

Bibliothèque

ÉCOLE LIBRE

St. JOSEPH DE LILLE

425



Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

III^e SÉRIE.

AVIS.

Le titre de ce volume sera donné à la fin, avec la *table de tous les articles*, sans préjudice de la *table des matières*, qui sera placée à la fin du volume.

Comme les *Annales* sont lues par beaucoup de personnes, et sont un livre d'usage, nous nous sommes décidés à employer un *papier collé*, qui permettra d'écrire sur les marges comme sur un papier ordinaire, et un papier *mécanique* fabriqué exprès, beaucoup plus fort que les papiers ordinaires, comme on peut le voir dans ce numéro; c'est une augmentation de dépense que nous faisons volontiers pour l'avantage et la commodité de nos abonnés.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE, RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT DE
PREUVES ET DE DÉCOUVERTES EN FAVEUR DU CHRISTIANISME ;

Par une Société

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS ;

SOUS LA DIRECTION

DE M. A. BONNETTY,

Chevalier de l'ordre de saint Grégoire-le-Grand,
De l'Académie de la Religion Catholique de Rome et de la Société Asiatique
de Paris.

DIX-NEUVIÈME ANNÉE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME XIX.

(38^e DE LA COLLECTION.)



PARIS,

Au Bureau des Annales de Philosophie Chrétienne,
Rue de Babylone, n° 6, Faub. St-Germain.

1849.

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 109. — JANVIER 1849.

- Recherches sur la chronologie des empires de Ninive, de Babylone et d'Écbatane, embrassant les 209 qui se sont écoulés de l'avènement de Nabonassar, à la prise de Babylone par Cyrus.—Examen critique de tous les passages de l'Écriture Sainte relatifs à ces trois empires (1^{er} art.), par M. de SAULCY, membre de l'Institut. 7
- Attaques contre la société. Despotisme de l'État dans les systèmes socialistes et communistes (5^e art.), par M. l'abbé HÉBERT-DUPERRON. 52
- Déconfiture du communisme de M. Cabet en Icarie. 42
- Tableau des progrès faits dans l'étude des langues et des histoires de l'Orient pendant les années 1846 et 1847 (suite et fin), par M. MOHL. 46
- Le Grand Saint-Bernard ancien et moderne (6^e art.). Largesses des fidèles en faveur de l'établissement, par Mgr LUQUET, évêque d'Hesbon. 35
- Examen impartial du *catholicum lexicon* hébraïque et chaldaïque, publié par M. l'abbé Migne, et des critiques dont il a été l'objet, par M. BONNETTY. 64
- Nouvelles et mélanges.*—Protestation de S. S. Pie IX contre la création d'une junte de gouvernement à Rome.—Bulle d'excommunication contre ceux qui participeront à la convocation d'une Assemblée nationale à Rome.—Nouvelles du progrès des missions catholiques extraites des n^{os} 118 et 119 des *Annales de la propagation de la foi*. 79

N° 110. — FÉVRIER.

- Du paganisme en philosophie et de son influence en théologie, (5^e art.), par M. l'abbé GONZAGUE, professeur de philosophie. 85
- Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens. notice sur la vie de l'auteur, Henri Klee (1^{er} art.), par M. l'abbé GRASSAY, professeur de philosophie. 409
- Recherches sur la chronologie des empires de Ninive, de Babylone et d'Écbatane, etc. (2^e art.), par M. F. de SAULCY, membre de l'Institut. 122
- Le Grand Saint-Bernard ancien et moderne (7^e art.).—X Réforme tentée au quinzième siècle, par Mgr LUQUET, évêque d'Hesbon. 159
- Examen critique du système philosophique de M. l'abbé Gioberti (5^e art.), par M. BONNETTY. 131
- Nouvelles et mélanges.*—Protestation de S. S. Pie IX contre sa déchéance déclarée à Rome, et contre la vente des biens ecclésiastiques.—Progrès des missions catholiques dans la Guinée et l'Océanie centrale, extrait du n° 120 des *Annales de la propagation de la foi*. 162

N° 111. — MARS.

- Preuves des premiers faits évangéliques, tirées des auteurs païens, par M. l'abbé HÉBERT DUPERRON. 165
- Recherches sur la chronologie des empires de Ninive, de Babylone et d'Écbatane, etc. (5^e art.), par M. F. de SAULCY, membre de l'Institut. 177
- Notice sur un missel du 15^e siècle, par M. l'abbé BERTRAND. 190

Dictionnaire de diplomatique, ou cours philologique et historique d'antiquités civiles et ecclésiastiques. LES JÉSUITES, par M. BONNETTY.	207
<i>Nouvelles et mélanges.</i> —Bref de S. S. Pie IX aux archevêques de Toscane contre les excès de la presse.—Demande d'intervention adressée aux puissances catholiques.—Note contre la vente des chefs-d'œuvre du Vatican.—Nouvelles des missions catholiques, extraites du n° 121 des <i>Annales de la propagation de la foi</i> .	237
N° 112. — AVRIL.	
Recherches sur la chronologie des empires de Ninive, de Babylone et d'Écbatane, etc. (4 ^e art.), par M. de SAULCY, membre de l'Institut.	245
De l'origine de la tradition indienne du déluge (1 ^{er} art.), par M. NÈVE.	265
Le déluge ou l'épisode du poisson tiré du Mahâbhârata, grand poème épique sanscrit, traduit par M. PAUTHIER.	280
Dictionnaire de diplomatique ou cours philosophique et historique d'antiquités civiles et ecclésiastiques; JURIDICTION, JUSTICES; abréviations commençant par la lettre I, par M. BONNETTY.	287
Encyclique de N. S. P. le pape Pie IX sur l'immaculée conception de Marie, avec une réponse à quelques objections, par M. BONNETTY.	290
Le Grand Saint-Bernard, (suite du 7 ^e art.); par Mgr LUQUET.	302
Examen critique du système philosophique de M. l'abbé Gioberti (4 ^e art.), par M. BONNETTY.	307
Découverte d'une race de nègres offrant les caractères de visage des races sémitiques, par M. l'abbé MOIGNO.	317
Traditions religieuses des Carians Miésois, par M. l'abbé PLAISANT.	320
N° 115. — MAI.	
De l'origine de la tradition indienne du déluge (2 ^e art.), par M. NÈVE.	325
Le Grand Saint-Bernard, ancien et moderne (8 ^e art.), par Mgr LUQUET.	345
Recherches sur la chronologie des empires de Ninive, de Babylone et d'Écbatane, etc. (5 ^e art.), par M. F. de SAULCY, membre de l'Institut.	370
Moïse révélateur, ou exposition apologétique de la théologie du Pentateuque, par M. l'abbé HÉBERT-DUPERRON.	386
Réfutation de l'opinion émise par M. Jomard, que les peuples de l'Amérique n'ont jamais eu aucun rapport avec ceux de l'Asie, par M. le Ch. DE PARAVEY.	394
<i>Nouvelles et mélanges.</i> — Bref de S. S. Pie IX aux vicaires apostoliques de Hollande. — Un Bref à Mgr l'archevêque de Paris. — Nouvelles de l'expédition française en Italie.—Désaveu de l'armée française par l'Assemblée nationale.—Lettre du Président de la République.	401
N° 117. — JUIN.	
Spicilège liturgique, etc. (5 ^e article), par M. COMBEGUILLE.	405
Recherches sur la chronologie des empires de Ninive, de Babylone et d'Écbatane, etc. (6 ^e art.), par M. de SAULCY, membre de l'Institut.	420
Le Grand Saint-Bernard (9 ^e art.), par Mgr LUQUET.	434
Du paganisme en philosophie, etc. (4 ^e art.), par M. l'abbé GONZAGUE.	440
Examen critique d'une attaque dirigée par le P. Chastel contre la philosophie traditionnelle (1 ^{er} art.), par M. BONNETTY.	450
Allocution de S. S. Pie IX prononcée à Gaète le 20 avril 1849.	460
Compte-rendu à nos abonnés; état de la polémique catholique, par M. BONNETTY.	469

57

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 109. — Janvier 1849.

Chronologie de la Bible.

RECHERCHES SUR LA CHRONOLOGIE

DES

EMPIRES DE NINIVE, DE BABYLONE ET D'ECBATANE ;

EMBRASSANT LES 209 ANS QUI SE SONT ÉCOULÉS

DE L'AVÈNEMENT DE NADONASSAR À LA PRISE DE BABYLONE PAR CYRUS.

Premier Article.

Examen critique de tous les passages de l'Écriture-Sainte relatifs à ces trois empires.

Le terrain que je me propose d'aborder est loin d'être vierge ; nombre de savans ont cherché de leur mieux à coordonner les matériaux que l'antiquité nous a légués, et qui concernent les empires de *Babylone*, de *Ninive* et de *Ecbatane*. Quelques points ont été éclaircis par eux ; d'autres ont été prudemment laissés de côté parce que leur intervention devenait plus qu'inutile. Il reste donc beaucoup à faire encore, et la science historique aurait quelque chose à gagner si une semblable question était traitée franchement, sans dissimuler aucune des difficultés qu'elle présente, et sans éluder la discussion impartiale des témoignages discordans qui offrent quelque caractère d'authenticité.

Nous allons essayer de le faire.

Les sources auxquelles il nous est permis de puiser, sont jusqu'ici :
L'Écriture-Sainte,

Quelques fragmens de Béroze, de Mégasthènes, de Castor et d'Alexandre Polyhistor, etc.,

Le canon de Ptolémée,

Les écrits de Diodore,

Les écrits d'Hérodote,
de Josèphe,
de Moïse de Khorène,
d'Eusèbe,
et de Georges le Syncelle.

Dans un avenir prochain, il faut l'espérer, les nombreux textes *assyriens* des palais de Van, de Khorsabad, de Nimroud et de Koïoundjouk, n'auront plus de secrets pour nous, et là se trouveront incontestablement d'innombrables documens, qui serviront à reconstituer nettement une bonne partie des *Annales assyriennes*. En attendant cet heureux moment, il est toujours permis de commencer l'étude comparative des textes fournis par les auteurs indiqués plus haut.

Avant tout, nous devons protester de notre profond respect pour l'Écriture-Sainte, nous espérons faire voir, à très-peu d'exceptions près, que les assertions historiques qui s'y rencontrent sont parfaitement concordantes entre elles, et qu'elles ne concordent pas moins bien avec les écrits profanes, auxquels confiance doit être donnée. Quand des discordances apparentes ou réelles se manifesteront, nous nous bornerons à les enregistrer en regrettant notre insuffisance, toutes les fois que celle-ci nous interdira la satisfaction de démontrer l'infailibilité des Saintes-Ecritures.

Nous entrerons donc en matière sans plus ample préambule.

§ I.

Détermination des limites chronologiques fixes entre lesquelles se trouvent compris les faits à discuter dans ce mémoire. — Date de la délivrance des Juifs après la captivité des 70 ans. — Canon des rois de Chaldée conservé par Ptolémée, et sa vérification rigoureuse. — Dates extrêmes des 70 ans de la captivité des Juifs. — Dates du siège de Jérusalem et de la ruine du royaume de Juda. — Règne de Cyrus. — Nabonnid et Darius le Mède.

Il est un premier point indispensable à régler, c'est la fixation de quelque date déterminée, à laquelle, une fois qu'elle sera bien fixée, nous rattacherons ou du moins nous nous efforcerons de rattacher toutes les autres d'une manière satisfaisante. Nous avons donné la préférence à la date de la *délivrance des Juifs captifs*, en vertu de l'acte d'émancipation accordé par *Cyrus*, devenu maître de leur sort,

parce qu'elle nous fournit la limite supérieure du cadre que nous nous sommes tracé. Les chronologistes sont généralement d'accord pour fixer la date de cet acte réparateur à l'année 536 avant Jésus-Christ. Nous adopterons donc cette base unique de tous les calculs que nous allons essayer d'établir, et nous nous hâtons de déclarer que cette date concorde avec les dates astronomiques qui fixent à l'année 747 le commencement de l'ère de *Nabonassar*.

Il est clair qu'une semblable concession n'a pu être faite que par le souverain, et que les Juifs autorisés à quitter Babylone pour retourner dans leur pays, ont reçu cette autorisation de celui qui seul avait le droit de l'octroyer. Cyrus, en 536, était donc souverain de fait à Babylone.

Nous lisons dans *Daniel*, ch. V, 30 et 31 :

« La même nuit (la nuit du festin), Baltasar, roi des Chaldéens, fut tué;—Et Darius, Mède, lui succéda au throne, âgé de 62 ans. »
CHAP. IX. « 1. L'an 1^{er} de Darius, fils d'Assuérus, du sang des Mèdes, lequel régna sur les Chaldéens, etc. »

CHAP. X. « 1. L'an 3 de Cyrus, roi des Perses, la parole (de Dieu) fut révélée à Daniel, surnommé *Baltasar* ».

De l'ensemble de ces versets, il résulte 1^o qu'à Baltasar a succédé immédiatement un prince nommé Darius le Mède, 2^o que ce Darius avait alors 62 ans, 3^o que Darius était fils d'Assuérus, Mède d'origine, 4^o que Cyrus, après Darius, est monté sur le trône de Chaldée.

Reportons-nous maintenant au *Canon des rois de Chaldée*, document inappréciable, parce que son exactitude basée sur des calculs astronomiques ne saurait par conséquent être révoquée en doute. Nous y lisons immédiatement avant *Cyrus*, le nom de *Nabonadius*, qui a régné 17 ans ».

* Dans le chapitre 1, 21, nous lisons : *Fuit autem Daniel usque ad annum primum Cyri regis*. Il y a ici une contradiction qui nous semble expliquer une faute de copie dans la teneur du verset 21 du chapitre 1^{er}, car si Daniel n'a vécu que jusqu'à l'année première du règne de Cyrus, il n'a pu recevoir de révélation divine dans l'année 3^e de ce règne.

* Je prends la liste du manuscrit 2359 de la Bibliothèque nationale, ma-

Rappelons-nous maintenant que l'ère de *Nabonassar*, commence le 26 février 747, et en faisant la somme des années de règne fournies par le canon de Ptolémée, y compris les deux interrègnes signalés dans ce canon, nous allons rechercher s'il y a coïncidence complète des deux dates de la 1^{re} année de Nabonassar et de celle de Cyrus. Le nombre d'années écoulées entre ces deux avénemens est de 209; de 747 ans, ôtant 209, il nous reste 538. Il y a donc coïncidence complète dans cette copie du canon de Ptolémée¹. Nous pouvons d'ailleurs la vérifier par parcelles, et nous y parviendrons à l'aide des éclipses de lune observées par les Chaldéens². Les trois plus anciennes ont été observées dans les années 1 et 2 du règne de *Mardokempad*, 27^e et 28^e de *Nabonassar*. Ces éclipses calculées rigoureusement tombent au 19 mars 721; au 8 mars et au 1^{er} septembre 720. Les chiffres des 4 premiers règnes fournis par le canon de Ptolémée (copie du manuscrit de Paris) sont rigoureusement exacts, puisque la 1^{re} et la 2^e année de *Mardokempad* tombent sur les années 721 et 720.

Nous connaissons encore une éclipse de la 5^e année de *Nabopolassar*, 127^e de *Nabonassar*, laquelle eut lieu dans la nuit du 22 avril 621; l'avènement de Nabopolassar eut donc lieu vers 626. La somme des années des règnes antérieurs à celui de Nabopolassar fournis par le manuscrit de Paris nous amène à 625, et comme nous devons tenir compte des années forcément incomplètes, réparties entre ces différens règnes, nous pouvons considérer cette concor-

manuscrit qui a servi à la publication de l'*Almageste* de Ptolémée. Voir cette *Chronologie* de Ptolémée publiée sur le même manuscrit par M. l'abbé Halma, in-4^o. Paris, 1819.

¹ Prenons la copie de *Georges le Syncelle* et faisons-lui subir le même contrôle. Cette liste présente deux séries de chiffres, grâce à certaine durées de règne évaluées de deux manières différentes. La 1^{re} nous donne une somme égale à 226, ce qui fournirait la date 521 pour l'avènement de Cyrus; cette date est forcément inexacte. La 2^e nous donne 220, d'où nous arrivons à la date 527 pour l'avènement de Cyrus; nouvelle date erronée.

² On sait que ces observations astronomiques recueillies par les Chaldéens furent envoyées à Aristote par Callisthènes et que ces observations dataient de 1903 ans avant la prise de Babylone par Alexandre, c'est-à-dire de 2200 ans avant l'ère chrétienne.

dance comme très-réelle. Jusqu'à Nabopolassar donc, l'exactitude du canon est vérifiée.

Enfin, nous avons une éclipse du 16 juillet 523, qui appartient à la 7^e année de *Cambyse*, 225^e de Nabonassar. La somme des règnes du canon de Ptolémée, nous fournit jusqu'à la 7^e année de *Cambyse*, le chiffre 225 qui, retranché de 747, nous donnerait la date 522, qui est exacte.

Nous pourrions donc nous appuyer, sans aucun scrupule, sur les dates fournies par le *canon de Ptolémée*. En voici, du reste, une vérification de plus :

Nous lisons dans Ezéchiël :

« 1. En la 30^e année, le 5^e jour du 4^e mois, lorsque j'étais au milieu des captifs, près du fleuve *Khobar*, les cieus furent ouverts, et je vis les visions de Dieu, — le 5^e jour du mois, lequel était la 5^e année de la captivité du roi Joachin¹. »

Donc le 5 du 4^e mois d'une certaine année 30^e, commence la 5^e année qui a suivi la captivité de Joachin.

A quoi rapporter cette 30^e année ? Nécessairement à une ère nouvelle. *Joachin* ou *Jechonias* fut pris en 599 ; la 5^e de sa captivité commence donc avec l'année 594, et la 4^e avec l'année 595 ; ajoutant à ce nombre le chiffre 30, pour reconnaître l'événement sur lequel tombe la date obtenue ainsi, nous trouvons le chiffre 525, qui nous reporte juste à l'avènement de *Nabopolassar*. C'est donc une ère nouvelle commençant à l'avènement de Nabopolassar, dont la 30^e année coïncidait avec la 4^e et 5^e année de la captivité de Joachin. Or, nous lisons dans *les Rois* :

« Le roi de Babylone prit Joachin la 8^e année de son règne². »

La 30^e de *Nabopolassar* est donc postérieure de 4 ans, ou un peu plus, à la 8^e de *Nabuchodonosor* : c'est ainsi la 12^e de Nabuchodonosor. Si donc, de 30, nous retranchons 12, il nous reste 18 ; Nabopolassar aurait donc régné 18 ans et quelques mois. Mais d'un autre côté, les témoignages de l'Écriture nous suffisent pour reconnaître que Nabuchodonosor a régné 2 ans en commun avec son père³.

¹ Ezéchiël, 1, 1, 2.

² *iv Rois*, xxiv, 12.

³ Suivant Jérémie, Nabuchodonosor vint pour la première fois devant Jérusalem

Celui-ci a donc eu un règne effectif de 20 ans et quelques mois, ce qui justifie pleinement le chiffre 21, représentant, dans le *canon* de Ptolémée, la durée du règne de Nabopolassar. D'ailleurs, on sait que dans les canons royaux de ce genre toute année commencée est comptée comme année pleine.

Nous avons dit plus haut que l'exactitude du *canon* de Ptolémée est justifiée par les calculs d'éclipses, en ce qui concerne l'année 747, à laquelle commencent le règne et l'ère de Nabonassar; il ne sera pas hors de propos maintenant de vérifier la date précise de la délivrance des Juifs, date qui a dû suivre la prise de Babylone par Cyrus, promoteur de ce grand acte de réparation. Nous aurons alors déterminé rigoureusement deux points à peu près extrêmes du

salem dans la 1^{re} année de son règne, 4^e de Joakim (xxv, 1) : *Verbum quod factum est ad Jeremiam de omni populo Juda, in anno 4^o Joakim filii Josiac regis Juda, ipse est annus primus Nabuchodonosor regis Babylonis.* D'un autre côté, Daniel emmené en captivité par lui, dit : (Dan. i, 1), *Anno tertio regni Joakim regis Juda, venit Nabuchodonosor rex Babylonis in Jerusalem et obsedit eam.* Il y a ici un petit désaccord portant sur une année seulement, désaccord assez insignifiant d'ailleurs pour qu'il soit à peu près inutile d'en rechercher le motif. Daniel resta 3 ans en captivité à Babylone avant d'être présenté au roi; il reçut alors le nom de *Baltasar*, et dans l'année 2 du règne de Nabuchodonosor, il fut chargé d'expliquer au roi le songe qu'il avait fait. (Dan. ii. 1.) *In anno 2^o regni Nabuchodonosor, vidit Nabuchodonosor somnium et conterritus est spiritus ejus et somnium ejus fugit ab eo.* C'est donc environ de 4 à 5 ans après la captivité de Daniel qu'il faudrait compter la 2^e année de Nabuchodonosor. Pour accorder ces deux dates, il faut nécessairement admettre que pendant deux ans Nabopolassar s'associa son fils Nabuchodonosor; enfin nous lisons dans les *Rois* (iv. xxv. 27.) que Joachin était depuis 37 ans à Babylone lorsque Evilmerodach lui succéda et délivra Joachin. *Factum est verò in anno trigesimo septimo transmigratonis Joachin regis Juda, mense duodecimo, vigesima septima die mensis, sublevavit Evilmerodach, rex Babylonis, anno quo regnare cepisset, caput Joachin, regis Juda, de civece.* Joachin, ayant été pris dans la 8^e année de Nabuchodonosor, nous aurions 8 à ajouter à 37 pour la durée du règne de Nabuchodonosor, ce qui ferait 45 ans. Le *Canon* n'en porte que 43; donc il faut, de ces 45 années, en déduire 2, qui sont celles du règne en commun avec son père. D'ailleurs Pérose, cité par Josèphe, dit quelques chose de cette association.

cadre chronologique qui renferme les événemens historiques sur l'époque réelle desquels nous désirons jeter le plus de lumière possible.

Si, dans l'Écriture sainte, nous trouvons des passages nombreux qui constatent la durée de la captivité de Babylone, il n'en est plus de même quand il s'agit de constater la date précise de la délivrance des Juifs; nous ne pouvons donc arriver à cette date que par le tâtonnement. Nous allons essayer de le faire.

Rappelons-nous d'abord les passages qui mentionnent explicitement les 70 années de captivité. Dans Jérémie nous lisons : « Le Seigneur dit ceci : « Quand 70 ans auront été accomplis à Babylone, je vous visiterai, et je susciterai sur vous ma parole favorable, que je vous ramènerai en ce lieu »¹. — Et encore : « Toute terre sera désolée et déserte, et toutes ces nations serviront le roi de Babylone pendant 70 ans »². Voici le texte du verset suivant : *יהיה כמלאות שבעים שנה אפקד עלמלך בבל ועל הגוי ההוא נאם* C'est-à-dire : « Lorsque ces 70 années seront accomplies, je punirai le roi de *Babel* et ce peuple, dit Jéhovah, de leurs iniquités, ainsi que le pays des *Casdim*, et j'en ferai une solitude éternelle. »

Enfin, les *Paralipomènes* parlent de la captivité, qui dura 70 ans; le verset 20 est précis, en voici la fin : *יהיו לו ולבניו לעבדים עדמלך* : « et ils serviront d'esclaves à lui (Nabuchodonosor) et à ses enfans jusqu'à l'avènement du royaume de Perse »³.

La captivité a donc cessé à l'avènement de la nouvelle dynastie. Les 70 ans de captivité prédits par Jérémie sont rappelés au verset 21. Enfin, le verset 22 commence par les mots : *ובשנת אחת לכורש מלך* « et l'an premier de Cyrus, roi de Perse... » etc., etc. Vient ensuite la teneur de l'édit de délivrance. La promulgation de cet acte n'a pu évidemment avoir lieu au commencement de la conquête; le conquérant avait autre chose à faire d'abord : nous admettrons donc qu'il ne l'a accordé qu'en 537.

¹ Jérémie, *xxix*, 10.

² *Id.*, *xxv*, 11.

³ *11 Paralip.*, *xxvii*, 17 et suivans.

Remontons maintenant de l'année 537 à 70 ans en arrière, nous tombons sur la date 607. C'est la 4^e année du règne de *Joakim*, roi de Juda, 1^{re} de *Nabuchodonosor*, époque précise du premier siège de Jérusalem. J'ai déjà fait remarquer dans une note que Daniel, qui fut emmené en captivité à la suite de cette première-expédition, dit la 3^e année de *Joakim*; nous devons reconnaître que c'est Daniel qui a tort, et qu'Ézéchiél, lorsqu'il avance que c'est à l'année 4^e de *Joakim*, qu'il faut rapporter le siège de Jérusalem par *Nabuchodonosor*, a parfaitement raison ¹.

Quoi qu'il en soit, les 70 ans de captivité sont certainement compris entre les années 537 et 607. Les chronologistes ont adopté la date 536 pour celle de la délivrance des Juifs. Je pense qu'il y a ici une légère erreur, et qu'on a confondu le retour et l'établissement des captifs dans leur pays, avec le moment où la liberté leur fut rendue par un édit qui put et dut même n'être pas immédiatement exécuté, mais bien avec quelque lenteur.

L'historien *Josèphe* parle d'une manière fort nette des 70 ans de servitude; voici ce qu'il en dit : « Mais le roi de Babylone, lorsqu'il eut emmené les deux tribus, ne leur substitua aucune nation. D'où il advint que pendant 70 ans toute la Judée, avec Jérusalem et son temple, resta complètement abandonnée. De là résulte aussi que le tems qui s'écoula entre la captivité des dix tribus et la déportation des deux tribus fut de 130 ans, 6 mois et 2 jours ². » Vérifions ces nouveaux chiffres. L'année de la ruine de Samarie est bien déterminée, ainsi que nous le verrons plus tard : c'est l'année 724; 130 ans et demi après cet événement, commença la servitude des deux tribus. Ce chiffre nous reporte à l'année 594. Or, celle-ci représente en partie la 18^e et la 19^e année du règne de *Nabuchodonosor*, et l'Écriture nous apprend surabondamment que le dernier siège de Jérusalem, siège qui dura 18 mois et consumma la ruine du royaume de Juda, commença dans la 18^e année de *Nabuchodonosor*. *Josèphe* est donc parfaitement d'accord avec l'Écriture sainte.

Voici les passages de l'Écriture relatifs à cet événement. Le siège

¹ Jérémie, xxv, 1.

² *Antiq. jud.*, l. x, ch. 9, n. 7.

commença la 18^e année de Nabuchodonosor ; en effet , Jérémie dit : « Parole qui fut adressée à Jérémie par le Seigneur, l'an 10^e de Sédécias , roi de Juda ; lequel est le 18^e de Nabuchodonosor. — Alors » l'armée du roi de Babylone assiégeait Jérusalem, etc. , etc. ¹. » La ville et le temple furent brûlés dans l'année 19^e de Nabuchodonosor ; car Jérémie nous dit encore : « La 9^e année de Sédécias, roi de Juda, au » 10^e mois, Nabuchodonosor vint avec toute son armée devant Jérusalem, et ils en formèrent le siège. — Or, l'an 11^e de Sédécias, au » 5^e mois, le 5^e jour, la ville fut ouverte ². » Josèphe dit que le siège dura 18 mois, du 10^e mois de l'année 9 de Sédécias, au 5^e mois de l'année 11 ; il y a effectivement 18 mois.

Ces deux dates sont aussi précisées par d'autres passages de l'Écriture ; ainsi, dans Jérémie³, nous lisons encore que ce fut dans la 9^e année de Sédécias, le 10 du 10^e mois, que commença l'investissement de Jérusalem , que le siège dura jusqu'au 9 du 4^e mois de la 11^e année de Sédécias, et que ce jour-là, les Chaldéens pénétrèrent dans la ville, tandis que le roi Sédécias et ses serviteurs cherchaient à fuir. Ce fut un peu plus tard, c'est-à-dire le 10 du mois suivant (5^e de la 11^e année de Sédécias, 19^e de Nabuchodonosor), que *Nabuzardan*, général de l'armée chaldéenne , fit mettre le feu à la ville et au temple.

Enfin , dans le IV^e Livre des Rois , nous lisons ⁴ que ce fut dans l'année 9 de Sédécias, le 10 du 10^e mois, que l'investissement de Jérusalem commença ; que le siège dura jusqu'au 9 d'un mois, qui n'est pas précisé, de la 11^e année de Sédécias ; que la ville, une fois envahie par les assiégeans , Sédécias et les siens cherchèrent à fuir ; qu'il fut poursuivi, pris et amené devant Nabuchodonosor ; que ce roi fit mettre à mort devant lui ses enfans et ses proches, lui fit crever les yeux, et le fit emmener chargé de chaînes à Babylone ; que *Nabuzardan* entra dans Jérusalem le 7 du 5^e mois de l'année 11 de Sédécias (19^e de Nabuchodonosor), et mit le feu à la ville et au temple.

Remarquons en passant qu'il faut de toute nécessité reconnaître quelques légères erreurs de copistes dans ces différentes dates,

¹ Jérémie, xxxii, 1, 2.

² *Ibid.*, xxxix, 1, 2.

³ Ch. lii, v. 4, 5, 6, 7 et 12.

⁴ Ch. xxv, v. 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9 et suiv.

de l'investissement, de la prise et de l'incendie de Jérusalem. En effet, pour la 1^{re}, Jérémie, au chap. XXIX, ne parle que du 10^e mois de l'année 9 de Sédécias; au chap. LII, il fixe la même date au 10 du mois en question. Cette date est incontestable, puisqu'elle est concordante avec celle que fournit le chap. XXV du IV^e Livre des Rois.

La date de la prise de Jérusalem, fixée dans le chap. LII de Jérémie, au 9 du 4^e mois de l'année 11 de Sédécias, est confondue dans le chap. XXIX du même prophète, avec la date de l'incendie. Dans le IV^e Livre des Rois, il s'agit bien encore du 9^e jour, mais ce jour appartient à un mois indéterminé de l'année 11.

Enfin, la date de l'incendie de Jérusalem et du temple, est donnée par Jérémie, au 5 du 5^e mois de l'année 11 de Sédécias, dans le chap. XXIX; puis, au 10 du même mois dans le chap. LII; tandis que dans les Rois (ch. XXV, du 4^e livre), cet événement est fixé au 7 du 5^e mois de l'année 11 de Sédécias.

Toutes ces discordances sont trop peu importantes pour que nous nous y arrêtions plus longtems. Nous nous bornerons à faire observer que les Juifs jeûnent le 9 du mois, en commémoration de la prise de Jérusalem; et que ce fait est concluant en faveur de la date fournie par Jérémie (ch. LII), et par le IV^e Livre des Rois (ch. XXV). Qu'enfin, l'historien Josèphe donne aussi pour date de l'investissement de Jérusalem, le 10 du 10^e mois de l'an 9 de Sédécias, et pour date de la prise de la ville le 9 du 4^e mois de l'an 11; de telle sorte qu'il ne peut plus y avoir de doutes réels sur la valeur de ces deux dates. Quant à celle de l'entrée de Nabuzardan et de l'incendie du temple; nous trouvons dans Josèphe une nouvelle discordance, puisque cet historien place l'événement en question au 1^{er} du 5^e mois de l'an 11 de Sédécias. Des quatre dates, toutes différentes, que nous trouvons pour l'incendie du temple, nous ne pouvons guère conclure qu'une chose: c'est que cet événement a eu lieu dans les 10 premiers jours du 5^e mois de l'an 11 de Sédécias.

Revenons à la fixation des 70 années de servitude, à l'aide des textes de Josèphe.

Le liv. XI, ch. 1, commence par les mots suivans: Τῷ δὲ πρώτῳ ἔτει τῆς Κύρου Βασιλείας (τοῦτο δ' ἦν ἑβδομηκοντὸν ἀπ' ἧς ἡμέρας μεταγκτῆσαι τὸν λαὸν ἡμῶν ἐκ τῆς οἰκείας εἰς Βαβυλῶνα συνέπεσεν). Dans la

1^{re} année du règne de Cyrus (cette année, était la 70^e à partir du jour où il arriva à notre peuple d'être transporté, de son pays natal à Babylone). Rien de plus précis que ce texte : la dernière année des 70 ans de servitude annoncés par les prophètes, était pour les Juifs eux-mêmes, la 1^{re} du règne de Cyrus. Ajoutant donc à 538 le nombre 70, nous retombons encore sur l'année 608, dans laquelle eut lieu le premier siège de Jérusalem par Nabuchodonosor, dans la 1^{re} année de son règne. Tout à l'heure nous avons dit que les 70 ans étaient nécessairement compris entre les années 607 et 537. Cela tient à ce que le 1^{er} mois d'une année de Cyrus n'a pu coïncider avec le 1^{er} mois d'une année Julienne, et que, par conséquent, la 1^{re} année de Cyrus est représentée en partie par l'année 538 et en partie par l'année 537.

Un peu plus loin Josèphe dit que Cyrus fut conduit à émanciper les Juifs captifs, par la lecture des prophéties qu'Isaïe avait laissées 210 ans auparavant ; puis quelques lignes plus loin nous lisons encore : « Isaïe prédit cet événement 140 ans avant la destruction du temple. » Voyons si ces dates sont bonnes.

Isaïe (ch. I, v. 1) a prophétisé sous Ozias, Joatham, Achaz et Ezéchias, rois de Juda. Ces quatre règnes occupent le tems écoulé entre 810 et 698. Il en faut conclure que les plus anciennes prophéties d'Isaïe appartiennent à la fin du règne d'Ozias. Car de 758, dernière année d'Ozias, à 698 dernière d'Ezéchias, il y a 60 ans, et cet intervalle représente une carrière de prophète suffisamment développée si l'on ne veut pas dépasser les bornes de la probabilité.

Josèphe nous dit qu'Isaïe a prédit la servitude et la délivrance des Juifs 210 ans avant la réalisation de cet événement. Si de 537, année de la délivrance, nous remontons 210 ans en arrière, nous tombons sur la date 747, qui est la 9^e année de Joatham, année pendant laquelle effectivement Isaïe a pu prophétiser.

Redescendant maintenant de l'année 747 à 140 ans plus tard, nous devrions retrouver la date de la destruction du temple ; or, nous obtenons ainsi l'année 607. Cette année est bien celle où Nabuchodonosor a rendu Joakim tributaire, après son premier siège de Jérusalem, mais ce n'est pas du tout l'année où le temple a été brûlé, car ce désastre se rapporte à la 19^e de Nabuchodonosor (588).

Si l'en cherche à se rendre compte de ce chiffre de Josèphe, deux

explications se présentent : où bien Josèphe parle par inadvertance d'une autre prophétie d'Isaïe rédigée vers 728, avant-dernière année du règne d'Achaz, ou bien, ce que je suis plus tenté de croire, Josèphe, en écrivant, a par mégarde confondu l'incendie du temple avec la première année des 70 années d'exil des deux tribus. En effet, cette première année, ainsi que nous l'avons vu, tombe réellement en l'an 607. Je vois du reste dans ce dernier calcul, une bonne présomption de plus en faveur du système qui place les 70 ans de captivité entre 607 et 537.

Quoi qu'il en soit, tous les témoignages les plus authentiques concourent à établir que les limites supérieure et inférieure de ces 70 années sont bien réellement celles que je viens de rappeler¹. Nous adopterons donc formellement ces deux chiffres importans.

Tout ceci posé, remontons la série continue des événemens, en nous rappelant que désormais nous pouvons avoir une confiance pleine et entière dans les chiffres du *canon de Ptolémée*, et en discutant tous les passages historiques qui sont entre nos mains.

Cyrus prit Babylone en 538, et il succéda immédiatement à un prince nommé par Ptolémée, *Nabonadios*, dernier souverain de l'empire Chaldéen, proprement dit. Son règne à Babylone dura 9 ans; c'est-à-dire de 538 à 529. Fixons quelques autres dates qui se rapportent au règne et à la vie de ce conquérant. Le livre de *Daniel* nous parle peu de *Cyrus*. J'ai déjà rappelé le verset 21 du ch. I; qui dit : « Daniel vécut jusqu'à l'an 1^{er} du roi *Cyrus*; » et le verset 1 du ch. X; qui dit : « La 3^e année de *Cyrus*, roi des Perses, » la parole fut révélée à Daniel, surnommé *Baltassar*, etc., etc. » J'ai fait observer que l'un des deux versets exclut nécessairement l'exactitude de transcription de l'autre, mais ceci est fort peu

■ Nous lisons dans Baruch, chap. vi, 2 : *Ingressi itaque in Babylonem eritis ibi annis plurimis et temporibus longis, usque ad generationes septem, post hoc autem educam vos inde cum pace.* Ces mots se trouvent dans la lettre de Jérémie aux captifs transportés à Babylone. Il y a évidemment dans ce verset, une expression qui implique une licence poétique un peu forte; 70 ans ne représentent pas sept générations; et il y a tant de passages des saintes Ecritures où ce nombre de 70 années est clairement énoncé que force est de ne pas tenir compte des 7 générations de Baruch.

important, puisque ces dates ne nous apprennent absolument rien. Après avoir raconté le festin de Baltassar et ses suites, Daniel termine par les deux versets suivans : « La même nuit, fut tué Baltassar, roi des Chaldéens — et Darius, le Mède, lui succéda, au royaume, âgé de 62 ans ¹. »

Josèphe (livre x, ch. 10.) rapporte que le roi *Baltassar*, nommé *Naboandel* par les Babyloniens, se vit déclarer la guerre par Cyrus, roi des Perses, ligué contre lui avec Darius roi des Mèdes. Il raconte ensuite l'histoire du festin et de la vision de Baltassar ; la terreur de ce monarque ; l'intervention de sa grand'mère qui lui conseille de consulter Daniel, et de lui demander l'explication des trois mots que la main mystérieuse a tracés sur la muraille ; viennent ensuite les assertions suivantes : Peu de tems après, il fut pris lui-même (*Baltassar*) et la ville aussi, par l'armée que Cyrus, roi des Perses, avait conduite contre lui. Car, c'est sous le règne de Baltassar, qu'eut lieu la prise de Babylone, après qu'il eut gardé la couronne pendant 17 ans. Darius, qui, avec l'aide de son cousin Cyrus, ruina l'empire des Chaldéens, était dans sa 62^e année, quand il prit Babylone. Ce Darius était fils d'Astyages, et il était connu sous un autre nom parmi les Grecs. Il emmena Daniel le prophète avec lui en Médie, et le combla d'honneurs. Il en fit enfin l'un des trois satrapes qui furent préposés aux 360 satrapies de son empire.

D'un autre côté *Bérose*, dans un fragment conservé par Eusèbe ², nous apprend que dans la 17^e année du règne de *Nabonnid*, Cyrus vint attaquer Babylone, et que s'en étant emparé, il se contenta d'exiler en Kermanie le prince chaldéen qui y termina ses jours.

Un passage de Megasthènes cité d'après *Abydène* par Eusèbe, dit exactement la même chose ³. Remarquons bien qu'il n'est pas plus question d'un Darius, roi des Mèdes, dans l'un que dans l'autre de ces deux fragmens.

Voyons ce que nous disent les autres écrivains profanes :

Hérodote ⁴ nous apprend que *Cyaxare* eut pour fils et successeur

¹ Daniel, v, 30 et 31.

² *Prépar. évangél.*, liv. ix, chap. 40.

³ *Ibid.*, c. 41.

⁴ Liv. I, chap. 107.

Astyages, dont la fille *Mandane* épousa *Cambyse*. De ce mariage naquit *Cyrus* (Ch. 108.). *Astyages*, après un règne de 35 ans, se vit déclarer la guerre par *Cyrus*, qui le fit prisonnier et le détrôna. Les Mèdes avaient dominé sur la Haute-Asie pendant 128 ans, non compris un espace de 28 années, à prendre sur le règne de 40 ans de *Cyaxare*, pendant lesquels les Scythes furent maîtres de la Médie (Chap. 107 et 128.). Le roi de Babylone, contre lequel marcha *Cyrus* et qui fut détrôné par lui, s'appelait *Labyntos*, de même que son père; il était fils d'une reine nommée *Nitocris*, sous le règne de laquelle les Mèdes prirent Ninive (chap. 184 et 188).

Diodore résume à très-grands traits le récit que *Ctésias*, contemporain d'Artaxerce, avait fait de l'histoire des Mèdes depuis l'établissement de leur monarchie jusqu'à la défaite de leur roi par *Cyrus*. Il nous dit qu'*Aspadas*, fils d'*Aslibaras*, qui régna 40 ans et mourut de vieillesse à Ecbatane, fut vaincu par *Cyrus*.

Xénophon, dans l'espèce de roman historique qu'il a composé sur l'éducation de *Cyrus*, nous a raconté des faits qu'il importe de rapporter ici, pour voir s'ils peuvent supporter l'examen de la critique sérieuse.

Cyrus vint à la cour de son grand-père *Astyages* à l'âge de 12 ans, avec *Mandane* sa mère; après y avoir fait un séjour de 4 ans, il revint en Perse, et il n'entra qu'un an plus tard dans la classe des adolescents, où l'on était admis à 16 ou 17 ans. Il resta 10 ans entiers parmi les adolescents, ensuite de quoi il fut, à l'âge de 25 ans, classé parmi les hommes faits. Ce fut très-peu de tems après ce moment que la guerre éclata entre le roi d'Assyrie et le roi des Mèdes. *Cyrus* accourut au secours des Mèdes avec une armée persane, qu'il parvint, au bout d'un ou deux ans, à rendre formidable. A *Astyages* succéda *Cyaxare*, frère de *Mandane* et oncle de *Cyrus*; celui-ci avait 27 ans à peu près lorsqu'il commença la guerre contre les Assyriens, guerre dans laquelle périt le roi d'Assyrie, auquel succéda son fils. Ce prince, exécré de ses sujets, vit bientôt surgir contre lui une conspiration à laquelle prirent part les plus hauts personnages de la cour de Babylone. Les succès de *Cyrus*, à la tête des Perses et des Mèdes, excitèrent la jalousie et la crainte de *Cyaxare*, et *Cyrus* eut grand peine à faire oublier à son oncle la méfiance qu'il lui avait

témoignée. Avant d'entrer en campagne contre les Assyriens, Cyrus avait exigé de *Tigranes* l'envoi de secours militaires qu'il devait au roi des Mèdes, par suite de traités antérieurs, etc., etc.

Moyse de Khoréne (Livre I) nous fournit quelques renseignemens qui ont besoin d'un contrôle sévère. *Dicran*, 9^e roi d'Arménie, établi après la révolte d'Arbace contre Sardanapale, aida Cyrus à renverser l'empire des Mèdes. Ce Dicran était lié avec Astyages, roi des Mèdes, par des traités et par une alliance; car sa sœur, *Dicranouhi*, avait été donnée en mariage à Astyages (ch. 24). Une étroite amitié unissait Dicran et Cyrus; Astyages en prit de l'ombrage (ch. 25), et ce fut pour mieux perdre Dicran qu'il lui demanda la main de sa sœur (ch. 28). Astyages voulut alors profiter de cette alliance pour tendre des embûches au prince arménien. La reine des Mèdes dévoila à son frère la perfidie d'Astyages, et la guerre éclata; cette guerre dura 5 mois entiers, au bout desquels Astyages périt de la main même de Dicran.

Enfin, le *Canon de Ptolémée* nous apprend que Cyrus mourut en 529; or, il avait alors 70 ans et il avait régné 30 ans, ainsi que nous l'apprend Cicéron, d'après *Dion*, auteur d'une *Histoire des Perses*, écrite avant le règne d'Alexandre-le-Grand. Voici textuellement ce curieux passage de Cicéron :

« Qu'ai-je besoin de raconter comment les mages, au rapport de
 » *Dion*, dans son *Histoire de Perse*, interprétèrent un songe de
 » Cyrus? Ce prince, dit-il, avait songé que, voyant le soleil à ses
 » pieds, il avait inutilement essayé par trois fois de le saisir avec les
 » mains, et que le soleil, roulant toujours, lui avait échappé. Les
 » mages, qui étaient les sages et les docteurs de la Perse, lui dirent
 » que, de ce qu'il avait étendu la main par trois fois pour saisir le
 » soleil, il résultait qu'il régnerait 30 ans : ce qui eut lieu, en effet,
 » car il mourut à l'âge de 70 ans, et il en avait 40 quand il com-
 » mença à régner. »

Quid ego, quæ Magi Cyro illi principi interpretati sunt, ex *Dionis* persicis (libris) proferam? Nam cum dormienti ei sol ad pedes visus esset, ter eum, scribit, frustra appetivisse manibus, cum se convolvens sol elaberetur, et abiret : ei Magos dixisse (quod genus sapientum et doctorum habebatur in Persis) ex triplici appetione solis, xxx annos Cyrum regnaturum esse, por-

Eusèbe (*Prépar. évang.*, liv. x, ch. 10) nous apprend, ainsi que Fréret l'a déjà constaté dans son important *Mémoire sur la Chronologie assyrienne*, que tous les chronologistes et tous les historiens, Polybe, Castor, Thallus, Diodore, Plégon, etc., s'accordent à mettre le commencement du règne de Cyrus sur les Mèdes à la 1^{re} année de la 55^e olympiade (560 avant J.-C.), et, à ce propos, Fréret ajoute que tous les chronologistes modernes ont regardé comme parfaitement assurée cette date de l'avènement de Cyrus au trône des Mèdes. Nous aurons tout à l'heure à la vérifier.

Reste enfin Georges le Syncelle. Nous lisons dans sa *Chronographie* que, Labosaroch étant mort, ceux qui avaient conspiré contre lui offrirent à l'unanimité la couronne à l'un des conjurés, Nabonnid, fils d'Assuérus, appelé aussi Darius ou Astyages (Ναβοννήδου τῷ Ἀσσοῦρήρῳ, Δαρείῳ καλοῦμένῳ τῷ καὶ Ἀστυάγει);

Que, dans la 17^e année de ce prince, Cyrus, venu de Perse à la tête d'une puissante armée, s'empara de toutes les provinces de l'empire, et gagna une première bataille sur Astyages; que celui-ci courut alors s'enfermer dans Babylone, qu'il avait fait enceindre de fortes murailles construites en briques cuites reliées par du bitume; qu'il y fut assiégé, que la ville fut prise et démantelée, et que le vainqueur, usant de clémence envers le vaincu, se contenta de l'exiler en *Kermanie*.

Le Syncelle ajoute ensuite : « Eusèbe rapporte qu'Astyages monta » sur le trône dès le tems de Sédécias, dans l'année 12^e du règne de » Nabuchodonosor, et qu'il conserva la couronne, jusqu'à la 5^e année » de Nériglissor, puis, après sa dernière année, il compte la 1^{re} du » règne de Cyrus, dans le catalogue qu'il a rédigé². »

Dans sa liste à lui, Georges le Syncelle classe au 8^e rang parmi les rois des Mèdes, *Astyages-Darius*, qui régna 38 ans.

Il ajoute : « De Nabonassar à la 1^{re} année de Darius, autrement

tendi. Quod ita contigit : nam ad septuagesimum pervenit cum xl. natus annos regnare cœpisset. *De divinatione*, l. 1, c. 23.

¹ Il y a ici une faute de copiste; sans aucun doute, c'est τῷ Ἀσσοῦρήρῳ qu'il faut lire, car, évidemment, cette phrase n'a été écrite par le Syncelle qu'en souvenir du texte de Daniel. *Le Syncelle*, p. 226.

² Le Syncelle, *ibid.*

« dit *Astyages*, le compte des mathématiciens fournit 175 ans. » Enfin il termine en disant que Nabonnid, dernier roi des Mèdes, nommé par eux *Astyages*, et le même que Darius, fils d'Assuérus, dans la 21^e année de son règne et après avoir vaincu Evilmerodach, mit à mort le Chaldéen *Neriglesar*, surnommé *Baltasar*¹.

Voilà ce que nous fournissent de documens les auteurs anciens; est-il facile de les coordonner? Non sans doute, car jamais question historique n'a été plus embrouillée par ceux-là mêmes qui ont prétendu l'éclaircir : nous allons nous en convaincre.

Groupons donc les renseignemens qui viennent d'être rapportés et voyons jusqu'à quel point ils sont d'accord entre eux. Pour cela faire nous sommes dans l'obligation de construire un tableau synoptique facile à consulter et duquel peuvent et doivent ressortir quelques vérités.

(Voir le tableau page suivante.)

Comparons maintenant les faits inscrits dans ce tableau, ou pour parler plus exactement les assertions des auteurs.

— *Cyrus* se rend maître de Babylone, et ainsi que nous l'avons établi, cet événement mémorable a lieu dans l'année 638. — A la prise de Babylone, le trône est occupé par *Baltasar*, qui est tué dans la nuit même du festin. *Darius le Mède*, fils d'Assuérus, succède à *Baltasar* à l'âge de 62 ans (DANIEL).

— *Baltasar*, le *Naboandel* des Chaldéens, est pris peu de tems après la nuit du festin; les assaillans sont *Darius*, fils d'*Astyages*, roi des Mèdes, qui a 62 ans alors, et *Cyrus* (JOSEPHE).

— *Nabonnid*, dernier roi Chaldéen, est détrôné par *Cyrus*, après un règne de 17 ans. Celui-ci se contente de l'exiler en *Kermanie* (BÉROSE et MÉGASTHÈNES).

— *Cyrus* détrône *Labynt*, roi de Babylone, fils de *Labynt* et de *Nitocris*. *Astyages*, roi des Mèdes, fils et successeur de *Cyaxare*, dont le règne avait été de 40 ans, est père de *Mandane*, mère de *Cyrus*; il est détrôné et fait prisonnier par *Cyrus*, son petit-fils, après avoir régné 35 ans (HÉRODOTE).

¹ *Ibid.*, p. 231.

Documens fournis par les auteurs

Ecriture-Sac. DANIEL.	BERGSE ET MÉGASTRÈNES.	HÉRODOTE.	DIODORÉ	XÉNOPHON.				
			D'APRÈS CTÉSIAS.	ASSYRIE.	PERSE.	MÈDE.	ARMÉNIÉ.	
Balthassar tue dans la nuit du festin.		Cyaxare règne 40 ans; sous son règne les Scythes s'emparent du pays et le gardent 28 ans. Astyages, père de Mandane, après un règne de 35 ans, fait prisonnier et dénonce par Cyrus. Les Mèdes avaient dominé 128 ans, plus les 28 des Scythes. Cyrus détrône Labynit fils de Labynit et de Nitocris.	Astibaras règne 40 ans et meurt de violence à Ecbatane. Son fils Aspadas, roi des Mèdes, vaincu et détrôné par Cyrus.	—	Cyrus vient à la cour de son grand-père Astyages à 12 ans, avec la reine Mandane, sa mère. Il y reste 4 ans. Homme fait à 25 ans. Vers 26 ans commence à organiser l'armée des Perses. Vers 27 ans entre en campagne. Guerre contre les Assyriens. Le roi d'Assyrie est tué dans une bataille.	Astyages est fort âgé puis que sa fille Mandane a un fils de 12 ans. Cyaxare, oncle de Cyrus, jalouse les succès de celui-ci.	—	Tigrane forcé par Cyrus de fournir un contingent contre les Assyriens.
Darius le Mède, fils d'Assuérus, monte sur le trône à 62 ans.	Nabonnid règne 17 ans, puis il est détrôné par Cyrus qui l'exile en Kermanie.							
Cyrus.								

— *Cyrus*, devient roi des Mèdes, après avoir vaincu et détrôné *Aspadas*, fils d'*Astibaras*, dont le règne avait été de 40 ans, et qui était mort de vieillesse à Ecbatane (CTÉSIAS et DIODORÉ).

— *Cyrus* est le petit-fils d'*Astyages*, roi des Mèdes, dont la fille *Mandane*, avait épousé *Cambyse*; à *Astyages* qui meurt dans un âge avancé, succède *Cyaxare*, oncle de *Cyrus*. La guerre éclate entre les Chaldéens et les Mèdes. *Cyrus* lève une armée de Perses, et vient au secours de son oncle. Il est vainqueur; le roi de Babylone périt dans un combat, et les succès militaires de *Cyrus* sont tels que le roi des Mèdes, son oncle, en prend de l'ombrage. C'est, vers l'âge de 27 ou de 28 ans, que *Cyrus* entre en campagne, avec une armée, combinée de Perses et de Mèdes (XÉNOPHON).

anciens sur les rois d'Assyrie.

CANON DE PTO LÉMÉE.	CICÉRON D'APRÈS DINON	JOSÉPHE.	MOYSE DE KHORÈNE.	EUSEBE, D'APRÈS POLYBE, CAR- TON, THÉOPHILE, DIONORE, PLÉ- GON, ETC.	GEORGES LE SYNCELLE.		
					CHALDIEN.	MÈDES.	
Nabonadios règne 17 ans. Cyrus, 9 ans et meurt en 529.	Cyrus monte sur le trône des Mèdes à 40 ans, il règne 30 ans et meurt à 70 ans.	Baltassar, Na- bonadél des Chaldéens. Règne 17 ans, est fait prison- nier peu ap- rès le festin. Darius, roi des Mèdes et Cyrus, qui se l'ignorent, lui déclarent la guerre. Darius a 62 ans. Il est fils d'Astyages et les Grecs le connaissent sous un autre nom.	Astyages après une guerre de 5 mois est tué par Dieran son beau frère. Cyrus est aidé par Dieran pour renver- ser l'empire des Mèdes.	Astyages monte sur le trône sous Sédécias, à la 12 ^e année de Nabuchodon- nosor. Règne jus- qu'à la 5 ^e de Nérglissor. Après lui im- médiatement Cyrus com- mence à rè- gner sur les Mèdes, la 1 ^{re} année de la 55 ^e olympiade, ou en 560.	Labosaroeh mort, les con- jurés donnent la couronne à l'un des leurs, Nabonmid ; fils d'Assuerus nommé aussi Darius ou As- tyages, il ré- gne 17 ans ; puis vient Cy- rus qui le bat en bataille rangée et le prend dans Babylone, puis il l'exile en Kermanie.	Le roi, Astya- ges, Darius ou Nabonmid, rè- gne 38 ans. De Nabonassar à la 1 ^{re} de Da- rius-Astyages, il y a pour les mathématicien- s 175 ans.	Ce Nabonmid Darius-Asty- ages, dans la 21 ^e de son règne, tue Né- regissar-Bal- tassar.

— A Nabonadios qui règne 17 ans, succède Cyrus qui règne 9 ans, et meurt en 529 (Canon de PTOLÉMÉE).

— Cyrus monte sur le trône à 40 ans, et meurt à l'âge de 70 ans (CICÉRON d'après DINON).

— Astyages, roi des Mèdes, est tué dans une bataille, après une guerre de 5 mois, par son beau-frère Dieran, roi d'Arménie. Dieran vient en aide à Cyrus, pour renverser l'empire des Mèdes (MOYSE DE KHORÈNE).

— Astyages monte sur le trône dans la 12^e année de Nabuchodonosor, et règne jusqu'à la 5^e année de Nérglissor. Après lui, vient immédiatement Cyrus, qui commence à régner la 1^{re} année de la 55^e olympiade (560) (EUSEBE).

— Après l'assassinat de *Labosaroch*, les conjurés donnent la couronne à l'un des leurs, *Nabonnid*, fils d'Assuérus, nommé aussi *Darius* et *Astyages* ; dans la 17^e année de celui-ci, Cyrus l'attaque, le défait en rase campagne, l'assiège dans Babylone, le fait prisonnier, le détrône et l'exile en Kermanie. *Astyages*, *Darius*, *Nabonnid*, sont un seul et même personnage, à savoir, le 8^e roi des Mèdes. De Nabonassar à la 1^{re} année d'Astyages, les calculs astronomiques trouvent 175 ans. Dans la 21^e année de son règne, Nabonnid tue Nériglissor, autrement dit *Baltassar* (GEORGES LE SYNCELLE).

Un fait principal domine tous les autres : suivant les uns, après la chute de l'empire Chaldéen, c'est le roi des Mèdes, qui est monté sur le trône de Babylone ; suivant les autres, c'est Cyrus, lui-même. Il s'agit avant tout, d'éclaircir ce point historique ; nous passerons, ensuite, à certains faits de détail qui ne manquent pas d'intérêt.

Et d'abord, Cyrus est mort à 70 ans, suivant Cicéron, et en 529, d'après le *Canon de Ptolémée* ; il est donc forcément né en 599 ; il a commencé à régner à 40 ans, c'est-à-dire en 559. Cicéron, sur ce point, est fort net, et le témoignage de *Dion*, l'historien spécial, qu'il invoque, est parfaitement digne de croyance.

Voyons maintenant si le roman historique de *Xénophon* nous offre des faits vraisemblables. Cyrus est venu à la cour de son grand-père Astyages, à l'âge de 12 ans ; c'est-à-dire vers 587 ; il y passe 4 ans, et par conséquent il ne revient en Perse que vers 583. A 25 ans, il entre dans la classe des hommes faits (574). Une ou deux années après, une guerre devenant imminente entre les Chaldéens et les Mèdes, Cyrus lève une armée pour aller au secours des Mèdes. Supposons que ce soit vers 572. Le jeune conquérant s'occupe avec ardeur de l'organisation de cette armée, qu'il parvient à discipliner et à instruire de façon à la rendre formidable. Un pareil résultat ne s'obtient pas en un jour, quelques années ont dû être employées à l'atteindre ; mais il ne nous est pas possible de rien préciser à cet égard. La guerre une fois commencée, Cyrus marche de victoire en victoire. Le roi de Babylone meurt sur le champ de bataille, et son fils lui succède. C'est un prince indigne du trône, et contre lequel les grands du royaume se révoltent. Quel peut être ce roi de Babylone ? Il n'y en aurait évidemment qu'un seul, auquel tous les faits pussent s'appliquer

tant bien que mal; c'est *Nériglissor*, mort en 555, et dont le fils *Laborosoarchod* n'a régné que 9 mois, après lesquels il a péri sous le poignard des conjurés recrutés parmi les grands de l'état. Au dire de Xénophon, la mort de ce dernier roi, n'était pas encore un fait accompli, lorsque Cyrus eut l'occasion de se plaindre à son oncle, le roi des Mèdes, de la manière plus que froide avec laquelle il le traitait, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus. Une réconciliation apparente eut lieu en ce moment, mais elle ne put être que de courte durée. Les causes d'inimitié placées tout entières dans l'enthousiasme et l'affection dévouée de l'armée des Mèdes pour son jeune général, ne pouvaient disparaître et s'éteindre par ordre. De là une haine que le roi des Mèdes ne craignit pas de formuler en actes, qui entraînèrent sa ruine. Ici nous rentrons sur le terrain solide de l'histoire. Cyrus fit la guerre au roi des Mèdes, son oncle, le détrôna et le fit prisonnier. Hérodote, Ctésias et d'après lui Diodore, sont unanimes sur ce point, qui demeure bien acquis.

Quant à ce que dit Moÿse de Khorène, que son héros royal *Dicran*, a tué de sa propre main le roi des Mèdes, *Astyages*, dans une bataille, je me permettrai de n'en rien croire; c'est probablement une fable de plus, au milieu des mille fables débitées par l'historien arménien. Mais que *Dicran* ou *Tigranes*, que Xénophon nous apprend lui-même avoir été lié à Cyrus par les liens de la plus tendre amitié, ait aidé celui-ci dans sa guerre contre le roi des Mèdes, je le crois, d'autant plus volontiers que *Dicran* était vassal de ce monarque, et qu'il devait avoir à cœur de profiter d'une si belle occasion de secouer le joug qui pesait sur lui. Sur ce point donc, Moÿse de Khorène a très-probablement enregistré un fait vrai.

Ici se présente une sérieuse difficulté. Si l'histoire racontée par Xénophon de la mort d'un roi d'Assyrie, guerroyant contre Cyrus et *Astyages*, était vraie, ce roi, nous l'avons déjà dit, ne pourrait être que *Nériglissor*, mort en 555. Or, les chiffres si heureusement conservés par Cicéron, prouvent qu'en 559, *Astyages* fut battu et détrôné par son neveu Cyrus. Je ne me charge pas d'expliquer ce fait, dans lequel je ne vois d'ailleurs qu'un bon argument de plus contre la valeur historique de la *Cyropédie*.

Eusèbe nous dit qu'*Astyages* monta sur le trône dans la 12^e année de Nabuchodonosor, et qu'il régna jusqu'à la 5^e année de Nériglissor;

d'après le *canon de Ptolémée*, la 12^e de Nabuchodonosor, tombe en 595 ou 594, la 5^e de Nériglissor en 555. Il y a là juste 40 ans d'intervalle, et ces 40 années sont la durée du règne de l'avant-dernier roi des Mèdes, grand-père de Cyrus. Le fils de ce roi, oncle de Cyrus, n'a régné que 35 ans d'après le témoignage d'Hérodote, et nous vérifierons tout-à-l'heure cette assertion.

Eusèbe n'en place pas moins Cyrus immédiatement après cet Astyages, dans son *canon des rois des Mèdes*. Nous pouvons donc affirmer qu'il a commis ici une véritable confusion de personnes. D'après lui, Cyrus aurait commencé à régner la 1^{re} année de la 55^e olympiade; c'est-à-dire en 560; or 560 est tout au plus la 1^{re} année de Nériglissor, et non la 5^e. D'ailleurs si Astyages n'avait régné que 40 ans, son règne aurait commencé en 600, et Cyrus n'aurait pu venir à 12 ans à la cour de son grand-père, puisque Cyrus est né en 599, et qu'Astyages aurait commencé à régner en 600, c'est-à-dire un an avant la naissance de son neveu.

Georges le Syncelle dit que les mathématiciens trouvent 175 ans entre Nabonassar et la 1^{re} année d'Astyages. Or, la 1^{re} de Nabonassar est 747, et la 1^{re} d'Astyages tomberait en vertu de ce calcul, sur l'année 572. Le Syncelle dit ensuite que dans la 21^e année du règne d'Astyages, Nabonmid tua Nériglissor : la 21^e du règne d'Astyages serait ainsi 551; c'est impossible, car nous savons de science certaine par le *canon de Ptolémée* que la mort de Nériglissor tombe sur l'année 555; en remontant à l'aide de ces dernières dates, nous aurons pour 1^{re} d'Astyages, l'année 575, date assez rapprochée de la date 572, déduite de la 1^{re} opération.

Examinons un peu maintenant quelques chiffres qui nous sont fournis par l'Écriture et par les profanes.

Cyrus est né en 599, de *Mandane*, fille de l'avant-dernier roi des Mèdes¹, celle-ci en le mettant au monde, devait avoir à peu près 20

¹ Un curieux passage d'Élien (*Hist. des animaux*, liv. XII, ch. 20), parle d'un *Sevochor*, roi de Babylone, auquel les Chaldéens avaient prédit que l'enfant né de sa fille lui enlèverait la couronne; aussitôt il entoura celle-ci d'une surveillance rigoureuse, qui n'atteignit pas le but qu'il s'était proposé. La princesse séquestrée n'en devint pas moins mère, et mit au monde, le fils d'un

ans; elle était donc née vers 619. Son frère qui devint roi, naquit vraisemblablement, très-peu d'années avant ou après 619. Mettons 3 ans par exemple, ce dernier roi serait donc né soit vers 616; soit vers 622. Dans le premier cas, en 538, il aurait eu 74 ans, et dans le second 78. Ce simple fait démontré, à mon sens, que le dernier roi des Mèdes ne peut être confondu avec le Mède *Darius*, fils d'*Assuérus*, qui monta sur le trône de Babylone à l'âge de 62 ans, après la chute de Baltasar au dire de Daniel.

Daniel a-t-il dit quelque part que celui qu'il appelle *Darius* le Mède, fils d'*Assuérus*, fût le roi des Mèdes? Point! Il se borne à dire qu'à Baltasar succéda *Darius* le Mède, fils d'*Assuérus*; et pour monter sur le trône, ce trône dût lui être offert, car l'expression, קבל, dont se sert l'écrivain sacré ne s'entend que d'une chose offerte et que l'on accepte.

Scaliger, dont personne n'oserait, je pense, révoquer en doute l'érudition profonde, et la sage critique, *Scaliger*, avait bien deviné que le *Darius* de Daniel ne pouvait être un roi des Mèdes¹. Pour lui ce *Darius* n'est qu'un Mède établi à Babylone, l'un des conjurés qui donnèrent la mort à *Laborosoarchod*; pour lui, enfin, le *Nabonnid* de Mégasthènes et de Bérose, n'est autre chose que le *Darius* de Daniel.

Je n'ai pas la prétention d'imposer aux autres ma croyance personnelle. L'enfant, jeté par dessus les murailles de la forteresse où la fille du roi était prisonnière, fut enlevé par un aigle, qui le mit sur son dos, et le déposa doucement dans un jardin. Le jardinier touché de la beauté de l'enfant en prit soin et l'éleva sous le nom de *Gilgam*. Cet enfant régna sur les Perses. — Si cette aventure paraît fabuleuse, conclut *Elien*, j'ajouterai encore un fait à l'appui; c'est que le perse *Achemenès*, par lequel commença l'illustration des Perses, fut nourri par un aigle.

Il est impossible de ne pas reconnaître dans le récit d'*Elien*, une copie incorrecte de la fable racontée par *Hérodote* à propos de l'enfance de *Cyrus*; (chap. 107 et suivans). Nous ne nous arrêterons pas à relever toutes les similitudes et toutes les dissemblances des deux versions, nous nous bornerons à faire observer que les commentateurs qui comme *D. Calmet* ont cru reconnaître *Tiglath-fela-sar* dans le *Gilgam* (*Alias Thilgame*) d'*Elien*, ont commis une erreur impardonnable.

¹ *Emendatio temporum*, prolegomena xxxiv.

sonnelle, mais je ne crains pas de dire que la réalité de cette identification me paraît un fait patent et irréfragable.

Maintenant pourquoi a-t-on fait dire à Daniel plus qu'il n'a voulu dire, et pourquoi a-t-on imaginé cette fable du règne à Babylone d'un roi des Mèdes après la chute de *Nabonnid*? Cela tient simplement, je crois, à la trop grande confiance que l'on a accordée sur ce point à l'historien Flavius Josèphe. Josèphe a confondu en une seule les deux révolutions qui ont terminé les règnes de *Baltasar* et de *Nabonnid*, qu'il appelle *Naboandel*; Josèphe a dit que *Cyrus* et *Darius* fils d'*Astyages*, roi des Mèdes, avaient attaqué *Baltasar*, et l'avaient fait prisonnier, peu de tems après le fameux festin dans lequel les vases sacrés du temple de Jérusalem avaient été profanés. Il a ajouté que *Darius* avait alors 62 ans, mais il s'est bien gardé de parler de la mort de *Baltasar* dans la nuit du festin même. Qu'en conclure? Que Josèphe, qui savait son Daniel, a cherché tant bien que mal à coordonner les faits qu'il y trouvait inscrits avec ceux qui lui étaient parvenus d'autre part. Il était notoire pour lui que *Nabonnid* exilé au su de tous en Kermanie, après la prise de Babylone, n'avait pas été tué dans la nuit du festin. Il changeait donc l'assertion de Daniel sur ce point.

Une fois *Nabonnid* confondu avec *Baltasar*, *Nabonnid* devenait contemporain du dernier roi des Mèdes, de race mède, et le *Darius le Mède* de Daniel, se confondait dans son esprit avec *Astyages*. De là toute la confusion qui a rendu si obscurs les faits en question.

Georges le Syncelle qui n'avait pas la même raison pour se tromper, raconte exactement les faits qui ont accompagné la chute de *Labosaroch* (ou *Laborosoarchod*), mais il fait du roi des Mèdes *Astyages*, du *Darius* de Daniel, et du *Nabonnid* de Megasthenes, de Bérose et de Ptolémée un seul et même personnage, et qui plus est, l'un des conjurés auteurs du meurtre de *Labosaroch*. Cela n'est pas soutenable et cependant des hommes comme les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, ont admis des faits aussi inconciliables avec les témoignages les plus dignes de respect et de foi. Ainsi, pour eux, avant *Cyrus*, régnait sur les Mèdes un *Cyaxare II*, fils d'*Astyages*, nommé à volonté, *Darius le Mède*, *Assuérus* et *Artaxercès*, lequel après avoir vécu 64 ans, et régné 24 ans sur les Mèdes, jouit deux années du grand empire, c'est-à-dire de l'empire des Mèdes et des Chaldéens, après la

chute de Nabonnid (538 à 536).—Suivant eux encore, en 536, *Cyrus* lui succéda et il avait épousé la fille de ce *Cyaxare*. Cet âge de 64 ans, à lui seul, fait crouler tout le reste, car étant mort en 536, *Cyaxare* fut né en 600 ; or, un an après, *Cyrus* avait un an aussi. *Xénophon* nous dit, avec toute apparence de raison, que son oncle *Cyaxare* était un homme fait déjà, lorsque *Cyrus* vint à la cour d'Ecbatane ; d'ailleurs, s'il n'est pas impossible de voir un oncle ou un beau-père du même âge que son neveu, ou de son gendre, c'est du moins chose rare : donc l'*Art de vérifier les dates* est complètement dans le faux sur ce point.

F. de SAULCY,
De l'Institut.

Philosophie Sociale.

ATTAQUES CONTRE LA SOCIÉTÉ.

DES POTISME DE L'ÉTAT

DANS

LES SYSTÈMES SOCIALISTES ET COMMUNISTES.

Troisième Article¹.

Tendance vers le despotisme. — Point de liberté individuelle. — L'Etat est tout. — M. L. Blanc. — M. Duclerc. — Droit au travail. — L'Icarie de M. Cabet. — Organisation de sa Société. — Omnipotence de l'Etat. — Nourriture. — Monumens publics. — L'enfance. — La famille. — Religion. — Quelques remarques.

« Loin d'aller vers l'avenir, nous retournerions ainsi
au passé. » (L. RICHARD).

Il y a dans les systèmes socialistes et communistes un caractère qu'on ne saurait trop remarquer : c'est une tendance générale, constante et énergique vers le *Despotisme*. Ces faiseurs d'*utopies*, qui se présentent comme les libérateurs de l'humanité, — qui ont la prétention de l'introduire dans une terre où doit couler le *lait et le miel*, commencent par nous ravir la plus belle conquête des tems modernes : la Liberté leur est suspecte. Ce principe sorti triomphant des ruines de l'esclavage et du monopole, cette victoire qui a coûté tant de sang à nos pères, ils nous les présentent sous les couleurs les plus sombres. Leur tactique est pleine de perfidie. Vous les voyez d'abord tracer un tableau effrayant des maux qui affligent la société ; puis, quand les esprits sont fortement saisis, les imaginations frappées ; quand ils ont fait naître dans les cœurs la colère et la haine contre cet ordre de choses, ils se mettent à rechercher les causes qui l'ont amené. S'il faut les en croire, ils apportent à cette étude un désir sincère de découvrir

¹ Voir le 2^e art. au n^o 104, tome XVIII, p. 121.

la vérité ; leurs intentions sont pures, pleines de candeur et d'un ardent amour pour le bien de l'espèce humaine. Soit ! mais le résultat de leurs investigations, quel est-il ?

Or, ils entendent la société dire à chacun de ses membres : tu es libre, travaille, travaille à tes risques et périls, et tu seras heureux ou malheureux, riche ou pauvre, selon ta conduite ; ta destinée dépend de toi. Ils voient les hommes disposant de leurs facultés comme ils le veulent, se consacrant à la culture de la terre, au tissage, à la métallurgie, aux sciences, aux lettres, ou se préparant à remplir de hautes fonctions dans la société. Ils les voient encore, quand ils ont choisi leur profession, travailler pour eux-mêmes, accumuler, s'ils réussissent, le produit de leur travail, et le transmettre à leurs enfans. D'autres ne réussissent pas, ou bien, après un premier succès, viennent des revers, des malheurs imprévus, on tombe dans l'indigence et on y précipite ses enfans¹. Ainsi va le monde.

On avait jusqu'ici regardé cette émancipation individuelle comme un progrès, on célébrait comme une victoire la faculté désormais acquise à l'homme de disposer de lui-même : victoire précieuse, car elle avait coûté de longues et pénibles luttes aux générations antérieures ; victoire à laquelle on rapportait les vastes développemens des sciences et des arts.

Les communistes et les socialistes en jugent autrement. Au spectacle que présente le monde, ils se sont émus d'indignation. Travailler pour soi, songer avant tout à ses descendans, c'est, ont-ils dit, de l'égoïsme ! Proclamer un principe en vertu duquel on peut devenir tour-à-tour riche ou pauvre, c'est asseoir la société sur une base mauvaise, en opposition constante avec le bonheur de tous ! Or, comme ce principe, c'est la liberté individuelle, c'est l'homme pouvant exercer ses facultés à ses risques et périls, la liberté est donc la cause immédiate et directe des maux qui pèsent sur la société, elle est donc la première victime que l'on doit sacrifier sur l'autel de la patrie. Rien n'égale la persistance et la force avec lesquelles les socialistes de toutes les couleurs, de toutes les écoles, demandent cette immolation. Ainsi,

¹ Voir M. Thiers, *Discours sur la propriété et le droit au travail*, p. 14-15, édit. Curmer.

plus de latitude laissée à l'initiative des individus; le bonheur est à ce prix. Êtres ignorans et bernés, ils pourraient se précipiter dans des directions mauvaises : il faut donc toujours les tenir par la main, de peur qu'ils ne tombent ou ne se blessent. — Plus de ces génies marchant, dans une voie choisie par eux, à la découverte de ces grandes vérités politiques, à la solution de ces problèmes astronomiques, physiques, etc., qui agrandissent la puissance de l'homme : la pensée, comme le corps, aura ses entraves et sa direction invariablement tracée. — Plus, en un mot, d'activité spontanée dans la société. Il faut qu'elle stationne en énergie; toutes les forces qu'elle recèle dans son sein, il faut qu'elle les comprime, qu'elle les empêche d'aller rayonner au dehors, jusqu'à ce que l'impulsion lui vienne d'en haut.

Car le mouvement sera communiqué. On n'entend pas, dans ce système, condamner à une immobilité absolue la société et les individus. Mais, pour arriver jusqu'à eux, pour se répandre dans tous ses membres, la vie, la pensée, l'action doivent partir d'un être qui s'appelle l'État. Ici, les individus ne sont rien : l'État est tout. C'est le centre vers lequel tout doit tendre, dans lequel tout doit aller s'absorber et se perdre, comme les êtres s'abîment dans la substance infinie des panthéistes. On fait résider en lui seul la sagesse et la prévoyance. Aussi se place-t-il, sans cesse, à côté de l'homme, au dessus de lui, autour de lui pour le guider, le garantir, le maintenir, le loger, le vêtir, le nourrir et l'élever. Les citoyens, entre ses mains, ne sont plus que des instrumens de travail, — instrumens qu'il façonne, qu'il dresse, qu'il fait agir et fonctionner selon son bon plaisir. Et voilà le progrès qu'on imagine ! Plus tard, après quelques générations, quand on fera l'histoire des idées, on aura peine à croire que cette utopie se soit de nouveau produite et développée au 19^e siècle, qu'elle ait exercé sur les esprits cette grande influence qui nous surprend nous-mêmes; — on sera étonné de la large place que lui ont faite, dans le monde politique, les socialistes et les communistes.

¹ « L'homme, interprète et ministre de la nature, n'étend ses connaissances et son action qu'à mesure qu'il découvre l'ordre naturel des choses, soit par l'observation, soit par la réflexion; il ne sait et ne peut rien de plus. » Bacon, *Nouvel organum*, l. 1, § 1.

Car, il faut bien le reconnaître, cette question, pendant les mois orageux que nous venons de traverser, a été, sous une forme ou sous une autre, la question principale.

« La lutte, a dit avec raison M. de Montalembert, n'est pas entre l'aristocratie et la royauté d'une part et la démocratie de l'autre, elle est entre la centralisation exagérée, l'esprit de monopole et l'esprit de liberté. »

Qu'on se rappelle M. L. Blanc. Où devaient conduire les idées qu'il a trop longtems développées au *Luxembourg*? A placer toute l'industrie entre les mains de l'État sous le nom d'*ateliers nationaux*. Mais la réalisation de ce projet n'entraînait-il pas la ruine des établissemens privés ?

Heureusement pour la France, ces ateliers nationaux sont fermés; M. L. Blanc tombe. Vient alors M. Duclerc avec son projet de *décret relatif à la reprise de possession des chemins de fer par l'État*. On n'a pas oublié, sans doute, comment, le 23 juin, M. de Montalembert caractérisait et flétrissait ce projet. « Il est tout à la fois funeste, disait-il, et dans l'ordre industriel et dans l'ordre politique. Dans l'un comme dans l'autre, il cherche à faire prévaloir cette funeste tendance en vertu de laquelle l'action de l'État vient absorber tous les jours davantage l'action des individus et toutes les forces de la vie sociale... On veut faire de l'État l'entrepreneur de toutes les industries et l'assureur de toutes les fortunes ». C'était au moment où l'orage grondait dans Paris, à la veille de la formidable insurrection de juin, que l'Assemblée nationale discutait cette grave question. Après de longs débats, elle renversa, par un vote éclatant et solennel, le projet de décret de M. Duclerc. Mais l'utopie dont nous parlons ne fut pas bannie du monde politique.

Quelques mois plus tard, elle se présenta sous une autre forme.

¹ Discours prononcé à l'Assemblée nationale contre le rachat des chemins de fer par l'État, dans le *Moniteur universel* du 23 juin.

² Voir M. Michel Chevalier, *Lettres sur l'organisation du travail*, p. 48 sqq.

³ M. de Montalembert, *Discours contre le rachat des chemins de fer*, *ubi supra*. Ce discours a été reproduit dans l'*Université catholique*, 2^e série, t. VI, pag. 48.

L'Assemblée eut donc à se prononcer sur la question du *droit au travail*. Qui ne sait avec quel emportement nos *utopistes* ont revendiqué ce droit prétendu? C'est que sa concession était un premier et un grand pas vers la réalisation de leurs rêves¹. En effet, de ce droit général, absolu, irrésistible, au travail, découlent deux conséquences : 1° Ou l'État entreprend de donner à tous les travailleurs l'emploi qui leur manque et qu'ils demandent. Il devient ainsi le principal et bientôt, en quelque sorte, l'unique entrepreneur de l'industrie. Mais cette industrie, comment l'alimenter? Par l'impôt. Il lui faudra donc accumuler entre ses mains tous les capitaux des particuliers, et le voilà propriétaire unique de toutes choses. Or, cela, c'est, avec le communisme, la consécration de la suprématie absolue de l'État. — 2° Ou l'État renonce à donner à tous du travail par ses propres ressources, mais il veille à ce qu'on en trouve toujours chez les particuliers. Et le voilà conduit à l'exercice d'une tutelle universelle, à la réglementation de l'industrie, des salaires, de la production et de la consommation; il se fait, en un mot, le grand et unique organisateur du travail. Et là encore, l'État est tout².

Sans doute, l'Assemblée nationale a jugé cette question du *droit au travail*. Mais ses partisans ne se tiennent pas pour vaincus. On l'a dit, il y a longtemps, l'erreur est comme le Protée de la fable : elle sait prendre mille formes diverses. On peut donc s'attendre à voir repa-

¹ « Il s'agit, a dit à cette occasion M. Thiers, non pas d'une question de tarif, mais d'une question sociale, politique, philosophique, métaphysique, d'une question qui a tous ces caractères. » *Discours sur la propriété et le droit au travail*, p. 7-9, édit. Curmer.

² Voir M. de Tocqueville, *Discours sur le droit au travail*, p. 7-9, édit. Curmer. « De quoi s'agit-il au fond? demande M. Reybaud. Et où veulent aboutir ces mots d'organisation du travail, de droit au travail, dont on fait tant de bruit et sur lesquels se concentre désormais l'effort principal des socialistes? A un ordre de choses où la discipline succéderait à la liberté et dans lequel l'armée des travailleurs se plierait à une obéissance presque militaire. Dès qu'on impose au gouvernement le devoir de procurer du travail à qui en demande et d'en organiser l'économie générale, il va sans dire qu'on lui accorde le droit explicite de disposer des hommes à sa guise et de les distribuer suivant les besoins des industries. Voilà un servage nouveau. » L. Reybaud, *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes*, t. 1, p. 32, 5^e édit.

raître, sous une autre face, la question de l'*omnipotence de l'État*. D'ailleurs, si elle n'envahit pas de nouveau l'Assemblée nationale, elle est dans les livres des communistes. Là, nous pouvons la contempler dans toute son étendue. Il est bon de nous donner le spectacle de cet idéal à la poursuite duquel ils nous lancent, — de cet Etat-modèle dans le sein duquel ils veulent embrigader toutes les existences et toutes les volontés. Transportons-nous donc par la pensée dans l'*Icarie* de M. Cabet.

II.

Là, bien entendu, l'Etat est tout et fait tout. Point d'autre propriétaire que la République ou la Communauté. Elle fait cultiver la terre, construire ses ateliers et ses magasins, bâtir, sur un même plan, toutes les maisons, fabriquer tous les objets nécessaires à la nourriture, au vêtement, au logement, à l'ameublement. C'est elle qui nourrit, vêtit, loge et meuble chaque citoyen; et partout elle établit la plus grande uniformité.

Rien n'égale sa sollicitude. Tout est prévu, jusqu'aux heures du lever et du coucher. A cinq heures du matin, la population entière est debout; à dix heures du soir, elle se met au lit. Et pendant le tems consacré au sommeil, pas une âme dans les rues: partout un silence profond.

En ce qui concerne la nourriture, l'ordinaire est, chaque année, voté par les chambres. La loi règle les alimens; mais défense d'en avoir d'autres que ceux qu'elle approuve et que la Communauté distribue. Au reste, cette distribution est des plus abondantes. Comment les facultés gastriques les plus exigeantes ne se contenteraient-elles pas de la règle suivante, courte, mais énergique: « Avant-déjeuner à six heures du matin. — Déjeuner à neuf. — Dîner commun à deux heures. — Souper de neuf à dix heures du soir. » Les repas, comme on vient de le voir pour le dîner, se prennent en commun, dans des

• Il y a cependant une exception. • La République, dit M. Cabet, uniquement occupée du bonheur de ses enfans, pousse la tendresse et la complaisance jusqu'à leur donner la faculté de prendre, le dimanche, tous leurs repas en famille, chez eux, d'y dîner avec leurs amis particuliers, même d'aller passer la journée à la campagne. • Mais il faut toujours prendre les alimens dans les ateliers nationaux. *Voyage en Icarie*, p. 54.

salles superbes, contenant mille à deux mille personnes, et surpassant en magnificence tout ce qu'on peut imaginer. Pour préparer ces repas, on a des cuisiniers nationaux, de grandes boulangeries, de vastes abattoirs, d'immenses restaurants ¹. — Ajoutez à cela de gigantesques ateliers de tailleurs, de couturières, de tapissiers, d'ébénistes, dans lesquels ateliers on fabrique les meubles de la communauté, on confectionne, on blanchit et on raccommode les vêtemens des citoyens et des citoyennes.

Puisque nous sommes sur le chapitre des monumens publics, nous ne devons pas oublier, et les hospices destinés à recevoir tous les malades, quels qu'ils soient, — et les imprimeries nationales, — édifices immenses en longueur, pouvant contenir cinq mille imprimeurs dans deux étages supportés par des centaines de petites colonnes en fer, — « et une immense écurie (tout est *immense*) à quatre étages, ou plutôt cinq immenses écuries l'une sur l'autre, propres, lavées, belles comme des palais, et contenant ensemble deux ou trois mille chevaux ². » Il nous faudrait parler aussi des magnifiques rues d'Icara, — rues *rouges* ou de *fer*, rues *jaunes* ou à *ornières* artificielles, rues *bleues* ou à *canaux* ³. Jamais de poussière ! jamais de boue ! quel charmant pays pour les piétons que l'on voit cheminant sous des arcades *abritées*, et de plus n'ayant rien à craindre des chiens (*sic*) qui, bridés et muselés, comprennent parfaitement bien leurs devoirs à l'égard de la communauté ! Que de détails non moins intéressans nous sommes forcé d'omettre ! Mais nous croyons en avoir dit assez pour montrer jusqu'où s'étend à l'endroit du bien-être matériel de l'homme, la sollicitude de l'Etat-modèle qu'on nous propose.

Il ne faut pas croire que cet Etat néglige l'éducation. Loin de là, la République protège ses enfans non-seulement depuis leur naissance, mais même pendant la grossesse de leurs mères. Celles-ci sont instruites sur les précautions qu'elles ont à prendre et pour elles-mêmes et pour le fruit qu'elles portent dans leur sein ⁴. La *naissance* arrive

¹ Voir *Voyage en Icarie*, p. 51-56.

² *Ibid.*, p. 26.

³ *Ibid.*, p. 21.

⁴ Tout cela, comme nous le verrons est renouvelé des Grecs : chez eux, l'Etat gouvernait aussi l'enfant jusque sur le sein maternel ; des lois répri-

en présence des membres de la famille, et presque toujours de plusieurs accoucheuses ¹ ! ! D'un autre côté, on ouvre des *cours de maternité*, dans lesquels « se discutent les mille questions relatives, non-seulement à l'allaitement de l'enfant, à son sevrage, à sa dentition, à sa marche, à sa nourriture, à ses vêtemens et à ses bains, mais encore au développement et au perfectionnement de ses organes ². » C'est encore la loi qui détermine les exercices gymnastiques auxquels l'enfant doit se livrer à cet effet. « C'est elle qui règle les différentes *espèces d'éducatious* (physique, intellectuelle, morale, industrielle et civique); et, pour chacune de ces espèces, *les matières de l'éducation, le tems et l'ordre des études, et les méthodes d'enseignement* ³. »

On paraît en principe, et tout en admettant le *divorce*, conserver la famille ⁴. Cependant les enfans appartiennent avant tout à l'Etat :

maient ses cris et ses pleurs; on ordonnait à la femme grosse son genre de nourriture, son régime, ses promenades. Voir Aristote, *Politique*, t. II, p. 109, trad. de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

¹ *Voyage en Icarie*, p. 75.

² *Ibid.*, p. 76.

³ *Ibid.*, p. 74.

⁴ « Quant à la famille, le Communisme paraît se séparer de Babœuf et d'Owen; il la conserve. C'est peut-être beaucoup s'avancer que d'écrire que le communisme admet la famille; il est plus exact de dire qu'une partie l'admet et qu'une autre la rejette: lorsqu'on est entré dans la voie de l'erreur, il est bien difficile de s'arrêter; une fois qu'on cherche à démolir une portion de l'édifice social, l'on est fatalement entraîné à ébranler le reste, et souvent alors, avec cette ardeur de destruction, on ne laisse plus que des décombres. C'est ce qui est arrivé aux Communistes. Quelques-uns veulent la conservation de la famille dont ils paraissent respecter le sanctuaire; tandis que d'autres, par déduction rigoureuse de leurs idées, la trouvent opposée à l'esprit de leur doctrine: et voici comment raisonnent ces derniers: Nous abolissons la propriété, parce que nous voulons l'égalité; or, ne violons-nous pas ce principe fondamental de notre système lorsque nous laissons les enfans aux pères et aux mères; les enfans, source de travail, de produits, de richesses; les enfans, par conséquent, source d'inégalité! Qui peut dire que ce n'est pas là de la bonne logique! de la très-bonne logique. Ainsi les *Unitaires* ou *Icariens* admettent le mariage et la famille; les *Humanitaires* veulent la promiscuité des sexes et l'abolition de la famille. Nous dirons cependant que, dans notre opinion, ce n'est là qu'un schisme purement momentané, un sacrifice

point d'autre nourriture pour leur corps et pour leur âme, que celle qu'il prépare, qu'il approuve et qu'il distribue, quand bon lui semble. Ainsi, pour leur parler de la *divinité* et de la *religion*, on doit attendre qu'ils aient atteint l'âge de dix-sept ou dix-huit ans¹.

Et puis quelle religion ! Une assemblée de prêtres, de professeurs, de philosophes, de moralistes, de savans, d'écrivains, l'ont décrétée par assis et levés. Rien de plus simple. On admet un Dieu, cause première de tout ce que nous voyons. Soumission absolue à la volonté générale, et surtout amour et *vénération* de la femme, chef-d'œuvre du Créateur², tel est le culte qui lui est le plus agréable. Point de ciel, point d'enfer. Tout, pour l'homme, finit au tombeau. Sur la terre, dans le système des Communistes, rien ne manque à la félicité ! Que peut-on donc désirer après la mort ? Cependant on permet à ceux qui souffrent, l'espérance d'une autre vie³. Et voilà la Religion de l'Etat. — Ajoutons : voilà le roman, l'utopie, le rêve que certains hommes forgent dans leur imagination. Ce qui étonne ce n'est pas

temporaire, que les Icaréens font aux mœurs du siècle ; et nous sommes persuadés que les doctrines de ces derniers une fois admises, nous retournerions vers ces tems où, si toutefois ils ont jamais existé, l'enfant devenait étranger sous le toit qui le vit naître, et, comme les oiseaux, pouvait ensuite s'unir à une mère qu'il n'avait jamais connue. *Encyclopédie moderne*, nouv. édit., t. XIV, art. *Communisme*. — M. Thiers montre, avec cette clarté et cette logique qu'on lui connaît, l'union étroite qui existe entre la propriété et la famille. La destruction de l'une, dit-il, entraîne nécessairement celle de l'autre. « Ou tout en propre, ou rien ; alors rien, ni le pain, ni la femme, ni les enfans. » *De la propriété*, p. 165 sqq.

¹ On reconnaît là les idées de J.-J. Rousseau. Cette utopie est jugée depuis long-tems. Voir M. Villemain, *Tableau de la littérature au 18^e siècle*, XXI^e leçon.

² *Voyage en Icarie*, p. 171. Dans tous les systèmes anti-sociaux, on méconnaît le rôle de la femme ; on en fait une idole de chair devant laquelle les passions les plus honteuses sont appelées à se prosterner. On se rappelle, sans doute, la femme libre des Saints-Simoniens. Voir M. Bonnetty, *Histoire du Saint-Simonisme*, 1^{er} art., dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XI, p. 241, 1^{re} série, 2^e édit.

³ *Voyage en Icarie*, p. 276-288. Voir sur la Religion des fouriéristes, *Ann. de philos. chret.*, tome XVIII, p. 323.

tant le délire individuel que l'attention que l'on prête à ces fables, mais c'est que malheureusement ceux-là même qui repoussent ces chimères, ont abandonné eux-même la méthode seule exacte de la tradition, ils croient avoir inventé eux-mêmes leur religion moins absurde que celle de M. Cabet, mais assise sur le même fondement la conscience ou la raison individuelle. C'est la méthode de Descartes et de Malebranche, d'évidence et d'intuition, mise en pratique. Pour nous, nous n'avons qu'une chose à dire : « Où avez-vous pris, où avez-vous vu toutes les bêtises que vous nous débitez là ? » — M. Cabet et ses semblables seront obligés de nous dire : « J'ai vu tout cela dans mes idées ! » Merci.

Cependant voilà comment, lorsque l'État est tout, il mesure l'air qu'on respire, la nourriture qu'on prend, le vêtement dont on se couvre, le logement qu'on habite, la part de lumière qu'il veut accorder. Voilà comment il absorbe, avec les propriétés territoriales, le corps, l'intelligence, le cœur et les affections des individus. Despotisme abrutissant, qui, sous prétexte de nourrir le corps de l'homme, enchaîne toutes les parties de son être ! Despotisme plus ou moins prochain pour les peuples qui laissent leurs gouvernements méconnaître les droits de l'individu ! Droits inviolables et sacrés, leur affaiblissement est toujours le signe précurseur de leur esclavage.

Et qu'on ne se rassure pas, parce que le plan que nous venons de développer à M. Cabet pour auteur ! Qu'importe ici un nom ? Nos faiseurs d'utopies, quelle que soit leur couleur, partagent, plus ou moins, sa pensée. Allez au fond de leurs théories, vous les verrez tous étendre, outre mesure, la puissance et les droits de l'État : sous leurs belles promesses, il y a des fers. En nous engageant dans la voie qu'ils ouvrent devant nous, « loin d'aller vers l'avenir, nous retournerions vers le passé ? »

L'abbé V. HÉBERT-DUPERRON.

¹ Voir M. Cousin, *Cours d'histoire de la philosophie au 18^e siècle*. — Ecole sensualiste, 8^e leçon. Nous reviendrons sur cette question.

² Voir Louis Reybaud, *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes*, t. 1, p. 32, 5^e édition.

 Appendice à l'article précédent.

 DÉCONFITURE
 DU COMMUNISME DE M. CABET EN ICARIE.

Les *Annales* ont toujours dit que c'était à l'expérience et aux faits qu'il fallait rappeler tous ces faiseurs d'utopie, qui bâtissent des sociétés et des hommes romantiques dans leur imagination, dans leurs livres ou dans leurs journaux. Elles-ont déjà fait connaître l'essai de communisme fait dans les îles des Amis¹ ; et comment cet essai a abouti à l'abrutissement des esprits, et les a réduits à la nécessité de se manger les uns les autres. Voici maintenant des nouvelles authentiques de la désunion, et de la déconfiture complète de cette colonie d'Icarie qu'a voulu fonder M. Cabet ; ce sont deux Icarieus, deux adeptes de M. Cabet, qui racontent eux-mêmes leur histoire.

HONNEUR ET GLOIRE AU PACHA CABET ET A SES JANISSAIRES.

« *Icarie est fondée, Icarie existe ; c'est un Eden, un vrai paradis terrestre. Oh ! si vous voyiez Icarie !* » Telles sont les paroles enthousiastes dont on se sert pour entraîner et tondre les moutons qui veulent les entendre. « Il faut une confiance aveugle, » dit le pacha d'Icarie.

« Moi, comme les autres, en disciple modeste, j'ai fermé les yeux et je me suis bien gardé de demander quelles étaient les ressources et l'état de la caisse. Aucun des partans n'a eu connaissance des recettes et des dépenses ; de même le titre de la concession d'un million d'acres de terre ne nous a pas été montré ; nous sommes partis comme de vrais moutons de Panurge.

• Aussitôt en mer, le sous-délégué de Cabet m'apprit que la concession d'un million d'acres de terre n'existait pas. — Ce fut la première déception. — J'appris à la Nouvelle-Orléans que l'entrepôt de Shreveport et les montres des Icarieus étaient engagées pour une somme de 1,000 francs. — Deuxième déception. — J'étais malade ; je demandai à voir un médecin ; le délégué Favard, janissaire en chef, me répondit qu'il n'y avait à la Nouvelle-Orléans

¹ Voir notre tome xvii, p. 246 (3^e série).

que des charlatans; que je n'étais pas assez malade pour m'y arrêter, et qu'il valait mieux aller en Icarie, pour être traité par le médecin de la société. Mais j'appris depuis que le janissaire Favard ne s'était nullement occupé de médecin, et qu'il avait répondu qu'il n'avait pas d'argent pour les visites de médecin, et qu'il en fallait pour fonder Icarie. — Troisième déception.

» Arrivé à Shreveport, je fus encore déçu en voyant l'établissement destiné à recevoir les femmes. Il est tellement bien construit que les habitants de Shreveport disent qu'ils ne voudraient pas y loger un cheval.

» La quatrième et la plus forte déception fut le trajet dans les forêts et les prairies du Texas, en ce que la rapacité du janissaire en chef nous fit beaucoup souffrir des privations de toute nature.

» L'arrivée en Icarie fut la dernière et la plus triste des déceptions. Nous vîmes, à notre arrivée, non des hommes, mais des cadavres!... Rien de cultivé dans ce soi-disant paradis! On nous apprit qu'il y avait 10,000 fr. de dettes. Le lendemain de notre arrivée, on vota à l'unanimité, moins trois voix, que la société était dissoute et qu'il fallait tout abandonner.

» La retraite s'opéra très-difficilement, en laissant beaucoup de malades en route. Les malles et tout le linge de la dernière avant-garde restèrent abandonnés au milieu des prairies. Nous attendîmes à Shreveport des secours de France. Une commission de cinq membres arriva le 24 octobre; elle nous annonça qu'elle possédait 4,000 fr., tandis qu'elle en possédait 25,000. Chacun de nous reçut 55 fr. pour redescendre à la Nouvelle-Orléans.

» Chaise, membre de cette commission, s'est enfui avec une partie de la somme; les autres ont organisé une *société dite fraternelle*: chacun des membres est tenu de verser 20 sous par semaine pour soulager les icariens malades et sans ouvrage. Comme la plupart de ceux qui sont descendus du Texas sont malades et ne peuvent travailler, il n'y aura que les jeunes moutons qui entreront dans la société qui paieront, et si jamais ils demandent des comptes, un janissaire viendra leur dire: « Il faut avoir une confiance aveugle! »

» Pour moi, je suis sans travail; j'ai versé 1,000 fr. sur lesquels j'ai fait une retenue de 400 fr. sur l'apport de mon neveu. Comme il ne viendra pas, puisque l'Eden est en déconfiture, je croyais avoir le droit de recouvrer cette somme. Quand j'en ai parlé au janissaire Favard, l'homme de confiance du Pacha, il m'a répondu: « Ton argent est f... comme celui des autres. » Ces autres sont les familles qui sont en France, qui ont versé des sommes, et qui ne partiront pas, puisque tout est abandonné.

» A la séance de la *Société fraternelle* du 21 octobre, j'ai demandé un emprunt afin d'avoir de quoi subsister jusqu'à ce qu'il m'arrive du secours de France. J'en attends, car j'ai écrit à ma famille pour en obtenir, et j'attends ma femme, qui doit être en route maintenant pour venir me rejoindre et qui a

dû verser 1,200fr. Je m'engageais à remettre cet emprunt aussitôt que des secours me seraient arrivés de France. Presque tous savaient que j'étais sans ressources et que je ne connaissais personne à la Nouvelle-Orléans. Eh bien ! en vertu du principe de *fraternité*, l'on m'a positivement refusé toute espèce de secours.

» Quelle leçon pour moi ! Puisse-t-elle profiter aussi aux malheureux qui se laissent séduire par M. Cabet et ses janissaires !

Et DUNTSOON, bijoutier, rue Royale, 103,
ayant fait partie de la 2^e avant-garde pour l'Icarie.

La lettre suivante a, en outre, été adressée au *Constitutionnel*, qui l'a publiée :

Monsieur le Rédacteur,

» J'ai recours à votre journal pour donner de la publicité à un fait qui peut prévenir des malheurs. Il est tems que l'opinion publique fasse justice de tous ces *théoriciens* qui *prêchent le Communisme* et qui entraînent à leur perte une foule de malheureux esprits faibles.

• J'ai un ami, maire d'un village de la Côte-d'Or, M. F..., qui a un fils qui, avant la révolution de Février, était le correspondant intime de l'illustre Cabet et son disciple le plus zélé. Avant les événemens de juin, il a réuni sa modique fortune, en a remis la plus grande partie à Cabet, puis il est parti pour l'Icarie avec la fameuse avant-garde... Aujourd'hui, le malheureux écrit à son père pour le prier de lui envoyer de l'argent afin de revenir en France. Dans cette lettre, il fait le récit abrégé de tout ce qu'il a souffert. Je vous en donne ci-dessous la copie littérale. En la publiant, vous rendrez service à tous ces malheureux ouvriers qui se disposent à partir pour cette terre de désolation.

• Amérique du Nord. — Nouvelle-Orléans, 16 novembre.

• Cher père,

• Je vous écris à la hâte un mot concernant ma position... D'abord, je suis un réchappé de la mort. Je suis encore à l'hospice de la Nouvelle-Orléans depuis peu ; car nous arrivons de l'endroit où ce fameux Cabet nous avait envoyés nous perdre. Hélas ! quand nous sommes arrivés dans ce lieu mortel (car tout y est mortel, l'eau et l'air), sur 70 hommes qui avaient été les premiers, 9 de morts et tout le reste moribond. Quel camp de désolation ! Nous arrivons ; au bout de quatre jours nous tombons tous malades ; au bout de six, je suis tombé sans connaissance ; enfin, je me crois mort ; je suis résigné ; cependant on me donne du quinine ; ça me coupe la lièvre ; et enfin j'ai pu regagner la Nouvelle-Orléans ; heureusement l'hospice est bon. J'ai fait 120 lieues dans les forêts, à pied, seul et souffrant de la faim, la soif, obligé de jeter mes effets, n'ayant pas la force de les porter. etc. A plus tard d'autres détails.

• Cabet nous dit : « Vous allez dans un pays où tout y est. » Ce malheu-

feux nous y envoie sans le connaître. *Tous ses écrits sont faux.* De ce côté, selon lui, c'est la pêche, c'est la chasse; eh bien! rien de tout cela; on y meurt de faim. Faut-il être aventurier pour envoyer des hommes, les perdre ainsi, surtout de nous envoyer sans tout l'argent que nous lui ayons donné? Maintenant, cette chimère qu'il nous avait mise dans la tête est l'état social le plus infâme possible; c'est l'esclavage complet; c'est l'enfer: si vous êtes cent, c'est cent maîtres que vous avez. Vous ne pouvez rien faire ni manger qui ne soit à retoucher ni à censurer; vous n'avez aucune liberté, et toute la journée disputés pour le manger. « Toi, tu manges trop; moi, je mange moins; tu es un fainéant, etc. » Toute la patience du monde ne suffirait pas pour une heure. Seulement, nous sommes bien désaveuglés, mais trop tard; mais il fallait passer par là. Maintenant, ceux qui n'en ont pas goûté peuvent essayer; ils seront bientôt guéris. Tous les fanatiques qu'il y a encore en France passeront bientôt leur maladie quand ils sauront de nos nouvelles. *Communisme! jamais tu ne régneras en France ni en Europe, non plus que les autres bêtises.* »

» Puis il parle de sa famille.

» Telle est la lettre de ce malheureux *Icarien*, parti il y a six mois plein de force et de courage, et maintenant loin de sa patrie, qu'il ne pourrait revoir, si sa famille ne lui envoyait pas de l'argent pour payer son voyage. Et cette position est celle de tous ses compagnons.

» Est-ce donc là ce paradis que Cabet leur avait montré dans le lointain? Est-ce donc pour aller s'envelir dans les déserts de la Louisiane que tant de malheureux ont quitté la position qu'ils occupaient, leur famille, leur patrie? Et c'est cet homme, l'auteur de tant de maux, ce Cabet, qui ose se dire l'ami du peuple et qui veut régénérer la société! Mais ce n'est plutôt qu'un vil intrigant qui a sacrifié à ses vues ambitieuses tous ces malheureux qui gémissent maintenant loin de leur patrie. S'il a fallu un exemple si funeste à l'opinion publique pour lui ouvrir les yeux, puisse du moins le sort de ces malheureuses sentinelles avancées, ces enfants perdus de la civilisation et du progrès, désillusionner tant de braves et vertueux ouvriers qui prêtent l'oreille à tous les beaux discours des socialistes et des communistes, et les préserver des malheurs où ces doctrines les entraîneraient infailliblement.

» Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

» Paris, 24 décembre 1848.

J. CARNE . .

Après ces détails, nous croyons inutile de continuer la réfutation des doctrines de M. Cabet, les faits en ont démontré l'impossibilité.

 Philologie Orientale.

TABLEAU DES PROGRÈS

FAITS DANS L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES HISTOIRES DE L'ORIENT

PENDANT LES ANNÉES 1846 ET 1847.

*Suite et fin*¹.

14. Progrès dans l'étude de la littérature malaie.

L'importance croissante de la *Malaisie* pour la politique et le commerce de l'Europe, attire de plus en plus l'attention sur les différens dialectes malais et leur littérature, qui est assez considérable, mais n'a jamais pu acquérir d'originalité, dominée qu'elle était d'abord par les Hindous, et ensuite par les Arabes. La Société de Batavia, qui avait déjà publié une imitation javanaise du *Mahabharat*, a fait imprimer récemment le *Romo*², traduction javanaise d'une ancienne version kawi du Ramayana indien. M. Dozon nous a donné, dans le *Journal asiatique*, une analyse d'un ouvrage malai tout semblable au *Romo*. M. Roorda a commencé, à Amsterdam, la publication d'un *choix de pièces javanaises*³, et M. Dulawier a ajouté à la série des chrestomathies à l'usage de l'école des langues orientales, une *collection de pièces diplomatiques en malai*⁴.

15. Progrès dans l'étude de la littérature birmane.

M. Latter a publié, à Calcutta, une *grammaire de la langue bir-*

¹ Voir au n° précédent, tome xviii, p. 417.

² *Romo, een Javaansch Gedicht*, naar de Bewerking van Joso Dhipoero, uitgegeven door C. F. Winter. Batavia, 1847, in-8°. (28 et 537 pages.) Cet ouvrage forme la 2^e partie du vol. xxi des Transactions de la Société de Batavia.

³ *Javaansche Zamenspraken over verschillende onderwerpen door C. F. Winter*, uitgegeven door T. Roorda. Amsterdam, 1845, in-8°, cah. 1. (44 p.)

⁴ *Lettres et pièces diplomatiques écrites en malai*. Paris, 1845, in-8°.

mane ¹, langue très-intéressante, sous le double rapport de son origine, qui la rattache aux idiomes monosyllabiques de l'Asie orientale, et de son système graphique, qui la rapproche des idiomes indiens. Jusqu'ici on ne possédait, pour l'étude de cette langue, que la *grammaire de Carey* et le dictionnaire de Judson. La grammaire de Carey, composée, comme presque tous les ouvrages grammaticaux de ce missionnaire, d'après le système des langues classiques de l'Europe, ne donnait pas une idée juste de la structure du birman. M. Latter a le mérite d'en avoir reconnu le caractère particulier, et d'avoir dégagé la grammaire birmane des classifications étrangères qui en déguisaient la véritable nature.

16. Progrès dans l'étude de la littérature tibétaine.

M. Foucaux a fait imprimer la traduction tibétaine de la *vie légendaire de Bouddha*, qui est un des premiers livres canoniques du Nepal, et qui jouit au Tibet d'une grande autorité. L'éditeur s'est servi, pour la critique du texte tibétain, de l'original sanscrit, connu sous le nom de *Lalita vistara* ². C'est le premier texte tibétain imprimé en France, et le plus considérable de tous ceux qui ont paru en Europe. M. Foucaux va donner incessamment la traduction de cet ouvrage. La plupart des textes tibétains imprimés en Europe l'avaient été par les soins de M. Schilling de Canstadt, grand amateur de la littérature bouddhiste des peuples de la haute Asie. On a trouvé, après sa mort, deux ouvrages qu'il avait fait lithographier par des lamas bouriates, mais qui n'avaient pas encore paru, et l'Académie de Saint-Pétersbourg a chargé M. Schmidt de les publier. Le premier est un *Sutra* tiré du *Kandjour* ³; l'autre, travail beaucoup plus important, est l'*index* du *Kandjour* même ⁴. Cette grande collection bouddhiste

¹ *A Grammar of the language of Burmah*, by Latter. Calcutta, 1845, n-4°. (LII et 203 pages.)

² *Rgya Tch'er Rol Pa, ou développement des jeux*, contenant l'histoire du Bouddha Çakya-Mouni, par E. Foucaux. 1^{re} partie, texte tibétain, Paris, 1847, in-4°. (388 pages.)

³ *Das ehrwürdige Mahajanasutra mit Namen : das unermessliche Lebensalter and die unermessliche Erkenntniss*. Saint-Pétersbourg, 1845, in fol. oblong lithographié. (48 pages.)

⁴ *Der index des Kandjur* bevorwortet von Schmidt. Saint-Pétersbourg, 814. (215 pages.)

se compose de 1,083 ouvrages, dont les titres, en tibétain et en sanscrit, et les noms de leurs traducteurs, sont énumérés, dans l'index, d'abord selon l'ordre qu'ils occupent dans la collection, ensuite par ordre alphabétique.

17. Progrès dans l'étude de la langue et de la littérature chinoise.

À ne considérer que le petit nombre d'ouvrages relatifs à la Chine qui ont paru depuis deux ans, on pourrait croire que l'étude de cette grande littérature est délaissée en Europe; mais on se tromperait gravement, car, à Paris seulement, MM. Julien. Biot et Bazin préparent d'importans travaux sur la philosophie, l'histoire et la littérature chinoise, et c'est l'étendue même de ces ouvrages qui n'en a pas encore permis la publication. Néanmoins, M. Biot a achevé son *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine*, et l'a conduite, dans son second volume, jusqu'à nos jours. Ce volume reprend l'histoire des lettrés au commencement du 3^e siècle, et nous les voyons, à travers une série de dynasties, lutter pour leur principe, que l'administration de l'État ne doit être confiée qu'au savoir et au mérite, contre la faveur des cours, les innovations des sectes, l'ignorance des conquérans barbares et l'influence de la richesse. Ils organisent les écoles et surtout le concours, qui est leur grand instrument; ils finissent par avoir le dessus sur leurs nombreux ennemis; leur principe est reconnu et gouverne encore, malgré les empiétemens que la corruption, l'influence des grandes familles tartares, et surtout les besoins du trésor, parviennent à faire subir. Mais on y voit en même tems combien les lettrés ont eux-mêmes diminué les fruits qu'aurait dû porter ce principe; combien ils l'ont rendu stérile, en rétrécissant les études, en excluant du cercle de l'éducation publique les sciences positives, et en s'attachant, avec une sorte de fanatisme, aux formes littéraires. La Chine actuelle, avec ce qu'elle a de bon et de mauvais, est leur œuvre, et c'est à eux à détourner les dangers évidens dont elle est menacée de notre tems. Il est possible que leur contact avec les Européens leur fasse sentir la nécessité d'élargir le cours des études

Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine, par E. Biot. Paris, 1817, in-8°, 2^e partie. (114 pages.)

officielles, et de donner ainsi un nouvel élan à un peuple qui ne demande qu'à faire des progrès ; mais il est probable qu'ils se raidiront contre toute innovation, et que la Chine périra par l'excès de la littérature.

Les Européens en Chine ont publié quelques ouvrages, dont trois sont arrivés à ma connaissance. M. *Medhurst* a fait imprimer, à Schang-Haï, une édition du *Chou-king*, avec une traduction littérale entremêlée au texte ¹. On ne possédait, jusqu'à présent, qu'une seule traduction de ce livre fondamental, par le père *Gaubil* ; elle n'est pas très-fidèle, et M. *Medhurst* a voulu nous en donner une qui fût parfaitement exacte. Il a suivi, dans son interprétation, un commentateur du 12^e siècle, et a ajouté, au bas des pages, des explications, et, à la fin du volume, un appendice sur l'astronomie du Chou-king, ainsi que la série de cartes qui accompagnent ordinairement les éditions chinoises. L'intention de M. *Medhurst* n'a point été de s'occuper des grandes questions historiques qui se rattachent à cet ouvrage, et qui embrassent toute l'histoire ancienne de la Chine ; il n'est pas même entré dans les questions philologiques, que soulève ce livre obscur ; son but a été d'en faciliter l'intelligence, en fournissant un texte correct, accompagné de l'interprétation donnée par un des commentateurs les plus estimés en Chine. Son travail, tel qu'il l'a conçu, sera d'une grande utilité pour l'historien qui veut se servir du Chou-king, et pour le savant qui veut l'étudier dans l'original.

Le même auteur a publié une *dissertation sur la théologie des Chinois* ². C'est de toutes les nations de la terre celle qui a le moins de génie pour la théologie, et Confucius, en détournant ses disciples de l'étude des choses divines, a été le parfait représentant de l'esprit de ce peuple positif. Aussi, rien de plus vague que leurs opinions et leurs expressions dogmatiques, à ce point que les missionnaires chré-

¹ *Ancient China. The Shoo-king for the historical classic, being the most ancient authentic record of the annals of the Chinese empire, illustrated by later commentators, translated by W. H. Medhurst. Shanghai, 1846, in-8°. (xvi et 413 pages.)*

² *A dissertatio on the theology of the chinese with a view to the elucidation of the most appropriate term for expressive, the deity in the chinese language, by W. Medhurst. Shanghai, 1847, in-8°. (82 page.)*

tiens ont été, depuis le tems de saint François-Xavier, dans le plus grand embarras, pour trouver un terme chinois exprimant l'idée de Dieu. Les catholiques, après beaucoup de tâtonnemens, ont fini par s'accorder sur un mot; mais, lorsque les protestans ont commencé, il y a une trentaine d'années, à publier des traductions de la Bible et des traités chrétiens à l'usage des Chinois, les mêmes difficultés se sont présentées de nouveau. Différens missionnaires ont employé des termes divers, ce qui avait de grands inconvéniens, et quand, il y a deux ans, les missions protestantes en Chine se sont décidées à publier une nouvelle traduction de la Bible, il a fallu, avant tout, s'entendre sur le terme dont on devait se servir pour rendre l'idée de Dieu. Toutes ces missions tinrent une espèce de concile, dont je ne connais pas le résultat, mais ce qui me ferait croire qu'on ne s'y est pas trouvé d'accord, c'est l'ouvrage de M. Medhurst, dans lequel il discute les opinions théologiques des Chinois, le sens dans lequel les auteurs classiques se servent de chacun des termes qu'on a proposés comme équivalens du mot Dieu, et les idées des différentes sectes chinoises sur tous les points qui touchent à cette controverse. On voit par là que la portée de ce travail dépasse la discussion qui y a donné lieu, et qu'il offre un intérêt qui restera longtems après que les missions auront pris un parti sur la difficulté qui les arrête.

M. Robert Thom, dont tous les sinologues déplorent la mort prématurée, avait commencé la publication d'un *Manuel pour l'enseignement du chinois parlé*¹. Ce petit livre contient d'abord vingt chapitres sur les sujets les plus familiers, ensuite une collection de phrases de politesse, quelques dialogues et deux extraits étendus de romans. Le texte est partout accompagné d'une transcription en lettres latines et d'une traduction interlinéaire. C'est pour nous, en Europe, une excellente introduction à l'étude des romans, des drames et de toute la littérature moderne des Chinois.

18. Progrès dans l'étude de la littérature japonaise.

Enfin, par une bonne fortune très-rare, il me reste à dire quelques

¹ *The Chinese Speaker, or extracts from works written in the mandarin language as spoken in Peking, compiled by R. Thom. Ningpo, 1846, in-8°, 1^{re} partie. (204 pages.)*

mots sur la *littérature japonaise*, une des plus curieuses et la plus inconnue de toutes. C'est un fait incompréhensible, qu'un peuple comme les Hollandais, qui ont toujours eu le goût du savoir, et qui seuls sont en mesure de nous faire connaître le Japon, n'aient encore rien entrepris pour l'intelligence de la langue et la connaissance de la littérature de ce pays. Ils ont écrit quelques excellens ouvrages sur le Japon ; mais comment se fait-il que jamais un membre du comptoir de Nagasaki n'ait eu l'ambition de se faire un nom par la traduction d'un livre japonais ? Car c'est à peine si l'on peut admettre une exception en faveur de Titsingh. A la fin, cependant, deux Allemands, dont aucun n'a été au Japon, et qui, par conséquent, ont eu à lutter contre des obstacles infinis pour s'appropriier une langue aussi difficile que celle de ce pays, viennent de nous donner deux ouvrages traduits du japonais. On savait depuis longtems que M. *Hoffmann*, interprète du roi des Pays-Bas, s'était livré, avec beaucoup de succès, à l'étude du japonais ; mais il n'en avait encore traduit que quelques descriptions relatives à l'histoire naturelle : maintenant, il nous donne un ouvrage considérable, le *Traité d'Ouekaki-Morikouni, sur l'art d'élever les vers à soie*¹. C'est la contre-partie japonaise de l'ouvrage par lequel M. Julien a rendu un si grand service à l'industrie séricicole ; aussi est-ce à la Société séricole que l'appréciation du livre de M. Hoffmann appartient, et la Société asiatique n'a qu'à exprimer l'espoir que l'auteur s'occupera, plus tard, de travaux dont le sujet rentrera davantage dans le cercle de nos études.

M. *Pfitzmaier* a choisi, pour son premier essai, un roman moderne, *Les six feuilles de paravent*, par *Riuteï-Tanefico*², qui a paru à Jédo en 1821. C'est un tableau de mœurs, dont le but est de réfuter le proverbe japonais, qu'un paravent ne peut se tenir debout que quand il est plié, proverbe qu'on prend dans le sens que la vertu finit toujours par plier. L'intérêt du livre roule sur l'analyse des sen-

¹ *Yo-san-fi-rok, l'art d'élever les vers à soie au Japon*, par Ouekaki-Morikouni, annoté et publié par M. Bonafous, traduit du texte japonais par M. Hoffmann. Turin, 1848, in-4°. (152 pages et 51 planches.)

² *Sechs Wandschirme in Gestalten der verganglichen Welt, ein japanischen Roman im original texte herausgegeben und übersetzt von D^r A. Pfitzmaier*. Vienne, 1846. (xiv, 40 et 81.)

timens ; il ne me reste pas assez d'espace pour indiquer comment l'auteur se tire de son sujet, et je suis parfaitement incompetent pour énoncer une opinion sur le mérite de la traduction ; mais je ne puis que rendre hommage à l'imprimerie impériale de Vienne et à M. Pfitzmaier sur l'exécution typographique du premier ouvrage imprimé dans le monde, avec des types mobiles en japonais cursif. Toute l'édition est une imitation exacte de l'original : on en a reproduit les gravures sur bois, et jusqu'à l'impression sur feuillets doubles.

MOLH,

De l'Institut.

(Extrait du *Journal asiatique* d'août 1848.)

Histoire.

LE

GRAND SAINT-BERNARD

ANCIEN ET MODERNE.

Sixième Article.

IX. LARGESSES DES FIDÈLES EN FAVEUR DE L'ÉTABLISSEMENT
HOSPITALIER DU SAINT-BERNARD.

« L'Église primitive était pauvre, mais libre, » dit le célèbre Rosmini dans son livre des *Cinque-Piaghe*¹. L'Église des âges suivans fut riche, mais trop souvent les richesses lui vinrent à mesure que diminuait sa liberté. De plus, ceux-là mêmes, qui, dans l'usage de ces biens, devaient le plus religieusement suivre les intentions pieuses des donateurs, en abusèrent trop souvent aussi pour eux-mêmes et pour les leurs.

Ces faits, que nul ne songe à uier, ont été malheureusement la source de bien des préventions injustes, ont servi d'appui à bien des raisonnemens funestes à la société politique comme à l'Église.

C'est par là, en effet, qu'on s'est trouvé en grande partie poussé à ces actes de spoliations fatales, accomplis au détriment des instituts ecclésiastiques, à ces actes que la logique à outrance du Socialisme moderne veut étendre jusqu'aux propriétés des familles et des citoyens.

Considérés, en effet, au simple point de vue du droit naturel, les biens ecclésiastiques appartiennent à une société honnête de sa nature, à une société formée dans un but honnête, enrichie par des moyens également conformes à l'équité. Or, si l'Etat prétend avoir, sur les biens de cette société, un droit de haut domaine, un droit de disposer

¹ Voir le 5^e article au numéro précédent, t. XVIII, p. 405.

² *Delle cinque piaghe della santa Chiesa. Trattato dedicato al clero catholico.* In-8°. Lugano. 1848. P. 275.

de ces biens et de les appliquer à des usages tout autres que ceux auxquels le légitime possesseur les destinait, le même Etat peut et doit aller beaucoup plus loin encore, disent les socialistes. Il peut et doit au besoin, étendre cette toute-puissance qu'il usurpe à toutes les propriétés des agrégations publiques et particulières, aux propriétés de l'individu, comme à celles de l'association. En un mot, lorsque l'intérêt du moment l'exige, il peut et doit déshériter les familles pour subvenir à ses propres besoins. Il peut et doit faire disparaître telles inégalités sociales qu'il est à même de détruire et qui blessent les yeux de plusieurs. Il peut, et l'on doit, par ce même principe, l'y contraindre, il peut et doit retrancher partout une opulence qui insulte à la misère du pauvre. Il peut et doit établir enfin l'heureuse égalité de misère que l'école sociale se chargerait de procurer.

Or, précisément parce que ces conséquences semblent d'une logique rigoureuse, précisément parce qu'on ne saurait les envisager sans effroi, précisément aussi parce que les spoliations faites aux dépens de l'Eglise y portent, et que les abus commis dans l'usage des biens de l'Eglise ont amené ces mêmes spoliations ; à cause de cet enchaînement fatal de circonstances, il nous importe de distinguer nettement la légitimité et l'inviolabilité sociales des propriétés ecclésiastiques, des fautes commises dans l'usage qu'on a pu en faire. Nous devons, dans nos paroles, défendre les principes avec courage, et flétrir les abus sans faiblesse. Nous devons, dans nos actions, montrer que si la possession de ces biens est légitime, le but auquel nous les destinons est pieux et sacré. Tel est le seul moyen qui nous reste, s'il en est tems encore, de faire revenir à de plus justes sentimens l'opinion politique prépondérante ; tel est le seul moyen d'empêcher désormais les fils de la génération qui s'éteint d'appliquer à outrance les principes sophistiques de leurs pères.

Ce devoir, nous voulons le remplir en tout ce qui dépend de nous dans le tableau que nous allons faire des libéralités répandues sur le Saint-Bernard, des résultats bons ou mauvais que ces largesses produisirent.

D'après le sentiment que nous avons adopté, saint Bernard aurait établi son hospice au Mont-Joux dans le tems qui s'écoula entre l'année 1032, époque de la mort de Rodolphe III et l'année 1049 où Léon IX passa la montagne.

A l'occasion de ce même passage, nous voyons aussitôt le comte de Iserette, parent du pontife, faire des dons considérables à l'établissement où il prend même des chanoines pour la collégiale qu'il fonde au chef-lieu de son comté. Nous voyons également l'anglais Reukin exécuter le même voyage ¹, et se montrer non moins généreux pour l'hospice. Telles sont, comme déjà nous l'avons indiqué, les premières donations connues en faveur du monastère.

De 1078 à 1103, Humbert II, fils d'Amédée II, comte de Maurienne, en augmenta considérablement les revenus.

En 1125, Amédée III fit une donation bien touchante, quant à l'origine de biens qu'elle procurait au monastère. Dans un tems où la législation la plus barbare était en vigueur contre les voyageurs et les étrangers, c'était certainement une consolation pour les familles d'apprendre que les dépouilles de leurs parents morts dans le redoutable passage demeuraient la possession des hommes dévoués qui avaient au moins recueilli leurs cadavres, s'ils n'avaient pu, au prix de leur vie, sauver celles des malheureux voyageurs. Or, Amédée leur en donna l'assurance par sa donation.

Il accorda aux religieux du Saint-Bernard, sur tous les voyageurs, le droit d'échute dans la montagne, depuis le Bourg-Saint-Pierre d'un côté, jusqu'à la Fontaine-Couverte de l'hospice; et, de l'autre, depuis cette même fontaine jusqu'à la sortie de la vallée.

Le pape Lucien III confirma cette donation en 1182. Les comtes Thomas, en 1206, et Amédée IV, en 1248, font de même, ainsi que l'État du Valais, vers le commencement de ce même siècle. Le même état reconnut de nouveau ce droit, ainsi que plusieurs autres, en 1586.

Le comte Amédée III, du reste, ne s'était pas borné, en faveur du Saint-Bernard, à des dons de cette nature. Il avait cédé à l'hospice, en 1137, la terre et l'hôpital de Château-Verdun; tandis qu'en 1141 saint Pierre de Tarantaise donnait aux mêmes religieux, pour l'entretien de la maison hospitalière du Petit-Saint-Bernard, les prieurés de Saint-Jaquême, de Sest et de Châtel-Argent.

Une donation, faite au Saint-Bernard en 1154 par Henri, comte palatin de Troyes, est assez intéressante pour l'histoire du commerce

¹ A peu près à la même époque.

et de l'industrie en France. Le comte accordait aux religieux de l'hospice, entre autres avantages, la moitié du péage des toiles qui se vendaient à Provins. Cette donation est confirmée par Henry de Cariuthie, évêque de Troyes, lequel, d'accord avec le comte, leur donne aussi un hôpital (*Domus Dei*) dans la ville. Le tout fut confirmé quelques années plus tard par le pape Adrien IV.

L'année 1176, eut lieu en faveur du Saint-Bernard, l'acte de l'empereur Frédéric Barberousse dont nous avons déjà parlé.

L'année suivante, le pape Alexandre III confirmait les donations faites jusqu'alors à l'hospice. De ce nombre se trouvaient déjà des terres concédées par la couronne d'Angleterre, et une quantité d'églises, de chapelles, d'hôpitaux et de propriétés territoriales en Bourgogne, en France, en Savoie, en Suisse, en Italie, en Sicile et en Allemagne.

En 1180, eurent lieu les deux actes par lesquels l'empereur Henry VI prend sous sa protection l'hospice du Saint-Bernard, et assigne des revenus à ce même établissement.

Neuf ans plus tard, Thomas I^{er}, comte de Maurienne, accorda aux religieux une faveur d'une bien grande importance pour l'exercice de l'hospitalité. Il leur donne en propriété, « *pro remedio animæ suæ et patris sui Humberti* »², les bois de Ferray et des environs, jusqu'à concurrence de la quantité requise pour alimenter l'hospice. Il leur accorde en même tems des pâturages suffisans pour les chevaux nécessaires au transport du bois coupé pour le chauffage. Il leur concède, en outre, un de ces droits qui, tout en procurant l'avantage des établissemens religieux qui l'exerçaient, procurèrent si souvent des biens inappréciables pour tout un pays. Il leur donna le droit de construire à leurs frais, de la manière et dans le lieu qui leur semblerait le plus convenables, une route pour l'exploitation de ces mêmes forêts.

Mais, comme il arrive trop souvent en pareille circonstance, l'esprit d'envie et le sentiment d'intérêt particulier excitèrent parmi les

¹ L'établissement, dès cette époque, possédait dans le diocèse de Langres, des terres ou des revenus à Bar-sur-Seine, Val-Suzon et Sexfontaine.

² « Pour le bien de son âme et de celle de Humbert, son père.

habitans du village d'Orsières, voisins du bois de Ferray, un esprit très-violent d'opposition contre les concessions du comte.

Celui-ci, par deux actes adressés à Uldric, châtelain de Chillon, et aux officiers du comté dans l'Entremont, parvint à en assurer l'exécution sous la menace des plus graves peines. Dans le premier, il ordonne à Uldric « ut exturbet è patriâ, bonis publicatis, quoscumque » leserint nuntios Montis Jovis educentes vel cedentes ligna in pre-dictis nemoribus ». Dans l'autre, il ordonne l'exécution immédiate de ses volontés, « sub pœnâ amissionis honorum et crucis iis qui » ejusmodi jussioni obstare præsumpserint ¹. »

Le pape Clément III, au mois de mars 1191, et le comte Amédée IV, en 1248, confirmèrent la même donation.

En 1202 et 1207, le grand pape Innocent III accorda deux bulles de confirmation de tous les privilèges, donations ou autres faveurs accordés à l'hospice du Saint-Bernard depuis les premiers tems de l'établissement. Grégoire IX fit de même en 1231; Clément IV en 1268, Honorius IV en 1286 ², Clément V en 1309 ³, Jean XXII en 1324, Clément VI en 1342, Innocent VI en 1357, Urbain V en 1368, et Grégoire XI en 1374, l'imitèrent également.

Dans le tems du malheureux schisme d'Avignon, les différens compétiteurs à la papauté s'efforcèrent, comme partout ailleurs, à se concilier la faveur de Saint-Bernard, par des concessions de même nature. Puis, lorsque sous Martin V, *temporum suorum felicitas* ⁴, comme le dit l'inscription tumulaire de son tombeau ⁵, lorsque sous

¹ *Annot.*, p. 5. — « Qu'il chasse du pays tous ceux qui blesseraient les envoyés du Mont-Joux chargés de couper et de transporter ces bois, et qu'il confisque leurs biens. » — « Sous peine de la perte des biens et du dernier supplice pour ceux qui oseraient s'opposer à ces ordres. »

² D'après cette bulle, on voit qu'à ses autres possessions dans le diocèse de Langres, le Saint-Bernard avait ajouté alors l'hôpital de Voisey, la grange et les vignes de Pratel.

³ Dans cette bulle, le Pape parle ainsi des religieux de l'hospice : Attendentes igitur quod circa humanitatis solatia peregrinis et pauperibus exhibenda versatur totaliter sollicitudinis vestrae cura, propter quod dignos vos apostolicæ sedis gratiâ reputamus. •

⁴ « La félicité de son tems. »

⁵ Sur la tombe en bronze qui se trouve à Saint-Jean-de-Latran.

Martin V la paix se rétablit dans l'Église, la bienveillance du Saint-Siège pour un aussi précieux établissement fut loin de se ralentir.

Nous avons déjà vu quel service immense ce pape rendit à l'hospice, en réglant d'une manière convenable les exemptions des religieux, par rapport à la juridiction épiscopale. Il ne borna point là ses faveurs, comme on peut le voir par ses bulles de 1418 et 1422.

Le concile de Bâle, dans ses prétentions illégitimes, voulut aussi se montrer généreux vis-à-vis de l'hospice, aux dépens mêmes de l'autorité pontificale.

Mais la réforme opérée en 1438 par le pape Eugène IV, fut un bienfait tout autrement précieux à l'établissement, que les faveurs illégales d'une assemblée ambitieuse. Nous en donnerons bientôt la preuve.

Constatons, en attendant, que Pie II, Paul II, Sixte IV, Pie III, Jules II, Clément XI, Clément XII, Pie VII et Léon XII, se montrèrent aussi bienveillans pour les religieux et pour l'hospice, que l'avaient été leurs prédécesseurs.

Nous pourrions également citer une foule de donations de particuliers ou de princes en faveur de l'établissement. A ceux que nous avons mentionnés jusqu'ici, qu'il nous suffise d'ajouter les suivans.

Ainsi, le 18 juillet 1274, le roi d'Angleterre, Édouard I^{er}, confirmait la donation faite 74 ans auparavant, par Éléonore sa mère, aux religieux dépendant du Saint-Bernard, dans son royaume.

Amédée V, comte de Savoie, accordait également des faveurs à l'hospice en 1314. Le comte Édouard se montrait plus généreux encore en 1324 et en 1326, lorsqu'il confirmait les anciens privilèges, lorsque surtout il exemptait les hommes du Saint-Bernard des charges onéreuses qu'entraînait le passage des princes, et que l'on connaissait sous le nom de *cavalcade*¹ ou autres.

De l'ensemble de ces biens, donations ou privilèges, la charité chrétienne forma le fonds de richesse consacré au service des pauvres et des voyageurs, pour l'exercice de l'hospitalité. C'est par ce moyen que, depuis l'héroïque entreprise de saint Bernard de Menthon, jamais cette même charité n'a cessé de rendre à tant de malheureux les

¹ Droit qu'avait le prince de prendre chez les particuliers tous les chevaux nécessaires au transport de ses bagages sur les grands chemins.

services dont il faut avoir personnellement ressenti le besoin, pour en comprendre le prix. Voilà ce qui, même au seul point de vue de l'humanité, rend inviolable et sacré pour tous ce dépôt de la piété des fidèles ; voilà ce qui, à moins du consentement de l'Église, hors le cas d'une extrême nécessité, et encore dans de justes bornes, attache à l'acte de tout ravisseur de ces biens, un stigmate indélébile d'injustice et d'usurpation ; voilà ce qui ne flétrit pas moins l'acte de tout administrateur infidèle qui ose les employer à d'indignes usages.

Or, nous devons le dire avec douleur, malgré ces considérations si graves et si accablantes, ni les administrateurs infidèles, ni les ravisseurs patens ou occultes ne manquèrent au malheureux établissement.

Longtems même, et c'est là ce que nous devons avouer en versant des larmes, longtems avant que la violence des révolutions eût porté la main sur ce sacré dépôt du malheur, d'infidèles gardiens le violèrent, de faux protecteurs s'en servirent pour satisfaire l'avarice et l'ambition de leur race. La richesse accumulée par la charité devint l'appât de cette avarice ; et depuis bien longtems déjà, le Saint-Siège était obligé d'imposer les bornes suivantes aux dissipations qui s'y commettaient contre toute justice : « Ne patrimonium JESU-CHRISTI, » et bona pauperum, ipsius hospitalis in commensationibus inordinatis, in evectioibus, parentibus, pompis atque statibus immoderatis prepositorum et quorumcunque aliorum inferiorum ipsius hospitalis indebitè exponantur, statuimus et ordinamus, quod ipse » Præpositus Montis Jovis pro tempore existens de duobus sociis professionis ejusdem hospitalis, quos semper teneatur, cum sex, vel octo » ad magis servitoribus, pro honesto et debito statu suo, debeat esse » contentus ¹. »

Mais enfin, lorsque l'établissement dut subir la grande spoliation

¹ *Regula*, etc., p. 6. — « De peur que le patrimoine de J.-C. et les biens des pauvres appartenant à l'hospice ne soient illicitement employés en festins désordonnés, en luxe, en dons aux parents, en pompes et en représentation immodérée soit des prévôts, soit des religieux du même hospice, nous statuons et nous ordonnons que le prévôt existant au Mont-Joux se contente de deux compagnons choisis parmi les religieux profès de l'hospice, lesquels seront toujours avec lui, et de six ou huit serviteurs au plus, le tout pour l'honnête représentation qui lui est due. »

opérée par le protestantisme ; lorsque, plus tard, la bulle de Benoît XIV eut retranché d'un seul coup les 2,240 ducats de rente des biens situés en Piémont, la communauté retremée dans les épreuves d'une pauvreté redoutée, mais néanmoins trop heureuse, la communauté, dis-je, rappelée plus étroitement à son esprit primitif par cette rude épreuve, dut bientôt reconnaître qu'elle avait trouvé son salut, là où out d'abord elle avait envisagé sa perte. Les religieux éprouvèrent, dans un sens très-encourageant au milieu des plus redoutables épreuves, les effets de cette sentence prononcée par l'infailible sagesse : « Non proderunt divitiæ in die ultionis ; justitia autem liberabit » à morte ' . »

Voilà ce que nous allons voir avec la dernière évidence, dans la suite du récit qui nous reste à faire des événemens accomplis pour le Saint-Bernard.

Plaise à Dieu que, maintenant, les malheurs arrivés à l'hospice à la suite des récentes discordes civiles, n'aient point, par excès d'appauvrissement, un effet sur cet établissement dont la perte serait un sujet de profonde douleur pour l'Église, un sujet de remords éternels pour ceux qui l'auraient accomplie.

Naguère nous avions la douce confiance de prévenir cette ruine. Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont enlevé le moyen de réaliser nos vœux et nos espérances. Que le maître souverain de toute destinée sauve, par d'autres que par nous, l'établissement menacé. Que la divine Providence emploie pour cette grande œuvre un instrument moins indigne, nous la louerons, nous la bénirons ; notre cœur rempli de joie, n'aura que des pensées de reconnaissance et d'amour à la vue d'un si grand bienfait !

J. P. O. LUQUET,
Evêque d'Hésebon.

« Les richesses ne serviront à rien aux jours de la vengeance ; mais la justice délivrera de la mort. » — *Prov.*, xi, 4.

Philologie Catholique.

EXAMEN IMPARTIAL

CATHOLICUM LEXICON HÉBRAÏQUE ET CHALDÉEN

PUBLIÉ PAR M. L'ABBÉ MIGNE

ET DES CRITIQUES DONT IL A ÉTÉ L'OBJET.

M. l'abbé Migne, dont le zèle pour la réimpression des bons ouvrages à bon marché, n'a pas été abattu ou ralenti par la terrible catastrophe qui a pesé sur toutes les industries, et principalement sur la librairie, vient de mettre au jour un nouveau volume renfermant en 996 pages petit in-folio, tout ce qui est nécessaire pour comprendre à fond la langue de l'Ancien Testament.

Faisons d'abord connaître les différens traités que contient ce volume :

- « 1^o Le *Manuel lexique (hébraïque-latin)*, rangé par ordre alphabétique, et composé par G. Gesenius (le plus savant hébraïsant de l'Allemagne moderne), mais que M. le chevalier *Drach* a purgé de toutes les impiétés rationalistes et antimessianiques, et qu'il a corrigé, en en faisant disparaître les sens nouveaux et jusqu'alors inconnus, inventés et introduits par l'auteur protestant, pour y rétablir et prouver les sens de l'ancienne tradition et des Saints-Pères, et auquel il a fait, de plus, un grand nombre d'additions philologiques (660 pages).
- « 2^o *Grammaire hébraïque*, composée en allemand, par le même Gesenius, traduite en latin, et enrichie d'appendices et de notes théologiques, philologiques et critiques, par F. *Tempestini* (p. 661-814).
- « 3^o *Lexique de la langue hébraïque*, selon la méthode libre de tous points massorétiques, auquel on a joint un *appendix* renfermant toutes les expressions chaldaïques qui se trouvent dans l'Ancien-Testament, par J. *Du Verdier*, du clergé de Paris (p. 815-882).

» 4° *Nouvelle méthode hébraïque*, délivrée des points massorétiques, à laquelle on a joint des exercices pour une recherche plus facile des racines, par le même (883-946).

» 5° *Court et clair enseignement de la langue chaldaïque*, pour l'intelligence des parties de l'Ancien-Testament qui ont été écrites en langue chaldaïque, d'après les auteurs les plus renommés, par M. le chevalier *Drach* (947-964).

» 6° *Index des mots latins*, avec indication des pages où ils ont leur expression hébraïque, de manière à former un *Dictionnaire latin-hébreu*, d'après *Gesenius* (965-987). »

Ces six traités en un seul volume petit in-folio, ne coûtent que 15 f.

Or, avant de donner notre avis sur ce travail, nos lecteurs ne seront pas fâchés de savoir comment il a été déjà jugé par une personne qui semblait être compétente sur cette matière. Voici son jugement :

« Si on nous demande à quelle classe de lecteurs le *Lexicon hebraicum* peut être utile, nous répondrons sans hésiter, 1° que les commençans n'y trouveront *aucun avantage*, à cause du grand nombre de matières de *pure érudition* qui s'y trouvent presque à chaque page, et de l'*appareil effrayant de tant d'idiômes réunis et comparés*, toutes choses propres à jeter du *vague et de la confusion* dans leur esprit ; 2° que les *personnes instruites* n'apprendront *certainement rien* dans les additions de M. Drach ; 3° que les Catholiques doivent *repousser un livre entaché de rationalisme* et *rempli d'injures et de calomnies les plus opposées à l'esprit chrétien*. »

Le directeur de la *Bibliographie catholique*¹, qui a publié cet article, n'ayant pas voulu prendre la responsabilité de ce jugement, l'auteur l'a résolument signé : L. BARGÈS, professeur d'hébreu à la Sorbonne.

Or, pour savoir ce que vaut un tel jugement, il est nécessaire de dire quelques mots de l'état des études hébraïques à notre époque.

1. Etat des études hébraïques dans l'enseignement ecclésiastique.

Pendant tout le 19^e siècle, quand un Catholique voulait étudier l'hébreu, il n'avait pour tout secours que la *Grammaire de Buxtorf* ou de

¹ Voir *Bibliographie catholique*, n° de novembre dernier, tome VIII, p. 211.

Bellarmin, les *Lexiques* de *Leig* et de *Buxtorf*, et les grands dictionnaires de *Castel*, de *Schindler*, de *Thomassin* et de quelques autres protestans ou catholiques, prolixes, chers et difficiles à trouver. C'est pour remédier à cette disette que M. l'abbé *Glaire*, qui a certainement bien mérité des lettres hébraïques en France, publia, en 1830, un *Manuel lexique hébreu*, in-8° de 372 pages, et puis peu après, une *Grammaire hébraïque*, qui est arrivée à sa 3^e édition. Voilà à peu près tous les secours qu'il y avait pour étudier l'hébreu.

Cependant les études philologiques sur les langues de l'Orient avaient fait des progrès immenses et inespérés. Toutes les langues voisines, ou nées de l'hébreu, avaient été, en quelque sorte, résuscitées, soumises à une analyse savante, dans leurs termes, dans leur filiation, dans leur construction la plus intime. Or, la conclusion finale de toutes ces études était que toutes les langues sémitiques avaient l'hébreu pour souche et pour racine, et qu'un grand nombre de racines hébraïques se trouvaient même dans toutes les autres langues orientales, et conséquemment qu'il y avait eu un tems où tous les hommes de ces différens pays parlaient la même langue.

Il était impossible que de semblables découvertes ne fussent pas acquises, appliquées et appropriées à l'étude de la langue hébraïque : et, en effet, cela a été exécuté.

Un des plus savans hébraïsans de l'Allemagne, *G. Gesenius*, réalisa toutes ces découvertes et en enrichit l'étude de la langue hébraïque dans son grand ouvrage *Thesaurus philologicus criticus*, qu'il abrégéa dans un *Lexicon manuale*, et dont il exposa les principes dans une *grammaire hébraïque* écrite en allemand, ouvrages qui se trouvent entre les mains de tous les étudiants de l'Allemagne.

Cependant, le court lexique que M. *Glaire* avait publié en 1830 étant épuisé, cet honorable professeur conçut le projet d'en donner un nouveau, et de faire entrer dans cette nouvelle édition tout ce qu'il y avait de bon et d'utile dans l'ouvrage de *Gesenius*, en adoptant, comme l'avait fait ce professeur, l'ordre alphabétique des mots. Ce travail était louable, et il parut, en effet, en 1843, sous le titre de « *Manuel lexique hébraïque et chaldaïque*, dans lequel » tous les mots de l'Ancien-Testament sont rangés par ordre alphabétique, où l'on explique toutes les façons de parler propres à la

« langue sacrée, et l'on éclaircit, par des notes et des commentaires, les » mots les plus difficiles du texte sacré, avec un *index latin des mots* ».

M. Glaire avertit dans sa *Préface* qu'il a fait de nombreux emprunts au *lexique* de *Gesenius*, qu'il l'a suivi le plus souvent en se servant de ses propres expressions, et en corrigeant tous les sens, les notes et les interprétations *rationnalistes* que le philosophe allemand y avait introduits; mais nous ne savons pour quelle raison il en a retranché, comme il le dit lui-même, 1° « cette forêt de racines sanscrites, persanes, égyptiennes, éthiopiennes, grecques, latines, gothiques, et des autres langues voisines, que le savant Allemand y avait fait entrer.

2° Il a retranché, aux noms propres de pays et de peuples, les *différentes opinions des savans* anciens et modernes qui ont essayé d'indiquer quels ont été ou sont encore ces pays et ces peuples.

3° Enfin, M. Glaire a supprimé, dans son *Lexicon*, la *signification* de tous les noms propres; or, c'est à l'aide de cette signification que l'on cherche, en ce moment, à reconnaître les personnages identiques dans l'Écriture et dans les anciens historiens, qui, le plus souvent, donnent des noms différens, parce qu'ils ont *traduit* dans leur langue les noms propres qui sont dans la Bible.

Or, dès que l'ouvrage parut, nous n'hésitâmes pas à regarder ces différentes suppressions comme une faute.

En effet, cette étude comparative des langues est une des plus instructives découvertes des tems modernes; elle est toute et absolument favorable aux doctrines bibliques; elle montre la véracité des origines assignées aux peuples dans la Bible; elle asseoit l'histoire de la famille humaine sur la base vraie et historique de la tradition. Pourquoi priver les prêtres, qui forment la plus grande partie de ceux qui étudient l'hébreu, de ces utiles et savantes comparaisons? Ceci est une preuve muette et sûre de la filiation des peuples. Non-seulement les prêtres doivent la connaître, mais il faudra bien qu'un jour on l'introduise dans les *lexiques grecs et latins*; et notez bien qu'il n'est pas nécessaire de savoir toutes les langues pour com-

¹ In-8° de 722 pages, chez Méquignon-Junior. Prix : 12 fr.

prendre ce genre de preuves ; l'énoncé de la chose suffit. Nous en donnerons quelques exemples.

C'était donc, selon nous, perdre tout le fruit des travaux faits sur toutes les langues de l'Orient, que d'exclure du *Lexique hébreu*, toutes ces comparaisons de langues, tous ces travaux de la science moderne, comme l'a fait M. l'abbé Glaire.

Au reste, nous savons toute la difficulté qu'il y avait à exécuter un semblable travail, et surtout à introduire les caractères *arabes, coptes, égyptiens*, etc., etc., dans un ouvrage de si longue haleine.

Les choses en étaient là, quand M. l'abbé Migne, qu'aucune difficulté n'arrête quand il s'agit de publier quelque livre usuel et utile, conçut la pensée de publier le *Lexique de Gesenius* avec toutes les comparaisons de langues, et de faire traduire en latin sa *Grammaire hébraïque allemande*. Mais la chose n'était pas d'une exécution facile. Il fallait un homme savant, non-seulement dans la langue hébraïque et dans la plupart des langues de l'Orient, mais encore un homme assez fort en théologie pour corriger et réfuter toutes les opinions rationnelles et rationalistes du philologue allemand. M. le chevalier DRACH, par sa qualité d'ancien rabbin, par ses études de philologie et de théologie, faites à Rome, par ses *éditions de la Bible*, et plusieurs autres travaux remarquables, était un des hommes que l'on pouvait, avec le plus de confiance, charger de ce travail. C'est aussi ce que fit M. l'abbé Migne, et c'est sous son nom que le *Lexique* a paru.

Mais, pour mieux faire comprendre les avantages qu'offre une méthode ou un lexique sur l'autre, nous allons donner un extrait de l'un et de l'autre auteur sur chacune des questions que nous venons d'indiquer; on pourra connaître ainsi la valeur du jugement leste et sommaire porté par M. L. Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne.

Sur le verbe *dab*, le *Lexicon manuale* (p. 142) dit :

» דַּבַּב DAAB, infinitif avec *he* paragogique *deabab* : il s'est des-
» séché, liquéfié; de là il a langui. *Ps.* 88, 10. — *Jér.* 31; 25.
» 31, 12. »

Dans le *Catholicum lexicon* (p. 133, col. 1), nous lisons :

« דַּבַּב DAAB signifie 1° il s'est desséché, liquéfié; de là il a langui.

⁴ Pour que tous nos lecteurs puissent nous lire, nous transcrivons en lettres

» Cette signification de se *dessécher* et de *languir* se retrouve dans
 » tous les mots voisins tels que *adab*, *daba*, *doub*, dans le syrien
 » *doub*, l'arabe *dhaaba* ou *dhába*. Puis on a appliqué ce mot ou
 » à la *langue* d'un malade et d'un vieillard, ou à la *peur*. La notion
 » première est celle de *devenir liquide par la chaleur, fondre, se*
 » *fondre, se liquéfier*. Voir *Zoub*. Dans la famille des langues indoger-
 » maniques, je trouve en Persan TAB, *chaleur*, TAPHTAN, *chauffer*,
 » *embraser*; le ὄπτω grec, le TABAHIDAN arabe, *être desséché*; en
 » sanscrit *tapa*, en latin *tepeo*. Le mot grec τρω, en hébreu *dahag*,
 » *être soucieux*, lui est voisin. On l'attribue à un *œil* qui se dessèche
 » de chagrin dans *ps.* 88, 10 (voir au mot *achach, bala*) à l'*âme*,
 » (Jérémie 31, 25), et à l'*homme*, (*ibid.*, 31, 12).—La 2^e signification
 » est celle de *crainte*. Comme les autres mots de la même significa-
 » tion, voyez *Massas* dans la conjug. *Niphal*. »

Prenons quelques exemples de noms propres de lieux et de personnes.

Sur le mot *Acun*, le *Lexicon manuale* (p. 16) dit :

« יִנּוֹן ON et יִנּוֹן ON, et dans Ezech. 30, 17. *Aven. Héliopolis*
 » (voir Jér. 43, 13); nom propre d'une ancienne ville de l'Égypte.
 » (*Genèse* 41, 45, 50; 46, 20). »

Dans le *Catholicum lexicon* (p. 15) nous lisons :

« ON (*Gen.* 41, 50), et *ón* (41, 45; 46, 20), nom propre nation-
 » nal d'une ville de l'Ancienne-Égypte. Ezéch. 30, 17 l'appelle *Aven*
 » (voir ce mot); les Hébreux l'appellent aussi, selon sa signification,
 » *Beth chemech, maison du soleil*, (Jérém. 43, 13); les Grecs la
 » nomment *Héliopolis, ville du soleil*, les Arabes *aïn schamsor*,
 » *source du soleil*. Dans les livres *coptes*, elle est constamment ap-
 » pelée *on, ón*, et il n'est pas douteux que ce mot, dans l'ancien
 » égyptien, ne signifiât *lumière*, surtout *soleil*; on peut y rapporter
 » à bon droit les mots *ouein, oein, ouóini, lumière*, de la langue
 » égyptienne moderne. Cette ville était située sur le rivage oriental
 » du Nil, à peu de distance de Memphis, vers le nord; elle était très-
 » célèbre par le culte et le temple du *Soleil* (Diodore 1, 85. Hérod.

françaises les mots qui sont en caractères étrangers dans le texte. Ces mots sont ceux des langues hébraïque, syriaque, chaldéenne, persane, arabe, copte, grecque, allemande, etc.

» II, 59), et par ses obélisques qui subsistent encore aujourd'hui.
 » Les restes de l'ancienne ville s'appellent encore maintenant *aïn*
 » *chams*. Le village moderne qui est auprès, porte le nom de *Mata-*
 » *rié*. Voir *Description de l'Égypte*, antiquités, t. v, pl. 26-27, et
 » Champollion, *l'Égypte* II, p. 36. »

Comparons maintenant un nom propre d'homme, celui de Darius.
 Le *Lexicon manuale* (p. 157) dit :

« דַּרְיֹוֹשׁ, *Darius*, nom propre de quelques rois de Médie et de
 » Perse. (Dan., 6, 1; Esdr., 4, 5; Nehem, 12, 22, etc.) »

Le *Catholicum Lexicon* (p. 449) s'exprime ainsi :

« DARIAVECH, *Darius*, nom propre de quelques rois de Médie
 » et de Perse. — 1^o de *Darius le Mède*, (Dan., 6, 1; 9, 1). Celui-ci
 » était *Cyaxare* (II), fils et successeur d'Astyage, oncle de Cyrus, qui
 » occupa le trône de la Médie entre Cyrus et Astyage pendant les an-
 » nées 569-536 avant J.-C., en se servant de Cyrus pour vicaire de
 » l'empire: ce qui fait que ce dernier seul est nommé par Hérodote.
 » Xénophon fait plusieurs fois mention de Cyaxare dans sa *Cyropédie*,
 » (1, 4, n. 7; 5, n. 2, 8; 7, n. 1); et c'est avec raison que Josèphe
 » dit de Darius le Mède (*Antiq.*, x, 14, n. 4): « Il était fils d'As-
 » tyage, mais il portait un autre nom chez les Grecs ». Bertholdt a re-
 » cueilli les différentes opinions des commentateurs et des historiens,
 » et a exposé celle qui est la véritable dans ses *Comment. sur Daniel*,
 » p. 842. — 2^o Nom de *Darius Hystaspe*, roi de Perse; (Esdras,
 » 4, 5; 5, 5; Agée, 1, 4; Zach., 1, 1). — 3^o Nom de *Darius Nothus*,
 » roi de Perse; (Néhémie, 12, 22). — Quant à l'origine de la forme
 » de ce nom, je croirais qu'elle vient du persan DRABECH, *royal*, de
 » DARA ou DRAB, *roi*, et de la syllabe OUCH, qui indique *similitude*
 » dans la langue néo-persique. Quoi qu'il en soit, la sagacité de
 » Grotefend a retrouvé la forme primitive *Darheusch*, ou *Darieusch*,
 » dans les inscriptions *cunéiformes persépolitaines* ¹ (Voir Niebhur,
 » *Itinér.*, part. 2^e, plan. 24 G, B, et les *OEuvres* de Heeren, t. XI,
 » p. 347). Cette forme paraît, au reste, avoir été déjà connue de
 » Strabon (XVI, p. 785), pourvu que nous lisions là avec Saumaise,

¹ Les *Annales* ont donné dans leur original les *inscriptions cunéiformes*
 avec l'indication de la méthode que l'on a suivie pour les lire. Voir en particu-
 lier le nom de *Darciousch* en cunéiforme dans notre t. X, p. 100, (1^{re} série).

» au lieu de Διοάννης, le mot Διοαννης, ou, ce que je préférerais,
 » Διοαννης. »

Prenons maintenant le nom sacré de Jésus :

Le *Lexicon manuale* (p. 268) dit :

« יֵשׁוּעַ, *Ieschua*, nom propre d'hommes ; Esr., 2, 2, etc. »

Le *Catholicum Lexicon* (p. 272) s'exprime ainsi :

« IESCHUA, forme contracte du nom propre *Iehoschua*, en usage
 » dans l'hébreu des tems postérieurs, ainsi que nous allons le dire.
 » — 1° C'est le nom de Josué, chef des Hébreux ; (Néh. 8, 17). —
 » 2° Du grand-prêtre du même nom (voir l'art. *Iehoschua*, n. 2° ;
 » (Esdras, 2, 2 ; 3, 2 ; Néh., 7, 7). — 3° C'est le nom propre d'autres
 » individus dans les livres des Chroniques, d'Esdras et de Néhémie.
 » — De cette forme *Ieschua* vient le nom grec Ἰησοῦς, par lequel
 » les Septante rendent indifféremment *Iehoschua* et *Ieschua* du texte
 » hébreu. Il était très-commun, dans les derniers siècles, avant
 » N.-S. J.-C. ; comme *Jésus*, fils de Sirach ; *Jésus*, le grand-prêtre,
 » appelé, plus tard, *Jason*. Dans le N.-T., le nom vénérable de
 » notre Sauveur s'écrit en syriaque *Ieschua*, nom que les Juifs ont
 » dénaturé, par malice, en *Ieschu*. Voyez, à la racine *iascha*, le livre
 » *Thischhi* d'Elie Levita, et le lexique rabbinique de Buxtorf. Il
 » existe des médailles, dites *hébreu-chrétiennes*, qui représentent la
 » face de N.-S. avec des inscriptions en caractères hébraïques.
 » M. l'abbé Morisset, excellent hébraïsant, vicaire-général de Blois,
 » nous en a présenté une, nous priant d'en donner l'explication. Nous
 » y avons remarqué la tête du Sauveur privée de son auréole, et le
 » nom comme l'écrivent les Juifs : *Ieschu*. Ces particularités rendent
 » ces sortes de médailles suspectes, et elles ont été, à juste titre,
 » condamnées par la S. Congrégation romaine de l'Index, par un
 » décret publié le 16 mars 1621¹. »

Pour le nom de *Marie*, le *Manuale Lexicon* (p. 351) dit :

« מִרְיָם, *MIRIAM*, nom propre de femmes. Exod., 15, 20 ;

» I Chron., 4, 17, etc. »

Le *Catholicum Lexicon* (p. 377) s'exprime ainsi :

¹ Nous avons donné une de ces médailles dans notre tome VIII, p. 384 (1^{re} série).

« MIRIAM (*excellente, dame, souveraine*), nom propre de
 » femme, en grec, Μαρίαμ, Μαρία. — 1° C'est le nom de la sœur
 » de Moïse et prophétesse. (Exode, 15, 20 ; Nombres, 12, 1 ;
 » Michée, 6, 4). — 2° Une autre femme ; (I Chron., 4, 17). — Ce
 » nom est assez fréquent parmi les Juifs, et l'était déjà dans les
 » siècles qui ont précédé immédiatement la nativité de N.-S. C'est
 » aussi le nom très-saint de la Vierge bénie d'Israël, mère de Dieu,
 » qui, enlevée au ciel après son bienheureux trépas, assiste, ainsi que
 » s'exprime le Psalmiste, (44, 10), comme Reine, à la droite de la
 » gloire Divine. »

D'après nous, ce simple exposé a déjà répondu au premier reproche de M. l'abbé Bargès, qui est ainsi conçu : « Les commençans ne trouveront dans ce lexique *aucun avantage*, A CAUSE du grand nombre de matières de pure érudition qui s'y trouvent presque à chaque page, et de l'appareil effrayant de tant d'idiômes réunis et comparés¹. » Nous disons, au contraire, que c'est précisément A CAUSE de tout cela que les jeunes hébraïsans y trouveront, réunis en peu de lignes tous les avantages qui résultent de 50 ans de travaux des plus savans philologues de notre époque. M. Bargès se fait illusion quand il parle de *commençans*, les étudiants d'hébreu sont des jeunes gens de 18, 20, 25 ans, c'est-à-dire arrivés à cet âge où les questions d'érudition, de science, de philologie intéressent le plus vivement et sont le mieux comprises.

Nous espérons qu'il n'est pas un de nos lecteurs qui ne saisisse la justesse de ces observations, et qui ne déplore de voir un prêtre, un professeur de Sorbonne, qui trouve bon de soustraire à la jeunesse studieuse de France, et au clergé, la connaissance des derniers résultats de la science moderne.

M. Drach aurait commis quelques erreurs et quelques négligences de détail, que cela ne changerait rien au mérite intrinsèque de l'ouvrage, qui se défend tout seul contre le jugement leste et sommaire porté par M. le professeur de Sorbonne. Mais ces erreurs et ces négligences sont-elle réelles et nombreuses, c'est ce qu'il faut examiner.

¹ *Bibliographie catholique*, p. 218.

2. Examen des critiques faites contre le travail de M. Drach.

M. Drach n'a pas plus qu'un autre, la prétention d'être infallible. Si M. l'abbé Bargès s'était borné à faire des observations critiques sur telle et telle expression, tous les lecteurs l'auraient écouté avec attention. Mais voici comment il commence sa critique : « Le *Lexicon* » *catholicum*, n'est ni parfait, ni orthodoxe, mais SEULEMENT » (admirez cette expression) *passionné et calomnieux*. » Comprenez-vous, lecteur ami des convenances et de la justice, un *dictionnaire* qui est la reproduction de celui de Gesenius, et qui est *seulement* *passionné et calomnieux*? Voilà pour le travail de Gesenius. Quant aux additions ajoutées par M. Drach, elles consistent, dit le critique, « ou » en des *injures*, ou en des citations *déplacées* et étrangères au sujet, » ou en des réflexions tantôt *inutiles*, tantôt *bizarres* et *ridicules*. »

Nous ne pouvons répondre à toutes les objections formulées par M. l'abbé Bargès, mais nous répondrons aux principales; on jugera par là avec quelle légèreté, pour ne rien dire de plus, elles ont été faites.

On lit dans le *psaume* XXI, 17 : « Ils ont PERCÉ mes mains et » mes pieds. » Or, les rationalistes soutiennent que le verbe hébreu כור *cor* ne signifie pas *percer*, mais seulement *lier*. M. l'abbé Bargès reproche à M. Drach de n'avoir pas réfuté cette prétention de Gesenius, mais seulement d'avoir tronqué son article en effaçant cette signification (p. 216). Or, on n'a qu'à ouvrir le *Catholicum lexicon* (p. 283, col. 2^e), pour voir qu'il y a là un long travail de M. Drach, sur ce mot et sur cette question. Il y revient encore au mot ארי *ari* (*lion*) (p. 57, 2^e col.). Toutes les autorités y sont citées, en sorte que c'est une véritable dissertation sur la matière...; et M. Bargès lui reproche de n'en avoir rien dit!!

Il lui reproche aussi (p. 215), à l'occasion du verbe דקר *daqar*, *percer*, *transpercer*, de n'avoir pas rappelé le passage de Zacharie, XII, 10: ils verront vers celui qu'ils ont percé. Mais ici Gesenius ne faisait aucune objection, il laissait au mot sa signification. Il eut été bon, sans doute, de rappeler ce verset, mais cette omission donne-t-elle le droit à M. l'abbé Bargès de dire ces paroles inconvenantes: « L'ancien

¹ *Bibliographie catholique*, p. 213.

» rabbin, qui paraît n'avoir encore que des idées *vagues et confuses*
 » sur la religion chrétienne, n'a pas su découvrir dans l'ouvrage du
 » protestant rationaliste, tout ce qu'il renferme de contraire aux prin-
 » cipes du christianisme (p. 215). » Mais alors il faudrait faire le
 même reproche à M. l'abbé *Glaire*, qui, quoiqu'il ne soit pas un
 ancien rabbin, n'a pas cru devoir rappeler ce passage de Zacharie.
 — Quant au mot *תבש* *schahath*, fosse, tombeau; mais qui signifie
 aussi corruption, dans le psaume XVI, 10, et dans saint Luc, act. II,
 27, il est vrai qu'une note aurait été nécessaire, mais cette seule
 omission donne-t-elle le droit d'être aussi acerbe contre tout un
 travail aussi important et aussi minutieux ?

Voici maintenant que M. Drach est accusé d'avoir admis comme
 s'appliquant au Messie dans le sens littéral, des passages qui ne peu-
 vent lui convenir que dans le sens spirituel.

1. Au mot *גואל* *goel*, vengeur, rédempteur, on lui reproche d'avoir
 soutenu que, lorsque Job dit : « Je sais que mon rédempteur est
 » vivant (XIX, 25), » par rédempteur il a entendu Jésus-Christ.
 M. Bargès lui oppose dom Calmet qui a dit que les sentimens sont
 partagés; s'ils sont partagés, M. Drach n'a pas eu un si grand tort de
 soutenir l'affirmative en ces termes : « Puisqu'il l'appelle son rédem-
 » teur, par la force même du mot, on voit que Job a son intention
 » tournée vers le fils de Dieu, qu'il savait par la tradition de ses au-
 » cêtres, devoir venir dans notre chair humaine... C'est ce que dit
 » fort bien saint Jérôme : « Le Seigneur n'avait pas encore été mis à
 » mort, et cet athlète de l'Eglise voyait déjà son rédempteur ressus-
 » cité des enfers (p. 110). » — C'est cette interprétation que blâme
 M. l'abbé Bargès, et l'autorité de saint Jérôme ne lui a pas fait ré-
 primer son envie de critiquer.

C'est avec la même raison qu'il reproche à M. Drach d'appliquer au
 corps du Christ, le mot *לחם* *LEHEM*, pain, chair, nourriture, du pas-
 sage de Jérémie, *perdons son pain par le bois*, (XI, 19); il oppose en-
 core dom Calmet à M. Drach, sans dire que le sentiment de celui-ci
 a pour garant le rabbin *Kimchi*, *Louis de Dieu*, *Tertullien*, *Cornelius à Lapide*, etc. (p. 319).

Quant au reproche d'avoir tronqué « les passages du dictionnaire
 » de M. l'abbé Glaire pour se donner une apparence de raison, » nous

avons lu attentivement les passages indiqués p. 114, 115, 182, 183, 202, et nous pouvons assurer que si M. Drach n'a pas cité en entier, ce qui était difficile, il n'a rien cité que d'exact, et que ce qu'il a supprimé ne change en rien le sens. Par *tronquer* un auteur, on entend non qu'on n'a pas publié tout le passage, mais qu'on a choisi un texte dans un sens opposé à la pensée de l'auteur, ou qu'on a, dans le passage cité, supprimé des mots qui en changent le sens. Or, que nos lecteurs jettent les yeux sur la citation indiquée p. 114 et 115, et ils verront que la *phrase tronquée* consiste en ce que M. Drach, après une citation de 14 lignes, a laissé ces mots : « Voir ce que nous avons » dit dans notre livre, le *Pentateuque avec une traduction française*, etc., t. I, p. 188, 317. » Or c'est là ce que M. Bargès appelle une citation tronquée. — Il y a cependant ici inexactitude dans ce qui est dit p. 202, que M. Glaire a copié dans Winer l'explication d'un mot qu'il donne comme nouvelle.

Mais dit M. Bargès, il y a un grand nombre d'*injures* contre M. l'abbé Glaire. On y trouve les mots *absona, insulsa, ineptia, absurda, temerè, inscütè*, appliqués aux remarques de M. l'abbé Glaire. Nous sommes loin d'approuver ces épithètes, ou de les trouver polies. C'eût été mieux de dire, *c'est une erreur, c'est un faux sens*, etc. Mais ces dernières notes auraient été justes, car les lecteurs verront que presque toujours l'erreur n'est pas douteuse, n'est pas excusable, et aussi M. Bargès ne cherche à en excuser aucune.

Mais ce n'est pas tout que tant d'accusations, il en reste une dernière à laquelle personne ne s'était attendu. Après avoir accusé M. Drach d'avoir rempli son dictionnaire d'*injures*, il lui fait le reproche d'avoir fait trop de complimens à certaines personnes; il le blâme, en effet, d'énumérer les *titres* de M. Baldi, d'appeler le cardinal Lambruschini, *illustrissime* et *éminentissime*. Enfin, M. Drach, en citant une dissertation extraite de nos *Annales*, ayant cru devoir ajouter au nom de M. Bonnetty, le titre de *membre de l'Académie pontificale de la religion catholique, et chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand*, M. Bargès relève ces inconvenances, en disant : « Voilà comment M. Drach comprend le style de la lexicographie » (p. 214). »

Ceci rappelle le décret du Gouvernement provisoire qui supprimait

les titres. M. l'abbé Bargès l'a pris au pied de la lettre ; aussi le voyons-nous supprimer celui d'*abbé* qui lui appartient bien légitimement. Ses articles sont signés *Bargès*, comme certains ouvrages sont signés *F. Lamennais* ; mais alors, nous nous demandons pourquoi il a fait suivre son nom du titre de *professeur d'hébreu à la Sorbonne*, et nous avons d'autant plus le droit de lui faire cette demande, que nous savons très-bien que M. l'abbé Bargès n'est pas *professeur* tout court ; l'affiche officielle des cours de la Sorbonne porte *professeur, chargé du cours* ; ce qui veut dire que comme on n'a pas jugé à propos de le nommer *titulaire*, on l'a nommé *professeur provisoire*. Ainsi il se trouve que cet homme si puritain à l'égard des autres à l'endroit des titres, se donne à lui-même un titre qui ne lui appartient pas !!! — Mais c'est assez pour faire juger de la valeur et de la convenance de ses critiques à l'égard de M. Drach. Disons un mot du jugement qu'il porte sur les autres ouvrages qui entrent dans le *Catholicum lexicon*.

3. De la grammaire de Gesenius, traduite par M. Tempestini.

Voici ce qu'en dit M. l'abbé Bargès :

« La grammaire se fait remarquer parmi toutes les autres par un esprit d'analyse vraiment précieux. M. Tempestini ne s'est pas borné à la traduire en latin, il l'a enrichie de notes et d'appendices dans lesquels il s'est attaché à combattre le rationalisme du philologue allemand (212). »

Il est vraiment bien heureux que M. l'abbé Bargès accorde ces qualités à un ouvrage qui est un chef-d'œuvre de philologie, et cependant il n'a pu s'empêcher d'y joindre la restriction suivante :

« Toutefois, nous devons prévenir les *commencans* que cet ouvrage est beaucoup trop peu élémentaire pour qu'ils puissent s'en servir utilement. »

Ainsi, cet ouvrage est remarquable par un esprit vraiment précieux d'analyse, mais les élèves ne pourraient s'en servir utilement,

¹ Nous observons la même suppression dans une lettre insérée dans le *Journal asiatique* de décembre. Mais le directeur lui donne une leçon de convenance en rétablissant dans la table des articles le titre d'*abbé Bargès*.

autrement dit, il leur serait inutile et ne doivent pas se le procurer. Nous disons, nous, que cette grammaire sera utile, et plus utile que toutes les autres, aux commençans comme aux savans. L'esprit d'analyse, une division très-claire, tout doit la faire préférer; elle est vraiment à la hauteur des grammaires de Sacy et d'autres philologues pour l'arabe et les autres langues.

5. Du dictionnaire et de la grammaire sans points-voyelles, par M. l'abbé du Verdier.

Voici le jugement porté sur ce travail :

« Nous louons sincèrement le zèle et les intentions de l'honorable ecclésiastique qui a consacré son tems et ses veilles au *Dictionnaire* et à la *Grammaire sans les points massorétiques*; mais nous craignons bien que son travail ne soit inutile. Le système qu'il veut établir n'est pas nouveau; on l'a déjà essayé, mais comme l'on s'est convaincu que, loin de faciliter l'étude de la langue sainte, il la rend, au contraire, plus difficile, on l'a généralement abandonné. On ne peut donc savoir gré à l'éditeur, d'avoir grossi son volume de ces deux ouvrages, que personne assurément ne sera tenté de consulter, même comme objet de curiosité. »

Ceux qui ont un peu étudié l'hébreu savent qu'il y a très-peu de voyelles; et que plusieurs mots ne renferment que des consonnes; cela se voit dans plusieurs langues orientales; c'est par l'usage et de mémoire, que l'on y suppléait les voyelles. Quelques juifs du 6^e siècle, voulant obvier à cet inconvénient, imaginèrent certains points représentant les voyelles, qu'ils placèrent auprès de toutes les consonnes. Ils fixèrent ainsi leur sens et leur prononciation. Mais on doit bien penser qu'à cette époque, les juifs avaient perdu ou faussé le sens de plusieurs passages de la Bible. Aussi tous les docteurs chrétiens protestèrent contre le sens fixé par les Massorètes à certains mots, et en général contre tous ce système de points, qui avait rendu l'étude de la langue hébraïque presque impossible. Ce n'est pas nous qui portons ce jugement, nous ne l'aurions pas formulé d'une manière si absolue; c'est celui qui déclare le travail de M. l'abbé DU VERDIER inutile; c'est M. l'abbé Bargès. Il faut lire ce jugement contre les Massorètes, toujours absolu dans ses termes :

« Les Massorètes, qui ont voulu fixer d'une manière uniforme et

« invariable la prononciation de l'hébreu, n'ont pas tenu compte des
 « différences primitives, et, en introduisant dans l'écriture les *sept*
 « *voyelles* et les *diphthongues* de la langue grecque, plus tout l'atti-
 « rail des signes dits *orthographiques*, tels que les *accents*, le *mappiq*,
 « le *makkeph*, le *raphé*, le *daghesch*, etc.; il sont allés, non seule-
 « ment contre l'histoire, mais aussi *contre le génie de la langue hé-*
 « *braïque*. Si, par cette complication dans l'écriture, si, par la mul-
 « tiplicité des règles qu'elle fait naître et des exceptions presque
 « aussi nombreuses que les règles elles-mêmes auxquelles elle donne
 « lieu, ils ont eu l'intention de *rendre l'étude de cette langue* ardue,
 « obscure, *impossible aux non-juifs*, il faut avouer que ce n'est pas
 « leur faute s'ils n'ont pas atteint *tout-à-fait leur but*. Un *hébraï-*
 « *sant qui n'a pas été élevé à l'école des rabbins, trouvera toujours*
 « *pénible la lecture massorétique de la Bible*. Il serait pourtant
 « facile de la simplifier et de la rendre plus accessible aux étudiants :
 « il suffirait pour cela de réduire le nombre des points-voyelles et de
 « restituer à une foule de mots leurs *matres lectionis*, que les Masso-
 « rètes ou les copistes se sont permis de supprimer sous prétexte que
 « la présence des points-voyelles les rendait superflues ».

« Ainsi, au mois de novembre, M. l'abbé Bargès soutient dans la
Bibliographie catholique, qu'en supprimant les points voyelles, bien
 loin de *faciliter l'étude de l'hébreu*, on la rend, au contraire, *plus*
difficile, et que personne ne doit tenter de *consulter ce travail*, même
 à titre de *curiosité*; et au mois de décembre, même année, il assure,
 dans le *Journal asiatique*, que les points-voyelles rendent *l'étude de*
l'hébreu impossible aux non-juifs? Voilà la critique et la justesse
 d'idée de M. l'abbé Bargès?

« Tous les hébraïsans sages et sensés reconnaîtront que le travail de
 M. l'abbé Du Verdier est un complément *nécessaire* de la *Grammaire*
 et du *Lexique de Gesenius*. La méthode hébraïque *sans points-*
voyelles est une partie intégrante de l'étude de l'hébreu. Le chanoine
 Masclef, par sa *grammaire*, le P. Houbigant, par son *dictionnaire*,
 par sa *belle bible hébraïque sans points*, le P. Giraudeau, par son
lexique, ont rendu nécessaire cette étude. D'ailleurs, dans la plupart

¹ Extrait d'un *Voyage à Tlemcen*, signé L. Bargès, dans le *Journal asia-*
tique de décembre dernier, t. xii, p. 481 (4^e série).

des citations ordinaires, on n'emploie jamais les points-voyelles ; il faut bien que l'on puisse lire ces mots sans avoir à retenir les voyelles, que les Massorètes ont jugé à propos d'y joindre. La *grammaire* de M. Du Verdier est courte et claire ; son *dictionnaire* contient sous chaque mot toutes les significations primitives qu'il renferme abstraction faite de tous points-voyelles ; l'une et l'autre sont très-utiles, et il faut savoir gré à M. l'abbé Migne de les avoir fait entrer dans son *Catholicum lexicon*.

4. *Grammaire chaldaique* de M. Drach. — Voici le jugement qu'en porte M. Bargès : « Cet abrégé ne se distingue par aucun mérite particulier ; c'est une simple reproduction de quelques autres ouvrages de ce genre. L'auteur s'est borné à donner la partie étymologique, et a entièrement omis la syntaxe. Nous ne pouvons, au reste, que l'en louer ; la syntaxe chaldaique diffère si peu de celle de l'hébreu, qu'il y aurait une sorte de double emploi à la placer à la suite d'une grammaire hébraïque. »

On remarquera que la seconde partie de ce jugement justifie l'ouvrage de l'accusation portée dans la première. M. Drach, en effet, n'a pas inséré de syntaxe parce qu'elle aurait été inutile. Mais il n'est pas vrai que ce travail ne renferme aucun mérite particulier ; il est plus concis, plus clair, plus méthodique que celui de Masclef, par exemple, et d'auteurs plus récents que nous ne voulons pas citer. Il forme, d'ailleurs, le complément nécessaire des études hébraïques, et ce volume offre, en effet, un secours unique pour ceux qui veulent étudier l'hébreu ; ils y trouvent la meilleure grammaire et le meilleur lexique qui existent avec points-voyelles ; une grammaire et un lexique sans points-voyelles ; puis la connaissance des légères différences qu'il y a entre l'hébreu et le chaldéen ; il n'est donc besoin d'aucun autre ouvrage pour comprendre et traduire l'hébreu, secours qu'ils ne trouveront réunis dans aucun autre ouvrage. — Nous ajouterons qu'ils y trouveront encore un dictionnaire latin-hébreu, très-complet.

Et maintenant que nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs la façon de critiquer et de juger de M. l'abbé Bargès, qu'il nous soit permis de donner quelques avis à ce jeune professeur.

Qu'il se souvienne qu'il a été nommé professeur provisoire à la Sorbonne sans concours, sans titre apparent, sans qu'aucune publi-

cation un peu importante lui eût mérité cette faveur. Il n'est connu, jusqu'à présent, que par quelques travaux très-courts sur la langue arabe plutôt que sur l'hébreu. Dans cette position, il lui convenait peu de prendre le ton tranchant à l'égard d'un ancien rabbin, comme il l'appelle sans façon, qui lui servirait utilement de maître pour l'étude de la langue sainte; qu'il se souvienne surtout que, pour le moment, les laïques sont beaucoup plus avancés que le clergé dans la philologie orientale, qu'il convient aux prêtres d'accepter avec reconnaissance ces divers travaux, et qu'il n'est ni juste ni convenable, ni généreux, de paralyser le zèle des auteurs ou des éditeurs, qui, comme M. Drach et M. l'abbé Migne, publient des ouvrages qui facilitent à tous l'étude de la langue sainte.

A. BONNETTY,

Nous ne saurions terminer cet article sans y ajouter comme complément l'indication de deux autres dictionnaires qui ont aussi pour but l'explication des mots de la Sainte-Ecriture et que M. l'abbé Migne a également édités. Le premier a pour titre :

Dictionnaire universelle de philologie sacrée, dans lequel on marque les différentes significations de chaque mot (latin) de l'Écriture (la Vulgate), son étymologie, et toutes les difficultés que peut faire un même mot dans tous les divers endroits de la Bible où il se rencontre; où l'on explique les hébraïsmes ou façons de parler particulières du texte sacré, les contradictions apparentes, les difficultés de chronologie, l'histoire sainte, la géographie, les noms propres des hommes, des villes, l'archéologie sacrée, la théologie dogmatique et morale, etc., avec tout ce qui peut faire entendre le sens littéral et métaphysique, en sorte que rien ne puisse arrêter le lecteur qui y aura recours.

On y voit aussi, entre parenthèses, le mot grec des Septante qui répond à la signification de chaque mot latin, avec l'explication de ce que porte le sens de l'hébreu et du grec quand il est différent de celui du latin de la Vulgate. 4 vol. petit in-fol., prix, 28 f.

Le titre seul de cet ouvrage en montre l'utilité; c'est la reproduction de celui que publia à Paris en 1715, en deux vol. in-fol. M. Charles Huré, professeur dans l'Université de Paris, et renommé

à cette époque, par sa science dans la philologie sacrée, et par sa vaste érudition. Nous ne dirons qu'une seule chose de ce grand travail, c'est qu'il tient tout ce que promet le titre. Tous les ecclésiastiques, et surtout tous les laïques instruits qui lisent l'Ancien et le Nouveau Testament doivent l'avoir entre les mains. En effet, quand on lit la traduction latine de la Vulgate, les plus habiles latinistes sont souvent arrêtés par des mots dont la signification est douteuse, surtout par les constructions des phrases qui ne sont pas selon la méthode de Lhomond. Cela provient de ce que les traducteurs de la Bible, par respect pour le texte sacré, et pour ne pas mettre leur pensée à la place de celle de l'auteur inspiré, ont scrupuleusement suivi la tournure hébraïque. Dans ce dictionnaire on trouvera l'explication de toutes ces difficultés. C'est un véritable trésor de commentaires scripturaires.

Ce dictionnaire comprend trois volumes et demi de cette publication ; la dernière partie du 4^e volume est remplie par l'ouvrage suivant :

2. *Dictionnaire hébreu-français de la langue sainte*, par M. F. Tempestini.

Ce titre est celui de l'ouvrage qui avait été composé en anglais par le chevalier Leig, et que Louis de Wolzogue avait traduit en français et publié en un vol. in-4^o en 1712. C'est ce même *dictionnaire* que l'éditeur se proposait d'abord de reproduire, mais en l'examinant avec plus d'attention, M. Tempestini s'est aperçu que ce dictionnaire « n'était » qu'une compilation indigeste de sentences, de rêveries, de fables » ridicules et parfois indécentes, etc. » Nous ne sommes pas tout à fait de la même opinion sur les extraits des *rabbins* et des *commentaires* qu'a recueillis le chevalier Leig. On sait combien nous tenons à connaître les vieux débris de la science, et souvent des vieilles erreurs. Cependant nous ne pouvons qu'applaudir à la méthode qu'a suivie l'auteur. Elle est seulement philologique, explique chaque terme souvent d'après les travaux de Gesenius ; c'est donc un *dictionnaire usuel* qu'il donne ici, bon pour ceux qui ne veulent que la *signification pure et simple du mot*, et nous pouvons toujours mettre cette publication au nombre des bonnes choses que publie à bon marché M. l'abbé Migne. A. B.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

ITALIE. GAËTE. — *Protestation de S. S. Pie IX contre la création à Rome d'une junte du gouvernement.* Nous avions promis dans notre précédent cahier de publier cette pièce; mais l'excommunication qui a paru le 1^{er} janvier, et que nous publions ci-après, nous dispense de donner celle-ci. Nous en reproduisons seulement la fin, qui est conçue en ces termes :

« C'est pourquoi nous déclarons nuls, sans force aucune ni valeur légale, tous les actes mis au jour par suite des violences qui nous ont été faites, protestant notamment que cette *junte d'Etat* établie à Rome n'est autre chose qu'une usurpation de nos pouvoirs souverains, et que ladite junte n'a, ni ne peut avoir, en aucune façon, aucune autorité.

» Sachent donc tous nos sujets, quel que soit leur rang ou condition, qu'à Rome et dans toute l'étendue de l'Etat pontifical il n'y a et il ne peut y avoir aucun pouvoir légitime qui n'émane expressément de nous; que nous avons, par le *motu proprio* souverain du 27 novembre, institué une commission temporaire du gouvernement, et qu'à elle seule appartient exclusivement le gouvernement de la chose publique pendant notre absence et jusqu'à ce que nous en ayons nous-même autrement ordonné.

« Datum Cajetæ die 17 decembris 1848.

PIUS PAPA IX.

— Le 22 décembre, Pie IX a tenu un nouveau consistoire où ont été promus 7 archevêques et évêques pour différens diocèses.

— 29 décembre. Décret à Rome de la junte d'Etat qui convoque une assemblée nationale de l'Etat romain.

— 1^{er} janvier 1849. *Excommunication majeure* contre ceux qui ont convoqué cette assemblée et contre tous ceux qui coopéreront à sa formation ou qui participeront aux actes contraires à la souveraineté temporelle du pape.

PIUS PP. IX.

A Nos très-aimés Sujets,

« Dans cette demeure pacifique où il a plu à la divine Providence de Nous conduire, afin que Nous puissions manifester en toute liberté Nos sentimens et Nos volontés, Nous attendions, espérant qu'éclaterait le remords de Nos fils égarés pour les sacrilèges et les crimes commis contre les personnes à Nous attachées (*a Noi addette*), parmi lesquelles les unes ont été tuées, les autres outragées de la manière la plus barbare, ainsi que pour les sacrilèges et les crimes consommés dans Notre résidence et contre Notre personne même. Et cependant, Nous n'avons reçu jusqu'à présent qu'une stérile invita-

Ilon de retourner dans Notre Capitale, sans qu'on ait même prononcé une parole de condamnation contre les attentats que Nous venons de rappeler et sans la moindre garantie qui puisse Nous donner quelque assurance contre les fourberies et les violences de cette bande de forcenés dont le despotisme barbare tyrannise encore Rome et l'Etat de l'Eglise. Nous attendions, espérant que les protestations et les décrets émanés de Nous rappelleraient à leurs devoirs de sujets et de fidélité ceux qui, dans la Capitale même de Nos Etats, ont ces devoirs en mépris et les foulent aux pieds. Mais, au lieu de ce retour, un nouvel acte, plus monstrueux encore, d'hypocrite félonie et de véritable rébellion, audacieusement commis par eux, est venu combler la mesure de Notre douleur et exciter en même tems Notre juste indignation, comme il contristera l'Eglise universelle.

» Nous voulons parler de cet acte détestable sous tous les rapports par lequel on a prétendu ordonner la *convocation d'une soi-disant Assemblée générale nationale de l'Etat romain*, par un décret du 29 décembre dernier, dans le but de déterminer de nouvelles formes politiques à établir dans les Etats Pontificaux.

» Entassant ainsi iniquité sur iniquité, les auteurs et fauteurs de l'anarchie démagogique s'efforcent de détruire l'*autorité temporelle du Pontife Romain* sur les domaines de la sainte Eglise, en supposant et en cherchant à faire croire que son souverain pouvoir est sujet à controverse et dépend du caprice des factions, si irréfragablement fondé qu'il soit sur les droits les plus antiques et les plus solides, et bien qu'il soit vénéré, reconnu et défendu par toutes les nations. Nous épargnerons à Notre dignité l'humiliation d'insister sur tout ce que renferme de monstrueux cet acte abominable et par l'absurdité de son origine, et par l'illégalité des formes, et par l'impiété du but; mais il appartient certes à l'Autorité Apostolique dont, quoique indigne, Nous sommes investi, et à la responsabilité qui Nous lie, par les serments les plus sacrés, devant le Tout-Poissant, non-seulement de *protester*, comme Nous le faisons, de la manière la plus énergique et la plus efficace contre cet acte, mais encore de le *condamner à la face de l'univers*, comme un attentat énorme et sacrilège commis au préjudice de Notre indépendance et de Notre souveraineté, attentat qui mérite les châtimens portés par les lois divines, aussi bien que par les lois humaines.

» Nous sommes convaincu qu'à la réception de cette impudente invitation, vous aurez été saisi d'une sainte indignation et que vous aurez repoussé bien loin de vous une provocation si indigne et si criminelle. Néanmoins, afin qu'aucun de vous ne puisse prétexter d'avoir été trompé par des séductions fallacieuses et par les prédicateurs des doctrines subversives, ni d'avoir ignoré ce que trament les ennemis de tout ordre, de toute foi, de tout droit, de toute véritable liberté et de votre félicité même, Nous voulons aujourd'hui de nou-

veau élever et répandre Notre voix de telle sorte qu'elle vous rende parfaitement certains de l'ordre absolu par lequel Nous vous défendons, quels que soient d'ailleurs votre rang et votre condition, de prendre aucune part aux réunions qu'on oserait faire pour l'élection des individus à envoyer à l'Assemblée condamnée. En même tems Nous vous rappelons que cette défense absolue que Nous vous signifions est sanctionnée par les Décrets de Nos Prédecesseurs et des Conciles, et spécialement du très-saint Concile de Trente¹, dans lesquels l'Eglise, à diverses reprises, a fulminé ses censures, et principalement l'Excommunication majeure qu'encourt, sans qu'il soit besoin d'aucune déclaration, quiconque ose se rendre coupable d'un attentat quel qu'il soit contre la souveraineté temporelle des Souverains-Pontifes Romains, comme Nous déclarons que l'ont déjà malheureusement encourue tous ceux qui ont contribué (*Tutti coloro che hanno dato opera*) à l'acte susdit et aux actes précédents accomplis au détriment de la même souveraineté, ou qui, de quelque autre manière et sous de faux prétextes, ont troublé, violé et usuré Notre Autorité.

Mais si Nous nous sentons obligé par devoir de conscience de préserver et de défendre le sacré dépôt du Patrimoine de l'Épouse de Jésus-Christ confié à Nos soins et d'employer pour cela le glaive d'une juste sévérité que Dieu même, Notre juge, Nous a donné pour cet usage, Nous ne pouvons pas cependant oublier jamais que Nous tenons sur terre la place de Celui qui, même dans l'exercice de sa justice, ne laisse pas d'user de miséricorde. Elevant donc Nos mains au Ciel, en Lui remettant et Lui recommandant de nouveau cette si juste cause, qui est Sa cause bien plus que la Nôtre, et en Nous déclarant de nouveau tout prêt, avec l'aide de Sa grâce puissante, à boire jusqu'à la lie, pour la défense et la gloire de l'Eglise catholique, le calice des persécutions que Lui-même a voulu boire le premier pour le salut de cette Eglise, Nous ne cesserons pas de le supplier et de le conjurer afin qu'il daigne dans Sa bonté exaucer les ardentes prières que Nous Lui adressons et le jour et la nuit pour la conversion et le salut des égarés. Aucun jour certainement ne se lèvera pour Nous plus joyeux que le jour où il Nous sera donné de voir rentrer dans le bercail du Seigneur ceux de Nos fils, d'où nous

Voici un extrait de ce chap. II qui a pour titre : *Des peines portées contre ceux qui usurpent ou retiennent les biens de l'Eglise*. « Si quelque ecclésiastique ou laïque, de quelque dignité qu'il soit, fût-il même empereur ou roi, a le cœur assez rempli d'avarice, pour oser usurper par lui-même ou par autrui... les juridictions, biens, etc.... de quelque Eglise... qu'il soit soumis à l'anathème, jusqu'à ce qu'il ait entièrement rendu à l'Eglise lesdits biens, effets, droits... et qu'il en ait ensuite obtenu l'absolution du souverain pontife, etc. *Conc. Trid. Sess. xx, c. II*; dans l'histoire du *Conc. de Trente* de Palavicini, éditée par Migne, t. 1, p. 98.

viennent aujourd'hui tant de tribulations et d'amertumes. L'espérance de jouir bientôt d'un si heureux jour est fortifiée en Nous par la pensée de l'universalité des prières qui, unies aux Nôtres, montent au Trône de la divine miséricorde, des lèvres et du cœur de tous les fidèles du monde catholique, et qui sans cesse la pressent et Lui font violence pour qu'Elle change le cœur des pécheurs et les ramène dans les voies de la vérité et de la justice.

Datum Cajetæ, die 1^{re} januarii anni 1849.

Pius PP. IX.

ASIE.

Nouvelles des progrès des Missions catholiques en Mantchourie, au Thibet, à la Chine, etc.

MANTCHOURIE.—Lettre de Mgr de la Brunière, des Missions étrangères, datée de la rivière de l'*Ousouri*, 5 avril 1846. Le missionnaire trouvant que les habitans du *Leao-long* sont d'un caractère trop timide pour donner un libre élan à la foi catholique, se décide à chercher un champ plus vaste à son apostolat. Il part le 15 juillet de la *Mongolie*, avec deux guides seulement, et se dirigeant dans le nord-est, après 7 jours, il arrive à la ville de *A-je-ho*, de 60,000 âmes de Chinois émigrés en Mantchourie. Il y a quelques chrétiens. — *San-sim*, ville de 10,000 âmes avec une grande rue pavée en bois, dernier poste des mandarins dans l'est, et dernière limite que les Chinois ne peuvent franchir sans être désobéissans à la loi. — Départ pour *Sou-sou*, situé à 40 lieues; il est pris en route par un envoyé de l'empereur; arrivée à *Sou-sou*. Bonne réception. On accueille assez bien l'annonce de l'Évangile. — Retour à *San-sim*, hospitalité chez un mahométan. Il est étonné d'entendre le missionnaire qu'il prend pour un mandarin, lui parler de la création, d'Adam, d'Abraham. — Départ pour les bords de l'*Ousouri*, à 120 lieues delà, à travers un affreux désert, traversé une ou deux fois l'an par une caravane. — Arrivée à la rivière de l'*Ousouri*. Silence de mort sur cette terre fertile. — Rencontre d'une douzaine d'habitans chinois. Ils méprisent le missionnaire; mais ils sont effrayés du sort éternel qu'il leur prédit; ils croient à ce qu'il dit, mais ils disparaissent bientôt. — Un incendie de forêt. — Population de 800 âmes; 200 Chinois et 600 Mandchoux *peaux de poisson*, la plupart chercheurs du *Jen-sen*. — Quelques détails sur cette plante tonique, dont il envoie des graines avec la méthode pour la cultiver. — Note sur les *lupula-tse* ou Mandchoux *peaux de poisson*, à cause de la peau dont ils se couvrent; culte grossier. Croient à *trois esprits* qui sont ceux du cerf, du renard, de la belette. Sorciers et exorcismes. — Détresse des habitans, les poissons sont la nourriture habituelle de ce pays. — Le missionnaire annonce le dessein de descendre le fleuve l'*Amour* jusqu'à la mer, pour aller visiter les Mandchoux *Long-poils*. Il veut y aller seul. Il est parti en effet en mai 1847 et l'on n'a plus eu de ses nouvelles.

MISSION DU THIBET. — Détails un peu plus explicites de l'arrivée et du séjour de MM. *Gabet* et *Hue* à *L'Hassa*; du bon accueil que leur fait le vice-roi, et de la persécution du mandarin chinois qui les oblige à partir et les fait reconduire en Chine.

(Extrait du n° 118 des *Annales de la propagation de la foi.*)

1. Fin de la lettre de M. *Gabet* (lazariste, datée de la Tartarie, juin 1842). Le missionnaire traverse en 4 mois 600 lieues d'étendue, de *H'lassa* jusqu'à *Ta-tsien-lou*, première ville chinoise. Tout le pays est couvert de lamaseries, ou se trouvent souvent 3 ou 4,000 religieux. Le culte lamaïque sert à ce pays d'industrie, de gouvernement, de législation, de politique; on peut dire que la religion de *Bouddha* possède tout le Thibet avec ses habitans, ses terres, ses richesses, ses monumens, ses rochers, etc. Les *Bouddha* ontrent souvent en lutte entre eux, et ils se livrent d'affreuses batailles. — *Lamas contemplatifs*; un d'eux habite depuis 21 ans une caverne, ne faisant qu'un repas par semaine, et ne paraissant en public qu'une fois tous les 3 ans. — Arrivés en Chine, ils sont présentés au mandarin de la province, entourés de soldats et de bourreaux. — Ils refusent de se mettre à genoux; après un interrogatoire, le mandarin décide qu'ils seront conduits à *Canton* et remis au consul de leur nation, selon la teneur de l'accord conclu avec M. *Lagrenée*. Les missionnaires protestent et menacent de se plaindre à leur gouvernement. — Ils traversent toute la Chine; malgré les rigueurs des gardes, les prêtres et les Chrétiens leur font parvenir des lettres qui les avertissent de la convention conclue avec M. *Lagrenée*, des édits de l'empereur, du mauvais vouloir des mandarins qui les cachent au peuple, de quelques persécutions. — Les missionnaires reprochent cela aux mandarins, quelques-uns cessent de persécuter. — Enfin, ils arrivent à *Macao*, 2 ans et quelques mois après leur départ, après avoir fait environ 2,500 lieues européennes.

2. MISSIONS DE LA CHINE; tableau de l'introduction et des progrès du Christianisme en Chine. — Laisant de côté la question de savoir si saint *Thomas* a porté la foi dans ce pays, on y expose: 1° la prédication constatée par l'inscription de *Si-gan-fou* en 635 (voir cette inscription en entier dans nos *Annales*, tome XII, p. 147, 245, 1^{re} série). — 2° Mission des Franciscains en 1247, envoyés par *Innocent IV* et le 1^{er} concile de *Lyon*; ils entrent en Chine à la suite des Tartares, y établissent des églises, et la Chine entretient des rapports avec *Rome*. Cette chrétienté est à peu près détruite avec l'expulsion des Tartares de la Chine. — Mission des religieux latins à la suite des Portugais. Bienfait de ces missions sous le point de vue de la civilisation.

3. Lettre de M. l'abbé *Renou*, des missions étrangères, datée du *Su-tchuen*, et contenant une note sur le baptême des enfans infidèles en danger de mort. C'est comme médecins que les néophytes administrent le baptême aux enfans moribonds; ils voyagent dans toute la province en cette qualité, et ils

ont même ouvert un hospice public avec leur qualité de chrétiens que le mandarin protège publiquement dans cette province; 68,477 enfans ont été baptisés en 1847.

4. *Missions du Kouï-tcheou.* Lettre de M. l'abbé *Albrand*, des missions étrangères, datée de *Kouei-jang-fou*, 17 août 1847. Cette mission était bien plus florissante, les Chrétiens ont diminué, par la persécution, la pauvreté et le manque de missionnaires; espoir pour l'avenir; le bruit de la convention conclue avec M. Lagrenée donne du courage, et cependant le mandarin n'a pas publié les édits de l'empereur, mais il les connaît, car il repousse les dénonciations contre les Chrétiens comme illégales.

4. Lettre du P. *Werner*, jésuite, datée de l'île de *Tsom-ming*, 28 février 1847. Pauvreté des habitans; on respecte généralement le missionnaire. Les néophytes restent fidèles à Dieu. Les missionnaires ont fait cesser les procès qui ruinaient tout le monde. Décadence des pagodes. Zèle des nouveaux Chrétiens pour la conversion des infidèles.

5. *Mission de la Corée.* Lettre de M. *Daveluy*, des missions étrangères, datée de *Eurikool*, 18 juillet 1846. Notice abrégée de la Corée; elle comptait en 1793, 1,737,325 maisons, et 7,342,036 habitans; mais le nombre doit en être plus considérable. Divisée en 8 provinces; libre à l'intérieur, vassale de la Chine, en ce sens qu'elle envoie deux ambassades par an, l'une pour chercher le *calendrier*, l'autre pour offrir des présents à l'empereur.— Administration intérieure. Roi absolu, secondé par 3 ministres, et ceux-ci par 6 autres ayant chacun leur département. Pauvreté des édifices. Mauvais état des routes. Coutumes et usages coréens; les personnes en deuil ne doivent se laisser voir, ni interroger par qui que ce soit. Les missionnaires se servent de cet usage pour se cacher.— Agriculture abondante et assez bien pratiquée.— Abondance de mines d'or, d'argent de toute sorte, mais non exploitées. Industrie presque nulle. Le Coréen, assez bon, vigoureux, travailleur, mais menteur; dissolution des femmes.— Trois classes d'hommes: les esclaves, le peuple, les nobles.— Orgueil du noble, pressurant le peuple; personne n'ose l'interroger; les missionnaires voyagent sous ce nom pour se mettre à l'abri.

6. Lettre de Mgr *Cuénol*, des missions étrangères, datée *Binh-oïnh* au *Tong-king*, 27 janvier 1848. Mort du roi *Thieu-tri*, le 4 novembre précédent. La persécution est suspendue; son second fils, âgé de 18 ans, et nommé *Tu-duc*, lui succède. Les exilés sont rappelés, les condamnés à mort sont bannis. On doute que les 4 mandarins, ses tuteurs, accordent le libre exercice de la religion; mais on pense que les édits de persécution ne seront pas renouvelés.

7. Lettre de M. *Freyceyon*, datée du pied des monts *Nages*, 4 septembre 1847, et décrivant un prêtre payen, au Bengale.

Numéro 110. — Février 1849.

Polémique Philosophique.

DU PAGANISME EN PHILOSOPHIE

ET

DE SON INFLUENCE EN THÉOLOGIE.

Troisième Article¹.

Notre philosophie tire son origine de la Grèce et de l'Inde. — La chute originelle peut seule expliquer la première origine de cette philosophie. — Elle se corrompt par l'illuminisme. — L'illuminisme prend sa source dans le système de la contemplation de l'essence de Dieu. — Ce système nous vient de Platon et des Indiens. — Il cherche à s'infiltrer dans le Christianisme par la Gnose. — L'éclectisme alexandrin déclare l'illuminisme une faculté naturelle. — Ce système renaît au moyen-âge avec l'étude de la philosophie naturelle. — Traces dans les auteurs catholiques. — Il forme les panthéistes allemands et les éclectiques modernes. — Textes décisifs de tous ces auteurs.

I.

Nota Bene secreta Deæ. Éclairés par le flambeau de la Révélation, nous connaissons donc les secrets de la bonne Déesse, de cette Philosophie si ambitieuse dans ses prétentions, si fastueuse dans ses dehors, et si calamiteuse dans ses résultats. Armés de la chaîne des traditions, nous pouvons réduire ce Protée qui se vante de connaître tout, ce qui est, ce qui a été et ce qui sera²; nous le verrons, sans en être étonnés, prendre sous nos yeux toutes les formes les plus affreuses, et nous ne le lâcherons pas que nous ne l'ayons forcé à nous

¹ Voir le 2^e art. au n^o 106, tome xviii, p. 245.

² Juvénal, *Satire* vi, 314.

³ Novit namque omnia vates

Quæ sint, quæ fuerint, quæ mox ventura trahantur.

Ving. *Géorgiques* iv, 392.

livrer tous ses secrets. Dirigés spécialement par le fil conducteur de la doctrine de l'ordre surnaturel et de la déchéance originelle, nous pourrions parcourir le labyrinthe aux mille erreurs, aux inextricables détours, en dévoiler tous les coins et les recoins pour les rendre inoffensifs à l'imprudent voyageur qui se laisse attirer par les abords enchanteurs de cette grande *Inconnue*.

Ce fil conducteur, cette chaîne, ce flambeau peuvent être exprimés par cette triple formule : La philosophie moderne a ses racines dans la Grèce, la Grèce dans l'Inde, et l'Inde dans la *doctrine révélée*, mal retenue et mal comprise, de l'ordre surnaturel et de la déchéance. La déchéance originelle et l'ordre surnaturel qu'elle suppose, voilà le point de départ de l'erreur comme de la vérité. La philosophie indienne n'est pas plus compréhensible sans la révélation et l'ordre surnaturel, que la Grèce sans l'Inde, et l'Europe moderne sans la Grèce. Le mensonge, comme la vérité, est donc soumis aux imprescriptibles lois de la Logique, et toutes les erreurs réduites à ces termes ne sont qu'une grande règle de proportion.

Que la philosophie moderne vienne de la Grèce, c'est là une de ces vérités qui n'ont pas besoin de preuves ; ce serait, je crois, lui faire la plus grande injure que de lui contester *Platon* parmi ses aïeux.

C'est un fait également acquis à la science, que la philosophie grecque a son berceau dans l'Inde. Le parallèle que nous avons établi dans l'article précédent entre la doctrine de *Platon* et celle de l'Inde, le démontre suffisamment. Cette analyse même de l'erreur que

. Il prend la forme
 D'un tigre furieux, d'un sanglier énorme,
 Serpent, il s'entrelace; et lion, il rugit;
 C'est un feu qui pétille, un torrent qui mugit.
 Mais plus il t'éblouit par mille formes vaines,
 Plus il faut resserrer l'étreinte de ses chaînes,
 Redoubler tes assauts, épuiser ses secrets,
 Et le forcer enfin à reprendre ses traits.

Delille, *Géorgiques*, iv.

Hic labor ille domus et inextricabilis error.

Virg. *Énéide*, vi, 27.

nous entreprenons, en sera jusqu'à la fin une perpétuelle confirmation. D'ailleurs, nos amis comme nos ennemis sont d'accord sur cette vérité. « La philosophie orientale, dit Mgr Wiseman, pénétra en » Grèce, laissa de profondes racines sur les doctrines de Pythagore et » de Platon, et agit sur le peuple à travers le voile épais des mystères » sacrés¹. — Les époques philosophiques, dit le *Précis d'histoire de la » philosophie* de Juilly, sont intimement liées. On voit l'Orient agir sur » la Grèce, l'Orient et la Grèce se réunir dans le monde Romain, et » les trois philosophies agir à leur tour sur le Moyen-âge. »

Le patriarche de la philosophie moderne, M. Cousin, est convenu lui-même de ce fait quand il a dit : « Les traditions de l'Orient, » celles des pythagoriciens par leur antiquité, leur renommée de sagesse, » leur caractère religieux et les vérités profondes qu'elles renfer- » maient, servaient de base aux conceptions de Platon; c'était pour » ainsi dire l'étoffe de sa pensée². »

« C'est de l'Orient, dit M. l'abbé Bourgeat, dans son exposé de » l'histoire de la philosophie, c'est de l'Orient que l'ancienne Grèce » reçut les premiers élémens de sa civilisation, de sa religion et de » sa philosophie; c'est dans l'Orient que ses sages les plus célèbres, » depuis Thalès, Pythagore et Platon jusqu'aux principaux représen- » tans de l'école d'Alexandrie, allèrent souvent interroger les oracles » de l'antique sagesse et puiser comme à une source sacrée leurs plus » sublimes doctrines. Les autres contrées de l'Europe passèrent plus » ou moins tard de la barbarie à la civilisation, selon leur distance » plus ou moins grande par rapport à l'Asie ou l'Orient³. » Aussi, dit » M. Victor Hugo, qu'il cite, il ne suffit plus d'être helléniste, il faut » être orientaliste. » On sait que M. Buchez n'a entrepris son *Essai de Philosophie*, et le docteur Ott de la même école, son *Manuel d'histoire universelle*, que pour faire l'application de ces mêmes prin-

¹ *Discours sur les rapports de la science et de la Religion*. Discours XI^e, édit. Genoude, 407.

² *Précis de l'histoire de la philosophie*, p. 5.

³ *Notes sur Phédre*, de Platon, dans le volume VI, p. 465; laquelle note est reproduite dans les *Fragmens de philosophie ancienne*, p. 151; voir d'autres textes aussi précis dans nos *Annales*, t. XI, p. 231 (3^e série).

⁴ *Université catholique*, t. XV, p. 405.

cipes. Pour nous, sans adopter toutes leurs idées, nous applaudissons franchement à leurs tentatives. Aussi est-ce avec plaisir que nous avons vu, il y a quelques années, M. de Salinis esquisser dans son *Précis d'histoire de la philosophie* pour la jeunesse chrétienne, la philosophie indienne d'après l'exposé de Colebrooke, et M. l'abbé Bourgeat développer cette esquisse dans l'*Université catholique*, cherchant à rattacher la Grèce à l'Inde pour montrer plus facilement la généalogie de l'erreur.

Pourquoi tous les professeurs de philosophie n'adoptent-ils pas cette marche? Pourquoi ceux qui font des *Manuels de philosophie* pour les séminaires se gardent-ils d'initier les élèves ecclésiastiques à ces études si importantes sur l'Orient et sur ses rapports avec la Grèce? Pourquoi MM. Gabelle et Lequeux, auteurs d'un *manuel* qui n'est pas sans mérite, pour le séminaire de Soissons, font-ils commencer l'esprit humain à Thalès et Pythagore, comme si le monde alors n'eût fait que de sortir du néant? Ce manque d'ampleur de vues et de grandeur dans les conceptions, est la cause qu'ils tombent souvent dans certaines erreurs, empruntées au moyen-âge et renouvelées des Grecs, sur lesquelles nous aurons occasion de revenir.

Il n'en est pas de même de nos adversaires : ils ont compris l'importance de la philosophie indienne et son influence sur la Grèce. L'auteur de l'article intitulé : *Philosophie des Indous*, dans le *dictionnaire des sciences philosophiques*, organe de la jeune école éclectique, après avoir exposé les systèmes indiens, s'exprime ainsi : « Quant à leur valeur historique, il est à peine nécessaire de le dire, elle est considérable. Voilà comme une révélation de tout un monde philosophique entièrement inconnu, et qui est l'ancêtre du monde grec; désormais l'histoire de la philosophie, sous peine d'être incomplète, doit remonter jusqu'à l'Inde; il faut étudier l'Inde avant d'en venir à la Grèce; le berceau de l'esprit humain est dans l'Asie ». On veut faire tout dater d'Athènes et de Rome, langues, religions, arts, en un mot tout ce qui constitue la civilisation. La raison se refuse à une pareille doctrine, qui, quand même les faits ne la démentiraient pas complètement, serait à notre sens la plus forte injure que l'on pût faire à la divinité. Nous ne craignons pas d'affir-

* Article de M. Barthélemy-Saint-Hilaire dans le t. III, p. 252.

mer que l'étude des civilisations de l'Orient est désormais d'une nécessité absolue pour quiconque veut écrire sur les origines, et la filiation des peuples, des langues, des arts, des religions, de la morale, de la philosophie, en un mot sur l'histoire tout entière de l'humanité.
 « La philosophie indienne est tellement vaste, disait déjà Cousin, » avant les publications de MM. Ward et Colebrooke, que tous les » systèmes de philosophie s'y rencontrent, qu'elle forme tout un » monde philosophique et qu'on peut dire à la lettre que l'histoire de » la philosophie de l'Inde est un abrégé de l'histoire entière de la » philosophie¹. L'Orient, ajoute-t-il, est le berceau de la civilisation » et de la philosophie². »

Nous n'ignorons pas la tendance des auteurs dévoyés du Christianisme à opposer l'*Écriture sainte* des Indiens³, à la *Bible* des Chrétiens, et à trouver dans Vyasa les germes de la religion chrétienne, comme on les trouvait autrefois dans Platon. Nous savons fort bien qu'ils veulent établir le *développement* spontané de la raison humaine, en plaçant dans l'Inde le premier *mouvement* de ce grand travail. N'importe, puisque la difficulté est la même, nous aimons mieux cela. Nous préférons encore ce système au sentiment chétif et mesquin qui prétend renfermer l'esprit humain dans les étroites limites de la Grèce et de Rome. D'ailleurs, la difficulté, à nous, nous semble moindre. Plus nous approchons des origines, et plus nous sommes près de la vérité. Plus on remonte dans la chaîne des erreurs, plus nous sommes près du premier anneau qui tient lui-même à la *Révélation*; plus nous sommes sous la main de Dieu. Tendre vers l'Orient, c'est donc graviter vers les *sources de la lumière*.

Aussi, en lisant les conclusions de Ritter, dans son *Histoire de la Philosophie*, et surtout les articles publiés par M. l'abbé de Valroger dans ces mêmes *Annales*⁴, nous n'avons pu y voir qu'une éner-

¹ Panthier, *Introduction aux livres sacrés de l'Orient*, p. ix.

² *Cours sur l'histoire de la philosophie*, 5^e leçon.

³ *Ibid.*

⁴ *Dictionnaire des sciences philosophiques*, t. III, p. 253.

⁵ Voir les articles intitulés : *Doctrines hindoues examinées, discutées et mises en rapport avec les traditions bibliques*, dans les t. xvii, p. 121 et xix. Passim (2^e série).

gique fin de non recevoir contre les prétentions exagérées de nos adversaires, qui prennent pour l'aurore le coucher du soleil, et pour le point de départ de la vérité ce qui n'en est qu'une dégradation.

En effet, se plaçant à peu près au même point de vue où nous nous plaçons nous-mêmes, le savant abbé de Bayeux déclare ouvertement que « les études orientales, loin de nuire à nos croyances, les » environnent chaque jour d'une nouvelle lumière. Elles n'ont pas » seulement, ajoute-t-il, dissipé les objections que le 18^e siècle avait » soulevées, elles ont fourni de nouvelles et d'innombrables preuves » des vérités fondamentales de notre foi. La révélation primitive a été » démontrée par l'universalité des traditions comme le monde pri- » mitif par les fossiles ; les nations éteintes, les littératures enseve- » lies, se sont levées de leur poussière ; la parole a été rendue » aux peuples muets et la vie aux siècles morts, et tous sont venus » déposer unanimement de l'antiquité et de la véracité de nos saintes » écritures, tous ont rendu hommage au Dieu éternel de la croix¹. » Tous les savans sont donc entraînés aujourd'hui vers l'Orient comme nos guerriers du tems des croisades. Tous sentent que c'est là qu'il faut aller pour défendre le berceau de notre religion, et arracher encore une fois la Croix du Sauveur des mains des infidèles.

Et quand même tous n'accorderaient pas la génération de la philosophie grecque par la philosophie indienne, qu'est-ce que cela nous fait après tout ? Au lieu d'une preuve de la vérité, nous en aurions deux. En effet, toute erreur, comme nous l'avons dit, suppose toujours un dogme préalable qu'elle altère en cherchant à l'expliquer. Tout système a sa racine, toute conception sa raison, dans une *vérité primitive* ; car il n'est pas donné à l'esprit de l'homme de *travailler sur le néant*. Or si la ressemblance ou plutôt l'identité de la philosophie de l'Inde et de celle de la Grèce ne prouve pas la génération de l'une par l'autre, il s'ensuit que, outre le fonds commun sur lequel travaille la raison, ce patrimoine donné par la révélation et fourni par l'éducation, le mode de développement est encore le même. Nous admirerons cet indélébile caractère de monotonie et de stérilité, et nous serons convaincus une fois de plus que Dieu a tracé autour de la science incrédule un cercle de feu qu'elle ne pourra ja-

¹ *Ibid.* t. xviii; p. 424.

mais ni briser ni franchir. Mais que la philosophie grecque vienne de celle de l'Inde par voie de filiation, ou que toutes deux viennent parallèlement de la même source, il n'est pas moins constant que l'une et l'autre sont incompréhensibles sans le dogme de la déchéance et de l'ordre surnaturel.

« Le péché originel, disait le comte de Maistre après Pascal, explique tout, et sans lui on n'explique rien. » Cette vérité est la clef de la véritable science. Oui, le péché originel, bien compris, explique tout en religion comme en philosophie. Par une espèce d'instinct prophétique, mais bien à l'encontre de son intention, l'auteur premier de cette chute pouvait dire : *Par lui vous connaîtrez le bien et le mal*¹. Il jette, en effet, la plus vive lumière sur Dieu, l'homme et la nature; sur l'action de Dieu ou la création et la Providence, sur l'origine de l'homme, sa nature, sa double destinée naturelle et surnaturelle, les contradictions qui se trouvent en lui, les instincts grands et sublimes qui le poussent vers Dieu, et ces penchans vils et abjects qui l'abaissent jusqu'à la brute. Puis, d'une manière toute spéciale, il explique l'économie tout entière de la religion catholique, la promesse d'un Rédempteur, sa préparation de quatre mille ans, sa venue, ses bienfaits, sa mort, l'organisation de l'Église, le sacerdoce et sa mission divine, la magnifique irradiation de la lumière par la parole et l'irradiation vivifiante de nos âmes par les sacrements.

L'ensemble de ces vérités forme une admirable synthèse dont le péché originel est la clef, un ordre majestueux d'idées dont il est le lien. « Chose étonnante, dit Pascal, le nœud de notre condition prend ses replis et ses tours dans cet abîme (le péché originel). De sorte que l'homme est plus inconcevable sans ce mystère que ce mystère n'est inconcevable à l'homme². » « Pour moi, j'avoue qu'aussitôt que la religion chrétienne découvre ce principe : que la nature des hommes est corrompue et *déchue de Dieu*, cela ouvre les yeux à voir partout le caractère de cette vérité; car la nature est telle qu'elle marque partout un Dieu perdu, et dans l'homme et hors de l'homme³. » Mais aussi cette vérité, ignorée

¹ *Genèse*, III, 5.

² *Pensées*, t. II, p. 105. Edit. Faugère.

³ *Ibid.*, 158.

ou rejetée par le système de négation, nous laisse plongés dans les plus épaisses ténèbres, dans la plus profonde ignorance sur les grands problèmes qu'il importe le plus à l'homme de résoudre, sur Dieu, l'homme et la nature, et les rapports qui existent entre les trois termes, savoir : la religion, la morale, la société, etc... Comme aussi, mal expliquée par le système d'interprétation sans règle, elle nous jette dans les plus graves erreurs. Et c'est ici que l'on peut bien dire avec la plus grande vérité que *c'est parce que la métaphysique de cette doctrine, ou son explication, est fautive, non pas depuis Aristote ; mais depuis Platon, mais depuis Pythagore, mais depuis Vyasa et les premiers philosophes de l'Inde, que je ne sais quoi de faux s'est glissé partout.* Prenons-en, par exemple, la doctrine altérée du péché originel, la théorie défigurée de la chute telle qu'elle existe dans l'Inde, avec la croyance à la *préexistence* et à la *transmigration* des âmes. Il est certain qu'une telle doctrine exige et implique un ordre tout entier d'idées et de choses bien différent de celui de la doctrine catholique. « La théorie de la métempsycose, dit » le docteur Ott, entraîne avec elle tout un système nouveau de psychologie ¹. » Mais cette psychologie à son tour devient « la route logique qui engendre la morale, la théologie, l'anthropologie et la » science naturelle des Indous ². » Voilà donc l'ordre logique et l'ordre ontologique, ou le *subjectif* et l'*objectif*, comme parlent les Allemands de l'Allemagne et même ceux de la France, devenus une dépendance de la doctrine du péché originel, qui n'est lui-même qu'une conséquence de l'ordre surnaturel. Et nous ne pouvons épeler l'a, b, c, d, de la philosophie sans connaître auparavant le *péché originel*. « On ne possède point, dit Buchez, le secret de la philosophie ancienne si on n'en connaît point l'origine religieuse, et pour » la connaître, il faudrait avoir recours à une théorie de la chute qui » règne encore dans les Indes ³. » Nous avons déjà dit que, dans l'Inde, la religion, la morale, toutes les institutions n'avaient qu'un but : la libération, l'affranchissement des âmes. « Au fond, dit » M. Barthélemy-Saint-Hilaire, qu'est-ce que cette libération pour-

¹ *Précis d'histoire*, t. I, p. 139.

² *Ibid.*, 179.

³ *Essai de philosophie*, t. III, p. 568.

» suivie avec une si vive et si générale ardeur par toutes les écoles,
 » par toutes les sectes ? Ce n'est pas autre chose qu'une solution du
 » grand mystère de l'union de l'âme et du corps. (Pas précisément,
 » Monsieur ; mais c'est égal). Cette question-là, bien comprise, ré-
 » sout tous les problèmes ; bien développée par la science, elle em-
 » brasse toutes les autres questions ¹. »

En effet, la *libération* suppose la *déchéance*, qui est plus que le *mystère de l'union de l'âme et du corps* ; la *déchéance* suppose l'ordre surnaturel, et l'ordre surnaturel explique tout le reste. L'ordre surnaturel bien compris, vous voyez les vérités s'enchaîner aux vérités et toutes venir à ce premier anneau ; comme aussi l'ordre surnaturel mal compris, les erreurs s'enlacent aux erreurs et forment, suivant le langage énergique de l'Écriture, une *chaîne de ténèbres* qui viendra étreindre de ses nœuds les intelligences du paganisme ², et cette chaîne elle-même viendra se rattacher forcément au dogme chrétien de l'ordre surnaturel.

C'est l'Inde, pensons-nous, qui a posé le premier anneau de cette chaîne d'erreur : c'est de là que nous partirons pour en suivre les divers chaînons dans la Grèce, dans le monde romain, dans le moyen-âge et jusqu'à nos jours. Nous parcourrons d'abord l'ordre logique, le *subjectif*, c'est-à-dire, la *théorie de la certitude*, et nous viendrons ensuite à l'ordre ontologique, à l'*objectif* ou à la *théorie des êtres*.

II.

L'homme qui, placé en dehors de la foi, veut parvenir à la vérité ne peut avoir que trois points d'appui : Dieu, l'homme et la nature ; mais se placer dans la *nature*, dans le fini, pour expliquer l'action de l'infini sur l'homme et les rapports de l'homme avec l'infini, c'est se placer dans le système de la négation, c'est nier l'infini, son action et ses rapports avec l'homme. C'est arriver du premier pas par le sensualisme au matérialisme ou à l'athéisme et même au scepticisme ou nihilisme, pour les deux formes les plus importantes de la science de la nature ; et ce système, qui peut convenir aux passions de quelques êtres mal organisés, ne pourra jamais satisfaire les nobles besoins de

¹ *Dictionnaire des sciences phil.* t. III, p. 252.

² *Catenâ tenebrarum colligati. Sap.* XVII, 17.

l'humanité. A celui qui rejette la Révélation il ne reste donc plus que deux termes, *Dieu* et *l'homme*, deux méthodes l'*Illuminisme* et la *Psychologie*, deux lumières l'une *directe* et l'autre *réfléchie*. C'est ce que, dans le langage éclectique, on appelle la *spontanéité* et la *réflexion*. « J'appelle *spontanéité* de la raison ce développement de la raison, antérieur à la réflexion, ce pouvoir que la raison a de saisir d'abord la vérité, de la comprendre et de l'admettre sans s'en demander et sans s'en rendre compte... L'action *spontanée* de la raison dans sa plus grande énergie, c'est *l'inspiration* (l'*illumination*). Elle ne demande pas l'attention, elle *commande la foi*... Toutes ses paroles sont des hymnes et l'*inspiration* produit naturellement la poésie... Quel est le nom populaire de la *spontanéité* et de la *réflexion*? On les appelle la *Religion* et la *Philosophie*, (*l'illumination* et la *psychologie*). La *Religion* précède, vient ensuite la *Philosophie*. » Au fond il n'y a qu'une lumière, la *réfléchie* n'est pas différente de la *directe*, c'est-à-dire, de Dieu. La *Psychologie* aperçoit Dieu, est éclairée de Dieu, d'une manière *réfléchie*; l'*Illuminisme* d'une manière *directe*. Nous nous occuperons, dans l'article suivant, de la *Psychologie*; nous n'avons à nous occuper ici que de *l'illumination*.

« La *spontanéité*, dit M. Cousin, est antérieure à la *réflexion*. » Ce qui, traduit en français chrétien, signifie que la Révélation est avant la philosophie et la foi avant la raison. Si cela est vrai pour les individus, il ne l'est pas moins pour les nations. L'homme, suivant un poète, qui en a fait la triste expérience en *prose* après l'avoir exprimé en vers, l'homme

Est un ange tombé qui se souvient des Cieux.

Les anciens peuples, les premiers philosophes qui se trouvaient plus rapprochés d'Eden avaient mieux conservé le souvenir de notre état primitif; les traditions sur la vie surnaturelle étaient plus vivantes, plus profondément enracinées dans leur intelligence. La grandeur passée de l'homme et sa bassesse actuelle, sa vie divine et sa dégradation, sa tendance vers Dieu et les moyens d'y parvenir, c'était là un problème qui absorbait toute leur intelligence et dominait toutes les

¹ Cousin. *Introduction à l'histoire de la philosophie*, 6^e leçon, p. 11.

autres questions. Ils tentèrent de le résoudre, mais ils devaient échouer, car ils en avaient exagéré les termes, je veux dire le degré de la chute et le point de départ.

Partout chez les peuples anciens, dans la philosophie gréco-romaine, comme dans celle de l'Inde, l'existence de l'homme est envisagée comme un malheur, comme une punition, comme une incarcération, comme un exil, comme un anathème. C'est cette idée mère, comme nous l'avons déjà dit, qui engendre leur religion, leur morale, leur politique. Entendez ce cri significatif arraché à Platon : « l'homme, » dit-il, est un attelage composé d'un cocher divin et de coursiers ré- » tifs ¹. » Ou bien encore ; « nous sommes dans ce tombeau appelé le » corps et que nous traînons après nous emprisonnés comme une lui- » tre ². » Ou enfin : « l'homme est un forçat enchaîné dans une ca- » verne obscure. n'apercevant, sur le mur devant lequel il se trouve en » face à face que les ombres ou les silhouettes indécises des choses qui » s'y dessinent à la lueur affaiblie d'un flambeau placé derrière lui ³. »

Mais c'est l'Inde surtout qu'il faut consulter, sa philosophie n'est qu'une longue lamentation sur les malheurs de l'existence. Bien avant Platon elle avait conçu l'attelage humain. « Le corps est le char, les » sens sont les chevaux qui le traînent, les volitions sont les rênes » qui guident les coursiers, l'intelligence est le postillon, l'âme est » le maître du char, celui qui est monté dessus ; les objets sensibles » sont la voie à parcourir ⁴. » Ces objets sensibles sont ces nuages épais, qui nous dérobent la vue du soleil, ces enveloppes coriaces dans lesquelles s'enferment les chenilles et dont elles ne peuvent plus se débarrasser, ces noyaux de fruits dans lesquels le ver malheureux qui s'y est introduit demeure emprisonné ⁵. « L'âme emprisonnée dans » le corps, ensevelie dans les objets sensibles est comme une grenouille » tombée dans la gueule d'un serpent dont elle ne peut se dégager ⁶. »

Jugez maintenant par cette chute de la vie antérieure de l'homme ;

¹ Platon dans *Phèdre*. Edit. format Charpentier, par M. Schwalbé, p. 268.

² *Phèdre*. Ibid., p. 273.

³ *République*. Livre VII, p. 301.

⁴ *Oupné'hal* III, Brahm. 12.

⁵ *Mœurs et institutions des peuples de l'Inde*, par M. l'abbé Dubois, missionnaire, t. II, p. 267.

⁶ *Mœurs et institutions des peuples de l'Inde*. Tome II, p. 84.

cette vie, c'était, suivant l'Inde et la philosophie grecque, l'*Intuition*, la *Contemplation de l'essence divine*, la *Vision béatifique*, l'*Union à Dieu* et la *Vie divine*. Telle est notre condition primitive, telle doit aussi être notre fin ; et tels sont aussi les moyens pour y arriver, c'est-à-dire, toujours l'*Intuition*, la *Contemplation*, l'*Union à Dieu* et la *Vie divine*, puisque c'est là notre état *naturel*.

Mais comment s'est opérée cette chute? Comment les âmes ont-elles passé d'une dignité si haute à un état si bas? Par quel mouvement, quelle révolution a eu lieu le phénomène de notre existence actuelle? Nous savons comment Platon y répond : Les âmes, *parties de l'essence divine*, contemplaient *les essences sans couleurs, sans formes et impalpables, le beau, le vrai, le bon, c'est-à-dire ce qui est divin*. « Mais lorsque, au lieu de contempler les essences, elles ont eu le malheur de s'appesantir en se nourrissant du vice et de l'oubli, elles ont perdu leurs ailes et sont tombées à terre ». Ainsi, pour Platon, la cause de la déchéance originelle est le défaut de la *Contemplation*. Mais dans l'Inde, ce sera la *Contemplation* même qui opérera cette gradation.

Eternellement existait *Brahm*, la substance première, l'unité infinie, la puissance créatrice, la raison divine, plongé dans un sommeil divin, absorbé dans une méditation profonde, occupé tout entier à la *Contemplation* de ses perfections infinies. Et les songes de ce sommeil se réalisaient, et les pensées de cette méditation se concrétiaient, et les perfections infinies de *Brahm*, objet de la *Contemplation*, dans leur union avec *Maya* (l'aperception, l'illusion, l'attrait séducteur, la nature, le principe passif), formaient tous les êtres². Les principales manifestations, émanations, particularisations de *Brahm*, furent le *Trimourti*, *Brahma*, *Vichnou*, *Siva*, le créateur, le conservateur et le destructeur des formes ; puis la Parole (*Vatch*), puis l'Âme (*Atma*, *anima*), puis la *Conscience*, le Moi (*Manas*, *Μενος*, *Mens*) ; puis enfin, tous les êtres, etc.³. Tous les êtres ne sont donc que

¹ Platon. *Phèdre*, p. 271.

² *Précis de l'histoire de la philosophie*, p. 9. — Guigniaut sur Creuzer 1, p. 270. — Colebrooke, *Notice sur les Védas*. Ritch-Véda, dans l'*Université catholique*, xvi, 95, 408.

³ Colebrooke, *ibid.* — *Oupnek'at*. Passim.

Brahm lui-même, se divisant, se dispersant, se multipliant, se déterminant, se limitant dans le tems et l'espace ¹. Aussi la création n'est-elle considérée que comme le grand sacrifice de l'Être passant par toutes les formes de l'illusion, se prêtant à tous les essais du phénomène, s'abaissant à tous les degrés de l'existence ². Et les êtres, c'est *Brahm* tombé dans la limite, emprisonné dans la forme, enchaîné dans l'*illusion*. L'homme Individualisation, Emanation de la substance infinie, gémit donc dans la dégradation, dans la corruption et tend sans cesse à sa délivrance, à son affranchissement.

Mais si la *Contemplation de Dieu sur lui-même* a produit le phénomène de la création, l'abaissement des êtres dans la limite, dans l'illusion des choses sensibles, c'est la Contemplation qui est le moyen de leur affranchissement. La Contemplation, voilà la vérité libératrice! A ce mot, les soupirs cessent, les larmes se tarissent, les nuages se dissipent, les formes disparaissent. C'est en contemplant l'essence de Dieu comme seule, comme unique réalité, que le *Sanyassi* va se perdre, s'absorber dans le sein de Brahm en savourant ces vivifiantes paroles : « *Aham-eva-param-Brahma*. C'est moi qui suis Brahm; » je suis moi-même l'Être suprême ³. »

La Contemplation, l'Intuition ou *Gnânâ*m (Gnôse, science par excellence), a quatre degrés : 1° Le *Salokiam* (unité de lieu), l'âme est dans le même lieu que Dieu, elle est en sa présence. 2° Le *Sami-piam* (proximité), l'âme s'approche davantage de Dieu. 3° Le *Souaroupiam* (ressemblance), l'âme acquiert une ressemblance parfaite avec la divinité. 4° Enfin, le *Sajodjyam* (identité), l'âme va s'unir et s'identifier entièrement avec la divinité. Alors, l'âme peut dire véritablement : « *Aham-eva-param-Brahma*, oui je suis vraiment l'Être » suprême ⁴. »

On a quelquefois regardé l'*Illuminisme*, comme une conséquence du Panthéisme. C'est une erreur. Il en est plutôt le principe; les In-

¹ Colebrooke, *ibid.*

² *Université catholique*, xvii, p. 166.—*Oupnek'sat* 3, Brahm. 71.

³ *Mœurs et institutions des peuples de l'Inde*, t. II, p. 253 et 90.

⁴ *Ibid.*, p. 269.

diens, en effet, ont pu varier sur le principe des choses ; les uns ont embrassé le Panthéisme, d'autres le Dualisme (*Adouitam*, non-deux, unité ; *Douïtam*, duité), d'autres mêmes ont embrassé l'Athéisme et même le Nihilisme ; mais il est un point sur lequel ils n'ont jamais varié, et tous s'accordent pour l'admettre : c'est l'*Illuminisme*, la *Contemplation*. Il y a plus, l'explication du principe des choses n'a été tentée bien souvent que pour expliquer le malheur de l'homme, sa déchéance, sa dégradation. Et même pour ceux qui se plaçaient au point de vue matérialiste, la vie était encore un emprisonnement, et la Contemplation, la vérité libératrice. Alors le partisan de *Kapila* en méditant sur l'*essence de la nature*, se dégageait peu à peu des illusions du corps, des organes des sens, de la conscience, de l'intelligence jusqu'à ce qu'il s'absorbât dans la nature ou dans le néant, en prononçant ces paroles sacramentelles : « *Hismin-Nama-naham!* » c'est-à-dire, ni je ne suis en aucune chose, ni aucune chose n'est en moi, le moi-même n'est pas ! »

La Grèce, plus positive que l'Inde, plus livrée aux agitations de l'existence, plus absorbée dans le fini, n'a pas été sans recevoir un rayon de l'illumination primitive. Le cocher divin de Platon s'est élancé vers le ciel, l'huître a percé sa coquille, et le forçat, brisant ses chaînes, a pris son essor vers la source de la lumière, pour contempler l'être en soi, l'être dans son essence et les essences en elles-mêmes. Repoussant la terre d'un pied dédaigneux, gravitant au-dessus des sphères sensibles, dans la sphère même de l'intelligence, la poitrine haletante, le visage radieux, le front haut et l'œil fixe, il plonge son regard au sein même de la vérité. Ce n'est plus seulement de l'inspiration par un génie divin comme pour Socrate, non, c'est de l'*Intuition*, de la *Contemplation pure*. « Tournant l'organe de la Contem-
 » plation avec l'âme tout entière, vers ce qui est, jusqu'à ce qu'il
 » puisse fixer son regard sur ce qu'il y a de plus lumineux dans l'être,
 » sur l'essence du beau, du juste et du bien, jusqu'à la vraie lu-
 » mière de l'être, vers ce qui est pur, éternel, immuable, l'âme,
 » comme étant de même nature, y demeure attachée aussi longtems
 » qu'elle peut exister en elle-même. Et cet état de l'âme est ce

» qu'on appelle *sagesse* ¹. » En lisant Platon, on croit entendre l'écho des Védas ².

Bientôt les deux rayons lumineux de l'Inde et de la Grèce viendront se réunir comme en un miroir ardent au sein de la *Gnôse* qui les réfléchera sur l'*Eclectisme alexandrin*. Le Gnosticisme, ce viol, cet adultère payen de la parole de Dieu ³, cet orgueil de la raison, qui se posait en face de la science de Dieu et s'élevait au-dessus de tout ce qui s'appelait Dieu ⁴, cette débauche de l'esprit, qui jetait à la face de la société toute l'écume qui avait bouillonné dans son sein ⁵, tentait de faire pour la doctrine chrétienne ce qu'Hérode avait voulu faire pour son divin auteur, et cherchait à l'étouffer dans son berceau. Le Christianisme se disait révélé; il était impossible que le *Gnôticisme* ne fût pas au moins son égal. Lui qui était sorti du *Buthos*, ou plutôt qui s'était élancé du sein du *Plerôme*, devait l'emporter infiniment, sur ce Christianisme qui s'en tenait simplement au dogme et à la morale de l'Évangile. Le *Cousinisme*, jetant sur nous un regard de dédain, veut bien pourtant nous tendre la main, pour nous élever jusqu'à ses hauteurs; mais le *Gnôticisme* était bien autre chose encore. « Le simple chrétien s'arrête à la lettre des préceptes, aux symboles, à l'écorce du fruit de vie; le Gnostique s'élève jusqu'à l'Intuition de la vérité, et se nourrit de l'esprit divin. Le simple chrétien s'attache à la partie matérielle de la loi, mais le vrai Gnostique qui en possède le sens spirituel s'élève à une vertu si sublime, que toute distinction du bien et du mal disparaît à ses yeux. Cette distinction est comme un fantôme de vertu, un spectre sans réalité, qui apparaît dans la nuit des pensées humaines, et qui s'évanouit quand, sur les hauteurs de

¹ Platon. *République*, p. 307, 310, 312, et *Phédon*, p. 123.

² Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs que ce sont les mêmes pensées et les mêmes expressions que nous avons poursuivies dans M. l'abbé Maret, dans M. l'abbé Noget, dans Dom Gardereau, qui les ont empruntées à Malebranche, etc.

A. B.

³ Adulterantes verbum Dei. II *Cor.* II, 17.

⁴ Altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei. II *Cor.* X, 5. Extollitur suprà omne quod dicitur Deus. II *Thes.* II, 1.

⁵ St. Jude, *Épît.* v. 13. Passim.

» la *Gnôse*, l'âme voit poindre la lumière du *Plerôme*, et que le jour divin commence pour elle ¹. »

Héritier de la *Gnôse*, et choisissant, comme son nom l'indique, avec un tact exquis, la fine fleur du mensonge, l'*Eclectisme*, ce pandémonium de toutes les erreurs, fit, pendant 300 ans, au Christianisme, une guerre acharnée qui pouvait lui être plus funeste que les bourreaux couronnés qui lui donnaient la main. Pour soutenir la concurrence, il fallait se mettre au niveau du Christianisme, il se mit au-dessus, et admit comme *naturelle*, l'opération *supernaturelle*. L'*illumination*, le *mysticisme*, la *goëtie* et la *théurgie* furent leur méthode habituelle. « L'âme de l'éclectique, émanée du sein de Dieu par l'évolution de la création, doit, par une autre évolution, remonter à son état primitif, se transformer dans la grande âme et se confondre avec l'essence de Dieu. En attendant elle vit de la vie divine qui consiste principalement dans la science, laquelle s'acquiert par voie d'*illumination*, par une présence *intime de Dieu* à l'âme ². » L'âme de l'éclectique n'est nullement embarrassée, elle peut aller sans gêne s'installer tout simplement au sein de Dieu. « Elle trouve dans la *théurgie* le secret de s'élever à ce degré sublime de gloire. Parvenue aux vertus théurgiques, elle se sent agitée d'une fureur divine ; puis ravie en extase, elle va défaillir dans la contemplation à loisir de l'essence de Dieu ³. »

Au commencement du *moyen-âge*, un rayon, parti de l'Inde, vient se fixer dans l'âme de *Scot Erigène*. Cet homme, dont le génie se rapproche de celui des Indiens et dont les livres, suivant la remarque de MM. Colebrooke et Pauthier, commencent par un passage textuel de la *Karika*, ou commentaire du *Sankhya* de *Kapila*, adopte la méthode et les idées indiennes. Tout est sorti du sein de Dieu, puisqu'il n'existe rien que Dieu. La puissance gnostique de l'âme a connu toutes choses avant qu'elles fussent, cette connaissance consiste à savoir que tout est sorti de Dieu, que tout est Dieu et que tout ira s'absorber dans le sein de Dieu. « Dans ce retour à l'unité, le corps se résout

¹ *Précis de l'histoire de la philosophie*, p. 190.

² *Ibid.*, p. 201-205.

³ *Ibid.* C'est exactement ce que nous avons reproché à nos précédents adversaires, qui sont beaucoup plus près de Plotin qu'ils ne le croient. A. B.

» dans le mouvement vital, le mouvement vital dans le sentiment, le
 » sentiment dans la raison, la raison dans l'âme, l'âme dans la science
 » de toutes choses qui sont au-dessous de Dieu, la science dans la
 » sagesse qui est la contemplation intime de la vérité, autant qu'elle
 » peut être accordée aux créatures. A ce degré, chaque esprit est
 » devenu comme un astre intellectuel, et alors s'accomplit la con-
 » sommation dernière, le soir de la création, le couchant de toutes
 » les intelligences dans ces ténèbres lumineuses où sont cachées les
 » causes de toutes choses, et alors le jour et la nuit ne seront qu'un ! »

Nous ne parlerons pas ici des docteurs du moyen-âge, nous aurons occasion d'en dire un mot en parlant des *erreurs sur la théologie*. Mais tout le long de la route qui conduit jusqu'à nous, s'élèvent des phares lumineux, des soleils échelonnés de distance en distance pour éclairer le voyageur dans cette vallée de larmes, pour l'avertir du danger de la route où l'on était entré. C'est *Guillaume de Champeaux* qui a pénétré l'essence des êtres, et s'est élevé jusqu'à l'essence de Dieu. C'est *Amaury de Chartres* qui est parvenu à l'essence des essences, l'unité des unités dans laquelle tous les êtres vont s'absorber. C'est *Nicolas de Cusa* dont la science transcendante peut atteindre Dieu lui-même dans l'homme. Puis *Fan-Helmont*, dont l'âme, par un magnétisme surnaturel, entre en communication avec le monde angelico-astral; et par une illumination divine se met en contact avec Dieu et se nourrit de l'essence divine elle-même. Puis *Paracelse*, qui par une intuition pure et une contemplation extatique sent l'âme défaillir au sein de Dieu. Puis *Jacob Bœhm* « ce » pauvre cordonnier, qui, sur les ailes de l'inspiration, voyage avec » Platon dans les sphères les plus élevées du monde des intelligences. » Puis enfin, *Jordan Bruno* dont l'intellect, supérieur à la raison autant que Dieu l'est à l'homme, planant comme du haut d'une montagne sur tout le multiple, se fixe directement sur le soleil qui est l'unité de la lumière ?

On aurait pu croire que la raison devenue prudente, et douteuse

1 *Ibid.* 263.

2 *Ibid.* 269. — 275. — 302. — 303. — 304. Il ne faut pas oublier non plus *Raymond de Lulle*, l'inventeur de la *Vérité*, dont les *Annales* ont rapporté l'histoire et les erreurs dans le tome XVI, p. 372, 373.

chez *Descartes*, se serait mise en garde contre tous les écarts du passé ; mais en s'affranchissant d'Aristote, il ne s'était pas affranchi de Platon. Pour lui comme pour le philosophe grec « la *contemplation de Dieu...* de l'incomparable beauté de *cette immense lumière*, dont il demeure en quelque sorte ébloui, est semblable à la *contemplation* de la majesté divine dans l'autre vie ¹. C'est que l'idée de notre entendement est la même, quoique amoindrie, que celle de l'entendement divin ² ; et que comme la cire est passive en recevant ses diverses figures et une même chose avec ces figures, ainsi l'âme est la même chose avec ces idées, et passive en les recevant sous la main de Dieu qui les imprime ³. »

Malebranche adopte la comparaison de l'esprit et de la cire, passives toutes deux sous la puissance plastique ; et bientôt, abaissant le monde surnaturel ou plutôt transportant la nature dans l'ordre surnaturel qu'a entrevu saint Augustin, « l'âme, dit-il, est nourrie de » Dieu et éclairée de la substance même de Dieu ⁴. » « Oui, s'écrie-t-il avec enthousiasme, Dieu est le lieu des esprits, comme l'espace » est le lieu des corps ⁵ ! » Ici M. Barchou de Pénœn fait trois bonds d'admiration ; quel mot, quel style, quel langage !!! Mais Spinoza n'en conclura pas moins rigoureusement que, puisque l'espace est la *substance des corps*, il faut bien que Dieu soit la *substance des esprits* ; et que les corps et les esprits sont les deux attributs de la divinité en tant que *substance étendue* et *substance pensante*.

On comprend alors qu'en suivant les principes de cette école, Bossuet s'écriât : « Toute vérité vient de Dieu, elle est Dieu-même.... » On ne s'approche pas de Dieu comme on le fait d'un corps, l'âme

¹ *Descartes*, fin de la 3^e Médit., édition de Cousin, t. 1, p. 291.

² *Ibid.*, t. 1, p. 422.

³ *Ibid.*, t. ix, p. 166 et 164.

⁴ *In Joan.* tract. 23, n. 5 ; dans l'édition de Migne, t. III, p. 1584. — Saint Augustin mêle ici l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. Il s'est exprimé ailleurs bien clairement quand il a dit : « Hactenus potuit ratio perducere... at ubi ad divina perventum est, avertit se se, *intueri non potest*, palpital, etc. *De moribus eccl. cathol.* l. 1, c. 7, n. 11, édition de Migne, t. 1, p. 1315.

⁵ *Recherche de la Vérité*, l. III. *De l'esprit pur*, 2^e partie, c. vi, édition Genoude, t. 1, p. 109.

» l'a toujours en elle-même ¹. » Et Fénelon : « Mes idées ne sont
 » point moi et je ne suis point mes idées... Tout ce qui est idée est
 » Dieu-même... Quand nous considérons une chose universelle, né-
 » cessaire et immuable, c'est l'Être-Suprême que nous considérons
 » immédiatement. Ainsi je vois Dieu en tout, ou pour mieux dire,
 » c'est en Dieu que je vois toutes choses. C'est donc à la lumière de
 » Dieu, que je vois tout ce qui peut être vu ². Ce qui paraît le plus à
 » nous et être le fonds de nous-mêmes, je veux dire notre raison, est
 » ce qui nous est le moins propre... Où est-elle cette raison ? n'est-elle
 » pas le Dieu que je cherche ³. » Comment le Christianisme peut-il
 subsister avec de tels principes ?

On comprend que M. Cousin ait pu dire : « La raison est le mé-
 » diateur nécessaire entre Dieu et l'homme, ce λογος de Pythagore et
 » de Platon, ce verbe fait chair, homme à la fois et Dieu tout ensem-
 » ble... ; ce n'est pas, sans doute, le Dieu absolu dans sa majestueuse
 » indivisibilité... mais c'est le Dieu du genre humain ⁴. Cette raison,
 » qui descend de Dieu et s'incline vers l'homme, qui apparaît à la
 » conscience comme un hôte qui lui apporte des nouvelles d'un monde
 » inconnu ⁵, cette raison qui sert de Verbe à Dieu et de précepteur
 » à l'homme ⁶, ce souffle divin qui est en nous et nous révèle tou-
 » jours et partout toutes les vérités, ce médiateur nécessaire, vérité
 » absolue ⁷, est une Révélation même, révélation nécessaire et uni-
 » verselle qui n'a manqué à aucun homme ⁸. Aussi la religion natu-
 » relle n'est-elle que l'intuition de Dieu, et nous élève à Dieu le plus
 » intimement qu'il est possible ⁹. »

¹ Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. 4.

² Fénelon, *Existence de Dieu*, 2^e partie, chap. 4. — Ce traité de Fénelon fut imprimé sans son consentement, et le P. de Tournemine y ajouta une préface qui en indiquait la tendance dangereuse.

³ *Ibid.*, 1^{re} partie, chap. 2.

⁴ Cousin, *Fragmens philosophiques*, t. 1, p. 78.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*, p. 316.

⁷ *Ibid.*, p. 316-317.

⁸ *Ibid.*, p. 78.

⁹ *Introduction à l'histoire de la philosophie*, 1^{re} leçon, p. 16, *Fragmens philosophiques*, t. 1, p. 317.

On comprend aussi que M. *Maret* nous dise que « la Raison humaine est un *écoulement de cette éternelle et intelligible lumière* » qui éclaire Dieu lui-même... qui est Dieu lui-même... une *participation* aux idées éternelles... une *union directe et immédiate* de l'intelligence avec la vérité divine ¹. » On comprend enfin que, dans l'*Ère nouvelle*, il veuille « rattacher la Constitution française » à la Raison humaine... et la Raison humaine à Dieu son principe éternel, comme le *rayon au foyer divin* ². » Mais on comprend aussi que lancé dans cette voie, M. *Maret* n'a pas dit son dernier mot. Avec les tendances actuelles de l'*Ère nouvelle* nous ne sommes pas au bout.

En Allemagne, les *Monadés* de Leibnitz s'épanchent et rayonnent du sein de Dieu. Elles ne sont que des limitations diverses de l'épanchement perpétuel de la fulguration sans fin de l'essence divine, elles sont autant d'éclairs de la lumière éternelle. *Monadés creatæ aut derivatæ nascuntur, ut ità loquar, per continuas divinitatis fulgurationes* ³. Les âmes, miroirs vivants, reflètent l'image de la Divinité; chaque esprit est comme une petite Divinité dans son département. « L'assemblage de ces âmes compose la cité de Dieu, monarchie universelle, formant ici-bas un monde moral dans le monde universel ⁴, communion sacrée par laquelle elle possède la connaissance de Dieu, la *vision béatifique* ⁵. »

Après cela Fichte et Hegel, partant l'un du *Moi* absolu, infini, illimité; l'autre de l'*Idée* absolue, infinie, illimitée et faisant l'application de l'*Intuition*, de la *Contemplation* à ce *Moi*, à cette idée, ce ne sera plus ni l'âme, ni l'univers, qui seront l'effluve, l'épanchement, l'affulguration de Dieu, mais bien Dieu et le monde qui seront l'effluve perpétuel, le rejaillissement, la fulguration du *Moi* ou de l'*Idée*. La

¹ *Correspondant*, t. XI, p. 61-68. — *Annales de philosophie*, 3^e série, t. XII, p. 66-76.

² *Ère nouvelle*, 16 octobre 1818. — *Annales de philosophie*, t. XVIII, p. 376.

³ *Principia philosophiæ*, art. 48. — Barchou de Pénoën, t. I, p. 158. — Bordas-Démoulin, le *Cartésianisme*, t. I, p. 103.

⁴ *Monadologie*, art. 83-86.

⁵ *Principes de la Nature et de la Grâce*, 18.

race indienne et la race germanique passent pour deux sœurs : elles peuvent se donner la main, aucune n'est indigne de l'autre.

Dans ce coup-d'œil rapide et comme à vol d'oiseau jeté sur ces hauteurs, nous n'avons saisi que les cimes principales, laissant de côté une foule d'embranchements divers. Nous n'avons point parlé de la Sibylle aux cheveux épars, à la fureur divine, au son de la voix surhumain, s'écriant à la présence intime du Dieu qui la pénètre : *Le Dieu ! Voilà le Dieu !* ni de la béate intuition des moines du mont Athos, absorbés dans la contemplation de l'Épigastre et de la lumière ombilicale, ni de l'*Illumination* des disciples de Tophail, ou des derviches tourneurs, encore existants en Chypre et ailleurs, obtenue par l'action circulaire sur eux-mêmes, comparée à la rotation des astres ou mieux à celle du sabot sous le fouet de l'enfant ; ni des sauts et gambades, véritables danses de Saint-Guy, des Quakers qui s'agitent jusqu'à ce qu'ils tombent dans l'épuisement qui les met en communication avec le Saint-Esprit ; ni des convulsions fanatiques de Saint-Médard, où des femmes voluptueuses prenaient pour l'action de Dieu les rêves creux de leurs cerveaux ; ni enfin les parades soldées, les véritables farces du Collège de France, où M. Mickiewicz, *grand, pâle, maigre*, entièrement vêtu de noir, le regard éteint et comme voilé, une tête échevelée et légèrement portée en arrière devenait inspiré, prophète et précurseur du messie Towiaski ; et où M. Michelet, *pâle comme la feuille des bois*, ressuscitait l'Évangile éternel et le règne du Saint-Esprit¹. La *Gnôse*, après avoir franchi l'espace qui sépare l'âme ardente du *Sanyassi* ou le génie inspiré de Platon, du journalisme français, tombé du trépied de la Sibylle aux chaires du Collège de France.

Si nous nous sommes étendu sur cette doctrine, c'est qu'elle occupe une grande place dans l'histoire de la Philosophie. Ce n'est pas nous qui lui contesterons sa valeur. N'est-elle pas, en effet, comme un souvenir surnaturel dans lequel nous avons été créés, un soupir poussé après la perte d'un bonheur qui n'est plus, un dernier regard jeté sur la patrie que nous avons perdue. C'est un noble débris de la foi antique conservé dans tous les tems, dans tous les lieux par tou-

¹ *Les nouveaux Montanistes au collège de France, 1844. Passim.*

tes les nations. Le Chrétien voit avec un certain plaisir ces restes de la Révélation, comme notre vieille noblesse, après l'ouragan de la révolution, revoyait avec attendrissement les murs en ruines, les tours à moitié renversées du château qui l'avait vue naître.

Cette doctrine est aussi une protestation contre ces systèmes dégradants qui ne voient dans la nature que la matière, dans l'homme que la sensation et dans le Ciel que le néant. Ces hommes, qui apparaissent de distance en distance pour empêcher la prescription du naturalisme-matérialiste, méritent une certaine mention honorable. D'ailleurs, dans la série des erreurs, toutes ne sont pas au même niveau ; il en est qui dans tel auteur, ne sont qu'une vérité mal comprise, une confusion dans les termes, un nuage que le soleil dissipe, un peu de poussière que le vent balaye. Nous ne mettrons jamais Bossuet, ni Fénelon sur la même ligne que Malebranche, ni celui-ci au même rang que nos éclectiques.

Cette doctrine néanmoins nous est toujours extrêmement funeste. C'est elle qui a engendré le *Panthéisme* chez les Indous et fait de ce peuple improgressif une masse inerte, une espèce de pétrification morale. Des mains de *Platon*, elle va tomber dans le *Scepticisme* qui prélude à la dissolution de la Grèce et à la chute de l'empire romain. Chez les *Gnostiques* et les *Eclectiques* alexandrins, elle est le plus terrible obstacle aux progrès de l'Évangile ; c'est le cancer qui travaille à souiller la virginité de sa doctrine, et à dévorer toute la beauté de sa substance¹. Nous verrons, en parlant de la Théologie, ce qu'elle fit au moyen-âge. Ressuscitée avec Descartes et Malebranche, elle engendre Spinoza, et passant en Allemagne, où elle *divinise la raison humaine*, elle produit les erreurs gigantesques qui devraient effrayer l'univers tout entier si elles ne portaient avec elles leur contre-poison. Puis elle revient en France former cet amalgame bâtard de l'Eclectisme, cette doctrine corrosive de la religion, de la morale, de la famille et de la société.

Voilà ce qu'elle a produit en fait. En droit, il n'en peut être autrement.

D'abord, cette doctrine, qui semble tant favoriser l'ordre surnaturel,

¹ Sermo eorum serpit ut cancer. II Tim. II, 17.

Le détruit absolument. Le *surnaturel* est quelque chose de *surajouté à notre nature*, mais qui n'en fait pas partie, qui ne lui appartient pas, qui n'est nullement de son domaine. C'est un bienfait de surcroît, une Grâce, comme parle la Révélation chrétienne; la nature n'y a rien à voir, elle n'y aura même jamais aucun droit. Les limites qui les séparent sont infranchissables pour elle. Si Dieu veut bien lui communiquer quelques gouttes de ce vaste océan, c'est par une bonté toute gratuite et sans préjudice de la nature. Les lettres de noblesse qu'il donna à Adam, celles qu'il voulut bien nous rendre en les signant de son propre sang, et la gloire qu'il nous réserve dans le ciel, sont une *faveur toute pure* de sa part, une jouissance étrangère à notre nature. Mais dans le sentiment contraire, le *surnaturel* n'est plus qu'un appendice, une dépendance, un *complément de notre nature*. La grâce n'est plus une grâce, mais une dette que Dieu nous paie; et la vie surnaturelle devient un de nos droits. N'importe comment vous vous y prenez, que vous abaissiez la nature divine jusqu'à l'homme ou que vous éleviez l'homme jusqu'à la nature divine, vous n'en faites pas moins de Dieu l'attribut essentiel ou plutôt la substance même de l'humanité. Aussi cette doctrine emporte-t-elle toujours avec elle le *Panthéisme* logique ou psychologique, qui fait de la Raison divine, du Verbe, c'est-à-dire de Dieu lui-même, la *substance même de notre raison*, la substance même de notre âme. Et quand elle n'aboutit pas toujours au *Panthéisme* ontologique ou parfait, qui est son dernier terme, elle en a toujours néanmoins toutes les funestes conséquences.

Si la *Contemplation* détruit l'état surnaturel, elle détruit bien plus profondément encore la déchéance ou le péché originel. Elle suppose, en effet, ou que l'homme est encore dans le même état où il a été créé, avec les mêmes facultés puissantes de la Nature et les mêmes lumières et secours surnaturels de la Grâce, ou s'il n'est plus en ce même état, qu'il n'en a pas moins conservé les mêmes grâces, les mêmes facultés, ou enfin s'il les a perdues, qu'il peut, par ses propres efforts, les retrouver et qu'il les retrouve réellement. Ce qui est renverser le *Christianisme* jusque dans ses fondements et substituer d'autres dogmes, d'autres symboles à la place de l'auguste religion de Jésus-Christ.

Et, en effet, c'est l'*Inspiration*, la *Contemplation* qui, suivant M. Cousin, fait les prophètes ¹. Chacun de ces Messieurs n'est donc plus seulement Philosophe, il est *Inspiré*, il est *Prophète*, il est *Messie*, il est *Christ*. Et qui ne sait combien de Christs et de Messies nous avons maintenant en France et en Allemagne ? ils pullulent de toutes parts. M. Cousin, comme chacun de ses partisans, ne peut échapper à cet honneur que par le bénéfice de l'inconséquence. Mais, en réalité, il est une véritable incarnation de la Divinité, il est une extension du grand Lama, il est Brahma, il est Bouddha, il est Fô ! C'en est fait de la Philosophie, son règne est fini ; c'est le *Génie des religions* qui la remplace. Chaque professeur devenu Révéléateur s'élançera de son cabinet comme d'un nouveau Sinaï avec deux cornes majestueuses au front, pour être enfin le Grand-Prêtre de l'avenir ².

Si des philosophes chrétiens adoptent parfois ce langage, ces expressions, sans en adopter le sens ni les conséquences, cela peut s'expliquer de ce que, familiarisés dès l'enfance avec nos belles doctrines de la grâce, de l'ordre surnaturel, ils emploient comme *naturellement* pour un ordre les expressions qui n'appartiennent qu'à l'autre. Une âme ingénue et bercée avec amour dès son enfance dans le sein de notre religion s'accoutume aisément à fondre les nuances qui séparent ces deux ordres. Néanmoins le pas est glissant, et ils jouent sur le bord d'un abîme. La logique est toujours plus forte que les bonnes intentions. La main de fer vous pousse, vous poussera sans cesse ; et si, malgré ces principes, vous pouvez peut-être rester sages, vos disciples ne le seront pas et ils finiront par aller se perdre au sein de l'erreur ; c'est exactement ce qui s'est fait : l'expérience est sous nos yeux, aveugles ceux qui ne le voient pas !!

L'abbé GONZAGUE,
Professeur de philosophie.

¹ *Introduction à l'histoire de la philosophie*, 6^e leçon, p. 13, 15. — *Cours de l'histoire de la philosophie*, t. I, p. 445, 446.

² Voir un article de M. Bonnetty, intitulé : *M. Cousin combattant le mysticisme*, t. XII, p. 297 (3^e série), des *Annales*.

Tradition Catholique.

MANUEL
DE L'HISTOIRE DES DOGMES CHRÉTIENS,

PAR LE D. HENRI KLEE.

C'est en Bavière que résonnait, haute, puissante et libre, dans un tems er-
reur et de mensonge, la parole chrétienne; que fleurit fière et honorée la
science catholique; que les Duellingcr, les Mähler, les Klee, jeune encore ont
été choisis pour enseigner la jeunesse cléricale et la rendre digne de sa haute
destination. (DE DR. AIZOO.)

NOTICE SUR LA VIE DE HENRI KLEE.

M. l'abbé Mabire, professeur de philosophie à l'institution de M. Poiloup, vient de faire paraître la traduction de l'ouvrage le plus important qui ait paru en Allemagne dans les derniers tems: c'est celle du *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens* du docteur Henri Klee. C'est là qu'est exposée la seule méthode à suivre pour l'enseignement des dogmes et des préceptes qu'il faut pratiquer: c'est d'en assigner l'origine dans la révélation divine, et d'en montrer la conservation dans la tradition. — Avant d'en rendre un compte détaillé, nous croyons devoir consacrer une *notice* à son savant auteur.

Henri Klee naquit en 1800 à Munstermaifeld, près de Coblenz, d'une famille d'artisans pieux et honnêtes. Ses parens, après lui avoir enseigné, par leur vie laborieuse et chrétienne, la pratique des vertus évangéliques, le placèrent à l'âge de 9 ans au petit séminaire de Mayence. Le jeune Klee était une de ces âmes privilégiées, née pour se développer et pour grandir dans la région paisible et sereine de la méditation. Il saisit avec avidité les premiers élémens de la science, et l'on put deviner déjà, par la rapidité de ses progrès, qu'il deviendrait un jour l'une des lumières de l'Église d'Allemagne, si cruellement déshonorée et trahie plusieurs fois de nos jours par tant de scandaleuses apostasies².

¹ Traduit par M. l'abbé Mabire, professeur de philosophie dans l'institution de M. l'abbé Poiloup. — Paris, J. Lecoffre, 2 vol. in-8°.

² Parmi ces apostasies, la plus éclatante est celle de Ronge et de ses par-

A l'âge de 17 ans, ses succès dans les études littéraires avaient été si brillans qu'on jugea convenable de l'envoyer au grand séminaire, et avant que son cours de théologie fût achevé, on le déclara digne d'occuper une des chaires du petit séminaire. Le jeune professeur était plus que personne convaincu de la vérité de la parole de saint Bernard : *Lucere vanum ; — ardere parum ; — lucere et ardere perfectum*. Il n'était pas de ces esprits étroits qui s'imaginent que ,

tisans. Or, un écrivain que nous savons très-indifférent aux questions d'orthodoxie juge quelquefois le Rongisme avec une juste sévérité. « En général, dit M. Matter, je traiterai l'entreprise de M. Ronge avec d'autant plus de ménagement que j'en suis moins le partisan et que cette attitude déclarée commande plus de réserve, bien entendu que l'impartialité n'excluera ni la précision de l'enquête, ni la sévérité de la sentence. Et quand on demande d'abord quelles nuances de conviction avait le jeune prêtre pour s'autoriser à fonder un parti au moment même où il venait d'entrer dans les premières fonctions du sacerdoce, par quelles méditations et quelles études, quelles découvertes il était arrivé à de nouvelles idées, quand on fait ces demandes, il n'y a point de réponse précise... M. Ronge, qui s'est trompé beaucoup en croyant remuer une question semblable à celle de Luther s'est peut-être trompé sur son siècle et sur lui-même. Comment a-t-il jugé la situation de son siècle? Par quelles voies compte-t-il se faire sa position? Où a-t-il vu l'Allemagne catholique, qu'il veut réformer, demander une réforme? Comment un prêtre inconnu a-t-il pu s'imaginer qu'il suffirait de proposer un schisme pour qu'on l'acceptât de sa main, de la part d'un homme très-obscure, que l'opinion juge complètement incapable de prendre une place quelconque au milieu des pasteurs si savans qui ont la direction spirituelle de l'Eglise? Qu'une pareille idée vînt à une tête ardente dans un pays où régneraient de grossiers abus, un sacerdoce intolérant et des institutions vicieuses, cela se concevrait... M. Ronge parle le langage d'un Rationaliste, reprochant aux catholiques les pompes de leur culte, aux protestans la sécheresse de leur liturgie. Or, non-seulement cela n'est pas nouveau non plus, mais cela est usé; cela court, qu'on me permette le mot, la sacristie ou le cabaret depuis trop longtems pour avoir le moindre mérite et obtenir le moindre crédit... Les amis de M. Ronge ont enseigné la personnalité de Dieu, l'immortalité de l'âme, etc. Cela vaut mieux que le Panthéisme; mais ce n'est plus là du Christianisme ni du Catholicisme.... Tous sont d'accord sur ce point que M. Ronge est un faible roseau.... » Matter, *De l'état moral, politique et littéraire de l'Allemagne*, 1, les Néo-catholiques.

pour tourner vers la piété les caractères des jeunes lévites, il faut endormir leur intelligence dans un quiétisme qui éteint rapidement toute l'énergie de la nature humaine. Aussi, en arrivant au petit séminaire, son premier soin fut-il d'y introduire d'importantes réformes qui élevèrent bientôt cet établissement au niveau des plus sévères exigences de la philologie moderne et des progrès de la pédagogie.

« On ne saurait dire, dit M. Sausen, tout le bien que Klee accomplit dans cette position pendant les dix années qu'il y resta, et Dieu, dont il avait la gloire en vue dans tous ses travaux, peut l'en récompenser. C'était après avoir consacré à la classe dont il était chargé cinq à six heures de la plus sérieuse application qu'il commençait ses études scientifiques, dans lesquelles il n'avait d'autre soutien et d'autre délassement que la prière et la méditation. Le travail était sa vie ; souvent, après une veille laborieuse, les premières lueurs du jour le surprenaient les yeux encore fixés sur les écrits des Pères, ses amis inséparables ¹. »

Après avoir passé plusieurs années au petit séminaire, Klee fut nommé professeur d'*Exégèse* et d'*Histoire ecclésiastique* au grand séminaire de Mayence.

« En 1825, dit Mgr Rœss, évêque de Strasbourg, je l'encourageai à subir devant la faculté de Wurtzbourg les examens pour le doctorat, je voulus l'accompagner et être témoin de son succès. Il surprit, il mécontenta même les professeurs par la vivacité, la finesse et l'originalité de ses réponses. Quand une question n'était point posée avec la netteté et la précision nécessaires, il savait le faire remarquer, et y mettait même quelque malice. Je n'en citerai qu'un exemple. Le professeur d'histoire ecclésiastique lui avait adressé cette question : « D'où vient que les Romains, qui se sont montrés si tolérans pour tous les autres peuples, se soient montrés si intolérans pour les chrétiens ? » M. Klee répondit : « D'abord il est contraire à tous les témoignages historiques, que les Romains aient été tolérans envers les autres peuples, » et il cita une quinzaine de faits historiques avec les passages à l'appui, tirés des auteurs anciens, puis il donna les raisons

¹ F. Sausen, *Notice sur la vie et les écrits de Klee*, dans le *Catholique*.

pour lesquelles les Romains étaient intolérans envers les Chrétiens. Le professeur surpris de tant d'érudition, ne crut pas devoir pousser plus loin ses questions.

« Chacun, ajoute le savant prélat, se plaisait à reconnaître que jamais on n'avait vu à l'Université des examens aussi brillans. Ils durèrent plusieurs jours, et le dernier fut public ¹. »

Ce fut pendant son séjour à Mayence que le docteur Klee fit paraître ses premiers ouvrages. La première de ses publications était une savante dissertation sur la doctrine des Millénaires, qui avait pour titre : *De chiliasmo primorum sæculorum*. Ceux qui ont lu les objections de M. Pierre Leroux dans le livre *De l'humanité*, comprendront facilement la nécessité d'un travail sérieux sur cette question capitale. Ce brillant début fut suivi, en 1827, d'une étude véritablement approfondie sur la Confession et de plusieurs morceaux détachés qui parurent dans les revues de ce tems-là principalement dans *le Catholique*. Mais ces immenses travaux ne suffisaient pas au zèle du théologien : le peu de tems que lui laissaient ses études absorbantes, il l'employait à la prédication, et il eut à Mayence, dans ce genre de ministère, des succès qui ne sont pas encore oubliés. Les travaux du docteur Klee commençaient déjà à attirer l'attention de l'Europe savante, quand, en 1829, parut son *Commentaire sur saint Jean*. Les Universités les plus célèbres commencent à désirer

¹ Ce fragment est extrait d'une lettre de Mgr Röss, à M. l'abbé Mabire, que nous trouvons dans le premier volume de la traduction de Klee.

² Un écrivain, qui n'est pas suspect de partialité pour nos idées, parle de ces facultés de manière à faire croire que le Catholicisme n'est pas aussi mort en Allemagne que MM. Quinet et compagnie aiment à le dire à chaque instant : « Le Catholicisme d'Allemagne, dit M. Matter, et ses facultés de théologie se distinguent avec éclat des écoles des autres pays par de savants travaux. La littérature religieuse de l'Allemagne occupe sans conteste, après celle de la France, si belle de tous les tems, un des premiers rangs dans le monde catholique. Il n'est pas, je crois, de pays qui l'égale pour les travaux de l'érudition, ni même la richesse de la production. Elle compte plusieurs versions de la Bible en langue allemande avec ou sans commentaires; elle compte plusieurs éditions critiques des textes sacrés. Elle possède, sur l'étude des Pères, sur la symbolique, l'histoire du dogme et

d'avoir dans leur sein, un professeur qui, malgré sa jeunesse, éclip-
 sait déjà les plus grandes renommées de l'Allemagne catholique.
 Mgr Sailer eut la pensée de l'appeler à Munich, qui était, avant les
 coups d'état de Lola-Montès, le centre de la science la plus écla-
 tante au-delà du Rhin. L'Université de Fribourg en Brisgau, ne le
 jugea pas indigne de professer le *cours de l'exégèse du Nouveau-*
Testament que le docteur Hug venait d'abandonner par suite de son
 entrée au chapitre. Le gouvernement prussien lui proposait en même
 tems Bonn et Breslau, mais l'attachement pour sa chère Allemagne
 du Rhin, lui fit préférer l'Université de Bonn dans laquelle il com-
 mença ses *leçons de dogmatique et d'exégèse*, après avoir publié, en
 1830, avant son départ de Mayence, son *Commentaire sur l'épître*
aux Romains.

« Essayons, dit maintenant M. Sausen, avant de suivre Henri Klee
 sur ce nouveau théâtre, de rassembler en un seul tableau ce que nous
 avons dit de lui jusqu'à présent. Si nous le considérons au moment
 où il quitta Mayence, nous trouvons réunis dans sa personne tous
 les moyens qui pouvaient rendre sa position profitable pour l'Église
 et lui faire trouver à lui-même, dans son travail, les fruits les plus
 heureux et les plus abondans.

des conciles, sur le dogme systématisé, sur la morale philosophique, sur l'his-
 toire de l'Église, sur l'homélique, et sur l'histoire de l'éloquence sacrée, une
 étonnante série de publications. Dans chacune de ces branches elle présente
 quelques ouvrages aussi remarquables par la profondeur que par l'étendue de
 la science. » Matter, *De l'état moral, politique et religieux de l'Allemagne*, 1,
 Mouvement religieux de l'Allemagne.

« On trouvera dans le *Correspondant* une histoire du gouvernement de
 cette danseuse sous le règne de Louis I^{er}, ex-roi de Bavière. Qu'on s'étonne
 après de tels scandales des révolutions qui renversent certains pouvoirs !

« La réputation de ce savant est si peu contestée en Europe qu'un écrivain
 français, très-indifférent pour tout ce qui regarde les idées catholiques, en
 parlait ainsi dans un ouvrage récent : « Il est vrai que je parle ici de théolo-
 giens tels que le doyen du chapitre de Fribourg, M. Hug, connu de tous les
 savants par son travail sur le mythe antique. » — M. Matter, *De l'état moral,*
politique et littéraire de l'Allemagne : Mouvement religieux en Allemagne,
 le Catholicisme et ses partis.

» Klee était alors dans l'âge où l'homme jouit de la plénitude de sa force. Les études opiniâtres auxquelles il s'était livré, n'avaient ni altéré, ni affaibli sa santé. Il s'était fait, au contraire de l'habitude du travail comme une seconde nature ; et le seul délassement qu'il connût consistait à varier l'objet de ses études. Le haut enseignement était devenu le but de son activité, et nous pouvons le dire, jamais vocation ne fut marquée à des signes plus évidens que la sienne. On en restera facilement convaincu, si l'on considère cet ensemble de qualités heureuses qu'il possédait à un si haut degré ; l'étendue de sa science, sa pénétration, sa promptitude de conception, sa facilité à descendre au fond des choses et à les saisir par toutes leurs faces ; et aussi, et plus encore, la puissance d'une parole pleine de charme et d'autorité. Ajoutons pour achever son portrait, que, quand la société le réclamait, il savait porter dans les relations sociales la gaieté la plus simple et la plus franche. Son noble cœur ne comprenait ni la fausseté, ni le mensonge, et il se livrait avec la candeur et la conscience d'une âme qui ne soupçonne pas qu'on puisse trahir la vérité. Mais ce ne sont là que les traits extérieurs de sa nature et de son caractère. Ce qui en formait l'essence intime, c'était qu'en lui, l'homme et le savant avaient pour ainsi dire, leur racine dans la vie même de l'Église. Aussi ne connut-il jamais d'autre doctrine que la doctrine de l'Église ; aussi repoussa-t-il constamment tout système qui n'était pas le système de l'Église. C'est de ce point de vue qu'il faut envisager son enseignement à l'Université de Bonn. C'est à cette cause qu'il faut rapporter les persécutions qui firent des dix dernières années de sa vie, une sorte de martyre, rarement interrompu, auquel il eût infailliblement succombé, s'il n'eût été soutenu par la grâce ¹. »

Pour s'expliquer le rôle important que Klee était appelé à jouer dans l'Université de Bonn, il ne faut pas perdre de vue que Hermès était alors dans tout l'éclat de son influence et de sa renommée. Georges Hermès, entraîné par une confiance aveugle dans ses propres lumières, était loin de concevoir la doctrine de l'Église dans toute sa pureté et la tendance de la raison exclusive, partielle et égoïste si prononcée dans le système hermésien, donnèrent bien vite à ce sys-

¹ F. Sausen, *Notice sur la vie et les ouvrages d'Henri Klee.*

tème un caractère rationaliste et pélagien qui devait influencer d'une manière déplorable sur la manière de concevoir certains dogmes catholiques¹. L'infatigable ardeur que Hermès montrait pour les études théologiques, sa renommée de science profonde, l'affection que lui montraient les élèves de l'Université, tout cela rendait extrêmement embarrassante la situation d'un homme comme Klee qui ne voulait pas faire aux rationalistes de son époque, les concessions dont l'école d'Hermès était loin d'être avare. Ce qui rendait la position du professeur orthodoxe encore plus embarrassante, c'est que le gouvernement de Frédéric Guillaume III prétendait maintenir entre les catholiques et les hermésiens, un équilibre favorable aux desseins de sa politique cauteleuse. Il croyait, en effet, que le meilleur moyen d'asservir et de discréditer le catholicisme, c'était d'opposer les uns aux autres dans les facultés théologiques des enseignements contradictoires, et d'introduire par là, jusqu'au sein de l'Eglise, l'anarchie qui dévorait les écoles protestantes. C'était dans l'intention secrète de réaliser cette idée que le gouvernement prussien avait appelé à Bonn le jeune et célèbre professeur de Mayence, afin de l'opposer aux hermésiens. Hermès comprit au premier coup d'œil, tout le danger que ce redoutable adversaire devait faire courir à son système et à sa popularité. Mais laissons parler ici le judicieux biographe de Klee, qui nous a paru juger cette lutte avec une grande impartialité et un remarquable bon sens :

« Le point qui séparait essentiellement les deux professeurs, et qui devait produire entre eux une irréconciliable opposition, tenait avant tout à la nature d'esprit de chacun d'eux et à la direction qui avait formé leur intelligence. Hermès avait un système qui avait jeté dans son esprit de profondes racines, et dont il ne put jamais se détacher ; Klee,

¹ On sait que le R. P. Perrone a été le plus infatigable et le plus habile adversaire du système d'Hermès. Nous renvoyons donc nos lecteurs à la savante réfutation que cet illustre théologien a donnée des erreurs de l'Hermésianisme. Un de nos amis, M. l'abbé André, professeur de rhétorique au séminaire de Villiers, a eu l'heureuse idée de traduire et de publier cette réfutation, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. vi, p. 275 (3^e série). Voir aussi l'*Histoire de cette hérésie*, par M. Bonnetty dans les mêmes *Annales*, t. xvii, p. 85 (2^e série).

au contraire, humble et fidèle enfant de l'Église, n'eut jamais d'autre système que le système même de l'Église. Hermès avait posé en principe que le caractère essentiel de la méthode scientifique appliquée à la théologie consiste à se *dépouiller préalablement de toute notion antécédente, soit innée, soit acquise, pour rentrer successivement en possession de toutes les croyances par la démonstration logique.* Klee regardait un tel procédé comme également opposé à la saine raison et à la doctrine de l'Église, qui place l'homme, dès sa naissance, sous la garde et sous l'influence de la grâce divine pour le conduire graduellement à la connaissance de toute la vérité révélée, et qui ne peut consentir à exposer son œuvre la plus chère aux chances périlleuses d'un procédé logique arbitraire et incertain. Hermès, abandonnant le cercle tracé par l'Église, pour y rentrer plus tard à l'aide de la formule magique que lui offrait son système, ne comprenait pas qu'une ligne qui ne coûte rien à franchir devient souvent, pour celui qui veut revenir sur ses pas, un mur d'airain contre lequel se brisent tous les efforts. Klee restait ferme, au contraire, sur la base immobile de l'enseignement de l'Église, et de ce point fixe, il appréciait la valeur des opinions de la science humaine, sans faire descendre la doctrine de l'Église au rang d'un système. »

Mais bientôt, l'adversaire de Klee eut recours, pour soutenir la lutte, à des procédés peu dignes d'un noble caractère. Le professeur orthodoxe, dont le noble cœur, au début de sa carrière académique, ne connaissait rien du monde et de ses intrigues, dut avoir cette fois le désavantage.

Hermès, en effet, mécontent de voir le nouveau professeur placé sous la protection de la liberté d'enseignement, fit, immédiatement après son arrivée une leçon sur les nouvelles doctrines qui cherchaient à s'introduire dans la théologie catholique; cette leçon n'était, sous un titre déguisé, qu'une suite d'invectives contre Klee. Cette conduite, de la part d'Hermès, donna lieu entre lui et le nouveau professeur à une correspondance que l'on a publiée depuis, et dans laquelle il est aisé de voir de quel côté se trouvent la candeur et la loyauté. Dans le même tems, on mandait à Berlin, pour ruiner Klee dans l'esprit du gouvernement, qu'il « *calomniait la saine raison* », ce qui lui attira une sorte de réprimande de la

part de M. Schmedding. « Je ne crois pas, lui écrivait ce ministre, le 27 novembre 1829, que vous ayez, dans vos deux premières leçons, comme on l'a mandé ici, *calomnié la saine raison*, et par là indisposé vos auditeurs; mais, ajoutait-il, en termes suffisamment explicites, j'ai lieu de craindre que votre révérence ne se soit montrée trop favorable envers l'un des partis qui divisent les catholiques, et qu'elle ne se soit déclarée contre l'autre avec plus de partialité qu'il ne convient à la discrétion des rapports académiques¹. »

Une fois que la lutte fut commencée, les Hermésiens, avec cet esprit d'intrigue qui est le caractère dominant de tous les sectaires, employèrent, pour discréditer l'illustre professeur, toutes les ressources que leur fournissaient l'influence tracassière de leur parti et la politique partielle du gouvernement prussien. Ils armèrent tour à tour contre Klee et les perfides insinuations du journalisme et les défiances du ministère.

Malgré son invincible modération et les brillans succès qu'il obtenait dans son enseignement, Klee fut sur le point de subir l'affront d'une destitution. Mais là ne devaient pas se terminer les coupables menées de la secte hermésienne. Tant que le comte Ferdinand Spiegel occupa le siège archiepiscopal à Cologne, le parti d'Hermès se fortifia paisiblement sous l'administration de ce prélat courtisan que les catholiques des provinces rhénanes regardaient avec raison comme un instrument docile de l'autocratie prussienne. Mais quand un saint et savant évêque, Mgr Clément-Auguste, baron Droste de Vischering, eut remplacé, dans le gouvernement du diocèse de Cologne, le comte Spiegel, l'esprit de révolte contre l'autorité des légitimes pasteurs éclata bientôt parmi les sectateurs d'Hermès. Le nouvel archevêque, pendant qu'il était vicaire-général de Munster, n'avait pas dissimulé son antipathie pour l'Hermésianisme. Il se crut donc obligé, pour arrêter la propagation de ces scandaleuses doctrines parmi le clergé, de soumettre à la signature des prêtres nouvellement ordonnés un formulaire de foi composé de 18 propositions dirigées en partie contre l'erreur d'Hermès. Le courageux archevêque n'en resta pas là. Il suspendit ou destitua plusieurs professeurs de Bonn et du séminaire

¹ F. Sausen, *Notice sur la vie et les écrits de Klee*.

de Cologne. L'affaire des mariages mixtes qui survint en même tems augmenta l'irritation de la cour de Berlin. Le 20 novembre 1837, le vénérable vieillard qui gouvernait le diocèse de Cologne, accusé d'intrigues révolutionnaires, fut arraché de son siège archiépiscopal, et traîné dans une prison d'état¹. La monarchie prussienne donnait à certains démagogues un exemple qu'ils sont toujours disposés à suivre. Toutes les tyrannies s'entendent contre cette Église de Jésus-Christ, qui porte dans ses mains sacrées les libertés du monde et l'avenir des peuples européens².

Ou comprend facilement que l'emprisonnement du glorieux archevêque enleva à Klee toute espèce de protection contre les intrigues des hermésiens. L'illustre confesseur de la foi l'avait honoré d'une affection et d'une bienveillance toutes particulières : aussi Klee se crut-il obligé de rester à Bonn tant qu'il crut possible de combattre, dans le diocèse de Cologne, l'audace toujours croissante du parti hermésien. Il poussa même l'esprit de sacrifice jusqu'à refuser, en 1838, la chaire la plus désirable de l'Allemagne catholique, celle que venait de laisser vide à Munich, par une mort prématurée, le célèbre Adam Mœhler, le plus profond théologien du 19^e siècle³. Mais quand il vit

¹ On peut consulter sur toute cette affaire : De Moy, *Exposition de la conduite du gouvernement prussien à l'égard de l'archevêque de Cologne*, Berlin, 1838. — Joseph Gœrres, *Athanase*, Ratisbonne, 1838. — Lièber, *Emprisonnement de l'archevêque de Cologne, par un jurisconsulte*, Francfort sur le Mein, 1837-38. — J.-J. Doellinger, *Les mariages mixtes*, Ratisbonne, 1838. — On sait que ce dernier écrivain est devenu le Montalembert de l'Allemagne et le plus illustre orateur catholique de l'Assemblée de Francfort.—Voir aussi dans les *Annales l'Histoire de l'Hermésianisme* par M. Bonnetty, où l'on trouve les 18 propositions condamnées, t. xvii, p. 105 (2^e série).

² Les libéraux de la Suisse viennent de sanctionner les odieux procédés de l'absolutisme, en traînant Mgr Marilley dans le château de Chillon. Toutes les tyrannies se ressemblent, mais les plus détestables sont celles qui s'abritent sous les plis du glorieux drapeau de la Liberté. La postérité sera sévère vis-à-vis de ces hommes qui parviendront, à force d'iniquités, à faire détester toutes les idées libérales. Ce n'est pas le despotisme qu'ils devront accuser d'une réaction inévitable, mais leurs propres excès. Les générations futures leur demanderont compte de toutes les libertés qu'ils auront compromises ou souillées, comme il fut demandé à Caïn ce qu'il avait fait du sang de son frère.

³ Voir dans l'*Université catholique* une intéressante notice sur A. Mœhler

que les violences de l'absolutisme prussien et les cabales du parti hermésien lui enlevaient la liberté nécessaire pour combattre avec quelque fruit des erreurs désastreuses, quand il songea qu'on pouvait se servir de sa réputation d'orthodoxie pour dissimuler tout ce qui se faisait sous la protection du gouvernement dans l'université de Bonn, il crut devoir, enfin, accepter les offres qu'on lui faisait en Bavière, et il écrivit au ministre une lettre dans laquelle il expliquait les motifs de sa démission, sans dissimuler tout ce qu'il avait eu à souffrir des intrigues de la secte hermésienne.

« Lorsqu'en 1838, disait-il, je refusai l'invitation aussi honorable qu'avantageuse qui m'appelait à Munich, j'avais le droit d'espérer, d'après les assurances positives de M. le chargé de pouvoirs extraordinaires, que le ministère agréerait et appuierait la ligne de conduite où j'étais parvenu, non sans peines et sans luttes douloureuses, à m'établir ici, et dont je lui exposai les détails et les motifs. Mais la marche qu'on a suivie depuis cette époque me donne clairement à

par M. l'abbé Axinger. — « Le théologien, dit le docteur Alzog, qui a combattu avec le plus d'énergie, de talent et de fruit l'indifférence du siècle et les doctrines négatives du protestantisme, a été sans contredit Jean-Adam Mœhler. L'amour de Jésus-Christ, le plus tendre, le dévouement le plus entier à l'Église, la science la plus solide et la sereine, éclatent dans sa *symbolique*, qui combat à la fois et réfute victorieusement tous les systèmes protestans, luthériens, calvinistes et réformés. L'esprit original, le sentiment profond, les connaissances variées de Mœhler lui ont fait éviter les écueils du faux mysticisme. Nul ouvrage n'avait depuis longtems produit dans le domaine religieux une aussi puissante sensation que cette *symbolique*, qui réveilla toutes les voix endormies du protestantisme. La lutte fut vive. Mœhler y déploya une rare habileté, et se montra par la variété de la forme et de l'expression, incontestablement supérieur à ses adversaires. » (Alzog, *Histoire universelle de l'Église*, III, littérature catholique de l'Allemagne. — Les principaux ouvrages de Mœhler sont : *l'Unité de l'Église* (traduit). — *La Symbolique* (traduit). — *Mélanges*. — *Nouvelles recherches sur les doctrines des catholiques et des protestants* (traduit). On trouvera une analyse de cet ouvrage dans les *Annales* t. VII, p. 405 (3^e série) par M. l'abbé Cauvigny. — *Athanase et son temps* (traduit). — *La Patrologie* (traduit). — C'est à l'école de Mœhler que se rattachent maintenant les plus célèbres théologiens de l'Allemagne catholique, les Dœllinger, les Standenmaier, les Klec, les Alzog, etc.

entendre que non-seulement le résultat de mon action , dans le sens où je la regarde comme un devoir, va s'annuler chaque jour , mais aussi que mon action elle-même va se trouver graduellement restreinte, puis totalement anéantie. Par ces motifs, j'ai pris la résolution de résigner, pour la fin du semestre d'été de la présente année, mes fonctions de professeur, et je supplie très-humblement votre Excellence de vouloir bien agréer ma démission, et me dégager pour cette époque de toutes les obligations attachées à mon emploi. »

On a peine à croire qu'au milieu des agitations perpétuelles qui naissaient, pour ainsi dire, sous ses pas, l'infatigable professeur ait pu conserver une assez grande liberté d'esprit pour composer ses savans et profonds ouvrages qui ont porté si loin sa réputation dans l'Allemagne catholique. Pendant son séjour à Bonn, il publia successivement les ouvrages suivans sur le dogme et sur l'exégèse : *Système de la dogmatique catholique*, 1831 ; — *Encyclopédie de la théologie*, 1832 ; — *Exposition de l'Épître aux Hébreux*, 1833 ; — *Le Mariage*, 1833 ; — *La Dogmatique catholique*, 1834, 1835 ; — *L'Histoire des dogmes chrétiens*, 1837, 1838 ; — *L'Esquisse de morale catholique*¹.

Après ces gigantesques travaux, il ne faut pas être surpris si Klee arriva épuisé à l'Université de Munich en 1839.

Un homme, que Chateaubriand appelait l'Homère de l'histoire², écrivait, il y a quelques années ces paroles, qui retentiront dans la postérité :

« Si j'avais à recommencer ma route, je prendrais celle qui m'a conduit où je suis. Aveugle et souffrant, sans espoir et presque sans relâche, je puis rendre ce témoignage qui, de ma part, ne sera pas suspect : Il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même : c'est le dévouement à la science³. »

Nous comprenons ce noble enthousiasme bien plus encore dans la bouche d'un défenseur du Christianisme que dans celle de l'auteur

¹ Cet ouvrage n'a été publié qu'après la mort de Klee, 1843.

² Chateaubriand; préface des *Etudes historiques*.

³ Augustin Thierry, *Dix ans d'études historiques*, préface, p. 25.

de *l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*.
Travailler pour la sainte cause de l'Évangile, ce n'est pas, en effet ; user seulement ses forces pour satisfaire les besoins des intelligences d'élite ; c'est travailler à la fois pour le riche et pour le pauvre, pour l'ignorant et pour le savant ; c'est embrasser l'humanité tout entière par son zèle et par son amour. Aussi, quelles souffrances peuvent paraître cruelles, quels travaux trop lourds, quelles épreuves trop sévères quand on est lancé dans cette noble carrière ? Vivre comme vivent la plupart des hommes cramponnés aux convoitises misérables, aux étroites vanités, aux chimériques calculs de l'existence terrestre, n'est-ce pas cent fois mourir, mourir à tous les momens du jour de fatigue et d'ennui ? Mais consumer sa vie en combattant pour la vérité sainte, mais tomber en portant devant l'ennemi son glorieux drapeau, mais succomber avant la vieillesse dans le tumulte de la bataille, n'est-ce pas là une destinée que doit envier tout homme qui porte dans sa poitrine un cœur vraiment chrétien ?

L'abbé Frédéric Edouard CHASSAY,

Prof. de phil. au grand sémin. de Bayeux.

Chronologie de la Bible.

RECHERCHES SUR LA CHRONOLOGIE

DES

EMPIRES DE NINIVE, DE BABYLONE ET D'ECBATANE,

EMBRASSANT LES 209 ANS QUI SE SONT ÉCOULÉS

DE L'AVÈNEMENT DE NABONASSAR A LA PRISE DE BABYLONE PAR CYRUS.

EXAMEN CRITIQUE DE TOUTS LES PASSAGES DE LA BIBLE RELATIFS A CES TROIS EMPIRES.

Deuxième Article ¹.

Discussion des différentes listes connues des rois des Mèdes. — Canon royal médique rectifié. — Origine probable de la syllabe *ar*, initiale fréquente des noms des rois Mèdes. — Signification et valeur réelle du nom *Astyages*. — Etude du canon des rois de Babylone. — *Nabou-nahed* prédécesseur de Cyrus. — Son identification avec *Darius* le Mède. — *Labbou-sarakh*.

Comme le cadre que je me suis tracé comprend l'empire des Mèdes, je vais présenter dans un nouveau tableau synoptique, les différens catalogues de rois Mèdes, tels qu'ils nous sont fournis par les auteurs anciens et modernes.

(Voir le tableau pages 124 et 125).

On le voit, Hérodote, Ctésias, Diodore, Moïse de Khorène, Eusèbe et Georges le Syncelle, sont d'accord, quant aux deux derniers rois Mèdes, qui ont précédé *Cyrus*. Dom Calmet, les auteurs de *l'art de vérifier les dates*, et la plupart des commentateurs de la Bible (comme Rosenmüller), ont seuls inscrit dans leur catalogue un *Cyaxare II*, qui n'a jamais existé que dans leur imagination, et qu'ils ont été alors obligés de confondre, pour se tirer d'embarras, avec le *Darius le Mède* de Daniel, avec le *Labynt* d'Hérodote, et même avec le *Baltasar* de Daniel. Les témoignages d'Hérodote, de Ctésias, de Cicéron et d'Eusebe, étaient néanmoins bien suffisans pour faire rejeter comme fantastique, l'introduction dans le *Canon des rois des Mèdes* d'un roi qui n'a jamais existé.

¹ Voir le 1^{er} article au n^o précédent, ci-dessus, page 7.

Si maintenant, nous coordonnons entre eux les résultats concordants fournis par les auteurs qui méritent une confiance entière, nous obtenons la série suivante pour les derniers rois des Mèdes.

Déjocès (HÉRODOTE), Déiokes (MOÏSE DE KHORÈNE), Diocès (SYNCELLE), règne 53 ans, bâtit Ecbatane, mort en 687. Artikas et Artée (CTÉSIAS et DIODORE)?

Phaortès (HÉRODOTE), Aphraartès (SYNCELLE), Aphraxad (ÉCRITURE), Artynes et Arbiane? (CTÉSIAS et DIODORE)? règne 22 ans, mort devant Ninive en 634.

Astyages (XÉNOPHON), Kyakhs (MOÏSE DE KHORÈNE), Astibaras, (CTÉSIAS et DIODORE), Cyaxare, (XÉNOPHON), règne 40 ans, assiège Ninive avant 625. Les Scythes attaquent la Médie et en restent maîtres plusieurs années. Mort de vieillesse à Ecbatane en 594.

Astyages (HÉRODOTE), Aspadas (CTÉSIAS et DIODORE), a pour sœurs 1^o Mandane, femme de Cambyse; 2^o Amyit, femme de Nabuchodonosor, roi de Babylonne, d'où Eouil-mérodach. Règne 35 ans, vaincu et détrôné par Cyrus en 560 ou 559.

Cyrus, né en 599 de Cambyse et de Mandane, fille de Cyaxare, devenu roi des Mèdes en 560 ou en 559. Roi du grand empire, après la prise de Babylone, en 538, mort en 529.

Avant, Déjocès, c'est-à-dire à partir du point où le secours d'Hérodote nous fait défaut, nous trouvons les 3 listes différentes :

CTÉSIAS.		MOÏSE DE KHORÈNE	EUSÈBE ET LE SYNCELLE.	
Arbacès	28 ans.	Varbakès.	Arbacès	28 ans.
Maudacès	50	Modakès.	Maudacès	20
Sosarmus	30	"	Sosarmus	30
Artycas	50	Artykès.	Artycas	30

Que faire des Rois *Arbiane*, *Artée* et *Artynes*, qui, dans le *Canon de Ctésias* suivent *Artycas*, qui se retrouve dans Ctésias, Moïse de Khorène, et le Syncelle? Je l'ignore. Remarquons néanmoins qu'il est presque permis de supposer, qu'il y a là quelque interpolation due à une faute de copiste. En effet selon Diodore, copiant Ctésias, *Artycas* a régné 50 ans, *Arbyanes* 22, *Artée* 40 et *Artynes* 22;

Catalogue des rois Mèdes

HÉRODOTE.	DIODORE D'APRÈS CTÉSIAS.	MOÏSE DE KHORÈNE.
Déjocès règne 53 ans; batit Ecbatane. Phraortes, 22 ans ; périt devant Ninive. Cyaxare, 40 ans; Pendant qu'il assiège Ninive, vien- nent les Scythes qui sont les mai- tres pendant 28 ans. Il bat les Scythes, et prend Ninive. Astyages, 35 ans: détrôné par Cyrus. Cyrus .	Arbacès, 28 Maudacès, 50 Sosarmus, 30 Artycas, 50 Arbianes, 22 Artée, 40 Artynes, 22 Astibaras, 40 Aspadas vaincu et détrôné par Cyrus.	Varbakès. Modakès. Artikès. Dëïokès. Phracrtès. Kyakhs. Aztahak. Cyrus.

dans le Syncelle, *Artycas* a régné 30 ans seulement; l'un au moins des deux chiffres 50 ou 30, relatifs au règne de cet *Artycas*, est donc forcément faux. Si d'aventure ce chiffre était 40, nous aurions tout lieu de nous étonner de voir 4 rois dont les noms, *Artycas* et *Artée*, *Arbyanes* et *Artynes*, ont quelque analogie de forme, à peine déguisée par des copistes maladroits, régner, précisément, les deux premiers 40 ans chacun, et les deux derniers 22 ans chacun. Cette considération seule me conduit à proposer la radiation de l'un des deux couples. D'un autre côté, *Artée* qui doit avoir régné 40 ans, a un nom assez semblable à la dernière partie de *Phraortès*, *Aphraartès* ou *Arphaxad*, qui a régné 22 ans seulement d'après Hérodote et 51 d'après le Syncelle. On pourrait également revendiquer une certaine

¹ Les Mèdes règnent sur la Haute-Asie 128 ans, non compris 28 ans de la domination des Scythes, à prendre sur les 40 années de règne de *Cyaxare*. (HÉRODOTE).

d'après les divers historiens.

GEORGES LE SYNCHELLE ET EUSÈBE.	ART DE VÉRIFIER LES DATES.	DOM CALMET (Dict. de la Bible.) AVEC LES DATES QU'IL ADOPTE.
Arbacès, 28		
Maudacès, 20		
Sosarmus, 30		
Artykas, 30		
Diocès, 54	Déjocès, 43	Déjocès, 53. 710—657.
Aphraartes, 51	Phraortes, 45	Phraortes, 22. 657—635. Fonde ou embellit Ecbatane.
Cyaxare, 32	Cyaxare, 60	Cyaxare ou Astyages, 40. 635—595. Il a pour fille Amyit et Mandane, mariées à Nabuchodonosor et à Cambyse.
Astyages ou } Darius le Mède, } 38	Astyages, } Cyaxare II, } 24 Darius le Mède, }	Astyages, Assuérus. 35. 595—560. Darius le Mède ou Cyaxare (Xéno- phon), ou Astyages (Dan., texte grec), 560-538.
Cyrus ¹ .	Cyrus.	Cyrus ² .

ressemblance de nom, en faveur de l'assimilation d'*Arbyanes* qui a régné 22 ans d'après Ctésias, et d'*Aphraartès* qui en a régné 51, suivant le Syncelle. On voit donc que rien n'est plus difficile que d'opérer le départ du bon et du mauvais dans l'analyse de ces différentes listes, si discordantes. Aussi n'est-ce pour ainsi dire que d'instinct que j'adopte, en définitive, la rédaction suivante pour le *Canon des rois des Mèdes*.

¹ De Nabonassar, à la première année d'Astyages, le calcul des mathématiciens place 175 ans. (GEORGES LE SYNCHELLE.)

² D. Calmet place l'avènement de *Dejocès* 150 ans avant Cyrus, selon Hérodote, 37 ans après l'expédition d'Arbace; et il ne s'aperçoit pas qu'il y a juste les 150 ans qu'il cherche entre le 1^{er} de Déjocès et le 1^{er} de Darius. — A l'article *Mède*, il sépare Astyages de Darius le mède; à l'article *Astyages II*, il ne voit en eux qu'un seul et même personnage.

Canon des rois Mèdes.

1. — 788 à 760.

Arbacès (CT.). Varhakès (MOÏS. KH.). Arbacès (SYNCELLE).
règne 28 ans.

2. — 760 à 740.

Maudacès (CT., ET SYNC.). Modakès (MOÏS. KH.).
règne 20 ans¹.

3. — 740 à 710.

Sosarmus (CTÉS. ET SYNC.), manquant dans Moïse de KH.
règne 30 ans.

4. — 710 à 657.

Artycas (CTÉS., ET SYNC.). Artikès (MOÏS. DE KH.). Artycas et Artée. (CTÉS.).
Déjocès (HÉRODOTE). Déiokès (MOÏSE). Diocès (SYNCELLE).
règne 53 ans.

5. — 657 à 635.

Phaortès (HÉROD., MOÏSE). Aphraartès (SYNCELLE). Arbyanès et Artynès
(CTÉS., DIOD.),

règne 22 ans.

6. — 635 à 595.

Cyaxare (HÉROD., SYNC.). Astyages (XÉNOPH.). Astibaras (CTÉ. ET DIOD.).
Kyakhs (MOÏSE).

règne 40 ans.

7. — 595 à 560.

Astyages (HÉR., SYNC.). Aspadas ou Apandas (CTÉS. ET DIOD.). Aztahak
(MOÏSE DE KHOR.).

règne 35 ans?

8. — 560 ou 559 à 529.

Cyrus.

règne 30 ans.

Je dois ajouter, de plus que je crois fermement, toujours guidé par l'analogie des noms et la durée des règnes, que *Artycas* et *Déjocès* sont un seul et même roi, et que Moïse de Khorène, en copiant sur Ctésias, au lieu de transcrire le nom de *Sosarmus*, qu'il a omis et que nous trouvons dans Diodore et dans le Syncelle, aura d'*Artycas*, appelé *Déjocès* par les Grecs, fait deux personnages différens, dont

¹ J'adopte le chiffre 20 d'Eusèbe et du Syncelle plutôt que le chiffre 50 de Diodore, précisément à cause de l'in vraisemblance déjà signalée plus haut de 4 règnes alternatifs de 28 ans, de 50 ans, de 30 ans, et de 50 ans.

il avait besoin pour avoir 8 rois Mèdes, comme les a le Syncelle.

Ceci posé, reprenons l'examen de quelques chiffres fournis par les auteurs et dont j'ai déjà parlé. Et d'abord, rappelons-nous qu'Hérodote avance que les Mèdes avaient été maîtres de la haute Asie pendant 128 ans, non compris les 28 ans d'invasion des Scythes, sous le règne de *Cyaxare*, lorsque l'empire leur échappa pour passer entre les mains des Perses. Nous avons vu déjà que *Cyrus* devint, par la défaite d'Astyages, roi des Mèdes, en 560 ou 559. Remontons en arrière de 128 ans plus 28 pour l'invasion scythe, c'est-à-dire de 156 ans : nous tombons sur le chiffre 716 ou 715.

Si maintenant nous faisons la somme des règnes de nos rois des Mèdes tels que nous venons de régler les durées de ces règnes, nous trouvons 228 ans, ce qui nous reporte à l'année 787 ou 788 pour l'époque de la révolte d'*Arbace* le Mède, contre *Sardanapale*.

Observons maintenant que puisque Hérodote ne fait partir que de *Déjocès* la dynastie des rois Mèdes, dont il rapporte l'histoire, c'est à partir de ce règne seulement que nous devons faire la somme des règnes successifs. Or nous trouvons ainsi 150 ans et ce chiffre ne diffère que de 6 unités des chiffres fournis par l'observation d'Hérodote.

D'une autre part le Syncelle nous dit que de *Nabonassar* à la première année d'*Astyages*, le calcul astronomique fournit 175 ans. Cette première année d'*Astyages* tombe en 595. La première de *Nabonassar* en 747; entre ces deux années il y a 142 ans seulement. Mais si, au lieu de prendre les deux premières années du règne de *Nabonassar* et d'*Astyages*, nous prenons les deux dernières, nous justifions bien mieux que par l'emploi de la première année de *Nabonassar*, l'expression : il y a tant d'années de Nabonassar à telle année de tel autre règne ; et ce choix a tout au moins le mérite de nous fournir une date réellement importante, à savoir celle du passage de la couronne des Mèdes sur la tête de *Cyrus*, ou, pour parler plus exactement, de la *destruction définitive de la puissance des Mèdes* ; tandis que rien n'établit la nécessité de bien fixer la première année d'Astyages. Or la dernière année de Nabonassar est 733 ; la dernière d'Astyages est 559, et entre ces deux années il y a 174 ans, et peut-être quelques mois, ce qui justifie pleinement le calcul indiqué par le

Syncelle, tout en fournissant un bon argument de plus en faveur de notre *Canon des rois Mèdes*.

Remarquons de plus que D. Calmet place l'avènement de *Déjocès* 150 ans avant Cyrus, d'après *Hérodote*, c'est son expression. Ce chiffre est juste, car Cyrus étant monté sur le trône des Mèdes en 559, la 150^e année antérieure tombe en 709 et notre *Canon des rois Mèdes* nous reporte effectivement à 710 pour l'avènement de *Déjocès*.

Une chose nous frappe dans la liste des Rois des Mèdes, c'est la fréquence de la syllabe *Ar* placée en tête des noms propres de ces Rois; faut-il y voir un titre, une appellation honorifique quelconque? Je suis bien tenté de le croire. Nous avons, en effet, les 5 noms *Arbaces*, *Artycas*, *Arbianes*, *Artée*, *Artynes*, qui commencent ainsi et comme nous avons été conduits à assimiler l'*Artycas* de *Utésias*, au *Diaccès* du Syncelle; *Déjocès* d'*Hérodote*, *Deïokes* de *Moïse de Khorène*, il semble assez naturel de reconnaître dans ces différents noms un seul et même nom affecté ou débarrassé de cette syllabe *Ar*; *Tykas* et *Deïokes* sont, en effet, bien rapprochés.

On peut de plus, quant aux noms *Phraortès*, *Aphraartès*, *Arphaxad*, *Arbiane* et *Artynes*, démêler de la même manière une espèce de ressemblance. Les trois premiers *Phraortès*, *Aphraartès* et *Arphaxad* ont été déjà rapprochés avec adresse dans une *dissertation* de D. Calmet insérée dans l'édition de 1749 de la *Bible de Vence*¹, dissertation où l'auteur met convenablement en lumière l'analogie de ces deux noms, fondée sur l'équivalence d'un mot médique *Arta*, qui signifiait *grand, puissant*, au dire d'*Hérodote* et du mot hébraïque *ארת* qui a le même sens, ce qui le conduit à proposer pour forme primitive du nom en question, *Arbakarta*, dont la traduction hébraïque devient *Arbakched*, bien voisin de la forme biblique *ארבכשד*. Il est plus difficile, je l'avoue, de découvrir la liaison qui peut exister entre ces noms et les noms différents *Arbyanes* et *Artynes*, qui me semblent désigner un seul et même personnage.

Un autre fait mérite toute notre attention, c'est l'emploi du nom

¹ *Dissertation sur l'histoire de Judith*, art. iv. — Sainte-Bible, Ed. 1749, tom. v, p. 340 et suiv.

Astyages, donné indifféremment aux deux derniers rois de la dynastie mède. Je ne serais pas étonné de voir, dans cette appellation, un véritable *titre royal* plutôt qu'un nom propre d'individu, et voici sur quelle considération j'appuierais cette opinion.

Moïse de Khorène¹ prétend que ce nom signifie *dragon* : je ne suis pas le moins du monde disposé à l'admettre. En arménien, le mot *Astuardz* signifie *Dieu*, et je crois que là est tout le secret de cette dénomination des rois mèdes ; je sais bien que la forme arménienne du nom d'*Astyages*, donnée par le même écrivain, est *Aztakak* ; mais le livre même de Moïse de Khorène me paraît fournir un bon argument en faveur de l'hypothèse que je propose. En effet, dans le ch. XXIX, où il est question des tentatives faites par *Astyages* pour amener sa femme *Dikranouhi* à servir ses projets contre son beau-frère *Dikran*, il lui dit : « Il arrivera d'abord que je mourrai, et qu'ensuite *Zarouhi* (c'est le nom de la reine, femme de *Dikran*) régnera sur les *Arik*, et occupera la place des *déeses* ». Voici le texte : *Yev Zastuadzou heiats unyel Stieghi*. On ne comprend pas bien ce que peut signifier ce membre de phrase : *et occupera la place des déesses*, si l'on n'admet pas que le titre *dieu* et *déesse* était le véritable titre honorifique des souverains mèdes des deux sexes ; quelque chose, en un mot, comme le titre royal *Pharaon*, *soleil*, donnés à tous les rois d'Égypte indifféremment. Or, précisément dans ce passage, c'est le mot *Zastuadzou* qui est employé. J'en conclus que le titre de *Dieu*, que nous trouvons employé par exception comme surnom d'autres souverains de l'Orient, comme, par exemple, *Phraate le Dieu*, roi des Parthes, l'était de règle pour tous les rois mèdes. Dès-lors, il n'y a plus rien d'inexplicable dans l'emploi du nom d'*Astyages* pour les deux rois différents qui ont terminé la dynastie médique.

Maintenant que, par une opération anticipée, nous venons de reconstruire le *canon des rois mèdes*, nous allons reprendre l'empire de Babylone et en établir l'histoire chronologique, en remontant des faits les plus récents aux faits les plus anciens.

¹ Livre I, ch. xxx, traduction de M. Levailant de Florival.

Babylone fut prise par Cyrus dans l'année 638 ; c'est une date que nous avons établie déjà en basant notre opinion sur diverses considérations suffisamment développées plus haut ; nous n'y reviendrons donc pas ici. D'ailleurs, nous l'avons dit une fois pour toutes, le *Canon de Ptolémée* nous fournit des chiffres dont l'exactitude mathématique ne saurait être contestée.

Quel était le roi que l'invasion de *Cyrus* a détrôné ? *Nabonadios*, qui a régné 17 ans, nous répond le *Canon de Ptolémée*. Cherchons donc ce que nous fournissent de documens sur ce *Nabonadios* toutes les sources historiques et sacrées et profanes.

Daniel, nous l'avons déjà dit, cite un règne entre celui de son *Baltazar* et celui de *Cyrus* ; c'est celui de *Darius*, fils d'*Ahasverus*, de la race des Mèdes, qui monta sur le trône à 62 ans, après le meurtre de *Baltazar*. Nous avons vu ce que l'on a imaginé pour expliquer cet avènement d'un Mède au trône de Babylone. Puisque le texte de Daniel a pu fournir aux commentateurs le moyen de commettre une erreur chronologique, c'est que ce texte n'est pas suffisamment explicite, et qu'il n'a pas été le destiné à venir en aide aux chronologistes futurs.

Ayons donc recours aux auteurs profanes.

Josèphe, à qui revient de droit le reproche d'avoir tellement embrouillé les faits, qu'il est bien difficile aujourd'hui de démêler la vérité, Josèphe dit, sans hésiter, qu'après la mort de *Labosordach*, fils de *Niglissar*, dont le règne ne fut que de 9 mois, la royauté passa à *Balthasar*, qui est appelé *Naboandel* par les Babyloniens. C'est à lui que *Cyrus* et *Darius*, rois des Mèdes, déclarèrent la guerre. C'est lui qui eut, dans un festin, la vision que Daniel fut chargé d'expliquer : il fut pris lui-même à la prise de la ville par les troupes de *Cyrus*, après avoir régné 17 ans.

On le voit, il n'y a pas de doute possible sur l'identité du *Nabonadios* de Ptolémée et du *Naboandel* de Josèphe, mais l'identité de ce *Naboandel* avec le *Baltazar* de l'Écriture sainte est insoutenable. En effet, le *Baltazar*, au dire de Daniel, a été tué dans la nuit même de son festin, *Naboandel* a été fait prisonnier par *Cyrus* ; voilà tout

ce qu'en ose dire Josèphe. Ce qui le fait hésiter, c'est la certitude que son *Naboandel* n'est pas mort à la prise de Babylone, que *Baltasar* est mort dans la nuit même du festin, enfin, que *Darius* le Mède a régné sur Babylone après Baltasar. Tous ces faits étaient facilement explicables sans l'intervention d'un roi mède du nom de Darius; tandis que ce roi une fois inventé, il n'y avait plus moyen de se tirer d'embarras qu'en entassant hypothèses sur hypothèses.

Nous allons maintenant reprendre la thèse que Scaliger a si énergiquement développée dans son *Emendatio temporum*,¹ et nous nous abstenons de toute discussion qui deviendrait oiseuse en face des textes les plus explicites.

Hérodote parle brièvement de l'empire de Babylone. Deux reines, dit-il, doivent être comptées parmi les souverains de cet empire; la première, qui a précédé l'autre de cinq générations, s'appelait *Sémiramis*²; la deuxième s'appelait *Nitocris*. Ce fut sous son règne que les Mèdes prirent Ninive³.

Ce fut sous le fils de cette reine que *Cyrus* fit marcher ses troupes; il s'appelait *Labynetos* de même que son père, et il était roi d'Assyrie³.

Nous verrons, un peu plus loin, ce qu'il y a de possible et d'impossible dans les faits énoncés par Hérodote, et que je viens de rapporter. Eusèbe nous a conservé deux fragmens d'une extrême importance, en ce qu'ils jettent un jour absolu sur la question relative au *Nabonadios* du Canon de Ptolémée; voici ce que nous apprennent ces deux précieux passages (le premier est extrait du livre de *Bérose*):

« Celui-ci (*Chabaessarach*), fils de *Neriglissor*, ayant été renversé, l'empire fut déferé, d'un commun accord par les conjurés, à un certain *Nabonnid*, habitant de Babylone, qui avait trempé dans le même complot. Ce fut lui qui fit élever les magnifiques murailles de la ville, baignées par les eaux du fleuve; ces murailles furent construites en briques cuites reliées entre elles par du bitume. Dans

¹ Lib. 1, cap. 184.

² Lib. 1, cap. 186.

³ Lib. 1, cap. 188.

» la 17^e année de son règne, *Cyrus* vint l'attaquer. *Nabonnid* marcha
 » au devant de l'ennemi ; il fut battu et mis en fuite ; il se réfugia à
 » Borsippe, mais il fut bientôt obligé de se rendre à *Cyrus*, qui le traita
 » avec humanité et se contenta de le faire sortir de Babylone, en lui
 » assignant la Caramanie pour le lieu de son exil. *Nabonnid* y ter-
 » mina tranquillement ses jours ¹. »

Le deuxième est extrait du livre d'*Abydène* qui cite lui-même l'historien *Mégasthènes*.

« *Labassoarasch* périt dans une conjuration tramée contre lui. Les
 » conjurés donnèrent alors la couronne à *Nabannidoch*, qui n'avait
 » absolument aucun lien de parenté avec le roi détroné. Plus tard
 » *Cyrus*, après s'être emparé de Babylone, concéda à ce *Nabanni-*
 » *doch* la principauté de la Caramanie ².

Bérose et *Mégasthènes* sont trop bien d'accord sur les faits qu'ils rapportent, pour qu'il soit possible de révoquer ces faits en doute. Il ressort donc pleinement de là : que le *Baltasar* de Daniel ne peut pas le moins du monde être assimilé au roi qui s'est appelé *Nabonad*, *Nabonnid*, *Naboandel*, *Labynete*, ou *Nabannidoch* ; car celui-ci est mort tranquillement dans la province que *Cyrus*, son vainqueur, lui avait généreusement concédée et *Baltasar* est mort de mort violente. *Nabonnid* a précédé *Cyrus*, dit le *Canon de Ptolémée* ; *Darius le Mède* a précédé *Cyrus*, dit Daniel ; il a régné après *Baltasar* : *Nabonnid* et *Darius le Mède* sont donc un seul et même personnage. *Nabonnid*, qui est *Darius le Mède*, est mort en Caramanie où l'avait exilé *Cyrus*, devenu, en 638, maître de Babylone. Ce *Darius* ne peut donc pas être un *Cyaxare II*, roi des Mèdes, qui aurait été le beau-père de *Cyrus*, comme l'avance l'*Art de vérifier les dates*. Du reste, les auteurs de ce recueil ne sont pas plus heureux en ce qui concerne *Nabonadios* ; car ils disent que *Nabonadios-Labynet-Naboandel* est *Baltasar*, fils d'*Evilmerodach* et de *Nitocris*, et qu'il régna de 554 à 538.

Réunissons maintenant les faits certains qui concernent le règne de *Nabonad* ou *Nabonnid*.

¹ *Prépar. évang.*, liv. ix, chap. 40.

² *Ibid.*, chap. 41.

Il était Mède de race, et fils d'Asasverus (DANIEL).

Hérodote nous dit que son père s'appelait Labynète comme lui, et sa mère *Nitocris*. Nabonnid, peut avoir été un surnom commun au père et au fils; quant au nom *Nitocris*, c'est certainement le nom d'une femme Egyptienne que *Asasverus* aurait épousée. Remarquons toutefois que cette généalogie du *Labynète* d'Hérodote peut fort bien être controuvée; elle est en désaccord avec celle que Daniel nous donne, et à laquelle je me range sans hésitation.

Revenons aux faits.

Nabonnid ou *Darius-le-Mède*, fils d'Asasverus, trempa dans la conjuration qui renversa le fils de *Nériglissor*, dont il n'était en aucune façon le parent. Il avait 62 ans lors de cet événement et il régna tranquillement pendant 17 ans, embellissant sa capitale et faisant construire les merveilleux remparts qui devaient la défendre sur les rives du fleuve. Il avait donc 79 ans lorsque Cyrus s'empara de Babylone. Le grand âge de Nabonnid explique parfaitement la générosité de Cyrus, qui se contenta de l'exiler en Caramanie. A quoi bon le faire périr? l'inexorable loi de la nature ne devait-elle pas se charger bien prochainement de délivrer le vainqueur de celui qu'il avait vaincu? Nabonnid mourut dans son exil.

De tous ces faits il est aisé de conclure les dates suivantes :

Darius-Nabonnid, fils d'Asasverus, naît en 617.

Il conspire et est porté sur le trône par les Conjurés en 555.

Il est détroné par Cyrus, en 538.

Il meurt en exil en Caramanie.

Il ne nous reste plus qu'à rechercher quelle doit être la forme véritable du nom de ce prince, écrit de tant de manières différentes : *Nabonadios*, *Nabonnidos*, *Naboandel*, *Nabannidoch*, *Labynit*.

Il serait difficile de ne pas reconnaître, comme premier composant de ce nom, le nom divin *Nabou* qui se trouve compris dans tant d'autres noms assyriens. La dernière partie du nom doit nécessairement, à en juger par tous les noms connus de composition analogue, comporter un radical qui exprime un attribut, ou un bienfait du Dieu *Nabou*, ou un rapport quelconque entre le Dieu et le personnage dans le nom duquel entre le nom de ce Dieu.

Nous avons les radicaux נדה *fluxit*, il s'est écoulé, *liberalis fuit*, נהד *eminens*, *pulcher fuit*, dont le second me paraît devoir être considéré comme le véritable élément du nom de notre dernier roi Babylonien. Ce nom, qui signifiait : *Nabou est éminent ou beau*, se prononçait *Nabounahed*; c'est donc là la forme que je propose d'adopter définitivement pour le nom Babylonien du dernier roi de Babylone, forme dont je ne m'écarterai plus.

Passons au prédécesseur de Nabounahed.

Daniel cite avant Darius le Mède, *Baltazar* ou plutôt *Balsatzer*, בלשאצר ou בלשאצר. C'est devant ce prince et au milieu des joies d'un festin, à l'issue duquel il devait perdre la vie, que parurent sur la muraille les trois mots mystérieux, *mané, theqel, pharès*, que Daniel, surnommé lui-même *Balsatzer* lorsqu'il entra au service des rois Chaldéens, fut chargé d'expliquer à son maître. Ce *Balsatzer*, était du sang royal, nous en trouvons l'assurance en maint passage des saintes Écritures. Ainsi nous lisons :

« Le roi Baltazar donna un grand festin à mille de ses grands, et chacun buvait selon son âge. — Et comme déjà il était ivre, il com-
 » manda que les vases d'or et d'argent que Nabuchodonosor, son
 » père, avait enlevés du temple qui était à Jérusalem, fussent apportés,
 » afin que le roi, ses grands, ses femmes et ses concubines pussent y
 » boire.... » Après l'apparition des trois mots, la reine entra dans la
 » salle du festin et dit au roi : « Il est un homme dans ton royaume qui
 » a en soi l'esprit des dieux saints, et durant les jours de ton père, la
 » science et la sagesse furent trouvées en lui ; car le roi Nabuchodo-
 » nosor, ton père, l'établit prince des mages, des enchanteurs,
 » des Chaldéens, et des devins ; ton père, dis-je, ô roi.... Daniel fut
 » donc amené devant le roi, et le roi lui parla et lui dit : es-tu
 » Daniel un des enfans de la captivité de Juda, que le roi mon père a
 » amenés de la Judée?... » Daniel dans sa réponse lui dit : « O roi, le
 » Dieu souverain donna à Nabuchodonosor, ton père, la royauté et la
 » magnificence, la gloire et l'honneur.... Toi aussi, Baltasar, son
 » fils, tu n'as point humilié ton cœur, lorsque tu savais toutes ces
 » choses *.. »

* Daniel v, 1, 2, 11, 13, 18, 22.

De toutes ces citations, ne semble-t-il pas résulter fort nettement que *Balsatzer* était fils de *Nabuchodonosor* ?

D'un autre côté nous lisons, au chap. VIII. 1 et 2 : « En la 3^e année » du règne du roi Baltassar, une vision m'apparut. Moi, Daniel, après » ce que j'avais vu au commencement, je vis en ma vision, quand j'é- » tais au château de Suses, qui est en la région d'Elam, je vis en ma » vision que j'étais sur la porte d'*Ulaï*.

Balsatzer a donc régné tout au moins *trois ans* ; c'est là un fait qu'il n'est pas possible de révoquer en doute.

Enfin dans Baruch, nous lisons : « Paroles qu'écrivit Baruch... en » la 5^e année dans le 7^e jour du mois, au tems que les Chaldéens » prirent Jérusalem et la livrèrent aux flammes.... Et priez pour la » vie de Nabuchodonosor roi de Babylone et pour la vie de Baltassar » *son fils*, afin que leurs jours soient comme des jours du ciel sur la » terre ; et pour que le Seigneur nous donne la force et qu'il éclaire » nos yeux, afin que nous vivions sous l'ombre de Nabuchodonosor, » roi de Babylone, et sous l'ombre de Baltasar *son fils*, et que nous » les servions durant de longs jours, et que nous trouvions grâce en leur » présence ¹. »

Voilà donc un témoignage de plus en faveur de la filiation de *Bel-satzer* et de *Nabuchodonosor*.

Dans la *Bible de Vence* (éd. 1749), le verset 11, que je viens de copier, est accompagné de la note suivante :

« *Nabuchodonosor* eut pour fils et successeur immédiat, *Evilmé-rodach*. On croit qu'il était alors disgracié, et que *Baltassar* ici » nommé était son fils ². »

De tout ce qui précède, nous sommes en mesure déjà d'affirmer que *Balsatzer* ne peut être le *Laborosoarchod* des écrivains profanes, puisque celui-ci n'a régné que 9 mois et que le *Balsatzer* de Daniel, a tout au moins régné *trois ans*. Nous pouvons affirmer de plus que *Balsatzer* est fils de *Nabuchodonosor*.

Nous chercherons tout à l'heure quel peut et doit être ce prince ³.

¹ Baruch. I, v. 1, 2, 11, 12.

² Ed. de Calmet, tom. v, page 30.

³ Scaliger a évidemment commis une erreur en assimilant *Laborosoarchod* à *Balsatzer*, toujours à cause de ces trois années de règne qui appartiennent incontestablement au *Balsatzer* de Daniel.

Reprenons les versets 30 et 31 du chapitre V de Daniel, mais reprenons-les dans le texte primitif et non plus dans la traduction de la Vulgate. Nous voyons alors que le verset 30 de la Vulgate est le dernier du chapitre V et que le verset 31 de la Vulgate est devenu le 1 du chapitre VI ; il n'y a donc plus de liaison immédiate entre ces deux versets, que voici : *בה בליליא קטיל בלשאצר מלכא כשדיא* (30, chap. V).

« Et la même nuit, *Balsatzer*, roi de Chaldée, fut tué. »

Ici le chapitre est clos. — Puis commence le chap. VI, v. 1.

ודריש מדיא קבל מלכותא כבר שניך שתך ותרתיך

« Et *Dariaouch le Mède* reçut l'empire à l'âge de 62 ans. »

Évidemment l'ensemble de ces deux versets, disposés ainsi, ne comporte plus le moins du monde, comme dans la Vulgate, l'idée de succession immédiate de *Darius le Mède* à *Balsatzer*. Rien, absolument rien, ne prouve qu'il n'a pu y avoir un règne intermédiaire entre les règnes de ces deux princes. Nous profiterons un peu plus loin de cette observation pour trouver la véritable identification du *Balsatzer* de Daniel avec un des rois du *Canon de Ptolémée*.

Ce que nous pouvons affirmer dès à présent, c'est que le *Laborsoarchod* des profanes n'est, pas plus que *Nabounahed*, le *Balsatzer* de Daniel.

Passons maintenant à l'appréciation des documens historiques fournis par les écrivains profanes sur le compte du prédécesseur immédiat de *Nabounahed*.

Bérose, dans le fragment conservé par Eusèbe, dit que *Chabasarach* (*Χαβαρσαρραχος*) fils de *Nériglissor*, lui succéda et ne régna que 9 mois, au bout desquels, il fut secrètement assassiné par ses officiers.

Mégasthènes dit de même qu'à *Nériglissar*, succéda son fils *Labassoarash* (*Λαβασσοραραχος*) qui périt assassiné.

Le *Canon de Ptolémée* ne fait nulle mention de ce prince, qui n'a pas régné une année entière, et son règne éphémère est nécessairement englobé dans celui de son père *Nérikasolassar*, lequel se trouve immédiatement placé avant *Nabonadios*.

Josèphe se contente de dire qu'à *Nériglissor* succéda son fils *Labosordach*, qui ne régna que 9 mois. Voici ses propres paroles :

Μετ' αὐτὸν δὲ εἰς τὸν υἱὸν αὐτοῦ Λαβοσόρδαχον ἀρξινεῖται τῆς βασιλείας ἡ διαδοχὴ, καὶ μῆνας ποιήσασα παρ' αὐτοῦ τοὺς πάντας ἑννέα, τελευτήσαν-

τος αὐτοῦ μεταβαίνει πρὸς Βαλτάσαρον τὸν καλούμενον Ναβούανθηλον παρὰ τοῖς Βαβυλωνίοις¹.

Le Syncelle dit qu'à *Nériglissor* succéda son fils, *Labosaroch* qui ne régna que 9 mois et fut tué à cause de sa cruauté.

De toutes ces citations, il résulte qu'avant *Nabounahed*, a régné pendant 9 mois sur les Babyloniens, un prince nommé *Labosaroch*, *Labosordach*, *Chabaessarach* ou *Labassoaraseh*, dont le *Canon de Ptolémée* ne fait pas mention à cause de la brièveté de son règne. Ce règne a donc été compris en partie dans les années 556 et 555. Nous admettons donc le résumé suivant :

Labosaroch, fils de *Nériglissar*, règne 9 mois et périt dans une conjuration en 555.

Cherchons maintenant, comme pour *Nabounahed*, à nous rendre compte de la forme probable du nom de ce prince si diversement transcrit.

Il est fort à croire que ce nom se compose de deux éléments distincts. Le premier formé des deux premières syllabes ; le second, de tout le reste du nom. Que faut-il voir dans le premier groupe, *Labo*, *Chaba* ou *Laba*? J'ai d'abord été tenté d'y rechercher le nom divin Nabou, si fréquent dans la formation des noms propres assyriens ; mais la constance de l'orthographe *Labo*, m'a fait renoncer à cette idée. *Labo* לבו, signifie très-régulièrement : *Son cœur, son ame, son intelligence, sa force* ; סרח signifie : *Il s'est répandu au loin, il est abondant* ; d'où סרח abondance. Le nom de notre avant-dernier roi de Babylone, écrit *Labousarakh*, signifie donc, *son cœur est grand*, pour *celui dont le cœur est grand*, c'est-à-dire *Magnanime*. De la forme *Labousarakh* rectifiée, à la forme *Labosaroch*, conservée par le Syncelle, il y a si près que je crois naturel d'avoir confiance dans l'orthographe définitive que j'adopte pour ne plus m'en écarter.

Labousarakh était le petit-fils de *Nabuchodonosor*, puisque son père *Nériglissor*, était le gendre de ce monarque ; c'est donc à lui que doit s'appliquer la prophétie suivante de Jérémie : « Et maintenant j'ai donné toutes ces terres aux mains de Nabuchodonosor, roi

¹ *Antiq.*, l. x, c. 11. n° 2.

² Une seule fois, le nom a pour initiale un χ , mais d'un χ à un λ pour un copiste maladroit il y a bien près.

» de Babylone, mon serviteur: et de plus, je lui ai donné les animaux
 » des champs pour le servir.— Et toutes les nations le serviront, lui
 » et son fils, et le *fils de son fils* , jusqu'à ce que vienne le tems
 » de sa terre et de lui-même et de nombreuses nations et de
 » grands rois lui seront soumis ¹. »

Dans le prochain article, nous nous occuperons du prédécesseur de *Labousarakh*, que l'on nomme communément *Nériglissar*, et nous aurons à examiner s'il est le *Balsatzer* de la Bible.

¹ Jérémie xxvii, 6. 7.

F. DE SAULCY.
 De l'Institut.



 Histoire.

LE

GRAND SAINT-BERNARD

 ANCIEN ET MODERNE.

Septième Article.

X. RÉFORME TENTÉE AU QUINZIÈME SIÈCLE. — ABUS PLUS CONSIDÉRABLES INTRODUIITS ENSUITE PAR LES PRÉVOTS COMMANDATAIRES.

Les avantages temporels, et surtout les grandes richesses, doivent donc être considérés comme la véritable source des principaux maux arrivés à l'hospice du Saint-Bernard pendant le cours des siècles qui nous ont précédés.

Dès l'année 1245, une bulle d'Innocent IV, en préservant les bénéfices appartenant à l'Institut, de pensions et de provisions étrangères prises sur les revenus, nous montre que l'abondance de ceux-ci excitait déjà la convoitise de plusieurs au-dehors.

Dans le siècle suivant, on voit de nouveau la sollicitude du Saint-Siège se porter plus vivement encore sur ce point à la suite d'usurpations considérables opérées sur les biens de l'hospice.

Ainsi Jean XXII, dans une première bulle de 1324, institue les abbés de Saint-Maurice d'Agaune et de Sainte-Marie de Golia, ainsi que le prévôt de Verrès, en qualité de conservateurs pour le Saint-Bernard¹. Dans une seconde bulle de la même année, il enjoint à l'abbé de Saint-Maurice en particulier « ut auctoritate apostolicâ et » per censuras cogat detentores et occupatores iniqui castrorum, domorum, ecclesiarum, possessionum quarumcumque, etc., spec- » tantium ad hospitale montis Jovis ad restitutionem faciendam » quamvis ipsi retentores produxerint chartas et instrumenta, etc.² »

¹ Voir le 6^e article au précédent cahier, p. 53.

² Eugène IV, par une bulle de 1434, confirme cette même disposition.

³ *Annot.*, p. 20. — « Afin que par autorité apostolique, et au moyen des

On voit également par un grand nombre d'actes des prévôts, que les abus relatifs à l'usage et à l'administration des biens n'avaient pas lieu seulement du fait des étrangers ; que les supérieurs et les religieux, en particulier les bénéficiers, y avaient au-dedans une funeste part.

Ainsi, d'après un acte de Jean d'Arci, en 1419, il résulte que le prévôt seul disposait des collectes et des aumônes, qu'il n'y avait pas de mense commune, que le prévôt possédait en propre des fonds étrangers à la communauté ; qu'enfin un vicaire général nommé par lui remplissait à la fois les fonctions de procureur et de prévôt.

De même, dans un chapitre général tenu à Meilleraye, en 1333, sous le prévôt Rodolphe Guillaume de Pisi, on avait reconnu « que » suivant la coutume immémoriale et la très-antique constitution, les » religieux de Mont-Joux ont toujours été et toujours seront en droit » de disposer de leurs acquits ; selon leur bon plaisir et pleine vo- » lonté¹. »

Mais ce qui montre mieux que toute autre chose l'état déplorable où le défaut de pauvreté pratique avait réduit particulièrement les bénéficiers du monastère, c'est la réforme entreprise en 1437 par le prévôt Jean d'Arci.

On en peut juger par les réglemens proposés par lui et adoptés dans deux chapitres de l'ordre tenus dans le courant de cette année 1437.

Voici comment le prieur d'Arbelay, copié par Chrétien de Loges les rapporte :

PRÉCEPTES PROHIBITIFS.

« On ne recevra plus aucun présent pour admettre au noviciat, à la profes-
 » sion, ni pour sceau du chapitre et du prévôt. On n'enverra personne aux
 » ordres, à la juridiction sans les lettres du prévôt. On n'admettra plus novice,
 » religieux, convers sans le consentement du prévôt. Le prévôt ne nommera
 » à aucun bénéfice, sans le consentement de quatre bénéficiers les plus pro-
 » ches, et aux offices claustraux, sans l'avis de quatre clavistes. Aucun ne

censures, il force les détenteurs et possesseurs illégitimes des châteaux, mai-
 » sons, églises et biens quelconques appartenant à l'hospice de Mont-Joux d'en
 » faire la restitution, quelques papiers et titres qu'ils puissent présenter con-
 » traire. »

¹ *Ess. hist. sur le St-Bern*, par Chrét. de Loges, p. 80.

» pourra permuter, résigner, unir des bénéfices à des religieux étrangers, ni
 » tenir dans sa maison des servantes et personnes du sexe, si elles n'ont pas
 » l'âge prescrit par les canons; ni s'adonner à la chasse, ni danser, ni rire
 » haut, ni jouer, fréquenter les tavernes, ni chanter ce qui est contre la règle,
 » ni révéler les secrets de l'ordre, ni porter habits, houppes de vives couleurs,
 » ni robes à boutons, crochets, larges manches ou chausses si étroites et si
 » bigarées, que ceux qui les portaient n'étaient pas mieux couverts qu'Adam
 » et Ève sous les feuilles de figuier. Défense d'avoir du linge fin et de faire sail-
 » lir le collet de la chemise sur l'ourlet de la tunique, d'être témoin, caution,
 » avocat, parrain, de porter des armes à feu, des couteaux de chasse, taba-
 » tières d'argent, d'absoudre des cas réservés, d'aller aux lieux saints sans
 » permission, d'exiger des amendes pécuniaires pour les délits, d'emprisonner
 » sans connaissance de cause, etc. »

PRÉCEPTES AFFIRMATIFS.

« On portera la tonsure selon les ordres reçus, le surplis tant à l'église
 » qu'au dehors; on n'imitera plus les Grecs, on coupera donc les cheveux
 » tout courts; on évitera les rapines, les vols, les brigandages, la simonie, les
 » sacrilèges, l'usure, etc. On fera honneur aux obsèques des prévôts et béné-
 » ficiers, selon leur qualité et la quantité de leurs avoirs; on partagera leur
 » dépouille, moitié au monastère, moitié aux successeurs, et la juste part au
 » prévôt. On conservera les fondations, légats et achats que les bénéficiers
 » auraient faites en faveur de leurs résidences. On établira dans les quatre
 » langues ou départements de l'ordre des examinateurs, directeurs, pour ré-
 » former, corriger, punir et instruire les religieux, qui ne savaient ni chanter,
 » ni lire, ni administrer les sacrements, pas même prononcer les paroles de la
 » consécration. On se confessera deux fois la semaine; les bénéficiers rece-
 » vront au moins une fois l'an leurs confrères qui seront en voyage; s'ils de-
 » meurent chez eux plus d'un jour, ce sera aux dépens des voyageurs et à la
 » recommandation cependant et à la charité de leurs hôtes. Enfin, il est arrêté
 » que le prévôt donnera annuellement un grand flambeau à l'église et un or-
 » nement complet avant sa mort, et qu'il ne transportera pas dehors de la
 » maîtresse maison le précieux anneau de *saint Bernard*, etc., etc. »

De semblables abus ne pouvaient manquer d'appeler la plus sé-
 rieuse attention de la part du Saint-Siège. En effet, l'année précé-
 dente, 1436, le prévôt s'était adressé au pape Eugène IV, le priant
 d'arrêter, par une réforme nécessaire, la ruine de l'établissement,

¹ *Ess. hist. sur le St-Bern*, p. 83 et suiv.

dont les revenus, dissipés par les dilapidations, allaient devenir insuffisans pour le service des pauvres. Il l'avait fait de concert avec les chanoines, observant la régularité; car, il faut bien le remarquer, même dans les plus mauvais tems de l'institut, le dangereux exercice de l'hospitalité, dans la montagne, sut toujours maintenir dans la ferveur un certain nombre de chanoines qui s'y consacraient: nous en verrons des exemples plus tard.

Ainsi, les religieux pauvres et souffrans, les religieux se dévouant pour sauver les voyageurs sur la route de l'hospice, conservaient l'esprit de leurs fondateurs; les religieux bénéficiers, vivant dans l'aisance et trop souvent dans l'oisiveté, administrant et possédant des biens, perdaient non-seulement cet esprit pour eux-mêmes, mais menaçaient encore de le détruire irrévocablement chez les autres.

C'est là, en effet, ce qu'il est impossible de mettre en doute, d'après la manière dont s'exprime Eugène IV, parlant au cardinal visiteur désigné par lui pour la réforme du monastère¹.

Mais la vigilance de Rome, éveillée à tems, sauva les uns et les autres d'un pareil malheur.

Par une bulle, datée de Bologne le 3 juillet 1436, Eugène IV députa, pour visiter et réformer le monastère du Saint-Bernard, le cardinal Jean du titre de Saint-Pierre-Aux-Liens. Ce dernier fut chargé, *oneratâ conscientiâ*, de cette réforme de l'institut², mais « aliis

1 « Nonnulli, sicut famantur, præmissa (le but de l'institution de l'hospice) » non attendentes, ex facultatibus et proventibus hujus modi ac dicti hospitalis » membrorum diversa alia loca, credentes per hoc, ut verisimiliter colligitur, » conditionem efficere suam meliorem, minus debite impinguare, augmen- » tare sinistram eorum intentionem de malo regimine et administratione hos- » pitalis, et membrorum hujus modi ac alias taliter qualiter palliantes, hos- » pitale et membra prædicta, seu illorum aliquid aliis locis præfatis uniri et » incorporari auctoritate apostolicâ procurarunt et adhuc procurant in hospi- » talis et membrorum eorundem præjudicium non modicum et jacturam. » *Regula*, etc., p. 2.

2 « Circumspectioni tuæ, dit le Pape au cardinal visiteur, per apostolica » scripta mandamus, quatenus si vocatis super præmissis, qui fuerint evocandi, » et eorum circumstantiis, auctoritate nostrâ te diligenter informes; et si per » informationem eandem ita esse inveneris, *super quo tuam conscientiam one-*

» momentosis negotiis aliò occupatus et detentus ¹. » Comme il le rapporte, il ne fit point la visite par lui-même ; il en chargea d'autres personnes. Sur le rapport qu'on lui en fit, il examina l'ensemble des nouveaux réglemens, et l'on arriva, enfin, aux constitutions de 1438 ², constitutions dont la découverte, sous le coadjuteur Boniface, causa plus tard la grande division de 1752.

Le prieur d'Arbelay dit que l'esprit de ces constitutions est emprunté à une bulle de Benoît XII ³, déjà proposée comme règle aux religieux par le prévôt Jean d'Arci, dans un chapitre tenu à Estuez.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, il est certain que le bien espéré à la suite de cette réforme fut, par une fatalité vraiment déplorable, reculé de longtems encore.

Or, si l'on recherche attentivement la cause principale et essentielle d'un pareil malheur, il est impossible de ne pas la trouver dans la privation de liberté d'élection que les religieux durent subir longtems encore par rapport à leur prévôt.

» ramus, omnes et singulas uniones, incorporationes quibuscumque ecclesiis ac
 » locis ecclesiasticis, sæcularibus vel regularibus eorumve personis *cujuscum-*
 » que dignitatis, status, gradus, ordinis, vel conditionis existant de hospitali
 » et membris supradictis seu eorum aliquo quavis occasione seu causâ quomodo-
 » libet factas..., auctoritate nostrâ revoces, dissolvas, casses et irrites, nullas-
 » que ac nullius existere efficaciam, roboris vel momenti decernas. Et nihilomi-
 » nus tu hospitale hujusmodi, si commode poteris, personaliter accedens, et
 » solum Deum præ oculis habens, alioquin per alium, seu alios, quem vel
 » quos ad id deputandum seu deputandos duxeris, illud ac ejus membra ipso-
 » rumque personas subditos et ministros ac alias in capite et in membris ac
 » spiritualibus et temporalibus, prout opus fuerit, tibi que expediens videbi-
 » tur, dictâ auctoritate nostrâ debite visites, ibique reformanda reformes, de
 » criminibus ac excessibus singulorum ibidem degentium inquiras et cognos-
 » cas, ipsosque juxta eorum criminum et excessuum hujusmodi exigentiam,
 » prout justum et debitum fuerit, punias et corrigas. » *Regula*, etc., p. 3.

¹ « Occupé et retenu ailleurs pour des affaires de grande importance. »

² En 1459, le pape Pie II confirma ces statuts comme « rationabilia, honesta
 » et juri consona ipsisque hospitali et illius membris ac personis utilia et sa-
 » lubria. » *Regula*, etc., p. 73.

³ Il est question ici de la bulle *ad decorem ecclesiæ* donnée en 1339, par Benoît XII, pour la réforme générale des chanoines réguliers.

En thèse générale, en effet, le droit de choisir librement leurs supérieurs est, pour les religieux, tellement nécessaire, tellement sacré, que l'existence même de leur institut s'y trouva en quelque sorte attachée. Aussi concevons-nous parfaitement que si, dans telle ou telle circonstance particulière, l'Église peut suspendre ce droit et le suspend en effet, elle ne le fait pas, néanmoins, d'une manière permanente. Autrement, ce serait à peu près déclarer indigne de subsister sans réforme l'ordre religieux ainsi frappé¹.

Rien, donc, ne prouve mieux le besoin de réforme du Saint-Bernard sous Eugène IV que la décision, prise par ce pontife, de se réserver la nomination des prévôts du monastère.

Honorius IV, en des jours plus heureux², avait confirmé ce que Benoît XIV rendit, enfin, après tant de malheurs : je veux dire le droit d'élection de ce même prévôt par les chanoines. « Volens », comme il l'exprime dans sa bulle de confirmation des privilèges et donations de l'hospice, « volens ut in obitu prepositi alius canonice a » majori et saniori parte fratrum eligatur, nec eligi possit nisi qui in » eodem monasterio hospitali professionem emiseric canonicam³. »

Trop heureux l'hospice, trop heureux les pauvres et les voyageurs, si cette double prescription du pontife n'eût pas été violée si souvent et si longtems, comme elle le fut dans le cours des siècles !

¹ Ce droit d'élection, si nécessaire aux ordres religieux, fit aussi pendant bien des siècles et fait encore en plus d'un lieu, la gloire et la force de l'épiscopat. C'est ainsi, en particulier, qu'à la suite de l'invasion des barbares, les évêques, devenus les hommes de confiance des cités, acquirent assez d'influence pour sauver la société en même tems qu'ils établissaient la foi chrétienne sur d'inébranlables fondemens. Si même aujourd'hui, Rome, dans sa sagesse, croyait pouvoir rendre à quelques églises ce droit si désiré, on verrait le clergé puissamment relevé dans l'opinion des peuples. On verrait les princes cesser d'envisager comme de purs fonctionnaires administratifs les évêques ainsi honorés de la confiance commune.

² En 1286.

³ *Annot.*, p. 14. • *Volant qu'au décès du prévôt, un autre soit canoniquement élu par la plus grande et la plus saine partie des religieux, et qu'on ne puisse élire qu'un chanoine ayant fait la profession canonique dans le même monastère.* »

La bulle, par laquelle Eugène IV, s'éloignant des dispositions de ses prédécesseurs, donna pour la première fois un prévôt commandataire à l'hospice ¹, ouvrit la porte à des abus non moins funestes que tout ce qu'on a vu jusqu'ici.

Ce prévôt fut Jean de Grolée, chanoine de Lyon, à qui le pape donnait pleine faculté de recevoir « omnes fructus et redditus præposituræ montis Jovis et de eis, dempta necessaria conventûs sustentione, disponendi eosque ad proprios usus convertendi ut *statum suum decentiùs tenere valeat* ². »

On vit bientôt quelle fatale interprétation fut donnée à ces dernières expressions de la bulle d'Eugène IV.

L'anti-pape Félix V, qui prévoyait les conséquences de ces dispositions, avait défendu ³ aux chanoines du Saint-Bernard et de Saint-Maurice, aux religieux de Haute-Combe et de Ripaille, de recevoir dorénavant aucun abbé ou prévôt commandataire qui pourrait leur être imposé. Il avait également prohibé toute pension assurée sur les biens du Saint-Bernard.

Malheureusement Nicolas V accorda peu de tems après à Louis de Savoie, fils de Félix V, la bulle de 1453, où la nomination du prévôt était accordée à la puissance séculière de la maison de Savoie ⁴.

Quelques années plus tard, afin d'indemniser un prévôt canoniquement élu et supplanté par un autre prince de Savoie, il fallut

¹ En 1437.

² *Annot.*, p. 39. « Tous les revenus et rentes de la prévôté de Mont-Joux, et après avoir pris ce qui est nécessaire à l'entretien de l'hospice, de disposer du reste et de l'employer à son usage personnel, comme la décence de son état l'exige. »

³ Par une bulle de 1445.

⁴ Cette même bulle accordait aux religieux les funestes exemptions dont nous avons parlé. On voit par là qu'on avait voulu ménager ainsi les religieux en leur accordant d'un côté des faveurs exorbitantes, en même tems qu'on leur enlevait le droit sacré de liberté d'élection. C'est là un des abus d'influence les plus considérables, en principe, qu'on puisse signaler de la part des princes sur un souverain pontife.

grever l'hospice d'une pension qui allait jusqu'à 300 florins d'or ¹.

On ne tarda point, du reste, à recueillir les tristes fruits de la bulle de Nicolas V. Jean de Solace, prieur claustral, fut élu prévôt par suite d'une élection très-canonique ; mais Louis, duc de Savoie, s'opposa aussitôt, et donna cette charge à François-Philibert son fils.

Ce dernier était alors au berceau, ou du moins très-jeune encore, lorsque cette nomination eut lieu. Il était l'un des seize enfans de Louis. Avec le tems on le vit non-seulement prévôt du Saint-Bernard, mais abbé de Saint-Afarde, d'Abondance, de Saint-André de Verceil, protonotaire apostolique, administrateur de Genève et archevêque d'Auch.

Et tout cela, en vertu d'une vocation imposée dès le berceau, en vue des nécessités d'une position de famille princière aussi nombreuse ! Grand Dieu, ne doit-on pas verser des larmes de sang sur des abus de cette nature renouvelés, perpétués pendant des siècles, tout le tems qu'en Europe l'Église fut riche et puissante, tout le tems qu'elle eut de quoi flatter l'ambition et l'avarice des grandes familles !

Quoi qu'il en soit, le pape Pie II, qui, en 1459 avait approuvé d'abord la nomination de François-Philibert à la prévôté du Saint-Bernard, ne tarda point à s'éclairer sur la vérité des faits, et rendit justice à Jean de Solace. Il reconnut la validité de son élection, le 20 juin 1461, et cette bulle fut présentée à la diète valaisanne deux ans après. Mais en 1465, Paul II, voulant terminer un différend funeste à l'hospice, fit assigner à Jean, en compensation de la prévôté qu'il devait abandonner, la pension de 300 florins d'or que nous avons indiquée.

Comme nous l'avons dit, François-Philibert était encore mineur lors de son élévation à la prévôté. Le duc Louis administrait donc les revenus de l'hospice en qualité de tuteur de son fils. Le trait suivant nous montre avec quelle économie paternelle il le faisait. Guillet Ferrari avait été chargé par lui de recueillir en Italie les aumônes des fidèles au profit de l'établissement. Guillet réussit à réunir une somme d'offrandes plus grande que celles obtenues à l'ordinaire. Le duc Louis

¹ Cette pension fut allouée en vertu d'une bulle de Paul II, en 1465.

le récompensa de ce bon service en lui donnant sa table et en le faisant son chapelain d'honneur.

Mais était-ce dans la vue de procurer un plus grand bien aux religieux ou aux pauvres que le prince et ses successeurs agissaient dans cet esprit ? Hélas ! les documens relatifs à l'administration de François-Philibert ne permettent pas de le supposer.

Sous ce prévôt, le pauvre monastère était dans un tel état d'abandon, que les chanoines durent adresser contre lui les plaintes les plus fortes au Saint-Siège. Le pape y eut tout l'égard que de semblables abus exigeaient. Il nomma l'abbé de Saint-Maurice, conservateur de leurs droits ; et certes il s'en faut de beaucoup qu'il y ait eu de sa part excès dans une semblable précaution. On voit par un acte même du prévôt, que les malheureux chanoines, en récompense d'un dévouement dont la sublimité contraste si fort avec une pareille avarice, on voit, dis-je, que les chanoines de l'hospice n'y avaient pas même de quoi se nourrir de manière à soutenir au moins leur santé d'eux-mêmes si compromise en un pareil séjour. « Concedimus, dit le prévôt » infidèle, ut non omni tempore vescerentur grossis, bovinialibus » salsisque ferculis, sed mutoninis et recentibus ¹. »

Trois jours après la mort de ce prévôt ², les chanoines protestant avec persévérance contre les prétentions de la maison de Savoie à la nomination de leur chef, élurent en cette qualité Philibert de Schafordone, prieur de Martigny. Cette élection ne put l'emporter sur la nomination séculière de Louis de Savoie.

Ce prince était encore au berceau quand il fut revêtu de sa charge ; néanmoins, le Saint-Bernard dut le subir. Seulement, pour rendre cette nomination moins fatale, le pape nomma directement un administrateur pour l'établissement.

Il n'était pas mort quand, par voie de coadjutorerie, on perpétua l'abus des prévôts commandataires, en introduisant ainsi dans les élections futures une irrégularité non moins funeste que la première.

¹ « Nous leur accordons de ne pas être toujours nourris de grosses viandes de bœuf salé, mais encore de viandes de mouton et de viandes fraîches. » — *Ex. hist. sur le St-Bern*, p. 95.

² François-Philibert mourut le 6 octobre 1490.

On justifia ainsi cette énergique expression de Chrétien de Loges :
 » A Louis de Savoie succéda Philippe de Savoie, et successivement
 » trois autres savoyards ravageant avec la même voracité le patri-
 » moine des pauvres ¹. »

Philippe, frère de Louis, n'avait pas plus de 7 ans quand il fut nommé coadjuteur de la prévôté avec droit de future succession. Il fut fait en même tems évêque de Genève : c'était en 1495.

En 1510, Philippe abandonna l'état ecclésiastique, et finit par épouser Charlotte d'Orléans, comme déjà on l'a vu.

Pendant ce temps, la prévôté du Saint-Bernard avait été administrée en son nom par Jean Arioli de la Forêt, nommé de même coadjuteur de Philippe, *cum futurâ successionne*.

Indigné de semblables abus, l'énergique cardinal Schiner ² demanda pour son neveu et pour lui la commande de cette prévôté qu'il eût peut-être réformée. Il appuya cette demande d'un mémoire adressé au pape Jules II, et dans lequel il formulait des plaintes d'une gravité capitale contre les anciennes administrations.

Voici, d'après M. de Rivaz, l'analyse de ce mémoire : « Le cardinal » se plaint au pape de la série interminable de prévôts commanda- » taires ³, tous *ennemis de la république valaisanne* et sangsues des » biens de ce monastère-hôpital. Il dit que depuis 37 ans que le Bas- » Valais avait secoué le joug de Savoie, les évêques de Sion et le pays » de Valais en avaient été *continuellement inquiétés*, et que, *pour leur » sûreté*, ils avaient été obligés de *tenir à Mont-Jou garnison*, tant » en hiver qu'en été; qu'il espérait qu'en dédommagement le sou- » verain pontife lui accorderait la prévôté en commande, sinon avec » tous ses revenus, dont il (le pape) pourrait se réserver *une portion » considérable*, du moins *le tiers ou le quart d'iceux*, pour qu'il

¹ *Ess. hist. sur le St-Bern.*, p. 94.

² Mathieu Schiner, évêque de Sion, si célèbre par son opposition violente à la France et par l'immense influence qu'il exerça sur les affaires suisses de son tems.

³ Chrétien de Loges ajoute : « Créés commandataires avant que de naître, » et tous commandataires dissipateurs sitôt nés. » *Ess. hist. sur le St-Bern.* p. 97.

» puisse en même tems *faire du bien au monastère*. 2° Que cette
 » dignité devait être réputée vacante par désertion, puisque Philippe
 » de Savoie, qui en avait été pourvu étant encore au berceau, venait
 » de *quitter tous ses bénéfices pour s'engager dans le métier des*
 » *armes et dans l'état du mariage*. 3° Que depuis qu'il était prévôt
 » de Mont-Jou il n'avait point encore fait à l'évêque de Sion l'hom-
 » mage de la prévôté qui était du domaine spirituel et temporel de
 » son église, et qu'aucun de ces prévôts commendataires qui avaient
 » régi la prévôté au gré de leur caprice, sans règle et sans méthode,
 » n'avaient jamais paru à aucun synode diocésain. 4° Que le prévôt
 » Philippe nommément *laissait le monastère sans discipline, et pres-*
 » *que sans religieux et sans officiers, et que les passants, à défaut*
 » *de maroniers¹ et de secours, périssaient misérablement sur la mou-*
 » *tagne, ou étaient fort mal traités dans l'hôpital, lequel, quoiqu'il*
 » *fût fort riche, n'avait à leur présenter que malpropreté*. 5° Que,
 » depuis près de 30 ans, on n'avait point tenu de chapitre dans la
 » maison principale, mais seulement des conciliabules au-dehors, et
 » toujours au mépris du seigneur évêque et préfet², au préjudice
 » des privilèges du monastère, *maison malsaine et qui tombait en*
 » *ruine, où les religieux les plus utiles, accablés de rhumatismes,*
 » *d'hydropisies et d'autres infirmités contractées au service du*
 » *public, se sacrifiaient sans espérance de récompense, puisque les*
 » *prevôts commendataires ne donnaient les bénéfices qu'à ceux qui*
 » *ne les méritaient pas, à des jeunes gens ignorans et vicieux, à de*
 » *vils flatteurs de la puissance prévôtale³.* »

Malgré tous les efforts du cardinal, ces plaintes demeurèrent sans effet, quant à la nomination du prévôt successeur de Philippe de Savoie. Jean Orioli fut confirmé comme coadjuteur dans son droit de succession.

Cet échec indisposa au dernier point l'irritable cardinal contre le Saint-Bernard. Il reporta tout son intérêt sur l'abbaye de Saint-

¹ Gens de l'hospice occupés à secourir et à rechercher les voyageurs avec les religieux.

² L'évêque de Sion était préfet du Valais.

³ *Notes de M. Rion, p. 94. — Chrét. de Loges, p. 97.*

Maurice, et comme il se laissait facilement emporter à l'excès de la passion, il fallut toute l'autorité du pape, dit Chrétien de Loges, pour que les religieux destinés à recueillir les aumônes pussent « continuer la quête sans risque d'être battus de verges comme des » rodeurs ¹. »

Le concile de Trente vint ensuite qui réforma partout le fatal abus des commendes. Mais il ne réussit point à sauver le Saint-Bernard de l'influence que la maison de Savoie voulait y conserver. De concert avec quelques prévôts, elle y perpétua une dignité dont elle put disposer suivant son bon plaisir. Cette dignité fut celle des coadjuteurs dont les ducs retinrent à eux la nomination, malgré les résistances des religieux et malgré le Saint-Siège lui-même.

« Lorsque les souverains pontifes voulaient s'occuper à réparer ces » maux...., le parlement de Chambéry sequestrait aussitôt les biens » du monastère existans sur les terres de sa majesté, et défendait » sous de grandes peines de contribuer à l'hospitalité, et interdisait toute administration au prévôt et à ses officiers au-delà des » Monts ². »

J. P. O. LUQUET,

Evêque d'Hésobon.

¹ Ex. hist. sur le S.-Bern. p. 100.

² Ex. hist. sur le S.-Bern. p. 101.

 Polémique Catholique.

EXAMEN CRITIQUE

DU SYSTEME PHILOSOPHIQUE

DE M. L'ABBÉ GIOBERTI.

 TROISIÈME ARTICLE.

L'objet de nos études est l'idée. — Mais M. Gioberti ne peut en donner la notion. — Il ne peut, non plus, en assigner l'origine. — Et pourtant l'idée est Dieu, la Vérité, le Christ, l'Église. — Toutes les notions sont faussées et dénaturées par ces principes. — Tautologie manifeste.

Quel doit être l'objet de nos études? telle est la question que M. Gioberti va examiner dans ce chapitre. Toute la tradition, même payenne, nous dit que l'objet premier et principal de nos études doit être de connaître ce que Dieu veut que nous croyions et nous pratiquions. M. Gioberti a changé cela; selon lui : « l'objet primaire et » principal de la philosophie ou de la sagesse de l'homme, c'est » l'IDÉE. » — La tradition chrétienne nous dit nettement et clairement ce que Dieu veut que nous croyions et nous pratiquions, et l'origine de cette volonté ou de cette loi; on est en droit d'espérer aussi que M. Gioberti nous dira nettement et clairement ce que c'est que l'Idée, quelle est son origine. Jusqu'à présent il ne nous en a donné qu'une notion vague, mais voici qu'il y consacre un chapitre spécial; nous saurons donc enfin ce que c'est que cette Idée et d'où elle vient.

La question est importante, toute la philosophie de M. Gioberti est assise sur l'Idée : Dieu est l'idée, le Christ est l'idée, le Christianisme est l'idée, l'Église est la gardienne et l'institutrice de l'idée. Ce sont ses propres expressions. Il faut donc être bien attentif à ce qu'il va nous dire. Pour que nos lecteurs connaissent à fond ce système et qu'ils ne viennent pas nous accuser de l'avoir tronqué ou dénaturé, nous les prévenons que nous allons citer en entier et sans

¹ Voir le 2^e article au n^o 108, t. xviii, p. 434.

rien retrancher, tout ce que ce grand génie va nous dire de l'*Idee*. Nous nous bornerons à joindre à ces axiomes philosophiques quelques observations. Nous prions nos lecteurs de prêter quelque attention à cette importante thèse, c'est celle de toute la philosophie moderne. Écoutez; voici comment il commence :

L'OBJET primaire et principal de la philosophie est l'IDÉE, terme immédiat de l'intuition mentale. Ce mot, que Platon a consacré dans la langue philosophique de tous les pays de l'Europe; je le prends dans un sens analogue au sens platonicien, et je l'emploie pour désigner, non pas un concept qui soit nôtre, ni tout autre chose ou propriété créée, mais la vérité absolue et éternelle, en tant qu'elle apparaît à l'intuition de l'homme.

Ainsi dès son entrée en matière, M. Gioberti, sans preuve, sans discussion, sans même en avertir ses lecteurs, résout par une simple affirmation, par une supposition, les questions philosophiques les plus ardues. On ne sera donc pas étonné qu'il donne des notions fausses,

1^o Sur l'objet de la philosophie qui n'est pas l'idée, mais la connaissance des vérités réelles et positives révélées de Dieu et l'explication de ces vérités;

2^o Sur l'idée même, qui, dans le sens platonicien n'est pas la vérité absolue telle que nous l'entendons, mais quelque chose, un archétype, hors de Dieu, indépendant de Dieu; et auquel Dieu lui-même doit conformer ses pensées;

3^o Il soutient cette énormité théologique qui est le fond même du panthéisme indien, que la vérité absolue et éternelle apparaît à l'intuition directe de l'homme;

4^o Au reste, comme on le voit, il accepte de bon cœur que c'est le système, le monde idéal payen qu'il veut introduire dans le royaume des intelligences chrétiennes, comme si le Christ avait oublié de nous apprendre quel doit être l'objet primaire et principal de notre philosophie.

Tout son livre et toute sa conduite politique ne sont qu'un développement et une application de ces erreurs. Continuons :

Bien des philosophes ont étrangement abusé du mot *Idee*; je noterai en particulier les sensualistes et les panthéistes modernes. Georges Hegel, un de

ces derniers, entend sous ce nom l'absolu; mais nous aurons occasion de faire voir ailleurs que l'absolu des panthéistes n'est absolu que dans les termes, et qu'une *idée absolue* qui se développe *substantiellement* est une contradiction. Aussi, le sens que je donne au mot *Idee* n'a rien de commun avec celui du philosophe allemand (p. 250).

Il a au contraire de commun, non-seulement le mot, mais la base même, la notion première du mot, ce qui constitue tout le système. Comme les Hegéliens, comme les Panthéistes, vous soutenez que l'homme a *naturellement* et directement l'*idée*; et que cette *idée* est Dieu, est le Christ, etc. Seulement, vous soutenez que cette *idée* est celle du Christianisme, et les autres soutiennent le contraire. Mais les uns et les autres vous n'avez que *votre idée* pour prouver vos assertions, vous basez votre sagesse sur une *abstraction*.

Par *Idee*, les psychologues sensualistes entendent la *sensation*; de là vient qu'un grand nombre d'entre eux s'en sont servi pour baptiser leur roman (je n'oserais pas l'appeler un système) du nom d'*idéologie*. Il est tenu, ce me semble, de rendre à cette noble expression sa valeur légitime, et, si l'usage ne permet pas d'en faire plus, de la soustraire, au moins en partie, à sa *signification vulgaire* (p. 252).

Nous sommes ici parfaitement d'accord avec M. Giöberti, mais pour rendre à une expression sa *valeur légitime*, il faut en donner la *définition*, il faut en assigner l'origine, c'est là que nous attendions M. Giöberti. Écoutons ses explications:

Quant à la *notion* que je veux exprimer par ce mot, il ne m'est pas POSSIBLE d'en donner pour le moment une *définition* à la fois EXACTE et INTELLIGIBLE; elle s'éclaircira à mesure que j'avancerai dans mon travail. (p. 253).

L'avez-vous entendu, ce maître de la science? L'*objet primaire* et principal de la philosophie est l'*idée*; c'est le terme immédiat de l'*intuition de l'esprit*; c'est la vérité absolue et éternelle *apparaissant à l'intuition de l'homme*, et puis, arrive à en donner la définition, à dire ce que c'est, où elle est exprimée, formulée, enseignée, il répond: Je ne puis en donner une *définition exacte*; bien plus, je ne puis en donner une *définition intelligible*. Eh bien! ami lecteur, c'est cette *chose*, ni connue *exactement*, ni même *intelligible*, qui sert de base à toute la philosophie de M. Giöberti, et de tous les sensualistes,

rationalistes et panthéistes modernes. M. Gioberti part de là pour dire que Dieu, c'est l'idée, le Christianisme, c'est l'idée, l'Église est la conservatrice de l'évangile et de l'idée.

Au reste, c'est ainsi que fait la philosophie, elle promet, promet, et puis, quand on lui dit : je vous écoute, parlez ; elle avoue qu'elle n'a rien à nous dire ; non, non, rien, rien, à moins qu'elle n'emprunte ses notions à la révélation extérieure et à la tradition, ou primitive, ou chrétienne. Continuons :

Il suffit d'avertir ici que sous le nom d'Idée, j'entends l'objet de la connaissance rationnelle pris en soi ; toutefois, à la notion de cet objet pris en lui-même, il faut ajouter celle d'une relation entre lui et notre connaissance (p. 253).

Oui, oui, c'est entendu : L'idée est l'objet que nous devons connaître ; mais pour le moment, cette connaissance est au-dessus des forces du professeur qui veut nous en donner connaissance. Et cependant, quoiqu'il ne puisse définir l'idée, cela n'empêche pas d'affirmer que cette idée, non-définie, est l'objet et la relation de la connaissance. C'est un amphigouri qu'il a emprunté, en le dénaturant, à la notion chrétienne de Dieu. Car, ce n'est qu'en Dieu où l'objet connu est Dieu lui-même, et la relation entre le connaissant et le connu est encore Dieu. Poursuivons :

L'étude de l'Idée est la substance de toute la philosophie. Nous verrons, en effet, par la suite, que l'Idée embrasse la métaphysique aussi bien que les autres parties de la philosophie les plus importantes et les plus élevées, en leur fournissant les principes sur lesquels elles se fondent et dont elles procèdent. La psychologie elle-même appartient, par sa base, à la science de l'Idée (p. 253).

On le voit, c'est ce que nous avons dit. Cette idée, non définie, connue d'une manière inexacte et inintelligible, va devenir la substance de toute la philosophie. C'est M. Gioberti qui l'avoue, et il dit vrai ; mais, que penser d'une telle philosophie ?

La notion de l'idée étant donnée claire et distincte, comme nous venons de le voir, vient ensuite la question de son origine. Écoutons encore le docte professeur :

Comme l'Idée est la matière principale sur laquelle travaille la philosophie, une première question se présente, celle de son origine. Aujourd'hui, on tient pour certain qu'il est absurde de faire dériver, avec Locke, les concepts ra-

tionnels de la sensation unie à la réflexion, ou, avec Condillac et ses disciples, de la sensation seule. De même que le nécessaire ne peut naître du contingent, ni l'objet du sujet, il est pareillement impossible que les sensibles internes ou externes puissent enfanter l'intelligible. Je ne m'entends pas sur ce point, et parce que je n'écris pas des élémens de psychologie, et parce que le simple énoncé de la proposition accuse une contradiction (p. 253).

M. l'abbé Gioberti a ici parfaitement raison : Les sensibles internes ou externes ne pourront jamais ENFANTER l'intelligible; mais comme de cette impossibilité il va conclure qu'il faut que Dieu même, directement, intérieurement et sans intermédiaire, communique l'intelligible, nous faisons nos réserves en lui faisant observer, que le sensible (la parole, par exemple), peut non enfanter, mais faire connaître l'intelligible; la preuve en est patente, naturelle, usuelle : l'enfant, le sourd-muet, le sauvage ne connaissent pas Dieu; on leur en parle, on le leur annonce, et ils le connaissent; il n'y a pas eu là d'enfantement, dans ce sens que Dieu fut enfermé substantiellement dans le sein de cette parole; tout comme aussi, Dieu n'est pas passé substantiellement dans l'esprit qui le connaît, énormité supposée par les rationalistes, mais la parole en a donné connaissance. Le fait est certain, incontestable. COMMENT cela s'est-il fait? Nous n'en savons rien; mais ce n'est pas une raison pour nier le fait. Continuons la suite de ce paralogisme :

En effet, puisque l'Idée est l'objet éternel et immédiat de la connaissance, et non pas une apparence ou une image de cet objet, demander quelle en est l'origine serait chose ridicule, à moins qu'on ne voulût parler uniquement de son rapport avec l'intuition humaine, rapport qui ne concerne même pas la nature de l'Idée, et qui lui est tout à fait extrinsèque (p. 253).

Voici un nouveau système : L'idée, d'après l'étymologie du mot, signifie image (εἰδέα ou ἰδέα de εἶδω); Platon en avait fait le ty suivant lequel Dieu lui-même opérait. Ici, M. Gioberti copiant Malebranche et quelques scholastiques, identifie Dieu et l'idée, et de plus, il dit que nous voyons les choses intelligibles, non dans leur idée, ou dans leur image, ou dans la connaissance, mais directement et en elles-mêmes; en sorte que, il est bien vrai, que nous voyons Constantinople, par exemple, dans la parole qui nous en parle, ou tel événement dans les paroles qui nous le racontent, mais quant à Dieu,

il est l'objet éternel et immédiat de la connaissance. Il n'y a point d'intermédiaire, point de voile, point d'énigme entre lui et nous; nous le voyons tel qu'il est. Saint Paul était un mauvais philosophe, quand il nous disait : « Nous voyons maintenant au moyen d'un miroir et dans une énigme; ce n'est que dans le ciel que nous le verrons face à face ¹. » Saint Jean ignorait la force de l'intuition humaine, quand il assurait que ce n'est que dans la gloire que nous pourrions voir Dieu tel qu'il est ²! Le Christ, lui-même, ne connaissait pas la force de l'esprit humain, la valeur de l'objet éternel de la connaissance, quand il nous disait : « Personne n'a jamais vu Dieu. Le Fils seul, qui habite dans le sein du Père, nous l'a annoncé lui-même (par la parole) ³. » Et encore ailleurs : « Personne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père, et personne aussi ne connaît le Père, si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils a bien voulu le révéler ⁴. » Toutes ces notions ont été changées par M. Gioberti et quelques philosophes catholiques, à la suite desquels sont venus les Rationalistes.

Cette chose que saint Paul, que saint Jean, que le Christ déclarent impossible, ils l'ont exécutée le plus facilement du monde; ils n'ont eu qu'à identifier Dieu avec l'Idée, et puis, ils ont déclaré qu'ils voyaient directement l'idée, et qu'ainsi Dieu était l'objet éternel et immédiat de la connaissance.

Mais laissons pour le moment cette question et occupons nous de celle de l'origine de l'idée. Elle vaut sans doute la peine d'être traitée, et tous les philosophes s'en sont occupés. Nous allons voir comment M. l'abbé Gioberti va l'é luder, en tranchant, sans discussion et sans preuve, la grande question de savoir si la pensée forme la substance même de l'âme. Écoutons :

Voici donc à quoi se ramène cette question : la connaissance de l'Idée de-

¹ Videmus nunc per speculum in ænigmate; tunc autem facie ad faciem I Cor. xiii, 12.

² Scimus quoniam cum apparuerit, similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est. I Jean iii, 2.

³ Deum nemo vidit umquam; unigenitus Filius, qui est in sinu Patris, ipse enarravit. Jean, i, 18.

⁴ Nemo novit Filium, nisi Pater, neque Patrem quis novit nisi Filius, et cui voluerit Filius revelare. Math. xi, 27.

rivant d'une faculté spéciale appelée esprit, entendement ou raison, est-elle *acquise* ou *innée*? en d'autres termes, l'homme peut-il, un seul instant, *exister comme esprit pensant*, et *exercer la faculté de penser*, sans la présence de l'*Idee*; et, en conséquence, *la cherche-t-il et l'acquiert-il?* ou bien l'*Idee* lui *apparaît-elle* en même tems que le premier exercice de la pensée a lieu, en sorte que le moindre *acte cogitatif* soit inséparable de l'*Idee*? Tel est le vrai sens de cette question : *l'Idee est-elle innée?* (p. 254.)

Ceci est une pure tautologie sous des termes différens. M. Giobert demande si l'homme peut exister comme esprit *pensant* sans *pensée*; mais il ne touche pas même la question de savoir si l'homme *pense* toujours, ou s'il ne *pense* que lorsque la *sensation* ou la *parole* lui ont offert l'*objet* de la pensée. Une telle philosophie est facile à faire; il continue sa pensée en disant :

- Car puisque l'*Idee* n'est point une image ni une forme imprimée dans l'esprit, mais l'*objet* qui apparaît à son *intuition*; dire qu'elle est *innée*, c'est dire qu'elle n'est point un travail de la pensée, et que, pour nous, elle naît avec la pensée qui la saisit. Supposé qu'il en fût ainsi, l'*Idee* pourrait être considérée comme *acquise*, à l'égard de la *substance de l'âme*, de la même manière que le premier acte cogitatif lui est acquis; mais elle serait *innée* à l'égard de la *pensée* (p. 254).

Nous avons déjà fait observer la fausseté de cette pensée que l'*Idee* n'est pas une *image* de la chose, mais l'*objet* ou la *chose même*. Cela est panthéiste. Continuons :

Cela posé, la solution de notre question se donnera facilement en deux mots. On ne peut faire un acte *cogitatif*, sans *penser* à quelque chose d'intelligible; car, autrement, on penserait sans pensée, puisque la pensée est l'appréhension de l'intelligible. Or l'intelligible c'est l'*Idee*, puisque l'*Idee* est l'*objet* immédiat de la pensée et de la connaissance. Donc on ne peut assigner d'autre *origine* à l'*Idee*, par rapport à nous, que l'*origine de l'exercice même de l'intelligence* (p. 254).

Nous voulons bien accepter que l'on pose la question en ces termes, cela revient à dire : l'homme ne peut penser sans pensée, ne peut connaître sans connaissance. Il faut donc examiner comment il *commence à penser et à connaître*? C'est très-bien. Enfin voilà la question arrivée à son extrême limite, et le philosophe va nous expliquer ce grand mystère qui se passe tous les jours et continuellement sous ses yeux, celui de la *transmission de la connaissance ou de l'in-*

struction. Comment cela se fait? tout le monde le voit, l'entend, de pratique; c'est par l'instruction et la parole. Écoutons M. Gioberti qui a posé la question; il va faire ce qu'il a fait pour la *définition de l'idée*, il va dire qu'il n'en sait rien, ou plutôt il va nous renvoyer à un autre ouvrage, qu'il fera dans la suite.

« Rechercher ensuite quels sont l'origine et l'enfancement de cet exercice, c'est une entreprise qui ne rentre pas dans le plan de cet ouvrage, et je me réserve de traiter, dans un travail distinct de cette introduction, ce point de philosophie, un des plus neufs et des plus obscurs qu'il y ait (p. 254).

« Lecteur philosophe ou chrétien ou seulement curieux, qu'en dites-vous? Comment trouvez-vous les philosophes et la philosophie? Que pensez-vous de ces penseurs qui ont une intuition directe de l'idée, pour lesquels l'idée est l'objet immédiat et éternel de la connaissance, ces demi-dieux qui posent en principe que Dieu parle intérieurement et naturellement par son VERBE à chaque individu (p. 214)? Les voilà, ces grands penseurs, arrivés à s'expliquer sur l'idée, et ils nous disent :

1° Que quant à la *notion* qu'ils veulent exprimer par ce mot, il leur est impossible d'en donner une définition à la fois exacte et intelligible;

2° Quant à l'origine de cette idée dans l'homme, ils en parleront une autre fois.

Et c'est pourtant le même homme qui, prenant le ton affirmatif et infailible, comme lorsque Dieu bénit son ouvrage après chaque jour de la création, nous dit, 3 pages après (p. 259) :

« L'idée est donc primitive, indémontrable, évidente, et certaine par elle-même. »

Ajoutons à cela que cette chose, certaine et évidente, on ne peut nous en donner une notion à la fois exacte et intelligible.

Et pourtant, tout le livre, toute la philosophie de M. Gioberti sont fondés sur l'idée. Nous allons le voir encore traitant successivement :

De la formule idéale,

De l'universalité scientifique de la formule idéale,

De la conservation de la formule idéale,

De l'altération de la formule idéale,

Et enfin; de l'accord de la formule idéale avec la religion révélée.

Et dès le principe, dès l'abord, il avoue ne pouvoir assigner ni la

notion ni l'*origine* de cette IDÉE qui porte tout, à laquelle tout doit se comparer. En vrai philosophe, en homme de bon sens, nous devrions peut-être abandonner ici l'examen de cette philosophie, et tourner le dos à un homme qui veut traiter une question et qui commence par nous dire que, quant à l'objet de cette question, il ne saurait nous dire ce que c'est, ni d'où cela vient... Mais il s'agit ici de faire le procès à cette philosophie elle-même; il s'agit de montrer qu'après avoir dit, forcée par sa mauvaise méthode, qu'elle ne sait ce qu'elle va dire, cette savante Philosophie, prendra effrontément toutes ses *vérités*, toutes ses *connaissances*, toutes sans en excepter UNE SEULE, dans la Tradition, dans la Révélation, et puis elle viendra nous dire, qu'elle les a vues d'une *intuition directe*, qu'elle en a eu une *communication directe et immédiate du VERBE de Dieu lui-même*...; car c'est ainsi que font tous les philosophes et toutes les philosophies.

Nous laissons maintenant M. l'abbé Gioberti nous assurer que « l'idée ne peut se démontrer, qu'il faut l'admettre comme une vérité première (p. 255), c'est-à-dire sans preuves...; que l'idée a un caractère qui équivaut à la démonstration et qui en tient lieu: l'évidence; ce qu'il prouve en disant que l'évidence est l'intelligibilité des choses, et que comme l'idée est l'intelligible, il s'en suit qu'elle est évidente par elle-même (ib.). » Nous savons maintenant que ce n'est là qu'une pure tautologie, c'est-à-dire une même chose exprimée par deux mots différents, et que l'on donne comme si l'un pouvait prouver l'autre. Nous savons sur quel fondement repose toute sa philosophie, sur des abstractions non intelligibles, des mots non définis, sur RIEN. Il reste une autre question, encore une question première, une question d'origine, la question du langage et de son influence ou de sa nécessité pour la connaissance de la vérité. Nous pouvons le dire à l'avance, nos lecteurs vont encore le voir tautologuer, qu'on nous passe le mot, c'est-à-dire parler pour ne rien dire. — C'est ce que nous leur prouverons dans le prochain article.

APPLICATION DE LA PHILOSOPHIE DE L'IDÉE.

« Nous achevons cet article comme nous avons terminé le précédent, en montrant quelles conséquences on tire dans la pratique de toutes

ces folles et fausses théories de l'idée. Car, tandis que les philosophes dissertent dans les images, les peuples appliquent logiquement leurs doctrines. Or, c'est dans un des banquets réunis par les socialistes dans la *Salle de la Fraternité*, pour célébrer l'anniversaire de la Révolution de Février, que M. Ledru-Rollin a prononcé le discours suivant; on va y voir exposer et appliquer les principes fondamentaux que les philosophes catholiques exposent depuis bien longtems :

1° Inspiration directe et immédiate de Dieu à l'individu et à l'humanité;

2° La croyance à l'idée, et à son essence et origine divine;

3° La croyance que cette idée est un rayon de Dieu envoyé sur la terre, comme le soutiennent MM. Gioberti, Maret et autres, qui ont eu et ont encore l'imprudence de supprimer la règle ferme, positive; et seule vraie et historique de la *tradition divine extérieure*, pour mettre à la place la *révélation divine intérieure*. Écoutons :

« Noble France! tu viens d'entendre de la bouche d'un de nos frères américains de grandes paroles. Tu viens d'entendre l'hommage qu'il t'a rendu au nom de tous les peuples. Oui, tu as droit à cet hommage, oui, tu as droit au respect des peuples, car tu as toujours été parmi les nations *l'apôtre et le martyr de l'humanité*.

» Citoyens, oui, c'est bien en effet le rôle de la France; oui, toujours elle a fourni des martyrs à l'humanité; oui, ce sont toujours ses fils qui donnent le signal de l'IDÉE RÉGÉNÉRATRICE, de l'IDÉE, qui monte, monte toujours, pour répandre parmi les autres nations comme un courant électrique.

» Si nous ne voyions dans la grande question posée par la révolution de février que les faits présents, oh! je le comprends bien, un sentiment d'amertume nous dominerait; mais si, portant nos regards plus loin, nous examinons l'IDÉE partie de la France; si nous examinons le chemin qu'elle a déjà fait, oh! alors réjouissons-nous et entonnons un chant de gloire et d'enthousiasme! (Applaudissemens.)

» C'est en vain qu'un gouvernement inepte et rétrograde veut étouffer cette IDÉE sacrée; c'est en vain qu'il veut pour ainsi dire la couper au pied. Elle s'enfonce dans la terre, elle pousse des racines, et ces racines se sont étendues jusqu'à Florence et à Rome. (Applaudissemens.) C'est le mouvement démocratique.

» Enfin, en Allemagne comme en France, comme dans les pays les plus avancés, la réforme politique est le moyen, la *transformation sociale*, le but. N'avez-vous pas entendu l'orateur qui m'a précédé? Il vous a appris les pro-

gres de ce grand mouvement en Allemagne; c'est la *démocratie socialiste*, c'est la *dernière forme de l'humanité*! c'est l'IDEE!

C'est elle que nous voyons tout envahir, c'est elle qui, en un mot, doit former les bases de la nouvelle société.

Et cette *idée est toute puissante*. Que pourraient donc faire les hommes pour la comprimer?

Non, vous ne pourrez vaincre l'IDEE; et c'est pour cela que je ris, lorsque dans nos jours de tristesse, je vous vois amonceler des troupes et des canons; je ris, car je sais que quand le peuple voudra, d'un souffle il vous renversera. (Applaudissemens.)

Malgré vous, malgré vos précautions, *l'idée sociale* marche toujours. A Rome, ce n'est pas seulement un trône, un roi qu'elle a renversés, c'est tout un gouvernement de prêtres qui, ayant l'excommunication pour arme, tenaient depuis des siècles les rois à genoux. Eh bien! l'IDEE venue de Paris, visite la ville éternelle; et aussitôt pape, siège pontifical, gouvernement, souveraineté temporelle, tout est jeté à terre, tout disparaît.

Citoyens, je me résume en quelques mots: non la force ne peut rien contre l'idée, car celle-ci est plus formidable que la force, parce qu'elle est insaisissable, parce que c'est un RAYON DE DIEU, envoyé sur la terre pour faire régner sa volonté; parce qu'elle se transforme par mille moyens différens, parce qu'on peut dire d'elle ce que disait le poète romain: « Elle est comme la racine du figuier, qui s'infiltré dans les fondemens du temple, et qui finit par le jeter à terre. » Frères, soyons donc tranquilles, car l'IDEE est dans nos cœurs; laissons ceux qui veulent la proscrire essayer leur dernière expérience, laissons-les faire cette dernière saturnale de la royauté.

Allez, prêtres et professeurs de philosophie! Félicitez-vous d'avoir enseigné et d'enseigner encore que l'idée c'est Dieu, que l'idée c'est le Christ, que la raison c'est un rayon de Dieu, que l'idée est dans vos cœurs; voilà les fruits que vous avez produits! Je le répète: Félicitez-vous!

A. BONNETTY.

 Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

ITALIE, GAËTE. — 14 février. — *Protestation que Sa Sainteté le Pape Pie IX, entouré du Sacré Collège, a faite à Gaëte devant le corps diplomatique.*

La série non interrompue des attentats commis contre le domaine temporel des Etats de l'Eglise, attentats préparés par l'aveuglement de plusieurs, et exécutés par ceux dont la malice et la ruse avaient, de longue date, prédisposé la docilité des aveugles, ayant atteint le dernier degré de félonie par un décret de la soi-disant Assemblée constituante romaine, en date du 9 février courant, où l'on déclare la Papauté déchue de droit et de fait du gouvernement temporel de l'Etat pontifical, pour ériger un prétendu gouvernement de démocratie pure, sous le nom de République romaine, Nous met dans la nécessité d'élever de nouveau la voix contre un acte qui se présente à la face du monde avec les caractères multiples de l'injustice, de l'ingratitude, de la folie et de l'impiété. Entouré du Sacré Collège et en votre présence, dignes représentans des puissances et des gouvernemens amis du Saint-Siège, Nous protestons de la manière la plus solennelle contre cet acte, et Nous en dénonçons la nullité comme Nous l'avons fait pour les actes précédens. Vous fûtes, Messieurs, témoins des événemens à jamais déplorables des journées des 15 et 16 novembre dernier, et, avec Nous, vous les avez déplorés et condamnés. Vous avez fortifié Notre esprit dans ces jours funestes; vous Nous avez suivi sur cette terre où nous a guidé la main de Dieu, qui élève et abaisse, mais qui n'abandonne jamais l'homme qui se confie en Lui; en ce moment encore vous Nous entourez d'une noble assistance; c'est pourquoi Nous Nous tournons vers vous, afin que vous vouliez bien redire Nos sentimens et Nos protestations à vos cours et à vos gouvernemens.

Les sujets pontificaux étant précipités par les manœuvres toujours plus audacieuses de cette faction, ennemie funeste de la société humaine, dans l'abîme le plus profond de toutes les misères, Nous, comme Prince temporel et plus encore comme Chef et Pontife de la Religion Catholique, Nous exprimons les plaintes et les supplications de la plus grande partie d'entre eux, qui demande de voir briser les chaînes dont ils sont écrasés. Nous demandons en même tems que l'on maintienne au Saint-Siège le droit sacré du domaine temporel dont il est depuis tant de siècles le légitime possesseur, universellement reconnu, droit qui, dans l'ordre présent de la Providence, est rendu nécessaire et indispensable pour le libre exercice de l'Apostolat catholique de ce

Saint-Siège. L'intérêt si vif qui s'est manifesté dans l'univers entier en faveur de Notre cause, est une preuve éclatante qu'elle est la cause de la justice; c'est pourquoi nous n'oserions même pas douter (*perciò non osiamo neppur dubitare*) qu'elle ne soit accueillie avec toute sympathie et une bienveillance entière par les respectables nations dont vous êtes les représentans. »

19 février. Autre protestation du souverain pontife contre la confiscation des biens ecclésiastiques, décrétée par la soi-disant Constituante romaine. Cette protestation, signée du Cardinal Pro-secrétaire d'Etat Antonelli, a surtout pour objet de prévenir ceux qui seraient tentés d'acquérir les biens si iniquement enlevés à l'Eglise, que les contrats en vertu desquels ils deviendraient acquéreurs sont d'avance frappés de nullité et ne pourront jamais être validés sous aucun prétexte.

ASIE.

1. Nouvelles des progrès des missions catholiques dans la Guinée et dans l'Océanie centrale, extraites du n° 120 des Annales de la Propagation de la foi.

1. Mission de la Guinée. Lettre de M. Briot, du Saint-Cœur-de-Marie, datée de Ndakar, 29 novembre 1847; tableau de ce qu'il a vu depuis trois ans que la mission est fondée chez les nègres. — La Nigritie comprend une surface de 900 lieues de l'Est à l'Ouest sur 700 lieues du Nord au Sud. Elle est très-peuplée; à l'exception d'une partie de la Sénégambie, qui suit les lois du Coran toute la Guinée adore les fétiches, astres, serpents, animaux, plantes, arbres rochers, eaux; en général, ils vénèrent deux génies; l'un bon, l'autre mauvais. — Sacrifices humains, de 1,200 et même de 2,000 esclaves. — Polygamie, la femme complètement esclave et méprisée. — Respect filial. — Bonnes qualités. Espoir du missionnaire fondé surtout sur les enfans que l'on élève pour le clergé indigène. — Tous intelligens, très-désireux de s'instruire. — Etablissement des missionnaires; un à Gabon, avec collège pour le clergé indigène à Kouli-két; le roi les affectionne; l'autre à Ndakar, avec une belle maison et un petit séminaire, composé de 12 élèves qui font de grands progrès dans leurs études.

2. Lettre de M. Gallais, du Saint-Cœur-de-Marie, datée de Ndakar 25 septembre 1847; il annonce qu'il vient d'être, le premier sur la terre d'Afrique, élevé au Sacerdoce. Description de cette cérémonie et de l'admiration enthousiaste qu'elle cause aux noirs. Eloge de leur caractère, qui n'est pas tel qu'on s'est plu à le dépeindre. On y voit des mœurs et des vertus patriarcales.

3. Mission de l'Océanie centrale. Lettre du P. Ferne, mariste, datée d'Opoulou, 13 octobre 1846. Description de la route depuis Taïti. Arrivée à Opoulou, peuplée de 40,000 habitans, au milieu desquels était un missionnaire seulement depuis un an. Bonne réception faite aux nouveaux pères. Eloge de

la vertu et de toutes les bonnes qualités des habitans que l'on a grand tort d'appeler sauvages.

4. Lettre du *même*, datée de *Futuna*, 10 décembre 1846. Description du voyage depuis *Opoutou* jusqu'à *Futuna*. Ils visitent *W'allis*, où est fixé Mgr Bataillon, et où tout le peuple rappelle la ferveur et l'innocence des premiers âges du Christianisme. Arrivée à *Futuna*. Qu'il est beau de voir tous ces vieux mangeurs d'hommes devenus maintenant plus doux que des agneaux, et les guerriers féroces qui buvaient dans des crânes humains, disposés aujourd'hui à verser mille fois leur sang pour Dieu et pour les missionnaires!

5. Lettre du *même*, datée de *Rotuma*, 20 mai 1847. Arrivée des missionnaires. Ils y ont été précédés depuis six mois par six missionnaires protestans; les habitans, prévenus, les accueillent très-mal. On décide leur expulsion. Nonobstant ils se font jeter dans un village, et y restent seuls à la merci des habitans. Alors ceux-ci consentent à les recevoir. Cosmogonie de l'île: « Un jour, le dieu *Raho* et sa femme *Iva* partirent de *Samoa* en marchant sur les flots. Celui-ci portait à la main un panier tressé en filaments de cocos et rempli de poussière; c'est de cette poussière que naquit leur île. »

6. *Mission de Tonga*. Lettre du P. *Chevron*, mariste, datée de *Tonga*, 11 octobre 1846. Récit des difficultés de la mission, déjà habitée depuis 10 ans par les missionnaires protestans. Ils ne se découragent pas pour cela, et espèrent beaucoup.

6. *Mission de San-Christoval*. Lettre du P. *Montrousier*, mariste, datée de *Woodlark*, 13 octobre 1847. Récit du massacre de trois missionnaires par un des partis de l'île, les *Toros*; les victimes sont les PP. *Paget*, *Jacquet* et le frère *Hyacinthe*. Après être restés encore 4 mois au milieu de ces populations malveillantes, les autres pères abandonnent l'île inhospitalière et vont se fixer dans celle de *Woodlark*, où ils sont mieux reçus.

8. Lettre de Mgr *Collomb*, mariste, datée de *Woodlark*, 21 décembre 1847. Récit de son arrivée dans l'île de *San-Christoval*, où il apprend le massacre des trois pères cités précédemment et de plus la mort naturelle du P. *Crey*, jeune missionnaire de grande espérance. Monseigneur ordonne le départ de l'île et conduit la mission à celle de *Woodlark*; ils y arrivent le 15 septembre et s'établissent, avec la permission des naturels dans le village de *Dabalouaou*. Mais les fièvres ne tardent pas à les attaquer, et leurs souffrances sont continuelles, et pourtant les courageux missionnaires ne perdent pas espérance; ils la puisent même dans les pertes qu'ils ont faites, les déboires qu'ils ont essuyés, et la vöonté de Dieu, etc.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 111. — Mars 1849.

Apologétique Catholique.

PREUVES DES PREMIERS FAITS ÉVANGÉLIQUES,
TIRÉES DES AUTEURS PAYENS.

Quatrième Article¹.

Caractère historique de l'histoire évangélique. — Témoignages payens sur les ténèbres qui accompagnèrent la mort de Jésus-Christ. — Témoignage des archives de l'Empire en faveur des miracles. — Témoignage des païens. — Caractères de leurs attaques. — Témoignage de la Synagogue. — Témoignage de Josèphe. — Témoignage des premiers chrétiens. — Apparition de la croix à Constantin. — Lettre du P. Perrone à M. l'abbé Chassay. — Conclusion.

En continuant à examiner *le Christ et l'Évangile*² de M. l'abbé Chassay, nous allons offrir un tableau sommaire des premiers faits évangéliques.

« L'Évangile, a dit le P. Lacordaire, est d'un tems historique; il est une histoire. Les miracles de J.-C. ont eu lieu sur les places publiques, en présence d'une foule innombrable de toutes les conditions, devant des ennemis nombreux et acharnés. Ils étaient la base d'un enseignement qui partageait tout un pays, et qui bien tôt partagea l'univers. Si, malgré le caractère de vérité qui fait de l'Évangile un livre à part, vous suspectez son témoignage, comme

¹ Voir le 3^e art. au n^o 104, t. xviii, p. 147. — Les deux premières parties de ce travail ont été publiées dans *l'Université catholique*, t. xxiii, p. 426, t. xxiv, p. 250.

² Chez Lecoffre, libraire éditeur, Paris. Prix: 2 fr. 50 c.

» étant l'œuvre de ceux qui croyaient en J.-C., vous ne pouvez,
 » par une raison contraire, suspecter les récits et les impressions de
 » ceux qui ne croyaient pas au maître nouveau, et qui persécutaient
 » dans tout le monde ses disciples, sa doctrine et jusqu'à son nom.
 » Un débat public était engagé; un homme s'était dit Dieu; il était
 » mort pour l'avoir dit; sa nation, divisée sur sa tombe, en appelait
 » de ce sang, et on en appelait d'elle à ce sang répandu, qui trouvait
 » partout des adorateurs. Il y avait là un intérêt suprême et une su-
 » prême publicité. Or, la publicité est une puissance qui force les
 » ennemis d'une cause à se prononcer tout haut, et à concourir mal-
 » gré eux à la formation authentique d'une histoire qu'ils détestent
 » et qu'ils voudraient anéantir. C'est en vain, la publicité les presse;
 » il faut qu'ils parlent, et que, même en calomniant, ils disent assez
 » la vérité pour qu'elle ne puisse plus périr. C'est là ce qui sauve
 » l'histoire. Il n'y a rien à quoi dans le monde on en veuille plus; les
 » oppresseurs des peuples et les oppresseurs de Dieu ne travaillent à
 » rien plus ardemment qu'à empêcher l'histoire d'exister; ils rassem-
 » blent contre elle le silence des quatre vents du ciel; ils renferment
 » leurs victimes dans les murs étroits et profonds des cachots; ils met-
 » tent autour encore des canons, des lances, tous les appareils de la
 » menace et de la peur; mais la publicité est plus forte que tout em-
 » pire; elle entraîne ceux-là mêmes qui l'ont en exécration; elle les
 » contraint de parler; les canons se détournent, les lances se baissent
 » et l'histoire passe. Ainsi a passé l'histoire des miracles de Jésus-
 » Christ¹. »

M. l'abbé Chassay nous fait assister à ce passage de l'histoire évan-
 gélique à travers les siècles. Que dirons-nous du tableau qu'il déroule
 à nos regards? Les couleurs les plus brillantes l'enrichissent; entre
 toutes ses parties règne une harmonie parfaite. Et cependant, il a
 fallu prendre cà et là les traits qui concourent à le former; car nom-
 breuses sont les mains qui les ont tracés; souvent même, on le re-
 connaît, quand ils ont saisi le pinceau, il y avait dans le cœur des ar-
 tistes de la haine ou, tout au moins, une indifférence profonde. —
 Ce sont tous ces élémens isolés que M. l'abbé Chassay a réunis sur sa

¹ V. le P. Lécordaire, *Conférences de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 454-56:

toile. Comme il possède à un haut degré l'art de grouper les idées et les faits, tout en conservant à chaque trait sa physionomie propre, son caractère spécial, ses nuances les plus légères, il nous a donné une œuvre harmonieuse.

Il a fait plus : Les ennemis de J.-C., — les sophistes qui lancèrent contre lui le sarcasme et l'ironie, — les persécuteurs qui s'enivrèrent du sang de ses disciples, il les rappelle en quelque sorte de leur tombeau, il les force à poser devant nous, puis à porter par le monde le tableau dans lequel s'encadrent les miracles de la vie du Sauveur. A la grande et majestueuse voix des apôtres faire succéder celle des païens les plus célèbres, — placer l'incrédulité moderne en présence des adversaires de l'Église primitive, — aux rationalistes du 19^e siècle opposer les Celse, les Hiéroclès, les Porphyre, c'est étouffer l'erreur entre les bras de ceux qui l'ont nourrie.

Deux historiens grecs engagent le combat. Il s'agit d'abord de *ce deuil de la nature*, de ces bouleversements et de ces ténèbres qui accompagnaient la mort de J.-C. Or, nous voyons *Thallus*¹ et *Phlégon* les constater et les rapporter à la 48^e année de l'empire de Tibère : ce fut, comme on le sait, celle de la mort du Sauveur.

On a voulu contester la valeur du témoignage de ces deux historiens : tentative infructueuse ! Tandis qu'on s'efforçait de l'affaiblir, les *Archives* de l'empire romain le confirmaient. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les écrits des premiers apologistes du christianisme, de Lucien, prêtre de Nicomédie, de Tertullien², de saint Justin, etc. Ce dernier, adressant, en 140, *une apologie* à l'empereur Antonin-le-Pieux, rappelle le supplice de la croix, quelques circonstances qui s'y rapportent, puis il ajoute :

« Vous connaissez toutes ces choses d'après *les actes* qui ont été » rédigés du tems de Pilate³. »

¹ V. *Thallus, Histoires syriaques*, l. III. Cet historien vivait dans le 1^{er} siècle de l'Église. Il était donc rapproché des faits qu'il rapporte.

² V. *Phlégon, Olympiade*, 202^e. Cet historien est du 2^e siècle. Voir aussi Origène, *contre Celse*, l. II, et *Traité xxxv sur saint Mathieu*.

³ « Dans le milieu du jour et dans le tems que le soleil était au milieu de sa course, la lumière disparut soudainement... Ce grand événement de l'univers se trouve marqué dans vos archives. » *Apologét.* n. XXI ; édit. de Migne, t. I, p. 401.

⁴ Καὶ ταῦτα ὅτι γέγονε θάνατος μαρτυροῦντες τῶν ἁγίων Ποντίου Πιλάτου γενομένου ἀλατῶν
St Justin, I, *Apologie*, 76.

« On ne saurait nier, dit Seigneux de Correvon, que ce témoignage de Justin ne soit d'un grand poids. Il vivait près du tems de Notre-Seigneur. Il adressa son *apologie* à l'empereur et à tout le sénat. Il allègue des faits éclatants, et en appelle à un acte public, assez récent, qui doit en faire preuve. Il s'explique au vu et au su d'un philosophe cynique très-acharné contre la religion qu'il défend, sous les yeux de ce même Crescens, si peu disposé à lui faire grâce, si attentif à le surprendre et à tirer avantage de ses moindres fautes. L'allégation de Justin, en de telles circonstances, ne fournit-elle pas des raisons assez légitimes de croire qu'il y a eu une relation du gouverneur de Judée, certifiant la vie, la mort et les miracles de Notre-Seigneur ? Et c'est ce dont il était question. D'ailleurs, le témoignage de Justin est confirmé par celui de Tertullien, d'autant plus digne d'attention qu'il était jurisconsulte romain, et, par conséquent, mieux instruit des usages de l'empire et de divers faits particuliers qui l'intéressaient. Ajoutons que les circonstances de l'événement même qu'il dit avoir été contenues dans la relation de Pilate, sont très-propres à nous faire juger que ce gouvernement le crut digne d'y être inséré. En effet, il ne s'agissait pas ici d'un homme ordinaire, condamné pour quelque fait particulier, mais d'un homme dont le sort semblait intéresser tous les Juifs, et par le caractère qu'il s'était donné, et par la chaleur que tous les ordres de la nation avaient témoignée à son sujet ; et, enfin, par ce qui arriva de particulier à Pilate à son occasion, ce qui ne put le lui faire envisager que comme un homme extraordinaire ¹. »

Nous n'avons plus, il est vrai, ces *archives du Capitole* auxquelles nos apologistes renvoyaient hardiment le sénat et les empereurs ², mais tous les monumens de notre foi n'ont pas disparu : il nous reste le Golgotha. Au 4^e siècle, saint Cyrille de Jérusalem disait à son peuple : « Si je voulais nier que le Christ a été crucifié, cette mon- » tagne me l'apprendrait ³. » Elle l'a *appris*, dans les tems modernes à un déiste anglais. Ce libre *penseur*, naturaliste distingué, « a vu » clairement et démonstrativement le pur effet d'un miracle, » dans

¹ Seigneux de Correvon: *Notes sur Addison, De la Religion.*

² V. Rossigno!, *Lettres sur J. C.*, et. **xxiii**, t. II, p. 243.

³ Saint Cyrille, *Catéchèses*, 13.

les fissures de ce rocher. A ce spectacle, il s'est écrié : « *Je commence à présent d'être chrétien* ». » Voilà comment la vérité subjugué les esprits et fait des conquêtes.

Toutefois, comme l'homme est libre, il peut résister à la vérité; ses regards peuvent se fermer aux rayons qu'elle projette autour d'elle, et s'il ne lui est pas donné d'étouffer la lumière, il s'efforcera même quelquefois de l'obscurcir. Il y a, dans cette lutte contre l'œuvre et la manifestation de Dieu, un déploiement d'orgueil qui donne le vertige à certaines intelligences. On se croit plus fort, quand on ose s'élever contre le Tout-Puissant. Il parle en faisant jaillir la lumière de son sein, et on lui répond en produisant des ténèbres.

Ainsi procédèrent les rationalistes païens. Qu'on se représente les Celse, les Porphyre, les Hiéroclès, les Julien essayant de ce genre d'opposition contre Dieu. Ils s'avancent au milieu d'un monde que les miracles de J.-C. ont déjà profondément remué. Pour les attester, les *archives de l'empire* ont élevé et élèvent encore la voix; des pages éloquentes et immortelles ont été écrites; le sang a coulé. Comment, en présence de ces témoins, dont le nombre va s'augmentant sans cesse, entreprendre de nier des faits qu'ils proclament à Rome, à Jérusalem, en Afrique, dans les palais des empereurs, au milieu des amphithéâtres, sur tous les points à la fois? On ne l'osa pas. Ces faits se trouvaient déjà trop enracinés dans l'histoire; on ne pouvait espérer de les en arracher. Les hommes du paganisme avaient d'ailleurs à remplir, auprès de la postérité, une mission qu'ils ne connaissaient pas. Les miracles de J.-C. devaient être tracés en caractères ineffaçables dans les pages mêmes où ils lui lançaient l'outrage. Ils devaient, eux aussi, le saluer, à leur manière, Roi du monde, Arbitre suprême de la vie et de la mort, Maître absolu des lois qui régissent la nature. En lisant leurs écrits, les générations futures devaient apprendre qu'ils avaient, eux aussi, comme les Juifs déicides, fléchi le genou devant le fils de Marie.

Il en fut ainsi. Voyez Celse ¹, Porphyre ², Hiéroclès ³. Julien ⁴,

¹ V. M. l'abbé Chassay, p. 104-106. Voir ce témoignage dans les *Annales*, t. II, p. 116 (1^{re} série).

² V. Origène, *contre Celse*, l. II.

³ V. saint Cyrille, *contre Julien*, l. VI.

⁴ V. Eusèbe, *contre Hiéroclès*.

⁵ V. Saint Cyrille, *contre Julien*, l. VI : « Le platonicien couronné avoue

tous ces hommes qui ont juré haine au Christ. Quand ils portent leurs regards sur sa vie, ils se trouvent comme saisis par ses miracles ; une puissance invincible les force à constater les guérisons merveilleuses, les résurrections qu'on lui attribue.

Ces faits reconnus, il ne leur en est pas demandé davantage. Ils ont fait à la vérité une part aussi large qu'ils le devaient pour remplir leur mission. Ils peuvent maintenant se donner carrière, se jeter dans toutes les explications que leur haine leur suggérera. Un jour, le travail des générations futures se fera. Elles pèseront toutes ces explications, et les trouvant légères, vaines, absurdes, elles les repousseront ; et le fait qu'on voulait obscurcir, voiler, se présentera environné d'une lumière plus éclatante.

Ce n'est pas tout : il faut que ces hommes du paganisme et leurs successeurs des tems modernes travaillent réciproquement à détruire l'œuvre qu'ils construisent à grands frais. Renverser la Croix qui s'appuie sur les miracles du Christ et s'élève à leurs regards, qui a cessé d'être un gibet d'infamie et qui menace de conquérir le monde, tel est le but unique qu'ils se proposent. Mais, quand il s'agit de commencer et de diriger le combat, la discorde s'établit parmi les chefs, et les coups qu'ils portent contre le Christ retombent sur eux-mêmes. Ceux-ci nous diront que les témoins des miracles étaient sous l'influence d'une *hallucination* de l'ouïe ou de la vue ; ils nous présenteront J.-C. et ses apôtres comme des *visionnaires* : pour eux, cette immense question des miracles se réduira, dit M. Chassay, à un simple problème de *pathologie* ¹. Les représentants de ce système, au 19^e siècle, seront MM. Maury ², Leuret ³, Calmeil ⁴, etc.

D'autres, pour expliquer les prodiges qui frappèrent d'étonnement les Juifs et les premiers chrétiens, auront recours à la *magie*. Ils nous montreront le Christ puisant dans la théurgie de l'antiquité, une science secrète et mystérieuse, exerçant, par sa parole et par son

même, dit M. Chassay, les miracles de saint Paul, puisqu'il l'appelle le plus grand magicien qui fût jamais. » *Le Christ et l'Évangile*, etc., p. 111.

¹ V. M. Chassay, *Le Christ et l'Évangile*, 2^e partie, p. 112.

² V. *Encyclopédie moderne*.

³ *Fragmens psychologiques sur la folie*.

⁴ *De la folie considérée sous le point de vue pathologique, philosophique*.

geste, une influence puissante sur des maladies sans *matière* et dont le siège était dans le système nerveux. Cette solution reparaitra dans les tems modernes. On commencera par parler avec un grand sérieux des merveilles dont les *Yoguis* de l'Inde prétendent être les auteurs¹; on insinuera qu'il n'est peut-être pas impossible d'opérer des miracles par des forces inconnues que la science travaille chaque jour à pénétrer; on fondera de grandes espérances sur les futurs progrès du *magnétisme*. Puis, on ne s'en tiendra plus à ces insinuations perfides. Pour Wieland, le Fils de Marie sera un *noble théurge juif*, enfin, MM. Pierre Leroux et Salvador donneront à ce système tous les développemens dont il est susceptible.

Ainsi, dans le camp des rationalistes, s'éleveront contre le Christ deux grands systèmes. Les uns en feront un halluciné, un visionnaire, un *théomane*, les autres, un fourbe qui doit toute sa puissance à la *magie* et à la théurgie. Quand on aura travaillé, pendant des siècles, pour faire accepter ces deux solutions, quand on les croira triomphantes, d'autres rationalistes viendront les renverser. Ainsi Calmeil fera ressortir l'impossibilité de concilier la *théomanie* avec la profondeur des calculs ambitieux²; Strauss portera les derniers coups à toutes ces vaines interprétations à l'aide desquelles on voulait escamoter les faits surnaturels de l'Évangile.

Il nous reste à parler d'un troisième système. C'est encore aux rationalistes des premiers siècles qu'il faut rapporter l'honneur de l'avoir mis en avant. Hiéroclès surtout le développa avec suite et habileté. « Les chrétiens, disait-il, font grand bruit et donnent de grandes louanges à Jésus, pour avoir rendu la vue aux aveugles et opéré de semblables merveilles; mais l'histoire du paganisme présente des faits analogues : faut-il donc reconnaître pour les fils de Dieu tous ceux qui les ont produits ? » Ce raisonnement se retrouve dans Celse, dans Julien, dans Porphyre. Nos rationalistes modernes n'ont

historique et judiciaire depuis la renaissance des Lettres en Europe jusqu'à nos jours, t. 1.

¹ Pauthier, *Notes sur Colchrooke, Essais sur la philoſ., des Hindous.*

² V. *De la folie*, etc., t. 1, p. 66, 75, 80 et 82.

³ V. Eusèbe, *contre Hiéroclès.*

pas manqué de le faire revivre. L'antiquité n'opposait à Jésus-Christ qu'un thaumaturge, Apollonius de Tyane ; mais la science moderne ayant fait des progrès, on a découvert de nouveaux personnages dont la vie se présente entourée de légendes merveilleuses. Mahomet, Lao-tseu, Krichna, Bouddha, Zoroastre, brillent au premier rang.

Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir suivre M. l'abbé Chassay dans l'examen de ce système. Et cependant cette partie nous paraît la plus neuve et la plus importante de son ouvrage. Il y a déployé une grande érudition : on voit que la littérature orientale lui est aussi familière que celle de son pays. Il nous fait donc parcourir tour à tour l'Arabie, la Chine, l'Inde, la Perse. Dans chacune de ces contrées, nous nous arrêtons en présence des personnages célèbres que l'on oppose à Jésus-Christ. Ils nous apparaissent d'abord le front ceint d'une auréole presque divine ; des analogies frappantes se remarquent entre leur histoire et celle du fils de Marie. Mais peu à peu ces analogies s'expliquent ; leur source et leur cause nous sont dévoilées. Nous les voyons sortir du travail des poètes sur les idées que les traditions primitives et la prédication évangélique avaient répandues par tout le monde. Au souffle des lèvres de la critique, l'éclat qui environnait ces personnages diminue ; les merveilles dont on avait rempli leur vie, perdent leur prestige ; bientôt il ne reste plus que de simples mortels portés à de prodigieuses hauteurs par l'imagination des poètes. Lorsque M. l'abbé Chassay les a dépouillés ainsi de tout ce faux éclat, on éprouve le besoin de répéter ces paroles énergiques par lesquelles le glorieux captif de Sainte-Hélène flétrissait certaines comparaisons faites pour avilir le Christianisme : « Celui-là est un » menteur, qui dit qu'il y a quelque chose qui ressemble à cela ! »

Cette pensée paraît, ce semble, plus frappante encore quand on a lu la brillante étude de M. Chassay sur les rationalistes païens ¹.

A leur témoignage se joint celui de la Synagogue. Cet indestructible peuple juif, que l'amour du gain pousse sur tous les points du globe, porte aussi partout, dans ses livres, la preuve ineffaçable des miracles de Jésus-Christ. C'est dans son sein qu'ils se sont produits ; — ce sont les membres de sa nation que le Sauveur a guéris ou res-

¹ V. *Le Christ et l'Évangile*, 2^e partie, p. 123-98.

suscités ; — ce sont les magistrats de son Sanhédrin qui se sont établis inquisiteurs subtils des prodiges opérés par les Apôtres ; — ce sont eux qui ont voulu enchaîner leur puissance. Demandez donc aux Juifs si Jésus-Christ et ses disciples ont signalé leur passage sur la terre par des œuvres miraculeuses, et ils vous répondront : Il est manifeste, et nous ne pouvons le nier.

Non, ils ne peuvent le nier ; car s'ils l'essayaient, le *Talmud* leur jetterait au front le démenti ¹. Ils verraient aussi s'élever contre eux le plus célèbre de leurs historiens, Josèphe, le protégé de Vespasien, l'ami de Titus et de Domitien. Cet homme qui, pour écrire l'histoire de sa nation, avait étudié à fond les traditions judaïques et la littérature des Hellènes, a dû, dans ses longues et pénibles recherches, voir se dresser devant lui la grande figure du Christ. Naturellement on se demande quel jugement il a porté sur le fondateur du Christianisme. Or, voici ce que nous lisons dans ses *Antiquités judaïques* :

« C'est dans ce tems-là que vécut Jésus, homme sage, si néanmoins on le doit considérer simplement comme un homme, car il » faisait des œuvres admirables. Il était le maître de ceux qui aiment » à être instruits de la vérité. Il se fit suivre d'un grand nombre, non- » seulement de Juifs, mais même de Gentils. C'était le Christ. Les » principaux de la nation l'ayant accusé, Pîlate le fit crucifier. Mais » ceux qui l'avaient aimé durant sa vie lui furent fidèles après sa » mort, car il leur apparut vivant et ressuscité le troisième jour, et » ce fut là l'accomplissement de ce qui avait été annoncé par les divins » prophètes, qui avaient aussi prédit de lui une infinité d'autres choses » miraculeuses. C'est de lui que la nation des Chrétiens que nous » voyons aujourd'hui a tiré son nom ². »

De Wette a donc eu raison de dire : « Nous trouvons un point

¹ *Le Christ et l'Évangile*, p. 104-112.

² Γίνεται δὲ κατὰ τούτων τὸν χρόνον Ἰησοῦς, σοφὸς ἀνὴρ, εἶγε ἀνδρᾶ αὐτὸν λέγειν χρί· Ἦν γὰρ παραδόξων ἔργων ποιητὴς, διδάσκαλος ἀνθρώπων τῶν σοφῶν ἡθῶν τῆς ἀληθείας δεχομένων. Καὶ πολλοὺς μὲν τῶν Ἰουδαίων, πολλοὺς δὲ καὶ ἀπὸ τοῦ Ἑλληνισμοῦ ἐπιγάγετο· Ὁ Χριστὸς οὗτος ἦν. Καὶ αὐτὸν ἐνόμισεν· εἰς πρόσωπον ἀνδρῶν παρ' ἡμῶν σταυρῶ ἐπιτετιμηκότος Πιλάτου, οὗκ ἐξεπαύσατο οἷ γε πρώτως αὐτὸν ἀγαπήσαντες. Ἐβάνη γὰρ αὐτοῖς τρίτην ἔχων ἡμέραν πάλιν ζῆν, τῶν θεῶν προφητῶν ταῦτά τε καὶ

» d'appui pour l'histoire évangélique dans le témoignage extérieur de
» Josèphe. »

Ce témoignage est accablant pour le rationalisme. Aussi que d'efforts tentés pour le renverser ! M. Chassay discute avec une science peu commune toutes les objections des adversaires de l'histoire évangélique. Sa polémique, toujours vive et pressante, nous paraît triompher sur tous les points.

Au reste, ajoute-t-il, « ce n'est pas seulement par les écrits des
» Apôtres, par les adversaires du Christianisme que nous pouvons
» constater les merveilles opérées dans l'Église primitive par la puis-
» sance de Dieu. Il nous reste un grand nombre d'écrits sortis de la
» plume des chrétiens de ce tems-là, qui nous attestent de la manière
» la plus formelle, la plus positive, l'existence des faits surnaturels
» les plus capables de faire impression sur tout esprit sérieux et im-
» partial ¹. » Nous entendons donc tour à tour la grande voix de Qua-
dratus, de saint Polycarpe, de saint Irénée, de saint Justin, d'Origène,
d'Eusèbe. Tous proclament la perpétuité dans l'Église des dons mi-
raculeux accordés aux Apôtres. Et remarquons la force de leur affir-
mation : pour la faire accepter, ils descendent pour la plupart, au
milieu des amphithéâtres, ils affrontent la dent des bêtes sauvages et
se laissent dévorer par elles. Or, « comment ne pas croire, demande
» Pascal, des témoins qui se font égorger ? »

Mais assez de flots de sang ont coulé pour purifier le vieux monde païen ; assez longtems les empereurs ont étendu l'Église sur leurs

ἄλλα μυρία θαυμάσια περὶ αὐτοῦ εἰρηγόρων. Εἰσέτι τε οὖν τῶν Χριστιανῶν ἀπὸ τοῦδε ὀνομασμένων οὐκ ἐπέλιπε τὸ φῶς. Antiquités judaïques ; I. XVIII, c. 3 (ou 4).

¹ « La vertu mystérieuse du Sauveur agissait incessamment sur les cœurs, dit le docteur Alzog, et le don des miracles, si puissant sur les esprits, fut accordé à l'Église, dans toute sa plénitude, jusque dans le 3^e siècle. Les apologistes en appellent principalement aux guérisons miraculeuses, aux délivrances des possédés, comme à des faits qui se passaient journellement sous les yeux des païens. Sans ce don des miracles et des guérisons, sans cette assistance divine toute spéciale, jamais l'Église n'aurait triomphé de l'opposition du paganisme, souvent si désespérée. C'est ce que saint Augustin fait remarquer avec son éloquence ordinaire. » Alzog, *Hist. univers. de l'Église*, traduction Goschler, t. 1, p. 197.

chevalets; enfin, elle a vaincu par sa patience, par les longues tortures de ses vierges et de ses martyrs. Le jour de son triomphe est donc arrivé; la croix va s'asseoir sur le trône des Césars. Mais elle ne doit monter là qu'à la suite d'un nouveau miracle.

Un jour, c'était à la veille d'un grand combat, Constantin se prosterne devant le Dieu de son père, implore son secours et le conjure de se révéler à lui. Tout à coup, au milieu des airs, une croix, resplendissante de lumière, se dessine sur le disque du soleil, avec cette inscription: *Vainquez par ce signe*. Le futur triomphateur de Maxence et ses soldats, témoins de cette apparition, sont saisis d'étonnement. Puis, pendant la nuit, le Christ, fils de Dieu, commande à Constantin de faire un signe semblable à celui qu'il a vu et de le porter à la tête de ses armées. Constantin obéit et triomphe. Voilà donc encore un fait miraculeux: impossible de le nier. Vous le trouvez constaté par Eusèbe, par Lactance, par des orateurs païens, par des monumens publics et par des médailles, par saint Grégoire de Nazianze et par saint Ambroise, par les codes Théodosien et Justinien, etc. Nous pourrions prolonger cette énumération, mais nous aimons mieux renvoyer nos lecteurs au *Christ et à l'Évangile*¹.

M. l'abbé Chassay a vraiment un talent particulier. Il nous promène à travers les siècles; il nous montre la vérité soutenant sans cesse contre l'erreur le combat du Seigneur, et sortant toujours triomphante. Nous laisserons un théologien distingué dire avec quel intérêt on assiste à ces luttes intellectuelles. Il y a quelques mois, le P. Perrone écrivait donc à M. l'abbé Chassay:

« J'ai reçu le volume que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et je l'ai parcouru avec avidité. Il est inutile de vous dire, M. l'abbé, que je l'ai trouvé digne des deux autres que vous m'aviez envoyés, c'est-à-dire plein de recherches et d'une connaissance profonde des auteurs modernes, d'un *charme* de style qui ravit, *fort* dans l'argumentation, clair dans l'exposé, pur dans la doctrine. Je vous assure que je me réjouis en voyant que le bon Dieu a donné

¹ V. *Le Christ et l'Évangile*, p. 252-68. Nous croyons inutile de rappeler ici la dissertation de M. Chassay sur le *Miracle du temple de Jérusalem*. Voir *Ann. de philos. chrét.*, 3^e série, t. xviii, p. 68, 209. Cette dissertation devra nécessairement trouver place dans une nouvelle édition du volume dont nous venons de rendre compte.

de si braves champions à son Eglise, en ces tems malheureux où tant de théories impies la désolent. Je vous remercie de tout mon cœur du beau cadeau que vous me faites, et je vous souhaite et le tems et la santé nécessaires pour achever plusieurs autres travaux à la plus grande gloire de Dieu et à l'avantage de son Eglise *.

Le P. Perrone vient de nous dire comment M. l'abbé Chassay instruit la cause des miracles : il ne prouve pas seulement leur possibilité, il constate leur perpétuité dans l'Eglise. Que ceux qui doutent encore prennent son livre et prononcent.

V. L'abbé HÉBERT-DUPERRON.

* Ces vœux du P. Perrone se réaliseront. Au moment où nous écrivons ces lignes, M. l'abbé Chassay fait imprimer le 4^e volume du *Christ et de l'Evangé* et le *Manuel d'une femme chrétienne*.



Chronologie de la Bible.

RECHERCHES SUR LA CHRONOLOGIE

DES

EMPIRES DE NINIVE, DE BABYLONE ET D'ECBATANE ;

EMBRASSANT LES 209 ANS QUI SE SONT ÉCOULÉS

DE L'AVÈNEMENT DE NADONASSAR A LA PRISE DE BABYLONE PAR CYRUS.

EXAMEN CRITIQUE DE TOUS LES PASSAGES DE LA BIBLE RELATIFS A CES TROIS
EMPIRES.

Troisième Article 1.

III. Règne de *Nériglissor*.—Examen des documens fournis par les auteurs profanes. — Il règne 4 ans, de 559 à 555. — Son vrai nom est *Nergel-Saratzér*. — Rectification de la Vulgate, dans la traduction de deux versets de Jérémie.

Passons au prédécesseur de *Labbousarakh*.

Une première question se présente ici : En effet, nous avons encore à reconnaître le *Belsatzer* de l'écriture, lequel a régné au moins 3 ans, ainsi que le constate un passage déjà cité de Daniel, et nous devons discuter l'identité de ce prince avec le prédécesseur de *Labbousarakh*. Commençons par rassembler les documens que nous possédons.

Le *Canon de Ptolémée* nous donne avant *Nabounahed* (nous avons vu qu'il omet *Labbousarakh*, parce que celui-ci n'a pas régné un an entier) *Nerikasolassar* (Νηρικασολασσαρος) qui a régné 4 ans, de 559 à 555. Le *Syncelle*, qui a transcrit le canon de Ptolémée, nous donne pour le nom du roi qui nous occupe, les variantes suivantes :

Νηρηγασολασσαρος, *Neregasolasaros* ;

Νηρηγλησαρος, *Nireglesaros* ;

Βαλτασαρ, *Baltasar*.

Il lui attribue de plus 5 ans de règne.

Le *fragment* de Béroze conservé par Eusèbe nous apprend,

1 Voir le 2^e art. au numéro précédent, ci-dessus, p. 122.

qu'*Eouilmalouroukh* fut un mauvais roi qui, après 2 années de règne, fut renversé et tué par son beau-frère *Neriglisar*, qui régna 4 ans.

Mégasthènes (dans le fragment que nous devons à Eusèbe) se contente de dire que *Neriglisar*, beau-frère d'*Eouilmalouroukh*, le tua et monta sur le trône à sa place.

Josèphe dit, que « après la mort d'*Abilamarodakh*, fils et successeur de *Nabuchodonosor*, son fils *Niglisar* lui succéda, et qu'il régna 40 ans. » Ceci peut nous donner une idée de la confiance que nous devons accorder à quelques unes des assertions de l'historien Josèphe. Rien n'est mieux établi, chronologiquement parlant, que la durée du règne de *Neriglisar*, beau-frère, et non fils, d'*Eouilmeradakh*. Ce règne n'a été que de 4 ans; le *Canon de Ptolémée* le prouve, et Josèphe dit résolument qu'il a été 40 fois plus long. Mais il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, et c'est sans doute à un copiste maladroit que nous devons attribuer l'emploi du mot 40, au lieu du mot 4. Voici du reste le texte de Josèphe :

Τελευτήσαντος δὲ Ἀβιλαμαρωδάχου μετὰ ἔτη ὀκτωκαίδεκα τῆς βασιλείας, Νιργλίσαρος ὁ παῖς αὐτοῦ τὴν ἀρχὴν παραλαμβάνει καὶ κατασχὼν αὐτὴν ἔτη τεσσαράκοντα καταστρέφει τὸν βίον¹.

Enfin *Georges le Syncelle* rapporte, qu'*Evilad-merodakh* fut tué par son beau-frère, *Niriglesar* (*Νιριγλησαρος*) qui régna 4 ans. Il ajoute : « *Niriglisar* est *Baltazar*, fils ou beau-fils de *Nabuchodonosor*, lequel ayant profané les vases sacrés de la maison du Seigneur fut, selon la prophétie de Daniel, privé de la couronne et mis à mort » par *Astyages*. »

Il ne nous reste plus qu'à enregistrer l'opinion des auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit et démontré, assimilent à tort, *Nabounahed* au *Belsatzer* de Daniel. Ils reconnaissent que *Neriglissar* ou *Neregalusolasar*, beau-frère d'*Evilmerodak*, fut le chef des conjurés qui renversèrent celui-ci du trône; mais ils ajoutent, 1^o que ce fut contre lui que marcha *Cyrus*, après avoir mis 2 années à dresser son armée; 2^o que *Neriglissar* périt dans cette guerre.

On voit que ces savans chronologistes n'ont pas voulu cette fois, négliger les assertions de Xénophon, et qu'ils ont admis, comme vraies,

¹ *Antiq.* x, c. 11, n. 2.

ses assertions, en ce qui concerne la mort du roi d'Assyrie, contre lequel Cyrus fit sa première campagne. Voyons d'abord si ce fait peut soutenir un examen impartial.

Neriglissor est mort, d'après le *Canon de Ptolémée*, en 555. Quel âge avait alors *Cyrus*? Puisqu'il est né en 559, il avait 44 ans; *Astyages*, ayant régné de 595 à 560, il n'occupait plus le trône, puisque d'après le même récit de Xénophon, la 1^{re} campagne de *Cyrus*, dut avoir lieu lorsque ce prince avait un peu moins de 30 ans, c'est-à-dire, vers 569; or, en cette année, *Nabuchodonosor* était sur le trône, et il y a plus, tout le règne d'*Astyages* s'est passé pendant le règne de *Nabuchodonosor* à un an près, pendant lequel régna *Evil-merodach*. Nous n'avons donc aucun fonds à faire sur les récits de la *Cyropédie*.

Hâtons-nous de conclure de tout ce qui précède que *Neriglissor* n'a point été tué dans une bataille contre *Cyrus*, et que ce qui, dans le récit de Xénophon, concerne la mort d'un roi d'Assyrie qui aurait succombé les armes à la main, est certainement controuvé. Nous ne savons absolument rien sur la fin de *Neriglissor*, et nous ne pouvons affirmer qu'une chose, c'est qu'il était beau-frère d'*Evil-merodach*, au meurtre duquel il prit part, et qu'il resta 4 ans sur le trône de Babylone après son fratricide.

Le *Syncelle* avance que *Neriglissor* n'est autre que le *Belsatzer* de l'Écriture, et que tout ce que Daniel raconte de *Belsatzer* doit s'appliquer à *Neriglissor*. Où le chronographe a-t-il pris son opinion? Je l'ignore; est-elle plausible? c'est ce qu'il n'est pas du tout facile de décider; pour ma part, je me refuse encore à croire que *Neriglissor* soit *Belsatzer*. J'ai rapporté les nombreux passages de Daniel et de Baruch qui démontrent jusqu'à l'évidence que *Belsatzer* était le propre fils de *Nabuchodonosor*. *Neriglissor*, au dire positif de Bérose et de Mégasthènes, n'était que le gendre de ce monarque, et il ne dut son accession au trône qu'à une usurpation criminelle; il n'est pas possible d'en douter. D'ailleurs si *Neriglissor* eût été le *Belsatzer* des saintes Écritures, comment eût-on pu, ainsi que le constate la parole de *Baruch*, envelopper le souverain et son gendre dans les mêmes vœux et les mêmes hommages, et cela au détriment de l'héritier légitime *Evil-merodach*? Je sais bien que pour éluder cette ob-

jection on a admis que le fils du roi régnant fut un instant disgracié par son père, et remplacé par son beau-frère, ou même par son fils, dans l'affection de Nabuchodonosor. C'est là une hypothèse peu vraisemblable, précisément parce qu'elle est trop commode pour arranger les choses. Donc le *Belsatzer* de Daniel n'est pas plus *Nériglissor*, que *Labboussarakh*, ou que *Nabounahed*. Il n'y a plus dès-lors à hésiter, et le surnom de *Belsatzer* revient forcément à *Evil-mérodach*. Nous verrons tout à l'heure, en nous occupant de celui-ci, que cette hypothèse ne présente rien que de très-vraisemblable.

Résumons maintenant le règne de *Nériglissor* :

Nériglissor, gendre de Nabuchodonosor, tue son beau-frère *Evil-mérodach* et monte sur le trône à sa place en 559. Il meurt en 555, après un règne de 4 ans.

Cherchons maintenant la forme probable du nom de ce roi, nous avons les variantes suivantes :

Νηρικασολασσαρος, *Nerikasolassaros*;

Νηρηγασολασσαρος, *Neregasolasaros*;

Νιριγλησαρος, *Niriglesaros*;

Νιγλισαρος, *Niglisaros*.

Or, de même que nous avons reconnu le nom divin *Nabou*, dans beaucoup de noms assyriens, nous retrouvons ici un nouveau nom divin : celui de *Nerghel* (Dieu des Cuthéens), qui pouvait de même servir à la composition des noms propres. Nous trouvons, en effet, dans Jérémie, le verset suivant : « Tous les princes du roi de Babilone entrèrent et s'établirent en la porte du milieu : *Néregel*, *Sérezzer*, *Sémégarnabou*, *Sarsachim*, *Rabsarès*, *Néregel*, *Sérezzer*, *Rebmag*, et tous les autres princes du roi de Babilone. » Et plus loin : « *Nabuzardan*, chef de la milice, *Nabuzesban*, *Rabsarès*, *Néregel*, *Sérezzer*, *Rebmag* et tous les autres grands du roi de Babilone¹. »

Si nous en croyions la version fournie pour ces deux versets par la *Vulgate*, version que je viens de transcrire, nous devrions penser que ce nom de *Nergel* était un nom propre d'homme aussi bien que de divinité; mais il est très-clair que la traduction que je viens de

¹ Jérémie, xxxix, 3, 13.

reproduire, contient des contresens. Voici le texte original de ces deux versets :

ויבאו כל שרי מלך-בבל וישבו בשער התוך נרגל שדאצר סמג-גבו
 שרסכים רב-פרים נרגלשואצר רב-בוג וכל-שארות שרי מלך-בבל

C'est-à-dire : « Tous les princes du roi de Babylone vinrent et occupèrent la porte du milieu : Nergal Scheratser, Semgarnabou, » Sarseclim, *chef des eunuques*, Nergal Scheratser, *chef des ma-*

ges, et tous les autres princes du roi de Babel. »

C'est-à-dire : « Nabouzaradan, capitaine des gardes, Nabou Schaz-
 » ban, *chef des eunuques*, et Nergal Scharetzer, *chef des mages*, et
 » tous les chefs du roi de Babel envoyèrent, etc., etc. »

S'il est facile de reconnaître l'incorrection palpable de la *Vulgate* en ce qui concerne la traduction et même la transcription de ces deux versets, il l'est beaucoup moins de déterminer le sens rigoureux qu'ils comportent et de distinguer les mots qui sont des noms propres de ceux qui sont de simples qualifications; toute la difficulté tient à l'absence de la copule dans le verset 3.

Nous allons essayer néanmoins de fixer quelques points.

D'abord le titre de רב-טבהים *Rab-Thobakhim* donné à *Nabouzaradan*, non-seulement dans l'un des versets qui nous occupent, mais encore dans le verset 11 du même chapitre, nous met en mesure de considérer comme des titres de fonctions tous les mots composés, dont le premier élément sera comme ici, le mot רב, *Rab, maître, chef*. Quant à l'explication de *capitaine des gardes*, elle n'est pas assez précise. Le radical טבה veut dire *tuer, mettre à mort*; d'où le substantif טבה, *bourreau*. *Nabouzaradan* était donc, à proprement parler, le *maître-bourreau* du souverain, et ses fonctions étaient tout aussi relevées, tout aussi respectées, que le sont encore en Orient, celles des *Bach-chaouch*, les *Rab-thobakhim* de nos jours.

Nous voyons, du reste, dans le *Targum-Jonathan*, que cet habile commentateur ne s'était pas mépris sur le sens du titre רב טבהים de *Nabouzaradan*. Il le rend sans hésitation par רב קהיליא *le maître des*

1 Bible, trad. Cahen, t. x, p. 147, 149.

tueurs. Quant aux deux autres titres רב-בג et רב-סרים, Jonathan les croyait si clairs, qu'il s'est contenté de les écrire en deux mots chacun . et sans même employer de trait-d'union pour relier ces deux mots.

Ceci posé, dans l'un et l'autre des versets que nous analysons, se trouve mentionné le personnage suivant נרגל שראצר רבבג, *Nergal-saratzter, Rab-mag, maître ou chef des mages*. Il n'y a donc pas de doute sur le compte de celui-ci.

Deux autres personnages sont inscrits au verset 13; ce sont 1° Nabouzaradan¹, *maître bourreau, ou chef des Chaouchs*, et Nabouchezban², *Rab-Saris, ou chef des eunuques*.

Il est clair que notre verset 13 ne contient qu'une énumération de 3 personnages, qui sont : *Nabouzaradan*, chef des Chaouchs, *Nabouchezban*, chef des eunuques, et *Nerghel-saratzter*, chef des mages. Il semblerait naturel de conclure de la teneur de ce verset, que tout verset analogue, comme le 3° par exemple, doit également contenir une énumération de personnages, dont les noms seraient suivis du titre de leur emploi.

Voyons maintenant si cela se vérifie, quand il s'agit de ce verset 3. Nous y retrouvons bien mentionné au dernier rang *Nerghel-saratzter, Rab-mag, chef des mages*; mais tous les autres personnages semblent différents. Reprenons donc cette énumération, en mettant à part le *chef des mages*.

Nous lisons, נרגל שראצר סמגו-נבו שרסכים רב-סרים.

Nous trouvons dans le verset 13, que le nom du *Rab-Saris* ou *chef des eunuques* est *Nabouchezban*; par conséquent le mot qui précède ici le titre רב-סרים ne peut être le nom du titulaire; mettons donc encore à part le mot *Rab-saris*. Le mot qui vient ensuite est *Sarsakim*.

¹ Note de Cahen: « נביראדך signifie, selon Simonis, *Nebo est le maître de la lumière*. נבו זר-זרדן אדון. » Je l'avoue, cette construction du nom en question ne me satisfait pas pleinement, mais je n'essaierai pas de proposer une autre explication.

² A propos de ce nom, Cahen donne la note suivante: « Selon Simonis¹ *Nebo* est la *délivrance*, du chaldéen שבו; selon d'autres, *Adorateur de Nebo*. » Je n'hésite pas à adopter la leçon qui voit dans ce nom l'idée *Nabou-libérateur*.

Il est difficile de se défendre du désir de chercher dans ce mot un titre véritable, à cause de la terminaison du pluriel. Or *Sarsakim* signifie *prince des Saks*, et l'on sait que c'est là la véritable forme du nom des *Scythes*.

Passons au mot précédent, *Semgar-Nabou*; deux explications en ont été données : suivant les uns, ce composé signifie *esclave de Nabou*, et suivant les autres le *glaive de Nabou*. Quelle que soit celle de ces deux explications qui soit la véritable, le nom précédent est *Nerghel-saratzer*, c'est-à-dire précisément le nom du *Rab-mag*. Est-il vraisemblable que de deux personnages portant le même nom, l'un seulement ait été désigné spécialement par le titre de son office? Je ne le pense pas. Il est bien clair que *Nerghel-saratzer* était un nom fort répandu, puisque, sur moins de six personnages cités, deux le portent. Je conclurais donc assez volontiers que le mot *Semgar-Nabou*, n'est autre chose qu'un titre sacerdotal individualisant le premier *Nerghel-saratzer*. En définitive, je propose de traduire, ainsi qu'il suit, les deux versets dont je viens de m'occuper dans cette digression¹.

« Et tous les princes du roi de Babel, vinrent et s'établirent à la
 » porte du milieu, Nerghel-Saratzer, le *Semgar-Nabou* (l'*esclave* ou
 » le *glaive de Nabou*), le prince des Saks, le chef des eunuques,
 » Nerghel-Saratzer, le *chef des mages*, et tout le reste des princes du
 » roi de Babel... Et Nabouzaradai le *maître-chaouch*, et Nabouchezban
 » le *chef des eunuques*, et Nerghel-Saratzer, le *chef des mages*, et tous
 » les chefs du roi de Babel envoyèrent, etc., etc.

Il est tems maintenant de revenir au nom de roi, qui nous a entraîné dans la discussion qui précède. Il ne me paraît pas possible de douter de la forme de ce nom pour lequel je propose formellement l'orthographe *Nerghel-saratzer* נֶרְגֵל־סַרְאֲזֵר, ce nom signifiant NERGHEL, *prince du feu*. Remontons maintenant au règne précédent.

IV.

IV. Règne d'*Evilmerodach*. — Documens fournis par la Bible. — Son vrai nom est *Eouil-Merodakh*. — Preuves qu'il est le *Baltasar* de la Bible. — Explication de ce surnom. — Il règne 3 ans, de 561 à 559.

Le *Canon* de Ptolémée nous donne pour prédécesseur de *Nerghel*:

¹ Je ne saurais regretter la longueur d'une digression qui concerne le véritable sens à reconnaître dans deux passages des Saintes-Ecritures.

saratzar, un roi nommé Διλακρωδαμος, lequel occupa le trône de Babylone pendant deux années seulement, de 561 à 559.

Cet *Illoaroudam* est le successeur immédiat de *Nabokolassar*, qui régna 43 ans, et qui est incontestablement le *Nabuchodonosor* de l'Écriture. Voyons donc à rassembler, comme nous l'avons fait jusqu'ici pour ses successeurs, tous les documens historiques, sacrés et profanes, qui concernent cet *Illoaroudam*.

Nous lisons dans les *Rois* : « En la 37^e année de la captivité de » Joachin, roi de Judée, le 27^e jour du 12^e mois, Evilmérodach, » roi de Babylone, fit sortir de prison Joachin ¹. »

Les versets suivans nous apprennent qu'*Evilmérodach* ne se contenta pas de faire sortir le roi captif de sa prison, mais qu'il l'admit à sa table et qu'il lui rendit, pour ainsi dire, tous les honneurs attribués à la royauté.

Dans *Jérémie* nous lisons de même : « La 37^e année après que » Joachin, roi de Juda, eût été transféré à Babylone, le 25^e jour du » 12^e mois, Evilmérodach, roi de Babylone, éleva Joachin roi de » Juda, et le fit sortir de sa prison ². »

Les faits inscrits dans les deux versets que je viens de citer sont identiques, on le voit, à une date près; dans l'un, en effet, il s'agit du 25 du 12^e mois, dans l'autre, du 27 de ce 12^e mois. Il y a plus, les expressions, à de très-faibles nuances près, qui peuvent parfaitement être du fait d'un *copiste*, sont identiques aussi; nous avons donc deux textes qui se contrôlent et dont les points concordans peuvent et doivent être admis avec toute confiance.

Tels sont, du reste, les deux seuls passages de l'Écriture, relatifs à *Évilmérodach*.

Josèphe ³ rapporte qu'après la mort de *Nabuchodonosor*, son fils Αβιλμαρωδαχος (*Abilamarodachos*) lui succéda. Le nouveau roi de Babylone, à son avènement, délivra de prison le roi de Juda Jechonias. *Abilamarodach* étant mort après avoir régné 18 ans, eut pour successeur son fils *Nerghel-saratzar*. Josèphe, se servant de la désignation Αβιλμαρωδαχος ὁ πᾶσις αὐτοῦ (*Nabouchodonosorou*), on doit

¹ 1^{er} iv *Rois*, xxv, 27.

² Jérémie, lii, 31.

³ *Antiq. judaïques*, l. x, c. 11, n. 2.

en conclure que pour lui, *Évilmérôdach* monta fort jeune sur le trône de son père, c'est là une erreur de plus de l'historien Josèphe. Quand au règne de 18 ans qu'il lui attribue, il est aussi vrai que le règne de 40 ans de son fils *Nerghel-saratzet*. Nous avons dit plusieurs fois déjà que nous devons accepter avec une entière confiance les assertions du *Canon* de Ptolémée, qui donne seulement 2 années de durée au règne de ce prince.

Le manuscrit 2399 de la Bibliothèque nationale écrit son nom *Ἰλλοαρουδαμος*, et *Georges-le-Syncelle* l'écrivit *Ἰλλουαρουδαμος*; en donnant du reste la variante *Ἐβιδαν-μεροδχι*, qu'il a prise je ne sais où. Ajoutons que le *Chronographe* attribue 3 ans de règne à ce prince. Nous verrons un peu plus bas, et à son rang, ce que le *Syncelle* dit de son règne.

Berose, ainsi que nous l'apprenons par le fragment qu'Eusèbe nous a conservé, dit qu'après la mort de *Nabuchodonosor*, son fils *Evilmalourouchos* lui succéda, qu'il fut un mauvais roi, et qu'après 2 ans de règne (*βασιλευσας ετη β*), il fut tué par son beau-frère *Nerghel-saratzet*.

Mégasthènes n'en dit rien de plus.

Enfin *Georges-le-Syncelle* rapporte, d'après Alexandre Polyhistor et Abydène, qu'*Evilad-mérodach*, fils de *Nabuchodonosor*, lui succéda et ne régna que 2 ans. Il ajoute à tort que Josèphe dit la même chose, d'après les mêmes autorités, puisque nous avons vu que Josèphe attribue 18 ans de règne à son *Abilamarodachos*.

De tout ceci il résulte 1° que le prédécesseur de *Nerghel-saratzet* régna au moins 2 ans, et très-probablement quelques mois d'une troisième année, de 561 à 559.

2° Qu'il rendit, à son avènement, la liberté à *Jéchonias* ou *Joakin*, roi de Juda, lorsqu'il y avait 38 ans, moins deux ou trois jours accomplis, depuis la transmigration de ce roi.

Si donc à 561 nous ajoutons 38, nous obtenons la date précise de la prise de *Joakin* ou *Jéchonias*. Cette date est donc l'année 599, et nous en vérifierons plus tard l'exactitude rigoureuse.

Quelle est la véritable forme du nom de notre roi babylonien ?

Dans la Bible (*Rois* et *Jérémie*), nous avons trouvé deux passages, où ce nom est correctement écrit : *יְהוֹאֲכִיָּא בֶרְדַּךְ*, *Eouil-mérodach*

אֵיל et אֵיל signifiant *prior fuit, validus, potens fuit*, d'où *princeps*, et אֵיל *robur, vis*. אֵיל, signifie donc *puissant, fort* : *Mérodakh* est le nom d'une divinité des Babyloniens ; le nom du fils de Nabuchodonosor signifierait donc : *le puissant Mérodakh*. Quoiqu'il en soit, l'orthographe que j'adopte sans hésiter est celle de l'Écriture, c'est-à-dire la suivante, *Eouil-mérodakh*. Il n'est pas difficile du reste de reconnaître ce nom plus ou moins altéré dans les leçons étranges que nous devons d'une part à l'habitude des Grecs d'estropier tous les noms des personnages *barbares*, et de l'autre, à la maladresse des copistes. Il est inutile de grouper ici ces leçons fautives, qu'il est tems d'abandonner une fois pour toutes.

Nous avons fait voir jusqu'à présent que pas un seul des rois de Babylone, énumérés dans le *Canon de Ptolémée*, de Cyrus à Eouil-mérodakh, ne pouvait être identifié avec le *Belsatzer* de Daniel. Nous allons essayer de montrer maintenant que ce *Belsatzer* ne peut être qu'*Eouil-mérodakh*. Il en résultera que tous les écrivains anciens et modernes, qui ont plus ou moins habilement proposé une autre assimilation, devront être considérés comme ayant fait fausse route.

J'ai cité plus haut les passages de *Baruch*, qui constatent que des prières étaient adressées au ciel pour la *vie et la gloire de Nabuchodonosor, et de son fils Belsatzer*¹. Le verset 2 nous apprend que *Baruch* a écrit : « En la 5^e année, dans le 7^e jour du mois, tems où » les Chaldéens prirent Jérusalem et la livrèrent aux flammes. »

C'est en 588 que Jérusalem fut brûlée, on comptait alors la 19^e année de *Nabuchodonosor* qui a régné 43 ans. C'est donc en 584 que des prières étaient faites, pour la conservation des jours de *Nabuchodonosor* et de son fils *Belsatzer*. C'est en 561 qu'*Eouil-mérodakh* est monté sur le trône ; si donc *Eouil-mérodakh* et *Belsatzer* ne sont qu'un seul et même personnage, comme je n'en doute pas, l'expression *ὁ παῖς* employée par Josèphe est aussi impropre que possible, puisqu'en admettant même qu'*Eouil-mérodach* fût né précisément dans l'année des prières rappelées par *Baruch*, il aurait eu à tout le moins 23 ans à son avènement.

Daniel n'est pas moins explicite que *Baruch*, pour constater que

¹ *Baruch*, I, 11 et 12, dans le premier article ci-dessus, p. 135.

Belsatzer était le véritable fils de *Nabuchodonosor*. Tous les passages de son livre qui établissent ce fait n'ont pas besoin d'être répétés ici, non plus que le verset 1, du ch. VIII, où il est parlé d'une 3^e année du règne de *Belsatzer*. A ces différentes notions, se réduit tout ce que nous savons du règne de *Belsatzer*.

Résumons donc :

- 1° *Belsatzer* a régné 3 ans. *Eouil-mérodakh* a régné 3 ans, selon le *Canon* de Ptolémée, copié par le *Syncelle*; 2 ans seulement, selon la copie du manuscrit de Paris. — *Belsatzer* et *Eouil-mérodakh* peuvent donc être un seul et même individu.
- 2° *Belsatzer* était le propre fils de *Nabuchodonosor*. — A *Eouil-mérodakh* seul peut s'appliquer cette filiation directe.
- 3° *Belsatzer* est mort de mort violente, dans la nuit même de son festin où furent profanés les vases sacrés de Jérusalem. — *Eouil-mérodakh* fut assassiné dans une révolution de Palais, soulevée par son beau-frère *Nerghel-sarazer*.

On comprend qu'un prince menacé par un complot dans lequel il doit périr, mais dont il ignore l'existence, songe à donner des festins; un Roi assiégé dans sa capitale n'a garde d'y penser, dans la nuit même où la place peut être envahie par l'ennemi. Hâtons-nous de conclure de tous ces rapprochemens que le *Belsatzer* de Daniel, n'est autre que l'*Eouil-mérodakh* des Rois et de Jérémie.

Il nous reste à rendre compte, si faire se peut, de l'emploi des deux noms, pour désigner un seul et même prince. Je crois que l'explication de ce fait est renfermée tout entière dans la fréquence de l'emploi du surnom *Belsatzer* à Babylone. Ce surnom, une fois donné à *Eouil-mérodakh*, aura pu devenir beaucoup plus usuel que le nom propre lui-même qui était plus long à prononcer. Il faut attribuer à cette seule cause, à mon avis, le silence absolu de Daniel sur le compte d'*Eouil-mérodakh*, dont il n'a pas une seule fois écrit le nom. Serait-il possible que Daniel, le familier, le favori de *Nabuchodonosor* ait pu se tromper sur le degré de parenté qui unissait ce monarque à son successeur *Belsatzer*, quand cette parenté était celle de père à fils? Baruch se serait donc trompé aussi? Ou bien Bérose et Mégasthènes se seraient entendus pour énoncer la même fable? Tous les faits relatifs à l'histoire des 4 premiers rois de Babylone, ont donc été embrouillés à plaisir jusqu'ici, tandis que tous se coordonnent avec faci-

lité et s'expliquent sans le moindre embarras, si l'on admet, ainsi que je propose formellement de le faire, que *Belsatzer* et *Eouil-mérodakh* sont un seul et même prince. Quant à la fréquence du nom *Belsatzer*, elle nous est nettement indiquée par *Daniel* lui-même. L'écrivain sacré, où plutôt celui qui a écrit sous son nom ¹, nous dit en effet (ch. 1, 7) :

וַיִּשֶׂם לָהֶם שֵׁר הַכְּרִיסִים שְׁמוֹת וַיִּשֶׂם לְדַנְיָאֵל בִּלְטַשְׁצַר

» Le chef des eunuques leur donna des noms, et il donna à Daniel le nom de *Beltesatzer* (Septante Βελτασαρ). « Voici ce que dit Cahen du sens de ce nom ² : « La signification est *prince de Bel* ; ou, comme dit Saadia, בל טש אצר, *Bel a caché, conservé le trésor*. » Il y a encore d'autres significations de ce nom (Voy. Rosenmüller). Il est bon du reste d'observer qu'au Chap. V (vers. 4), le nom de Roi est écrit בלשאצר ; néanmoins Cahen dit en note : « *Belschaçar*, même signification que *Belteschaçar* ³ ».

Nous avons donc les trois formes suivantes du surnom en question :

בלטשאצר
בלשאצר
בלשאצר

Je l'avoue, il ne m'est pas plus facile de reconnaître dans ce mot composé le sens : *Prince de Bel*, que le sens : *Bel a caché le trésor*. L'un vaut l'autre à mon avis, c'est-à-dire que je rejette ces deux explications sans la moindre hésitation. D'abord la finale אצר que l'on traduit, d'un accord unanime, par *du feu* dans le composé שראצר *prince du Feu*, doit comporter ici le même sens, puisque l'orthographe reste la même. Quant au premier composant qui se présente sous les formes בלש, בלאש et בלטש, je ne me charge pas de l'expliquer. Je me bornerai à dire que le *schin* ש me semble ici jouer le

¹ Il est bien clair qu'un homme qui donne la date de sa mort ne peut être pris pour l'auteur du livre où il donne cette date. Ou bien le verset 21, ch. 1, où il est dit : « Or, Daniel vécut jusqu'à l'an 1^{er} du roi Cyrus, » a été interpolé, ou Daniel n'est pas l'auteur de l'écrit qui porte son nom.

² Notes à Daniel, p. 2, v. 7.

³ Voir ch. 1, v. 7.

rôle de quelque particule de flexion indice du *génitif*; en ce sens le ψ que nous connaissons bien comme équivalent de ψ chaldéen, *qui* relatif, serait complètement comparable au ψ chaldéen qui est tout à la fois le *qui* relatif et la note du *génitif*. De בלה, *consumtus est*, vient לב, בלי et בלת, *consumptio*, et l'idée de *consumer* est si étroitement liée à l'idée de *feu*, que je soupçonne, mais sans chercher en aucune façon à l'expliquer, la présence de ces deux idées dans notre nom *Belsatzer*.

Nous nous occuperons dans le prochain article du règne si important de *Nabuchodonosor*.

F. DE SAULCY.

De l'Institut. 



Liturgie Catholique.

NOTICE

SUR UN MISSEL DU 15^e SIÈCLE,

IMPRIMÉ EN CARACTÈRES GOTHIQUES.

Rareté des anciens Missels. — Celui-ci était à l'usage de l'Allemagne. — Sa description. — Différence avec les Missels actuels. — Proses, séquences des anciennes.

A cette époque de retour vers la liturgie romaine, ou plutôt vers la liturgie universelle, il n'est pas hors de propos de jeter un coup-d'œil sur la manière dont l'office divin était célébré dans les siècles antérieurs à la publication des *Bulles* de saint Pie V, en 1568 et 1570. On se convaincra par cette étude que le zélé pontife n'a importé aucune innovation dans la liturgie, qu'il n'a fait que donner une sanction au *Missel* et au *Bréviaire* les plus universellement admis dans l'Eglise latine, que le fond de l'un et de l'autre est demeuré identiquement le même, que saint Pie V a simplement imposé l'obligation d'une rédaction uniforme, en supprimant les superfétations qui s'étaient introduites dans les parties accessoires de l'office divin, en coordonnant les variantes et en les ramenant à l'unité. Si nous comparons ensuite ces anciens missels avec ceux dont nous a si largement gratifiés l'inspiration janséniste du siècle dernier, on verra que nous n'avons rien gagné sous le rapport de la piété. C'est surtout du *Missel* que nous voulons parler. En effet nous ne pouvons comprendre comment on a osé répudier les textes, les prières et les formules consacrés par l'Eglise universelle pendant une si longue suite de siècles; et nous sommes persuadé que le premier faiseur de liturgies qui s'est assis dans son cabinet en face du *Missel* romain, pour en supprimer ou changer les textes, a dû sentir sa main trembler en couchant sur le papier sa première substitution, comme s'il commettait un sacrilège.

Et pourtant nous ne sommes pas de ceux qui demandent la sup-

pression de tous les usages locaux. Un certain nombre d'églises avaient des rites, des prières et des formules que leur avaient légués une antique et vénérable tradition ; d'autres avaient cru pouvoir faire à la liturgie de pieuses et suaves additions, et le souverain pontife lui-même a respecté ces usages en laissant aux églises, qui pouvaient justifier d'un rite constamment suivi depuis 200 ans, la faculté de le conserver ou d'adopter le bréviaire et le missel nouveaux. Nous croyons que tous les changemens apportés au Bréviaire n'ont pas été également maladroits. Sans prétendre ici les justifier tous, nous avouons que nous nous sentons un faible pour les belles et pieuses hymnes de *Coffin*, insérées dans le *Bréviaire de Paris*, à l'office du *Dimanche*, pour l'hymne de l'Ascension, *Christe, quem sedes revocant paternæ*, chantée dans quelques diocèses de France, et pour plusieurs autres ¹. Mais nous eussions voulu que rien ne fût changé ou retranché au missel antique ; nous eussions cependant été moins sévères pour quelques additions qui nous semblent précieuses ; ainsi nous regretterions la suppression de la *Préface des Morts*, de la prose de Noël, *Votis pater annuit*, de celle de l'Annonciation, *Humani generis*, de celle de la Dédicace, *Jerusalem et Sion filia*, etc. L'Église de Paris se trouvait au reste dans le cas prévu par le saint pontife Pie V : elle pouvait garder ses proses ; *peut-être* avait-elle le droit de les changer.

Les anciens missels sont devenus fort rares. « On ne saurait calculer, dit M. l'abbé Pascal ², le nombre de précieux missels manuscrits qui, depuis l'invention de l'imprimerie, ont été anéantis. Un très-petit nombre a pu échapper à la destruction, et nos archives et bibliothèques communales en sont dépositaires, au détriment des

¹ Nous sommes loin de partager la même admiration pour les hymnes de Santeuil ; nous n'en connaissons aucune dont nous regretterions la suppression, pas même le fameux *Stupete, gentes*, qui n'est qu'une perpétuelle série d'antithèses, comme presque toutes les hymnes de ce religieux peu édifiant : ni le *Vos, sancti precor*, où l'on voit des vierges au sein de neige ! *Et puro niveæ pectore Virgines*. Voir en outre les remarques critiques de Ménage sur toutes ces hymnes publiées dans les *Annales*, t. VIII, p. 198 (3^e série.)

² *Origines et raison de la Liturgie catholique en forme de Dictionnaire*, faisant partie de l'*Encyclopédie théologique*, publiée par M. Migne. Col. 826.

» églises qui s'y sont montrées indifférentes. Depuis cette époque, » chaque nouvelle édition a fait disparaître les anciennes, et, au mo- » ment où nous écrivons, il y a bien peu d'églises qui puissent mon- » trer un missel du 17^e siècle. Il est vrai que le vandalisme révolu- » tionnaire a détruit un grand nombre de livres liturgiques ; mais » une insouciance inexplicable, dans une trop notable portion du » clergé, n'a pas médiocrement contribué à rendre rares les an- » ciens missels. Espérons que ces deux causes ne se réuniront plus » pour briser le fil de la tradition écrite ; mais le mal qui s'est déjà » opéré est irréparable. »

Le missel, objet de cette notice, n'est point un manuscrit, mais il n'en est pas moins rare et précieux ; il est imprimé en magnifiques caractères gothiques, sans date, sans indication d'imprimeur ni de lieu d'impression. Il porte pour tout titre : **INCIPIT ORDO MISSALIS PER CIRCULUM ANNI**, et immédiatement après : **DOMINICA PRIMA DE ADVENTU, INTROITUS**. Presque tous les offices se suivent sans interruption, sans espaces blancs, sans alinéa. Mais chaque office et chaque partie des offices sont distingués par des titres imprimés en rouge, ainsi que les rubriques. Plusieurs des initiales sont des lettres ornées, rouges et bleues, dessinées à la main. Les épîtres et les évangiles portent aussi des *signes de notation en rouge*, également tracés à la main, mais par le possesseur de l'exemplaire.

Cette édition était à l'usage des églises d'Allemagne ; car on y remarque, parmi les fêtes solennelles qui ont une *prose*, celles de St Henri, empereur, vénéré surtout à Bâle et à Strasbourg ; de St Arbogaste, à Strasbourg ; de Ste Afre, à Augsbourg ; de Ste Richarde, reine de France et impératrice ; vénérée en Holsace ; de St Géréon, à Cologne ; des onze mille vierges, aussi à Cologne ; de St Florent, à Strasbourg. C'est pourquoi, dans l'office du samedi-saint, on prie *pro imperatore* ; mais dans celui du vendredi-saint, on lit *pro Christianissimo imperatore nostro vel rege nostro N*. Dans les oraisons diverses, on trouve également la Collecte, la Secrète et la Postcommunion (appelée partout *Complenda*) pour le roi et non pour l'empereur. Une main plus moderne a suppléé à la marge, dans notre exemplaire, les oraisons pour l'empereur. Le nom de *fanon*, donné au manipule, trahit encore une édition germanique ; car, suivant le P.

Lebrun, les églises d'Allemagne donnèrent au manipule le nom de *fanon*, qui signifie *serviette*, *nappe* ou *mouchoir*. La mention du roi; mêlée à celle de l'empereur, et qui paraît même l'emporter sur cette dernière, indique une contrée qui n'était pas immédiatement sous l'autorité impériale; et si, aux fêtes indiquées plus haut, nous ajoutons celles de Ste Attale, vierge, de Ste Otilie ou Odille, vierge, de Ste Aurélie, vierge, et de plusieurs autres, particulières au diocèse de Strasbourg, nous en concluons que ce missel fut imprimé à Strasbourg, antérieurement à l'édition de 1520, comme l'indique la forme des caractères, et l'absence de la fête de la Transfiguration, qui ne fut célébrée généralement qu'après la *bulle* de Callixte III, donnée en 1457, ainsi que l'absence de l'Octave de la Toussaint, qui ne fut instituée qu'en 1480. Serait-ce une œuvre de Guttemberg?

Quand on compare ce missel avec les missels romains postérieurs à St Pie V et à Clément VIII, on ne trouve pas de différences aussi grandes qu'on pourrait s'y attendre; cependant, l'ordre des évangiles des dimanches de l'Avent, d'après l'Epiphanie et d'après la Pentecôte, n'est pas le même; et parfois, il y a plusieurs introïts, graduels, communions, épîtres, évangiles, laissés au choix du célébrant. Mais la partie de la messe qui précède le *Canon* offre des particularités assez notables que nous allons consigner ici.

Le prêtre qui se prépare à célébrer récite les prières suivantes :

✠ *Confirma hoc quod operatus es in nobis,*

✠ *A templo sancto tuo quod est in Hierusalem.*

Deus in adiutorium, etc. Gloria Patri, etc. Alleluia.

Hymne. *Veni, creator spiritus.*

Ensuite les cinq psaumes conservés dans les missels romains et parisiens.

La prière au Saint-Esprit : *Veni, Sancte Spiritus, etc.*, suivie de ces paroles : *Qui per diversitatem linguarum cunctarum gentes in unitate fidei congregasti. Alleluia, alleluia.* L'antienne, *Ne remiscaris*; le *Kyrie*, le *Pater*, plusieurs versets et trois oraisons différentes du romain, à l'exception de l'oraison, *Aures tuæ pietatis.*

Suivent les prières que le prêtre récite en ôtant ses vêtements communs, en se lavant les mains, en les essuyant; en se revêtant de l'hu-

méral ou amict, de l'aube, de la ceinture, du fanon ou manipule, de l'étole et enfin de la chasuble. Ces prières diffèrent du romain.

Le prêtre se dirige alors vers l'autel en récitant l'antienne *Introibo*, et le psaume *Judica me* avec le *Gloria Patri*.

Arrivé devant l'autel, le prêtre s'incline, et récite avec son ministre les prières suivantes :

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Ÿ. Adjutorium nostrum in nomine Domini,

℞. Qui fecit cælum et terram.

Ÿ. Confitemi Domino quoniam bonus,

℞. Quoniam in æternum misericordia ejus.

Et ego reus et conscius multorum malorum meorum, Confiteor Deo Patri omnipotenti, beatæ Mariæ Virgini, et omnibus Sanctis Dei, et Vobis, quia ego miser peccator peccavi nimis in vitâ meâ contra legem Dei mei, cogitatione, locutione, omissione, consensu, visu, verbo et opere, meâ culpâ, meâ gravissimâ culpâ. Ideo precor gloriosissimam Dei genitricem virginem Mariam, beatum Petrum, beatum Paulum, istos et omnes sanctos Dei, et vos, orare pro me misero peccatore. Amen.

Misereatur vestri omnipotens Deus, et dimissis omnibus peccatis vestris, perducat vos sine maculâ, cum gaudio, in vitam æternam. Amen.

Indulgentiam, absolutionem et remissionem omnium peccatorum nostrorum, spatium veræ penitentiæ,

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Ÿ. Notre secours est dans le nom du Seigneur,

℞. Qui a fait le ciel et la terre.

Ÿ. Confessez le Seigneur parce qu'il est bon,

℞. Parce que sa miséricorde dure éternellement.

Quant à moi, coupable et pénétré de mes grandes fautes, je confesse à Dieu le Père tout-puissant, à la bienheureuse vierge Marie, à tous les Saints de Dieu et à vous, que moi, misérable pécheur, j'ai péché extrêmement pendant ma vie contre la loi de mon Dieu, par pensée, conversation, omission, consentement, regard, parole et action, par ma faute, par ma très-griève faute. C'est pourquoi je prie la très-glorieuse vierge Marie mère de Dieu, le bienheureux Pierre, le bienheureux Paul, ceux-ci et tous les saints, et vous-mêmes, de prier pour moi, misérable pécheur. Ainsi soit-il.

Que Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et qu'après vous avoir pardonné tous vos péchés, il vous fasse parvenir sans tache et avec joie à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Que le Seigneur tout-puissant, clément, père et miséricordieux, daigne nous accorder l'indulgence, l'absolution

cor pœnitens, finem bonum, perseverantiam in bonis operibus, gratiam et consolationem Sancti Spiritûs tribuere nobis dignetur omnipotens, pius, pater et misericors Dominus. Amen.

Ÿ. Non nobis, Domine, non nobis,

℞. Sed nomini tuo da gloriam.

Ÿ. Ab occultis meis munda me, Domine,

℞. Et ab alienis parce servo tuo.

Ÿ. Sacerdotes tui indicatur justitiam,

℞. Et Sancti tui exultent.

Ÿ. Domine exaudi, etc.,

℞. Dominus vobiscum, etc.

OREMUS.

Exaudi, quæsumus, Domine, supplicium preces, et confitentium tibi parce peccatis, ut pariter nobis indulgentiam tribuas benignus et pacem; per Christum Dominum nostrum. Amen.

Le prêtre se redresse et dit en faisant le signe de la croix :

Aufer à nous, quæsumus, Domine, cunctas iniquitates nostras, ut mereamur puris mentibus introire ad sancta sanctorum; per Christum Dominum nostrum.

Il baise la croix ou la Passion, en disant :

Tuam crucem adoramus, Domine; tuam gloriosam recolimus passionem; miserere nostri, qui pro nobis passus es in cruce.

Il baise ensuite l'Évangile qu'il doit lire à la messe, en disant :

et la rémission de tous nos péchés, le tems de faire une vraie pénitence, un cœur contrit, une fin heureuse, la persévérance dans les bonnes œuvres, la grâce et la consolation du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Ÿ. Non pas à nous, Seigneur, non pas à nous;

℞. Mais à votre nom donnez la gloire.

Ÿ. Seigneur, purifiez-moi de mes fautes cachées,

℞. Et préservez votre serviteur de la corruption des étrangers.

Ÿ. Que vos prêtres se revêtent de la justice;

℞. Et vos Saints tressaillent de joie.

Ÿ. Seigneur, exaucez ma prière, etc.,

℞. Que le Seigneur soit avec vous, etc.,

PRIONS.

Nous vous supplions, Seigneur, d'exaucer les prières de ceux qui vous supplient, et de pardonner les péchés de ceux qui vous confessent, afin que vous nous accordiez avec clémence l'indulgence et la paix. Par N.-S. J.-C. Ainsi soit-il.

Nous vous prions, Seigneur, d'ôter de nous toutes nos iniquités, afin que nous méritions d'entrer avec une conscience pure dans le saint des saints; par J.-C. N.-S.

Seigneur, nous adorons votre croix; nous célébrons votre glorieuse passion; ayez pitié de nous, vous qui avez souffert pour nous sur la croix.

Pax Christi quam nobis per Evangelium suum tradidit conservet et confirmet corda et corpora nostra in vitam æternam. Amen.

Que la paix que Jésus-Christ nous a donnée par son Evangile, conserve et affermisse nos cœurs et nos corps pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Le prêtre se tourne vers le peuple et prononce sur lui l'absolution, en le bénissant à la fin d'un signe de croix, en ces termes :

Dominus noster Jesus Christus per suam infinitam misericordiam dignetur vos absolvere à peccatis vestris. Et ego auctoritate ipsius quâ fungor absolyo vos à vinculo excommunicationis minoris, si incidistis; et restituo vos participationi Sacramentorum Ecclesiæ et orationibus divinis. In nomine Patris, etc.

Que notre seigneur Jésus-Christ, par son infinie miséricorde, daigne vous absoudre de vos péchés. Et moi, par son autorité dont je suis revêtu, je vous absous du lien de l'excommunication mineure, si vous y êtes tombés; et je vous rends à la participation des Sacrements de l'Eglise, et de l'office divin. Au nom du Père, etc.

Il commence la messe en disant : † *Adjutorium nostrum in nomine domini.* ℟ *Qui fecit cælum et terram.* Il récite ensuite l'Introït, le *Kyrie eleison*, et le *Gloria in excelsis*. Cet hymne est intercalé de tropes, lorsqu'on célèbre une messe de la Sainte-Vierge, en cette sorte :

..... Domine fili unigenite, Jesu Christe, Spiritus et alme orphanorum Paraclite. Domine Deus, agnus Dei, filius patris; primogenitus Mariæ virginis matris. Qui tollis peccata mundi, miserere nobis. Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nostram, ad Mariæ gloriam. Qui sedes ad dexteram patris, miserere nobis. Quoniam tu solus sanctus, Mariam sanctificans; tu solus Dominus, Mariam gubernans; tu solus altissimus, Mariam coronans, Jesu Christe, cum Sancto Spiritu, in gloriâ Dei Patris. Amen.

....Seigneur fils unique, Jésus-Christ. Esprit saint, tendre consolateur des orphelins. Seigneur Dieu, agneau de Dieu, fils du Père; premier-né de Marie vierge et mère. Vous qui ôtez les péchés du monde, ayez pitié de nous. Vous qui ôtez les péchés du monde, recevez nos supplications, pour la gloire de Marie. Vous qui êtes assis à la droite du Père, ayez pitié de nous; car vous êtes le seul Saint, qui sanctifiez Marie; vous êtes le seul Seigneur, qui gouvernez Marie; vous êtes le seul Très-Haut, qui couronnez Marie, ô Jésus-Christ, avec le Saint-Esprit, dans la gloire de Dieu le père.

Tout le reste jusqu'au *Credo* inclusivement est semblable à l'ordre

actuel; à l'exception de la bénédiction avant l'Évangile, qui n'est point précédée du *Munda cor meum*.

Il n'en est pas de même de l'oblation qui diffère beaucoup. Avant de prendre l'hostie, le prêtre fait dessus un signe de croix, en disant :

Sanctifica, quæsumus, Domine, hanc oblationem, et præsta ut nobis unigeniti Filii tui corpus fiat; per eundem Christum Dominum nostrum. Nous vous prions, Seigneur, de sanctifier cette oblation; et faites qu'elle devienne pour nous le corps de votre Fils unique; par le même Jésus-Christ notre Seigneur.

En prenant l'hostie, il dit :

Acceptabile sit omnipotenti Deo sacrificium nostrum; per Christum Dominum nostrum. Que notre sacrifice soit reçu favorablement de Dieu tout-puissant; par J. C. N. S.

Avant de prendre le calice il le bénit, en disant :

Oblatum tibi, quæsumus, Domine, calicem sanctifica, et præsta ut nobis unigeniti Filii tui sanguis fiat; per eundem Christum, etc. Nous vous prions, Seigneur, de sanctifier ce calice qui vous est offert; et faites qu'il devienne pour nous le sang de votre Fils unique; par le même, etc.

En prenant le calice, il dit :

Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo. Je prendrai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur.

Il élève le calice dans ses mains, et dit la prière *offerimus*, comme au romain; puis il remet le calice sur l'autel, en disant :

In nomine Domini nostri Jesu Christi, sit sacrificium istud immaculatum et à te Deo vivo et vero adunatum et benedictum, per eundem Christum Dominum nostrum. Au nom de Jésus-Christ notre Seigneur, que ce sacrifice soit sans tache, et qu'il soit agréé et béni par vous qui êtes le Dieu vivant et véritable: par le même J. C. N. S.

Suivent le *Veni, Sanctificor*, et l'oraison *Suscipe, Sancta Trinitas*, semblables au romain, à quelques paroles près. Le prêtre bénit ensuite l'encens, et encense les oblations, en disant: *Incensum istud*, etc. Il se tourne vers le peuple, et dit :

Orate pro me, fratres et sorores, ut meum pariter et vestrum sacrificium sit acceptum omnipotenti Deo. Priez pour moi, mes frères et mes sœurs, afin que mon sacrifice, qui est en même tems le votre, soit agréable

Orent pro me omnes sancti et electi à Dieu tout-puissant. Que tous les saints
 Dei. Oremus. et les élus de Dieu prient pour moi.
 Priens.

Et il récite la secrète. Il ne paraît pas que le peuple réponde, comme à présent, à l'invitation du prêtre. Nous ne voyons pas non plus de prière pour le mélange de l'eau au vin dans le calice ; ni les versets du *lavabo* ; peut-être le prêtre se lavait-il les mains sans rien dire, ou bien les ablutions faites avant la messe suffisaient peut-être. Cependant le père Lebrun observe que, depuis le 9^e siècle, les Églises de France et d'Allemagne ont placé le lavement des mains après la réception des offrandes et l'encensement.

Nous n'avons point d'observations à faire sur le canon de la messe, qui concorde en tout avec l'ordre actuel. Seulement l'*Agnus Dei* précède le mélange du corps et du sang dans le calice, et les prières après la communion sont interverties ; on récite d'abord le *Corpus tuum, Domine, quod sumpsisti*, et ensuite le *Quod ore sumpsimus*.

Le premier est suivi de *Verbum caro factum est*, etc., jusqu'à la fin de l'Évangile de saint Jean ; et au second le prêtre ajoute ces paroles :

<p>“ Lutum fecit ex sputo Dominus, et linivit oculos cæci; abiit, lavit, vidit et credidit Deo.</p>	<p>Le Seigneur fit de la boue avec sa salive, et en oignit les yeux de l'aveu- gle, qui s'en alla, se lava, vit, et crut en Dieu.</p>
---	--

Cependant les derniers feuillets du canon de l'exemplaire que nous possédons sont tirés d'une autre édition, et il pourrait se faire que les feuillets originaux qui ont été supprimés ne fussent pas semblables à ceux qu'on leur a substitués.

Quand au propre du tems, au propre des saints et aux communs, nous trouvons presque partout, ainsi que nous l'avons déjà observé, une grande analogie avec le romain ; nous y pouvons cependant signaler quelques particularités. Ainsi les semaines de l'Avent offrent des épîtres et des évangiles particuliers pour les lundis, mercredis et vendredis, et les autres semaines qui suivent les dimanches ordinaires en ont pour les mercredis et les vendredis ; le diocèse de Paris a conservé cet usage. L'Évangile du premier dimanche de l'Avent est celui de l'entrée de Jésus à Jérusalem, que nous lisons à la bénédiction des

rameaux, le dimanche avant Pâques; l'évangile du jugement dernier est reporté au second dimanche de l'Avent. La veille de Noël, et aux trois messes de la fête, la lecture de l'épître de saint Paul est précédée d'une prophétie, ce qui rappelle l'ancien rit gallican. Chacune de ces trois messes a sa prose particulière; mais la prose de saint Bernard *Lætabundus*, ne se dit que le dimanche dans l'octave et le jour de la Circoncision. Après la messe de minuit on chantait la généalogie de Jésus-Christ, puis le *Te Deum* des matines et ensuite les laudes; c'est pourquoi on n'y chantait point l'*Ite, Missa est*, et on ne donnait point la bénédiction. On ne comptait que cinq dimanches après l'Épiphanie, mais il y en avait vingt-cinq après la Pentecôte.

L'office de la semaine sainte est à peu de choses près le même qu'au romain; cependant, le jeudi saint, les vêpres se chantent avant la post-communion de la messe, comme à Paris; il en est de même le vendredi saint; enfin, le samedi-saint, on ne lit que quatre leçons, encore comme à Paris. La fête de Pâques a une octave, et l'office appelé de *Quasimodo* ne se dit que pendant la semaine qui suit le premier dimanche¹.

¹ Le jour de Pâques a une longue séquence non mesurée; il y en a deux autres pour le tems pascal, plus une troisième en l'honneur de la sainte Vierge, dont le chant et même les paroles, autant que possible, sont calqués sur le *Victima pascali*. Cette dernière prose a un verset de plus que dans la formule moderne; après *Surrexit Christus spes mea, præcedet suos in Galileam*, on lit: *Credendum est magis soli Mariæ veraci, quam Judæorum turbe fallaci*.

Il n'est pas inutile de remarquer que cette prose, qui est restée dans la liturgie, et dont la rédaction paraît assez singulière, était autrefois beaucoup plus longue; c'était une espèce de petit drame, chanté par différents personnages représentant les témoins de la résurrection, tels que les anges, Marie Madeleine, saint Jean, saint Pierre, un jardinier, les saintes femmes, etc. On peut voir la description d'un de ces mystères dans le *Dictionnaire de Liturgie* de l'abbé Pascal, édité par M. Migne. Plus tard, on regarda ces sortes de représentations comme inconvenantes, on se contenta alors d'extraire de ce petit drame les passages les plus frappants, dont on a composé la prose moderne.

La prose de la Pentecôte est la séquence *Sancti Spiritus adsit nobis gratia* composée par Robert roi de France. C'est à tort qu'on lui attribue la prose *Veni, Sancte Spiritus*, qui a pour auteur Herman Contract (*Contractus* ou le

L'ordinaire de la messe est très-sobre de rubriques, mais en revanche, on en trouve un assez grand nombre dans le propre du tems; plusieurs sont fort curieuses; la plupart sont extraites de Jean Belet, théologien célèbre du 12^e siècle, et recteur de l'Université de Paris. Il est auteur d'un livre intitulé *Divinorum officiorum ac eorumdem rationum brevis explicatio*; il est ordinairement annexé au *Rationale divinorum officiorum* de Guillaume Durand, évêque de Mende. C'est pourquoi ces rubriques sont presque toujours motivées. Ainsi, nous lisons après les fêtes de l'Ascension de notre Seigneur :

« Il est à remarquer que l'octave de l'Ascension, qui devrait se » terminer au jeudi suivant, court jusqu'à la Pentecôte; en effet , » dans les deux jours qui restent, on peut prendre la messe du di- » manche précédent, mais les matines n'auraient ni invitoire ni » répons si on ne les prenait à l'office de l'Ascension. C'est pourquoi » ces dix jours comptent pour une octave. Et cela ne doit point pa- » raître étrange, car le tems pascal tout entier ne compte que pour » une octave; il en est de même du tems qui s'écoule depuis Noël » jusqu'à l'Épiphanie ». Cette rubrique rend raison de l'usage qui subsiste encore dans nos campagnes, d'appeler *la longue semaine* l'intervalle qui s'écoule depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte. Elle nous découvre également le motif qui a fait transférer la fête du saint Sacrement au jeudi qui suit la Trinité, au lieu de le placer au jeudi après la Quasimodo.

Le vendredi saint, à l'occasion de l'oraison pour les juifs, nous lisons cette rubrique : « Ici on ne fléchit point le genou, mais on fait » une simple inclination; et cela, parce que les juifs ont fléchi le ge- » nou devant Jésus-Christ pour se moquer de lui; or, nous devons » éviter les œuvres qui sont faites par dérision. » Plus loin, à la messe des présanctifiés, nous lisons encore : « On ne dit point *Pax*

rétréci). Cette dernière est aussi dans notre missel, mais pour les messes du Saint-Esprit. On a calqué sur le chant et sur les paroles une séquence en l'honneur de la sainte Vierge pour le tems de la Pentecôte. Nous y trouvons encore le *Lauda Sion*, et, sur le même chant, une prose de la croix, magnifique d'expression, de rythme et de piété. Mais on regrette, dans cette édition l'absence du *Stabat Mater* et du *Dies iræ*.

» *Domini*, et on ne donne point le baiser de paix, parce que le
 » Christ Dieu a été trahi par un baiser de paix. Le vin non consacré
 » qui est dans le calice est sanctifié par la particule du corps du Sei-
 » gneur; c'est pourquoi on ne dit point : *Fiat hæc commixtio cor-*
 » *poris et sanguinis*, etc., puisqu'il n'y a point de sacrement du
 » sang sous l'espèce du vin. On omet les oraisons *Domine Jesu*
 » *Christe*, et *Corpus tuum, Domine*, parce qu'il y est fait mention
 » du sang. On omet de même le *Placeat tibi*, parce qu'il contient
 » ces paroles : *Ut hoc sacrificium quod oculis tuis*, etc., et que, ce
 » jour-là, le sacrifice n'est point offert sacramentalement. »

On y trouve aussi parfois des vers mnémoniques; c'est ainsi qu'à la fête de Noël, à la suite de la rubrique qui porte que le prêtre, qui célèbre deux fois la messe le même jour, ne doit pas prendre les ablutions à la première, on lit ce distique :

A te sumenda non est ablutio vini,
 Hæc iterum die si celebrare velis.

Il existe une autre rubrique générale, portant qu'on ne dit le *Gloria in excelsis* à la messe, quand on a dit le *Te Deum* à matines; et que l'*Ite, Missa est*, ne se dit qu'aux messes où on a récité le *Gloria in excelsis*; ce qui est exprimé par ce vers barbare :

Non est GLO sine TE; sine TE non dicitur ITE.

Maintenant si nous considérons les richesses liturgiques renfermées dans cette édition, nous y trouvons, au milieu d'un grand nombre de pièces, que les éditeurs du nouveau missel romain ont jugé à propos de retrancher, plusieurs prières, antennes et 70 proses ou séquences, qui ne manquent pas d'une certaine grâce naïve, et qui respirent une piété touchante.

Voici d'abord la prose de la messe de l'aurore pour le jour de Noël; elle n'est point mesurée; elle n'en est pas moins d'une haute poésie; l'assonance en A qui revient continuellement, comme dans l'*Inviolata*, lui donne une grâce infinie.

Eya! recolamus laudibus piis digna	Adieu! nous exprimons dans nos hymnes
Hujus diei carmina,	pieux et chastes dignes de ce jour,
in quâ nobis lux oritur gratissima.	dans lequel se luit sur nous une lumière
	admirable.

Noctis inter nebulosa,
 Pereunt nostri criminis umbracula.
 Hodie sæculo maris stella est enixa,
 nova Salutis gaudia;

Quem tremunt baratra,
 Mors eruenta pavet ipsa,
 A quo peribit mortua.
 Gemit capta pestis antiqua,
 Coluber lividus perdit spolia.
 Homo lapsus, ovis abducta,
 Revoatur ad aeterna gaudia.

Gaudent in hæc die agmina
 Angelorum cœlestia,
 Quia erat drachma decima
 perdita et est inventa.
 O culpa nimium beata,
 quâ redempta est natura!
 Deus qui creavit omnia,
 nascitur ex feminâ.

Mirabilis natura, mirificè induta,
 assumens quod non erat, manens
 quod erat.
 Induitur naturâ divinitas humanâ.
 Quis audivit talia, dic, rogo, facta?

Querere venerat pastor pius quod
 perierat;
 Induit galeam, certat ut miles arma-
 turâ.
 Prostratus in sua propria ruit hostis,
 spicula auferuntur tela,

In quibus fidebat; divisa sunt illius
 spolia; capta præda sua.

Christi pugna fortissima salus nostra
 est vera;
 Qui nos suam ad patriam duxit post
 victoriam;

Au milieu des ténèbres de la nuit
 s'évanouissent les ombres de nos crimes.
 Aujourd'hui l'étoile de la mer a en-
 fanté au monde celui qui est l'heureuse
 cause du salut nouveau;

Celui qui fait trembler les abîmes in-
 fernaux; celui qui épouvante la mort
 même, et qui un jour la fera périr.

L'antique contagion gémit captive,
 le serpent livide perd son butin.

L'homme déchu, brebis égarée, est
 rappelé aux joies éternelles.

En ce jour les bataillons célestes des
 anges tressaillent d'allégresse,

Parce que la dixième drachme qui
 était perdue a été retrouvée.

O trop heureuse faute, par laquelle
 a été rachetée la nature entière!

Le Dieu qui a créé toutes choses naît
 d'une femme.

La nature incompréhensible, revêtue
 de majesté, devient ce qu'elle n'était
 pas; tout en restant ce qu'elle était,

la Divinité se revêt de la nature hu-
 maine. Dites-moi, je vous prie, qui
 jamais a entendu de semblables mys-
 tères?

Le tendre pasteur est venu chercher
 ce qui était égaré;

Il se couvre d'un casque; comme un
 soldat, il combat avec une armure.

L'ennemi abattu dans son propre do-
 maine se rue en vain; il se voit enlever
 ses traits et ses flèches,

Dans lesquels il mettait sa confiance;
 ses dépouilles sont partagées; sa proie
 lui est ravie.

Le puissant combat du Christ est no-
 tre salut véritable;

C'est lui qui, après sa victoire, nous
 a ramenés dans sa patrie,

In quâ sibi laus est æterna.

Où il jouit d'une gloire éternelle.

Voici les litanies des saints qui se chantent le samedi-saint à la bénédiction des fonts baptismaux :

Rex sanctorum Angelorum,
Totum mundum adjuva. — Rex.

O Roi des saints Anges,
Secourez tout le monde.

Ora primùm tu pro nobis,
Virgo mater germinis,
Et ministri summi regis,
Ordines Angelici. — Totum.

Priez pour nous, vous d'abord, Vierge,
mère du rejeton céleste; et vous,
Chœurs angéliques, ministres du souve-
rain roi. — Secourez, etc.

Sancte Johannes Baptista,
Fontem istum consecra,
Ut peccatorum maculæ.
Purgentur baptismate. — Rex.

Saint Jean-Baptiste, consacrez cette
fontaine, afin que les souillures du pé-
ché soient purifiées par le baptême. —
O Roi, etc.

Supplicate Christo regi,
Cætus apostolici;
Supplicet permagnorum.
Sanguis fusus Martyrum. — Totum.

Collège des Apôtres, suppliez le
Christ roi, que le sang répandu des il-
lustres Martyrs supplie aussi pour nous.
— Secourez.

Implorate, Confessores,
Consonæque Virgines,
Quo donetur magnæ nobis
Tempus indulgentiæ. — Rex.

Confesseurs, et vous, Vierges, réunis-
sez vos prières pour nous obtenir le
tems de mériter une grande indul-
gence. — O Roi.

Omnes sancti atque justi,
Vos precamur cernui,
Ut purgetur crimen omne
Vestro sub oramine. — Totum.

Nous vous adressons humblement
nos prières, vous tous Saints et justes,
afin que par votre intercession, nous
soyons purifiés de tout crime. — Se-
courez.

Hujus, Christe, rector alme,
Plebis vota suscipe,
Qui plasmasti protoplastum
Et genus gignentium. — Rex.

O Christ, souverain bienfaisant,
recevez les vœux de ce peuple; vous
qui avez formé de terre le premier
homme, et ceux qui nous ont transmis
la naissance. — O Roi.

Fac internum fontis hujus
Sacratum mysterium,
Qui profluxit cum cruore
Sacro Christi corpore. — Totum.

Opérez en nous le mystère sacré de
cette fontaine qui a coulé avec le sang
du saint corps de Jésus-Christ. — Se-
courez.

Et lætetur mater sancta

Que maintenant l'Eglise, notre sainte

Tota nunc Ecclesia,
Ex profectu renascentis
Tantæ multitudinis. — Rex.

mère se réjouisse du progrès de cette
grande multitude qui vient de renaitre.
— O Roi.

Mitte sanctum nunc amborum
Spiritus Paraclitum,
In hanc plebem quam recenter
Fons baptismi parturit. — Totum.

Envoyez le Paraclét, l'Esprit saint
qui réunit les deux personnes; en-
voyez-le sur ce peuple que la fontaine
du baptême vient d'enfanter. — Se-
courez.

Præsta Patris atque Nati
Compar, sancte Spiritus,
Ut te solum semper omni
Diligamus tempore. — Rex.

Esprit saint, égal au Père et au Fils,
faites-nous la grâce de n'aimer jamais
que vous seul. — O Roi.

La prose suivante, pour la Visitation de la Sainte-Vierge, épuise, et les figures de l'Ancien Testament, et les expressions de salutation, de félicitation, de compliment, que fournit la langue latine; mais elle perd toute sa suavité dans la traduction; nous donnons à peine l'équivalent français des interjections, qui commencent les deux parties de chaque strophe.

Ave, verbi Dei parens,
Virginum humilitas;
Ave, omni nævo carens,
Humilis virginitas.

Salut, mère du Verbe de Dieu, la
plus humble des Vierges;

Salut, ô toi dont l'humble virginité,
est exempte de la moindre tache.

Gaude, quæ sic gravidaris
Nec gravaris filio;
Gaude, quæ sic oneraris
Onere gratissimo.

Réjouis-toi, toi qui es devenue grosse,
sans être incommodée de ton fils;

Réjouis-toi, de ce que tu es ainsi char-
gée du fardeau le plus aimable.

Salve, Jesse stirpe orta,
Virgula fructifera;
Salve, clausa templi porta,
Soli Deo pervia.

Honneur à toi, fécond rejeton sorti
de la tige de Jessé;

Honneur à toi, porte du temple,
fermée à tous, excepté à Dieu seul.

Plaude, vellus Gedeonis,
Rore madens Pneumatis;
Plaude pellis Salomonis
Pulchrior præ cæteris.

Applaudis, toison de Gédéon, hu-
mectée de la rosée de l'Esprit;

Applaudis, tente de Salomon, qui
l'emportes en beauté sur tous les
autres.

Valens (<i>vale</i>), Jacob micans stella , Et illustrans maria ; Valens, consignata cella , Rubens (<i>Rubus</i>) in vi flammeâ.	Prospère , brillante étoile de Jacob , qui illumines les mers ; Prospère , cassette fermée et scellée ; buisson au milieu des flammes dévorantes.
Euge, sole quod amicta Solem gignis, stellula ; Euge, quod sis præelecta , Scala cœli fulgida.	Triomphe , petite étoile , parce que, revêtue du soleil, tu enfantes le soleil ; Triomphe, parce que tu as été choisie pour être la brillante échelle du ciel.
Pange, aurora consurgens Luce novi sideris ; Pange, arca trina ferens Charismata miseris.	Trésaille, aurore naissante à la lu- mière d'un nouvel astre ; Tressaille, arche triple, qui contient des dons précieux pour les malheureux.
Eia, magnificat tua Jesum Christum anima ; Eia, tecum ut laudemus Ora, dulcis Maria.	Oh ! ton âme glorifie Jésus le Christ ; Oh ! douce Marie , obtiens-nous que nous puissions le louer avec toi.

Une antienne pour la communion de l'une des messes votives de la Sainte-Vierge est ainsi conçue :

Ave, regina cœlorum , Mater regis angelorum . O Maria, flos virginum , Velut rosa vel lilium , Funde preces ad filium , Pro salute fidelium .	Salut, reine des cieux , Mère du roi des anges , O Marie, fleur des vierges , Semblable à la rose ou au lis , Répands tes prières devant ton fils , Pour le salut des fidèles .
--	--

Les messes votives sont distribuées, comme dans le missel romain, pour chaque jour de la semaine. Le dimanche on célébrait la Sainte-Trinité ; le lundi, la Sagesse éternelle ; le mardi, le Saint-Esprit ; le mercredi, les Saints-Anges ; le jeudi, la Charité ; le vendredi, la Sainte-Croix, ou la passion de Jésus-Christ, ou la compassion de la Sainte-Vierge ; le samedi, la Sainte-Vierge. Parmi les autres messes votives, on en remarque une contre les juges iniques, et une autre contre les évêques qui abusent de leur autorité. Dans l'office des morts, il y a des oraisons spéciales pour les défunts qui ont demandé le sacrement de pénitence, et n'ont pu le recevoir. Enfin sur le feuillet

qui forme la garde de notre exemplaire, est écrite à la main la messe des *quatorze auxiliaires*, qui sont : saint Georges, saint Blaise, saint Erasme, saint Pantaléon, saint Gui, saint Christophe, saint Denys, saint Cyriaque, saint Achaire, saint Eustache, saint Gilles, sainte Marguerite, sainte Barbe et sainte Catherine.

L'abbé BERTRAND.

 Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

 D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES ¹.

JÉSUITES. L'histoire de cet ordre religieux serait longue et difficile, si nous voulions raconter toutes les phases de son existence, et surtout citer les blâmes ou les éloges dont il a été l'objet. Le cadre de ce dictionnaire ne comporte pas ces développemens; aussi, serons-nous très-concis; nous ferons connaître seulement son origine, ses principaux développemens, ses travaux et ses persécutions.

Voici d'abord les dates de son établissement dans la vie de son fondateur :

1. Etablissement et privilèges des Jésuites.

Ignace de Loyola naquit en 1491 dans la Biscaye espagnole; militaire, d'abord, puis converti et fervent chrétien, il vient à Paris en 1528 pour étudier dans l'Université de cette ville; c'est là que, s'étant adjoint quelques jeunes gens, Espagnols comme lui, ils firent vœu, le 25 août 1534, de *renoncer à tous les biens*, et de *se vouer à la conversion des infidèles*. Bientôt ils se rendirent à Rome et demandèrent à Paul III d'approuver leur institut. Cette approbation présentait quelques difficultés, d'abord parce que le concile de Latran avait défendu d'établir des religions nouvelles, ensuite parce que les ordres déjà existans en prenaient ombrage. L'œuvre d'Ignace fut pourtant approuvée; la Bulle qui est du 26 novembre 1540, porte ce qui suit :

« Ignace de Loyola, et 9 de ses compagnons, tous maîtres ès-arts, et gradués en théologie, se sont réunis depuis plusieurs années, pour

¹ Voir le dernier article au n° 101. t. xvii, p. 393.

» se consacrer au *service de Jésus-Christ* et à *celui des Pontifes*
 » *Romains*, ce qu'ils ont déjà fait en prêchant et en instruisant les
 » ignorans dans les lieux qu'ils ont parcourus. — Arrivés à Rome, ils
 » y ont formulé une règle, un institut qui consiste principalement dans
 » les règles suivantes : — 4. Quiconque veut entrer dans notre *société*
 » que nous voulons honorer du nom de JÉSUS, afin de combattre sous
 » l'étendard de la Croix, et servir Dieu seul, et le Pontife romain, son
 » vicaire sur terre, doit s'astreindre au vœu de chasteté, et se proposer le
 » progrès des âmes, la propagation de la Foi, par les prédications, les
 » œuvres de charité, et par l'instruction des enfans et des ignorans ;
 » et afin que leur zèle ne les emporte pas trop loin, tous les grades et
 » les devoirs doivent dépendre du supérieur ou prélat. — 5. Le pré-
 » lat aura le droit de faire les constitutions nécessaires, d'après l'avis
 » de ses compagnons, et à la majorité des suffrages. — 6. Quoique
 » tous les fidèles doivent obéissance au Pontife romain, cependant,
 » les associés doivent bien se pénétrer que, pour la plus grande *hu-*
 » *milité* de la société et la parfaite mortification de chacun et l'abné-
 » gation de leur volonté, ils se vouent, par un vœu spécial à cette obéis-
 » sance, soit qu'il les envoie chez les *Turcs*, ou tout autres infidèles,
 » même ceux que l'on appelle *Indiens*, ou tout autres hérétiques et
 » schismatiques. — 7. Pour éviter toute discussion, aucun de nous
 » ne demandera au pape telle ou telle mission, mais en laissera le soin
 » au supérieur. — 8. Tous feront vœu d'obéir au supérieur de la so-
 » ciété dans toutes les choses qui regardent l'observation de la règle. —
 » 9. Le supérieur doit ordonner tout ce qu'il connaît être propre à
 » procurer le but de la société, et il doit le faire avec la douceur et la
 » charité du Christ, de Pierre et de Paul. — 10. Et comme nous avons
 » éprouvé que la vie la plus éloignée de l'avarice est la plus agréable,
 » la plus pure et la plus édifiante pour le prochain, et la plus con-
 » forme à la pauvreté évangélique ; et comme nous savons que Notre-
 » Seigneur Jésus-Christ procurera à ses serviteurs, qui cherchent
 » seulement le royaume de Dieu, ce qui est nécessaire à leur nourri-
 » ture et à leur habillement, que chacun et tous fassent vœu d'une
 » perpétuelle *pauvreté*, déclarant que, non-seulement en particulier
 » mais encore en commun, ils ne peuvent acquérir aucun droit civil
 » pour le soutien de la société, ou l'usage de quelques biens stables, ou

» de quelques revenus ; mais qu'ils se contentent d'user des choses
 » qui leur seront données. — 11. Cette défense ou abandon ne re-
 » gardent point les biens ou revenus qui sont nécessaires pour l'entre-
 » tien du collège et des étudiants, dont la direction sera complètement
 » dans leur main, de manière à ce que les étudiants ne puissent en abu-
 » ser ni la société les détourner pour son usage propre. — 12. Tous
 » les associés seront tenus de réciter l'office divin, etc. »

Le pape approuve cette règle, mais il limite le *nombre des associés à 60 personnes* ¹.

Telle est la première approbation de cette société célèbre. De nombreuses grâces et faveurs furent ensuite accordées aux jésuites par les souverains pontifes, voici les principales :

1543. Le même Paul III ôte la restriction contenue dans la bulle d'institution, leur permet de prendre tous les élèves qu'ils voudront, et leur donne le droit de se donner des règles nouvelles.

1545. Pouvoir accordé de prêcher partout, de confesser, d'absoudre et de commuer les vœux avec la seule autorisation de leur supérieur. Ordre est donné aux ordinaires de tous les pays d'avoir à se conformer à ces prescriptions.

1547. Sur l'observation que la société n'avait pas assez de religieux pour satisfaire à tous les besoins, il leur est permis de se donner des coadjuteurs.

1545. Approbation des *exercices spirituels* de saint Ignace, et permission de les faire imprimer, lire et suivre partout.

1549. Droit concédé au général, d'envoyer où il voudra, tous les membres de la société, même ceux que le pape aurait envoyés ailleurs.

— Permission à tous les prêtres d'avoir un autel portatif. — Droit de conférer les sacrements à tous ceux qui assistent à leurs discours ; — Défense à tous les ordinaires de les gêner dans la construction de leurs collèges ou maisons.

1550. JULES III confirme la société et lui accorde de nouveaux privilèges.

1552. Autre bulle confirmant les privilèges et en donnant de nou-

¹ Voir la Bulle *Regimini* dans le *Bull. mag.* t. 1, p. 743, éd. de Luxemb. et le vol. intitulé : *Litteræ apostolicæ quibus institutio, confirmatio et varia privilegia continentur societatis Jesu.* Antwerp. 1635.]

veaux, entre autres le droit de conférer des grades à leurs élèves, en dehors de l'Université.

1561. PIE IV confirme l'Institut, et lui accorde la permission de bâtir des collèges, même à la distance de 140 *cannes*, des frères mineurs, en abolissant le privilège qui avait été accordé à ceux-ci.

1561. Confirmation et extension de la faculté de conférer des grades dans les arts et la théologie, et d'être exempts de toute dime ou imposition.

1565. PIE V confirme les privilèges, en ajoute d'autres, qu'aucun membre de la société ne pourra passer dans un autre ordre, excepté celui des Chartreux.

1571. La société est déclarée *mendiante* et ayant droit aux mêmes privilèges que les autres ordres mendiants.

1575. GRÉGOIRE XIII leur accorde la permission de lire et faire lire les livres défendus, et ceux publiés par les hérétiques, et de les corriger et éditer pour leurs élèves.

1576. Permission accordée aux membres de la société, d'exercer la médecine, lorsqu'ils auront fait des études convenables, à l'exception des opérations chirurgicales telles que brûlures et incisions. — Exemption d'assister aux processions publiques. — Permission d'aliéner les biens de la société pour les besoins de l'ordre.

1579. Extension à leurs églises, des indulgences dont jouissent toutes les autres églises.

1584. Permission accordée à tous les membres de la société, même étudiants, et non encore admis dans les ordres, de prêcher partout au peuple la parole de Dieu; défense à tous les ordinaires de quelque autorité qu'ils soient revêtus de les empêcher.

Nous bornons ici ces extraits qui font assez connaître la constitution intérieure de l'ordre¹, et peuvent indiquer la cause des vives oppositions que la société rencontra. Ces oppositions ont une triple origine: 1° Le droit d'enseigner et de donner des grades, qui indisposa toute l'Université, et ses adhérens; 2° Les privilèges spéciaux, qui indisposèrent les anciens ordres qui en étaient seuls en possession ou n'en avaient pas de pareils; 3° Ces exemptions de l'ordinaire,

¹ Consulter en outre le livre *De l'existence et de l'institut des Jésuites*, par le père de Ravignan. Paris, 1844.

qui les mettaient au-dessus du clergé séculier. — Hélas ! hélas ! ces Chrétiens voulaient faire le bien, mais ils voulaient le faire seuls !

2. Extension de la Société et son action au milieu des nations idolâtres. — Les cérémonies chinoises.

Dès l'an 1541, Ignace, élu général, commença aussitôt à envoyer des missionnaires dans les pays étrangers. A leur tête il faut placer *François Xavier*, cet apôtre de l'Orient, qui porta successivement l'évangile à Goa, sur la côte de Comorin, à Malaca, dans les Moluques, au Japon ; et dans le court espace de 10 ans et demi, établit la foi dans 52 royaumes, sur 3,000 lieues de pays, et baptisa de sa main plus d'un *million* d'infidèles. — Nous ne pouvons exposer ici la fondation ou le développement de toutes les missions dirigées par les Jésuites ; il nous suffira de dire qu'ils en ont fondé dans presque tous les pays connus. Celles de l'Amérique, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de l'Inde et de la Chine sont les plus célèbres. Nous dirons seulement quelques mots de cette dernière, à cause de ses résultats scientifiques.

Presque dès le début, les Jésuites y jouirent d'une telle estime, que peu s'en fallut que l'orgueilleux *fils du ciel*, comme il s'appelle, l'empereur *Kang-hi*, ne se convertit, « et si je me fais chrétien, disait-il » à un P. jésuite qui lui donnait des leçons de philosophie, dès demain la moitié de mon empire sera chrétienne avec moi. » — Malheureusement la discorde se mit parmi les prédicateurs de l'Évangile, les divisions éclatèrent en scandales déplorables, qui aboutirent à faire chasser de l'empire tous les missionnaires. Nous ne voulons pas exposer ici ces tristes divisions, cependant comme il y a une question d'*antiquité* et de *tradition scientifique*, nous indiquerons en peu de mots, les principales phases de cette dispute célèbre.

Toute la dispute roula 1° sur *le nom que l'on devait donner à Dieu*, 2° sur *les honneurs que l'on y rend à Confucius et aux morts*.

1645. Sur une exposition¹ du P. *Moralez*, dominicain, et d'après l'avis de la sacrée Congrégation, *Innocent X* ordonne de s'abstenir de ces honneurs et cérémonies *jusqu'à ce que le Saint-Siège en jugeât autrement*.

¹ Voir cette exposition dans la bulle d'*Innocent X*, et dans *Anecd. chin.*, t. 1, p. 1x.

1656. Sur une exposition faite par le P. *Martini*¹, jésuite, *Alexandre VII* déclare que quelques-uns de ces honneurs ne sont pas superstitieux, et qu'on peut les permettre comme purement civils.

1669. Autres doutes si le décret de 1645 avait été abrogé par celui de 1656, *Clément IX* répond que l'un et l'autre subsistent, comme s'appliquant à l'exposé fait par les deux missionnaires.

1693. Mandement du vicaire apostolique, Mgr de *Conon*, docteur de Sorbonne, portant *sept* défenses, qui tranchaient toutes les questions laissées en suspens par le pape, et ordonnaient de s'y soumettre jusqu'à ce que *le pape en eût jugé autrement*².

1704. *Clément XI* confirme la plupart des défenses faites par ce mandement, mais permet plusieurs choses qui avaient été prosrites, et refuse de répondre et d'approuver la partie si choquante du mandement où il était dit que l'exposé du P. Martini ne *disait pas la vérité en plusieurs choses*; attendu, dit-il, que le Saint-Siège ne se prononce jamais sur la *vérité ou la fausseté des exposés qui lui sont faits*³. — Ordonne de ne point blâmer ceux qui avaient eu un avis contraire, et défend même de publier sa réponse en Europe.

1707. Mandement de Mgr de *Conon*, portant prescription de ce que les missionnaires devaient répondre sur les rits chinois d'après la décision de *Clément XI*, qu'il refuse de faire connaître. — Protestation de deux évêques et de 24 jésuites.

1710. Le même *Clément XI* ordonne une soumission pleine et entière à son précédent décret, et de plus « défense est faite à toute » personne, tant ecclésiastique que laïque, sous quelque couleur ou » prétexte, d'imprimer ou de publier; des livres, libelles, relations, » thèses, ou feuilles ou écrits quelconques, dans lesquels *ex professo* » ou incidemment, il y soit traité des rits chinois, ou des contro- » verses qui en ont été la suite, sans la permission du siège apostolique; défense de lire les ouvrages à publier, etc.⁴ »

¹ Voir cette exposition dans la Bulle d'Alexandre VII et dans la *Défense des nouv. Chrétiens*, p. 189.

² Voir ce mandement dans *acta causæ rituum, etc.* Romæ, 1704, et dans *Mém. pour Rome*, t. 1, p. 169.

³ *Ibid.* p. 227, 243.

⁴ Dans la bulle de Benoît XIV *ex quo singulari*, dans *le Bul.* t. XVI, p. 106.

1715. Ces prescriptions n'ayant pas suffi pour rétablir l'ordre, le même pape fait une nouvelle constitution, par laquelle, voulant que tous *parlassent dans le même sens*, et *glorifiassent Dieu d'une seule bouche*, rappelle les décisions précédentes, et donne la formule d'un serment à prêter par tous les missionnaires ¹.

1721. Mgr Mezzabarba, légat du Saint-Siège et visiteur pour la Chine, « *saisi d'une grande tristesse et la douleur dans le cœur*, » de ce qu'il n'a pu mettre d'accord les missionnaires, leur écrit, et « les conjure par le nom de Jésus-Christ, de tenir tous le même langage, de ne point faire de schisme parmi eux, d'être parfaits dans la même opinion et dans le même langage, de ne plus se condamner les uns les autres, et pour cela il donne 8 permissions dont la principale est de *rendre à Confucius et aux morts le culte civil*, et de *brûler devant leurs tablettes corrigées, des bougies et des parfums, et d'y déposer des mets.* » — D'ailleurs il reproche aux missionnaires d'avoir abandonné le ministère, défend de *traduire cette lettre en langue tartare ou chinoise*, et de la lire ou faire connaître aux néophytes, ou à toute autre personne qui ne serait pas missionnaire, et ce sous peine d'excommunication ².

Mais ces permissions furent divulguées, bien plus, l'évêque de Pékin les publia et ordonna de les lire 4 fois l'an avec la *Constitution* de Clément XI.

1735. Clément XII, considérant que cette publication de l'évêque de Pékin, des deux décisions du Saint-Siège et de son légat, pouvait encore soulever les plus graves disputes, casse et annule ces lettres, « et se réserve la faculté de faire connaître à tous les Chrétiens de la Chine la pensée du Saint-Siège, après une nouvelle et mûre délibération, sur les autres choses, qui concernent cette matière ³. »

1742. En conséquence un nouvel examen est fait de toutes ces questions, et enfin, Benoît XIV, par la bulle *Ex quo singulari*, considérant que ces permissions, données par le légat, sont contraires à la Constitution de Clément XI *Ex illi die*, comme admettant en partie

¹ *Ibid.* p. 107.

² *Ibid.*, p. 110.

³ *Ibid.*, p. 111.

ces mêmes cérémonies chinoises, et les accordant comme approuvées et bonnes à mettre en usage, déclare ces permissions comme non avenues, et en condamne l'usage comme superstitieux, et de plus prescrit un nouveau serment à prêter par tous les missionnaires ¹.

Depuis lors, aucune autre décision n'est survenue ni aucune résistance n'a plus eu lieu ; mais les missionnaires étaient chassés de la Chine et n'y entraient plus qu'en cachette. — Parmi les bannis, il y avait 21 jésuites, 3 dominicains et 1 franciscain ; parmi les églises dévastées, 21 appartenaient aux dominicains, 3 aux franciscains, et les autres aux jésuites.

S'il nous est permis de donner notre opinion sur ces malheureuses discussions, nous dirons qu'il y a eu bien des oublis et bien des malentendus entre des missionnaires également zélés pour la gloire de Dieu.

1° On aurait dû, avant toutes ces discussions, traduire les livres sacrés des Chinois, et, en particulier, le *Li-ki* ou *Livre des rites* ; or, à cette époque, il n'y en avait aucun de traduit. Le *Chou-king* n'a été publié qu'en 1770, le *Chi-king* qu'en 1830 ; l'*Y-king* n'a été publié (privé des commentaires de Confucius) qu'en 1834 et 1839, et le *Li-ki* n'est pas encore traduit.

2° On a eu tort de ne pas séparer profondément les opinions anciennes et primitives contenues dans ces livres, qui se perdent dans l'origine des tems, des croyances des Chinois actuels. Dans les croyances anciennes, il fallait chercher seulement des *vestiges*, des *restes*, et on a voulu y voir des croyances *parfaitement pures* ; de plus, on a voulu prouver que les croyances modernes étaient conformes aux anciennes : ce qui n'était pas.

3° Les enseignemens philosophiques *aristotéliens* et *cartésiens*, qu'avaient reçus les missionnaires, ont encore singulièrement contribué à les égarer : ces idées philosophiques les ont empêchés de reconnaître la vraie source de ces *vestiges* dans la *tradition* ; les uns et les autres ont supposé, plus ou moins confusément, que ces restes de vérité provenaient de la *seule lumière de la nature et de la raison* ; que tout ce qu'avaient fait et cru les anciens Chinois était le fruit de la *seule lumière de la nature*, et en vertu des *semences* ou *germes*

¹ Dans le *Grand Bullaire*, t. xvi, p. 105.

*infusés à tous les hommes par Dieu, auteur de la nature*¹ ; d'autre part, les opposans craignaient d'accorder que Dieu eût si grandement favorisé le peuple chinois que de lui concéder une si grande *révélation naturelle* ; dans le fond, les uns et les autres étaient embarrassés de ce qu'ils devaient faire de ces restes de tradition ; les uns les exaltaient, les autres les déprimaient trop ; tandis que Confucius ne se donne que comme un *réparateur de la tradition*, les uns voulaient en faire un *saint*, un *prophète*, les autres le déclaraient un *athée* ; les uns voulaient qu'il eût eu une révélation divine sur le *Messie*, les autres qu'en parlant du *Saint qui devait naître en Occident*, il l'aurait reconnu dans Louis XIV².

4° De tout cela, il faut conclure que Rome a eu raison de prendre le *parti le plus sûr*, qui était de décider qu'il ne fallait se servir, *en ce moment*, ni du terme TIEN, *ciel*, ni des mots CHANG-TI, *souverain maître*, pour signifier le *Dieu des Chrétiens*, et s'abstenir de tous les rits qui peuvent induire en idolâtrie ou superstition.

5° Mais il ne faut pas croire que Rome ait voulu empêcher de soutenir que ceux qui ont *inventé les hiéroglyphes*, et qui sont peut-être *Abel*, peut-être un fils de *Noé*, n'avaient pas voulu désigner le *vrai Dieu*. Rome a laissé cette question en suspens, et il est parfaitement permis à M. de Paravey, par exemple, de soutenir, dans les *Annales*, que *Hoang-ti* ou le *Seigneur rouge* est *Adam*, ou l'*homme rouge* de la Bible ; que *Fo-hi* ou l'*homme juste*, appelé aussi *Kong* ou *vent*, le célèbre inventeur des caractères, est *Abel*, le *juste*, et dont le nom signifie aussi *vent*³.

Elle n'a pas défendu non plus de soutenir que ces livres, qui nomment l'empereur chinois *Fils du ciel*, l'empire chinois *Royaume du milieu*, la terre le *Ciel inférieur*, ne sont pas des livres écrits dans la *Chine actuelle*, mais bien dans l'*Asie moyenne*, le véritable *Empire du milieu*, pays où le premier homme fut créé, où le premier empire fut fondé ; c'est ce que les *Annales* ont soutenu dans les articles de

¹ Voir *Confucius sinarum philosophus*, dédicace, p. 3, et *avant propos*, p. LXXXII.

² Voir *ibid.*, dédicace, p. 3.

³ Voir l'article intitulé : *Des patriarches antérieurs à Ty-ko ou Noé, dont les listes sont conservées en Chine*, t. XVI, p. 115, 125 de nos *Annales* (2^e sér.).

M. de *Paravey* ; on peut se refuser à admettre ces notions, mais Rome n'a pas défendu de les soutenir ; et les savans qui les dédaignent devraient plutôt les lire d'abord, les réfuter ensuite et puis nous dire où, quand, et comment cet empire a commencé.

Bien plus, on peut encore soutenir que *la philosophie de Confucius* est plus ou moins conforme à la croyance chrétienne, car Rome a déclaré en propres termes qu'elle n'entendait nullement décider cette question. Comme c'est précisément celle qui, plus ou moins, a été traitée dans les *Annales*, nous allons mettre ses paroles sous les yeux de nos lecteurs, car il s'agit ici de la *philosophie traditionnelle*, et il est utile de connaître ce que Rome a réservé sur cette question.

Dans le célèbre mandement de 1693, où l'évêque de Conon tranche si hardiment ces questions, il est dit :

« Considérant *en sixième lieu*, qu'on publie de vive voix et par écrit de certaines choses qui induisent les simples en erreur, et qui leur ouvrent le chemin à la superstition, comme par exemple :

« Que la philosophie dont les Chinois font profession, si on l'entend bien, n'a rien de contraire à la loi chrétienne ;

» Que par l'expression *Tay Kie*, les plus sages des anciens ont voulu définir Dieu, cause première de toutes choses ;

» Que le culte que Confucius a rendu aux Esprits a été plutôt un culte politique que religieux ;

» Que le livre que les Chinois appellent *Y-King*, est un abrégé ou une somme d'une excellente doctrine sur la physique et sur la morale ;

» Toutes lesquelles propositions et autres semblables, nous défendons expressément de publier dans tout notre vicariat, comme étant fausses, téméraires et scandaleuses ' . »

Or que répond à cela la congrégation dont Clément XII a validé les réponses? le voici :

« La sacrée congrégation a répondu : Qu'elle ne pouvait rien dire de fixe ni de certain à l'égard des propositions énoncées par ce 6^e article, sans avoir eu auparavant une lumière et une connaissance plus étendue qui lui serait nécessaire par rapport aux choses qui

' Voir *Mém. p. Rome*, t. 1, p. 178.

» y sont contenues. Qu'en attendant, il faut donner la *commission* à
 » M. le Patriarche d'Antioche (M. de Tournon) de *statuer là-dessus*,
 » et de régler, selon la *prudence que Dieu lui a donnée ce qu'il ju-*
 » *gera le plus convenable à l'intégrité de la religion catholique et*
 » *au salut des âmes*, après qu'il aura entendu les évêques et les
 » vicaires apostoliques, aussi bien que les missionnaires les plus éclai-
 » rés de ces pays-là (p. 243). »

Or, averti par cette sage réserve, Mgr le légat n'a convoqué sur ce point ni évêques ni missionnaires, et plus rien n'a été statué sur cela.

Quand donc nous trouvons plus ou moins de *concordance* entre les opinions de Confucius ou des anciens Chinois, et les croyances bibliques; quand nous disons avec le P. Prémare qu'il y a dans les livres chinois des *vestiges des dogmes primitifs*, nous disons une chose essentiellement permise et vraie.

Qu'il nous soit même permis de dire ici que c'est sur ces données nouvelles que les missionnaires doivent baser leur prédication. Il ne faut pas qu'ils aillent dire aux Chinois que leurs livres, les plus anciens du monde peut-être, écrits dans une *écriture* qui, probablement, a précédé l'*écriture alphabétique* de la Bible, ne contiennent *rien de vrai, rien de bon*, cela choquerait trop l'orgueil chinois, et de plus cela serait faux. Qu'ils leur disent que dans ces livres il y a des *parcelles* de doctrines vraies venues du chef qui les a formés en peuples, mais qu'ils en ont perdu le vrai sens, qu'ils y ont laissé glisser des erreurs graves et des principes dérogoratoires au culte que l'on doit au *seul vrai Dieu*; que leurs frères d'occident, par une disposition spéciale de Dieu, ont des livres et des traditions qui remontent à la création de toute la famille humaine, *clairement, historiquement, traditionnellement*, que c'est à l'aide de ces livres qu'il faut retrouver le sens perdu de leurs livres, épurer le culte; que d'ailleurs c'est ce qui est arrivé aux *livres sacrés* de tous les autres peuples, *indiens, persans*, etc.; que l'Église chrétienne ne veut annihiler aucun de ces restes des traditions antiques; mais qu'elle est destinée à les éclaircir, à les rectifier, à les faire comprendre, etc.; voilà la base sur laquelle nous croyons qu'il faut asseoir la nouvelle prédication évangélique: elle ne choque aucun orgueil national et elle est parfaitement vraie.

Nous revenons aux jésuites :

Toujours peut-on dire qu'ils ont non-seulement révélé l'Évangile au peuple chinois, mais ont seuls révélé ce peuple aux nations chrétiennes ; leurs travaux scientifiques sont encore justement et grandement admirés des sinologues modernes. La *Grammaire* du P. *Prémare*, composée en 1728, restée ignorée en France, et que les méthodistes protestans ont éditée en 1831 à Malacca, est encore la seule complète ; la traduction partielle de l'*Y-king*, et complète du *Chou-king*, du *Chy-king*, et de tous les livres classiques, fut un service immense : les sinologues suivans n'ont su que les refaire. La traduction faite du *Ly-ki* s'étant perdue, personne n'a osé l'entreprendre. La collection des *Mémoires concernant les Chinois*, en 16 vol. in-4°, la *Grande Histoire de la Chine* du P. de Mailla, en 12 vol. in-4° ; celle plus restreinte du P. Du Halde, en 4 vol. in-4°, la *Chronologie chinoise* du P. Gaubil, l'*Atlas sinensis* du P. Martini, etc., sont des ouvrages que les sinologues ne cesseront de consulter, et qui attestent le profond savoir et la haute intelligence de ces apôtres chrétiens. Une seule chose est à regretter dans ces travaux historiques, c'est qu'ils n'aient pas toujours donné la *traduction littérale*, et comme *mot à mot*, de ces sources nouvelles de l'histoire du Monde, et que, souvent, ils y aient mêlé les commentaires chinois récents ou les leurs propres : c'est une tâche qu'ils ont laissé à accomplir à leurs successeurs, mais qui ne diminue en rien le mérite d'avoir les premiers ouvert la voie, et tracé ce sillon difficile. Nous formons des vœux pour que les jésuites et les autres missionnaires actuels de ce grand empire suivent l'exemple de leurs glorieux prédécesseurs, et nous révèlent tout-à-fait cette grande littérature primitive¹. Le traité conclu au nom de la France par M. Lagrenée, lequel permet, enfin, légalement l'exercice de la religion, donne de grandes facilités ; mais cette mission est encore loin d'être aussi flo-

¹ Nous pouvons donner comme certain que plusieurs des prêtres des missions étrangères, comprenant l'importance de la traduction exacte des anciens monumens, et même des fables des peuples anciens, s'occupent de traduire ou de faire traduire les anciens livres chinois *mot à mot* et exactement ; ce sera un service véritable, rendu à la religion et à la science, et qui sera imité de tous ceux qui ont l'intelligence des besoins actuels et simultanés de l'Eglise et de la science.

rissante qu'elle l'était sous les jésuites. Pour en donner une idée, et aussi pour aider les Chrétiens de Chine à revendiquer les églises qui leur ont appartenu et que le récent traité ordonne de leur rendre, nous allons citer ici le nombre des églises, chapelles et maisons qui appartenaient aux jésuites en Chine en 1687¹.

Liste des collèges, églises et maisons des jésuites dans la Chine en 1687.

Pe-king.	Dans le palais :					
	Collège.	1	Eglises.	2	Missions.	4
	Eglises.	2	Hors du palais.	4		
	Hors du palais :					
	Eglises.	4				
	Missions.	4				
Chang-si.	Eglises.	5				
			Résidences.	3		
			Orat. et miss.	29		
Cheng-si.	Eglises.	6	Résidences.	2	Id.	27
Chang-tong.	Id.	2	Id.	1	Id.	11
Ho-nan.	Id.	1	Id.	1	Id.	»
Su-tchuen.	Id.	3	Id.	2	Id.	»
Hou-kouang.	Id.	4	Id.	1	Id.	8
Nan-king.	Coll. 1. Dans vill.	18	Id.	5	Id.	»
	Dans villages.	103	Id.	»	Id.	65
Che-kiang.	Coll. 1. Eglises.	7	Id.	1	Id.	»
Kiang-si.	Id.	7	Id.	3	Id.	15
Fo-kien.	Id.	24	Id.	5	Id.	5
Houang-tong.	Id.	7	Id.	3	Id.	3
Quang-si.	Id.	1	Id.	1	Id.	»
Yun-nan.	Id.	»	Id.	»	Id.	»
Quey-cheu.	Id.	»	Id.	»	Id.	»
		—		—		—
	Environ.	200		25		170

3. Action des jésuites dans les pays protestants et catholiques.

A l'époque où Ignace établit sa société, le Protestantisme était dans toute l'ardeur de son zèle et de son prosélytisme ; les princes, les rois, quelques hommes de talent, tels que Luther, Melancton, et puis la foule des lettrés et des humanistes lui donnaient une impulsion qui semblait irrésistible. On pourrait dire en un certain sens que la

¹ Nous puisons ces documens dans une *carte* dressée par le P. Couplet, ayant pour titre : *Paradigma XP provinciarum et CLV urbium capitalium sinensis imperii cum templis, quæ cruce signantur, et domiciliis societatis Jesu*, laquelle carte est jointe à plusieurs exemplaires de son *Confucius sinarum philosophus*, Paris, 1687.

vogue ou la *mode* était pour lui ; aussi les princes le favorisaient, des villes, des principautés, des royaumes entiers l'adoptaient ; les bourgeois, les paysans, les femmes, se passionnaient pour le dogme nouveau. Dans les pays le plus catholiques : en Italie, en Espagne, en Portugal, en France, un grand nombre de personnes d'élite, presque tous les littérateurs, les princes, les dames de la cour, avaient des propensions ouvertes ou cachées vers cette grande ruine. Les prêtres, les ordres religieux existans, combattaient bien de toutes leurs forces, mais leurs efforts étaient souvent impuissans, et comme on le dit, *l'opinion publique était au moins hésitante.*

Mais les jésuites se mêlèrent bientôt à la lutte : ils y entrèrent avec un tel zèle, avec un tel ensemble, avec une telle autorité de science, de sainteté, de charité, que le torrent se trouva arrêté dans sa marche, et fut bientôt obligé de rebrousser chemin. Ce n'est pas seulement par des réfutations directes, par des conférences solennelles, comme on avait fait si souvent, qu'ils attaquèrent l'ennemi ; mais ils l'entourèrent, l'enchaînèrent, le dominèrent de tous côtés et par tous les moyens : par leurs prédications dans les églises, sur les places publiques ; par la fondation des collèges, par l'enseignement des lettres profanes comme des lettres sacrées, par les arts, l'éloquence, la poésie, enfin, par tous les moyens qui ont accès sur l'esprit et le cœur ; en un mot, non-seulement ils cherchèrent à persuader, mais encore à fasciner, à séduire, à gagner l'homme par toutes les facultés, tous les sens, tous les instincts. Le catholicisme redevint de bon ton et de bonne manière ; il reprit le dessus, c'est-à-dire la place qui lui est due avec vérité.

Nous ne pouvons appuyer ces assertions de preuves détaillées ; peut-être même cette histoire n'a pas été recueillie avec détail, et écrite pour tous les pays ; mais elle a été faite pour le pays le plus important, pour l'Allemagne, où le mal avait jeté les plus profondes racines, et avait étendu le plus loin ces rameaux. C'est dans *l'Histoire de la Papauté*, du professeur protestant *Ranke*, qu'il faut voir les preuves de ce zèle et de cette activité ; à travers un esprit qui n'est pas catholique, on voit facilement l'hommage le plus solennel rendu à ces grands travailleurs : il nous suffira ici de donner la conclusion de ce beau travail.

« Une semblable association, dans le même corps, de science à un
 » degré suffisant de profondeur et de zèle infatigable, de travail et
 » de persuasion, de pompe et de mortification, de propagation et
 » d'unité systématique, n'a jamais existé, avant eux, dans le monde.
 » Ils étaient laborieux et mystiques, politiques et enthousiastes;
 » c'étaient des gens que l'on aimait à fréquenter, n'ayant aucun inté-
 » rêt personnel, s'aidant tous les uns les autres; il n'est donc pas
 » étonnant qu'ils aient si bien réussi. — Nous, Allemands, nous de-
 » vons rattacher à ce succès une considération particulière; la doctrine
 » théologique de la papauté, ainsi que nous l'avons dit, n'avait pres-
 » que plus de croyans chez nous. Les Jésuites vinrent pour la réta-
 » blir. Qu'étaient les Jésuites lorsqu'ils arrivèrent chez nous? Des
 » Espagnols, des Italiens, des Neerlandais: on ignora pendant long-
 » tems le nom de leur ordre; on les appelait des *prêtres espagnols*,
 » ils occupèrent les chaires, et trouvèrent des élèves qui embrassaient
 » leurs doctrines. Ils n'ont rien reçu des Allemands; leur doctrine et
 » leur Constitution étaient achevées et formulées avant qu'ils n'appa-
 » russent chez nous. Nous pouvons donc considérer les progrès de
 » leur institut chez nous, comme une nouvelle intervention de l'Eu-
 » rope romaine dans l'Europe germanique. *Ils nous vainquirent*
 » *sur le sol allemand*; ils nous arrachèrent une portion de notre
 » patrie¹. »

4. Action des Jésuites dans l'enseignement des lettres et de la philosophie.

Nous avons déjà vu qu'un des principaux objets de l'établissement des jésuites fut l'enseignement; dès sa formation l'ordre s'y livra avec l'ardeur d'un apostolat ordonné du ciel. Partout où ils pénétrèrent, leur premier soin fut d'établir des collèges, d'ouvrir des écoles, d'instituer des universités, avec exercices privés et publics, solennités littéraires, concours, académies et grades. Leurs succès en ce genre dépassèrent tout ce qu'avaient jamais fait les autres corps enseignant. De là, il faut le dire, les rivalités nombreuses et les oppo-

¹ *Hist. de la papauté*, par Ranke, traduction de M. de Saint Cheron, t. II, p. 157.

sitions implacables des autres corps enseignant. Aussi, vit-on bientôt sortir de leur sein des poètes latins tels que les P. Larue, Commire, Porée, Rapin, Vanière, du Cerceau, etc.; des historiens, tels que les P. d'Orléans, Brumoy, Longueval, Mariana, etc.; des érudits, tels que le P. Kircher, etc.; des éditeurs, tels que les P. Labbe, Hardouin, etc.; des hellénistes, tels que le P. Vigier; des prédicateurs comme Bourdaloue, et puis, au-dessus de tous, et n'ayant jamais été égalés, les célèbres *Bollandistes*. On peut dire sans exagération que c'est en grande partie aux jésuites que l'on doit ce grand mouvement littéraire qui se développa en Europe et en France, surtout pendant le 17^e siècle.

Quant à la *philosophie*, leur action n'a pas été si marquée; les jésuites, dans leurs collèges, se contentèrent de suivre et d'étendre les méthodes scholastiques adoptées dans les autres écoles des différentes universités en face desquelles ils donnèrent leur enseignement. Il faut dire aussi qu'ils y étaient forcés pour ne pas se séparer d'un enseignement qui était officiel et en quelque sorte obligé. En considérant la philosophie au point de vue spécial où elle est traitée dans ce recueil, nous trouvons qu'ils ont trop accordé à cette vogue d'Aristotélisme et de scholastique où ils trouvèrent l'enseignement plongé. Les philosophes actuels, et M. Cousin principalement, leur ont reproché de s'être opposés à l'introduction de la philosophie de Descartes et de Malebranche dans leurs écoles, et il a été cité sur cette assertion des preuves nouvelles et curieuses dans une publication récente sur la lutte du P. André avec les autres pères et les supérieurs de la Société. Pour nous, nous ne pouvons que les louer de cette opposition; nous avons lu avec une grande attention toutes ces publications nouvelles, et nous y avons vu avec quelle sagesse les P. jésuites avaient deviné les funestes germes de *rationalisme* qui se cachent sous ces différentes méthodes tant vantées par d'autres corps religieux. Le P. André nous paraît en effet le premier qui ait essayé d'introduire le *rationalisme* dans ce corps célèbre. Nous espérons tracer un jour les principaux traits de cette lutte remarquable. M. Cousin crie à la persécution et à l'injustice; on verra, au contraire, que la tolérance de la Compagnie ne fut que trop grande. Toutes les raisons que ses supérieurs alléguèrent contre les dangers du Cartésianisme et du Malebranchisme sont encore justes et parfaite-

ment applicables aujourd'hui, vérifiées qu'elles sont par l'expérience. Mais le P. André reprenait le dessus et les désolait par ses réponses, quand il leur disait : « Si j'ai adopté quelques axiomes ou quelques » démonstrations de Descartes et de Malebranche, c'est que j'ai cru » et j'ai vu, après un examen attentif, que ces philosophes chrétiens, » dont l'un est un grand théologien¹ avaient trouvé des raisons s'accordant bien plus avec la foi chrétienne que le payen *Aristote* et » le sarrasin *Averroès*². »

La question, comme on le voit, est toujours celle que nous avons posée dans les *Annales*, et il ne peut pas y en avoir d'autre. Elle est toute dans la règle suivante imposée par l'ordre à ses professeurs de philosophie morale, et que nous citons ici parce qu'elle n'est pas propre aux jésuites, mais qu'elle leur était commune avec tous les autres corps enseignant, et qu'elle existe encore, quant au fond, dans les philosophies actuelles, en sorte qu'on peut l'appeler la *règle suprême* de l'enseignement philosophique passé et présent.

« Que le *professeur de philosophie morale* comprenne bien qu'il » n'entre point dans ses attributions de *faire des digressions* dans » les questions *théologiques*, mais, en avançant pas à pas dans son » texte, sa charge est d'expliquer doctement et gravement les principaux chapitres de *science morale* qui se trouvent dans les *dix livres des Ethiques d'Aristote*³. »

Tous les reproches que nous faisons à l'enseignement se trouvent dans ces paroles :

1° Exclusion de la *tradition révélée*, en défendant de s'occuper de théologie ;

2° Supposition qu'Aristote avait trouvé une morale hors de la tradition, et qu'en conséquence il *l'avait inventée*.

3° Induction à croire que si Aristote a pu *faire une morale* ayant

1 Malebranche dont tous les ouvrages ont été mis à l'*index*!!

2 *Le P. André, jésuite, documens inédits*, etc., t. 1, p. 180. Caen, 1844.

3 *Regulæ professoris philosophiæ moralis. Intelligat sui instituti nequaquam esse ad theologicas questiones digredi, sed progrediendo in textu breviter, docte, et graviter præcipua capita scientiæ moralis quæ in decem libris Ethicorum Aristotelis habentur explicare. Ratio atque institutio studiorum societatis Jesu*, etc. Antuer., 1635.

encore force sous la loi évangélique, il n'était par nécessaire de la *révélation*.

En effet, toute la polémique, entre la philosophie et la religion, consiste dans ce point. — Les philosophes ont dit, — et malheureusement ces principes, se sont tellement étendus, que l'on peut avancer que les peuples disent en ce moment : « Vous nous enseignez qu'il » y a une morale indépendante de la Révélation positive et extérieure » de Dieu, une morale qui n'a besoin ni de prêtres, ni d'évêques, ni » d'église, ni du pape, morale *inventée* par les païens, bonne encore » à nous être enseignée en ce moment par des hommes, non pas en » tant que *prêtres*, mais en tant que *philosophes*... Alors, qu'avons- » nous besoin de prêtres, d'évêques, d'église, de pape? Nous vous » laissons la *morale théologique*; nous avons assez de cette *morale » philosophique* que vous nous avez enseignée. Avec cette morale, » nous voulons régler, nous, notre famille, notre état social; restez » dans vos *sacristies*. et gardez-y soigneusement *votre théologie*; » ceux qui la voudront iront vous trouver. Laissez-nous gouverner » l'État; permettez que nous mettions *votre théologie* hors de nos » lois, vos prêtres, vos évêques, votre église, hors de l'Etat, et que » votre pape lui-même cède son pouvoir temporel, son influence » temporelle, pour se renfermer dans *sa théologie*. »

Voilà le raisonnement du siècle, déduit malheureusement avec quelque apparence de raison, de l'enseignement de trois siècles, raisonnement auquel un grand nombre de catholiques disent : « *Oui*, » vous avez raison; séparons, séparons, plus profondément l'état et la » religion, la philosophie et la théologie, ce sont là des choses distinc- » tes, indépendantes, séparées »

Et nous, nous disons : « Cette doctrine est fautive, subversive de » toute société, non applicable, et jamais appliquée. En effet, il est » faux qu'Aristote, et toute la philosophie avec lui, aient *inventé la » morale*, et que cette *morale*, si elle était *inventée*, fût *obligatoire*.

» La morale dite *philosophique*, est purement et simplement une » morale empruntée à la tradition, reçue d'elle, et à la révélation di- » vine primitive. Elle ne peut donc être séparée de ce que l'on a ap- » pelé *théologie*, laquelle n'est que le recueil de ce que *Dieu a or- » donné, révélé dans tous les tems*.

» Il est encore *faux* que les individus, et que les états aient été
 » fondés et subsistent par une *morale séparée de la tradition et de la*
 » *révélation* ; quand ils chassent ce qu'ils appellent la *théologie* de
 » leurs lois, ils gardent son enseignement tout en chassant l'institu-
 » trice. Ils pourront renvoyer les prêtres, les évêques et les papes de
 » leurs états; mais ils continueront à *se servir et à mettre en pratique*
 » leur enseignement. Bien plus, ils chasseront ceux qui, seuls, peuvent
 » *conserver intactes* ces traditions, ceux qui ont été *divinement ins-*
 » *titués* pour les conserver et les enseigner. Que le pape et les prêtres
 » soient *supprimés*, et ils verront la *philosophie* tomber dans les bras
 » du *Phalanstère* et de *Proudhon*, pour tomber plus bas encore. Les
 » *fétichistes* et les *anthropophages* des îles de l'Océanie¹ sont,
 » comme nous, fils des premiers patriarches, ce sont des âmes douées
 » des mêmes facultés que les François de Sales, et les Cousin, etc. ;
 » seulement, ils ont perdu les *traditions révélées*. Il n'y a pas eu
 » parmi eux de *prêtres*, ni de *pape* pour les conserver ; il ne leur est
 » resté que le même fondement, la même sanction, qui se trouvent
 » dans les 10 livres des *éthiques d'Aristote*. »

Voilà ce que nous avons à dire sur l'enseignement de la philosophie tel qu'il a été pratiqué, plus ou moins explicitement, depuis l'introduction de ces *Livres de philosophie naturelle*, contre lesquels les papes et les conciles se sont si fortement prononcés² ; et nous louons franchement les jésuites d'avoir fait presque seuls quelque opposition à ces principes.

5. Des différentes persécutions et suppressions de l'ordre des Jésuites. — Leur état présent.

Nous l'avons déjà dit, les Jésuites, par le fait même de leur établissement, excitèrent l'opposition de l'*Université*, qui voulait conserver le monopole et le sceptre de l'enseignement, celle des *autres corps religieux*, qui virent en eux des rivaux auxquels ils étaient inférieurs en bien des choses ; enfin, celle du *clergé séculier*, sur les droits desquels

¹ Voir l'article : *Lettre sur le communisme et le socialisme mis en pratique en Océanie*, par le P. Calinon ; dans notre t. xvii, p. 248.

² Voir la *Bulle de Grégoire IX, adressée aux professeurs de philosophie de l'Université de Paris*, dans notre t. xvi, p. 362.

ils empiétaient, par les nombreuses exemptions de juridiction et les privilèges qu'ils avaient obtenus. Cependant, il faut dire que, bien souvent, les évêques et les autres prêtres séculiers les aimèrent et les favorisèrent; mais l'Université et les autres corps religieux ne les virent jamais de bon œil, — tristes rivalités, tristes discordes, elles ont préparé le triomphe de la philosophie.

1554. Préparée et fondée, comme nous l'avons dit, à Paris en 1534, approuvée par le pape en 1540, répandue déjà dans un grand nombre de pays, la Société de Jésus n'était pas encore autorisée en France; elle entretenait seulement quelques élèves à Paris. A la fin, Henri II lui donne des lettres patentes en 1551; mais le Parlement s'y oppose, et demande qu'au préalable, les bulles et lettres patentes soient soumises à l'évêque et à la Sorbonne. Mais l'évêque, Eustache de Bellay, prétend que toutes les règles de cet ordre nouveau sont dangereuses, et qu'il ne faut pas le recevoir en France; et de plus, la faculté de théologie. *ce concile permanent des Gaules*, qui prétendait mieux garder la foi que Rome même, déclare, dans un décret solennel de 1554, que cette société « est dangereuse dans la foi, propre à troubler la paix de l'Église, à renverser l'état monastique; enfin, plutôt établie pour » détruire que pour édifier. »

Enfin, on leur permet en 1561 d'avoir un collège, mais après les avoir forcés de renoncer à leurs privilèges, à leur nom, et s'être soumis à l'ordinaire. Cette permission leur est encore contestée, puis, confirmée en 1664.

Vers cette époque, on les accuse des troubles de la ligue, de la mort de Henri III, assassiné par un dominicain, Jacques Clément.

1596. Jean Chatel, ayant tenté d'assassiner Henri IV, on en accuse la société, et un Jésuite, le P. Guignard, ayant conservé chez lui un de ces pamphlets contre le roi, si communs au tems de la ligue, le parlement le condamne à être pendu et brûlé, et la société est bannie du royaume, où elle est rappelée en 1603 par Henri IV lui-même.

1596. Ils sont expulsés des provinces unies, comme ayant voulu faire assassiner Guillaume de Nassau.

1605. Bannis de Venise à l'occasion de l'interdit prononcé par Paul V contre la République.

1606. Bannis encore d'Angleterre, à la suite de la conspiration des

poudres, et l'année d'après de Suède, et de la Russie, comme complices du faux Démétrius.

1606. Chassés pour la 3^e fois de la Transylvanie, mais avec une attestation du prince protestant « que ce n'est pour aucun crime ou aucune faute; mais parce que ceux qui suivaient une religion contraire » l'avaient ainsi souhaité. »

1607. Grandes disputes avec les dominicains sur la grâce et le libre arbitre, que Paul V termine en imposant silence aux deux partis. Ils soulèvent ainsi contre eux tous les partisans de l'école théologique de saint Thomas.

1610. Accusés d'avoir voulu faire assassiner Henri IV.

1611. Ce même roi force le parlement à leur permettre d'enseigner dans leur collège de Clermont.

1622. Ils sont encore chassés des provinces-unies.

1610. Différens écrits du parlement portant condamnation et suppression de différens livres de théologie des jésuites *Mariana* (1610), *Bellarmin* (1610), *Suarez* (1614), *Sanctarel* (1626), *Héreau* (1644), *Jouvency* (1714). — Il s'agissait dans tous ces livres, de la puissance temporelle et de la puissance spirituelle; les parlemens obligent les jésuites à soutenir : « Que les rois tiennent leur pouvoir *immédiatement et directement de Dieu*, et qu'ils n'ont à rendre compte à » qui que ce soit sur cette terre de leurs actes. »

C'était une véritable apothéose ou divinisation de la royauté. Cette doctrine, abandonnée maintenant, a été en grande partie la cause de la ruine des rois, et des catastrophes qui l'ont accompagnée.

Nous sommes loin de justifier toutes les propositions soutenues dans ces différens ouvrages; mais nous devons faire remarquer qu'elles étaient toutes basées sur les *droits* dits *naturels*, qui accordaient à l'individu ou au roi ou au peuple, des *droits*, des *pouvoirs* en dehors, et affranchis des règles de morale apportées par le Christ. C'était l'abandon de la *tradition* et de la *religion révélée*, pour y mettre la règle, la *religion naturelle*; ces principes nous ont menés là où nous sommes, et ont fait la société telle que nous la voyons.

1656. Publication des *Provinciales*: Nous comprenons sous ce titre toutes les diatribes, accusations, injures, calomnies déversées sur les jésuites par les jansénistes et leurs nombreux adhérens. Plu-

sieurs évêques, un grand nombre de prêtres, presque tous les oratoriens, presque tous les parlemens, la plupart des membres de l'Université entrèrent dans cette ligue fameuse. Le cœur d'un honnête lecteur se soulève à la vue de tant d'injures, et de la haine froide et religieuse qui les dictait. Les Jésuites se défendirent peu, presque pas. Aussi la partie n'était pas tenable.

1762. Enfin le parlement de Paris déclare l'institut des jésuites « inadmissible dans tout état policé, et leur ordonne de quitter immédiatement leur maison et même leur costume. » — Les autres ordres, et en particulier les oratoriens, se partagent leurs dépouilles. — Un autre arrêt de 1764 et un autre de 1767 les bannit du royaume.

1767. Cette même année, ils sont également chassés de l'Espagne et du Portugal, et l'année d'après, de Parme, de Malte, etc.

1773. Enfin les ministres de ces différens rois se liguèrent tous ensemble, et au nom de leurs maîtres, ils sollicitent si unanimement et si fortement la suppression complète de l'ordre, que le pape Clément XIV supprime la compagnie de Jésus par sa bulle *Dominus ac redemptor*.

La société avait duré 233 ans, et elle comptait en ce moment 22,800 religieux ; aucune autre n'avait fait tant de choses en si peu de tems, inspiré tant d'amour, excité tant de haine. Les Jésuites tombèrent comme nous l'avons dit sous les coups des protestans, des jansénistes, des parlemens, des universitaires, des autres ordres religieux, tous ligüés contre eux ; mais poussés par cette philosophie, dont ils étaient, comme dit d'Alembert : « Les exécuteurs de la haute justice ».

La société était, cependant, tellement vivace, qu'elle ne succomba pas entièrement : elle trouva un refuge chez les protestans. Le roi de Prusse, le philosophe Frédéric II, demanda et obtint qu'ils seraient conservés dans ses états. Catherine II les conserve aussi en Russie et en Pologne ; bien plus, en 1801, ils sont rétablis pour la Russie avec permission d'avoir un général ; en 1804, ils sont rétablis en Sicile. A cette époque, Napoléon les reçoit et les protège en France sous le nom de *Pères de la foi* ; enfin, en 1814, Pie VII rétablit l'Institut par

1 Lettre à Voltaire, 4 mai 1762.

la bulle *Sollicitudo*, tel qu'il était avant la suppression de Clément XIV. La Sardaigne, Modène, Fribourg, rappellent les jésuites ; le roi d'Espagne leur rend leurs biens non vendus ; en France , ils ouvrent des collèges avec la tolérance et l'appui du gouvernement ; ils reprennent leurs diverses missions, principalement en Amérique, dans les Indes, en Chine ; mais ce progrès et cette faveur ne durent pas longtems.

1820. La Russie leur retire l'instruction publique et les bannit bientôt du royaume.

1828-1849. Un *Mémoire* de M. de Montlosier soulève encore l'opinion publique en France ; le gouvernement fait fermer leurs écoles ; les préventions persistent et augmentent. On refuse la liberté d'instruction pour les exclure de l'enseignement ; de nouvelles haines éclatent. M. Guizot, au nom du gouvernement , négocie à Rome pour faire dissoudre leurs maisons d'études et de noviciat. Enfin ; l'abbé Gioberti lance en Italie un libelle en 8 volumes qu'il intitule *Le Jésuite moderne* ; l'opinion publique se prononce encore contre eux. Une guerre sérieuse éclate en Suisse pour les faire chasser de Lucerne ; cette guerre réussit ; ils sont exclus ; peu après, ils sont obligés d'abandonner la Sardaigne ; enfin , pour prévenir de plus grands maux , Pie IX leur retire l'instruction publique à Rome, et leur conseille de se séparer : ils obéissent et se répandent dans plusieurs états, principalement en Amérique et en Angleterre.

Tel est leur état en ce moment. Quel sera leur sort à venir ? Dieu le sait !

JÉSUITESSES. Deux Anglaises, sous la direction du P. Girard, jésuite, établirent cette association destinée à former des personnes qui pussent prêcher la religion en Angleterre. Elles suivaient la règle des jésuites, et, comme eux, elles avaient des collèges et des maisons de probation , avec une supérieure, entre les mains de laquelle elles faisaient des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Malheu-

¹ Il existe peu d'*Histoires des Jésuites* vraiment impartiales ; nous devons cependant recommander celle de M. Cretineau Joly en 8 vol. ; sans doute elle est en faveur des Jésuites, mais il a puisé à des sources nouvelles, et il y a un grand nombre de pièces neuves ; voir en particulier le volume du même auteur, intitulé *Clément XIV et les Jésuites*. Paris, 1847, et la *défense* de ce volume.

reusement, elles n'avaient demandé aucune permission, ni approbation au Saint-Siège; aussi Urbain VIII les supprima par un bref du 13 janvier 1631. Voici quelques-unes des raisons de cette suppression :

« Les conciles de Latran et de Lyon et les souverains pontifes ont ordonné de supprimer toutes les réunions de femmes, établies d'autorité privée; cependant, certaines vierges, ayant pris le nom de *jésuitesses*, sans aucune approbation du siège apostolique, se sont réunies depuis quelques années; sous le prétexte de mener la vie religieuse, ont revêtu un habit particulier, ont élevé des maisons sous forme de collèges et de probations, ont établi une supérieure et une générale, et font entre leurs mains les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance comme dans les vœux solennels; de plus, sans être astreintes aux lois de la clôture, elles ont pour règle de sortir selon leur volonté, et, sous le prétexte de procurer le salut des âmes, elles entreprennent un grand nombre de choses peu convenables à la faiblesse de leur sexe et de leur esprit, et à la modestie d'une femme, et surtout à la pudeur d'une vierge, choses qui ne peuvent être exercées ni pratiquées qu'avec difficulté et circonspection par les hommes les plus éprouvés par la science des lettres sacrées l'usage des affaires et l'innocence de la vie.

« Le pontife ajoute que les ayant fait avertir de cesser ce genre de vie, elles avaient méprisé avec arrogance ces avis paternels, et continuaient à suivre leur voie et à tenir des propos tout à fait contraires à la saine doctrine. — En conséquence, le pontife déclare cette congrégation et ses statuts, nuls et de nul effet, depuis ses commencemens, déclare ces religieuses effacées de l'Eglise, et nullement tenues aux vœux qu'elles avaient faits, et leur permet même de se marier ».

JÉSUS-CHRIST (*Ordre de la Croix de*). Ordre que les inquisiteurs dominicains donnaient autrefois. Le P. Hélyot croit que ces ordres de la *Croix de Jésus-Christ*, celui de la *Foi de Jésus-Christ*, n'étaient autres que celui de la *Milice de Jésus-Christ*, appelé dans la suite l'*ordre de la Pénitence* de saint Dominique, et, communément, le *tiers-ordre* de saint Dominique.

* Bulle *Pastoralis romani*, dans le *Bullarium magnum*, t. IV, p. 180.

JESUS ET MARIE (*Les chevaliers de*). Ordre fondé à Rome sous Paul V. Chaque chevalier étant obligé de fournir un cheval et un homme armé contre les ennemis de l'état ecclésiastique; mais cet ordre eut peu de développemens. Leur costume était un habit blanc, sur lequel était une croix de bleu céleste avec le nom de *Jésus et Marie*.

JOURNAUX. Les journaux des anciens, *diaria*, que l'on voit conservés dans les anciennes archives, sont des livres de comptes qui contiennent la recette et la mise de chaque jour. Excepté les lumières qu'ils peuvent nous donner sur la manière de vivre des anciens, et sur la valeur des denrées, ils ne peuvent nous être d'une grande utilité.

JOYEUSE entrée (*Droit de*). Droit en vertu duquel le roi nommait à un canonicat lorsqu'il faisait sa première entrée dans les villes de son royaume, ou dans les églises dont il était reconnu chanoine. Les rois de France avaient des canonicats et des dignités dans plusieurs églises du royaume, qu'ils conservaient, quoique laïcs et mariés. On met du nombre de ces églises les églises cathédrales de Lyon, du Mans, d'Angers, de Châlons-sur-Saône, et les églises collégiales de Notre-Dame de Clery, Notre-Dame de Melun, de Saint-Martin de Tours, et de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers.

Le roi avait encore un autre droit, celui de disposer du premier bénéfice qui venait à vaquer dans une ville où il faisait son entrée solennelle. Ce droit a été regardé comme un témoignage que le clergé donnait à Sa Majesté, de la part qu'il prenait à la joie publique. Louis XIV a fait quelque usage de ces deux droits. Tous ces abus sont fort heureusement supprimés.

JOYEUX avènement. Droit par lequel le roi, à son avènement à la couronne, nommait, au préjudice des gradués, à la première prébende qui vaquait par la mort dans chaque église cathédrale ou collégiale du royaume dont les prébendes excédaient dix, et qui n'étaient pas à la nomination de l'ordinaire.

Les théologiens gallicans soutenaient que ce droit appartenait au roi, *jure regni*, et non pas en vertu de concessions particulières des souverains pontifes. Tous ces abus ont cessé.

JUBÉ, lieu élevé dans les églises, qui fait la séparation du chœur

et de la nef, et où l'on va réciter l'Évangile des messes solennelles ; c'est la même chose que l'ambon, où se faisaient anciennement toutes les lectures publiques pendant l'office divin. On l'a appelé Jubé, à cause de premier mot de la formule par laquelle le lecteur demandait la bénédiction au célébrant avant de commencer sa lecture. Il y eut des jubés dès l'an 420, et il y en eut de différens ; celui où on lisait l'Évangile était à la droite du pontife qui était au fond de l'abside. Il y a peu d'églises qui aient conservé l'usage des jubés.

JUGEMENS. Parmi les pièces judiciaires que l'on rencontre dans les chartiers, on trouve sous le nom de *placita*, *plaidis*, de véritables jugemens ¹. Ce mot vient originairement de la dénomination de l'assemblée où se jugeaient les procès, et qui était appelée *placitum* ou *mallus*. Le titre *placitum* caractérise donc un jugement quelconque ; car *judicium* tout court est un titre singulièrement affecté aux testamens ². *Judicatum* qui sert aux mêmes fins, s'entend de plus de la sentence du juge, et était particulièrement attribué aux jugemens des papes ³.

Pour exprimer un jugement par défaut, ou qui déboutait l'une des parties, on se servit souvent de *judicium evinditabile* ou *evindicati* ⁴.

Un jugement qui ordonnait la restitution se nommait *judicium traditionis* ⁵.

Les décrets, *decreta*, les arrêts, *placita* ou *arresta*, termes qui étaient en usage dès le 13^e siècle ⁶, furent particulièrement consacrés pour distinguer les jugemens des parlemens et autres cours supérieures dont il n'y a point d'appel ⁷. Les sentences définitives et sans appel, nommées *recordum* depuis le 12^e siècle, surtout en Angleterre, sont de véritables jugemens. Le terme de *sentence* fut particulièrement affecté aux jugemens des justices inférieures, et l'est

¹ *De Re Dipl.*, lib. 1, cap. 2, n. 3.

² Du Cange, *Gloss.*

³ *Diurn. Roman. Pontif.*, p. 118.

⁴ Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 395, 437, 487, 551.

⁵ *Hist. de Lang.*, t. I, col. 118.

⁶ *Hist. de Paris*, t. IV, p. 516.

⁷ *Hist. de Lang.*, t. II, col. 45, 47.

encore aux jugemens ecclésiastiques. Depuis le 13^e siècle, rien n'est plus commun dans les archives.

Le jugement rendu en conséquence d'un compromis, *compromissum*, par lequel on choisissait des arbitres sur un différend, a été qualifié souvent de *sentences arbitrales*.

Dans le moyen-âge, comme dans la plus haute antiquité, on a donné à certains jugemens le nom de *définition*.

Des pièces intitulées *Anathématismes* sont des sentences d'excommunication suivies de la cérémonie effrayante de l'anathème.

Voyez NOTICE, PROCURATION, MANDAT, PROCÉDURE, LIBELLES.

JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE. Dans les premiers siècles, la juridiction référait à l'évêque les affaires des clercs, soit spirituelles, soit temporelles. Justinien défendit d'assigner aucun clerc ou moine autrement que devant son évêque. Les Gaules, après l'invasion des Francs, continuèrent à suivre cette jurisprudence, et elle est même confirmée dans les Capitulaires de Charlemagne, sur la foi du fameux rescrit de Constantin, adressé au préfet Ablavius, depuis reconnu pour faux.

Vers le 10^e siècle, l'étude du droit romain étant devenue la manie du tems, les clercs, qui avaient presque seuls quelque teinture des lettres, s'y adonnèrent et l'embrouillèrent par une infinité de gloses, de nouvelles formules, de chicanes inconnues, de censures hasardées et de degrés d'appellation. Cela leur servit à étendre infiniment leur juridiction, non seulement par rapport aux clercs, en s'attribuant le droit de connaître leurs affaires réelles et mixtes, mais encore par rapport aux laïques, prétendant que toutes les affaires où il y avait du péché, quelque teinture de serment, ou quelque trait à un acte religieux, étaient de leur compétence.

En 1246, nombre de seigneurs français se réunirent pour défendre les droits de leur justice contre le clergé. En 1329, il y eut à ce sujet une conférence à Vincennes en présence du roi Philippe de Valois; elle n'eut aucun effet. Mais Charles V, en 1371, fit une ordonnance par laquelle il défendit à tous les juges ecclésiastiques de connaître,

¹ *Hist. de Paris*, t. III, p. 36.

² *Hist. de Lang.*, t. III, col. 459. — *Concil.*, t. VII, col. 991, t. IX, col. 293, 1265.

même par rapport aux clercs, de toutes les actions réelles ou possessoires, ainsi que des cens et rentes. Enfin, l'ordonnance de François I^{er}, en 1539, mit aux juridictions ecclésiastique et laïque les bornes qu'elles avaient, avant la révolution de 89¹.

La juridiction ecclésiastique ne commença pas dans les Gaules avec les biens dont on dota les églises; car les testamens des évêques du 5^e siècle, et les actes de donations qu'ils faisaient à leurs églises, et dont il reste encore des actes, nous donnent droit de conclure que les cathédrales des Gaules furent dotées avant l'établissement de la monarchie française. Cependant, la juridiction temporelle des ecclésiastiques était inconnue alors.

Il paraît par la *novelle* d'Héraclius, qui date du commencement du 7^e siècle, et qui parle de chanceliers ecclésiastiques, qu'alors, au moins en Orient, cette juridiction commençait à s'établir. Dans le 10^e siècle plusieurs évêques et abbés de France, possesseurs de grandes terres, se crurent en droit de se soustraire à la domination et à la tyrannie des ducs et des comtes, qui venaient d'usurper dans leurs fiefs l'autorité royale. Ces évêques, à la faveur des privilèges que les rois leur accordaient, s'érigèrent en seigneurs temporels : de là le nom de palais épiscopal que l'on donna dans plusieurs actes de ce 10^e siècle à la maison des évêques.

La juridiction temporelle des ecclésiastiques reçut dans le 11^e siècle de grands accroissemens. La plupart des évêques et des abbés exercèrent une pleine autorité sur les terres de leurs églises. Soit par des acquisitions, soit par des privilèges, ils dominèrent sur presque tout ce qui entraît dans leur district.

Depuis la décadence de la famille de Charlemagne, les biens ecclésiastiques entrèrent dans le commerce, et furent aliénés, tant par l'usurpation des laïques, que par les mariages scandaleux des ecclésiastiques, qui dotaient leurs filles en leur donnant, tantôt une église entière, tantôt la dime ou le casuel de cette église.

La juridiction ecclésiastique est supprimée aujourd'hui dans toutes les matières civiles.

La juridiction spirituelle ecclésiastique est de toute antiquité. On

1 De Héricourt, *Lois eccl.*, part. 1, p. 120.

avait des droits les uns sur les autres, à raison de la prééminence, ou des différens grades de l'ordre. Personne ne pouvait décliner cette juridiction qu'en conséquence de privilèges légitimement et légalement accordés. Les formules usitées pour exprimer le privilège qui exemptait de la juridiction royale, ainsi que de la juridiction des évêques et des juges publics, ne sont pas rares dans les anciens diplômes¹, les Annales bénédictines, et l'Histoire ecclésiastique en offrent nombre d'exemples. On ne peut se dispenser d'en rapporter un entre autres, dans lequel on voit Dagobert se dépouiller, lui, ses successeurs et ses juges, de toute autorité sur les religieux de Saint-Denis : *Constituimus ut neque nos, neque successores nostri, nec quilibet Episcopus vel Archiepiscopus, nec quicumque de judiciaria potestate accinctus, in ipsam sanctam Basilicam, vel immanentes in ipsa, nisi per voluntatem Abbatis et suorum Monachorum, ullam unquam habeat potestatem, etc.*

Le 4^e concile d'Arles, tenu en 455, donne la forme que doivent avoir ces privilèges particuliers, en vertu desquels un monastère, par exemple, est exempt de la juridiction de l'évêque, tant pour le choix de l'abbé que pour la discipline. Ce qui prouve en passant, contre le président Hainault², que l'ordre cœnobitique et les privilèges étaient connus en occident avant saint Benoît, que ces exemptions étaient données par l'Eglise elle-même en connaissance de cause³, que ces privilèges ne renversent pas la hiérarchie, et ne violent pas les droits de l'épiscopat⁴, puisqu'ils sont autorisés par une discipline si ancienne dans l'Eglise et dans l'Etat.

Au reste, ajoute dom de Vaines, on ne doit être surpris de ces immunités qu'autant que l'on considère les moines en tant que moines ; mais tout étonnement cesse dès qu'on les envisage comme faisant partie du clergé dès le tems de saint Sirice, et comme ecclésiastiques, jouissans de tous les privilèges des ecclésiastiques par la permission, l'approbation et le commandement même de l'Eglise. Voyez PRIVILÈGE.

¹ Marculf., liv. 1, Formul. 3. — Doublet, p. 659. — Concil. Gall., t. 1, pag. 500.

² Abrégé Chron., t. 1, p. 47.

³ Brussel, Des Fiefs, t. 1, p. 567.

⁴ Droit public ecclés. franç., t. 1, p. 380.]

Quand on parle de privilèges *légalement accordés*, ce n'est pas qu'il faille exiger, dans les anciens titres d'exemptions, d'excommunications, de censures ou de tous autres actes émanés de la juridiction ecclésiastique, les formes légales dont nous usons actuellement. Au 13^e siècle même, les juridictions n'étaient point encore réglées. On ne distinguait pas encore bien ce qui était du ressort de la juridiction ecclésiastique d'avec ce qui était de la compétence de la juridiction laïque.

On passait toutes sortes d'actes devant les évêques, les officiaux et les autres juges ecclésiastiques, ainsi que devant les tabellions des cours laïques et les notaires publics qui se multipliaient de jour en jour. Les formules mêmes du style de la juridiction ecclésiastique semblent avoir été incertaines avant 1431. Cette année-là même, Henri d'Avauour, archevêque de Bourges, les fixa, et fut le premier auteur du style de la cour archiépiscopale et primatiale de cette ville. Cette compilation fut imprimée, en 1499, par Guillaume, archevêque de Cambrai; puis, en 1527, le cardinal de Tournon en donna une seconde édition. Elle fut réformée en 1584 par le concile de Bourges. En général, des diplômes qui, avant le 10^e siècle, accorderaient à des églises ou à des particuliers des terres en souveraineté, doivent passer pour faux, ou très-suspects; mais des diplômes des rois de France de la première et seconde race, qui accorderaient à des églises ou à des monastères, l'exemption de toute juridiction des juges publics ou royaux, ou le droit de battre monnaie, ne pourraient être contestés.

A. B.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

ITALIE. GAËTE. — *Actes de S. S. Pie IX.* Nous mentionnons seulement ici l'encyclique adressée à tous les évêques du monde catholique pour les consulter au sujet de l'immaculée Conception de la Vierge; cette pièce sera publiée dans le prochain cahier, avec des réflexions sur quelques attaques dont elle a été l'objet.

9 février. Bref de Sa Sainteté *aux archevêques de Toscane contre les excès de la presse.*

A Nos Vénérables Frères Jean-Baptiste, archevêque de Pise; Ferdinand archevêque de Florence, et Joseph, archevêque de Sienne.

Parmi les très-graves sollicitudes et les très-amères angoisses qui, chaque jour, de plus en plus nous oppressent et nous affligent au milieu de cette grande tempête déchainée contre Notre très-sainte Religion. Nous avons reçu une grande consolation et un allègement tout particulier de la fermeté sacerdotale avec laquelle vous, Nos vénérables Frères, au nom de vos suffragants et des autres évêques de la Toscane, qui vous ont confié ce soin, vous avez su défendre courageusement la cause de cette même Religion, et combattre pour elle de toutes vos forces devant la chambre des députés du grand-duché. Nous savons encore avec quel zèle et avec quelle vigueur vous avez réclamé, devant cette assemblée, contre tant d'*écrits empoisonnés* que les plus habiles et les plus captieux artisans de mensonge, regorgeant de leur propre venin, et couvant dans leur cœur toutes sortes de crimes, y mettent chaque jour en lumière, et ne cessent d'y répandre de tous les côtés pour la plus grande perte des âmes. Des écrits aussi dangereux, aussi évidemment inspirés par la fraude et la malice de l'enfer, sont autant de coupables agressions contre les dogmes vénérés, les lois, les institutions de l'Eglise catholique; *ils dénaturent les faits, les mots, le sens des divines Écritures*; ils livrent à la raillerie et au mépris la dignité et le pouvoir suprême du Pontife romain, auquel *le Christ, notre Seigneur, a confié le gouvernement de son Eglise*; ils outragent l'autorité des saints Prélats, foulent aux pieds *les lois divines et humaines*, et ne négligent rien, au plus grand détriment de la Religion, pour que la licence la plus effrénée de penser et d'agir soit de plus en plus partout fomentée et propagée, ce qui ne peut manquer de dépraver, d'infecter misérablement de toutes sortes d'erreurs une jeunesse imprévoyante, des masses inexpérimentées, et de mettre en péril leur salut éternel.

C'est pourquoi, vénérables Frères, Nous vous avons écrit cette Lettre, afin de vous donner, à vous, à vos suffragans et aux autres évêques de la Toscane, le témoignage de Nos plus énergiques approbations de ce que, animés des devoirs du ministère pastoral, pleins de sollicitude pour la conservation de Notre très-sainte Religion et pour le salut des fidèles, vous n'avez pas hésité à élever la voix contre les écrits d'où Nous sont venus et ces fléaux redoutables, que Nous ne pourrions jamais assez déplorer, et ces dangers qui affligent et agitent si douloureusement à cette heure l'Eglise catholique. Tout en donnant de justes éloges à votre sollicitude pastorale et à votre constance, Nous nous proposons d'augmenter votre courage, afin qu'appuyés sur le bras de Dieu vous persistiez, avec tous les autres évêques de la Toscane, à faire de la vivacité de votre zèle comme un rempart pour la maison d'Israël, à combattre les combats du Seigneur, à élever votre voix, avec autant de force que de sagesse, pour évangéliser le troupeau confié à votre garde. Continuez à dévoiler et à fouler aux pieds les fraudes, les astuces, les erreurs de ces hommes pleins d'embûches, afin que votre peuple poursuive de ces exécutions ces détestables écrits afin qu'immobilité dans la vérité catholique et dans le culte, il ne soit point ébranlé; et que jamais il ne puisse tomber dans aucun piège ni dans aucune erreur. Vous ne cesserez donc pas d'adresser avec Nous, dans l'humilité du cœur, d'assidues et ferventes prières au Dieu très-bon et très-grand, afin qu'il daigne, par les mérites de son fils, N. S. Jésus-Christ, détourner du chemin de la perdition les prévaricateurs, venir en aide à la défaillance des faibles, augmenter le courage et la foi des forts, orner enfin et dilater son Eglise par les victoires de ses enfans.

En conséquence, Nous désirons que cette Lettre soit communiquée, tant à vos suffragans qu'aux autres Evêques de la Toscane, afin qu'eux aussi puissent connaître Nos sentiments. Enfin, vénérables Frères, comme une marque de Notre très-ardente charité, et en gage de toutes les récompenses célestes, Nous vous donnons du fond du cœur, Notre bénédiction apostolique, à vous, à tous les autres Evêques de la Toscane, et Nous l'étendons très-affectueusement au clergé et aux fidèles.

Donné à Gaëte, le 6 février, la troisième année de Notre Pontificat.

PIUS PP. IX.

18 février. *Demande d'intervention adressée par le pape à l'Autriche, à la France, à l'Espagne et à Naples.* Voici cette pièce en entier :

Sa Sainteté, depuis les premiers jours de son pontificat, n'a eu rien autre chose en vue que de prodiguer des bienfaits à ses sujets, selon les tems et en pourvoyant à leur plus grand bien. Aussi, après avoir prononcé les paroles du pardon sur ceux qui, à cause des délits politiques, étaient exilés ou se trouvaient en prison, après avoir érigé la Consulte d'Etat et institué le Conseil des ministres,

ayant, sous l'impérieuse nécessité des circonstances, accordé l'institution de la garde civique, une nouvelle loi pour une honnête liberté de presse, et enfin, un Statut fondamental pour les Etats de la sainte Eglise ; Sa Sainteté avait bien droit à la reconnaissance que des sujets doivent à un prince qui ne les regardait que comme des fils et ne leur promettait qu'un règne d'amour. Mais bien différent fut le retour qu'Elle reçut en échange de tant de bontés et d'une si prodigieuse condescendance. A la suite de courtes démonstrations d'applaudissemens, démonstrations dirigées par ceux qui avaient déjà dans le cœur les plus coupables intentions (et que le Saint-Père s'efforça de faire cesser par tous les moyens que lui suggérait son cœur paternel), bientôt Il recueillit le fruit amer de l'ingratitude. Poussé par la violence effrénée d'une faction à entrer en guerre contre l'Autriche, Il se trouva contraint de prononcer une allocution dans le Consistoire du 29 avril de l'année écoulée, allocution où il déclara au monde entier que son devoir et sa conscience ne pouvaient consentir à cette guerre. C'est alors que les machinations préparées d'avance éclatèrent en atteintes ouvertes portées à l'exercice de son plein et libre pouvoir, en le forçant à diviser son ministère d'Etat en ecclésiastique et civil, division qu'il n'a jamais reconnue. Toutefois, le Saint-Père espérait que, plaçant dans les divers ministères des personnes capables et amies de l'ordre, les choses pourraient prendre une meilleure tournure, et qu'il verrait s'arrêter en partie les maux qui menaçaient déjà. Mais un poignard homicide, guidé par la main d'un assassin, brisa, par la mort du ministre Rossi, les espérances que le Saint-Père avait conçues. Ce crime, exalté comme un triomphe, inaugura imprudemment le règne de la tyrannie. Le Quirinal fut entouré de gens armés : des tentatives d'incendie furent essayées ; des coups de fusil tirés contre les appartemens qu'occupait le Souverain Pontife ; et le Saint-Père eut la douleur de voir un de ses secrétaires tomber victime des agresseurs. Enfin, on voulut forcer le palais par le canon, pendant qu'Il refusait d'admettre le ministère qu'on voulait lui imposer.) et

Ayant dû, par une série de faits épouvantables, comme chacun sait, céder à la violence de la force, le Pontife se vit dans la dure nécessité de s'éloigner de Rome et de l'Etat Pontifical, afin de recouvrer la liberté qui lui était ravie et dont il devait jouir dans le plein usage de sa puissance suprême. Par une disposition de la divine Providence, il se retira à Gaëte, et, accueilli par l'hospitalité d'un prince éminemment catholique, entouré d'une grande partie du Sacré Collège et des représentans de toutes les puissances avec lesquelles Il est dans des relations amicales, Il ne tarda pas un moment à élever la voix et à proclamer, dans l'acte pontifical du 27 novembre dernier, les motifs de sa séparation momentanée d'avec ses sujets, la nullité et l'illégalité de tous les actes émanés du ministère issu de la violence, et à nommer une commission

de gouvernement qui devait prendre la direction des affaires publiques durant son absence de ses Etats.

Sans avoir aucun égard à la manifestation des volontés du Saint-Père, et parvenant, par des prétextes mensongers, à tromper sur leur valeur la multitude inexpérimentée, les auteurs des violences sacrilèges passèrent à de plus coupables attentats, s'arrogeant les droits qui n'appartiennent qu'au souverain en instituant un illégitime fantôme de gouvernement sous le nom de Junte provisoire et suprême d'Etat. C'est contre ce grave et sacrilège forfait que le Saint-Père a protesté par son acte du 17 décembre dernier, où il déclare que cette Junte d'Etat n'est autre chose qu'une usurpation du pouvoir souverain et ne peut avoir aucune autorité.

Le Saint-Père espérait que ces protestations rappelleraient ses sujets égarés à leur devoir de fidélité et d'obéissance; mais, au contraire, un nouvel et plus monstrueux acte de félonie patente et de rébellion ouverte vint mettre le comble à son affliction. Ce fut la convocation d'une Assemblée générale nationale des Etats romains, ayant pour but d'établir les nouvelles formes politiques à donner aux Etats du Saint-Siège. Aussitôt, par un *motu proprio* du 1^{er} janvier dernier, le Saint-Père protesta contre cet acte, et le condamna comme un énorme et sacrilège attentat commis au préjudice de son indépendance et de sa souveraineté, digne des châtimens décernés par les lois divines et humaines; et Il défendit à chacun de ses sujets d'y prendre part, les avertissant que quiconque oserait attenter à la souveraineté temporelle des Pontifes romains encourrait les censures et spécialement l'excommunication majeure, peine qu'il déclara être encourue déjà par ceux qui, en quelque manière que ce fût, et sous des prétextes mensongers, avaient violé et usurpé son autorité pontificale.

Lorsque ces protestations et ces condamnations si solennelles furent connues du parti anarchique, il fit tous les efforts possibles pour en empêcher la divulgation; il soumit à des peines ceux qui osaient les faire connaître au peuple et qui ne secondaient pas ses détestables vues. Toutefois, à la honte d'une si odieuse violence, la majorité des sujets demeura fidèle à son souverain, et s'exposa aux sacrifices et au péril même de la vie, plutôt que de manquer à ses devoirs de sujet et de catholique. De plus en plus exaspéré en voyant ses desseins avortés, ce même parti multiplia de mille manières la violence et la terreur, sans avoir égard ni à la condition, ni à la dignité, ni au rang; mais, voulant consommer jusqu'au bout l'œuvre de sa félonie, il eut recours aux plus viles et plus misérables trames. Passant ainsi d'excès en excès, abusant des bienfaits et des concessions du Pontife, et spécialement convertissant la liberté de la presse en une ignoble licence; après les plus impies malversations destinées à solder leurs complices, et à repousser les

hommes d'honneur et de conscience ; après tant de meurtres commis sous leur égide ; après avoir répandu partout la rébellion, l'immoralité, l'irréligion ; après avoir séduit une jeunesse imprudente ; ne respectant ni les lieux sacrés, ni les asiles de la paix et de la retraite, ni même les écoles d'enseignement public, et les convertissant en casernes à l'usage de la milice la plus indisciplinée, ramas de réfugiés et de scélérats des pays étrangers ; ces malheureux ont voulu réduire la capitale du monde catholique, le siège des Pontifes à n'être qu'un repaire d'impiété, en détruisant, s'il était possible, l'idée même de la souveraineté de Celui que la divine Providence a placé au gouvernement de l'Eglise universelle, et qui, pour exercer librement cette autorité qui Lui appartient sur tout l'Univers catholique, jouit d'un Etat comme patri-moine de l'Eglise.

A la vue de cette désolation et de ces ruines, le Saint-Père n'a pas pu ne pas demeurer profondément affligé, en même tems qu'il était touché des cris de ses fidèles sujets, qui réclamaient son aide et son secours pour être délivrés de la plus atroce tyrannie.

Sa Sainteté, comme on le sait, peu de tems après son arrivée à Gaëte, éleva la voix le 4 décembre dernier, et s'adressa à tous les souverains avec qui Il est en relation, en leur faisant part de son éloignement de sa capitale et de l'Etat pontifical, des causes qui l'avaient déterminé, et invoqua leur protection pour la défense du Saint-Siège. Il a la douce satisfaction de déclarer qu'il a reçu les plus affectueuses réponses, et que tous les Souverains l'ont assuré qu'ils prenaient la part la plus vive à ses afflictions et à sa situation pénible, lui témoignaient les plus favorables dispositions et lui exprimaient en même tems les sentimens les plus profonds de dévotement et d'attachement.

Dans l'expectative de si heureuses et de si généreuses dispositions, et pendant que S. M. la reine d'Espagne, avec tant de sollicitude, provoquait un congrès des puissances catholiques pour arrêter les moyens les plus prompts de rétablir le Saint-Père dans ses Etats et dans sa pleine liberté et indépendance, proposition à laquelle avaient adhéré les diverses puissances catholiques, et pour laquelle on attendait l'adhésion des autres, il est triste de dire que les affaires de l'Etat pontifical sont demeurées en proie à un incendie dévastateur et livrées à un parti subversif de toute institution sociale, lequel, sous de spécieux prétextes de nationalité et d'indépendance, n'a rien négligé pour atteindre le comble de l'iniquité. Le décret soi-disant fondamental, émané le 9 courant de l'Assemblée constituante romaine est un acte qui respire en tout la plus noire trahison et la plus abominable impiété. Il déclare particulièrement la Papauté déchue de fait et de droit du gouvernement temporel de l'Etat romain, il proclame une République, et un autre décret jordeonne la destruction des insignes du Saint-Père. Sa Sainteté, en voyant ainsi outragé

sa suprême dignité de Pontife et de Souverain, a protesté à la face de toutes les puissances de toutes les nations, et de tous et de chacun des catholiques du monde entier, contre cet excès d'irréligion, contre un crime si violent de spoliation de ses droits imprescriptibles et sacrés. Si cet attentat n'est pas suivi d'une prompte réparation, le secours n'arriverait que quand les Etats de l'Eglise, en proie aujourd'hui à leurs plus acharnés ennemis, seraient complètement réduits en cendres,

C'est pourquoi le Saint-Père, ayant épuisé tous les moyens qui étaient en son pouvoir, poussé par le devoir qui le presse, en face de tout le monde catholique, de conserver dans son intégrité le patrimoine de l'Eglise et la Souveraineté qui y est annexée comme indispensable pour maintenir sa pleine liberté et indépendance de Chef Suprême de cette Eglise; touché d'ailleurs des gémissemens des gens de bien qui réclament hautement aide et secours et qui ne peuvent supporter plus longtems un joug de fer et une main tyrannique; le Saint-Père se tourne de nouveau vers ces mêmes puissances, et spécialement vers celles qui sont catholiques, et qui, avec une si grande générosité de cœur, et d'une façon non équivoque, ont manifesté leur volonté arrêtée de défendre sa cause, tenant pour certain qu'elles voudront concourir avec la plus vive sollicitude, par leur intervention morale, à le rétablir sur son Siège et dans la capitale de ces domaines qui lui ont été constitués pour maintenir sa pleine liberté et indépendance, et qui sont garantis d'ailleurs par tous les traités qui forment la base du droit public européen.

Et puisque l'Autriche, la France, l'Espagne et le royaume des Deux-Siciles se trouvent, par leur position géographique, en situation de pouvoir promptement concourir, par leurs armes, à rétablir dans les domaines du Saint-Siège l'ordre troublé par une horde de sectaires; le Saint-Père, se fiant à l'intérêt religieux de ces puissances, filles de l'Eglise, demande avec une entière assurance leur intervention armée pour délivrer principalement l'Etat du Saint-Siège de la faction des misérables qui y exercent par toutes sortes de crimes le plus atroce despotisme.

De cette manière seule, l'ordre pourra être restauré dans les Etats de l'Eglise, et le Saint-Père rétabli dans le libre exercice de sa suprême autorité, ainsi que l'exigent impérieusement son auguste et sacré caractère, les intérêts de l'Eglise universelle et la paix des peuples; c'est ainsi qu'Il pourra conserver ce patrimoine qu'Il a reçu à son avènement au Pontificat, pour le transmettre dans son intégrité à ses successeurs.

Sa cause est celle de l'ordre et du catholicisme. C'est pourquoi le Saint-Père a la confiance que, tandis que toutes les puissances avec lesquelles Il entretient des relations amicales, et qui, dans les diverses phases de la situa-

tion où il a été réduit par un parti de factieux, lui ont manifesté leur plus vif intérêt, donneront leur appui moral à l'intervention armée que la gravité des circonstances l'oblige à invoquer, les quatre puissances ci-dessus nommées n'hésiteront pas un moment à lui prêter la coopération qu'il requiert d'elles, rendant ainsi un immense service à l'ordre public et à la Religion.

Le soussigné, Cardinal pro-secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, réclame de Votre Excellence qu'elle ait l'obligeance de porter la présente note, le plus promptement possible, à la connaissance de son gouvernement et dans la confiance du bienveillant accueil qu'il attend, il a l'honneur de vous confirmer ses sentimens de considération distinguée.

Gaëte, le 18 février 1849.

Card. ANTONELLI.

27 février. — Note adressée au corps diplomatique contre le projet de vente, annoncé par les terroristes de Rome, de tous les chefs-d'œuvre conservés au Vatican. Le Saint-Père déclare qu'une telle vente sera nulle et de nulle valeur, et sera considérée comme l'œuvre de gens, qui, par un brigandage public, ont usurpé la propriété d'autrui.

23 et 24 mars. — La question italienne a fait un grand pas dans ces mémorables journées. Le roi de Piémont, Charles-Albert, poussé par la faction républicaine, avait déclaré de nouveau la guerre à l'Autriche, malgré les conseils de la France et de l'Angleterre. Il n'a pas été longtems à ressentir les effets de cette imprudence.

Le vieux Radetzki est entré en Piémont et est venu chercher l'armée ennemie. Comme à leur ordinaire, les Lombards ont lâché le pied au premier feu. L'armée piémontaise s'est bien battue; mais elle a dû céder à l'expérience et à la tactique du vieux général et de ses vieilles troupes. — Charles-Albert a abdiqué en faveur de son fils Victor-Emmanuel, et il est en ce moment en Portugal. — Les factieux se remuent encore à Gènes et dans plusieurs autres parties de l'Italie; mais la révolution y est expirante. — L'abbé Gioberti, cet auteur de toutes les discordes, est arrivé en toute hâte à Paris, demandant l'intervention de ces Français qu'il méprisait tant.

— *Nouvelles du progrès des missions catholiques dans la Malaisie, dans l'Océanie, en Chine et en Afrique, extraites du n° 121 des Annales de la propagation de la foi.*

1. *Tableau des missions de la Chine aux 17^e et 18^e siècles (2^e partie).*

2. *Missions de la Malaisie.* Lettre de M. Lacrampe, des missions étrangères, datée des *Forêts de la Birmanie*, 18 fév. 1847. Mœurs et usages des tribus *Carianes*; culture donnée à la terre; vie frugale et mœurs pures; hospitalité; égards pour les missionnaires; excursion parmi les tribus.

3. Lettre de M. *Plaisant* des missions étrangères, datée des *Forêts de la*

Birmanie, 18 février 1847. Traditions et croyances des Birmans. Ces traditions sont si curieuses et si conformes aux croyances bibliques que nous croyons devoir les consigner dans nos *Annales*. (Voir le n° suivant.)

4. Lettre de M. *Bigandet* des missions étrangères, datée de la *presqu'île Malaise*, mars 1847. Esquisse rapide des peuplades qui habitent l'intérieur de la presqu'île de Malaise. 5 tribus : 1° les orang-bennar ou hommes de la Grande contrée; 2° les orang-ubu ou hommes des hautes rivières; 3° les orang-hulang ou hommes des forêts; 4° les Kaiats; 5° les orang-semang. Peu sociables, ayant perdu leur langue, mais en conservant un assez grand nombre de mots qu'il faudra fixer pour remonter à leur origine; leurs habitations, leurs chasses. — Population, seulement de quelques milles, leur race se perd : « S'il est une loi, dit le missionnaire, qui préside avec une inflexible sévérité aux destinées humaines, c'est celle à savoir que l'isolement du milieu social conduit l'homme à la barbarie, c'est-à-dire à un état contre nature, et que, dès lors, sa sève languit et finit par se tarir. » — Superstitions; croyance aux sorciers. — M. Faye est le premier missionnaire qui les ait visités.

5. *Mission de l'Océanie*. Lettre du P. *Verguet*, mariste, datée d'*Arossi* (San Christoval), 24 juin 1846. *Arossi*, est le nom que donnent les habitans à leur île. Force, vigueur, agilité et bonne mine des habitans. — Tatoués. — Leur occupation, culture et pêche. — Ils sont anthropophages. — Ils ont l'idée d'un Être suprême qu'il appellent *Iona*, divinité sourde et aveugle à laquelle pourtant ils adressent des prières.

6. Lettre de Mgr *Portier*, datée de *Mobile* (Etats-Unis), annonçant la mort de Mgr *Bazin*, évêque de Vincennes depuis 1847.

7. Lettre de M. *Pichon*, datée de la *Chine*, annonçant un grand développement de sa mission.

8. Lettre du P. *Ryllo*, jésuite, datée de *Khartun*, 10 avril 1848; créé provicaire de l'Afrique centrale; il raconte son entrée dans le diocèse confié à ses soins, mais Dieu s'est contenté de son zèle, car il est mort depuis au lieu même d'où il écrit.



245

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 112. — Avril 1849.

Chronologie de la Bible.

RECHERCHES SUR LA CHRONOLOGIE

DES

EMPIRES DE NINIVE, DE BABYLONE ET D'ECBATANE,

EMBRASSANT LES 209 ANS QUI SE SONT ÉCOULÉS

DE L'AVÈNEMENT DE NABONASSAR A LA PRISE DE BABYLONE PAR CYRUS.

EXAMEN CRITIQUE DE TOUS LES PASSAGES DE LA BIBLE RELATIFS A CES TROIS
EMPIRES.

Quatrième Article .,

V. Règne de *Nabuchodonosor*.—Examen des documens fournis par la Bible.—
Concordance des règnes de Nabuchodonosor et des rois juifs; il regna de
602 à 604 avec son père, et de 604 à 561 seul, c'est-à-dire 45 ou 43 ans.
— Examen des documens fournis par Josèphe. — Temps que dura la folie
de ce roi. — Son vrai nom est *Nabou-cadr-atzer*.

Nous voici arrivés à l'un des règnes les plus importans, celui du
Grand *Nabuchodonosor*. Cette fois, les documens ne nous feront pas
défaut, et nous aurons largement à puiser aux sources sacrées et
profanes. Commençons donc par mettre en ordre les matériaux que
nous sommes en mesure d'utiliser.

Pour procéder avec plus de méthode, nous classerons les faits
relatifs à chacun des événemens de ce règne, par ordre chronolo-
gique. Fixons toutefois l'avènement et la mort de *Nabuchodonosor*.

Le *Canon de Ptolémée* donne 43 ans de règne à *Nabokolassar*,
lequel est appelé par Georges le *Syncelle*, dans sa copie de ce même
Canon, *Naboupalasar*, le même que *Nabuchodonosor* (*Ναβουπαλα-
σαρ τοῦ καὶ Ναβουγδονόσορ*).

Bouil-mérodakh, ainsi que nous l'avons établi, ayant commencé à

• Voir le 3^e art. au n^o précédent ci-dessus, p. 177.

régner en 561, c'est en 561 qu'une maladie a enlevé Nabuchodonosor, et c'est en 604 que son règne a commencé.

J'ai rapporté plus haut les versets 27 du ch. xxv du livre IV des Rois, et 31 du ch. LI de Jérémie, qui fixent l'avènement d'*Eouil-mérodakh* à 37 ans, 11 mois, 25 ou 27 jours après la prise de Jécho-nias ou Joakim, roi de Juda. Nécessairement, l'avènement d'*Eouil-mérodakh* a coïncidé avec la mort de *Nabuchodonosor*; celui-ci est donc mort 37 ans, 11 mois, 25 jours environ après la prise de Joakim. Or, tous les calculs, sans exception, s'accordent à rapporter à l'année 599 la prise de Joakim; ce qui remet, comme cela devait être, la mort de Nabuchodonosor à l'année 561.

Ce sont Bérose et Mégasthènes qui nous disent positivement que *Nabuchodonosor* mourut de maladie, après un règne de 43 ans.

De plus, Mégasthènes, au témoignage de Josèphe, exaltait outre mesure la valeur de Nabuchodonosor, dans son 3^e livre des *Histoires Indiennes*; car il le mettait au-dessus d'*Hercule* lui-même.

Du reste, Josèphe cite les sources où il a puisé les renseignements qu'il a coordonnés sur la vie de Nabuchodonosor: ce sont les écrits de *Mégasthènes*, de *Dioclès*, historien des Perses, et de *Philostrate*, historien des Indiens et des Phéniciens.

Passons maintenant à l'énumération des documens chronologiques que nous fournit l'Écriture sainte sur le règne de *Nabuchodonosor*.

Dans les *Rois* ¹, nous lisons:

« 4. Dans son tems, *Nabuchodonosor*, roi de Babylone, monta, et Joakim lui fut assujetti durant 3 ans; et il se révolta de nouveau » contre lui. »

Joakim étant mort, Jeachin son fils lui succéda; il était âgé de 18 ans, et il ne régna que 3 mois sur Jérusalem (*verset* 8) ².

¹ II *Rois*, xxiv, 1.

² Voici le texte pour la durée de son règne et pour son âge:

בן-שמונה עשרה שנה יהויכך במלכו ושלשה חדשים מלך בירושלם

D'un autre côté, nous lisons dans les *Paralipomènes*, liv. II, ch. xxxvi, v. 9:

בן-שמונה שנים יהויכין במלכו ושלשה חדשים ועשרת ימים מלך בירושלם

Je ne me charge pas d'expliquer ces divergences de rédaction; ce qui est certain c'est que le *Livre des rois* calcule juste, et qu'il doit y avoir une faute de copie et une transposition dans le verset des *Paralipomènes*.

» En ce tems-là les serviteurs de Nabuchodonosor, roi de Babylone, montèrent à Jérusalem; — et Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint aussi avec ses serviteurs, pour assiéger la ville.¹ »

Joachim, se sentant incapable de résister, se rendit à Nabuchodonosor, entre les mains duquel il se remit avec sa mère, ses serviteurs, ses capitaines et ses eunuques.

וַיִּקַּח אֶת־יֹאכִיָּם בַּבֶּל בְּשָׁנַת שְׁמוֹנֶה לְמַלְכוּתֵוּ

« Et le roi de Babel le prit dans la 8^e année de son règne; et il établit *Mathanias*, son oncle, à sa place, et il lui donna le nom de *Sédécias*². »

Sédécias avait 28 ans à son avènement, et il régna 11 ans à Jérusalem.

Dans les *Paralipomènes*, ou *Chroniques*, nous lisons :

« Contre lui (Joakim) monta *Nabuchodonosor*, roi des Chaldéens, qui l'emmena chargé de chaînes à Babylone³. »

Ce fut dans cette expédition que Nabuchodonosor s'empara des vases sacrés de Jérusalem, qu'il emporta à Babylone (verset 7).

Jérémie nous fournit bon nombre de renseignemens chronologiques; les voici, à l'exception de ceux que j'ai déjà cités plus haut, tels que ch. XXXII, v. 4 et 2; ch. XXXIX, v. 1, 2, 3, et suivans; ch. LI, v. 4, 5 et suiv. :

« Parole qui fut adressée à Jérémie par le Seigneur lorsque le roi Sédécias envoya vers lui, disant : Interroge pour nous le Seigneur, parce que Nabuchodonosor, roi de Babylone, combat contre nous, etc. (ch. XXI, 1, 2). — Parole qui fut adressée à Jérémie sur tout le peuple de Juda, en la 4^e année de Joakim, fils de Josias, roi de Juda, c'est la 1^{re} année de Nabuchodonosor, roi de Babylone (ch. XXV, 1). — Et le roi Sédécias, fils de Josias, régna à la place de Jéchonias, fils de Joakim, parce que Nabuchodonosor, roi de Babylone, l'établit roi dans la terre de Juda (ch. XXXVII, 1). — Paroles du Seigneur au prophète Jérémie.... En Égypte, contre l'armée de Pharaon Néchao, roi d'Égypte, qui était auprès du fleuve Euphrate à Charchémis, et que Nabuchodonosor, roi de Ba-

¹ IV Rois, XXIV, 1, 10, 11.

² *Ibid.*, v, 16 et 17.

³ II Paralip., XXXVI, 6.

» bylone, frappa en la 4^e année de Joachim, fils de Josias, roi de
 » Juda (ch. XLVI, 2). — Voici ce que dit le Seigneur : Je livrerai
 » le pharaon Ephrée, roi d'Égypte, aux mains de ses ennemis et aux
 » mains de ceux qui demandent sa vie, comme j'ai livré Sédécias,
 » roi de Juda, aux mains de Nabuchodonosor, roi de Babylone, son
 » ennemi, qui en voulait à sa vie (ch. XLIV, 30). »

Dans *Ezéchiel*, nous lisons :

« Et la parole du Seigneur me fut adressée la 9^e année, le 10^e mois
 » et le 10^e jour, disant : Fils de l'homme, écris pour toi le nom de ce
 » jour, dans lequel le roi de Babylone a été affermi contre Jérusalem
 » (ch. XXIV, 1, 2). — Et il arriva la 11^e année, le 1^{er} jour du mois, que
 » le Seigneur me parla, disant : Fils de l'homme, parce que Tyr a
 » dit de Jérusalem : elles sont brisées les portes des peuples ; elle
 » s'est tournée vers moi ; je serai remplie, elle est déserte... Le Sei-
 » gneur a dit : Voilà que j'emmènerai du nord contre Tyr, *Nabu-*
 » *chodonosor*, roi de Babylone, roi des rois, avec des chevaux, des
 » chariots, des cavaliers, des bataillons, et un grand peuple, etc.
 » (ch. XXVI, 1, 2, 7). — Dans la 10^e année, le 10^e mois et le 11^e jour
 » du mois, la parole du Seigneur me fut adressée, disant : Fils de
 » l'homme, tourne ton visage contre le *Pharaon*, roi d'Égypte, et tu
 » prophétiseras sur lui et sur toute l'Égypte, etc. (ch. XXIX, 1, 2). »

Enfin, dans *Daniel*, nous lisons :

« L'an 3^e du règne de *Joakim*, roi de Juda, *Nabuchodonosor*,
 » roi de Babylone, vint à Jérusalem et l'assiégea (ch. I, 1). — En
 » la 2^e année du règne de *Nabuchodonosor*, *Nabuchodonosor* vit
 » un songe, et son esprit fut troublé, et le sommeil s'éloigna de
 » lui (ch. II, 1). »

Reprenons maintenant un à un ces précieux passages, et dédui-
 sons-en les faits certains qu'ils révèlent, en les coordonnant avec les
 années extrêmes, 604 et 561, du règne de Nabuchodonosor.

Nabuchodonosor, dans une première campagne, asservit le roi de
 Juda *Joakim*, et pendant 3 années consécutives, celui-ci lui fut sou-
 mis, *לצדק*, dit le texte original. Après ces trois années, *Joakim* s'ef-
 força de secouer le joug des Chaldéens.

Joakim, ayant régné de 610 à 599, c'est dans l'intervalle des 11
 ans, compris entre ces deux années extrêmes, qu'il faut placer cette

première campagne, et tout au moins avant 603. Voilà une première détermination, mais encore assez vague ; heureusement, Daniel nous vient en aide pour fixer la date dont nous avons besoin. C'est, dit-il, dans la 3^e année du règne de Joakim que Nabuchodonosor vint assiéger Jérusalem ; c'est donc en 607 ou 606 que ce siège eut lieu ; c'est, de plus, en 604 ou 603 que Joakim se révolta contre la domination chaldéenne. Nabuchodonosor revint à la charge, et s'empara de la personne de Joakim, qui fut chargé de chaînes et transporté à Babylone : les vases sacrés du temple de Jérusalem furent enlevés par le vainqueur dans cette expédition.

Joakim étant mort en 599, *Joachin* ou *Jéchonias*, son fils, lui succéda à l'âge de 18 ans. Il ne régna que 3 mois à Jérusalem. A peine était-il sur le trône que Nabuchodonosor se présenta de nouveau sous les murs de Jérusalem à la tête d'une puissante armée. Joachin, se sentant incapable de résister au monarque chaldéen, prit le parti de se remettre entre ses mains. Le vainqueur le fit transporter à Babylone, en mettant sur le trône, à sa place, *Mathanias*, frère de Joakim et oncle de Joachin. Celui-ci reçut de son maître le nom de *Sédécias* זְדַקְיָהּ ou זְדַקְיָהּ (*la justice de Jéhovah*, ou plutôt *Jéhovah est juste*). Ceci eut donc lieu en 599. L'auteur nous dit, dans le livre des *Rois*, que la prise de Joachin eut lieu dans la 8^e année du règne de Nabuchodonosor. Cette 8^e année, si 604 est la 1^{re} du règne, tomberait sur la date 597 : il y aurait donc ici une erreur de 2 ans. Mais nous ferons voir, plus bas, que cette erreur n'est qu'apparente, et qu'en réalité, *Nabuchodonosor* ayant régné pendant 2 années en société avec son père *Nabopolassar*, c'est à partir de 607 ou 606 que nous devons compter la 8^e de Nabuchodonosor : ce qui nous ramène à 599, si nous prenons le premier chiffre, et à 598 seulement, si c'est le second. Comme il n'y a pas de doute sur l'année dans laquelle se trouve compris le règne de Joachin, nous sommes conduits à admettre que la 1^{re} année de Nabuchodonosor a réellement commencé en 607.

Sédécias, qui avait 28 ans à son avènement, régna 11 ans, c'est-à-dire de 599 à 588.

Jérémie nous fournit une précieuse confirmation de dates (ch. xxv, 1), car il nous dit que la 4^e de Joakim est la 1^{re} de Nabuchodonosor.

Le règne de Joakim ayant commencé en 610, la 4^e année de son règne a pu commencer en 607, et nous retrouvons ainsi la date précise de la 1^{re} année de Nabuchodonosor.

Le Pharaon *Nécho* fut défait à Charchémis, sur les rives de l'Euphrate, dans la 4^e de Joakim : c'est donc en 607 qu'eut lieu cette célèbre défaite. La 9^e année de la captivité de Joachin, le 10^e mois et le 10^e jour, est le jour même où Nabuchodonosor investit Jérusalem (סביר אל-יְרוּשָׁלַם, s'est appuyé, a mis la main sur Jérusalem). Joachin ayant été pris en 599, c'est en 590 que Nabuchodonosor a commencé le siège de Jérusalem.

Dans la 11^e année, le 1^{er} du premier mois, Jérusalem étant déjà ruinée, Tyr se réjouit de sa chute, et Ezéchiel reçut de Dieu l'ordre de prophétiser contre Tyr. C'est donc en 588 qu'Ezéchiel prophétisa contre *Tyr*, et, en 588, Jérusalem avait déjà succombé.

Dans la 10^e année, le 10^e mois, le 11^e jour, Ezéchiel reçut du ciel l'ordre de prophétiser contre le *Pharaon*, et d'annoncer les malheurs qui allaient fondre sur l'Egypte. C'est là la contre partie de la prophétie de Jérémie contre le *Pharaon Ephrée* (ch. XLIV, v. 30), prophétie dans laquelle le Seigneur dit : « qu'il livrera le Pharaon *Ephrée* » (Apriès) à Nabuchodonosor, comme il lui a livré Sédécias. »

Ezéchiel prophétisa donc contre *Apriès* en 589, et Jérémie un peu plus tard et après la ruine de *Sédécias* en 588.

Suivant Daniel, dans la 8^e année de son règne, *Nabuchodonosor* fit un rêve qui le terrifia, mais dont il ne put se rappeler les détails. Daniel le lui expliqua. Ici se présente une difficulté. La 2^e de Nabuchodonosor est 604 ; or, Daniel dit positivement qu'il fut emmené en captivité après le siège de Jérusalem, qui eut lieu dans la 3^e année de Joakim, c'est-à-dire à la fin de 607. Il fut soumis à une éducation chaldéenne de trois ans (verset 5), au bout desquels il fut présenté à Nabuchodonosor. Ce fut donc en 604.

Le chapitre II de *Daniel* commence par le verset suivant : « Et » dans la 2^e année de *Nabuchodonosor*, celui-ci eut des songes ; son esprit fut troublé, et c'en fut fait de son sommeil. » Or, ce fut Daniel qui fut chargé de lui rappeler et de lui expliquer le songe qui l'avait effrayé ; comme, d'un autre côté, Jérémie nous montre que 607 est la 1^{re} de Nabuchodonosor, la 2^e de son règne serait donc 606,

et ce ne peut être qu'en 604 au plus tôt que Daniel fut présenté au monarque. Toute la difficulté est dans le fait que *Nabuchodonosor* régna 2 ans en société avec son père, lequel mourut en 604 ; donc la première année du règne de Nabuchodonosor est comptée par Jérémie à partir de son accession au trône en 607 du vivant de *Nabopolassar*, tandis que Daniel, en indiquant la 2^e année de Nabuchodonosor, ne tient plus compte de ces deux années de règne en société, ce qui place en réalité le songe de Nabuchodonosor en 602.

Jérémie (xxxii, verset 1 et 2) nous dit que la 10^e année de Sédécias coïncide avec la 18^e de Nabuchodonosor. Effectivement, la 10^e de Sédécias tombe sur l'année 589, et la 18^e de Nabuchodonosor tombe également sur 589.

Le même prophète nous dit que *Nabuchodonosor* vint assiéger Jérusalem dans la 9^e de Sédécias, le 10^e mois, et que la brèche fut pratiquée dans la 11^e de Sédécias, le 4^e mois, le 5^e jour. *Nabouzaradan* mit le feu au temple et au palais dans la 11^e de Sédécias, le 5^e mois, le 10^e jour, cette année coïncidant avec la 19^e de Nabuchodonosor.

La 9^e de Sédécias tombe sur 590. C'est la date déjà trouvée pour l'investissement de Jérusalem.

La 11^e de Sédécias tombe sur 588 qui est également la 19^e de Nabuchodonosor.

Toutes ces dates se vérifient donc et se contrôlent mutuellement.

Enfin, il reste un curieux passage de Jérémie, dont il n'est pas permis de ne pas tenir compte. C'est celui dans lequel le prophète énumère les captifs emmenés à Babylone à plusieurs reprises successives. Le premier convoi de captifs fut emmené dans la 7^e de Nabuchodonosor ; c'est en 599, lorsque le roi Joachin fut pris lui-même. Le 2^e dans la 18^e de Nabuchodonosor, c'est-à-dire en 589 ou 588, date de la prise de Jérusalem, et le 3^e dans la 23^e de Nabuchodonosor, lorsque Nabouzaradan le fit partir pour Babylone ; cette 23^e de Nabuchodonosor tombe sur l'année 584, à laquelle ne se rattache pas d'autre fait de guerre important.

Maintenant que nous avons examiné successivement tous les passages relatifs à *Nabuchodonosor*, extraits des saintes Écritures, nous allons examiner de même les renseignemens fournis par les écrivains

profanes. Dans cette discussion, nous donnerons naturellement le premier rang à l'historien Josèphe, bien que ce rang ne lui appartienne pas si nous devons classer les auteurs par ordre d'ancienneté.

Josèphe nous dit³ que dans la 4^e année du règne de Joakim, (Ιωακίμ) *Nabuchodonosor* monta sur le trône de Babylone et se porta avec une puissante armée vers Charchémis, ville située sur les bords de l'Euphrate, afin de déclarer la guerre au Pharaon *Nechao* qui était alors maître de toute la Syrie. *Nechao* accourut au-devant de *Nabuchodonosor* et son armée essuya une défaite, après laquelle *Nabuchodonosor* ayant passé l'Euphrate, soumit toute la Syrie jusqu'à Peluze, à l'exception de la Judée.

Dans la 4^e année de son règne (8^e année de Joakim), *Nabuchodonosor* tourna son armée contre les Juifs, dont le roi fut sommé de lui payer un tribut, s'il ne voulait voir porter la guerre dans ses Etats. *Joakim* paya ce tribut pendant 3 années consécutives ; mais, au bout de ce tems, il crut que la guerre allait éclater entre les Babyloniens et les Egyptiens, et que l'occasion de s'affranchir du joug de *Nabuchodonosor* était arrivée. Ses prévisions furent trompées ; les Egyptiens ne firent aucune démonstration hostile, et Jérémie se mit à prophétiser tous les maux qui allaient fondre sur la Judée. Il annonça la prise de Jérusalem et la captivité de Joakim (n. 2). Bientôt effectivement, *Nabuchodonosor* entra à Jérusalem sans coup férir. *Joakim* et tous ses officiers furent mis à mort ; le cadavre du roi fut jeté hors des murailles et laissé sans sépulture ; 3,000 captifs furent emmenés à Babylone parmi lesquels se trouvait *Ezéchiël* encore enfant. Ainsi finit *Joakim* qui avait vécu 36 ans et régné 11 ans. Son fils *Joachin* (Ιωαχίμ) lui succéda sur le trône et régna 3 mois et 10 jours (n. 3).

Bientôt *Nabuchodonosor* reparut et mit le siège devant Jérusalem. Le roi, pour éviter les désastres que cette agression ne pouvait manquer d'attirer sur son royaume, s'empressa de se soumettre au conquérant, entre les mains duquel il remit comme ôtages sa mère et ses cousins ; mais le traité conclu fut presque aussitôt rompu qu'accepté ; *Joachin* fut pris et enlevé avec 10,832 de ses sujets ; son oncle *Sédécias* fut mis sur le trône par *Nabuchodonosor* (ch. vii).

³ *Antiq. judaïq.*, l. x, c. 6.

Alors parurent les prophéties d'*Ezéchiel* et de *Jérémie* annonçant la ruine de Sédécias. Le premier prédit qu'il ne *verrait* pas Babylone, et le second qu'il y serait *emmené* en captivité.

Sédécias resta pendant 8 années fidèle aux traités qui lui avaient été imposés par Nabuchodonosor. Mais, au bout de ce tems, il y manqua sans doute, car le roi de Babylone vint l'attaquer. Les Egyptiens marchèrent à son secours et Nabuchodonosor abandonna le siège de Jérusalem pour courir au-devant de ses nouveaux ennemis. Ceux-ci furent bientôt atteints, battus et refoulés.

Ce fut alors qu'on vit Jérémie et les faux prophètes se disputer sur les événemens futurs, ceux-ci avançant que Sédécias était sauvé, et que le roi de Babylone aurait trop à faire à s'occuper des Egyptiens pour songer à reprendre le siège de Jérusalem. De son côté, Jérémie prédit la prompté défaite des Egyptiens, la reprise du siège de Jérusalem, la famine, le pillage, l'incendie du temple, la destruction de la ville et la servitude qui devait durer 70 ans, après lesquels Babylone elle-même étant tombée au pouvoir des Perses et des Mèdes, les Juifs pourraient rentrer à Jérusalem.

Effectivement, la 59^e année de Sédécias, le 10^e jour du 10^e mois, le siège recommença. Ce siège dura 18 mois et la ville fut prise le 9 du 4^e mois de la 11^e année de Sédécias, vers le milieu de la nuit. Nabuchodonosor était alors à *Rablutha*, et ce furent ses généraux qui se rendirent maîtres de Jérusalem. Ces généraux que Josèphe nomme étaient Νηργελαρος, Αρεμμαντος, Σεμεγαρος, Ναβουσαρις et Εχαραμψαρις ¹.

Nabouzaradan, qui était resté à la tête de la ville conquise, brûla le temple, le 1^{er} du 5^e mois de l'an 41 de Sédécias, 18^e année de Nabuchodonosor (n. 5); Sédécias, à qui l'on avait crevé les yeux, mourut dans les fers (n. 7) à Babylone, ce qui vérifie les prophéties de Jérémie et d'*Ezéchiel*.

La 5^e année après la ruine de Jérusalem (23^e année de Nabucho-

¹ Il est curieux de rapprocher de ces noms si évidemment altérés, ceux plus altérés encore que leur substitue la version des Septante; les voici (ch. 46, v. 3) Μαργανασσαρ, και Σεμαγιωθ, και Ναβουσαχαρ, και Ναβουσαρις, Ναχαργατ, Νασιερραβαμθ. Qui pourrait se douter qu'il y a là *Nergel-saratzcr*, le *Semgar-Nabou*, le *Sar-sakim*, le *Rab-saris*, *Nergel-saratzcr*, le *Rab-mag*? Et cependant ce sont bien les mêmes noms qui ont été aussi outrageusement estropiés.

donosor), le roi de Babylone rentra en campagne contre la Cœlé-Syrie; de là, il marcha sur l'Égypte, dont il défit et tua le roi (Ch. ix, n. 7).

Jérusalem et toute la Judée demeurèrent désertes pendant 70 ans, et le tems qui s'écoula entre la captivité et la déportation des dix tribus, par *Salmanasar*, et la déportation des deux tribus, par *Nabuchodonosor*, fut de 130 années 6 mois et 10 jours.

Ce fut 2 ans après la défaite des Égyptiens que le roi Nabuchodonosor eut le songe qui lui fut expliqué par Daniel (Ch. x).

Nabuchodonosor mourut après avoir régné 43 ans (Ch. xi).

Bérose, auteur d'*histoires chaldaïques* (ajoute *Josèphe*), raconte que *Nabopolassar* ayant appris la défection du Satrape d'Égypte, de Cœlé-Syrie et de Phénicie, confia à son fils Nabuchodonosor, encore jeune, la direction d'une partie de ses armées et le chargea de conduire la guerre, parce qu'il ne se sentait plus en état de faire face à de pareils événements.

Nabuchodonosor fut vainqueur partout, et ce fut pendant son expédition que *Nabopolassar* mourut, après 21 ans de règne. Nabuchodonosor, informé de la mort de son père, laissa à ses généraux la conduite de l'armée et regagna directement Babylone. Ce fut lui qui fit entourer Babylone de plus fortes murailles, et qui fit construire les fameux jardins suspendus, pour complaire à sa femme, qui était Mède de naissance.

Josèphe rapporte aussi l'opinion de *Mégasthènes* qui, dans son 3^e livre des *Histoires indiennes*, place Nabuchodonosor au-dessus d'Hercule, et raconte qu'il soumit une grande partie de la Lybie et de l'Ibérie; il cite encore, comme sources où il a puisé, le 2^e livre de l'*Histoire des Perses* de *Dioclès*, et les *Histoires indiennes et phéniciennes* de *Philostrate*, qui rapporte que Nabuchodonosor tint pendant 13 années la ville de Tyr assiégée, pendant que *Ithobal* était roi de Tyr.

Reprenons maintenant la discussion rigoureuse de tous les faits énoncés par Josèphe :

Nabuchodonosor monte sur le trône dans la 4^e année de *Joakim*, et aussitôt après, il défait, à Charchémis, le Pharaon *Nécho*. Joakim étant monté sur le trône en 610, la 4^e année de son règne doit se trouver comprise dans les années 607 et 606. Nous avons montré, à

l'aide de l'Écriture, que c'est bien à l'année 607 qu'il faut rapporter ces différents faits : il y a donc ici coïncidence parfaite.

Dans la 4^e année de Nabuchodonosor, 8^e de Joakim, le roi de Juda est soumis à payer un tribut annuel. Cette année tombe en 603, et l'Écriture nous montre que c'est réellement en 607 que Joachim a été soumis au tribut. Josèphe s'est donc trompé sur ce point.

Joakim, poursuit Josèphe, resta 3 ans soumis, après lesquels il se révolta. Jérémie prophétisa sa ruine et *la captivité* du roi. Effectivement, Nabuchodonosor s'empara bientôt de Jérusalem, et Joakim fut mis à mort.

En admettant avec Josèphe qu'en 603 seulement Joakim se serait soumis à Nabuchodonosor, et que sa soumission aurait duré 3 ans, après lesquels Jérusalem aurait été prise, cet événement aurait eu lieu en 600 ou 599, et Joakim aurait été mis à mort en cette année; le fait est possible; c'est bien en 599 que Joakim a été renversé; mais l'Écriture dit qu'il a été chargé de fers et conduit à Babylone en captivité. Néanmoins, ce qui est certain, c'est que jamais l'Écriture ne parle que des années de captivité de Joachim quand elle veut rapporter un événement à la captivité du roi de Juda. Nous avons déjà vu plusieurs exemples de ce fait.

Josèphe dit que 3,000 captifs furent emmenés dans cette occasion. Jérémie, qui nous parle du 1^{er} départ des captifs, dit qu'ils furent pris et emmenés avec Joachim, au nombre de 3023, c'est évidemment du même fait que veut parler Josèphe. Ézéchiél se trouvait parmi eux, ajoute Josèphe, et il était encore enfant. Or, d'après ce qu'Ézéchiél nous dit lui-même, sa première prophétie date de la 5^e année, à partir de la captivité de Joachim, il aurait donc prophétisé au sortir de l'enfance. Cela est bien peu vraisemblable.

Josèphe est encore hors du vrai quand il dit que *Joachim*, après avoir donné sa mère et ses proches en ôtage à Nabuchodonosor, ne tarda pas à attirer de nouveau sur sa tête la colère du Babylonien. *L'année n'était pas écoulée*, dit-il; outre que ce fait ne concorde pas avec l'Écriture, il ne s'accorde pas mieux avec ce que Josèphe dit un peu plus haut lui-même, que Joachim n'a régné que 3 mois et 10 jours.

Sédécias ne se mit en rébellion contre Nabuchodonosor que dans

la 8^e année de son règne, et ce fut alors que Nabuchodonosor vint assiéger Jérusalem. C'est en 590, d'après ce que nous avons établi, que le siège commença. Josèphe est donc assez exactement d'accord avec l'Écriture, puisque, selon lui, ce siège aurait commencé en 591. Cette différence d'ailleurs tient évidemment à l'époque de l'année à laquelle commençaient les années du règne de Sédécias. J'ai déjà discuté la date de la prise de Jérusalem, à propos du calcul des 70 années de la captivité; je n'y reviendrai donc plus ici.

Quant aux noms des généraux de Nabuchodonosor qui se rendirent maîtres de Jérusalem, ces noms paraissent bien altérés si nous les comparons à ceux que nous trouvons dans l'Écriture sainte. Ces noms sont, ainsi que nous l'avons dit plus haut : *Nergel-Saratzter*, *Semgar-Nabou* (le glaive de Nabou), *Sar-sakim* (le prince des Sakes), *Rab-saris* (le chef des eunuques), *Nergel-Saratzter*, *Rab-mag* (le chef des Mages).

Evidemment le *Νηργελαρος* est le *Nergel-Saratzter* de l'Écriture; le nom *Αρεμμυαντος* ne ressemble à aucun de ceux de l'Écriture, et enfin les trois noms qui le suivent *Σεμεγαρος*, *Ναβωσαρις*, *Εγχαρμψαρις*, doivent très-probablement se couper tout autrement que ne l'a fait le scribe, et de telle sorte que *Σεμεγαρος Ναβω* forme le même nom que *Semgar-Nabou*, *Σαρις Εγχα* *Sar-sakim*, et *Ραμψαρις* *Rab-saris*. Il n'y a plus d'assimilation à faire qu'entre *Αρεμμυαντος* et *Rab-mag*, et elle n'est pas improbable à voir les altérations que je viens de signaler.

Jérusalem et le temple furent brûlés, ajoute Josèphe, dans l'an 11 de Sédécias, 18^e de Nabuchodonosor. Ces chiffres sont d'accord avec ceux que nous avons déjà déduits de l'Écriture.

La 5^e année après la ruine de Jérusalem coïncide avec la 23^e de Nabuchodonosor, c'est donc l'année 584 ou 583, et plus certainement celle-ci, qui est l'année de l'expédition de Nabuchodonosor en Célé-Syrie et en Égypte; dans cette expédition, le roi d'Égypte perdit la vie; mais nous devons faire observer que ce fait n'est établi que par l'assertion de Josèphe.

Entre la captivité des dix tribus sous *Salmanasar*, et celle des deux dernières tribus sous *Nabuchodonosor*, il y a 130 ans 6 mois et 10 jours. Or, nous établirons plus loin que c'est en 721 que *Salma-*

nasar prit Samarie : de 721 à 588, il y a en chiffres ronds 133 ans ; il y a donc, dans le calcul, en apparence si précis de Josèphe, une erreur de 2 ans et demi à peu près. Du reste, une erreur aussi faible, de quelque côté qu'elle soit, n'est pas d'une grande importance.

L'historien juif dit que ce fut 2 ans après la défaite des Egyptiens, que Nabuchodonosor eût le songe que Daniel lui expliqua. Il est évident que cette défaite des Egyptiens doit s'entendre de celle qu'ils essayèrent à *Charchémis* en 607. Ce songe devrait donc ainsi être rapporté à l'an 605, et c'est en réalité, au dire du *Livre de Daniel*, en 602, que Daniel fût appelé à calmer les inquiétudes du roi de Babylone ; il y a donc là une nouvelle méprise de Josèphe. Daniel dit que ce songe eut lieu dans la 2^e année du règne de Nabuchodonosor ; mais, ainsi que nous l'avons reconnu, Daniel fait abstraction des deux années de règne en commun de Nabuchodonosor, avec son père Nabopolassar, et comme la première année de ce règne en commun fut signalée par la défaite de Carchémis, Josèphe, trompé par le chiffre 2 donné par Daniel, a rapporté la date du songe à un événement marquant, au lieu de le rapporter au commencement réel du règne ; ce qui, du reste, prouve bien que Josèphe a suivi le calcul de Daniel, c'est qu'il ne donne que 43 ans de règne à Nabuchodonosor, tandis que ce règne a été réellement de 45 ans ; ajoutons, du reste, que Nabuchodonosor eut deux songes expliqués par Daniel, au dire de celui-ci. Nous vérifierons un peu plus loin si le second eut lieu 2 ans après l'expédition d'Égypte, c'est-à-dire en 581.

Philostrate, ainsi que nous le dit Josèphe, a consigné dans ses écrits que Nabuchodonosor fit subir à la ville de *Tyr* un siège de 13 années, que soutint le roi phénicien *Ithobal*. Il est important de fixer autant que possible la véritable époque à laquelle se sont passés ces événements, c'est-à-dire les limites supérieures et inférieures du laps de tems dans lequel ces 13 années doivent être intercalées. Nous lisons dans *Ezéchiel* :

« Et il arriva la 11^e année, le 1^{er} jour du mois, que le Seigneur me » parla, disant : Fils de l'Homme, parce que Tyr a dit de Jérusalem : » Ah ! les portes des peuples sont fermées ; elle s'est tournée vers » moi ; je serai remplie ; elle sera déserte 1. »

Cette 11^e année, c'est naturellement celle du règne de *Séleucias*,

1 Ch. xxvi, 1, 2.

dans laquelle Jérusalem fut prise, c'est-à-dire 588. Ce mois est le 5^e, ainsi que nous l'avons établi plus haut ; c'est donc à l'an 588 qu'il faut classer la prophétie d'*Ezéchiel*, touchant le siège et la ruine de *Tyr*. C'est donc postérieurement à 588 qu'eut lieu l'investissement de *Tyr*. D'un autre côté, c'est antérieurement à 561 qu'il faut placer la prise de cette ville. Nous verrons plus tard à préciser plus particulièrement ces dates, et nous nous bornerons à dire que les auteurs de *L'Art de vérifier les dates* placent en 585 l'attaque de *Tyr*. Poursuivons l'examen des documens historiques à notre disposition.

Moyse de Khorène ne dit que peu de mots de *Nabuchodonosor*. Dans le Livre I, ch. 21, nous lisons :

« Notre premier prince, couronné par *Varbace* (Arbace, fondateur de la dynastie Mède), fut *Barouïr*, fils de *Sgaiïorti*, lequel eut pour successeur *Hratchia* (sous lui, dit-on, vivait *Nabuchodonosor*, roi de Babylone, qui fit les Juifs captifs). » Au chapitre 23, nous lisons encore : « En effet, 80 ans, plus ou moins, avant le règne de *Nabuchodonosor*, vivait *Sennecherim*, roi d'Assyrie ; *Sennecherim*, qui assiégea Jérusalem sous *Ezéchiàs*, prince des Juifs ; ayant tué leur père, les fils de *Sennecherim*, *Atramèle* et *Sannassar*, vinrent se réfugier chez nous. »

Examinons ces différentes assertions sous le point de vue chronologique ; selon nous, *Varbace* le Mède, a régné de 788 à 760 ; le règne de *Hratchia* n'a guère pu commencer qu'avec celui de *Maudacès*, successeur de *Varbace* en 760 ; et quelque long qu'ait été ce règne, il n'est pas possible qu'il ait pu coïncider avec celui de *Nabuchodonosor*, qui a occupé le trône de 607 à 561. Au reste, *Moyse de Khorène* est si peu sûr du chiffre qu'il donne, qu'il ajoute le mot *dit-on*, à l'énonciation du fait.

Dans le 2^e passage que j'ai mentionné, il dit que *Sennacherib* vivait 80 ans, plus ou moins avant le règne de *Nabuchodonosor* ; le mot *plus ou moins*, dont il se sert, est heureusement assez élastique pour couvrir l'inexactitude des chiffres. C'est en 713, comme nous l'établirons plus tard, qu'apparaît *Sennacherib*, pour disparaître presque aussitôt de la scène du monde sous les coups de ses propres fils ; de 713 à 607, première année de *Nabuchodonosor*, il y a 106 ans. Les faits rappor-

tés par *Moyse de Khorène* ne peuvent donc nous être d'aucun secours chronologiquement parlant.

Eusèbe ¹, en citant comme *Josèphe* des passages de *Bérose* et des historiens anciens, se borne à donner les renseignemens déjà consignés par *Josèphe* sur la mort de *Nabopolassar*, pendant l'expédition d'Égypte, dirigée par *Nabuchodonosor*. Celui-ci, en apprenant son accession au trône, se hâte de régler les affaires de l'Égypte, de la Judée, de la Phénicie, de la Syrie et des contrées limitrophes de l'Égypte. Il laisse la conduite de l'armée à ses fidèles, il leur confie la garde des prisonniers et regagne Babylone, où il meurt de maladie après un long règne de 43 ans.

On voit que *Bérose* et, après lui, *Josèphe*, ont fait comme *Daniel*, et n'ont pas compté à *Nabuchodonosor* ses 2 années de règne en société avec son père.

Abydène, d'après *Mégasthènes*, attribuait, au dire d'*Eusèbe*, les embellissemens de Babylone à *Nabuchodonosor*.

Georges-le-Syncelle, qui a copié *Eusèbe*, cite naturellement le même passage tiré de *Bérose*, et il ajoute que c'est à lui et non à *Sémiramis*, qu'il faut attribuer les embellissemens de Babylone. Il rapporte de plus la bataille de *Carchémis* sur l'*Euphrate*, où périt le pharaon *Necho*, à la 2^e année du règne de *Nabuchodonosor*. Après cette victoire, le conquérant babylonien alla s'emparer de la personne de *Joakim*; il était alors dans la 3^e année de son règne. *Joakim* se soumit à *Nabuchodonosor* et lui resta seulement 3 ans fidèle.

Enfin, le *Syncelle* cite les passages déjà tirés par *Josèphe* de *Mégasthènes* et de *Philostrate*.

Somme toute, le *Syncelle* ne nous apprend absolument rien de neuf, et les chiffres qu'il donne sont manifestement inexacts. Nous aurions fini avec *Nabuchodonosor* s'il ne nous restait à examiner le fait bizarre qui a déjà exercé la sagacité de tant de commentateurs; je veux parler, on le devine aisément, de la folie dans laquelle tomba le roi de Babylone, et sous l'empire de laquelle il vécut, dit-on, pendant quelques années. *Daniel* et *Josèphe*, voilà les deux seules sources où nous puissions puiser des renseignemens sur ce fait cu-

¹ *Prépar. évangel.*, liv. ix, ch. 41.

rieux, mais évidemment fort simple tout à la fois ; voyons donc ce que ces deux écrivains nous apprennent à ce sujet.

Le chapitre IV de *Daniel* contient le récit fait par *Nabuchodonosor* lui-même du songe qui l'avait frappé, de l'explication que lui en avait donnée *Daniel*, surnommé *Baltheschar*, et de l'accomplissement de ce songe. Le verset 13 donne le texte de la sentence prononcée contre lui, sentence qui lui annonce que son cœur d'homme sera changé, qu'il lui sera donné un cœur de bête, et que *sept tems*¹ seront changés sur lui.

Le verset 22 contient l'explication de la sentence donnée par *Daniel* : « Tu seras repoussé des hommes, avec les animaux des champs » sera ta demeure ; tu mangeras de l'herbe comme les taureaux ; la rosée du ciel t'humectera et *sept tems* passeront sur toi jusqu'à ce que tu saches que le Très Haut domine sur l'empire des hommes et qu'il le donne à qui il lui plaît. «..... Ton royaume te restera dès que tu reconnaîtras que le ciel gouverne (versets, 22, 23).

Nous lisons ensuite :

« Tout cela arriva au roi *Nabuchodonosor*. Au bout de douze mois, comme il se promenait dans le palais-royal, à *Babel*, le roi commença et dit : « N'est-ce pas là *Babel*, la grande, que j'ai bâtie pour le siège du royaume par ma grande force et pour la gloire de ma magnificence ? » La parole était encore dans la bouche du roi qu'une voix tomba du ciel et lui dit : « Roi *Nabuchodonosor*, ton royaume te sera enlevé, etc., etc. » Au même instant, la parole s'accomplit sur *Nabuchodonosor* ; il fut repoussé des hommes, il mangea de l'herbe comme les taureaux, son corps fut humecté de la rosée du ciel, etc., etc.

» 31. Et au bout des jours (וּלְקֶצֶת יוֹבֵיָא) moi *Nabuchodonosor* je levai les yeux vers le ciel, et ma raison me revint (וּבִינְדַעִי) [littéralement : mon intelligence sur moi revint,] etc. » En ce tems, la raison me revint, la dignité de mon royaume,

¹ Voici ce que dit *Cahen* à propos de ces 7 tems : וְשִׁבְעַת עֵדֵבָיִן, ces sept tems, on ne dit pas si ce sont des jours, des semaines, des mois ou des années. On sait que le nombre 7 est un nombre sacré. Note au verset 13 du ch. iv de *Daniel*.

» ma magnificence, ma splendeur me revinrent; mes conseillers et
 » mes grands me recherchèrent; je fus rétabli dans mon royaume,
 » et une plus grande puissance me fut accordée (vers. 25 — 33.)»

Voilà ce que dit le *livre de Daniel*: et nous n'avons qu'une constatation de plus à faire, c'est que la version des *Septante* fait commencer le premier verset de ce 4^e chapitre par les mots: Ἐτους δεκτωκτιδεκάτου τῆς βασιλείας... Ναβουχοδονόσορ εἶπεν. « Dans la 18^e année de » son règne, Nabuchodonosor dit. »

La 18^e année de Nabuchodonosor tombe sur 589. Si donc les *Septante* ont raison, c'est en 589 que Nabuchodonosor eut son rêve, et, 12 mois plus tard, c'est-à-dire en 588, il fut frappé de démence; or en ces années mêmes eurent lieu le siège et la prise de Jérusalem, sous la conduite de *Nabuchodonosor*: donc, ou les *Septante* se sont trompés, ou la démence du roi de Babylone se réduit à un accès de fièvre chaude qui aura duré 7 jours, comme on peut le conclure de la teneur du verset 31 cité plus haut. Du reste, Nabuchodonosor était à la tête de son armée pendant ces deux années 589 et 588; il ne pouvait donc devenir fou en se promenant dans son palais de Babylone.

Nous avons vu que *Josèphe* parle d'un songe de *Nabuchodonosor*, expliqué par *Daniel* en 581. Ce songe ne peut donc pas être celui qui a précédé la maladie du roi, si les *Septante* ont compté juste, puisque celui-ci devait être rapporté à l'année 589.

Voyons maintenant ce que dit *Josèphe*¹:

Peu après, le roi eut une autre vision dans laquelle il lui sembla qu'il tombait du trône au rang des bêtes, pour passer *sept années* dans la solitude et retrouver ensuite son royaume. Les mages ne pouvant lui expliquer ce songe, ce fut encore *Daniel* qui s'en chargea, et, de fait, Nabuchodonosor passa les 7 années prédites hors de la société des hommes. Personne n'ayant osé usurper la couronne pen-

¹ *Antiq. judaïq.*, l. x, ch. 10, n. 6. Les deux paragraphes précédens racontent l'histoire du 1^{er} songe oublié par le roi, et qui lui fut remis en mémoire et expliqué par *Daniel*, puis de la fameuse statue d'or que *Daniel* et ses compagnons ne voulurent pas adorer, ce qui leur valut d'être jetés dans la fournaise d'où ils sortirent miraculeusement.

dant ce tems ; le roi finit par invoquer Dieu qui lui rendit la raison, et le fit remonter sur son trône. Josèphe sentait bien que cette histoire devait trouver peu de croyance, car il la termine en protestant de la bonne foi avec laquelle il s'est astreint à traduire, sans rien ajouter ni retrancher, les livres anciens des Hébreux.

Le tems de la démence de Nabuchodonosor se trouve fixé dans le récit de Joseph à *7 années entières* ; nous nous bornerons à constater que le texte de Daniel ne parle nulle part de *sept années*, mais bien de *sept tems*, c'est donc à Josèphe que nous devons la détermination du nombre d'années pendant lesquelles dura la folie de Nabuchodonosor.

Eusèbe citant, à propos de Nabuchodonosor, *l'histoire des Assyriens d'Abydène*, rapporte que celui-ci, toujours d'après *Mégasthènes*, raconte qu'au dire des Chaldéens, Nabuchodonosor, étant un jour monté sur son palais, eut tout à coup une inspiration, et prononça l'oracle qui suit : « Moi, Nabuchodonosor, ô Babyloniens, je » vous prédis une calamité imminente que ni les prières de *Belus*, » mon aïeul, ni celles de la reine *Beltis*, ne pourront détourner. Il » viendra de la Perse un mulet qui, avec l'aide de vos démons, nous » imposera un joug pesant : la cause de ce malheur sera aussi un » Mède, autrefois l'orgueil des Assyriens ; plût à Dieu qu'avant de » traiter ainsi mes concitoyens, il périt dans le gouffre de Charybde » ou dans tout autre... Pour moi, avant qu'il ait un dessein si impie, puissé-je avoir un sort plus heureux ! » Après avoir ainsi prophétisé, *Nabuchodonosor disparut du milieu des hommes* ¹.

Ce récit d'*Abydène* devient parfaitement invraisemblable, grâce à la mention du gouffre de Charybde qu'il met dans la bouche du roi de Babylone ; il offre néanmoins quelque analogie avec le récit de Daniel quant au fait de la prédiction royale accomplie par la démence dans laquelle tomba Nabuchodonosor.

Hâtons-nous de quitter ce sujet sur lequel tant de dissertations futiles ont été entassées, et bornons-nous à constater que *Nabuchodonosor* eut très-probablement un accès de fièvre chaude qui dura peu de tems, *sept jours* peut-être, et non pas *sept années*, comme

¹ Eusèbe, *Prépar. évangél.*, l. ix, c. 41, p. 348.

le dit Josèphe. Lorsque la période aiguë de la maladie eut cessé, la fièvre tomba et avec elle le délire ; *Nabuchodonosor* se retrouva tout naturellement sur son trône qui eût été évidemment occupé par son fils, si son aliénation mentale eût duré *sept années*, puisque dès 584, ainsi que nous l'apprend Baruch, *Balsatzer*, fils de Nabuchodonosor, tenait déjà une place auprès de son père, telle que des prières et des vœux étaient adressés au ciel en commun pour le père et pour le fils.

Il nous reste à rechercher, comme nous l'avons fait jusqu'ici, la véritable forme du nom de *Nabuchodonosor*. Ce nom se trouve dans l'Écriture sous les formes suivantes :

- נבוכדנצר
- נבוכדנצר
- נבוכדנצר

Les textes grecs nous offrent les variantes suivantes :

- Ναβοκολασσαρος, (PTOLÉMÉE, ms. de Paris.)
- Ναβουπαλασσαρος, (Id. copie du *Syncelle*.)
- Ναβουχοδονοσορ, (JOSEPHE.)

Evidemment, la forme de ce nom tel qu'il se trouve dans le *Syncelle* est altérée ; celle que nous a transmis *Josèphe* est sensiblement identique avec celle que nous trouvons dans l'*Écriture* ; nous pouvons, nous devons donc nous en tenir à celle-là. Toutefois, je ne me charge pas d'expliquer le sens de ce nom ; si c'était la variante *Naboucadratzer* qui dût prévaloir, on pourrait y trouver *NABOU, Puissance* ou *force du feu*.

Je suis d'autant plus disposé à admettre cette leçon comme la seule véritable, que ce nom se trouve écrit *Nabokhodrosor* dans le texte persepolitain de la fameuse inscription trilingue de *Bisitoun*. Voici à quel propos : *Darius*, fils d'*Hystaspes*, raconte tous ses hauts-faits, et il dit qu'un Babylonien, nommé *Natitabirus*, fils d'*OEna...* s'étant emparé de la couronne, en se donnant faussement pour *Nabokhodrosor*, fils de *Nabonide*, il envoya une armée contre lui. *Natitabirus* fut battu, d'abord sur les bords du Tigre, puis sur les bords de l'Éuphrate, et enfin dans Babylone qui fut assiégée et prise. Le faux *Nabokhodrosor* fut mis à mort. La même inscription nous

apprend qu'un peu plus tard, et pendant que Darins était en Perse ou en Médie, un nouvel imposteur arménien, nommé *Araces*, se fit passer pour *Nabokhodrosor*, fils de *Nabonide*, et releva l'étendard de la révolte. Peu après il fut tué, et la Babylonie rentra dans le devoir.

Je viens de dire que, sous la seconde forme usitée à Bisitoun, le nom peut s'expliquer ; c'est donc celle-là que j'adopte pour ne plus m'en départir, et je propose l'orthographe définitive : *Nabou-cadr-atzar*.

F. DE SAULCY
de l'Institut.

Traditions primitives,

DE L'ORIGINE

DE LA

TRADITION INDIENNE DU DÉLUGE¹.

Premier Article.

I. Des principaux points de vue auxquels on peut étudier la tradition du déluge universel : la croyance, la science, l'histoire. — Des traditions conservées chez plusieurs peuples concernant le déluge : enseignement tiré de leur contenu. — La tradition indienne du déluge : ses analogies avec le récit mosaïque; thèse nouvelle sur l'origine non indienne de cette tradition.

Parmi les grands événemens qui constituent l'histoire primitive du monde et de l'humanité, le *déluge universel* est un de ceux qui ont le plus sollicité les recherches et les observations de la science, dans les siècles modernes. Chrétiens et non chrétiens, tous sont aujourd'hui forcés de l'accepter comme un *fait* qui a jeté ses racines dans les annales des peuples, alors même qu'il ne s'est pas imposé à leur conscience religieuse, et qui a laissé des traces jusque dans les entrailles de notre planète. C'est pourquoi on a entrepris depuis longtems l'étude du fait du déluge à un triple point de vue. C'est d'abord au *point de vue religieux*, ou, si l'on veut, théologique, qui, fondé sur la puissante affirmation de Moïse, dans la *Genèse*, nous montre le déluge universel comme la punition d'un mal moral; il s'agit d'un fait miraculeux dans la vie du monde physique, fait qui se rattache à des faits moraux et qui atteint la société humaine tout entière, après les âges de sa laborieuse enfance. Il suffit d'un rapide, mais sérieux examen, pour reconnaître à quel point le fait du déluge se lie à toutes les assertions de l'histoire sacrée et à tous les enseignements du Christianisme. Nous nous bornons à rapporter en ce moment quelques-uns des traits, par lesquels un célèbre penseur de

¹ Ce mémoire a été lu à la Société littéraire de l'Université catholique de Louvain dans la séance du 18 mars 1849.

l'Allemagne, *J. de Goerres*, a caractérisé le déluge comme le dénouement des grandes scènes de l'histoire primitive, dont il partage le cours en trois époques ¹.

« Pendant la première, dit-il, la créature est appelée à l'existence » dans tous les mondes; pendant la seconde, la corruption s'est propa- » gée à travers tous les mondes; pendant la troisième, il s'est élevé de » même à travers tous les mondes une lutte entre l'affirmation et la né- » gation. Or, cette lutte s'est poursuivie longtems entre les bons et les » mauvais esprits, entre les enfans de Dieu et les enfans des hommes, » au point que, par l'accroissement de l'iniquité, le mal est devenu » dominant dans la créature libre et se consume en efforts gigantes- » ques, au point que la Divinité renie à son tour ce qui nie, et que » la chute des esprits s'étend à toutes les régions de l'existence intel- » lectuelle; alors il est advenu que les hommes étant impliqués et » entraînés dans cette chute, le Déluge s'est répandu sur la terre » comme un des derniers actes de ce grand drame de l'univers. »

Le fait du Déluge peut être examiné, en second lieu, au point de *vue scientifique*. Il réclame les observations du naturaliste et du géologue qui recherchent dans le sein de la terre les débris d'une création primordiale et qui décrivent les bouleversemens accomplis dans les tems primitifs sur toute la surface du globe. On sait que des travaux de la plus haute portée ont mis en lumière, dans la première partie de ce siècle, la notion scientifique de la grande catastrophe qu'a produite l'inondation universelle de la sphère terrestre. Non-seulement on a étudié le mode d'irruption de la masse des eaux; mais encore, on a recherché à travers les couches successives du sol les moindres vestiges du règne végétal et du règne animal, et l'on a découvert jusque dans les profondeurs du monde souterrain des preuves que les eaux des mers y ont porté leurs ravages dans un âge encore voisin de la formation de la terre. Il ne nous appartient pas de juger les systèmes que l'on a formulés dans les trente dernières années, pour justifier la tradition du déluge par l'étude du monde anté-diluvien, il nous suffit d'indiquer

¹ Dans une des leçons faites à l'Université de Munich et publiées à Breslau en 1830, sous ce titre que nous traduisons de l'Allemand : *Sur le fondement, la division et la suite de l'histoire universelle.*

une des faces importantes de la question dont nous n'avons à toucher qu'un seul point, et il nous semble d'ailleurs superflu de rappeler ici des ouvrages aussi bien connus et aussi justement appréciés que ceux des Cuvier, des Buckland, des Marcel de Serres ¹. Qu'il nous soit permis cependant de signaler au lecteur un travail qui en résume beaucoup d'autres sur la question ; c'est l'article que M. Maupied, docteur ès-science, a inséré dans l'*Encyclopédie catholique* ², sous le titre : *Du Déluge au point de vue scientifique et théologique*. L'auteur, qui a acquis une juste renommée par ses divers ouvrages et par ses leçons publiques de physique sacrée, à la Faculté de théologie de Paris, a pris soin de réfuter toutes les objections de l'article *Déluge*, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, contre la réalité du déluge biblique ; il a établi la vraisemblance et la véracité du récit mosaïque ; puis, prenant le fait en lui-même, il en a montré le but, la grandeur et l'universalité.

Le même fait du Déluge peut être envisagé, en troisième lieu, *au point de vue historique*. Tradition et croyance chez les Juifs et les Chrétiens, le déluge se présente comme tradition chez la plupart des grands peuples de l'antiquité, et, à ce titre, il rentre dans le domaine de l'histoire. L'étude historique de la tradition du déluge, embrasserait, en-dehors du récit de Moïse, toutes les légendes relatives à un déluge universel ou à un déluge partiel, non-seulement chez les nations du monde ancien, mais encore parmi les peuples de l'Amérique et de toutes les parties du nouveau monde. Mais il faudrait un livre tout entier pour rassembler et comparer les témoignages d'un grand nombre des nations du globe, ainsi que pour ramener ces témoignages divers à la narration de la *Genèse*, si simple et si élevée. Cette tâche n'a pu être accomplie jusqu'ici qu'imparfaitement, eu égard à la somme des documens qu'il faudrait mettre en parallèle ; mais plusieurs écrivains, quelques apologistes et entre autres, le comte *F. de Stolberg* ³, ont réussi, d'après les meilleures données qu'ils étaient à

¹ Voir dans les *Annales de philosophie*, l'article intitulé : *Tableau des formations géologiques du globe, conformes au récit de Moïse*, t. ix, p. 132 (1^{re} série).

² Paris, Parent-Desbarres (1846). — Tiré à part, pp. 90, in-12.

³ Au tome 1^{er} de son *Histoire de la religion de Jesus-Christ* (en Allemand), second appendice sur le déluge et la nullité des objections soulevées contre

même de recueillir, à montrer qu'il y a dans les traditions des peuples, sur le Déluge, un fond de vérité qu'il est facile de reconnaître à travers une foule de détails d'invention locale; ils ont pu affirmer que l'événement est mis hors de doute, et que la précision avec laquelle certaines circonstances sont répétées dans la plupart des traditions repousse l'hypothèse de déluges partiels, qui serait faite à l'exclusion du déluge universel, dont Moïse a décrit les causes, la nature et les suites. En tenant compte de la lettre et de l'esprit des traditions envisagées dans leur ensemble, on ne doit pas craindre de dire que l'universalité du Déluge est une donnée bien acquise à la science historique. Ce n'est pas qu'on n'ait souvent contesté et qu'on conteste encore dans l'avenir cette universalité; mais, en tout cas, on ne peut le faire qu'à l'aide d'hypothèses dénuées de preuves et même de vraisemblance. Ainsi, l'on soutient que l'idée d'un déluge est née naturellement chez un grand nombre de peuples, sans aucune communication de l'un à l'autre; on soutient de même que plusieurs nations ont eu la prétention de transformer une inondation particulière et restreinte en un déluge universel.

Supposât-on que l'esprit des fables poétiques ait admis dans quelques contrées la transformation d'un fait local et accidentel en un fait général et universel, il serait toujours plausible que c'est le souvenir d'un grand déluge qui a inspiré les poètes de la plupart des nations, quand ils ont chanté et décrit ce cataclysme cosmique avec des circonstances qu'on retrouve, pour ainsi dire, dans chaque tradition. Il est arrivé nécessairement que chaque peuple a nationalisé la tradition qu'il conservait ou qu'il recevait du dehors, de même qu'il nationalisait, d'après le caractère de sa civilisation et selon l'influence du climat, son monde de divinités, la révélation de ses livres sacrés, et jusqu'à son Olympe, sa montagne sacrée.

Cette considération nous amène naturellement à l'*examen de la tradition indienne du déluge*, qui est au nombre des plus remarquables touchant cet événement. On l'a recueillie depuis 50 ans dans des sources diverses, et on en a fait l'objet de plusieurs travaux qui ont fourni des conclusions favorables et sérieuses à la critique sacrée.

cet événement (pp. 295-321, Vienne, 1817). Voir l'*analyse* de ce morceau dans les *Annales*, t. ix (1^{re} série), p. 291 et suiv.

Même en admettant que la race indienne a usé des forces d'un esprit original dans la création de ses vastes systèmes de mythologie, on était conduit à reconnaître, dans la tradition indienne du déluge, un souvenir tout à fait antique, indépendant des fictifs de la poésie sanscrite, et de beaucoup antérieur à la majeure partie des conceptions de l'Inde. D'autre part, on devait constater, pour rester dans la bonne foi, qu'aucune tradition ne reproduit mieux que la tradition indienne les traits essentiels de la narration biblique du déluge.

Stolberg l'a analysée avec confiance ¹, pour attirer l'attention sur les rapprochemens incontestables qu'elle offre avec le VI^e et le VII^e chapitres de la *Genèse*. Le célèbre Jules Klaproth, en étudiant les déluges et les inondations du monde ancien ², n'a pu s'empêcher de déclarer, après avoir rapporté en substance la tradition indienne, qu'il faut bien y retrouver le récit du déluge au tems de Noé, ainsi que la merveilleuse délivrance de ce patriarche. L'abbé Dubois a pu dire, en parlant de la même tradition ³, que « le déluge universel n'est pas » plus clairement indiqué dans aucun des auteurs profanes qui ont » conservé la tradition de ce grand événement, ni décrit d'une manière plus approchante du récit de Moïse. » Adolphe Kastner est entré dans tous les détails que comporte un complet parallèle, pour démontrer l'identité des principales circonstances de l'événement dans les deux traditions hébraïque et indienne ⁴ : l'identité, comme on l'a fait remarquer plus d'une fois, s'étend jusqu'aux chiffres; le cataclysme doit commencer *sept jours* après qu'il est annoncé; l'homme qui doit être sauvé dans l'arche y entre avec *sept personnes*; il est chargé par la Divinité d'y conserver les semences des plantes, ou bien une couple de tous les animaux ⁵.

Notre dessein n'est point de reprendre ici avec quelque développement l'exposé des faits qui fournissent la matière d'un semblable parallèle. Comme nous avons droit de les supposer assez connus de

¹ *Hist. de la religion*, etc., t. 1, p. 304-310.

² *Asia polyglotta*, Paris, 1823, p. 25.

³ *Mœurs et institutions des peuples de l'Inde*, t. II, p. 101-106.

⁴ *Concordance de l'Écriture-Sainte avec les traditions de l'Inde*, ch. IV, le déluge (Mémoire publié à Genève).

⁵ Voir cet extrait du *Bhâgavata*, dans les *Annales*, t. II, p. p. 57 (1^{re} série).

tous ceux qui ont suivi avec intérêt les travaux des apologistes modernes du christianisme, nous allons considérer l'étude des mêmes faits sous une autre face. Nous envisagerons d'abord la tradition indienne dans ses sources originales, et surtout dans la version qu'en donne le *Bhāgavata Pourāna*, dont le texte a été livré récemment aux études de la science européenne ; puis, nous exposerons les raisons par lesquelles il est permis désormais de soutenir avec M. Eugène Burnouf, le savant éditeur du *Bhāgavata*, que la tradition du Déluge n'est point d'origine indienne, parce qu'elle ne s'accorde dans ses traits généraux, ni avec l'histoire mythologique et héroïque de l'Inde, ni avec la théorie des cataclysmes cosmiques qui est étroitement liée à l'ensemble des croyances indiennes. Nous nous proposons de jeter, en dernier lieu, un coup d'œil rapide sur les sources probables de cette tradition par rapport à l'Inde, en tenant compte des hypothèses avancées à cet égard par quelques savans contemporains.

§ I.

Examen des ouvrages sanscrits contenant le récit du déluge : l'épisode du *Mahābhārata* ; les *Pourānas*, le *Bhāgavata*, le *Matsya*, le *Padma*. — Analyse de la création du Déluge, d'après le *Bhāgavata*.

Il nous paraît indispensable d'examiner tout d'abord les monumens indiens où l'on a retrouvé le récit du Déluge. Car il y a incontestablement la même importance attachée à la valeur intrinsèque d'une tradition, d'après le point de vue du peuple qui la conserve, et aux vicissitudes que cette tradition a subies dans une série d'œuvres littéraires. Bien souvent, c'est faute d'avoir envisagé de près l'âge et la nature des monumens écrits, que l'on a porté des jugemens faux sur l'histoire religieuse et sociale de l'Inde ou d'autres peuples anciens. De là, il faut bien le reconnaître, l'inanité de tant de conclusions que l'on s'est empressé de formuler dans des livres ou dans des mémoires apologetiques, dont les auteurs ne peuvent être suspectés de mauvaise foi.

Nous lisons un exposé de l'histoire du Déluge indien dans des ouvrages sanscrits distincts les uns des autres par leur esprit autant que par leur date ou par leur forme. Nous la trouvons d'abord consignée dans le *Mahābhārata*, la seconde des grandes épopées de la littérature indienne : l'histoire du poisson y occupe la place d'un épisode

que raconte un des sages fameux à qui les Rhapsodes de l'Inde ont prêté souvent le rôle de narrateurs. *Markandeya*, c'est le nom de ce solitaire inspiré, s'adresse à un héros de race royale, *Foudischthira*, l'aîné des *Pândavas* exilés dans les forêts. Il rapporte avec grande simplicité l'aventure du fils de Vivasvat (*Vaivasvatopakhyâna*), c'est-à-dire, du *dernier des sept Manous*¹.

Ce Manou, sous le règne duquel a lieu le cataclysme, est choisi comme sauveur de la création à cause de ses vertus et de ses austérités. *Brahmâ* qui s'est livré à lui sous la forme d'un poisson et qui a voulu, sous cette même forme, diriger l'arche sur les eaux, ne se révèle à *Manou*, comme Dieu suprême, que quand le déluge est terminé. Aussitôt après sa délivrance, *Manou* est chargé de repeupler l'univers en créant toutes les classes d'êtres, hommes, dieux, asouras.

La simplicité antique de cette narration n'a pu échapper à ceux qui l'ont fait les premiers connaître en Europe. Dès l'an 1829, M. F. Bopp a publié, à Berlin, le texte et la traduction allemande de l'épisode entier, dans un recueil de *fragmens épiques*², et il y a joint, dans une *préface*, ses vues très-judicieuses sur la valeur et l'ancienneté du morceau et de la tradition qu'il renferme. Le savant indianiste qui a exploré de bonne heure les compositions prolixes du génie indien, a cru devoir observer que, dans cet épisode, l'inondation universelle est décrite grandement, largement en quelques vers. Une telle brièveté, opposée aux procédés ordinaires de la poésie mythologique, n'a pas moins frappé les hommes qui ont annoncé et vulgarisé le document mis au jour par M. Bopp³. Un critique n'a pas craint de com-

¹ III^e Livre du *Mahâbhârata*, 12^e section intitulée : *Des entretiens du sage Markandeya* (texte, éd. de Calcutta, t. 1, p. 662-65).

² *Diluvium cum tribus aliis Mahâ-bhârati præstantissimis episodiis*, fasc. prior, quo continetur textus sanscritus. — Berolini, 1829, in-4. — *Die Sundfluth*, u. s. w., Berlin, 1839, in-12.

³ M. Pauthier en a donné une traduction française dans la *Revue de Paris*, en septembre 1832. C'est la traduction de cet orientaliste distingué que les *Annales de philosophie chrétienne* ont reproduite, la même année (tome v, p. 42-34, 1^{re} édition). — Comme ce passage a été supprimé dans la 2^e édition, faite en 1835, nous croyons devoir le consigner dans ce volume à cause de son importance comme étant la source primitive d'une des plus précieuses traditions bibliques. Voir l'article suivant, ci-après, p. 280.

parer la courte narration du Déluge au tableau du Poussin, parce que deux ou trois traits, simples et grandioses, ont suffi au poète pour tout peindre ¹. La narration est renfermée dans une *lecture* épique de 57 stances, où l'on remarque un fort petit nombre de répétitions. Nous en citerions volontiers la traduction complète, si nous ne craignons d'interrompre, par une trop longue citation, l'esquisse historique que nous avons entreprise ² : nous n'aurions pas besoin d'y faire ressortir une naïveté d'expression qui porte l'empreinte incontestable d'une haute antiquité.

Descend-t-on de quelques siècles dans l'histoire de la littérature sanscrite, la tradition du déluge s'offre encore à nous dans une classe de monumens qui n'a pas recueilli les souvenirs et les croyances de l'Inde ancienne sans les altérer profondément. Ce sont les *Pourânas*, ces recueils de *légendes* dont le fond antique a été amplifié ou dénaturé par le travail de l'imagination des sectes religieuses et de leurs écoles de chantes. Le plus important des *Pourânas*, le *Bhâgavata*, a repris l'*histoire du poisson*, mais l'a rangée parmi les transformations ou incarnations de Vischnou : cette seconde forme de la tradition est évidemment un remaniement de la première, comme nous aurons occasion de le montrer plus loin.

On n'a connu fort longtems le récit indien du déluge que par la version que *Williams Jones* en a donnée dans les *Recherches asiatiques*, d'après le *Bhâgavata Pourâna* ³. Malgré l'imperfection d'un travail qui semble avoir été exécuté d'après une traduction persane ⁴, cette communication a excité puissamment l'intérêt des savans. Elle a été mise en œuvre dans une foule d'ouvrages historiques, et elle a été comptée parmi les matériaux les plus précieux que l'exégèse pût employer à la défense des traditions de la Bible. Mais la version du déluge indien, que l'on devait au fondateur des études indiennes, a ac-

¹ Voir le *Correspondant* de 1830, t. III, n° 33, p. 260.

² L'auteur de l'article cité l'a fait suivre d'une version de l'*épisode*, qui justifie ses assertions. — Voir cet épisode, publié à part dans l'article suivant.

³ *Asiatic researches*, éd. de Londres, t. 1, p. 230 et suiv. — Trad. française, par Labaume, avec notes de Langlès, t. 1, p. 170-74 (Paris, 1805, in-4.).

⁴ M. Bopp l'a constaté dans une note de sa préface (*Die Sündfluth*, p. 9).

quis un nouveau genre d'intérêt aux yeux de la critique, quand on a publié, beaucoup plus tard, la version du même fait d'après le *Mahābhārata*. Une simple comparaison des deux versions suffisait pour faire reconnaître que celle du *Bhāgavata* est bien moins ancienne que la précédente. Sans parler d'autres circonstances, que nous relèverons dans la suite de ce travail, on découvrait à l'instant l'âge postérieur du récit du *Bhāgavata*, puisque *Viṣṇou*, qui est célébré sous le nom de *Bhāgavat*, y est substitué dans l'action à *Brahmā*, qui est seul nommé par les auteurs de l'épopée. Il devenait, dès-lors, évident que la version publiée par *Jones* appartient à une période moderne de la littérature sanscrite, celle où le *Viṣṇouïsme* a absorbé la meilleure partie de l'activité intellectuelle de la nation.

La publication complète de *Bhāgavata-pourāna* devait mettre mieux encore en lumière les caractères distinctifs de la relation du Déluge que renferme cette grande composition. Outre les éditions indigènes de Calcutta et de Bombay ¹, on possède aujourd'hui trois volumes de la belle édition dont s'est chargé l'illustre indianiste, M. *Eugène Burnouf*, membre de l'Institut et professeur de langue et de littérature sanscrite au collège de France ². On peut donc juger, d'après un texte établi selon toutes les exigences de la critique, l'aspect sous lequel des traditions, sans doute fort anciennes, sont présentées dans le cadre d'un poème consacré tout entier à chanter des croyances plutôt modernes. Nous reviendrons bientôt à l'examen des faits qui ressortent naturellement de la lecture du *Bhāgavata*, en communiquant à leur appui plusieurs passages de la traduction classique de M. *Burnouf*, et en faisant usage des recherches lumineuses qu'il a déposées dans la *Préface* du tome III^e de son édition.

Nous insistons présentement sur un autre point de notre sujet : les transformations nouvelles auxquelles la même tradition du déluge in-

¹ La première, imprimée en caractères Tengâ is, date de 1823; la seconde, lithographiée avec grand soin en caractères dévanagaris, a été exécutée en 1839.

² Le *Bhāgavata pourāna* ou histoire poétique de Krishna, t. I, 1840; t. II, 1844; t. III, 1847 (Paris, imprimerie royale, éd. in-fol. et in-1.), — dans la *Collection orientale* publiée aux frais du gouvernement français.

dien a été exposée, lorsqu'elle a été reprise avec d'autres traditions, et répétée dans des ouvrages du genre des premiers.

D'une part elle a été résumée alors que le poète n'a eu en vue que de rappeler dans ses vers des histoires fort connues et chantées long-tems avant lui sous la forme de récits épiques; il en est ainsi dans le *Padma pourâna* où le récit du déluge est plus abrégé, au point d'être dépouillé des principaux traits qui en constituent l'intérêt; ce n'est plus, à vrai dire, qu'un sommaire de la narration du *Bhâgavata*, où l'on trouve fidèlement reproduite l'idée dominante, l'incarnation de *Vischnou* en poisson pour sauver le monde¹. D'autre part, la tradition a été racontée longuement dans un *Pourâna* particulier, qui est intitulé: « Pourâna du poisson, » *Matsya-pourâna*, et qui est placé d'ordinaire le 16^e dans l'ordre des 18 poèmes pouraniques. L'exposé qu'il renferme est d'une date évidemment postérieure à celle de l'épisode du *Mahâbhârata*²: bien que le fond soit d'une antiquité supérieure à celle du *Pourâna*, l'ensemble de la narration participe au mysticisme extravagant de tout l'ouvrage³. Elle est rédigée dans un sens *Vischnouïte*, malgré l'importance attachée

¹ Voir les analyses publiées par A. Wohlheim, de Hambourg: *De nonnullis padma-purani capitibus*, Berolini, 1831, p. 15-17.

² Cette incarnation est racontée en 21 distiques, au lieu de 61 stances du *Bhâgavata*. — M. Wilson a montré que le *Padma* est une compilation moderne, au point qu'aucune de ses parties ne remonte au-delà du 12^e siècle de notre ère. Voir l'analyse du *Padma* dans le *Journal of the royal asiatic society*, t. v, p. 280 et suiv., p. 294, et la préface du *Vischnu Purâna*, trad. en Anglais, par Wilson, p. 21 (London, 1840, in-4.).

³ Le rédacteur de cet épisode dans l'épopée invoque, il est vrai, l'autorité du *Matsya-pourâna*; mais il aura eu en vue la version orale du même fait, et non sa rédaction écrite, si toutefois la mention du *Matsya* n'est pas une interpolation dans le texte de l'histoire du poisson (*Mahâbhârata*, v. 56 de cette histoire).

⁴ Le *Matsya-pourâna* est une œuvre fort mêlée, une compilation où l'on retrouve les élémens d'un véritable Pourâna, mais qui a été produite à l'aide de fragmens cousus ensemble d'après le *Vischnu* et le *Padma*. Voir Wilson, préface du *Vischnu Purâna*, p. 51-53. — Alex. Hamilton a donné une traduction de la table des chapitres dans l'édit. franç. des *Recherches asiatiques*, t. 1, notes, p. 228-30.

au culte de *Siva* dans la plus grande partie de la composition. Le Déluge a lieu à l'époque d'un *pralaya* ou d'une *dissolution universelle*. *Manou* est sauvé dans une arche qu'il a reçu l'ordre de construire ; il y conserve les semences de tous les êtres, qu'il lui a été donné de rassembler, par le pouvoir du *Yôga*, c'est-à-dire, par la vertu de la dévotion contemplative qui tend à l'union finale avec la divinité. *Vishnou* ne se borne pas à échanger quelques paroles avec *Manou*, l'être privilégié entre tous : mais, pendant l'action même, à la surface des eaux diluviennes, il s'établit entre le Dieu-poisson et le héros des dialogues théologiques et historiques d'une prodigieuse étendue. Il s'agit tour à tour de la création de *Brahmâ* et des patriarches, de la fondation des anciennes dynasties, des relations et des devoirs des classes ; les interlocuteurs s'occupent des œuvres pieuses jusque dans leurs détails, de sorte qu'après avoir épuisé la matière des *Pourânas*, ils finissent par un entretien sur les donations. Même abstraction faite de ces digressions que les Brâhmanes compilateurs ont prolongées librement d'après leurs intérêts, le *Matsya-pourâna* ne nous offre la fable indienne que sensiblement altérée et modifiée par le syncrétisme partial des sectes. Il commence comme le *Mahâbhârata*, et il se termine comme le *Bhâgavata* : il met d'abord en scène *Brahmâ* lui-même, en lui donnant les titres spéciaux de « Dieu » assis sur un lotus, » et d' « Aïeul des mondes ; » il l'introduit comme le Dieu libérateur, mais il finit par lui donner des noms particuliers à *Vishnou*, ceux de *Vâsudêva*, de *Djanârdana*, de *Bhagavat*, c'est-à-dire par en faire *Vishnou* lui-même.

D'après les considérations que nous venons d'esquisser, il est clair que la tradition du déluge indien s'est modifiée de plus en plus dans la série des *Pourânas*, et que le *Bhâgavata Pourâna*, qui avait altéré la simplicité de l'épisode du *Mahâbhârata*, a été la source où les auteurs des œuvres plus modernes ont puisé le fond de cette même histoire. Il nous semble opportun, en conséquence, de faire connaître

¹ Voir au tome III du *Bhâgavata* la préface de M. E. Burnouf, qui a pu consulter sur le contenu du *Matsya*, le *Dictionnaire encyclopédique de Râdhâkant Deb*, ouvrage sanscrit de Calcutta qui n'est pas du domaine public en Europe à cause de sa rareté (préf., p. xxv-vi).

dès ce moment dans ses traits les plus saillants, la tradition du déluge que rapporte le *Bhāgavata* au chapitre 24 du livre VIII^r, sous le titre d'*Histoire de l'incarnation en poisson*¹. Nous empruntons ces traits à la belle traduction qui accompagne l'original sanscrit dans la somptueuse édition de M. Eugène Burnouf.

Le narrateur principal du *Pourāna*, le barde, le *Soīta*, rapporte un des entretiens du roi *Parikschit* qui interroge sur tous les points des croyances indiennes *Çouka*, disciple et successeur de *Vyāsa*, dans le but de s'instruire au renoncement du monde par la connaissance contemplative de *Bhagavat*; tout le début de l'entretien est fort curieux pour attester à quel degré les tendances idéalistes du *Vīschnouïsme* se révèlent dans la manière d'exposer les traditions qu'il s'est appropriées :

1. « Le roi dit : Seigneur, je désire entendre le récit de la première *incarnation de Hari* aux actions merveilleuses, lorsqu'il parut sous l'apparence trompeuse d'un poisson.

2. « D'où vient que le Seigneur revêtit, comme s'il eût été enchaîné par ses œuvres, cette forme de poisson qui est méprisée du monde, dont la nature est celle des Ténèbres, et qui est difficile à supporter? »

Çouka répondit au prince :

5. « C'est quand il veut protéger les vaches, les Brāhmanes, les Souras, les hommes vertueux, les Védas, la justice et tous les biens que le Seigneur revêt des corps variés.

6. « Pénétrant comme l'air toutes les créatures, les inférieures et les supérieures, il reste étranger à la perfection ou à la bassesse qu'elles tiennent de leur esprit, parce que lui-même n'a pas de qualités. »

Alors *Çouka* déclare qu'à la fin du *Kalpa* précédent eut lieu l'anéantissement périodique de l'univers appelé du nom de *Brahmā*, et que la terre et les autres mondes furent alors submergés par l'Océan. Le chef des *Dānavas*, le puissant *Hayagrīva* ayant ravi les Védas de la bouche du créateur endormi, le bienheureux *Hari* ou *Vīschnou*, qui est le Seigneur, revêtit la forme du poisson nommé *Çapharī*.

¹ Tome III, édit. in-4., p. 191-97. Le chapitre se compose de 61 stances qui sont écrites, à l'exception d'un petit nombre, dans la mesure dite *çlōka*, le distique classique des œuvres épiques de l'Inde.

Le Dieu se remet sous cette humble forme, entre les mains de *Satyavrata*, Rischi d'entre les rois¹, le même qui, dans le *Mahakalpa* actuel, est né fils de *Vivasvat* et a été élevé au rang de *Manou*. Quand *Satyavrata* voulut le relâcher dans le fleuve, le poisson lui adressa une prière afin qu'il ne l'abandonnât pas aux races de poissons dévorants. Le roi, qui était doué d'une grande compassion, le recueillit. Mais le poisson merveilleux grandit sans cesse : il ne put être contenu ni dans un vase, ni dans une jarre, ni dans un étang, ni dans des lacs immenses et profonds. Lorsque *Satyavrata* le jeta enfin dans l'Océan, il fut supplié de nouveau par le poisson énorme, et ce fut seulement alors qu'il reconnut le Dieu incarné :

25. « Trompé de cette manière par le beau langage de cet animal, le roi lui dit : Qui es-tu, toi qui me fais illusion sous cette forme de poisson ?

26. « Je n'ai jamais vu ni entendu citer un poisson d'une vigueur telle que la tienne, toi qui, grandissant en un jour de 100 yodjanas, as rempli entièrement un lac.

27. « Sans doute tu es le bienheureux *Hari*, *Nârâyana* (porté sur les eaux), l'Être impérissable qui, pour témoigner sa bienveillance aux créatures, as pris un corps de poisson.

28. « Adoration à toi, ô le meilleur des Esprits ; à toi, le maître de la conservation, de la création et de la destruction ! tu es, Seigneur, pour ton serviteur dévoué qui t'implore, le premier moyen de salut qu'ait son âme.

29. « Toutes les incarnations que tu revêts en te jouant ont pour objet la conservation des créatures ; je désire donc savoir pour quel motif tu as revêtu cette forme.

30. « O toi dont les yeux ressemblent au lotus, toi qui es l'ami affectueux de tous les êtres, le culte qu'on rend à tes pieds n'est pas inutile comme celui qui s'adresse aux dieux que leur personnalité distingue les uns des autres ; c'est pourquoi, tu m'as montré ce corps merveilleux ! »

Bhâgavat répondit à son fidèle adorateur pour lui prédire la catastrophe qui aurait lieu au bout de sept jours : car, « les trois mondes, » la terre, l'atmosphère et le ciel, seront submergés par l'Océan de la « destruction. » Il lui annonça l'approche d'un grand vaisseau qu'il

¹ Ce Rischi, tout dévoué à *Nârâyana*, accomplissait une pénitence qui consistait à ne se nourrir que d'eau (stance 10). Le *Mahâbhârata* parle des austérités du Manou qui figure dans l'épisode.

lui enverrait pour le recueillir ¹, et il lui ordonne de monter sur ce grand navire, entouré des *sept Rischis*, après avoir rassemblé la collection de tous les êtres, en prenant avec lui toutes les plantes et les semences grandes et petites. Il lui dit de parcourir sans crainte l'Océan immense et ténébreux, guidé par la seule splendeur des *Rischis*. Mais le *Dieu-poisson* interviendra lui-même :

36. « Comme un vent impétueux agitera le vaisseau, je me tiendrai près de toi, et tu attacheras ton navire à ma corne, à l'aide du grand serpent (*Vāsuki*),

37. » Traînant après moi sur l'Océan le vaisseau qui te renferme ainsi que les *Rischis*, je le parcourrai tout le tems que durera le sommeil de *Brahmā*.

38. » Tu reconnaîtras dans ton âme ma grandeur qu'on nomme le *Brahmā* suprême, et que ma bienveillance aura révélée à tes questions. »

Satyavrata attendit l'époque fixée, et lorsqu'il eut exécuté les ordres de *Vischnou*, il le vit apparaître, au milieu du grand Océan, sous la forme d'un poisson de couleur d'or, ayant une corne unique sur la tête. Après avoir attaché son vaisseau à cette corne, le roi satisfait rendit hommage au Dieu sauveur qui dirigeait le vaisseau flottant.

Ici viennent plusieurs strophes conçues dans le langage exalté des adorateurs contemplatifs de *Bhāgavat*; qu'on juge de leur mysticisme par la citation des deux dernières :

52. « Tu es l'ami affectueux, le souverain, l'âme, le précepteur, la science, la perfection désirée de tout être; et cependant enchaîné par le désir, le monde aveugle ignore que tu résides dans le cœur de tous les hommes.

53. » Aussi me réfugié-je, pour m'instruire, auprès de toi, ô Seigneur, Dieu désirable, auprès du meilleur des dieux : tranche en moi les liens du cœur avec les paroles qui m'éclairent sur mon intérêt, et ouvre-moi ton séjour! »

Quand *Satyavrata* eut terminé son adoration, *Bhāgavat*, le primitif *Pourouscha*, lui enseigna la vérité, c'est-à-dire :

55. « La divine collection du (*Matsya*) *Pourāna*, avec le *Samkhya*, la théorie du *Yoga*, celle de l'action, et la mystérieuse science de l'Esprit, le tout sans en rien omettre.

56. » Assis dans le vaisseau avec les *Rischis*, le roi apprit de la bouche de *Bhāgavat* la doctrine indubitable de l'Esprit, qui est l'éternel *Brahmā*. »

¹ Le Mauou du *Mahābhārata* reçoit l'ordre de construire un vaisseau solide, bien muni de cordages (st. 30).

Le terme du cataclysme venu, *Hari* tua l'ennemi des dieux, *Haya-gríva*, et rendit à *Brahmá* réveillé le corps des *Védas*. Quant au roi *Satyavrata*, qui possédait la science divine et humaine, il devint par la faveur de Vischnou le Manou *Vaivasvata*, chef du présent *Kalpa*.

Le rédacteur du *Pourána* termine cette histoire du poisson en promettant à celui qui l'écouterá la délivrance de ses péchés, à celui qui la récitera chaque jour, la réussite de ses projets et enfin le salut suprême. Il ne fait que renchérir un peu sur les promesses que le *Mahábhárata* met dans la bouche du sage *Markándeya* à la fin de l'épisode du déluge; mais il le fait au nom du Dieu par excellence, de l'« Être cause de toutes choses qui se cacha sous la forme d'un » poisson. »

FÉLIX NÈVE,

Professeur de littérature orientale à l'Université catholique de Louvain.



Traditions.

LE DÉLUGE OU L'ÉPISODE DU POISSON,

TIRÉ DE MAHABHARATA, GRAND POÈME ÉPIQUE SANSKRIT ¹.

Le *Mahābhārata*, d'où l'épisode suivant est tiré, est un poème sanskrit de plus de 250,000 vers, qui s'imprime maintenant à Calcuta, sous la direction de M. Wilson. Le *Bhagavad gītā*, épisode philosophique très-célèbre, et connu en Europe par la traduction de M. Wilkins, et celle de M. G. de Schlegel, est extrait du même poème. On est très-incertain sur l'antiquité qu'on doit lui attribuer. M. Wilkins le fait remonter jusqu'à 2,000 ans avant notre ère. En admettant une opinion plus circonspecte, on pourrait peut-être lui accorder jusqu'à 3,000 ans d'existence. Il n'est guère présumable que la tradition rapportée dans l'épisode qui suit ait été empruntée aux Hébreux, car cette tradition se retrouve dans tous les poèmes religieux de l'Inde (A). Un des 18 *Pourānas* porte même le nom de *Matsya-pourāna* ou *Histoire ancienne du Poisson*. Le même récit du *Bagavad-pourāna*, beaucoup moins développé que celui-ci, a été traduit par W. Jones dans les *Asiatic Researches*. La traduction qui suit a été laissée presque tout-à-fait *verbale*, afin de conserver à ce récit sa couleur antique et primitive, dont une traduction plus élégante l'aurait dépouillé. Le traducteur, après avoir fait une première version en vers, a reconnu qu'il devait

¹ Cet épisode a été traduit sur le texte sanskrit publié à Berlin, en 1829, par M. le professeur Bopp, sous ce titre : *Diluvium cum tribus aliis Mahābhārati prāstantissimis episodiis. Fasciculus prior.*

(A) Nous laissons subsister cette remarque de M. Pauthier, bien certain, au contraire, que nos lecteurs reconnaîtront que ces traditions n'ont pu venir que des traditions primitives. Car, il faut noter qu'il n'est pas nécessaire que les Indiens aient reçu *directement* des Hébreux ces traditions; les Indiens, comme les Hébreux, descendent des fils de Noé, et c'est à cette source commune que les deux peuples ont puisé ces traditions, que les *Hébreux* ont conservées pures et que les *Indiens* ont défigurées et noyées dans des fables. A. B.

« sacrifier l'élégance à la fidélité, surtout dans un sujet dont la naïveté et la simplicité monumentale font peut-être tout le prix. Le récit est en *sloka* ou stances de deux vers.

MARKANDÉYA¹ dit :

1. Le fils de *Vivaswata* (du Soleil) était un roi et un grand sage, un prince des hommes, semblable par son éclat à *Pradjapati*.

2. Par sa force, sa splendeur, sa félicité et sa pénitence surtout, *Manou* surpassa son père et son grand-père.

3. Les bras levés en haut, ce souverain des hommes, ce grand saint, debout sur un seul pied, soutint longtemps cette pénible attitude.

4. La tête penchée, le regard fixe et immobile, ce redoutable pénitent se livra à ces austérités pendant une longue série d'années.

5. Un poisson s'étant approché du pénitent aux cheveux longs et humides, sur les bords du *Wârini*, lui parla ainsi :

6. « O bienheureux ! je suis un petit et faible poisson qui ai peur des grands et forts poissons ; c'est pourquoi sauve-moi, toi qui exauces les vœux des mortels !

7. « Car les gros poissons mangent toujours les petits poissons ; telle est notre condition éternelle.

8. « C'est pourquoi, sauve-moi de ces gros monstres qui inspirent la crainte ; je te serai reconnaissant de l'action que tu auras faite pour moi. »

MARKANDÉYA dit :

9. Lui, *Manou*, le fils du Soleil, ayant entendu le discours du poisson, fut ému de pitié, et il prit ce poisson dans sa main.

¹ C'est un des interlocuteurs du poème qui est supposé s'adresser au roi *Dhritarâchtra*, aveugle, père de *Kourous*, dont la guerre avec les *Pandous*, leurs cousins, fit périr, dit-on, sept millions d'hommes ; ce qui explique les nombreuses épithètes honorifiques répétées à chaque vers de cet antique récit. L'auteur du poème est nommé *Vyâsa* par les Indiens, nom sanskrit qui signifie *compilateur*, et qui indique mieux que le nom d'*Homère* la part qu'il aura prise à la composition de l'épopée indienne.

10. L'ayant apporté sur le bord de l'eau, *Manou*, le fils du Soleil, le jeta dans un vase qui brillait comme les rayons de la lune.

11. Là, ô roi! ce poisson crût par les soins de *Manou*, qui le soigna comme un fils en lui donnant toute son attention.

12. Mais, après un long-tems, ce poisson devint très-gros, et comme il ne pouvait plus se tenir dans le vase,

13. Le poisson dit de nouveau à *Manou*, en le voyant : « O bien-
» heureux! porte-moi maintenant dans une autre demeure. »

14. L'ayant retiré du vase, aussitôt le bienheureux *Manou* transporta le poisson dans un grand lac.

15. Là le jeta *Manou*, le vainqueur des villes ennemies; mais le poisson y grossit de nouveau pendant un grand nombre d'années.

16. Le lac avait trois *yodjanas* (ou 15 milles), de longueur, et un *yodjana* (ou 5 milles), de largear; le poisson aux yeux de lotus ne put se placer,

17. Ni se mouvoir dans ce lac, ô fils de *Kounti!* ô maître des *Vaisyas!* (les agriculteurs et les marchands). Alors le poisson, en voyant *Manou*, lui tint de nouveau ce discours :

18. « Porte-moi, ô bienheureux! dans la compagnie ou l'épouse de
» l'Océan; dans le fleuve *Gangâ*¹ (le Gange), où je demeurerai;
» porte-moi partout ailleurs où tu le désires.

19. « Car il me convient de demeurer sans murmure dans le lieu
» que tu ordonneras, puisque j'ai obtenu cette grosseur extraordi-
» naire par tes soins, ô toi qui es sans péché! »

20. Ainsi interpellé, *Manou*, le bienheureux, le puissant, transporta le poisson dans le fleuve du *Gange*, où il le jeta lui-même, l'indompté.

21. Là le poisson grossit encore pendant un certain tems, ô dompteur des ennemis! Alors le poisson, en voyant *Manou*, lui tint de nouveau ce discours :

22. « Je ne puis mouvoir ma grosseur dans le Gange, ô très-élevé!

¹ En sanskrit, le nom du Gange (*Gangâ*) est *fem'nin* : c'est une déesse; et celui qui est donné ici à la mer, *Samoudra*, est *masculin*. La figure n'a pu être rendue en français avec toute son exactitude.

» porte-moi promptement dans l'Océan, sois-moi favorable, ô bien-
» heureux ! »

23. Alors Manou ayant retiré lui-même le poisson des eaux du Gange, le porta vers l'Océan, ô fils de *Pritha*, où il le précipita.

24. Mais le poisson, porté là par *Manou*, était devenu très-gros, et lorsqu'on le touchait avec la main, il répandait d'agréables parfums.

25. Quand ce poisson fut jeté dans l'Océan par *Manou*, alors il lui tint en souriant ce discours :

26. « O bienheureux ! tu m'as procuré une entière et continuelle
» conservation ; apprends de moi ce que tu dois faire lorsque le tems
» sera venu.

27. « Bientôt, ô bienheureux ! tout ce qui appartient de *fixe* et
» de *mobile*¹ à la nature terrestre subira une submersion générale, ô
» très-heureux ! une dissolution complète.

28. « Cette submersion temporaire du monde est prochaine² ; c'est
» pourquoi je t'annonce aujourd'hui ce que tu dois faire pour ta
» propre sûreté.

29. « Ce qui se meut et ce qui ne se meut pas du mobile et de
» l'immobile, le tems s'approche pour lui menaçant et terrible.

30. « Tu dois construire un navire (*naos*, à l'accusatif *návim*, en
» latin *navem* ou *navim*), fort, solide, bien assemblé avec des liens ;
» là, tu dois monter avec les *sept richis* ou sages, ô grand saint !

31. « Et tu porteras aussi sur ce navire toutes les semences, comme
» elles furent autrefois désignées par les hommes deux fois nés³ (*les*
» *Brahmanes*), afin qu'elles s'y conservent longtems.

32. « Et étant sur le navire, alors tu m'apercevras venant à toi, ô
» le bien-aimé des *mounis* (saints) ; je m'approcherai de toi, ayant
» une corne sur la tête, par où tu me reconnaitras, ô pénitent !

¹ Les Indiens expriment par ces deux mots réunis, *sthavaradjangaman*, tous les êtres animés ou inanimés de la nature. Les êtres *inanimés* sont les *fixes* ou *immobiles* (*sthavara*, de *sta*, en latin *stare*) ; et les êtres *animés* sont les *mobiles* (*djangama*, ceux qui se meuvent par eux-mêmes, de *ga*, en anglais *to go*, aller).

² M. Nève traduit : « Le tems de la purification des créatures s'approche. Voir ci-après, p. 343.

³ Ainsi désignés, parce qu'en recevant le cordon brahmanique ils sont dits recevoir une seconde naissance.

33. » Voilà ce que tu dois faire; je te salue; je m'en vais. Les grandes eaux ne pourront être surmontées sans moi.

34. » Mais tu ne dois pas mettre en doute mes paroles, ô très-élevé! » — « J'agirai ainsi que tu me l'as prescrit, » fut la réponse de *Manou* au *Poisson*.

35. Ils s'en allèrent tous deux du côté qu'il leur plut, après qu'ils se furent salués mutuellement. Ensuite *Manou*, ô grand roi! ainsi qu'il lui avait été prescrit par le poisson,

36. Rassemblant toutes les semences avec lui, se mit à voguer sur l'Océan terriblement soulevé, dans un beau navire, ô dompteur des ennemis!

37. Et *Manou* pensa au Poisson; et celui-ci ayant connu cette pensée, ô vainqueur des villes ennemies! se présenta tout-à-coup avec sa corne, ô le meilleur des *Bharatidiens*!

38. *Manou* ayant vu le Poisson, ô prince des descendants de *Manou* (des hommes)! nageant dans les grandes eaux de l'Océan, portant une corne, et ayant la figure qu'il avait prédite;

39. Alors, *Manou* attacha une corde à la corne que le poisson portait sur sa tête, ô prince des descendants de *Manou*!

40. Le poisson étant attaché avec cette corde, ô vainqueur des villes ennemies! il entraîna avec une grande vitesse le navire sur les flots de l'Océan.

41. Le souverain des hommes traversa ainsi, sur son navire, la mer qui était comme dansante avec ses vagues soulevées, et comme mugissante avec ses ondes.

42. Agité par des vents violens, le navire vacillait sur les grandes lames amoncelées, il chancelait comme une femme ivre (*tchapale'vavstri mattá; tremens sicut mulier ebria*).

43. Ni la terre, ni les régions du ciel, ni l'espace qui est entre eux, n'étaient plus visibles: tout était eaux, l'espace et le ciel, ô prince des hommes (*sarvam ámbhasam eva ásit kham dyaós tcha: universum aqua quidem erat, et aër et cælum*)!

44. Au milieu du monde ainsi submergé, ô prince des *Bharatidiens*! se voyaient les sept *Richis* ou sages, et *Manou* et le Poisson.

45. Ainsi, ô roi! ce poisson fit voguer ce navire plusieurs séries d'années sans se lasser, dans cette plénitude des eaux.

46. Ensuite, là où l'*Himavân*¹ élève son plus haut sommet, ô prince des *Bharatidiens* ! là le Poisson traîna le navire.

47. Et alors, le Poisson parla ainsi aux *Richis* en souriant : — « Attachez promptement ce navire à ce sommet de l'*Himavân*. »

48. Le navire fut aussitôt attaché par les *Richis* au sommet de l'*Himavân*, après avoir entendu les paroles du poisson, ô prince des *Bharatidiens* !

49. C'est pourquoi ce sommet, le plus haut de l'*Himavân*, fut nommé *Nau bandhanam* (liaison du navire), nom qu'il porte encore aujourd'hui ; sache cela, ô prince des *Bharatidiens* !

50. Alors, le gracieux (Poisson), le regard immobile², parla ainsi aux *Richis* : « Je suis BRAHMA, l'ancêtre de toutes les créatures ; aucun être n'est plus élevé que moi.

51. » Sous la forme d'un Poisson, je suis venu vous sauver des terreurs de la mort. De *Manou* doivent naître maintenant toutes les créatures, avec les dieux, les démons (*a-souras*) et les hommes.

52. » Il doit récréer tous les mondes, tout ce qui est mobile et tout ce qui n'est pas mobile, et c'est par une dévotion, des austérités extraordinaires, que ce que j'annonce recevra son accomplissement.

53. « Par ma faveur, la création des êtres ne tombera pas en confusion. » — Ayant ainsi parlé, le poisson disparut aussitôt à la vue.

54. Mais *Manou*, pressé de créer les créatures, tomba en perplexité, à l'instant il fit une pénitence sévère.

55. Plein de repentir, il se met ensuite à créer toutes créatures ; il les créait instantanément, telles qu'elles devaient être.

56. Telle est cette ancienne et célèbre histoire qui porte le nom

¹ C'est la plus haute montagne connue du globe, dont les pics les plus élevés ont 7,821 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce nom sanskrit est composé de *hima* (neige), d'où est venu le mot latin *hyems*, plus correctement *hiems*, et de la terminaison *val*, et signifie *neigeux*. La même chaîne de montagnes porte aussi le nom plus connu de *himalaya* (de *hima*, neige, et *alaya*, séjour), *séjour des neiges*.

² *Animichas*, ne clignant point les yeux. C'est à cet attribut particulier des dieux, comme à la faculté que leurs corps ont de ne point porter d'ombre, que les Indiens croient reconnaître les divinités.

de : *Histoire du poisson (Matsyakam náma puránam parikirtitam ákhyánam)*, racontée par moi, et qui efface tous les péchés.

57. Celui qui l'écoute toujours, l'histoire des courses de Manou (sur la mer), celui-là, satisfait dans la position des choses parfaites, entrera dans le monde céleste. »

Traduit par PAUTHIER,
De la Société asiatique de Paris.

Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

(Suite et fin du mot Juridiction 1).

JURIDICTION LAÏQUE. La juridiction laïque est plus ancienne que la juridiction ecclésiastique, au moins en France. C'est dans les sources mêmes qu'on doit puiser la première origine des justices seigneuriales ou domaniales. On ne croit pas qu'en général l'on puisse la faire remonter au-delà du 9^e siècle. Ce qui est certain, au moins c'est qu'on ne connaît point de plus ancien monument qui fasse mention du droit de justice accordé aux seigneurs laïques, que le diplôme de l'an 815 *, par lequel Louis-le-Débonnaire donne en toute propriété à un seigneur, nommé Jean, et à ses enfans, les terres de *Villaresfontes*, avec pouvoir d'y rendre la justice, et défense à tous juges ordinaires de le troubler dans l'exercice de ce droit. Les diplômes font quelquefois mention, comme celui-ci, d'exemption de la juridiction des juges publics ou royaux. Depuis le 10^e siècle, les seigneurs laïques ou ecclésiastiques, les comtesses mêmes ³, rendirent la justice de leur chef dans leurs terres domaniales.

JUSTICE. Les officiers de la justice royale furent d'abord en France des personnes de la maison du roi ; c'est pour cela qu'on les appela *domestici agentes*, les agens ou les gens de nos cours. Ils rendaient la justice, *in mallo publico*, dans le Champ-de-Mars. Lorsqu'on les voit dénommés *grafones* ou *judices*, c'étaient alors des

¹ Voir ce mot au n^o 111, ci-dessus, p. 223.

* Baluze, *Capitul. Append.*, col. 1400. — Bouquet, t. vi, p. 472.

³ Vaissette, *Hist. de Lang.*, t. II, p. 111, 503, 504.

comtes inférieurs qui avaient un certain territoire ou département. Les *missi dominici* étaient des commissaires envoyés au loin pour des affaires majeures. Voyez BAULLIF. Il ne faut pas les confondre avec les *vassi dominici*, qui étaient des seigneurs relevant immédiatement du roi.

EXPLICATION

Des abréviations commençant par la lettre I que l'on trouve sur les monumens et les manuscrits.

- | | |
|---|--|
| I. — Interdum, in, intrà, unum, Junius, Julius. | I. F. IV. -- In foro Julii. |
| IA. P. — Intra provinciam. | I. F. L. — In foro Livii. |
| I. AGL. — In angulo. | I. F. FLAM. — In foro Flamini. |
| IAD. — Jamdudum, Jamdiu. | I. F. N. — In foro Nervæ. |
| IA. S. D. — Jam satis dandum. | I. FOR. CÆS. A. — In foro Cæsaris Augusti. |
| IA. RI. — Jam respondi. | I. FOR. FLAM. — In foro Flamini. |
| I. AQ. — In aquam. | I. FO. — In foro Pacis, Palladis. |
| IAN. — Januarius. | I. FO. POP. — In foro Popillii, Populi. |
| I. B. — In brevi. | I. FO. P. R. — In foro pro rostris, in foro Populi Romani. |
| I. C. — Juxtà catulum, intrà circulum. Julius Cæsar, Juris-consultus. | I. FO. TR. — In foro Trajani. |
| I. C. E. V. — Justa causa esse videtur. | I. H. — Intus homo. |
| I. CL. — Intrà clivum. | IHS. XPS. — Jesus Christus. |
| ID. — Judex, idus, judicatum. | III. VIR. P. C. — Triumviri Reipublicæ constituendæ. |
| I. D. — Inferis Diis, juri dicendo, in domino. | I. I. — Jusjurandum. |
| I. D. C. — Juris dicendi causâ. | I. L. — Jure legis, in loco, justa lex, intrà litem. |
| ID. ID. — Judicium, judicandum. | I. L. A. — In loco absentis. |
| ID. E. — Idem est. | I. L. D. — In loco divino, in loco domus. |
| ID. D. — Judicium dabo. | I. L. P. — In loco publico. |
| I. D. P. — Juri dicendo præfuit. | I. L. PR. — In loco præsentis. |
| J. D. T. SP. — In diem tertium sive perendinum. | I. L. R. — In loco religioso. |
| ID. S. — Judicatum solvi. | I. L. S. — In loco Sacro. |
| IDQ. — Idemque. | I. M. — Jovi maximo. |
| I. E. — In eum, judex, in aere, interest. | I. M. CIT. — In media civitate. |
| I. F. — Julii filius, in foro, interfuit. | IMP. IMPR. — Imperator. |
| I. F. B. — In foro boario. | IMP RR. — Imperatores. |
| I. F. C. A. — In foro Cæsaris Augusti. | IMP. AV. — Imperator Augustus. |
| J. F. HA. — In foro Hadriani. | |

- IMP. CS. AV.—Imperator Cæsar Augustus.
- IMPL.—Imperiale, Imperialis.
- I. M. I. ST. B. ABSCD.—In memoriâ justi bona abscondita, in monumento isto sunt bona abscondita.
- I. N. R. I.—Jesus Nazarenus Rex Judæorum.
- IN.—Intercisum.
- IN. A. P.—In agro pedes.
- IN. AG. P. XX.—In agro pedes viginti.
- I. N. F. E.—Justum non esse.
- INT ou INC.—Incipiunt.
- INTS.—Introeuntes.
- IN. HC. MM. S. P. S. F.—In hoc monumento sunt pecuniæ sine fine.
- IN. B. M.—In bonâ memoriâ.
- INT. S. AR. E. M. S.—Intus sub arâ est memoria sacra.
- IN. L. ADMRBL.—Invenies locum admirabilem.
- IN. M. I. ST. D. AVGI.—In memoriâ istâ sunt diviciæ Augusti.
- IN. H. MM. S. P. S.—In hoc monumento sunt pecuniæ sacræ.
- I N. FR. P.—In fronte pedes.
- IN. FV ou IN. FO.—In fundo, ou in foro.
- R. R. INA—Intrâ aram.
- IN. DE. D.—Intercisium denotabat diem.
- IN. FR. P. XX.—In fronte pedes viginti.
- I. O. M. S.—Jovi optimo maximo sacrum.
- I. P.—Justa persona.
- I. R.—Jure rogavit.
- I. S.—Judicium solvi, in Senatu, judicio Senatûs, judicatum solvi.
- I. S. C.—In Senatûs Consulto.
- I. SN. R.—In Senatu Romano.
- I. S. S.—Inferius scripta sunt.
- I. T. C.—Intrâ tempus constitutum.
- IV.—Quatuor, ou IIII.
- I. V.—Justus vir.
- IVD.—Judicium.
- IVNON et PROSER.—Junonis et Proserpinæ.
- IVRD.—Juridictio.
- IVV.—Juvenalis, juvenus.

A. B.

Dogmatique Catholique.

ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE PIE IX

A TOUS LES PATRIARCHES, LES PRIMATS,
LES ARCHEVÊQUES ET LES EVÊQUES DE TOUT L'UNIVERS CATHOLIQUE,
Demandant leur avis sur la définition de l'Immaculée Conception
de la Mère de Dieu.

Pendant que la Philosophie naturelle, et le Rationalisme, sous le nom de Civilisation et de Révolution, croient toucher à la mort, et assister à l'enterrement de l'Église catholique, voilà que cette Église, toujours vivante, toujours animée d'une vie divine, fait le plus grand acte d'autorité qui soit donné aux hommes, celui de définir un dogme, de formuler une vérité, de préciser un point de symbole et de l'imposer à la croyance de tous ceux qui voudront se dire catholiques. Le dogme que l'Église se prépare à décider, c'est que *l'âme de la Vierge Marie*, mère de Dieu, au moment de sa création, et de son union avec le corps, a été *préservée du péché originel*, et *douée de la grâce du Saint-Esprit*. Le pontife suprême des chrétiens, se fondant sur la promesse du Christ d'être toujours avec son Église, interroge cette même Église pour avoir sa pensée, son sentiment et sa tradition, afin qu'on sache bien qu'il ne s'agit pas de créer un dogme, mais de formuler et de définir une croyance déjà existante et révélée. C'est le droit et le devoir de l'Église, ainsi le savent les catholiques ; mais quelques philosophes rationalistes, ignorant ces règles et ces principes, en ont pris occasion de blâmer, à cette occasion, les croyances de l'Église. Nous écouterons leurs raisons ; car, aujourd'hui rien ne doit se faire dans l'obscurité ; mais avant écoutons les paroles de cette grande voix, qui s'adresse à l'église.

LE PAPE PIE IX.

Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

Dès les premiers jours, où, élevé sans aucun mérite de Notre part, mais par un secret dessein de la divine Providence, sur la Chaire suprême du Prince

des Apôtres, Nous avons pris en main le gouvernail de l'Eglise entière, Nous avons été touché d'une souveraine consolation, Vénérables Frères, lorsque Nous avons su de quelle manière merveilleuse, sous le Pontificat de Notre Prédécesseur Grégoire XVI, de vénérable mémoire, s'est réveillé dans tout l'univers catholique l'ardent désir de voir enfin décréter par un jugement solennel du Saint-Siège, que la *très-sainte Mère de Dieu*, qui est aussi Notre tendre Mère à tous, l'Immaculée Vierge Marie, *a été conçue sans la tache originelle*. Ce très-pieux désir est clairement et manifestement attesté et démontré par les demandes incessantes présentées tant à Notre Prédécesseur qu'à Nous-même, et dans lesquelles les plus illustres Prélats, les plus vénérables Chapitres canoniaux et les Congrégations religieuses, notamment l'Ordre insigne des Frères-Prêcheurs, ont sollicité à l'envi qu'il fût permis d'ajouter et de prononcer hautement et publiquement dans la Liturgie sacrée, et surtout dans la Préface de la Messe de la Conception de la bienheureuse Vierge, ce mot *Immaculée*.

A ces instances, Notre Prédécesseur et Nous-même avons accédé avec le plus grand empressement. Il est arrivé en outre, Vénérables Frères, qu'un grand nombre d'entre Vous n'ont cessé d'adresser à Notre Prédécesseur et à Nous des lettres par lesquelles, exprimant leurs vœux redoublés et leurs vives sollicitations, ils Nous pressaient de vouloir *définir comme doctrine de l'Eglise catholique que la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie avait été entièrement immaculée et absolument exempte de toute souillure de la tache originelle*. Et il n'a pas manqué aussi dans Notre tems d'hommes éminens par le génie, la vertu, la piété et la doctrine, qui, dans leurs savans et laborieux écrits, ont jeté une lumière si éclatante sur ce sujet et sur cette très-pieuse opinion, que beaucoup de personnes s'étonnent que l'Eglise et le Siège apostolique n'aient pas encore décerné à la très-sainte Vierge cet honneur que la commune piété des fidèles désire si ardemment lui voir attribuée par un solennel jugement et par l'autorité de cette même *Eglise et de ce même Siège*.

Certes, ces vœux ont été singulièrement agréables et pleins de consolation pour Nous, qui, dès Nos plus tendres années, n'avons rien eu de plus cher, rien de plus précieux que d'honorer la Bienheureuse Vierge Marie d'une piété particulière, d'une vénération spéciale et du dévouement le plus intime de Notre cœur, et de faire tout ce qui Nous paraîtrait pouvoir contribuer à sa plus grande gloire et louange, et à l'extension de son culte. Aussi, dès le commencement de Notre Pontificat, avons-Nous tourné avec un extrême empressement Nos soins et Nos pensées les plus sérieuses vers un objet d'une si haute importance, et n'avons-nous cessé d'élever vers le Dieu très-hon et très-grand d'humbles et ferventes prières, afin qu'il daigne éclairer Notre esprit de la lumière de sa grâce céleste, et Nous faire connaître la détermination que nous avions à prendre à ce sujet.

Nous confiant surtout dans cette espérance, que la bienheureuse Vierge, qui a été élevée par la grandeur de ses mérites au-dessus de tous les chœurs

*des anges jusqu'au trône de Dieu*¹, qui a brisé, sous le pied de sa vertu, la tête de l'antique serpent, et qui, placée entre le Christ et l'Église², toute pleine de grâces et de suavité, a toujours arraché le peuple chrétien aux plus grandes calamités, aux embûches et aux attaques de tous ses ennemis, et l'a sauvé de la ruine, daignera également, Nous prenant en pitié avec cette immense tendresse qui est l'effusion habituelle de son cœur maternel, écarter de Nous par son instante et toute-puissante protection auprès de Dieu les tristes et lamentables infortunes, les cruelles angoisses, les peines et les nécessités dont Nous souffrons, détourner les fléaux du courroux divin qui nous affligent à cause de Nos péchés, apaiser et dissiper les effroyables tempêtes de maux dont l'Église est assaillie de toutes parts, à l'immense douleur de Notre âme, et changer enfin Notre deuil en joie. Car vous savez parfaitement, Vénérables Frères, que le fondement de notre confiance est en la très-sainte Vierge; puisque c'est en elle que Dieu a placé la plénitude de tout bien, de telle sorte que s'il y a en Nous quelque espérance, s'il y a quelque faveur, s'il y a quelque salut, Nous sachions que c'est d'Elle que nous le recevons.... parce que telle est la volonté de Celui qui a voulu que nous eussions tout par Marie³.

En conséquence, Nous avons choisi quelques ecclésiastiques distingués par leur piété, et très-versés dans les études théologiques, et en même tems un certain nombre de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, illustres par leur vertu, leur religion, leur sagesse, leur prudence, et par la science des choses divines, et Nous leur avons donné mission d'examiner avec le plus grand soin, sous tous les rapports, ce grave sujet selon leur prudence et leur doctrine, et de Nous soumettre ensuite leur avis avec toute la maturité possible. En cet état de choses, Nous avons cru devoir suivre les traces illustres de Nos Prédécesseurs et imiter leurs exemples.

C'est pourquoi, Vénérables Frères, Nous Vous adressons ces lettres, par lesquelles Nous excitons vivement votre insigne pitié et votre sollicitude épiscopale, et Nous exhortons chacun de vous, selon sa prudence et son jugement, à ordonner et à faire réciter dans son propre Diocèse des prières publiques pour obtenir que le Père miséricordieux des lumières daigne Nous éclairer de la clarté supérieure de son divin esprit et nous inspirer du souffle d'en-haut, et que dans une affaire d'une si grande importance, Nous puissions prendre la résolution qui doit le plus contribuer tant à la gloire de son saint nom qu'à la louange de la Bienheureuse Vierge et au profit de l'Église militante. Nous souhaitons vivement que Vous Nous fassiez connaître le plus promptement possible de quelle dévotion votre Clergé et le Peuple fidèle sont animés envers la Conception de la Vierge Immaculée, et quel est leur désir de voir le Siège apostolique porter un décret sur cette matière. Nous désirons surtout savoir, Vénérables Frères, quels sont à cet égard les vœux et les sentimens de

¹ S. Grég., Pape, *De Expositione*, in lib. *Regum*.

² S. Bern., *Serm.*, in cap. 12, *Apocalyps.*

³ S. Bern., in *nat. S. Mariæ de aqueductu*.

voire éminente sagesse. Et comme Nous avons déjà accordé au Clergé romain l'autorisation de réciter un office canonique particulier de la Conception de la très-sainte Vierge, composé et imprimé tout récemment, à la place de l'office qui se trouve dans le Bréviaire ordinaire, Nous Vous accordons aussi par les présentes Lettres, Vénérables Frères, la faculté de permettre, si vous le jugez convenable, à tout le Clergé de votre diocèse, de réciter librement et licitement le même office de la Conception de la très-sainte Vierge, dont le clergé romain fait actuellement usage, sans que vous ayez à demander cette permission à Nous ou à Notre Sacrée Congrégation des Rits.

Nous ne doutons nullement, Vénérables Frères, que votre singulière piété envers la très-sainte Vierge Marie ne vous fasse obtempérer avec le plus grand soin et le plus vif empressement aux désirs que Nous Vous exprimons et que Vous ne Vous hâtiez de Nous transmettre en tems opportun les réponses que Nous Vous demandons. En attendant, recevez comme gage de toutes les faveurs célestes, et surtout comme un témoignage de Notre bienveillance envers Vous, la bénédiction apostolique que Nous Vous donnons du fond de Notre cœur, à Vous, Vénérables Frères, ainsi qu'à tout le Clergé et tous les Fidèles laïques confiés à votre vigilance.

Donné à Gaëte, le 2^e jour de février de l'année 1849, l'an 3^e de Notre Pontificat.

Toutes les feuilles catholiques ont publié avec respect cette parole solennelle du chef de leur Église; mais une revue, moitié chrétienne, moitié philosophique, *le Semeur protestant*, a cru devoir appeler l'attention de ses lecteurs sur cette *encyclique*, et la donner comme un *exemple de la manière dont s'est formé le dogme catholique*. Nous ne demandons pas mieux que de communiquer ses réflexions à nos lecteurs. Nous l'avons déjà dit, *le Semeur* est une revue qui nous intéresse, parce qu'elle professe plusieurs points fondamentaux sur lesquels nous sommes d'accord. Comme nous, *le Semeur* reconnaît le *Christ historique et personnel*, et repousse expressément tous les systèmes *mythiques* que tant de protestans ont mis à la place de la *réalité historique*; comme nous, *le Semeur* reconnaît la divinité et l'authenticité des Écritures, et n'en fait pas des livres humains plus ou moins philosophiques; comme nous, il combat ces funestes doctrines du *Panthéisme* qui nous absorbent; et il a signalé avec courage l'influence de cette doctrine dans le roman si impie et si immoral de M. de Lamartine, *Raphaël*; enfin, comme nous, il réfute hautement, et souvent avec succès, les *phalanstériens* et leurs utopies socialistes qui dévastent en ce moment la société; mais, d'autre part, il conserve

contre l'Église catholique des préjugés et des erreurs qui lui faussent le jugement toutes les fois qu'il a à parler de quelques-uns de ses actes ou de quelques-unes de ses croyances; et alors, il consent à oublier le Christ et l'Écriture, et il se fait philosophe, panthéiste, etc. Nous avons essayé de le lui faire voir dans un précédent article, à l'occasion de ce dogme qu'il avançait, que Dieu n'EST pas dans l'intelligence de l'homme, mais qu'il EST dans sa conscience; nous espérons lui faire voir qu'il déserte ses principes en attaquant encore ici l'Église catholique. *Le Semeur* n'a pas cru devoir continuer la discussion avec nous et répondre à notre dernier article; nous ne savons s'il s'expliquera sur celui-ci, mais il avouera au moins que nous ne faisons point comme lui, que nous ne craignons pas de mettre ses objections sous les yeux de nos lecteurs: ils jugeront entre lui et nous. Voici donc les objections du *Semeur*:

Il est bon de savoir comment les choses se passent. Hors de l'Église romaine, les questions peuvent toujours être reprises: elles reçoivent en quelque sorte chaque jour leur solution de l'adhésion libre qu'elles obtiennent; mais, pour les catholiques, il vient un jour où le débat longtemps ouvert est déclaré clos. Ce sera peut-être au bout de dix-neuf siècles; nous n'exagérons pas, puisque c'est justement ce qui arrive pour l'immaculée conception. Il serait impossible de dire quels documents ont tout à coup mis en lumière des renseignemens que les siècles précédens n'avaient pas; mais cela ne fait rien: l'immaculée conception va être mise aux voix, et quand, avec l'assentiment des évêques, elle aura été définie article de foi, cette proclamation du nouveau dogme fermera sur ce point les avenues de la science. Hier, comme au tems de Trithème, vous pouviez douter sans hérésie; demain, vous serez hérétique en doutant. M. de Ravignan nous explique la chose ainsi: » C'est à » l'Église et à l'Église seule qu'il appartient de juger si elle peut et doit définir » un dogme; et quand elle définit un article de foi, de quelque manière qu'il » ait été jusque-là contenu dans le dépôt écrit ou transmis de la révélation, de » fait et de droit, il est certain que cette vérité pouvait être définie. Toute » juridiction porte en elle-même le pouvoir de juger de sa propre compétence: l'infailibilité de l'Église et l'assistance divine qui lui fut promise, » s'appliquent nécessairement au choix lui-même des propositions à définir, » comme au sens à donner à ces définitions. »

On voit de quelle manière il y a croissance pour le dogme catholique: les laïques ne sont pas admis à se former une opinion par eux-mêmes; la religion

n'est pas comprise dans le vaste champ ouvert à leurs investigations. Si l'on demandait chez nous à tout ce qu'il y a d'hommes éminens appartenant cependant de nom et de fait à l'Église catholique, soit dans l'Assemblée nationale, soit à l'Institut, soit dans la magistrature, soit dans les fonctions de tout ordre, soit à tous les degrés de l'échelle sociale, ce qu'ils pensent de l'immaculée conception de la Vierge, personne ne doute du résultat qu'une telle enquête aurait inévitablement. Tout le monde sait de même qu'en s'adressant aux évêques on en obtiendra un diamétralement opposé. Néanmoins, grâce au principe de l'Église romaine, aussitôt que l'organe sacré de l'autorité suprême aura prononcé, la proposition combattue par saint Bernard devra être la foi de l'Église universelle : « Nous en célébrerons l'infailible certitude, » dit M. de Ravignan¹. L'affirmation obligatoire de ce qu'il est aussi impossible de rendre plausible en suivant les traces d'une tradition contestée, que d'établir par les Écritures ou de démontrer par la science, aura fait un pas. On saura désormais comment se font les dogmes ! Ce spectacle est instructif pour les laïques sincères : pour peu qu'ils soient conséquens, ils en devront conclure que les choses se sont passées à peu près ainsi autrefois ; ils auront alors à examiner s'ils ont de bons motifs pour préférer les décisions sans appel du Saint-Père à leur propre jugement en matière de religion. Ils ne se montrent guère disposés, en général, à tant de condescendance dans les choses sur lesquelles ils sont appelés à émettre un avis : la soumission sans examen relativement aux dogmes anciens et nouveaux ne serait-elle que la forme polie de l'indifférence ?

Voilà les objections du Semeur ; elles résument toutes celles que peuvent faire les rationalistes modernes : il ne sera pas difficile d'y répondre.

Oui, il est bon de savoir comment les choses se passent dans l'Église catholique ; car elles s'y passent maintenant, comme elles s'y sont passées toujours, pour la définition d'un dogme.

En l'an 51 de Jésus-Christ, c'est-à-dire 19 ans après sa mort, au moment où les gentils entraient en grand nombre dans l'Église, quelques Juifs convertis voulaient obliger les gentils à mettre en pratique la loi de Moïse, et en particulier la circoncision. Paul et Barnabé s'y opposèrent ; et comme il y avait scission, alors on résolut d'envoyer à Jérusalem vers les apôtres et les prêtres pour avoir leur décision. Ceux-ci s'assemblèrent, et après une discussion, où Pierre

¹ Ami de la Religion du 4 avril dernier.

dit le premier son avis, voici comment la *décision* fut formulée pour la première fois dans l'Église chrétienne :

« Les apôtres, les prêtres et les frères, aux frères qui sont à Antioche, en Syrie et en Cilicie, convertis d'entre les Gentils, salut :
 » Ayant appris que quelques-uns, qui étaient venus d'entre nous,
 » vous ont dit, sans avoir ordre ni charge de nous, des choses qui
 » vous ont troublés, et qui tendaient à la ruine de vos âmes. — Nous
 » avons trouvé bon, étant assemblés, de choisir des personnes, et de
 » vous les envoyer avec nos très-chers Barnabé et Paul, hommes qui
 » ont exposé leur vie pour le nom de notre Seigneur Jésus-Christ. —
 » Nous avons donc envoyé Jude et Silas, qui vous diront aussi de
 » bouche les mêmes choses. — Car il a semblé bon au Saint-Esprit
 » et à Nous¹ de ne vous imposer aucune autre charge que les points
 » nécessaires, à savoir : que vous vous absteniez des viandes immo-
 » lées aux idoles, du sang, des animaux suffoqués et de la fornication ;
 » desquelles choses si vous vous gardez, vous ferez bien. Adieu². »

Eh bien ! voilà, comme le dit le *Semeur*, voilà ce qui s'est passé au commencement ; et de plus, nous avouons, comme il le dit encore, que les choses ne se sont pas passées autrement dans la suite.

En effet, dès l'an 325, les évêques du monde catholique s'assemblent à Nicée, et là, ils condamnent Arius, qui refusait de reconnaître le *Christ* comme véritable fils de Dieu, égal à son Père, et décident plusieurs points de dogme et de discipline. Or, comme les apôtres, ils disent avec assurance : il a plu au grand concile (placuit magnæ synodo), et ils déclarent exclu de l'Église celui qui ne voudra pas se soumettre. Depuis lors, les choses se sont toujours passées ainsi. Dans toutes les questions de dogme et de discipline, le souverain pontife, successeur de Pierre, vicaire du *Christ*, assemble les évêques, recueille leurs voix, ou bien les consulte quand ils ne peuvent se rassembler, et puis il décide en disant : Il a plu au Saint-Esprit et à Nous.

Les catholiques se soumettent à ces décisions, et entendent ainsi obéir non à des opinions humaines, mais à des traditions et ré-

¹ Ἐδοξε γὰρ τῷ ἁγίῳ Πνεύματι καὶ ἡμῖν. *Actes*, xv, 28.

² *Actes* xv, 23-29.

vélations divines conservées dans l'Eglise, par les évêques. Certes ce ne sont pas les évêques qui inventent ces traditions, ils n'en ont pas le projet et ils ne les donnent pas pour telles; mais ils *mettent en lumière* plus grande, ils *fixent les paroles* et *énoncent* avec précision ce qui auparavant n'était qu'à l'état d'*opinion*.

Or, les catholiques n'agissent pas ainsi par ignorance ou par indifférence comme l'insinue *le Semeur*, mais ils agissent selon la logique rigoureuse de leur croyance. Les catholiques, comme *le Semeur*, reconnaissent le *Christ* comme leur Dieu. Ils croient donc en sa parole. Or, le *Christ* a dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre, je » bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ¹. » Il a dit : « Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il soit » regardé comme un payen et un publicain ². » — Il a dit aux premiers évêques de l'Église : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel » et sur la terre : allez donc, enseignez toutes les nations, et baptisez- » les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à » *connaître* tout ce que je vous ai confié. Voilà que je suis avec vous, » *tous les jours*, jusqu'à la consommation des siècles ³. »

Nous ne savons comment les Protestans entendent ces paroles, mais les Catholiques ont bien au moins le droit de les entendre dans leur sens propre et direct; et ce sens propre et direct, c'est que leurs évêques mis au pape, *sont assistés du Christ lui-même*, Roi et Pontife. Ainsi, il n'y a pas même pour eux ombre de doute, qu'en croyant aux paroles de leur Église, ils *croient à la parole du Christ*. Voilà le raisonnement des Catholiques dans son sens explicite et dans sa clarté, à la portée de tout le monde; voilà pourquoi ils croiront à la décision qui sera prononcée sur l'*immaculée conception de la Vierge Marie*.

¹ Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, et super hæc petram ædificabo Ecclesiam meam; et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. Mat. XVI, 18.

² Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi Ethnicus et Publicanus. *Id.* XVII, 17.

³ Data est mihi omnis potestas in cælo et in terrâ. Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii et Spiritûs Sancti, docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis, et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. Mat. XVIII, 18-20.

Nous venons de parler ici comme *Catholiques*, et il paraît que ce raisonnement ne plaît guère au *Semeur* et aux autres incrédules. Aussi, pour mieux examiner la valeur de leurs raisons, nous allons abandonner notre terrain et nous mettre sur le terrain même de nos adversaires; nous allons nous supposer *Protestans, Saint-Simoniens, Phalaustériens, Humanitaires, Panthéistes*, et nous allons voir si, même dans l'opinion de ces grands penseurs, ce serait une chose si absurde de décider que la vierge Marie a été sans péché dès sa conception.

Et d'abord, voyons : Je suis *Protestant*. Le principe de ma foi sera alors que je dois *moi-même* me former ma croyance par la lecture de la Bible seule, et croire que le *Saint-Esprit m'inspirera sur l'heure* le sens que je dois attacher aux différens textes qui passent sous mes yeux. — Cela ne s'est jamais fait; il se trouve toujours que le *Saint-Esprit* inspire aux protestans à peu près tout ce que les pasteurs ou les parens ont déjà appris aux élèves; mais n'importe, nous admettons le principe. Mais, dans ce cas, est-ce que le pape, les évêques, les fidèles catholiques n'ont pas le même *privilege*? Et quand ils croient et disent que le *Saint-Esprit* les a inspirés, leur a dicté, révélé le sens des *Écritures* sur la vierge Marie, sur cette femme qui devait briser la tête du serpent, sur cette vierge qui devait enfanter, et autres paroles ou allégories des *Écritures*..., est-ce qu'ils n'auront pas autant de droit, autant de raison de croire à ces *inspirations divines* que chaque protestant? Voyons, ô *Semeur*: soyez de bonne foi, et surtout dites-nous pourquoi les Catholiques sont si absurdes et si condamnables quand ils font précisément ce que fait chacun de vos frères?

Mais nous le savons, le *Semeur* voit l'absurdité de cette inspiration directe et personnelle, et quand la *Démocratie pacifique*, quand M. de Lamartine l'ont réclamée, il les a franchement repoussés; il a bien prouvé que la raison n'est pas la réverbération de Dieu en nous, que Dieu N'EST pas dans l'intelligence humaine; et il lui

¹ Voir les paroles du *Semeur*, citées dans nos articles : *Explication de l'Oraison dominicale par les fourriéristes*, et *Homélie panthéiste de M. de Lamartine*, dans notre tome xviii, p. 232 et 380.

a fait observer, à bon droit, que « si la raison était considérée comme » le foyer de Dieu en nous, ce foyer devait dévorer notre être » moral et individuel ». Mais il prétend que Dieu EST dans la conscience humaine. Nous avons alors fait observer au Semeur que le foyer n'a pas changé de nature, « parce qu'il est transporté de la » raison à la conscience, et que rien ne pourra l'empêcher de dévo- » rer encore l'être moral et individuel de l'homme. » Mais le Semeur a cessé là la discussion et n'a pas répondu à notre demande. Eh bien ! maintenant, nous nous convertissons à son opinion, et voulons bien former la seconde personne, peut-être, qui adopte son axiome. « Oui, » Dieu EST dans la conscience de chaque individu, et le souffle de » l'Esprit y inspire les institutions humaines ». Mais alors, que le Semeur nous dise si Dieu n'EST pas aussi dans la conscience du pontife, des évêques, qui décideront que Marie doit être honorée comme n'ayant jamais été atteinte de la tache originelle ; et quand les laïques adhéreront à ce jugement, est-ce que Dieu sera ABSENT de leur conscience ? Mais alors, que le Semeur nous dise à quelle marque il faut reconnaître cette présence : cela en vaut la peine. Est-ce que, par hasard, le Semeur ferait ici comme les professeurs de philosophie, qui disent que la vérité est gravée dans le cœur de chaque homme, que chaque homme la connaît naturellement, oui, mais à condition que cette vérité sera identiquement la même que celle qu'ils trouvent, eux, et chacun d'eux, dans leur propre cœur. Voilà pourtant les plus fortes objections rationalistes que l'on ait faites contre nos croyances !

Car enfin, que veut donc le Semeur ? On le voit, nous ne demandons qu'à user de sa méthode et à appliquer ses principes. Ah ! ce qu'il veut, il nous le dit dès l'abord : c'est que les questions puissent être toujours reprises ; c'est qu'elles reçoivent chaque jour leur solution de l'adhésion libre qu'elles obtiennent : voyons ce que cela signifie. Vent-il dire qu'il ne faut jamais adhérer à une croyance ? et que le doute perpétuel est le symbole du sage ? Mais non, le Semeur croit à Dieu, au Christ, à l'Écriture ; nous croirions lui faire injure en prétendant que ces grandes vérités n'ont pas reçu de solution chez lui ; quand Dieu, qui EST dans sa conscience, a parlé, il se

soumet à sa parole. — Eh bien ! que faisons-nous autre chose ? si ce n'est de croire, lorsque nous savons, et parce que nous savons, que Dieu a *parlé* à son Église, et que son Église a *conservé* et *conserve* cette parole. La différence, c'est que *le Semeur* croit à la parole de Dieu parlant à la *conscience individuelle*, et d'une manière *isolée, obscure*, non susceptible de preuves, et nous, nous croyons à la *parole de Dieu*, ayant parlé à son Église *explicitement, ouvertement*, en *présence du monde assemblé*, et que cette parole a été *conservée* comme sont conservées toutes choses, toutes les paroles et toutes les histoires. C'est le Christ lui-même qui en a fait la remarque : « J'ai » parlé ouvertement au monde..., et je n'ai rien dit en secret ¹. »

Nous le répétons encore une fois : Qu'avez-vous donc, ô *Semeur*, à reprocher aux catholiques ? — Il est vrai que *le Semeur* insinue qu'il est impossible d'établir cette croyance par les *Écritures* ou par une *tradition incontestée*. A cela, nous répondrons seulement, 1° que saint Jean nous avertit que toutes les paroles de Jésus-Christ n'ont pas été consignées dans l'Écriture ² ; 2° qu'on n'est pas obligé de ne voir dans l'Écriture que les sens qu'il y voit lui-même ; 3° que s'il avait mieux étudié la *tradition*, il aurait vu que, dans tous les siècles, cette croyance a eu plus ou moins de partisans. Nous ne lui donnerons pas ici ces traditions que nous avons consignées ailleurs ³.

Voilà notre réponse au *Semeur* :

Quant aux saints-simoniens, fourriéristes, humanitaires, panthéistes, on sait que leur dogme principal et primitif est que l'homme, bien loin d'être *déchu*, bien loin d'être marqué d'une tache originelle, a non-seulement été pur dès son origine, mais encore est une *émanation*, un *écoulement*, une *participation* au sens propre de Dieu. Or, dès-lors, que peuvent-ils, dans leurs principes trouver, à redire à des hommes qui prétendent qu'une femme n'a pas été soumise à la *tache originelle* ? En vérité, ils n'ont rien à dire. N'ont-ils pas voulu, ne veulent-ils pas eux-mêmes *diviniser la femme* ? Ne

¹ Ego palam locutus sum mundo. et in occulto locutus sum nihil. Jean XVIII, 20.

² Voir S. Jean, dernier chapitre, dernier verset.

³ Voir notre tome VII, p. 250 (3^e série).

veulent-ils pas *réhabiliter*, ou plutôt *diviniser sa chair*? Le prêtre malheureux qui s'est posé en tête de la philosophie *humanitaire*, ne pose-t-il pas en principe l'*unité de substance*? Or, s'il n'y a qu'*une substance*, divine d'un côté, humaine par l'autre, peut-il exister dans ce système de *tache originelle*? Et tous les *panthéistes* qui *divinisent* l'humanité, ont-ils quelque chose à dire sur un décret qui seulement déclarerait une seule *personne sans tache originelle*?

Voilà le véritable état de la question. Voilà comment il convient de poser la question de l'*immaculée conception* devant tout ce monde de malheureux penseurs, qui tous *divinisent* leur *pensée* ou leur *conscience*, et de façon ou d'autre se constituent prophètes, messies, interprètes directs de Dieu et de sa pensée. Car nous voilà précisément arrivés à ce tems qu'entrevoyait Grégoire IX dans sa bulle aux imprudens professeurs de l'Université de Paris. « Ils semblent être non » des hommes ayant reçu leur *Évangile* de Dieu (*Theodocti*), ou *par-* » *lant* le langage de Dieu (*Theologi*); mais des gens qui *voient* Dieu » (*Theophanti*) ou *Théophantes*, des *révélateurs* de Dieu et qui » parlent sans mission aucune en son nom ¹. »

Ah! permettez-nous de vous le dire, à vous tous qui vous élevez ainsi contre l'Église, et prétendez lui donner des leçons, vous êtes des fils ingrats, des disciples dégénérés; car tout ce que vous savez de certain en fait de religion et de morale, vous le devez à la tradition, c'est-à-dire à l'Église chrétienne qui, seule, a eu et conserve une tradition; ces hautes idées même que vous professez en politique, en fraternité, en humanité, vous les devez à cette société chrétienne, au milieu de laquelle vous avez été élevé. Si vous, vous-même, prêtre qui osez nier l'Église, ou chrétien qui en êtes sorti, si vous aviez été au milieu des Arabes, vous suivriez la voix de Mahomet; si vous aviez été dans l'Inde, ou à la Chine, ou dans les îles de l'Océanie, vous adoreriez Bouddha, ou Fo, ou les fétiches, et votre conscience, ô *Semur*, cette conscience au milieu de laquelle vous dites que Dieu EST, serait terne et couverte de nuage si vous aviez toujours été séparé de vos semblables. C'est à la tradition chrétienne, c'est-à-dire à l'Église que vous devez d'être ce que vous êtes de bien. A. B.

Voir toute cette admonestation si précise et si éloquente dans notre t. xvi p. 362.

 Histoire.

 LE
 GRAND SAINT-BERNARD

 ANCIEN ET MODERNE.

Septième Article.

(Suite ¹).

Quoi qu'il en soit de ces incessantes persécutions, Orioli de la Forêt, coadjuteur de Philippe de Savoie, avait été confirmé en qualité de prévôt par Jules II ². Clément VII alla plus loin : voulant éviter les conséquences que nous venons de signaler, il crut devoir confirmer à la maison de Savoie le droit de nomination ³ contesté si opiniâtrément et si justement par la portion la plus fervente des religieux. Les prévôts Philibert et Benoît de la Forêt, qui vinrent ensuite, et René Tollein qui prit possession en 1563, furent encore des prévôts commendataires, et c'est après eux seulement qu'eut lieu la réforme du concile de Trente. Ils ne justifèrent que trop par leur mauvaise administration les répugnances qu'ils inspiraient ⁴.

Le dernier, surtout, mérita les plus graves reproches des historiens. « Il tyrannisa les religieux, dit le chanoine de Rivaz, il les laissa vivre » à l'abandon et souvent manquer du nécessaire ; il laissa ruiner les » biens et les bâtimens ; il laissa l'église sans ornemens, le chœur » sans livres... Il employa 7,000 écus d'or, des épargnes qu'il avait » faites sur les revenus de la prévôté, à enrichir son parent Michel » Tollein ⁵. » — « Il fit crier le ciel et la terre contre son despotisme ; » toute l'autorité des ducs de Savoie, la sagesse du Saint-Père, les

¹ Voir le commencement au n° 110, ci-dessus, p. 139.

² Bulle de 1512.

³ Bulle de 1524.

⁴ Dans une bulle de 1554, Jules III, accordant des privilèges au prévôt Benoît, reconnaît encore des droits à la maison de Savoie, quand il dit :

« Salvo semper jure à Nicolao V Ducibus concessio. »

⁵ Notes de M. Rion, p. 97.

• peines des nonces et de l'évêque de Sion ne purent mettre fin à
 » des maux qui ne faisaient que se multiplier. On ne put rien obtenir
 » de lui... d'où est venu le proverbe : *Tollenus omnia tollens*. Il con-
 » serva le droit de quêter au concile de Trente ; mais tout est dévoré
 » par ce prévôt ; le chapitre est obligé de le forcer à rendre les ca-
 » lices et toute l'argenterie qu'il avait cachés à Bibian ¹. »

Ainsi les ducs de Savoie, dont la maison ne s'enrichissait plus de cette dilapidation du bien des pauvres, commençait à en comprendre la culpabilité. Les choses arrivèrent même à un point tel qu'en 1584, l'un d'eux était contraint de faire cet aven où se trouve une condamnation si sanglante des abus qui devinrent la cause première de tous ces maux. « L'état de la maison est si déplorable, disait ce prince, » qu'elle est en danger de sa totale ruine *au très-grand préjudice de* » *notre service* ² par rapport au passage, qui est maintenu par le » moyen de l'hôpital ³. »

De pareils abus avaient, en effet, réduit le monastère à la dernière extrémité. Les religieux, plus que personne, sentaient le besoin extrême d'y porter remède. Dans cette vue, le prieur claustral convoqua un chapitre que René fut contraint d'approuver plus tard ⁴, et où l'on s'occupa de l'urgente réforme. Mais comme les résistances du prévôt la rendaient toujours complètement nulle, les religieux adressèrent une plainte formelle à Hildebrand de Riedmatten, évêque de Sion ⁵. Celui-ci la communiqua au souverain pontife qui le nomma visiteur du monastère en 1586.

En conséquence, Hildebrand ayant convoqué le chapitre général de la congrégation, somma le prévôt de s'y rendre en personne. Ce dernier fut condamné à des restitutions considérables, et l'on vit, par les seules réponses qu'il fit aux accusations dirigées contre sa mauvaise conduite, à quel point les idées générales étaient faussées dans ce tems sur l'emploi des biens ecclésiastiques. Pour toute justification il répondait : « Qu'il avait suffisamment baillé aux claustraux, » leur laissant toutes les offrandes des passans ⁶. »

¹ *Essai hist. sur le S.-Bern.*, p. 213.

² Pas un mot de charité ou de religion, mais par intérêt.

³ *Essai hist. sur le S.-Bern.*, p. 214.

⁴ En 1578.

⁵ En 1583.

⁶ Notes de M. Rion, p. 93.

Ainsi le revenu de tant de donations faites *aux pauvres, à la maison des pauvres et à ses serviteurs*, comme nous l'avons vu, tous ces revenus, dis-je, pouvaient être en toute sûreté de conscience employés à s'enrichir soi-même ou les siens, pourvu qu'on laissât les aumônes des voyageurs aux pauvres religieux qui se sacrifiaient dans la montagne! Quel temps et quels principes! et avec cela l'on s'étonne que les révolutions arrivent et que les spoliations s'accomplissent!

André Tillier, prévôt par la voie de coadjutorerie substituée à celle des commendes, fut confirmé par Sixte-Quint; mais il ne fit profession qu'en 1604, lorsque, suivant les désirs de la cour de Turin, il eut assuré la prévôté à Roland Viot, qu'il créa son coadjuteur.

Son administration fut, sous certains rapports, aussi déplorable que celle de son prédécesseur¹. « On le blâmait en particulier d'avoir » aliéné des bénéfices, des dîmes, des biens considérables, et de » s'être approprié une majeure partie de ces rentes; il fut poursuivi » par le procureur fiscal de Savoie et l'évêque de Sion, et condamné » tour à tour et par le nonce de Lucerne et celui de Turin. Enfin, » le parlement de Chambéry lui fit prendre les arrêts, et celui de Turin le fit mettre en prison². »

Ce dernier tribunal lui permit ensuite de « quitter la prison, après » avoir donné caution suffisante, avec injonction de comparaître devant le nonce de Turin, qui le fit remettre en prison, puis rechercha son administration, le convainquit de dilapidation, et le condamna à compter jusqu'à la dernière obole avec sa congrégation en » plein chapitre³. »

Il paraît, du reste, qu'en dehors de ces fautes, auxquelles l'entraînait l'amour de l'argent, ce prévôt avait d'excellentes qualités, et fit un bien réel à l'institut par les réglemens utiles qu'il établit. Malheureusement, son penchant à l'avarice put encore s'y manifester. On le vit, en effet, sanctionner, par des amendes à son profit, les sages lois qu'il établissait.

En 1604, Roland Viot, l'historien du Saint-Bernard, fut fait coad-

¹ Entre autres abus, il avait assuré à l'un de ses cousins une pension de 200 écus d'or sur les revenus de la prévôté.

² *Essai hist. sur le S.-Bern.*, p. 214.

³ Le ch. de Rivaz, cité par M. Rion, p. 98.

juteur de Tillier¹, auquel il succéda en 1611. Malheureusement, il ne répondit pas aux espérances qu'il avait d'abord inspirées².

Sous son gouvernement, les religieux, poussés à bout par tant d'actes commis contre leurs droits et contre ceux de leur institut, ne voyant pas, d'ailleurs, la possibilité d'obtenir, sous ce prévôt, le remède que leur situation exigeait, protestèrent de nouveau en faveur de leur liberté.

Ils voyaient, et avec raison, dans leur droit de libre élection à l'avenir, la seule voie possible de déraciner tant et de si funestes abus. Ils dressèrent un acte, par lequel ils déclaraient que le droit de nommer leur prévôt leur appartenait d'une manière essentielle, et qu'on leur avait extorqué la déclaration contraire en faveur de la maison de Savoie³.

Après la mort de Michel Perrinod, successeur de Roland⁴, l'évêque de Sion appuya de toutes ses forces les réclamations incessantes des mêmes religieux, mais, pendant plus d'un siècle encore, tous ces efforts devaient être tentés en vain.

Nous avons vu les prétentions de la duchesse de Savoie, au sujet de l'élection du prévôt Arnold. Ce malheureux administra tellement les biens de l'hospice et gouverna si mal l'institut, qu'il réduisit à deux seuls religieux les hospitaliers de la montagne, et mérita le reproche d'avoir « plus fait de mal en 3 ans que ses prédécesseurs en 200⁵. »

La nomination d'Antoine Butod, qui fut ensuite élevé à la prévôté⁶, ainsi que le choix de ses coadjuteurs successifs, excitèrent de nou-

¹ Le pape Jules IV le confirma en cette qualité l'année suivante.

² Lorsqu'on eut élevé des plaintes graves contre ce prévôt, Jost évêque de Sion, en qualité du délégué du Saint-Siège, le cita devant lui pour y rendre compte de sa conduite. Il refusa d'obéir et l'évêque le frappa de suspension. De nouvelles plaintes furent formulées par devant le nonce Jérôme Farnèse qui l'interdit et le convainquit d'avoir aliéné pour plus de 18,000 écus de biens du monastère.

³ Cet acte est de 1630.

⁴ En 1644.

⁵ *Essai hist. sur le S.-Bern.*, p. 222.

⁶ En 1649.

velles discussions entre le Saint-Siège, la Savoie et le monastère. Butod fut recommandé par la Savoie et confirmé par le Saint-Siège, à la suite d'instances réitérées, lorsqu'il eut, ainsi que le chapitre, reconnu des droits à cette maison sur le choix de ses successeurs. Son administration fut loin d'être parfaite; mais l'excellent choix fait pour son successeur, dans la personne d'Antoine Norat¹ fit dire à un historien: «Après sa mort se réalisa, sur le Mont-Joux, l'ancienne devise de Genève: *Post tenebras lux* 2.»

En effet, lors de la prise de possession de ce prévôt, on vit les religieux commencer à poser les bases solides d'une entreprise qui devait les conduire à la possession définitive du droit de libre élection.

Ils n'avaient jamais cessé de soupirer après l'exercice de ce droit sacré; autant qu'il était en eux, ils en avaient poursuivi la conquête. Dans leur pensée, donc, on ne pouvait point tirer parti contre eux des actes opposés que la violence morale leur arrachait.

En conséquence, profitant de la droiture d'âme et de la fermeté de Norat, ils le déterminèrent, dans la cérémonie de son installation, à jurer sur les saints évangiles de leur maintenir inviolablement leur droit, et il le fit.

Norat le reconnut encore dans la diète générale du Valais en 1677³, et cette république s'en rendit caution.

Plus tard, il est vrai, il faiblit un peu sur ce point. Son successeur, Jean-Pierre Persod, voulut même tout renverser par la ruse, en s'abaissant jusqu'à falsifier, dans ce but, la signature des religieux⁴. Mais Boniface, que, du consentement des chanoines, il avait choisi pour coadjuteur, entama décidément la grande lutte dont la liberté fut le prix.

C'est là ce que nous allons raconter maintenant avec un certain détail.

J. P. O. LUQUET,
Evêque d'Héribon.

¹ Il prit possession en 1671.

² *Essai hist. sur le S.-Bern.*, p. 224.

³ Sous ce même prévôt, en 1681, les chanoines-réguliers du Saint-Bernard furent unis à la congrégation de Latran.

⁴ Cette falsification de signatures fut reconnue dans la diète de Valais, en 1737.

Polémique historique.

EXAMEN CRITIQUE

DU SYSTEME PHILOSOPHIQUE

DE M. L'ABBÉ GIOBERTI.

QUATRIÈME ARTICLE ¹.

Du rôle de la parole dans le système de M. Gioberti. — L'homme pense d'abord sans parole.... Mais pour re-penser, c'est-à-dire réfléchir ou exprimer sa pensée il a besoin de la parole. — Comment sans réflexion M. l'abbé Gioberti a-t-il pu savoir qu'il pensait? — Il a oublié de nous le dire.

Nous avons vu comment, sans preuves et sans démonstration, M. Gioberti affirme que l'ame toujours *pense*, que l'ame est *illuminée*, que l'ame a l'*intuition de l'idée*, ou de la *vérité*, ou de *Dieu*. Puisqu'il l'affirme, il semble naturel qu'il a pu s'en rendre compte, se le dire, enfin le *savoir*. Ceci implique naturellement la *réflexion*, la *compréhension*, l'*expression* de cette pensée qu'il assure être la première dans l'ame humaine; c'est-à-dire que cela implique l'*invention de la parole intérieure et extérieure*.

Mais non, non, M. Gioberti ne croit pas que l'homme ait pu se *parler* à lui-même, *réfléchir* sans le secours de la parole. Mais alors ce sera la parole qui *donne*, qui *cause* ou *occasionne la pensée*; non encore, car alors tout son système, qui consiste à dire que *Dieu parle intérieurement et directement à chaque individu par son VERBE*, croulerait, et alors il invente une distinction que nous aimons à reconnaître neuve et lui appartenir en propre; car notre mémoire ne nous fournit le nom d'aucun autre auteur qui s'en soit servi. Ce système consiste en ceci :

C'est que l'homme *pense* sans parole; mais dès qu'il veut *re-penser* ou *réfléchir*, se parler à lui-même ou aux autres, il ne peut le faire qu'avec le secours de la parole extérieure.

¹ Voir le 3^e vol., au n^o 110 ci-dessus, page 151.

Il faut l'entendre :

• La *pensée* se replie sur elle-même et se redouble, pour ainsi dire, dans la *réflexion*, au moyen des signes : les signes sont l'instrument dont l'esprit se sert pour *recomposer le travail intuitif*, ou plutôt, pour *reproduire* intellectuellement le type idéal. C'est ce que nos bons anciens appelaient *re-penser*, expression pleine de justesse et d'une délicatesse exquise, que nous avons remplacée bien moins heureusement par notre mot *réfléchir*. Les signes sont comme les couleurs dont nous nous servons pour tracer et peindre le dessin de la pensée : et c'est pour cela que le langage est *nécessaire aux idées réfléchies*. Aussi le langage, qui n'est pas un assemblage de paroles mortes, mais une composition organique et vitale, doit être parlé et animé par une voix vivante. En conséquence, la *parole intérieure* dont l'esprit se sert pour converser avec lui-même, a besoin de la *parole extérieure* et de la conversation des hommes ¹. »

On le voit, le *travail intuitif* était composé; mais la parole le *re-compose*; le *type idéal* ou l'*idée*, ou *Dieu* était produit, mais le langage le *re-produit*. Quant à la preuve qui nous affirme cette intuition, cette production du type idéal, de Dieu, il n'y en a aucune : elle est même *impossible*; car le langage était nécessaire aux idées réfléchies, et l'esprit ne peut *converser avec lui-même*, avoir conscience de sa *pensée*, que par le langage extérieur. Mais s'il n'y avait pas de *réflexion*, pas de *langage extérieur*, pas de *conscience*, d'où, comment, par qui M. Gioberti a-t-il appris que cette intuition existait, que l'*idée*, que *Dieu* était dans l'*esprit*?... M. Gioberti n'en dit rien. Il ne réfléchissait pas alors, il ne se parlait pas à lui-même : pourquoi l'interrogez-vous? Maintenant qu'il tient de vous la *réflexion* et la *conscience*; il assure qu'il *pensait*, qu'il *intuait*, qu'il avait l'*idée*, il l'affirme, il le dit... Voyez! vous êtes bien difficile si cela ne vous suffit pas.

Quoi qu'il en soit, M. Gioberti admet la *nécessité du langage*. Vous allez croire peut-être que le langage apporté à l'homme, lui donne, lui transmet les vérités essentielles, celles de *dogme* et de *morale* qui lui sont révélées par Dieu.

Non, d'abord; et puis oui, ensuite :

Et d'abord *non*; le langage ne fait qu'aider l'âme à *développer le*

¹ Introduction à l'étude de la philosophie, t. I, p. 259.

germe intellectuel, à découvrir, et à acquérir la source des *vérités rationnelles*. Tout cela se fait par le seul travail de l'homme. Écoutons :

« Le langage, quelque grossier et défectueux qu'il soit, renferme le *verbe*; et comme le *verbe* exprime l'*Idée*, ou du moins qu'il en contient le *germe*, ainsi que nous le montrerons plus tard, il s'ensuit que l'*intellect*, muni de cet instrument, peut élaborer sa propre connaissance, et par un travail plus ou moins long, plus ou moins difficile, développer le *germe intellectuel*, en découvrir les rapports intrinsèques et extrinsèques, et acquérir successivement la *somme des vérités rationnelles*.

« Ce travail réflexif de la pensée est la *philosophie*, qu'on peut en conséquence délinéer : le développement successif de la première notion idéale. (*Ibid.*) »

Pesons bien ces paroles : le langage contient, non les vérités exprimées et précisées, l'enseignement usuel, tel que nous le voyons sous nos yeux, partout et toujours, non ; il contient le *verbe* (traduisez : le *verbe* contient le *verbe*) ; ce *verbe* exprime non une vérité, mais l'*idée*, du moins son *germe* (une parole qui exprime un *germe d'idée* ! comprenez, si vous pouvez) ; donc l'*intellect* peut

Élaborer sa propre connaissance, développer le germe intellectuel ;

Découvrir les rapports intrinsèques et extrinsèques ;

Acquérir toutes les vérités rationnelles ;

Et voilà la *philosophie* fondée.

Que si vous trouvez que cela n'est pas assez clair, M. Gioberti fera comme pour l'*idée*, il vous renverra, en vous disant :

Ce n'est point ici le lieu de faire une *recherche complète* sur l'*union mystérieuse* de la *pensée* avec le *langage* (p. 259).

Et immédiatement après, il attribue à l'*idée* (qu'il ne connaît pas) tous les attributs qui appartiennent seulement à Dieu ; il ajoute :

Je me borne à faire remarquer que la *parole* est nécessaire pour RE-PENSER l'*Idée*, parce qu'elle est nécessaire pour la déterminer. L'*IDÉE* est universelle, immense, infinie ; elle est interne et externe à l'esprit ; elle l'enveloppe de toutes parts, elle le pénètre intimement ; elle s'unit à lui par l'acte de création, comme *Substance* et *Cause première*, et de la manière inexplicable et mystérieuse dont l'*Etre imprègne* toutes ses créations (p. 259).

Si, à la place de l'*idée*, il avait mis le nom de *Dieu*, on lui aurait dit qu'il est *panthéiste* ; mais au moyen de l'*idée*, vague, indéterminée, il espère qu'on ne lui fera pas ce reproche. Au reste, quand il

en aura besoin pour sa cause, il ne manquera pas de dire que l'*idée* c'est Dieu; ici, il la fera, comme Platon, *distincte de Dieu*, et cependant il la dit *substance* et *cause première*.

Nouvelle théorie de M. Gioberti sur l'*Idee*, l'intuition, la connaissance de l'infini. — C'est un fait impossible à expliquer, difficile à exprimer, et qui cependant est très-vrai et très-indubitable.

Nous pourrions borner là nos remarques, nos lecteurs connaissent assez le système de M. Gioberti sur l'origine des connaissances humaines. Mais, comme il continue à faire une récapitulation de ses principes, nous demandons la permission de citer encore une page de ce puissant génie. Il continue :

Il n'y a donc *aucune proportion* entre la nature finie de l'esprit, et l'objet idéal, d'où proviennent la lumière intellectuelle et la connaissance (p. 260).

Il semble que s'il n'y a *aucune proportion* entre l'esprit et l'objet à *connaître*, la connaissance est impossible : c'est tout le contraire. Écoutez :

Aussi, dans la première *intuition*, la connaissance est vague, indéterminée, confuse; elle est dispersée et éparpillée au point qu'il est *impossible à l'esprit de s'en saisir*, de se l'*approprier* véritablement, et d'en avoir une *conscience distincte* (p. 260).

N'est-ce pas là une belle *intuition* que celle qu'il est *impossible à l'esprit de saisir*, de *s'approprier*, d'en avoir *conscience*? Mais il faut admettre pourtant que M. Gioberti a eu un *secret* pour faire tout cela, puisqu'il assure que les choses se passent ainsi; mais pourquoi n'apprend-il pas ce secret aux autres? Pour nous, nous dirons que si l'esprit n'a pu ni *saisir*, ni *s'approprier*, ni voir en *conscience* cette *intuition première*, c'est qu'elle n'existait pas, c'est qu'au moins elle était *insaisissable*, c'est que cette idée était trop *faible*, trop *informe*! Gardez-vous de le croire; car c'est tout le contraire, si l'âme n'a pas pu saisir cette idée, c'est qu'elle était trop grande, trop dominante; vous allez voir :

Dans cette période de la *connaissance*, l'*Idee* absorbe l'esprit et le domine, et l'esprit n'a pas la force de *résister à cet empire*; il ne peut appréhender ni s'identifier l'*Idee* (p. 260).

Aussi, faut-il une *seconde intuition*; cette seconde *intuition* va la rendre plus communicable.

La seconde intuition, c'est-à-dire, la réflexion, éclaircit l'Idée en la déterminant, et la détermine en la faisant une, c'est-à-dire, en lui communiquant cette unité finie qui est propre non à l'Idée, mais à l'esprit créé. De cette sorte les rayons de la lumière idéale convergent en un seul foyer, et produisent par cette convergence la lucidité et la précision propres à l'acte réfléchi (p. 260).

Ceci traduit en parole humaine veut dire que l'homme ne saisit rien, ne s'approprie rien, n'a la conscience de rien avant la parole ; mais qu'aussi quand l'homme parle, celui à qui il parle, apprend et comprend ce qu'on lui dit ; c'est cette simple vérité qui est exprimée dans les hiéroglyphiques paroles que nous venons de lire.

Voici encore une explication très-claire d'un mystère très-profond :

Mais comment un objet infini peut-il être déterminé, et comment peut-il être tout ensemble connu en tant qu'infini ? Cela se fait par l'union admirable de l'Idée avec la parole. La parole limite et circonserit l'Idée, en concentrant l'esprit sur elle-même, comme sur une forme limitée au moyen de laquelle il perçoit réflexivement l'infini idéal ; ainsi l'œil de l'astronome contemple facilement et à loisir les mondes célestes, à travers un petit cristal (p. 260).

L'explication claire est ici dans cette union de l'idée avec la parole ; donc, c'est bien dommage que M. Gioberti nous ait déclaré qu'il éclaircirait ailleurs ce mystère. C'était bien le cas, car sans cela le problème est toujours à résoudre. Le fait de l'union reste, mais le comment nous échappe, comme nous l'avons si souvent fait remarquer. La question n'a pas fait un pas, et cependant nous allons voir M. Gioberti affirmant, toujours sans preuve, sa vision directe de Dieu ; car notez bien que l'idée c'est Dieu. M. Gioberti nous l'a dit :

Cependant c'est en elle-même que l'Idée (Dieu!) est repensée, c'est dans sa propre infinité qu'elle est vue, quoique la vision s'en fasse d'une manière finie, par le signe qui revêt et circonserit son objet. La parole est en un mot comme un cadre étroit dans lequel l'Idée illimitée se restreint pour ainsi parler, et se proportionne à la force limitée de la connaissance réflexe (p. 260).

Telle est la théorie de M. Gioberti : s'il vous restait le moindre nuage, le moindre doute dans l'esprit, M. Gioberti vous dira :

Avec un peu d'attention chacun peut faire sur soi-même l'expérience de ce fait intellectuel qu'il est IMPOSSIBLE d'expliquer, DIFFICILE d'exprimer, mais qui est aussi CLAIR et aussi INDUBITABLE que tout autre phénomène psychologique (p. 260).

Voilà la raison dernière. Si vous demandez que l'on vous prouve une chose qui est *impossible* à expliquer et *difficile* à exprimer, on vous répond qu'elle est *claire* et *indubitable*; et, s'il vous arrivait de dire qu'elle n'est pas telle pour vous, on vous dirait tout net que *vous n'êtes pas philosophe*.

Si l'homme a inventé la parole? — M. Gioberti pense que l'homme n'a pas inventé la parole, — Et que cependant il l'a inventée.

Voici que M. Gioberti, abandonnant les hautes spéculations si *claires* qu'il lui est *impossible de les expliquer*, arrive enfin à la partie traditionnelle et historique; il cherche dans l'histoire ce qui s'est passé au commencement sur l'origine du langage. Écoutons-le :

L'histoire, la foi et la raison s'accordent à démontrer que le père du genre humain fut créé de Dieu *avec le don de la parole*. La parole primitive, *divine qu'elle était*, fut parfaite et dut exprimer *intégralement l'Idée*. Les autres langues plus ou moins altérées par les hommes sont imparfaites, parce que l'invention humaine y est pour beaucoup; mais il n'en était pas de même de l'idiome primitif: c'était une *invention de l'Idée*, une *production de l'Idée elle-même*. L'idiome primitif fut une *révélation*, et la révélation divine est le *verbe de l'Idée*, c'est-à-dire, *l'Idée parlante et s'exprimant elle-même* (p. 261).

Tout ici exprime encore la confusion qui est dans l'esprit du célèbre professeur :

1° Sa parole est ambiguë et ne tranche pas la question de savoir, si, comme tous ses descendans, le premier homme ne *parla* qu'après avoir *entendu parler*, en d'autres termes, si *Dieu parla à l'homme*, et si *les oreilles humaines entendirent l'honneur de sa voix*, comme le dit la Bible¹.

2° Nous pensons, nous, que cette parole de Dieu dut annoncer, révéler à l'homme les vérités de *dogme* et de *conduite*, qui constituent la base de la *raison humaine*, qui, active elle-même, les saisit, se les approprie, se les assimile et en déduit les autres vérités, comme son corps reçoit, saisit, s'assimile les alimens; M. Gioberti dit que cette parole divine exprime *intégralement l'idée*. Or, comme *l'idée* c'est *Dieu*; cette parole exprime *intégralement Dieu*, ce qu'il nous a dit naguère, et avec raison, être *impossible*.

3° Après avoir dit que la parole est un *don de Dieu*, une *révélation*,

¹ *Ecclésiastique*, xviii, 11.

il ajoute, quelques lignes après, que c'est une *invention de l'idée*. Dans la même page, quelques lignes plus haut, il disait que la *parole fournit le germe idéal*; ici, c'est l'*idée qui invente cette parole*, qui a *fourni son germe!* De plus, l'*idée étant Dieu*, c'est la parole qui fournit le *germe de Dieu*, et c'est Dieu qui *invente la parole*, et, de plus, cette *révélation divine* est le *verbe de l'idée*; c'est-à-dire l'*idée parlante et s'exprimant elle-même*; en sorte que cette parole que Dieu donna, communiqua à l'homme, est *Dieu lui-même*, etc.; et tournons le feuillet, ce sera autre chose : « La *parole révélée* n'est pas » le principe, mais la *principale condition* de la *lumière rationnelle*, dans l'ordre de la réflexion (262). » Comprenez qui pourra cette *tautologie*, en faisant accorder entre elles ces paroles discordantes, paroles toutes également philosophiques, aux yeux de M. l'abbé Gioberti.

Mais nous avons dit naguère que M. l'abbé Gioberti pensait d'abord que le langage ne *donnait* pas les vérités, mais en *développait le germe*; nous avons vu dans un précédent article que Dieu *parlait intérieurement et naturellement* par son VERBE à *chaque individu*¹. Or, ici encore, il va prouver que la parole est NÉCESSAIRE pour réfléchir et connaître distinctement l'intelligible, et qu'une *révélation intérieure* serait contradictoire à la nature de l'homme et inutile. Il faut lire cette profession de foi qui ruine tout son système :

La parole, comme tout signe, est un *sensible*. Si donc elle est nécessaire pour qu'on puisse RE-PENSER l'Idée, il s'ensuit que le *sensible est NÉCESSAIRE* pour qu'on puisse réfléchir et connaître distinctement l'intelligible. Ce fait est en harmonie avec la nature de l'homme, être mixte, composé de corps et d'âme, et il détruit ce faux spiritualisme qui voudrait considérer les organes et les sens comme un accessoire et un accident de notre nature. Spiritualisme déraisonnable et contraire aux données de la révélation, qui nous représente le renouvellement des organes comme nécessaire à l'état parfait et immortel de la nature humaine. Or si la parole est un sensible, il faut que la *révélation soit sensible et extérieure*, et par contre-coup, que celle-ci soit revêtue d'une *forme historique*. Aussi une *révélation intérieure*, qui consisterait dans de *purs concepts*, telle que plusieurs l'ont imaginée, répugne, soit qu'on la dise *naturelle*, soit qu'on la dise *surnaturelle*; elle serait *contradictoire à la nature de l'homme* et impuissante à produire son effet (p. 262).

¹ Voir notre tome XVIII, p. 453.

Nous pensons exactement comme M. Gioberti : une *révélation intérieure* qui consisterait en de *purs concepts*, soit qu'on la dise *naturelle* ou *surnaturelle*, est *contradictoire à la nature de l'homme*¹. Mais nous demanderons à M. Gioberti, et s'il ne veut pas répondre, nous demandons à nos lecteurs ce que c'est que cette pensée première, cette *idée originelle*, cette *forme idéale* qu'il suppose *avant la parole*, laquelle ne vient que la *reproduire*,¹ et la *repenser* ? N'est-ce pas là précisément cette *révélation intérieure contraire à notre nature*, et *impuissante à produire son effet*, comme il le dit à lui-même ?

RÉCAPITULATION.

Nos lecteurs connaissent maintenant la pensée première, le système fondamental, la formule de toute la philosophie de M. l'abbé Gioberti. Cette *formule*, qu'il a appelée *idéale* (bien nommée en effet !), consiste à confondre l'IDÉE

Avec Dieu,
Avec Jésus-Christ,
Avec le christianisme,
Avec l'Église,
Avec la civilisation¹,
Avec la pensée de l'homme ;
En sorte que l'IDÉE sera tantôt

Dieu,
Puis, distincte de Dieu ;
Le Christ,
Puis distincte du Christ ;
Le christianisme ;
Puis distincte du christianisme ;
La civilisation,
Puis le principe de la civilisation ;
La raison de l'homme,
Puis la règle de la raison de l'homme.
C'est ce que l'on trouvera dans tout le cours de sa philosophie.

¹ *Ibid.*, p. 262.

C'est-à-dire qu'il a assis celle-ci sur un galimathias premier, qu'il élève successivement à toutes les puissances d'une algèbre inintelligible, de manière à obscurcir les matières les plus simples, les plus faciles à concevoir.

En voici encore quelques preuves :

« *L'idée parlante* (mettez Dieu¹), en se communiquant au premier homme, se révéla à toute sa postérité, et c'est elle qui forma ainsi l'unité de la famille humaine (p. 263). »

Ceci est vrai, c'est cette parole primitive qui fut une règle de croyance et de conduite, et qui forma la base de toutes les sociétés et l'union qui les maintient. Dieu, en communiquant ainsi aux hommes ses volontés, leur donna leur règle de croyance et de conduite, et sanctionna ces règles en montrant les peines et la récompense d'une autre vie. Le genre humain entier témoigne de ce fait et a retenu des traces plus ou moins visibles de cette première *révélation*. Cela est clair, réel, historique, conforme à la religion et à la philosophie. Veut-on voir comment M. Gioberti dénature ces notions qui semblent pourtant être tirées de ses principes. Écoutez :

Le principe qui *informe* spirituellement le genre humain sous le triple rapport de centre, de force et de loi, et qui l'élève à l'état de *société spirituelle*, c'est l'IDÉE. Seule elle peut remplir ces diverses conditions, et rendre complètement une la famille humaine. D'abord l'IDÉE est *intelligible, causatrice et source d'obligation*. Elle est *intelligible*, parce qu'elle éclaire tous les esprits, et qu'elle répand partout la lumière intellectuelle qui rend cognoscibles les choses et leurs rapports. Elle est *causatrice*, parce qu'elle n'éclaire pas seulement les esprits, mais qu'elle est en outre le premier moteur et le *principe créateur* de leur activité. Elle est *source d'obligation*, puisque, comprenant toute vérité absolue et éternelle, elle contient les vérités morales et le mobile suprême de l'obligation, et en conséquence, elle est loi et législatrice tout ensemble. Secondement, elle est unique et universelle, parce qu'il n'y a qu'une *seule Idée*, qui, étant commune à tous les *êtres doués de pensée*, d'activité et d'arbitre, resplendit à toutes les intelligences, meut toutes les causes secondes, et donne une règle morale à toutes les opérations libres (p. 265).

Car l'Idée est l'*âme des âmes*, le principe vital de tout organisme, de toute harmonie, de tout ordre créé; elle est le principe *formateur, intime, souverain et universel* des existences. Elle est l'*unité suprême*, qui, en harmo-

¹ Le *Christ* était l'*Idée* humanisée et *parlante*, t. 1, p. 503.

niant les variétés qui lui sont soumises, en les tempérant les unes par les autres et en les unissant entre elles, produit le concert, la beauté, l'accord dans le tout et dans les parties, et donne lieu au concept comme au mot d'univers (p. 266).

Ainsi, voilà encore l'idée abstraite, cette idée qu'il n'a pas pu définir et dont il n'a pu indiquer l'origine, mise à la place de Dieu. Voilà la loi, le dogme, la morale, la civilisation ayant pour cause, et pour sanction l'IDÉE, et notez de plus qu'il n'y a qu'une seule idée pour tous les hommes! Nous livrons à nos lecteurs cette idée à creuser et à digérer.

M. Gioberti avoue ensuite que cette idée, si grande, peut être altérée, non-seulement dans les individus, mais dans la société. — Dans ce cas, comment reconnaître, comment prouver à l'individu et à la société qu'elle est dans l'erreur? Comme chacun participe également à l'idée, qui de nous, de moi, d'un autre, aura la vraie idée? — M. Gioberti reste court, ou plutôt, ne vous y trompez pas, il va dire que celui-là seul aura la vraie idée, la bonne formule idéale, qui pensera et parlera comme M. l'abbé Gioberti. — C'est toujours le même système, ou plutôt la même tromperie : don gratuit à tous les hommes d'un élément divin; tous les philosophes commencent par là; et puis, quand cet élément divin veut user du droit modeste d'avoir une opinion différente de celle du donateur, alors, celui-ci oublie son don, le retire, et déclare au pauvre déshérité, qu'il n'a qu'à penser comme lui... C'est ce que nous verrons avec plus de détails dans un prochain article, où nous examinerons la théorie nouvelle de M. l'abbé Gioberti sur l'Église, qu'il définit non pas la conservatrice et propagatrice de la révélation extérieure de Dieu, mais seulement de l'Idée.

A. B.

 Ethnographie catholique.

 DÉCOUVERTE D'UNE RACE DE NÈGRES

 OFFRANT LES CARACTÈRES DE VISAGE DES RACES SÉMITIQUES.

Objections contre l'unité de races tirées de la structure de la tête des nègres.

— M. de Froberville découvre dans les Ostro-nègres africains, les traits et la structure de la race sémitique. — L'origine des races humaines de plus en plus démontrée.

M. de Froberville, voyageur et naturaliste, a présenté récemment à l'Académie des sciences, quelques résultats de ses voyages, qui doivent donner une grande impulsion à la solution de la question si débattue de l'unité de l'espèce humaine. On sait que la plus grave des objections que la science ait faite contre cette unité, consiste dans l'existence des Nègres. On a objecté d'abord la *couleur*, et lorsqu'on a prouvé que la couleur noire pouvait fort bien s'expliquer par des considérations de climat et d'hygiène, alors on a objecté la structure même de la tête du Nègre, et l'on a prétendu qu'elle différait essentiellement de la structure des autres races et principalement de la race sémitique. Voici maintenant que la science vient encore renverser ce dernier argument. Voici le compte rendu d'un rapport fait dans le courant de ce mois de mai à l'Académie des sciences, que nous empruntons à une revue de M. l'abbé Moigno dans la *Presse* :

« ETHNOGRAPHIE. — *Les Ostro-nègres africains.* — M. de Froberville, pendant un séjour de quatorze mois dans les îles Maurice et de Bourbon, a recueilli 60 *masques de nègres*, tous moulés sur la nature vivante. A cette riche et curieuse collection de types, qu'il a soumise à l'examen de l'Académie, se trouvent joints 31 *vocabulaires d'idiomes africains*, des notes sur les croyances, les traditions, les mœurs et coutumes de ces peuples; enfin une carte géographique de cette contrée, à peu près inconnue jusqu'ici.

» Chacun comprendra combien de tels travaux sont méritoires aux yeux de la science, et de quelle importance seront, pour l'histoire des races humaines, de tels matériaux aussi habilement rassemblés

que consciencieusement recueillis. Bornons-nous ici à signaler un petit nombre de problèmes curieux qui résultent des recherches et de l'exposé de M. de Froberville.

» Tous les types de cette race africaine que M. de Froberville appelle *Ostro-nègre*, appartiennent en effet à la souche Nègre : mâchoires saillantes, mentons effacés, lèvres épaisses, nez épâtés, cheveux laineux, peaux noires et huileuses, voilà les caractères communs qui frappent à la première inspection ; néanmoins un examen plus attentif permet de distinguer des variantes très-marquées, et M. de Froberville y trouve quatre groupes différens, dont le 1^{er} n'a rien qui le distingue des nègres du Congo et de la Guinée ; le 2^e se confond avec les *Caffres* et les *Béchuans*, qui habitent au sud de l'Equateur, et le 3^e offre une analogie frappante avec les nègres de l'*Océanie*, sans qu'on puisse s'expliquer, historiquement, quels rapports ont pu avoir lieu entre des peuples séparés par une mer d'aussi vaste étendue.

» Mais le 4^e groupe est encore bien plus curieux. Sur toute la surface du pays habité par les Africains, dont M. de Froberville nous rapporte les types, existent, disséminés, un certain nombre de nègres dont les traits offrent un caractère tout particulier : ceux-ci ont le nez aquilin, le menton prononcé, les lèvres minces ; on y reconnaît, en un mot, l'empreinte, un peu effacée, de la race arabe ou sémitique.

» Cette variété ne forme point une caste séparée, elle est intimement mêlée et dispersée dans la grande famille nègre, elle y a peut-être introduit, et elle y conserve des traditions sémitiques évidentes, celle du péché et du châtiment de la première famille humaine, de l'ivresse de Noé et de ses suites, le nom de *Jéhova* appliqué au soleil, le nom d'*arc du bon Dieu*, donné à l'arc-en-ciel, la circoncision, l'impureté légale, le culte de *Moulruk*, où l'on peut aisément reconnaître *Moloch*, la grande divinité chananéenne, en l'honneur de laquelle on passait les enfans à travers le feu, etc. ; toutes ces traditions religieuses de l'époque syro-chaldéenne semblent prouver qu'un peuple chaldéen fut l'instituteur, à une époque très-reculée, des races nègres de l'Afrique méridionale.

» Les *métis*, dont nous parlons aujourd'hui, confondus dans la population, au point que ni eux-mêmes, ni les naturels, ne semblent s'apercevoir de la différence qui existe entre eux, ne devraient-ils pas

leur origine aux *Phéniciens* qui s'établirent autrefois dans le pays, soit comme marchands, soit comme colonisateurs ?

» On voit que la question ethnologique des origines, si obscure et si controversée en quelques points, pourra faire un pas en avant, grâce aux utiles travaux de M. de Froberville. C'est un véritable service rendu à la science.

L'abbé MOIGNO.



 Traditions Bibliques.

 TRADITIONS RELIGIEUSES DES CARIANS MIÉROS.

Le Père Éternel appelé *Iova*. — Le fils et sa mère. — Il doit venir une religion plus complète. — Le monde finira par le feu. — Jugement dernier. — Culte. — Ablutions. — Belle prière.

Voici comment M. Plaisant, missionnaire apostolique, résume les croyances de ces peuples Birmans :

« Il est un Être incréé, tout-puissant, souverainement parfait et bon, présent en tous lieux, mais résidant d'une manière spéciale dans les *cieux supérieurs*¹. Cet Être a créé le ciel, la terre et tout ce qu'ils renferment; sa Providence règle et conserve tout. Son nom ordinaire est *Phu-Kè-ré*, c'est-à-dire, *Aïeul-Ancien-Tout-puissant*.

» Les Carians le désignent encore sous d'autres dénominations qui expriment ses différens attributs et surtout son Éternité, ou son ancienneté; car le mot *Phu* y entre toujours. Mais, outre ces noms ordinaires, la Divinité a chez eux un *grand nom*, comme ils disent, un nom *ineffable, incommunicable*, de même que chez les Juifs; et, ce qu'il y a de plus frappant, c'est que ce grand nom est le même que *Jehovah*, prononcé *Iova*. Ce mot sacré signifie *Éternel*, suivant leur interprétation; ils le rendent par le birman *Thaoura*. Avant l'arrivée des Anabaptistes, on n'osait prononcer ce nom terrible que dans des circonstances tout-à-fait solennelles; les parens inculquaient à leurs enfans de ne l'employer jamais hors de là, par la raison qu'il y a grand péché à s'en servir communément. Depuis, les Anabaptistes l'ayant vulgarisé dans leurs livres comme dans leurs prédications, personne ne se fait plus scrupule de le prononcer à l'exclusion même des noms ordinaires.

» *Iová*, ou *Kaxa Iova*, le *Seigneur Éternel*, a un fils appelé *Kaxa Klau*, c'est-à-dire, *Seigneur occupé de bonnes œuvres*. Ce fils eut

¹ C'est une expression chinoise qui appelle le ciel *Tien-chang*, ciel supérieur et la terre *Tien-hia*, ciel inférieur.

pour mère *Phi-naula*. Il est regardé comme le Réparateur du genre humain, non point qu'il ait efficacement délivré les hommes de la tyrannie du démon et du péché, mais en ce sens que, par sa prédication, confirmée par des miracles, il a ramené un grand nombre d'hommes dans le chemin du salut. Après sa mission remplie, *Kaxa Klau* mourut ; mais il paraît qu'il ressuscita, puisque tous s'accordent à le faire disparaître du côté de l'occident. Certains croient qu'il s'embarqua sur un navire européen. De là peut-être cette autre tradition, recueillie de la bouche d'un vieillard, qu'il devait venir, du même côté, des étrangers qui annonceraient une religion plus complète.

» Chaque homme, après sa mort, est jugé par le gouverneur des enfers, puis retenu dans ce lieu de supplices, ou bien envoyé au ciel, suivant ses œuvres. Les peines comme les récompenses de l'autre vie sont éternelles.

» Avant la fin du monde, la lune et les étoiles seront d'abord détruites. En revanche, il y aura deux soleils qui feront leur révolution de manière à ce qu'il y en ait toujours un sur l'horizon. De ce jour continué résultera une si grande chaleur, que la terre finira par s'embraser, les rivières par tarir, et les mers par se dessécher. Alors, tout mourra. Mais avant l'embrasement, *Iova* viendra lui-même séparer les bons des méchants. »

« Voilà, Monseigneur, le résumé des croyances de ces peuplades. Votre Grandeur sera étonnée, sans doute, de trouver, à côté d'un fatalisme aussi absurde que celui qui fait le fond du Bouddhisme birman, des notions si pures sur la Divinité, et un nom si visiblement identique avec le nom biblique que Dieu lui-même se donna. La première fois que nous entendîmes parler de ceci, nous ne pouvions en croire nos oreilles, et nous pensâmes que ce nom leur avait été appris par les Anabaptistes. Mais aujourd'hui, nous sommes certains du fait ; nous laissons aux savans le soin de l'expliquer. Vous voyez aussi des lambeaux de la vérité chrétienne dans cette tradition imparfaite sur la Création, la Rédemption et le Jugement dernier. Il n'est pas étonnant que ces pauvres habitans des bois, sans livres, sans documens aucun, n'en sachent pas plus long sur des mystères si sublimes, où la raison la plus éclairée perd tous ses droits.

» CULTE. — Outre le culte privé que les Carians rendent à *Kaxa*

Iova par leurs prières quotidiennes, ils ont aussi un culte public. A la nouvelle et pleine lune, ils se rassemblent dans leurs *Bou-do* (temples), où l'on ne trouve ni idoles, ni aucune sorte de représentation humaine. Au fond du sanctuaire, on voit un autel couvert d'une étoffe blanche, et décoré de bougies qu'on allume pendant l'offrande. L'assemblée est présidée par deux vieillards, un homme et une femme. Ceux-ci doivent jouir d'une bonne réputation et vaquer plus que les autres aux œuvres de piété, à la prière, à la louange de *Iova*. Ils habitent ordinairement le *Bou-do*, et gardent constamment l'habit blanc, symbole de la pureté qui doit orner leur âme. Quand tout le monde est rassemblé, et avant que l'on entre dans le temple, le vieillard (*Bou-Kho*) prend un bouquet composé de trois petites branches de différentes espèces, il le trempe dans une eau qu'il a préalablement bénite sur l'autel par divers exorcismes, et en asperge le peuple en disant : « Que tout ce qu'il y a d'impur et de nuisible s'éloigne de nous, que rien de mauvais ne nous obsède ou ne nous suive ! » Après l'aspersion, qui se pratique aussi dans les maisons privées avec la même eau, l'assemblée entre dans le sanctuaire et l'offrande commence : elle consiste en une tasse de riz, une tasse d'eau, un peu de bétel et d'arêque, et se fait par les mains du *Bou-Kho* qui, en la présentant, parle en ces termes :

« Le Seigneur tout-puissant, très-haut, très-grand, très-bon, »
 » très-excellent, brille d'un éclat qui ravit. Il est parfait en tout. Il »
 » a créé le ciel, la terre, le soleil, la lune, l'eau, le feu, le riz. Il a »
 » créé notre premier père, notre première mère ; il a créé les fruits »
 » et les feuilles, l'amer et le doux, les oiseaux, les amphibies, les »
 » poissons, les quadrupèdes et tout ce qui peut nous nourrir. O Sei- »
 » gneur ! vos bienfaits sont sans mesure. O Seigneur ! nous ne pour- »
 » rions vous en remercier dignement. Nous vous adorons, Seigneur ; »
 » ayez pitié de nous, assistez-nous ; nous ne saurions nous garder »
 » nous-mêmes ; gardez-nous, Seigneur ! Préservez-nous du chaud, »
 » préservez-nous du froid ; préservez-nous de l'iniquité, du péché ; »
 » Seigneur, ayez pitié de nous, faites descendre sur nos têtes votre »
 » vertu bienfaisante ; donnez-nous la santé ; accordez-nous une »
 » abondante moisson, faites que nous puissions dormir en paix, »
 » Seigneur !

» Adorons le Seigneur en joignant les dix doigts des mains. »

» C'est par ces dernières paroles que se terminent presque toutes leurs prières publiques. C'est là leur doxologie. Après cet exorde, l'assemblée exécute, à la louange de *Iova*, divers chants monotones et mélancoliques, dont l'esprit est aussi religieux que l'invocation que je viens de vous traduire. Mais le style en est plus orné ; à l'éclat des images, il joint la précision de la mesure et l'harmonie des rimes ; c'est, en un mot, de la poésie. Plus tard, si Votre Grandeur le désirait, nous pourrions lui communiquer quelques-uns de ces chants ¹.

Il en est un, le plus connu de tous, qui semble n'être que la traduction du verset : *Ab ortu solis usque ad occasum, laudabile nomen Domini* ².

» Avant que les Anglais s'emparassent de ce pays, les Carians ne tenaient leurs assemblées qu'en cachette. Les Birmans faisaient subir de cruelles persécutions à ceux qu'ils surprenaient en adoration devant tout autre dieu que *Gaulama* et ses idoles. Ils poussaient quelquefois la cruauté jusqu'à massacrer leurs victimes, et toujours, ils leur faisaient payer une forte rançon si elles ne voulaient pas apostasier. Les vieux Carians s'accordent à dire que, plusieurs fois, certains de leurs compatriotes trouvés dans les *Bou-do*, furent traînés à Faway devant le gouverneur, et que, sur le refus d'abjurer leur religion, ils furent soumis à une rude bastonnade, et obligés de racheter leur vie au prix de pièces d'argent, en assez grand nombre pour remplir deux cocos.

» Depuis l'arrivée des Anglais, ces assemblées religieuses ne sont plus guères en usage parmi les Carians les plus voisins de la côte. Sans perdre leurs traditions dogmatiques, la plupart ont fini peu à peu, en se mêlant aux Birmans, par adopter certaines pratiques superstitieuses de ce dernier peuple. Ces superstitions tendent toutes à apaiser les mauvais *Nats*, dont ces pauvres gens redoutent singulièrement la puissance. Comme les Birmans, ils attribuent à cette influence, provoquée par des maléfices, un grand nombre de maladies

¹ C'est une chose bien importante que de conserver ces antiques prières, qui sont sur le point de disparaître ; nous ne doutons nullement que Monseigneur ne leur ait demandé de les traduire.

² Du levant au couchant béni soit le nom du Seigneur (*Ps.* 112).

aiguës dont ils ignorent la cause naturelle. Suivant eux, dès qu'un sorcier veut se défaire de quelqu'un, il introduit dans le corps de sa victime une poule réduite à la petitesse d'une insecte. Cette poule, avalée en respirant sans qu'on s'en doute, reprend peu à peu ses dimensions ordinaires, et finit par étouffer le malheureux qui la porte dans son sein. Carians et Birmans assurent que, quand on brûle le cadavre, l'objet du maléfice se retrouve intact au milieu des flammes. Quel que soit en ceci leur aveuglement, il paraît certain que le démon opère des choses assez merveilleuses parmi ces peuples, où il règne en maître, tandis que le sort des chrétiens ne présente rien de semblable. Ce fait, bien connu des infidèles, est, aux yeux d'un grand nombre, une forte preuve de la vérité ou du moins de la supériorité de notre sainte Religion.

» Le Carian, à son entrée en ce monde, n'est fêté en aucune manière. Il n'en est pas de même de sa sortie. Peut-être que ces pauvres gens, comme certains peuples de l'antiquité, voient la mort comme la délivrance des misères innombrables dont un nouveau-né commence seulement à subir le joug. Ils brûlent tous les cadavres, grands et petits, différant encore en cela des Birmans qui enterrent les enfants et ceux qui ont péri par un accident quelconque. Ils enveloppent le mort dans une natte, et le plus proche parent met le feu au bûcher. L'épouse ne va pas à la cérémonie funèbre de son mari, ni la mère à celle de son enfant. Les ossements épargnés par le feu, et notamment le crâne, sont portés sur une montagne éloignée; on en réserve néanmoins quelques fragmens comme souvenir du défunt. Quelques jours après le décès, et le jour du premier anniversaire, se célèbrent des fêtes en son honneur. Il serait trop long de vous en parler en détail. Nous pourrions le faire dans une autre lettre.

L'abbé PLAISANT,
Des Missions Etrangères.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 113. — Mai 1849.

Traditions primitives.

DE L'ORIGINE

DE LA

TRADITION INDIENNE DU DÉLUGE.

Deuxième Article ¹.

§ II. Etude de la tradition indienne du déluge d'après les vues de M. E. Burnouf. — Preuves de l'antériorité du récit de *Mahābhārata* sur tous les autres. — Des circonstances communes aux deux versions de la même légende ; recherches sur leur homogénéité et leur caractère indien. — Des personnages en rapport avec la théorie des *Manous* ; du fait du *déluge* en rapport avec la théorie des cataclysmes cosmiques ; objections du commentateur indien du *Bhāgavata* contre la réalité du fait. — Observations critiques de M. E. Burnouf. — La tradition du déluge primitivement étrangère à l'Inde.

Après avoir considéré les vicissitudes et les altérations auxquelles la tradition du Déluge a été exposée dans les siècles modernes de la littérature sansrite, nous arrivons à la question principale que nous avons choisie pour matière de notre travail : la source de cette tradition relativement à l'Inde. M. *Burnouf* a consigné dans la préface du tome III^e du *Bhāgavata* des recherches infiniment précieuses qui fournissent le moyen de résoudre la question ainsi posée : mais, avant de rapporter les conclusions de l'illustre indianiste, nous le suivrons dans quelques-uns des aperçus dont il les a fait précéder dans sa dissertation critique.

¹ Voir le 1^{er} article au n^o précédent, ci-dessus p. 265.

On ne peut perdre de vue un seul instant le fait qui ressort de l'analyse et de la comparaison des textes : l'histoire du Déluge est racontée en détail dans le *Mahâbhârata*, et c'est du poëme épique que les auteurs du *Bhâgavata Pourâna* ont tiré la matière de leur narration au chapitre 24^e du livre VIII. Le changement capital qu'ils y ont introduit a consisté à faire gloire du merveilleux de cette histoire, non plus à *Brahmâ*, mais à leur divinité : travaillant sur le même fond traditionnel, ils en ont constitué avec peu de modifications un mythe *Vischnouïte*, le mythe de l'incarnation de *Vischnou* en poisson. Que conclure de cette différence ? qu'au tems où a été rédigé le *Mahâbhârata*, la fable de l'Incarnation d'un dieu en poisson n'était pas encore une fable *Vischnouïte*, et qu'elle a reçu plus tard une nouvelle importance du rang qu'on lui a donné dans la série des principales incarnations de *Vischnou*. Car, si les compilateurs de l'épopée eussent trouvé cette fable au nombre des croyances appartenant déjà à la religion de *Bhagavat*, ils n'eussent pas attribué l'honneur d'une si merveilleuse incarnation à *Brahmâ*, à un dieu différent de celui qu'ils ont célébré avant tous les autres ¹.

Ce n'est pas seulement un caractère irrécusable d'antiquité qui distingue le premier récit du second, mais c'est encore la mention exclusive du nom de *Brahmâ*, comme du Dieu qui agit et qui opère le miracle : ce qui atteste d'ailleurs la priorité de la fable du *Mahâbhârata*, ce sont les efforts que tentent les commentateurs pour donner à l'épisode un tour exclusivement *vischnouïte*, en faisant du nom de *Brahmâ* un synonyme de celui de *Vischnou*. Ils sont forcés, pour soutenir l'identité, d'appliquer à leur Dieu l'épithète de *Brahmâ* (racine *wrih*), signifiant ce qui croît, ce qui va croissant, et ils font ainsi allusion à une des circonstances extraordinaires de l'incarnation de *Vischnou* en poisson, comme on aura pu le remarquer précédemment ². Il n'est pas besoin de dire qu'un pareil système d'étymologies conduirait à ne plus distinguer d'avec les autres une seule des divinités anciennes de l'Inde.

¹ Burnouf, *Préface* du t. III, p. XXIV-V.

² Voyez Bopp, *Préf.* de sa traduction : *die Sündfluth*, etc., p. XVIII-XX.

Nous devons encore toucher à un second point de comparaison qui montre également bien que le récit du *Bhâgavata* est fondé sur le remaniement d'une source plus ancienne : il est bon de remarquer en quels lieux les narrateurs ont placé la première partie de l'action. Or, selon le *Mahâbhârata*, la scène est au nord des monts *Vindhyas*, auprès d'une rivière dite *Virinî*, peut-être la *Varanî*, un des affluents du *Gange*. De plus, le poisson est jeté dans le grand fleuve du *Gange*, et le vaisseau est attaché à un des pics de l'*Himâlaya*¹. Au contraire, selon la version du *Bhâgavata*, la scène est au sud des monts *Vindhyas*, dans des contrées occupées en dernier lieu par la population *brâhmanique*; elle se passe dans le *Dravida*, dénomination générale du pays des *Tamouls*. La rivière où était plongé le roi du *Dravida*, *Satyavrata*, c'est le *Kritamûlâ* qui prend sa source dans le mont *Maloya*, faisant partie de la chaîne occidentale des *Ghates*.

Il demeure établi, par la mention de ces noms géographiques, que, selon l'Épopée, la scène du Déluge est au nord de l'Inde, et qu'elle est au sud selon le *Bhâgavata* et les *Pourânas* qui l'ont copié. On est en droit d'en conclure avec M. Burnouf que le récit que nous donne le premier ouvrage a été composé dans le nord de la péninsule, ou, plus précisément, dans l'Inde centrale, tandis que le récit du second l'a été dans l'Inde méridionale ou le *Décan*². Le récit épique a de ce chef une incontestable priorité, puisqu'il répond à une phase plus ancienne de l'histoire de l'Inde. Le mouvement qui a porté la race arienne du nord au midi s'étant continué depuis les époques les plus reculées, l'histoire littéraire a suivi dans sa marche l'histoire politique, et il est advenu que les compilateurs des vieilles traditions, et en particulier des *Pourânas*, ne se sont

¹ Dans cette partie du récit, que le *Bhâgavata* a entièrement omise, le vaisseau est lié par les sages sur l'ordre du dieu-poisson au sommet le plus haut de l'*Himavat*, qui serait appelé d'après cela jusqu'à l'époque actuelle *Nau-bandhanam* (liaison du navire) (stances 16-19). C'est un des incidens qu'il importe le plus de relever dans l'étude comparée des traditions, puisqu'un pic de l'*Himâlaya* est littéralement l'*Ararat* du déluge indien dans le *Mahâbhârata*.

² Préface du *Bhâgavata*, t. III, p. XXVII-VIII.

fait aucun scrupule de déplacer la scène des événemens anciens, pour la reporter au milieu des pays mieux connus de leurs contemporains, dans les contrées les plus voisines de celles qu'ils habitaient. Comme il y a eu dans l'Inde plusieurs déplacements des principaux centres de culture intellectuelle, ces sortes de renaissances ont laissé leur empreinte sur des livres anciens devenus l'objet de travaux plus ou moins neufs, en même tems que des ouvrages nouveaux étaient composés à l'imitation de ces livres. A chacune des haltes qu'a faites le *brâhmanisme* dans sa marche rétrograde vers le sud, se rattache un mouvement littéraire et philosophique qui a donné naissance à des œuvres aussi nombreuses que variées¹. Veut-on appliquer ces vues au contenu du *Bhâgavata*, on admettra sans peine que *Vopadéva*, que l'on suppose l'avoir rédigé au commencement du 12^e siècle, dans le *Décan*, ait songé le plus souvent à la côte de *Coromandel* et à l'extrémité de la presqu'île qui étaient encore indiennes.

Ces considérations exposées sur la composition relativement moderne de l'épisode du *Bhâgavata*, il nous importe de mettre en relief les circonstances semblables des deux récits de la même légende; car il s'agit d'établir, de corroborer cette opinion, que l'*Épopée* et le *Pourâna* racontent tous deux, d'une manière un peu différente, un *seul et même événement*². Or, voici les circonstances essentielles qui en restent selon l'une et l'autre rédaction : — 1^o le *Manou*, nommé *Vaivasvata*, ou le fils du Soleil, est sauvé des eaux qui submergent la totalité de la terre; — 2^o c'est à un Dieu qu'il doit son salut; — 3^o ce Dieu lui apparaît sous la forme d'un poisson; — 4^o le *Manou* traverse les eaux dans un vaisseau; — 5^o il sauve avec lui les *sept Rischis* et les semences des plantes utiles; — 6^o enfin, une fois sauvé, il procède à la régénération de toutes choses par une création nouvelle. Évidemment, l'ensemble du dessin présente d'un côté et de l'autre assez d'analogie, pour

¹ Ces opinions que M. Burnouf a embrassées par conviction (Préf. p. xxix-xi) seraient, comme il l'indique lui-même, facilement justifiées à l'aide des résultats qu'a obtenus M. Lassen au tome 1^{er} de ses *antiquités indiennes*, où il trace la marche et les progrès des races brâhmaniques dans l'Inde.

² Burnouf, *préface* citée, p. xxxi-ii.

qu'on ne relève pas trop sévèrement la précision plus ou moins grande de quelques traits qui sont en dissidence.

Mais voici que se présente une autre matière de recherches dont l'importance dépasse encore celle des précédentes : il est bien vrai que le même fait du Déluge, selon les *Indiens*, est chanté dans deux poèmes considérables de la littérature saussrite; mais, bien que le récit qu'ils en font repose sans doute sur une *tradition ancienne*, il n'a rien des narrations dites *itihâsas* qui abondent dans les *Brâhmanas* védiques, et on ne l'a pas rencontré dans ce qui nous est présentement connu de cette classe d'ouvrages¹. Il reste fort douteux qu'on retrouve jamais l'*histoire du déluge* dans les *Védas*, et cependant il faudrait l'y voir retrouvée pour attribuer à cette histoire la plus haute antiquité par rapport aux traditions de l'Inde. Mais la question, qui semble sous ce rapport exiger la découverte de nouveaux textes, vient de recevoir une solution de l'étude approfondie du fait traditionnel qui l'a fait naître.

M. *Burnouf* s'est demandé si les circonstances principales qui sont communes aux deux récits du Déluge indien sont toutes parfaitement homogènes, ou, en d'autres termes, si elles sont toutes également *indiennes*. Or, les recherches ainsi entendues portent sur ce point fondamental : la *tradition du déluge est-elle d'origine indienne ou ne l'est-elle pas*? Ces mêmes recherches supposent que l'on détermine subsidiairement quels rapports la tradition du Déluge chez les Indiens présente avec les traditions de l'Asie occidentale touchant le même événement. M. *Burnouf* n'a entrepris l'examen d'une partie de ces questions qu'avec la réserve et la circonspection qu'on l'a vu porter dans la discussion des problèmes d'histoire, où son talent de critique a brillé du plus grand éclat : s'il n'a pas traité ces questions dans leur étendue, il en a mis clairement au jour les *éléments indiens*, comme il s'exprime lui-même; il a fait voir ce que l'étude de la tradition brâhmanique peut offrir de ressources nouvelles à quiconque voudrait les traiter d'une manière générale. On va juger de la précision et de l'habileté que réclamaient les investigations auxquelles s'est livré M. *Burnouf* sur

¹ *Préface* du tome III, p. XXVII; cf. p. LII.

l'existence de la tradition du Déluge parmi les Indiens, sur la valeur de cette tradition à leurs yeux, sur la source *étrangère* où ils ont dû la puiser.

Une première observation porte sur le personnage qu'on a fait le héros de la tradition indienne, et sur l'époque que lui assigne l'histoire mythologique de l'Inde. Ce personnage est un *Manou*, le *septième Manou*, dit *Vaivasvata*, selon le premier récit, comme nous l'avons dit plus haut; un roi appelé à devenir le *septième Manou* dans un autre âge, selon le second récit.

Cette différence a été admise sans peine par les poètes, grâce à la théorie de la transmigration qui est devenue tout à fait populaire dans l'Inde : le *Manou Vaivasvata* était, dans une existence antérieure, un vertueux prince nommé *Satyavrata*, et c'est à ses hautes vertus qu'il a dû l'honneur d'être le chef de la période actuelle. De plus, l'auteur du *Bhâgavata* a reculé la scène du déluge sous le *Manou* qui a précédé *Vaivasvata* ; en plaçant l'événement sous le règne du *sixième Manou*, dit *Tchâkchoucha*, il le met en dehors de la période présente et le reporte un peu davantage dans les âges anté-historiques⁴. Le *Mahâbhârata*, en reportant le déluge au règne du *Manou* actuel, fondateur des races royales qui rattachent leur origine au *soleil*, avait déjà reculé l'événement aussi loin qu'il pouvait l'être, à condition de rester dans les limites de ce que l'on pouvait appeler l'*âge historique*, ou l'époque de la durée du monde la plus rapprochée de nous.

Pourquoi le compilateur du *Pourâna* a-t-il déplacé la date du fait et substitué le nom peu connu de *Satyavrata* au nom fameux du *septième Manou*? Parce qu'il a voulu ajuster le mieux possible le récit du Déluge avec la théorie des *Manvantaras* ou des quatorze âges, gouvernés chacun par un *Manou*, et dont le total forme un *Kalpa*, c'est-à-dire une période de création. Le poète compilateur ne peut s'empêcher d'admettre le rôle éminent de *Manou Vaivasvata*, et de le représenter, par conséquent, comme le restaurateur d'un monde nouveau; mais il fait remonter le Déluge, à dessein, jusque dans un *Manvantara* antérieur, parce que la théorie des *Man-*

⁴ Préface du tome III, p. XXXVI-VII, p. XLV.

vantaras lui enseigne que *Vaivasvata* ne commence son empire que quand le *Manou* précédent a terminé le sien. Cependant, en assignant une date plus reculée à un fait aussi extraordinaire que la submersion du monde par les eaux, les auteurs du *Bhâgavata* n'ont pas réussi à donner à ce fait les caractères de certitude et d'authenticité qu'il aurait dû présenter à la conscience indienne en rapport avec le système de la succession des *Manous* : c'est ce que nous allons montrer, en interrogeant, avec M. *Burnouf*, les assertions du plus célèbre commentateur du *Pourâna*.

Crîdhara Svâmin explique, dans ses scholies, les deux passages du *Bhâgavata*, où il est question du Déluge¹, et il donne avec détail, surtout dans le second passage, la raison des doutes qu'il a conçus touchant le rapport possible du déluge avec la théorie des cataclysmes. Toute son argumentation, qui ne laisse pas que d'être assez serrée, est la critique de la tradition au point de vue indien, et elle est puisée dans la connaissance de la théorie des *Manvantaras* et des diverses espèces de cataclysmes périodiques. Malgré l'intérêt de tout ce passage, qui offre un exemple du langage et des procédés de l'exégèse indienne, nous préférons, au lieu de le citer en entier, présenter ici, en résumé, les raisonnemens et les conclusions de *Crîdhara Svâmin*.

Le déluge, d'après les termes de la tradition, ne serait pas autre chose qu'un de ces cataclysmes que l'on nomme *pralayas*, ou destructions de l'univers². La tradition tout entière est rattachée d'autre part au sommeil de *Brahmâ*, le dieu créateur : quand, par une imitation de la vie mortelle, le dieu s'endort à la fin de sa journée, ce sommeil donne lieu à un de ces anéantissemens de la création, qu'on pourrait appeler *cataclysmes nocturnes*.

Le commentateur indien pose, en conséquence, cette question : le cataclysme de *Satyavratu* est-il une des grandes dissolutions du monde qui eut lieu à la fin de la vie de *Brahmâ*, ou bien n'est-il

¹ Au livre 1^{er}, chap. III, st. 15, et au livre VIII, chap. XXIV, st. 7.

— Voir la préface citée, p. XXXVI 1-11.

² Le texte du *Bhâgavata* se sert des mots consacrés pour de pareils événemens : *pralaya*, dissolution, *samvarta*, bouleversement.

qu'une de ces dissolutions moins complètes qui arrivent à la fin de chacune des journées de ce dieu ? Il réfute d'abord l'hypothèse d'un cataclysme universel, en disant que par suite d'un cataclysme de ce genre, il ne reste rien de ce qui est créé, ni terre, ni hommes, ni plantes, et que d'ailleurs le préambule du récit se rapporte exclusivement à un cataclysme nocturne ; c'est ce qui résulte, en effet, des termes qu'on lit dans la stance 7^e 1 : « A la fin du *Kālpa* » précédent eut lieu l'anéantissement périodique de l'univers » appelé du nom de *Brahmā*. . . . » Le commentateur combat de même la supposition d'un cataclysme nocturne, parce que le déluge qu'annonce le texte doit être soudain, tandis qu'un cataclysme est toujours annoncé par des signes précurseurs, tels qu'une sécheresse extrême, des pluies torrentielles, et même la mort des êtres vivants². De plus, il reprend le texte d'un des premiers chapitres du *Bhāgavata*, où il est dit que *Viṣṇou* a fait de la terre un vaisseau pour sauver le roi qui sera un jour *Manou Vaivasvata*³, et il soutient qu'il y a contradiction dans les termes, puisque la terre disparaît pendant un cataclysme. Enfin, il déclare inadmissible l'opinion qu'un cataclysme aurait eu lieu sous le *Manou* précédent : car les *Manous* se succèdent sans interruption, du 1^{er} jusqu'au 14^e, et c'est seulement après le règne du dernier que peut arriver un cataclysme ; on ne peut par conséquent donner place à un tel événement à la fin du règne du 6^e *Manou*.

Que devient, aux yeux de *Çrīdhara Svāmin*, le déluge chanté par les poètes, raconté par le *Mahābhārata*, et conservé par les croyances *viṣṇouïtes* touchant les incarnations de *Bhagavat* ? Le déluge n'est plus qu'une apparition magique, un miracle destiné à ouvrir les yeux de celui en faveur de qui *Viṣṇou* l'espère. Voici en quels termes le commentateur propose cette explication :

« Il ne s'agit pas ici d'un cataclysme réel ; mais *Bhagavat* appa-

¹ Il est dit dans la stance 37 que le vaisseau parcourra l'Océan, « tout le tems que durera le sommeil de *Brahmā*. »

² Ces signes sont décrits dans le *Mahābhārata* et dans le *Harivansa* : voir la traduction de ce dernier ouvrage par M. Langlois, tome II, p. 294.

³ Liv. I, ch. III, st. 15.

» raissant sous une forme visible pour enseigner la science à *Sa-*
 » *tyavrata*, lui fait voir subitement comme une espèce de cata-
 » clysme, afin de lui inspirer le détachement du monde, tout
 » comme dans le présent *Manvantara* même de *Vaivasvata*,
 » il en fit voir un à *Mûrkandéya*. »

Le commentateur avait exprimé la même idée en faisant une première fois mention du déluge ¹ :

« Quoiqu'à la fin d'un *Manvantara* dit-il, il n'y ait point de ca-
 » tacyisme, cependant le spectacle illusoire [d'un tel événement]
 » fut donné à *Satyavrata* par un des jeux de *Vishnou*... »

La solution que nous résumons est tout indienne; elle nous apprend que la tradition du Déluge est inconciliable avec la théorie admise dans l'Inde touchant les cataclysmes périodiques, et qu'elle n'a pu être appropriée au système régulier, quoique fantastique, des *Manvantaras*, que moyennant une intervention surnaturelle de la divinité. Il ne sera pas inopportun de rapprocher de cette solution les allégories à l'aide desquelles les commentateurs du *Mahâ-bhârata* ont prétendu expliquer l'épisode du déluge qui leur apparaissait en contradiction avec leurs conceptions religieuses, n'importe le caractère merveilleux des fables que leur foi leur permet d'accepter le plus souvent, sans difficulté ². Selon la glose de *Nîlakantha*, le poisson serait la vie; *Manou*, la personnalité (*ahan kâro*); le vase et les autres réceptacles du poisson, ce seraient autant de corps différents, et les semences conservées représenteraient les actions qui appartiennent à des existences antérieures. C'est donc à la psychologie et au mysticisme qu'a eu recours l'exégèse indienne, pour justifier la présence d'une tradition étrangère dans le corps de poèmes où des croyances nationales sont exclusivement glorifiées.

Nous venons de montrer que la tradition du déluge est indépendante de la théorie des cataclysmes; mais on a dû se demander ³ : laquelle des deux est antérieure à l'autre, de la tradition ou de la

¹ Au sujet du passage cité du chapitre III.

² V. Bopp, préface du *Sandfluth*, p. XXI.

³ Burnouf, *Préface* du tome III, p. XLIII-V.

théorie? Nous admettons avec le savant critique qui a soulevé un doute à ce sujet, que la théorie est plus ancienne. d'après toutes les vraisemblances qui sont en sa faveur. En effet, la théorie des âges du monde repose sur une notion commune au *brâhmanisme* et au *bouddhisme*. Cette notion qui a été inspirée aux Indiens par le spectacle de la nature, c'est que l'univers naît et périt pour renaître encore par une succession non interrompue de créations et de destructions, et à cette notion se rattache la notion populaire de la dégénération toujours croissante du genre humain. Si la tradition du Déluge avait donné lieu à la théorie des renouvellemens successifs de l'univers par l'eau et par le feu, cette tradition, semble-t-il, eût été absorbée complètement par la théorie, de manière à ne plus laisser de traces dans la mémoire des races indiennes. La supposition que fait M. *Burnouf*, à cet égard, est appuyée sur les procédés connus de l'esprit brâhmanique, qui a toujours recherché avidement l'assimilation des moindres faits d'histoire aux données fondamentales de la mythologie. Par conséquent, si le déluge de *Vaivasvata* reste à côté et en dehors du système des destructions et des reproductions périodiques, c'est qu'il n'a été connu dans l'Inde que postérieurement à la conception ou même à l'élaboration de ce système.

La même thèse est encore fortifiée par d'autres considérations que l'illustre orientaliste a tirées de l'étude du déluge indien d'après les circonstances que rapportent le *Mahôbhârata* et le *Bhâgavata* : la critique européenne vient ajouter ses réserves aux objections qu'a faites la critique indigène dans l'intérêt des croyances qu'elle était appelée à défendre.

Une des circonstances qui méritent davantage l'attention, c'est que le dieu qui avertit le *Manou* prend la figure d'un poisson. Cette fiction qui semble être bien indienne dans l'esprit et dans la forme, a été reprise par les *Vischnouïtes*, après qu'on l'avait appliquée une première fois à *Brahmâ*; ils ont consenti d'autant plus aisément à l'emprunt, qu'ils avaient déjà opéré anciennement l'assimilation de *Vischnou* à *Nârâyana* ou l'*Esprit suprême*, lorsqu'ils avaient fait à Dieu l'application des anciens textes relatifs à *Nârâyana* (*porté sur les eaux*). On ne saurait nier que l'incarnation du Dieu

libérateur en *poisson* ne soit le trait qui rappelle le plus expressément les idées indiennes. Cependant, comme nous le dirons plus loin, des notions analogues sur la forme de puissantes divinités se rencontrent chez plus d'une nation placée à une grande distance de l'Inde.

Sans nous arrêter à la donnée du vaisseau, d'une arche, qu'on pourrait appeler la condition nécessaire de l'événement, nous observerons ici qu'on a cherché en vain à déterminer la position du pic de l'*Himâlaya* auprès duquel s'est arrêté le vaisseau, selon le *Mahâbhârata*, et qui aurait été nommé *Nau-bandhana*. L'autorité de *Wilford* ne suffit pas pour le placer dans le voisinage du *Kachemire*; l'application du nom de lieu reste douteuse, ainsi que l'existence même de la montagne, soit dans la géographie, soit ancienne, soit moderne de l'*Himâlaya* ¹. La mention de cette montagne est sans doute un des détails accessoires que les poètes indiens ont ajoutés au récit pour l'approprier à leurs descriptions chargées fort souvent de noms géographiques ².

Nous insisterons de nouveau sur la contradiction qu'une des circonstances principales de la tradition offre avec les véritables idées des Indiens sur les déluges qui devraient être appelés *cosmiques* : la délivrance du *Manou* et des *sept Rischis*, ainsi que la conservation des semences des plantes, sont des faits contraires au système des *Manvantaras*. Les *Rischis*, assesseurs d'un *Manou*, ne sont pas réputés survivre à ce *Manou*. Si les *Rischis* du 7^e *Manou* ont été sauvés par lui du déluge, il faut nécessairement que ce déluge n'ait pas été envisagé comme un cataclysme universel, malgré les stances descriptives qui annoncent l'anéantissement des

¹ Préface de M. Burnouf, p. XLVI.

² Nous ajouterons que M. Lassen admet, d'après *Vigne* et quelques voyageurs modernes, qu'il existe dans la partie orientale de l'*Himâlaya*, contiguë au *Kachemire*, une montagne que les indigènes appellent *Nau-bandhana*, comme le disent les rédacteurs de l'épisode cité (*Antiq. indiennes*, t. 1, p. 841, note). Mais il remarque, à propos de la preuve alléguée par M. Burnouf, qu'on manque d'une donnée quelconque pour déterminer vers quelle époque cette dénomination a été imposée à une montagne du nord de l'Inde (supplément au t. 1 des *antiquités*, p. XCIII).

trois mondes. De plus, s'il est conforme aux idées indiennes de représenter le *Manou* sauvé procédant à la régénération de toutes choses par une *création nouvelle*, il est évident que ce rôle essentiel du *Manou* s'accorde assez mal avec l'ordre qu'il a reçu de déposer dans l'arche des semences de toutes les plantes utiles à l'homme. Pourquoi parler de la conservation des végétaux, tandis que le *Manou*, qui échappe à la grande catastrophe, a le pouvoir de reproduire toutes choses, de créer au commencement de son règne dieux et hommes, animaux et plantes? Dans ce fait tout secondaire, nous apercevons encore les traces d'une *tradition étrangère*, qui s'est accrue des données les plus importantes de l'histoire indienne.

Reste la question de savoir si l'Inde elle-même n'a pas fourni la notion du Déluge qu'ont célébré ses Rhapsodes, ou, en d'autres termes, si la tradition du déluge ne s'est pas produite dans l'Inde indépendamment du système cosmologique des *Pourânas* avec lequel, nous l'avons vu, elle ne s'accorde aucunement. Or, le souvenir de l'*inondation du Kachemire* est le seul auquel on puisse songer, sous ce rapport, parmi les souvenirs historiques de l'Inde. Mais, ainsi que l'a fait voir M. Troyer, dans sa *Chronique des rois du Kachemire*¹, l'inondation que l'on suppose avoir eu lieu dans ce pays, a dû être, physiquement parlant, tout à fait étrangère à un déluge universel, et elle se rapporte vraisemblablement à l'état ancien de la contrée qui était celui d'un grand lac. Le souvenir de cet état ou d'un événement local qui l'aurait amené, n'a eu, semble-t-il, aucune part à la conception et à la propagation de la tradition indienne du déluge².

Il résulte des recherches que nous venons d'analyser, que la même solution se présente à la critique, sous quelque face qu'elle veuille envisager l'origine de la tradition : devient-il manifeste que la tradition du déluge de *Vaivasvata* ne se rapporte ni au système des cataclysmes cosmiques, ni au souvenir de l'inondation du Kachemire, en un mot, à rien de ce qui nous est connu dans l'Inde,

¹ *Radjatarangini*, Paris, 1840, traduction tome II, p. 296 et suiv.

² *Bhâgavata*, tome III, préface, p. XLVIII-LI.

il faut bien admettre que l'idée du déluge de *Vaivasvata* est primitivement *étrangère à l'Inde*. Cette conclusion ne ressort pas seulement d'une étude attentive des moindres circonstances qu'il était indispensable de mettre en rapport avec les faits et l'esprit de la mythologie indienne : elle est fournie à la science moderne par le témoignage de *Çridhara*, que M. *Burnouf* est en droit d'appeler un témoignage complètement désintéressé ¹. Comment serait-il permis de défendre encore l'origine purement indienne du déluge, maintenant que nous voyons un commentateur aussi orthodoxe que *Çridhara*, consacrer son savoir, sa dialectique et même sa foi, à distinguer nettement la théorie des cataclysmes d'avec la tradition du merveilleux déluge de *Satyavrata*?

§ III. Application des recherches nouvelles à la science historique. — Réfutation de l'hypothèse de l'origine exclusivement indienne du déluge. — Traditions de l'Asie occidentale du déluge des Chaldéens, dont la connaissance a pu être portée dans l'Inde. — De la forme ancienne et authentique de la tradition consignée dans le Pentateuque.

Après avoir montré l'esprit de la tradition indienne du déluge, après avoir exposé les résultats les plus récents de l'étude approfondie qui en a été faite, il ne nous reste plus qu'à indiquer l'application de ces résultats importants à la science historique et à l'interprétation des traditions de la haute antiquité. Nous ferons voir, d'une part, qu'ils mettent à néant les hypothèses favorites de quelques savans hostiles au Christianisme sur l'origine exclusivement indienne du récit du Déluge; nous montrerons sommairement, d'autre part, à quel degré ils confirment la *priorité et l'authenticité du déluge mosaïque* en reportant l'origine de la tradition parmi les peuples de l'Asie occidentale. Il nous suffira de recommander à l'attention des lecteurs les recherches spéciales qui seraient entreprises avec fruit, d'accord avec le point de vue que nous avons signalé à l'instant.

Une des erreurs que l'on ait défendues le plus savamment touchant le déluge indien, c'est celle de revendiquer pour l'Inde seule

¹ Tome III, p. XLIII, XLV, LI.

la notion d'un grand déluge, le souvenir d'un cataclysme universel. Ainsi un académicien de Munich, mort il y a peu d'années, *Othmar Franck*, a prétendu que le récit du déluge appartient en propre à l'Inde, qu'il constitue un « mythe anté-historique, cosmogonique, purement brâhmanique, étroitement lié aux doctrines des *Védas*, avec *Manou*, le *Mahâbhârata* et le *Râmâyana*, » avec plusieurs systèmes philosophiques, particulièrement avec le « *Sânkhya*; » il soutient qu'on ne peut expliquer que par l'idée de la *Trimôurti* ou triade indienne, le personnage de *Vischnou* substitué à celui de *Brahmâ* dans la version des *Pourânas*¹. De ce que les Indiens admettent des périodes successives de création et de destruction, *Franck* avait cru pouvoir dire que le déluge de *Satyavrata* était une de ces destructions, et que la tradition était aussi réellement propre à l'Inde que la théorie brâhmanique au fond de laquelle il la voyait liée. On a vu à quel point se ferait illusion quiconque adopterait l'opinion défendue par *Franck*, et supposerait avec lui que la notion du déluge a passé de l'Inde dans d'autres pays par différentes voies. Il en est de même des vues émises par *P. de Bohlen* sur l'universalité de certaines traditions mythiques que chaque peuple a célébrées sous l'influence des impressions de son climat sans les avoir puisées à une source unique, et sur la tradition du déluge qui s'accorde le mieux avec la condition physique de l'Inde, et qui apparaît sous sa forme la plus ancienne dans l'épopée sanscrite². Ces vues sont insoutenables dès qu'il est prouvé que la tradition du déluge ne peut être considérée par rapport à l'Inde, ni comme un souvenir de son histoire nationale, ni comme une fiction originale et authentique de sa mythologie.

Suivant l'opinion d'autres auteurs, le déluge est une des vieilles traditions communes à ces deux grandes familles des peuples de l'Asie, les *Sémites* et les *Ariens*, et remontant à des époques anté-

¹ *Vyâsa, über Philosophie, Mythologie, Literatur und Sprache der Hindu*, t. 1, p. 133-34 (Munich, 1830, 4°).

² *L'Inde ancienne en rapport avec l'Égypte* (en allem.), t. 1, p. 215-20, Kœnisberg, 1830.

historiques, où elles vivaient très-rapprochées l'une de l'autre. *Ewald* avait exposé et développé cette opinion dans son *Histoire du peuple d'Israël* ¹; *M. Lassen* l'a reprise et adoptée dans ses *Antiquités indiennes* ², alors qu'il décrit la patrie primitive des peuples *iraniens*. *M. Eugène Burnouf* déclare qu'il ne peut pas plus adhérer à cette opinion qu'à celle d'*Othmar Franck* que nous avons rappelée plus haut : il croit qu'il existe, chez les deux grandes divisions des races asiatiques placées entre le *Gange* et l'*Euphrate*, des idées fort anciennes qui se sont développées simultanément ou communiquées de l'une à l'autre, et qu'elles avaient conservé dans leurs traditions de nombreuses traces d'une origine commune. Ainsi *M. Burnouf* range parmi les débris d'un héritage commun aux *Ariens* et aux *Sémites* la croyance à un état primitif de perfection duquel l'homme a *graduellement déchu*, et même quelques-uns des nombres exprimant la durée des âges fabuleux. Mais il n'est pas convaincu que la *tradition du déluge* puisse être comptée parmi les croyances qui forment le patrimoine de ces deux groupes de peuples ³. Il remarque fort justement que, s'il en était ainsi, cette tradition nous apparaîtrait à l'origine des systèmes indiens, et qu'elle y occuperait une place analogue à celle qu'elle occupe dans la tradition mosaïque.

Une fois que l'on a constaté que la tradition du déluge n'est pas pour les Indiens l'héritage d'un âge anté-historique, il faut bien supposer, comme le fait *M. Burnouf*, qu'elle leur est venue postérieurement à la séparation des peuples sémitiques d'avec les peuples ariens, c'est-à-dire, dans des tems et par des communications historiques. De cette sorte, on se trouve reporté vers l'étude des traditions analogues de l'Asie occidentale, comme on l'a été chaque fois qu'on a rencontré chez les peuples de l'ancien et du nouveau monde des narrations fort semblables sur les circonstances d'un *déluge universel*.

C'est ainsi qu'on en vient tout d'abord à examiner de nouveau

¹ Tome 1, p. 305, 318 et suiv. (en allem.).

² Tome 1, p. 528-29.

³ Préface du t. III^e du *Bhâgavata*, p. xxxiv, p. xii, p. li-ii.

l'assertion de *William Jones*, qui, dès le début des études indiennes, n'avait pas balancé à comparer la narration épique du déluge à la *tradition hébraïque*, et à donner celle-ci comme la source de la première. Le fondateur de la *Société asiatique* du Bengale avait reconnu dans l'*histoire de Satyavrata*, qu'il a traduite en entier dans un de ses discours d'après le *Bhâgavata Pourâna*¹, l'histoire de *Noé*, déguisée par l'imagination asiatique, et il avait ajouté que cette histoire, quoique bizarrement rédigée en forme d'allégorie, semble prouver qu'il existe dans l'Inde une tradition primitive du *déluge universel décrit par Moïse*. Les belles recherches de *M. Burnouf* nous ramènent à l'opinion de *Jones*, par une voie moins directe, et en imposant aux critiques certaines réserves que ne soupçonnait pas l'esprit si vif du premier des Indianistes européens. Les textes qui ont été traduits et analysés ont servi à établir des points nombreux de similitude entre les traditions de l'Inde et celle de la *Judée* sur le *déluge*, et nous croyons qu'il serait impossible de supposer que l'invention d'un aussi grand nombre de circonstances dignes de remarque appartienne à la fois à deux ou à plusieurs peuples isolés dans le cours entier de leur histoire. Du reste, il faudrait se garder, en considérant la tradition hébraïque comme la source de celle de l'Inde, d'exagérer les conséquences de cette origine externe d'une tradition accueillie et chantée par les Indiens ; ainsi que le fait observer *M. Burnouf*, il n'en résulte aucune induction de quelque valeur contre l'originalité du système cosmogonique indien, en dehors duquel cette tradition est restée comme étrangère. Voici comment le critique que nous citons défend sous ce rapport l'indépendance de l'esprit indien dans la création des théories cosmiques²:

« De deux choses l'une : ou l'emprunt remonterait aux premiers » âges des sociétés asiatiques, et alors il prouverait peu de chose, » puisqu'il serait contemporain des tems où les peuples *ariens* ne » se distinguaient pas encore complètement des peuples *sémitiques* ; » ou l'emprunt serait postérieur aux âges historiques, serait même

¹ *Recherches asiatiques*, trad. franç., tome I, p. 170 et suiv. p. 174.

² *Préface*, *ibid.*, p. LIII.

» moderne, et alors il ne prouverait pas beaucoup davantage, puis-
 » que le système indien aurait eu le tems de se développer seul
 » et en dehors de toute influence étrangère.»

Bien que les recherches nouvelles semblent devoir confirmer l'opinion de M. Jones, il est vrai de dire qu'il n'est aucunement prouvé que ce soit des *Hébreux* directement que les Indiens aient reçu la tradition du déluge. Il s'agit donc d'interroger sur ce point l'histoire religieuse d'autres nations de l'Asie occidentale, et tout d'abord se présentent à l'esprit les souvenirs du *déluge des Chaldéens*. Vent-on découvrir quelle a pu être la source immédiate de la légende indienne, il faut convenir que le *déluge de Xisuthros* peut, tout aussi-bien que celui de *Moïse*, avoir servi de type à cette légende¹. George le *Syncelle*, dans sa *Chronographie*, a rapporté, d'après *Alexandre Polyhistor* et *Bérose*, toute l'histoire du chef de la 10^e génération humaine selon les fables des Chaldéens²; or, cette histoire, qui assigne à *Xisuthros* un rôle identique à celui de *Noé* et qui reproduit plusieurs des détails consignés dans la *Génèse*, a peut-être été portée de la *Mésopotamie* dans la *Perse* et dans l'*Inde*. Une des circonstances qui donneraient quelque vraisemblance à ce mode de transmission, c'est la métamorphose d'un Dieu, *Brahmâ*, ou *Vischnou*, en *poisson*, métamorphose qui rappelle certainement une des divinités fameuses de l'Assyrie, le *dieu-poisson*, sorti de la mer, *Oannès*, l'auteur de la civilisation, l'*Hermès* des cosmogonies babyloniennes³. « Ce trait, comme l'observe

¹ *Préface*, *ibid.*, p. LIII. — Voir le texte du *Syncelle* dans notre tome IV, p. 26 et 27, et les remarques de M. Cuvier sur ce déluge, t. V, p. 41 (47, 2^e édit.); voir aussi ce que dit Stolberg de ces déluges dans notre t. IX, p. 293 (1^{re} série).

² Ed. G. Dindorf, dans la *Collection byzantine* de Bonn, tome I, p. 53-56, 1829 (éd. du P. Goar, p. 30-31). — Voir sur les 10 générations mentionnées chez tous les peuples, notre t. XIII, p. 163 (2^e série).

³ Voir la *Chronographie* de G. Syncelle d'après Bérose, éd. Dindorf, t. I, p. 50-51. — Voir l'article *Oannès*, par M. Parisot, dans la partie mythologique de la *Biographie universelle*, t. LV, p. 186 et suiv.

» M. *Burnouf*¹, le seul que pourrait à juste titre revendiquer l'esprit indien si porté à croire aux incarnations, est en même tems celui qui nous rappelle un type mythologique qui eut anciennement cours chez une des plus puissantes branches de la famille sémitique. » Nous ajouterons à cette observation que le paganisme de l'Asie occidentale a possédé plusieurs dieux poissons ou à moitié poissons, parmi ses divinités de premier ordre : ce n'est pas seulement *Oannès* à Babylone ; mais ce sont encore *Dagon* chez les Philistins, *Ichthon* chez les Égyptiens, *Derceto* en Phénicie, la déesse que fait connaître un des traités de Lucien². Certes, l'esprit mythologique de l'Inde était bien capable d'inventer par lui-même l'incarnation spéciale que nous étudions, sans connaître *Oannès* ou quelque autre des dieux poissons de l'Occident ; mais il est plausible que les Indiens aient recueilli ce trait avec d'autres traits essentiels, en recevant une tradition qui avait été longtemps la possession des nations sémitiques. M. *Lassen* regarde le fait comme d'autant plus probable, que les Indiens ont dû recevoir de bonne heure des *Babyloniens* communication de connaissances astronomiques³.

N'importe par quelle voie la tradition du déluge a été portée dans l'Inde, il est évident que cette tradition sortait d'un même foyer, du centre des populations sémitiques. Il est permis de croire en même tems que la tradition ne s'était maintenue nulle part avec plus de pureté qu'au sein du peuple hébreu, et qu'elle n'a trouvé nulle part un historien exact et véridique comme *Moïse*. Le récit chaldéen du déluge ne pouvant être pris que comme une contre-façon du récit de la *Genèse* par tout critique de bonne foi⁴, il demeure hautement probable que la même tradition dont le

¹ Préface citée, p. LIV.

² Voir la diss. citée de *Stolberg* sur le déluge, p. 311-14, et dans les *Annales*, t. IX, p. 293.

³ Dans les additions au tome 1^{er} des *Antiquités indiennes*, publiées à Bonn, vers la fin de l'année 1848, p. xcii; cf., p. 828 du t. 1^{er}.

⁴ Le chroniqueur byzantin qui le rapporte a très-bien saisi le fait du plagiat; ce qu'il fait voir dans un passage trop long pour être cité ici. *Chronographie*, p. 56-57, éd. G. Dindorf.

peuple juif a été le plus fidèle dépositaire, a passé chez les Indiens à une époque impossible à déterminer par l'intermédiaire des Chaldéens et des Babyloniens.

Nous n'insistons plus sur un seul point relatif à l'examen critique de la tradition indienne. Après avoir énuméré plusieurs traits qui rapprochent les récits indiens du récit mosaïque, traits que nous avons signalés rapidement dans le cours de ce travail, M. Burnouf observe qu'il est juste de dire que « le grand côté » moral du récit, le châtimeut des hommes par la divinité, est « complément étranger à la légende indienne ¹. » Nous ne saurions être d'accord, à ce sujet, avec le célèbre indianiste : il nous semble que le cataclysme conserve son caractère de punition ou de vengeance dans les versions connues de la tradition qui s'est répandue dans l'Inde. S'il n'est pas le châtimeut des hommes seuls, il suppose une transgression des lois divines, et la réparation d'un grand désordre moral. Il est dit au vers 28 de l'épisode du *Mahābhārata* ², que « le tems de la purification des créatures s'approche. » Or, serait-il juste d'entendre par ces termes exclusivement la submersion des mondes dans les eaux du déluge, et non pas la ruine des êtres intelligents devenus coupables, la régénération du monde moral par une catastrophe générale ³? De même, une des notions essentielles dans l'épisode du *Bhāgavata* ⁴, c'est le crime ou plutôt le sacrilège commis par le démon *Hayagrīva*, quand il a dérobé les *védas* qui sortaient de la bouche de *Brahmā* endormi. *Viśnou* s'incarne en poisson pour punir ce crime qui menace l'univers entier de malheurs et de destructions; quand le cataclysme est parvenu à son terme, il rend les *livres de la parole sacrée* à *Brahmā* qui s'était réveillé. Comment ne pas reconnaître dans ces fictions mythologiques d'invention indigène, l'idée d'un châtimeut, d'une punition, inhérente au souvenir d'un déluge cosmique chez les

¹ Préface du *Bhāgavata*, t. III, p. LIV.

² D'après le texte publié par M. Bopp. Voir dans nos *Annales* le n° précédent, ci-dessus, p. 482.

³ Voir les remarques de M. Bopp : *Sundstuth* u. 1, w. p. XXXIII, note.

⁴ Stances 8, 9, 37.

Hébreux et chez d'autres peuples de l'Asie occidentale? Il est clair, en égard à la portée des curieuses investigations que nous venons de passer en revue tour à tour, qu'une étude détaillée et consciencieuse de la tradition indienne du Déluge tend à mettre en lumière la véritable tradition qui est rapportée dans le *Pentateuque* avec tant de simplicité, de précision et de grandeur.

Félix NÈVE,

*Professeur de littérature orientale à l'université
catholique de Louvain.*



 Histoire.

LE GRAND SAINT-BERNARD

 ANCIEN ET MODERNE.

 Huitième Article ¹.

§ XI. Découverte des anciennes constitutions. — Lutte opiniâtre avec la Savoie. — Perte des biens et conquête de la liberté.

Louis Boniface, dont l'influence sur l'avenir du Saint-Bernard fut si grande, qu'on peut le regarder comme le sauveur de l'hospice, fut, suivant le témoignage mérité des historiens, « le pré-
» vôt le plus infatigable, le plus savant et le plus homme de bien,
» que la congrégation ait eu après saint Bernard. On a de lui des
» traités immenses en manuscrits latins fort corrects, et bien ar-
» rangés, où l'on trouve beaucoup de solidité et d'érudition ². »

Il était encore coadjuteur quand il découvrit, dans les archives de l'hospice, le célèbre manuscrit des constitutions de 1438. Ce manuscrit sur parchemin renfermait le procès-verbal dressé pour la réforme de la congrégation hospitalière par le cardinal visiteur nommé sous Eugène IV; puis la bulle de Benoît XII *Ad decorem ecclesie*, où l'on a puisé l'esprit de ces constitutions; ensuite la règle de saint Augustin; enfin les prescriptions particulières au Saint-Bernard ³.

¹ Voir le 7^e article au n^o 110, ci-dessus p. 139.

² *Ess. hist. sur le S.-Bern.*, p. 227.

³ La préface historique, jointe à ces constitutions dans l'édition du nonce Passionnei, parle ainsi de l'état où le coadjuteur Boniface trouva le manuscrit primitif : « Totum hoc opus, dit-on, in preclarissimâ
» formâ et authenticitate omnimodâ volumine in-quarto, laminis ligneis,
» auricalceis globulis et pelle obvolvete munito, cordulis serieis mirè
» colligato. In medio utriusque laminæ cooperientis extat impressum in

D'après la copie imprimée à Lucerne, par ordre du nonce Passionnée, en 1723, ces Constitutions se trouvent divisées en cinquante quatre titres dont plusieurs regardent les offices placés dans un ordre que nous reproduisons. Dans cet ordre, en effet, nous aimons à reconnaître l'esprit de religion si bien exprimé par les paroles suivantes : « Cùm secundùm evangelicam doctrinam præcipuè omnes deceat primùm quærere regnum Dei, maxime hoc religiosis conveniat, qui in religione ad hoc sunt instituti, ut pro vivis et defunctis Deo valeant gratum præstare servitium...¹. »

Ainsi, sans parler du prévôt dont l'autorité domine toutes les fonctions particulières des dignitaires de l'institut, on classe de la manière suivante les autres emplois. On parle d'abord du prieur claustral, qui participe également dans l'exercice de ses fonctions à la généralité des attributions du prévôt; puis du chantre² et du sacristain, c'est-à-dire des deux officiers appliqués spécialement à ce qui concerne le service divin. Viennent ensuite les religieux occupés de l'infirmerie, des aumônes et de l'habillement pour les pauvres et pour les voyageurs; puis le claviste chargé de conserver et de délivrer à chaque moment les provisions pour les uns et pour les autres; enfin le cellérier et les recteurs particuliers, chargés de recueillir ces mêmes provisions et de conserver au dehors les revenus de l'hospice.

Ailleurs on parle du choix à faire parmi les novices, entre ceux qu'on devait appliquer d'une manière plus spéciale aux études ecclésiastiques et ceux qu'on emploierait plus particulièrement à l'administration temporelle du bien des pauvres.

On spécifie les dispositions nécessaires pour l'entretien des ma-

» cerà quasi rubeà junctis ipsis cordulis sigillum, ab anno 1438, quò fuit
» hoc originate confectum speciali Providentiâ divinâ remansit illæsum.»

¹ « Comme d'après la doctrine évangélique, il appartient à tous de chercher avant tout le royaume de Dieu, il convient particulièrement aux religieux, qui, dans ce but, sont entrés en religion, de s'appliquer au service de Dieu, pour les vivans et pour les morts. » — *Regula*, etc.

² Il était chargé à la fois de tout ce qui avait rapport à l'ordre du ser-

*roniers*¹, si utiles aux religieux dans les secours qu'ils prodiguent aux voyageurs. On veille à ce que jamais ces mêmes services ne soient donnés à prix d'argent, par qui que ce fût. On insiste sur l'esprit de pauvreté indispensable dans un pareil emploi, sur l'ordre également requis dans le compte des dépenses faites dans l'hospice ou au dehors pour le service de l'institut.

On s'occupe de l'ordre intérieur du monastère principal et de tous les lieux qui en dépendent, du soin des études et des bibliothèques dont on ordonne l'établissement dans la montagne et dans les lieux principaux appartenant à la congrégation.

On décrète la tenue régulière des chapitres, ainsi que la visite des bénéfices ou autres fondations filiales. On décide les questions relatives aux pensions et aux subventions appliquées en faveur de l'hospice et des religieux qui en dépendent. On supprime de même les abus relatifs aux prébendes.

On établit des réglemens pour l'admission des chanoines au noviciat et à la profession; pour l'admission des convers, hommes et femmes, destinés à donner aux voyageurs des deux sexes les soins que les chanoines ne peuvent rendre par eux-mêmes. On prévient les abus qui pourraient s'introduire dans ces admissions, ainsi que dans l'appel des jeunes religieux aux ordres sacrés.

Les questions de la collation des bénéfices et de la résidence des bénéficiers y sont également traitées avec sagesse.

Quant à l'objet capital de toute la réforme, je veux dire la libre élection du prévôt, il s'y trouve indiqué de la manière suivante : « *Volentes providere indemnitati dicti hospitalis, statuimus, et ordinamus : quòd quandocunque preposituram ipsam vacare contigerit, administratio ipsius in spiritualibus et temporalibus eò ipsò ad priorem, et conventum sit devoluta. Cùm ad electionem per prefatos priorem et conventum procedendum fuerit, procedatur in eà secundùm sacrorum canonum statuta* ². »

vice divin et du soin des novices dont la vie charitable et sainte devait être un continuel holocauste à la majesté divine.

¹ Nous avons déjà dit qu'on désignait sous ce nom les domestiques attachés à l'hospice.

² « *Volunt salvaguardar los intèrèts dudit hospice, nous statuons et dé-*

Ce n'est pas tout encore ; afin que cette élection fût plus libre et devint une expression plus complète des sentimens de la majorité des religieux de toute la congrégation , on y adjoignit plus tard le suffrage des bénéficiers.

On le fit dans le chapitre général tenu en 1718, devant l'auditeur de la nonciature apostolique de Lucerne, par ordre de Clément XI, et dans le décret de la S. C. des évêques et réguliers qui approuva les statuts de ce même chapitre ¹.

L'auteur des constitutions revient ensuite sur des points concernant le bon ordre et la décence des religieux, au dedans et au dehors de l'hospice. Ainsi le mode de se vêtir, l'obéissance monastique, la défense de traiter des causes civiles, etc.

On y traite également de nouvelles questions sur la conservation et la bonne administration des biens, dont on prohibe l'aliénation et dont on règle la transmission, par suite des décès de bénéficiers.

On s'occupe aussi de l'augmentation et du perfectionnement des édifices de la montagne, tant sous le rapport de l'observance religieuse, que pour faciliter les devoirs de l'hospitalité.

Les derniers titres enfin ont trait à l'observance de ces constitutions, aux peines encourues par les contrevenants, et à l'approbation que le cardinal visiteur y donne de la manière la plus solennelle.

Tout cet ensemble de sages réglemens ne pouvait, ou le concevoit, convenir à tant de prévôts imposés à l'hospice par la puissance séculière, et vivant des abus que cette même puissance y perpétuait, en enlevant aux religieux leur liberté. Il ne faut donc point s'étonner, si, parmi les différentes copies faites dans l'origine, une seule ait pu se conserver. On avait trop d'intérêt à détruire cette vivante condamnation de tant d'abus, pour ne pas s'a-

crétons : qu'à chaque vacance de la prévôtée l'administration en soit dévolue tant au spirituel qu'au temporel, par cela seul, au prier et au conventuel ; lorsque l'élection devra se faire par lesdits prieurs et conventuels, qu'on y procède selon qu'il est prescrit dans les saints Canons. »
Reg. tit. xxxviii.

¹ *Acta capituli, etc.*, à la suite des constit., p. 18 et 33.

charner à la détruire. Il ne faut pas s'étonner si la circonstance qui mit entre les mains de Boniface un aussi précieux trésor fut considérée comme une véritable découverte. Il ne faut pas s'étonner enfin des oppositions que le zélé coadjuteur rencontra lorsqu'il voulut, appuyé sur ce titre, mettre à exécution une aussi capitale réforme.

A peine donc eut-il exprimé l'intention d'agir, comme il le fit depuis, que les religieux se partagèrent en deux camps. Les plus fervents embrassèrent avec ardeur le projet de réforme : c'étaient particulièrement des hospitaliers de la montagne, moins nombreux et moins fortement appuyés que les autres. On les nomma les *puristes* ou *rigoristes*. Les autres, et particulièrement les titulaires de quelques riches et commodes bénéfices, se révoltèrent contre toute idée de réforme. Ils la combattirent avec un acharnement d'autant plus opiniâtre qu'ils étaient plus nombreux et plus en faveur que les autres près des puissances. On les désigna sous le nom de *relâchés*.

Comme on le remarque, du reste, pour toutes les réformes entreprises dans les congrégations religieuses, la guerre entamée et continuée sous cette double bannière, se poursuivit avec l'opiniâtreté de gens qui combattaient pour une question de vie ou de mort. Les nonces de Lucerne, les évêques de Sion délégués à plusieurs reprises par le Saint-Siège, visitèrent successivement la montagne et ne purent jamais arriver à un résultat satisfaisant pour la paix de l'institut. De part et d'autre on envoyait à Rome des religieux chargés de soutenir les prétentions réciproques des partis et de donner ainsi le triste spectacle de la plus irremédiable division.

Clément XI, dont le pontificat fut particulièrement remarquable pour l'énergie avec laquelle ce saint pape s'efforça de terminer les dissensions excitées parmi les religieux ; Clément XI, dès l'année 1710, avait pris des mesures pour apaiser en particulier celles du Saint-Bernard. J. Caraccioli, nonce en Suisse, fit, d'après les ordres du pontife, visiter le monastère par Martin Battagini, auditeur de la nonciature.

Ce dernier se rendit au Saint-Bernard, et là, en vertu des pou-

voirs qui lui avaient été conférés, il rendit, le 19 août de cette année 1710, un décret auquel souscrivirent le prévôt, le coadjuteur et vingt-huit religieux présents au chapitre.

« Volentes, dit le visiteur, regulari disciplinæ consulere, ac majori incremento hujus piæ Domûs, ac pauperum peregrinantium » indemnitati ¹, » il ordonne l'observance des constitutions données sous Eugène IV et approuvées par Pie II²; il en prescrit de plus l'impression et la distribution à tous les membres de l'Institut.

Il ordonne, en second lieu, pour assurer l'observance de ces mêmes constitutions, d'envoyer chaque année, à la nonciature, un compte des recettes et des dépenses de l'hospice, signé par tous les membres du chapitre général, sous peine de cessation d'office pour le prévôt et le coadjuteur ³. Il veut que les élections des prévôt, coadjuteur, prieur et autres officiers majeurs, ainsi que celle des religieux chargés des quêtes pour le monastère soient faites au scrutin secret, après lecture préalable des constitutions, le tout sous peine de nullité pour ces mêmes élections.

Il établit l'amovibilité, *rationabili causâ*, des bénéficiers religieux, par rapport au prévôt. Il la fait pour combattre l'opinion contraire qui s'était introduite sur ce point contre toute raison, parmi les religieux.

Il donne enfin six mois au prévôt pour envoyer au nonce un compte d'administration exact des biens, et trois mois pour lui adresser une note des obligations de messes qui pèsent sur l'hospice.

Le Saint-Siège approuva complètement les vues et les propositions du visiteur apostolique, mais il s'en fallut de beaucoup que cette démarche fût pour assurer la réforme sollicitée.

Le coadjuteur, soupçonné d'avoir provoqué la visite inopinée à

¹ « Voulant veiller à la discipline régulière, aux avantages du pieux établissement et au bien des pauvres voyageurs. » — *Regula*, etc. *Decret. visit. apost.*, p. 74.

² Le concile de Bâle seul les approuva sous Eugène IV. — *Le grand Saint-Bernard*, p. 32.

³ En cas de négligence de ce devoir de la part de l'un et de l'autre il ordonne à tout membre de l'Institut d'y suppléer.

laquelle on n'avait pas pu se soustraire ¹, devint plus que jamais l'objet des attaques et de l'animosité des adversaires de la Constitution. Injures, menaces, libelles, diffamations, rien ne lui fut égariné par des confrères que le prévôt soutenait en secret.

Antoine Dorsaz, jeune religieux, parent de ce dernier, se signala entre tous les autres, par ses violences, non seulement contre Boniface, mais contre l'autorité même du Saint-Siège. Dans un chapitre de l'ordre qu'on avait réuni et où lecture avait été faite des constitutions, Dorsaz les tourna publiquement en ridicule; il fit plus encore, il rédigea un mémoire où il les attaquait directement, où il protestait de plus au nom du chapitre que la congrégation ne les avait jamais acceptées, et qu'elles étaient contraires à la règle de saint Augustin et au concile de Trente.

Le mémoire fut envoyé au nonce de Lucerne et au roi de Sardaigne à Turin.

Pendant ce tems, le prévôt, dissimulant sa conduite déloyale, écrivait au nonce dans un sens favorable aux constitutions. D'un autre côté, il recourait au roi de Sardaigne, lui demandant l'appui de son autorité contre celle du Saint-Siège et ces mêmes constitutions.

Le nonce ignorait encore cette dernière particularité; mais suffisamment indigné de l'audace de Dorsaz et de la résistance des religieux du même parti, il résolut de faire faire une seconde visite à l'hospice.

Le 4 octobre 1711, Battaglini était à Saint-Brancher, dans l'Entremont, sommant le prévôt et les religieux de s'y rendre deux à deux « *responsuros et audituros* de sa bouche les intentions du » pape. Le prévôt, épouvanté, tombe malade à Saint-Oyen. Les » révélations indiscrettes de Dorsaz font connaître que le pré- » vôt, d'entente avec les relâchés, a eu recours au roi pour esqui- » ver la réforme, ce qui arrache à l'internonce des plaintes amères » contre le prévôt de ce qu'il méprisait l'autorité ecclésiastique » jusqu'à la compromettre avec l'autorité royale, de ce qu'il né-

¹ Battaglini était arrivé au Saint-Bernard d'une manière tout-à-fait inattendue.

» tait pas affectionné aux Constitutions, mais en favorisait les con-
» tradicteurs ¹. »

Battaglioni donna ensuite, à la prière de Boniface, le droit à l'un des chanoines de relever des censures ecclésiastiques tous les religieux qui les avaient encourues, deux seulement exceptés. Il crut, après bien des efforts, avoir suffisamment rétabli la paix dans l'institut; il se trompait cruellement, ainsi qu'on le vit bientôt.

A peine avait-il quitté la montagne, que la guerre et les violences de Dorsaz et, des autres réfractaires, recommencèrent avec plus de force que jamais. Les constitutions lues dans un chapitre tenu en 1712 y furent de nouveau l'objet de la dérision et du mépris. La maladie contagieuse de 1713 empêcha qu'un nouveau chapitre se réunît cette année-là. Seulement dans celui de 1714, où l'on nomma, pour prieur claustral, l'excellent religieux Fr. Michelod ², les esprits purent un instant se calmer.

D'après les actes accomplis dans ce chapitre, Clément XI espéra pour l'avenir. Il crut que « regularum disciplinam, quæ in mona-
» sterio Montis Jovis nuncupato longâ nonnullorum contumaciâ
» ferè obsoleverat, ad constitutionum et decretorum pristinam
» normam restitutam, eos rei familiaris præfectos, eosque morum
» instructores et cæteros administros, quibus cordi sit cœmulari
» charismata meliora, ac demum ita omnia fuisse disposita, ut
» nemo ordinis sanctionibus imposterùm adamussim observandis
» fuerit reluctatus ³.

¹ Notes de M. Rion, p. 104.

² Les historiens du Saint-Bernard le nomment *la perle des prêtres*.

³ « Que la discipline régulière, laquelle par la longue obstination de plusieurs, était presque détruite dans le monastère nommé de Mont-Joux, s'y trouvait rétablie, suivant la règle des constitutions et décrets; que les religieux préposés à l'administration de l'établissement, ceux chargés du soin des mœurs et tous les autres officiers, lesquels avaient à cœur de suivre une meilleure voie, étaient ainsi que toute chose, disposés de telle manière que personne de l'ordre ne voudrait s'opposer dans la suite à l'observance exacte des choses prescrites. » — *Regula*, etc., p. 77.

En conséquence, leur disait en son nom le cardinal Paolucci : « Tantam pro eâ, quâ omnes prosequitur, charitate, et pro animarum vestrarum sollicitudine lætitiâ hausit, ut et vos sinceris laudibus cumulaverit, et vobis ipsis gaudium suum testatum esse voluerit ¹. »

Dans la pensée que désormais la paix du monastère était assurée, il faisait ajouter encore dans la même lettre ² : « Paternè admonet atque in Domino vos hortatur : Ut, quoniam à vestro cœtu omnis dissensio eliminata sit, et Pax vera, quæ de Cœlo descendit, fraternâ vos ac mutuâ dilectione conjuinxit, propositum tenere velitis, illud sæpè sæpiùs animo revolventes, nullam ad dignitatem vestri Ordinis conservandam, ad populorum conciliandam venerationem, ad animorum tranquillitatem et denique ad æternam salutem comparandam faciliorem patere viam, quam si legibus, quas vestræ Congregationi felicis recordationis Eugenius IV præscripsit, diligentissimè pro viribus et ex animo parere nitamini ³. »

Malheureusement cette paix que l'auguste Pontife regardait comme assurée, était loin encore de se rétablir au Saint-Bernard.

En 1716, les anticonstitutionnaires s'agitèrent de nouveau avec violence. « Ils demandèrent la déposition du Prieur claustral et les usages antiques. Le nonce, prévoyant que les constitutions allaient être rejetées au chapitre, fit défense de le convoquer.

¹ « Il en a, par suite de sa charité envers tous et de sa sollicitude pour le bien de leurs âmes, conçu une si grande joie, qu'il les a comblés de louanges sincères et a voulu que cette joie leur fut témoignée. » — *Loc. cit.*

² Lettre du cardinal Paolucci, le 6 septembre 1714.

³ « Il vous avertit paternellement et il vous engage à ceci dans le Seigneur : Puisque toute dissension est éloignée de votre communauté, qu'une paix véritable, laquelle vient du ciel, vous a tous réunis dans une fraternelle et mutuelle affection, vous gardez votre résolution, vous remettant sans cesse devant les yeux qu'il ne s'ouvre pas pour vous de voie plus facile pour conserver la dignité de votre institut, vous concilier la vénération des peuples, vous procurer la tranquillité d'esprit et enfin le salut éternel, qu'en vous efforçant, avec le plus grand soin, de tout votre

» Alors l'animosité se change en fureur. Ballalu, chanoine très-
 » pieux, très-attaché au coadjuteur, fut saisi dans la vallée d'Aoste,
 » et jeté dans une cave par un religieux, parent du prévôt. Il ne
 » put s'en échapper que par le secours de quelques amis qui lui
 » firent passer des instrumens propres à s'en ouvrir les portes.

» Les anticonstitutionnaires députent à Rome leur fougueux chef
 » Michel Persod. Le chanoine Jungé, muni de lettres du nonce,
 » y est envoyé par le coadjuteur et ses adhérens. Avant leur arrivée
 » à Rome, on reçoit un bref du Pape ¹, adressé au prieur claustral.
 » Douze religieux le reçurent avec respect : le reste s'en mocqua.
 » Le bref, qui ne devait être ouvert qu'au Mont-Joux, le fut en
 » route, et, sans le timoré curé de Saint-Remi, il ne serait pas
 » parvenu aux mains du Prieur. On se vengea sur le curé, en le
 » tenant enfermé pendant sept mois à l'évêché d'Aoste, comme
 » *traître au roi et au pays* ². »

Toutefois, au milieu de ces persécutions, le nombre des parti-
 sans de la réforme augmentait, loin de diminuer. En 1717, vingt-
 deux chanoines se déclarèrent en ce sens, dans une lettre écrite
 au Pape, qui se prononçait également de plus en plus pour les
 constitutions. François-Joseph Supersax, évêque de Sion, délégué
 par le Saint-Siège pour présider le chapitre et pour soutenir le
 coadjuteur et le prieur claustral, se rendit au Saint-Bernard ac-
 compagné de J.-J. Blatter, chanoine de la cathédrale et du jésuite
 Diétrich. Il employa tous les moyens, mais inutilement, pour ré-
 tablir la concorde entre les deux partis; tout ce qu'il tenta fut inu-
 tile, et de nouveau les plaintes réciproques retentirent jusqu'à
 Rome.

pouvoir, et de tout votre cœur, à obéir aux lois prescrites à votre con-
 grégation par Eugène IV d'heureuse mémoire. » — Loc. cit.

¹ Il veut parler probablement de la lettre écrite au nom du pape, le
 28 novembre 1716, par le cardinal Paolucci, lettre dans laquelle il leur
 était dit : « Quò verò propensiùs sanctissimus idem Dominus noster erga
 vos se convertit, eò etiam enixiùs cupit : Ut religiosæ perfectionis fulgore
 præluceatis, et majori in dies studio instituti vestri leges impleatis. » —
Regula, etc., p. 78.

² Notes de M. Rion, p. 104.

Le chanoine Ballalu, envoyé au Pape par les partisans de la réforme, est contraint de partir sans avoir pu obtenir aucun argent du prévôt, que cette démarche blessait. Il fallut que la congrégation des évêques et réguliers intervînt pour contraindre le monastère à supporter cette dépense. Dans le même tems, un religieux anti-constitutionnaire interceptait la correspondance du coadjuteur avec Rome et retardait ainsi puissamment les résolutions du Saint-Siège.

Malgré tant de persécutions et d'intrigues, la cause de la réforme triompha. Délégué par le nonce, Ferrao de Sainte-Agathe, en vertu d'un pouvoir de la sacrée C., J.-A. Tria, auditeur de la nonciature, vint de nouveau présider, en 1718, le chapitre général de l'institut. Le Saint-Siège approuva toutes les modifications que les constitutions primitives y reçurent pour les approprier plus parfaitement aux besoins du tems ¹.

En inaugurant la première session de cet important chapitre, on fit connaître aux religieux les résolutions prises par la congrégation des évêques et réguliers, notamment pour la résidence obligée du prévôt à l'hospice du Saint-Bernard. Mais cet article, bien que contenu dans les constitutions approuvées par Eugène IV, ne put jamais s'exécuter. On fut constamment obligé à cette infraction par l'impossibilité physique où sont les religieux parvenus à un certain âge de résister au climat de la montagne.

L'auditeur, présidant le chapitre, exhorta ensuite avec les plus vives instances les religieux à oublier leurs torts réciproques, à vivre en paix, et à se soumettre pleinement aux constitutions, promettant toute la bienveillance du Saint-Siège aux sujets obéissants. Il assurait, au contraire, que ceux qui « negligentes, aut, quod » absit, contumaces reperientur, gravibus pœnis etiam privationis beneficiorum et officiorum ac perpetuæ inhabilitatis ad ea » aut alia in posterum obtinenda feriendos fore ². »

¹ Étaient présents à ce chapitre, le prévôt et son coadjuteur, le prieur claustral Michelod, et quarante religieux de l'institut.

² « Que les négligens, ou, ce qui puisse n'arriver jamais, les rebelles, s'ils s'en rencontraient, seraient frappés de peines graves, même de la privation de leurs bénéfices et de leurs charges avec une incapacité perpé-

En conséquence, les deux partis témoignèrent au délégué du Saint-Siège les meilleures dispositions pour le rétablissement de la bonne harmonie réciproque. « Omnes unâ voce tam unius quam » alterius partis cum pace, gaudio et reciproçâ satisfactione voluerunt, ut recederent vetera et in pace et in charitate Dei nova » essent omnia ¹. »

Pour ce qui regardait les constitutions, le prévôt déclara au nom de son parti, n'y avoir jamais été contraire, mais avoir uniquement repoussé l'interprétation ou l'application trop rigoureuse qu'on voulait en faire. En conséquence, il demandait qu'on voulût bien les adoucir en quelque chose.

Ces déclarations faites, Tria proposa aux deux partis, afin d'écartier à l'avenir tout sujet de discorde dans l'interprétation à donner aux règles de l'institut, de considérer dorénavant le nonce apostolique comme l'interprète né et le juge naturel auquel on devrait recourir. Cette proposition fut approuvée d'une voix unanime par les deux partis.

On procéda ensuite, dans l'ordre que voici, à l'examen des questions sur lesquelles devait se porter l'attention du chapitre. Ces questions avaient rapport : 1° à la réformation et correction des mœurs ; 2° à l'observance régulière des statuts de l'ordre ; 3° à l'élection des religieux en charge et à la réception des novices ; 4° à l'administration des biens temporels ; 5° enfin à la reddition des comptes.

La seconde session fut employée à la correction des mœurs de quelques religieux. Dans la troisième, le visiteur apostolique promulga ses décisions sur la stricte observance de la pauvreté dans la congrégation. Les décrets de la quatrième session concernant aussi la vertu de pauvreté, la décence de conduite des chanoines, soit en voyage, dans les auberges et autres lieux publics, soit à

tuelle pour ceux qu'ils ont ou qu'ils pourraient avoir dans la suite. » — *Acta cap.*, etc., p. 10.

¹ « Tous d'une voix unanime, tant d'un parti que de l'autre, avec paix, joie et réciproque satisfaction, voulurent éloigner les choses anciennes et que tout devint nouveau dans la paix et la charité de Dieu. » — *Loc. cit.*

l'intérieur des maisons, au dortoir ou au réfectoire, notamment dans leurs rapports obligés avec les femmes.

On y renouvelle aussi la défense de porter des armes, défense que l'on appuie sur cette belle sentence des Pères : « *Arma clericorum sunt orationes et lacrymæ* ¹. »

On parle des liens de justice et de charité qui doivent exister entre les religieux ayant charge d'âmes, et les vicaires qu'ils appellent à leur aide dans l'exercice de leur emploi.

D'un autre côté, comme il se trouve de véritables dangers de chute pour les religieux dans l'exercice des devoirs de l'hospitalité vis-à-vis des personnes de différent sexe ², on renouvelle les réglemens relatifs aux sœurs converses, ou femmes de service de l'hospice, et au rapport des religieux avec celles-ci et avec les femmes étrangères.

On spécifie, dans un autre article, une disposition nécessitée par la dureté du climat et les rigueurs d'un séjour trop prolongé dans la montagne : on veut que chaque année les religieux aient plusieurs semaines de vacance à passer dans la plaine.

On assure aussi, par d'autres prescriptions, la libre élection du prévôt et des autres supérieurs, de telle sorte que les choix se fassent parmi les plus dignes.

Le visiteur décréta ensuite l'augmentation des bâtimens dans la montagne. Il prescrivit également des règles assez détaillées sur la réception des jeunes chanoines et des frères convers attachés à l'hospice.

La cinquième session fut employée à la nouvelle élection des officiers, élection dans laquelle le prieur Michelod fut remplacé par le chanoine Vacher.

¹ « Les armes des clercs sont les prières et les larmes. »

² Il est certain, et les supérieurs de l'hospice nous l'ont avoué, il est certain qu'il faut aux religieux du S.-Bernard une grande vigilance sur eux-mêmes pour éviter, comme ils le font, des dangers que leur offrent, même volontairement, certaines personnes dont l'état social ne devrait pas faire craindre de semblables sollicitations.

Dans la sixième et dans la septième, on traita de l'administration et des comptes des biens de l'institut.

La huitième fut la dernière. Le visiteur y exhorta de nouveau les religieux à la parfaite concorde et à l'observance des constitutions, après quoi l'on souscrivit les actes du chapitre.

Le 18 novembre de la même année, la S. C. des évêques et réguliers approuva le tout avec quelques modifications de détail. Enfin, le 10 décembre suivant, le cardinal Paolucci, au nom du pape Clément XI, écrivit au prévôt de l'hospice pour l'engager à faire exécuter fidèlement cette importante décision. Il le félicita en même tems de ce que la paix de l'institut, « planè in postre-
« mis comitiis constabilita videatur ¹. »

Le nonce de Lucerne et le Saint-Père lui-même témoignèrent également la plus grande estime pour le coadjuteur à la persévérance et au zèle de qui une si grande partie de ce bien était due.

Malheureusement toutes ces félicitations, tout ce contentement du Saint-Siège reposaient encore sur des bases complètement vaines. Malgré toutes les apparences de paix et toutes les promesses, la lutte recommença aussi odieuse, aussi passionnée que jamais de la part des anti-constitutionnaires.

Faisant usage d'une arme à laquelle ceux qui veulent décréditer les hommes les plus capables d'exercer une heureuse influence dans l'Église ont coutume de recourir, ces religieux tentèrent, comme dernière ressource, d'attaquer le coadjuteur Boniface dans sa foi.

A cette époque, l'accusation vraie ou fausse de Jansénisme ²

¹ « Paraissait avoir été pleinement établie dans les dernières assemblées. »

² Chaque tems a ses dénominations qu'il suffit d'appliquer à un homme pour le perdre dans l'esprit de certaines gens. Autrefois qu'on fût ou non *janséniste*, il suffisait qu'un parti donnât cette qualification pour que l'inculpé devint l'objet des persécutions les plus dures. Aujourd'hui, c'est le mot *libéral* qui remplit le même emploi. Qu'on accepte du libéralisme uniquement ce qu'il y a de bon, de légitime et de juste dans cette opinion politique, ou qu'on en pousse les principes jusqu'aux doctrines du bouleversement et de l'anarchie, peu importe à cette sorte de gens. Il en est de même du mot *Jésuite* par lequel certaines gens entendent tous ceux qui

était le moyen le plus direct et le plus efficace pour perdre un homme qu'on redoutait; les anti-constitutionnaires s'en servirent contre l'infatigable réformateur.

Plus heureux que beaucoup d'autres, en pareille circonstance, Boniface trouva immédiatement dans l'autorité même de son juge le défenseur et l'appui de son innocence. Parfaitement instruit de la fausseté de l'inculpation, le nonce de Lucerne la repoussa généreusement et avec force; mais battus sur ce point, les anti-constitutionnaires ne cessèrent point pour cela leurs manœuvres sur d'autres.

Dans la cinquième session du chapitre général, Boniface, dans un esprit de conciliation très-louable, avait été nommé visiteur de toute la congrégation, conjointement avec le chanoine Persod, jusqu'alors son plus actif contradicteur. Les ordres les plus précis leur avaient été donnés à l'un et à l'autre, de la part du Saint-Siège, pour accomplir cette mission avec le plus grand soin ¹. Fidèle aux devoirs de l'obéissance envers cette suprême autorité, Boniface s'appretait immédiatement à commencer la visite. Le chanoine Persod comprit d'une autre manière la portée de ses obligations.

Il obtint du sénat de Chambéry, pour chaque titulaire des bénéfices situés sur la terre de Savoie, défense de se soumettre à la visite projetée, sous peine d'une amende de 500 livres.

D'un autre côté, en 1719, on tint au Saint-Bernard un chapitre où les constitutions furent de nouveau traitées avec grand mépris. On y adopta même des résolutions qui les contredisaient de la manière la plus formelle.

sont encore attachés à la religion et à l'Eglise. Il faut déplorer cet abus des termes, quelles que soient les personnes qui les emploient, ou auxquelles on les applique.

¹ Voici comment s'exprime le décret porté à ce sujet : « Expressè injunxit et mandavit (le visiteur apostolique), ut ad summum infra annum dictam visitationem adimpleant, et diligentem ac accuratam notam omnium legatorum piorum et onerum Monasterii hospitalis ac totius congregationis predictæ faciant, ac documenta de eorum satisfactione et adimplimento habeant, et unâ eum distinctâ relatione statûs totius supra-dictæ congregationis infra dictum tempus unius anni ad sacram Nuntiatram Lucernensem transmittant. » — *Acta capitul.*, etc., p. 26.

De l'ensemble de tous ces faits il résulte qu'une nouvelle visite apostolique était devenue d'une nécessité vraiment urgente. Et c'est là, en effet, ce qui détermina celle du nonce Passionei.

Comme le rapporte ce prélat dans le décret qu'il rendit plus tard, pour la réimpression des constitutions de 1438¹, il se trouvait au Saint-Bernard dans le courant du mois d'août 1722².

Il remplit sa mission avec le même zèle que l'avaient fait ses prédécesseurs ; il en rapporta, comme eux, de belles espérances : mais, comme pour ses prédécesseurs aussi, ces espérances furent complètement vaines.

Le prévôt Persod mourut, il est vrai, deux ans après, et cette mort fournit à Boniface le moyen de mettre plus facilement à exécution les ordres du Saint-Siège. Malheureusement le bien temporaire produit ne le fut pas avec toute l'énergie qu'on devait attendre ; il ne fut donc ni complet, ni de longue durée.

Dès l'année 1728 Boniface mourut et fut remplacé par le malheureux Léonard Jorioz, dont l'administration fut de nouveau fatale à l'hospice.

Comme cette nomination n'avait rien de régulier, l'État de Valais refusa de la reconnaître. La Sardaigne, au contraire, l'appuya de toutes ses forces.

Jorioz, en effet, était un anti-constitutionnaire, un homme, par conséquent, du parti de la maison de Savoie, laquelle s'opposait avec la même opiniâtreté qu'auparavant à la liberté du monastère.

De ce redoublement de lutte, il résulta que les religieux se partagèrent plus violemment que jamais en deux partis politiques : l'un favorable à la Savoie, oppressive de la liberté ; l'autre, soutenant la république du Valais qui la défendait.

Pendant ce tems, l'hospice, les religieux et les voyageurs souff-

¹ Ce décret est daté de Lucerne le 24 novembre 1722.

² « VIII Idus Augusti in Jovis Montem ascendimus, et hospitale Monasterium lubentissimis oculis, nec sine voluptate lustravimus. Quid enim nobis poterat esse jucundiùs, quam perpulchram omnimodè charitatis velut imaginem in ipso opere contemplari. » — *Decret. III. et Rev. D. Dom. Passionei, etc.*

fraient horriblement de pareils désordres. Les biens de l'hospice étaient indignement dilapidés ; les religieux tombaient dans le découragement ou dans le désordre : les voyageurs, enfin, se trouvaient à peu près privés de secours dans la malheureuse montagne.

Jorioz cependant fut obligé de quitter ses fonctions, et la communauté se rangea sous la bannière des deux chefs de parti qu'elle avait adoptés. L'un d'eux était Nicolas Vacher, homme capable et désirant le bien de l'Institut, quoique dévoué à la Savoie et partisan des anti-constitutionnaires ; l'autre était l'excellent religieux François Michelod, « canonisé à sa mort, par le peuple, » comme le dit Chrétien de Loges ⁴.

La guerre se fit avec acharnement de chaque côté. Aux écrits de Vacher, qui soutenait les droits de la maison de Savoie sur la nomination du Prévôt, les constitutionnaires opposaient ceux du chanoine Champlot qui avait le bon droit pour lui, mais qui le soutenait avec trop de violence. Ce dernier se plaignait avec amertume qu'à l'exception de Boniface, tous les prévôts nommés par la Savoie eussent été des prévôts indignes, ne songeant qu'à s'enrichir et se souciant peu du monastère. Il ajoutait que le mélange de religieux savoisiens et valaisans était impossible si l'on voulait rétablir la paix dans la communauté ; que les Valaisans étaient constamment exclus de la prévôté ; qu'on n'avait aucun égard pour la république sur les terres de qui se trouvait l'hospice ; qu'enfin les mêmes Valaisans étaient aussi réguliers dans leur conduite que les autres religieux l'étaient peu. Il finissait par faire envisager comme nécessaire la séparation complète des deux portions de l'Institut.

Ainsi les membres les plus fervents de la congrégation commençaient à comprendre que la perte d'un superflu dangereux, surtout quand il s'agissait de conquérir leur liberté, ne devait pas être mise dans la balance des vrais intérêts du monastère. Non-seulement ils le comprenaient, mais ils exprimaient très-ouvertement le

⁴ *Ess. hist. sur le S.-Bern.*, p. 228.

désir de sacrifier la plus grande partie de leurs richesses ¹, afin d'obtenir cet inappréciable avantage de l'indépendance par rapport à un pouvoir séculier si constamment oppresseur.

Profondément irrité de cette hardiesse tout apostolique, le roi de Sardaigne crut effrayer les religieux en commençant à préparer les voies à la séquestration qu'il méditait d'opérer sur ces mêmes biens. Dans ce but il nomma Vacher administrateur particulier des revenus de l'hospice dans le royaume. Le pape, il est vrai, refusa de sanctionner ce commencement de séparation entre les deux parties de la communauté. Mais le principe de la mesure était posé; la semence de division ainsi jetée devait bientôt germer et porter son fruit.

Dès l'époque où Jorioz était sur le point de mourir, la communauté avait senti que cette mort pouvait apporter de notables changemens dans sa propre existence, si elle avait lieu dans un moment où il n'y avait ni coadjuteur, ni administrateur nommé. Les uns craignaient pour le droit d'élection; les autres redoutaient la perte des biens. Le procureur fiscal d'Aoste menaçait, en effet, de mettre au nom du roi le séquestre sur les terres situées en Piémont et les scellés sur les papiers de la prévôté qui se trouvait à Saint-Jacquème.

On nomma en conséquence, en qualité de vicaire général, le chanoine Forré, l'un d'entre eux, et on éloigna ainsi les dangers plus urgens que l'on redoutait.

En 1735 le pape, voulant remédier d'une manière plus efficace à tant de maux, créa l'ancien prieur claustral, Michelod, administrateur au spirituel et au temporel, de la prévôté. Mais comme ce religieux était chef d'un des deux partis, que d'ailleurs il dut exercer quelques actes sévères contre certains religieux obstinés, la lutte des deux factions, loin de diminuer, augmenta d'ardeur.

Puissances spirituelles et temporelles, pontifes et rois, tribunaux et assemblées politiques, ecclésiastiques et séculiers, tout fut de

¹ La plus grande partie des biens de l'Institut se trouvait en effet sur les terres de Sardaigne.

nouveau mis en action des deux côtés pour triompher dans une guerre si féconde en scandales.

En 1737 on forma un nouveau projet pour la réunion des deux partis, mais une protestation immédiate vint le repousser. La nonciature de Lucerne, favorable jusqu'alors aux partisans de la réforme, se trouva, pour comble de malheur, momentanément occupée par un prélat plus accessible à d'autres vues. Les anti-constitutionnaires en profitèrent pour attirer un certain nombre de religieux à leur parti. Le plus triste avenir se préparait donc pour l'infortuné monastère. Heureusement Dieu suscita en faveur de la juste cause l'appui providentiel de la France, et l'avenir de l'Institut fut sauvé.

Le chanoine Thévenot, français de naissance, fut envoyé à Rome en 1741, pour solliciter la division des biens et le partage de la communauté, malgré les réclamations de la nonciature. L'envoyé de France en Suisse l'avait vivement recommandé aux principaux agens de la cour romaine. Le cardinal de Tencin l'avait de même appuyé avec énergie, sans toutefois réussir pour le moment¹. Mais l'intérêt de notre généreuse et puissante nation se trouvait vivement excité en faveur de l'hospice. Appuyé sur la justice de la cause des réformateurs cet intérêt à la fin triompha.

Néanmoins, nous devons l'avouer, pendant plus de dix années encore, l'état de désordre dans lequel se trouvait l'hospice fut tel que les historiens du Saint-Bernard le décrivent quand ils disent avec Chrétien de Loges : « Les choses étant ainsi on peut conclure » sans peine que le monastère ne subsistait plus que par une es- » pèce de miracle, et que le gouvernement prévôtal, enté sur les » nouvelles constitutions, ne différait guère de l'anarchie. Les » membres les plus zélés, fatigués enfin d'attendre plus longtems » une division que des difficultés toujours renaissantes faisaient en-

¹ M. de Rivaz signale ici un grave abus qui a toujours été le sujet, hélas ! trop réel de déclamations contre les gens inférieurs de la cour de Rome. Il dit que pendant son séjour dans cette ville, Thévenot avait « fait de grandes dépenses, sans lesquelles il ne pouvait s'approcher des » auditeurs et des domestiques des cardinaux. » — Notes de M. Rion, p. 112.

» visager comme impossible, s'offraient tour à tour de s'unir tantôt
 » à leurs confrères d'Aoste, tantôt aux chanoines d'Agaune.....
 » Les religieux désertaient le monastère, d'autres, exilés des États
 » de Valais, persécutés par les constitutionnaires ; ceux-ci bientôt
 » arrêtés et enfermés par leurs antagonistes ¹. »

C'est alors ² qu'un frère laïc, occupé à la quête depuis plusieurs années ³, conçut, d'après ce qu'il avait vu dans certains couvens d'Allemagne, un projet de réforme qui fut présenté au pape. Ce projet qui consistait à soumettre les religieux prêtres aux laïcs, pour tout ce qui n'était pas service divin, ne fut point adopté. Ce ne fut, à proprement parler, qu'un nouvel élément de discorde ajouté à tant d'autres.

Dans le même tems les divisions politiques entre les deux partis augmentaient de la manière la plus déplorable. Les sentimens de charité, d'humanité, s'en trouvaient altérés de la manière la plus profonde. On alla jusqu'à refuser d'accueillir dans l'hospice et de secourir les pauvres voyageurs de la vallée d'Aoste, c'est-à-dire le plus grand nombre de ceux qui profitent habituellement des soins et du dévouement des religieux de la montagne.

On insistait aussi avec la plus grande force sur l'indispensable nécessité d'une séparation dans la communauté. N'ayant pu l'obtenir directement à Rome les religieux réformateurs eurent le courage d'y provoquer la cour de Turin elle-même. Le chanoine Cavelli fut chargé d'aller trouver le roi, de lui exposer les avantages matériels qu'une division des biens et des personnes procurerait au Piémont. Il attendit pendant un mois son audience qui fut humiliante, moins encore pour lui que pour l'orgueil du prince qui ne savait pas mieux réprimer sa passion et sa mauvaise humeur.

Pendant un quart d'heure qu'elle dura, Cavelli dut se tenir à genoux pour lire sa supplique ; et la réponse de S. M. fut telle que

¹ *Ess. hist. sur le S.-Bern.*, p. 107 et 108.

² En 1742.

³ Dans sa supplique ce religieux assura qu'indépendamment des frais de 25,300 exemplaires de Mémoires sur les questions du monastère il avait versé dans la caisse de l'hospice 1541 doubles louis, produits de ses quêtes.

nul des constitutionnaires n'osa rien espérer dès lors de cette cour.

Le chanoine Vacher, réellement dévoué au Saint-Bernard, ainsi que nous l'avons dit, proposa en vain un projet d'accommodement, d'après lequel la prévôté serait alternativement occupée par un sujet de la Sardaigne et par un Valaisan. La division des esprits et des cœurs était trop profonde pour qu'une séparation matérielle ne dût pas s'ensuivre : le projet de Vacher ne réussit pas.

De son côté le roi de Sardaigne rompit encore une nouvelle tentative de rapprochement qui se faisait, en voulant exercer de fait le droit de domination du Prévôt, dont la charge vaquait toujours.

En 1749, il nomma en cette qualité le chanoine Léonard Avoyer, que le Valais ni les religieux, partisans de la réforme, ne voulurent pas reconnaître.

Les bulles de ce Prévôt avaient été expédiées de Rome, et le nonce avait été chargé de les notifier à la république du Valais et aux religieux du Saint-Bernard. Il le fit en 1750, dans des termes qui soulevèrent la plus violente opposition de la part des religieux, en même tems qu'ils excitèrent l'indignation des cantons catholiques suisses et du Valais. Cette lettre, en effet, se trouvait dictée dans un esprit extrême de partialité en faveur de la maison de Savoie. Le nonce y prétendait, entre autres choses, que les constitutions étant contraires au droit de patronage royal n'avaient jamais eu force de loi dans l'Institut.

Cette assertion seule fait juger du reste.

En conséquence, les religieux qui s'étaient adressés de suite à l'évêque de Sion et au grand bailli du Valais pour savoir la règle de conduite à tenir vis-à-vis du Prévôt nommé, s'apprêtèrent à quitter tous ensemble la montagne lorsque celui-ci viendrait y prendre possession. S'appuyant sur le dangereux et faux principe que la maison de Savoie soutenait à son propre avantage, ils convinrent que dans ce cas on laisserait seulement à l'hospice un jeune homme chargé d'éconduire le prévôt, lorsqu'il se présenterait; que ce jeune homme lui opposerait la *défense faite aux religieux par l'état souverain du Valais*, de reconnaître une nomination venant du roi de Sardaigne, l'impossibilité par conséquent où la communauté se trouvait de l'admettre comme prévôt.

Avoyer ne parut point; mais les cantons catholiques et le Valais adressèrent formellement à Rome une protestation contre toute nomination royale à la prévôté. L'évêque de Sion s'interposa dans le même sens près du pape Benoît XIV, qui connaissait parfaitement l'affaire, l'ayant déjà traitée sous Benoît XIII, comme secrétaire de la S. C. du concile.

Benoît XIV répondit¹ aux cantons catholiques qu'il appréciait parfaitement la difficulté d'obtenir un accord entre les religieux, et qu'il était impossible de rien faire sans recourir à quelque *mezzo termine* dont il s'occupait. De leur côté les chanoines valaisiens tentaient un dernier moyen d'amener leurs confrères à un arrangement, d'après lequel les biens eussent été divisés, et l'on eût formé deux hospices distincts : l'un au grand Saint-Bernard, et l'autre au petit. Toutes ces tentatives demeurèrent complètement sans résultat.

Enfin le 19 août 1752, le pape émit sa bulle de séparation par laquelle il donnait au Piémont tous les biens situés en deçà des Alpes; il sécularisait² les religieux anti-constitutionnaires dépendant également du royaume de Sardaigne³, maintenait les Valaisans et partisans de la réforme en possession de l'hospice du grand Saint-Bernard et des biens qui en dépendent de l'autre côté des Alpes.

Dans cette bulle dont l'exécution était confiée à l'archevêque de Tarentaise et à l'évêque d'Aoste, le pape reconnaît à la vérité que les anciens indults pontificaux accordaient à la maison de Savoie le droit de nomination à la prévôté, mais il constate en même tems que l'hospice se trouve sur les terres du Valais. Il attribue à la différence d'origine nationale entre les religieux, les malheureuses dissensions qui ont si tristement agité l'Institut, et il avoue que ces mêmes dissensions ont ruiné la discipline et la régularité du monastère. Il déclare que faisant usage de son autorité souve-

¹ Le 5 septembre 1750.

² « Volentes aut nolentes ad statum sæcularem redigimus. »

³ L'Évêque d'Aoste les avait d'abord fait venir pour les sonder sur leurs dispositions. Ils avaient d'abord préféré la sécularisation, puis ils s'étaient rétractés; ils avaient insisté pour demeurer en communauté religieuse, mais inutilement.

raîne sur les congrégations religieuses, il sécularise tous les clercs ou laïcs, tous les bénéfices et hôpitaux ayant appartenu sur les terres du royaume de Sardaigne à la maison hospitalière du grand Saint-Bernard. Il réunit tous ces biens à ceux de la sacrée religion des SS.-Maurice et Lazare. Sur les 2,240 ducats d'or auxquels il fait monter les revenus de ces mêmes propriétés, il assure des pensions viagères aux anciens religieux de l'hospice¹. Il exige la création de deux commanderies de SS.-Maurice et Lazare : l'une pour le duché d'Aoste, et l'autre pour celui du Chablais². Il en applique une autre partie à l'augmentation des revenus de l'hôpital d'Aoste, et ordonne le maintien de l'hospice du petit Saint-Bernard. La sainte maison de Thonon, fondée pour la conversion des hérétiques, devait avoir aussi quelque part à cette répartition. Enfin le prieuré de Saint-Jacquème, ancienne résidence des prévôts à Aoste, devait être converti en séminaire diocésain, ce qui eut lieu en effet.

Dans la même bulle, le pape déclare complètement aboli le droit de nomination de la maison de Savoie à la prévôté du S.-Bernard. Il en accorda la libre élection aux religieux non sécularisés, à la condition expresse de continuer l'hospitalité dans la montagne. Il transfère enfin au roi de Sardaigne le droit de nomination aux bénéfices, exercé précédemment dans le royaume par le prévôt de la communauté, sauf, bien entendu, l'institution par les ordinaires.

Cette bulle fut affichée par ordre de l'archevêque de Tarentaise, Humbert de Rolland, et mise à exécution avec une extrême dureté par un chanoine de la cathédrale, nommé Bizel. « Voici, dit Chrétien de Loges³, comme il y procéda :

» Quelques momens avant le dîner, ce parasite paraît à la tête
 » d'une bande de soldats postés en triomphe aux portes du prieuré
 » de Saint-Jaquème. Là il presse et brusque l'entrée, il y jette aussitôt
 » l'effroi et l'épouvante. La phalange canonique, ameutée par
 » cet assaut, comme des agneaux par les hurlemens du loup, se

¹ Cent écus romains aux prêtres et soixante aux laïcs.

² Le commandeur d'Aoste devait avoir 171 ducats d'or par année, et celui du Chablais, 114.

³ *Ess. hist. sur le S.-Bern.*, p. 115.

» voit barrée dans toutes les avenues du cloître par des sentinelles
 » à baïonnettes. Bize! demande les clés et les comptes, arrache
 » aux religieux l'habit de l'ordre, les force à déloger pour leur faire
 » respirer, comme lui, l'air du siècle. Enfin il s'y intronisa jus-
 » qu'en 1772, et après avoir disposé de toute la sainte dépouille,
 » il alla porter sa pesante besace dans l'éternité, où le juge su-
 » pême ne se sera sans doute pas contenté de ses comptes en gros.

» On vit, à ce coup de foudre, des religieux tomber en défaut-
 » lance, d'autres pleurer comme des enfans; on en vit de mieux
 » résignés s'efforcer de concentrer leur douleur, sans lui permettre
 » de s'échapper en plaintes et en murmures. Ceux qui ont survécu
 » à ce désastre sont presque tous morts, dépouillés en vie par leurs
 » parens afin de ne rien laisser à des héritiers étrangers.

» Le roi très-chrétien, sensible aux malheurs du monastère, lui
 » accorda aussitôt un subside annuel, et les chanoines hospitaliers,
 » *bien loin de diminuer la charité envers les sujets de sa majesté*
 » *sarde, l'ont au contraire augmentée.* »

De tout l'ensemble de ce passage on peut remarquer une chose, c'est que, même parmi la moins fervente portion des religieux du Saint-Bernard, l'esprit d'attachement à leur vocation était loin d'être complètement détruit. Par conséquent, si la puissance séculière ne les eût pas aussi longtems et aussi obstinément opprimés pour les faire agir dans le sens de son propre intérêt, les malheurs déplorés n'auraient pas eu lieu, du moins en aussi grand nombre, et l'on eût pu tout sauver.

On voit, en outre, d'après les dernières expressions de l'auteur, combien cette réforme produisit d'améliorations dans l'esprit de charité des religieux de l'hospice.

Au lieu de la dureté dont on avait usé auparavant à l'égard des voyageurs de la vallée d'Aoste, c'est bien touchant et glorieux à la fois pour l'Institut qu'un historien puisse en dire avec toute justice : A la suite d'une aussi longue et aussi douloureuse persécution de la part d'une puissance despotique et jalouse, « les chanoines hos-
 » pitaliers, bien loin de diminuer la charité envers les sujets de sa
 » majesté sarde, l'ont au contraire augmentée! »

O esprit chrétien ! esprit de sainte mansuétude du sauveur Jésus, qui pourrait hors de toi produire de semblables actes de par-

don! qui pourrait ainsi apprendre à se venger des injures!

Cet heureux affranchissement, du reste opéré par l'énergie de Benoît XIV, devint également la source de bien d'autres vertus particulières ou générales pour le Saint-Bernard.

Une perte de biens si considérable en présence des besoins immenses de l'hospitalité exercée dans les conditions qu'imposent la situation et les accidents de la montagne; une telle perte de biens, dis-je, effraya dans le principe sur l'avenir de la congrégation. Mais on s'aperçut bientôt, que loin de manquer à ceux qui cherchent avant tout son règne et la justice, Dieu, selon sa promesse, les soutient de son invincible droite et leur prodigue ses grâces et ses dons.

Riche esclave des princes de la terre, la congrégation hospitalière fut jadis ce que nous l'avons vue jusqu'ici, composée à la fois de pauvres religieux se sacrifiant dans la montagne, et de bénéficiaires jouissant de toutes les douceurs de l'abondance. Elle fut, si jamais une institution aussi sublime pouvait l'être par les défauts de ses membres, elle fut déshonorée par les prévôts indignes que l'ambition et l'avarice lui imposaient. Elle fut dilapidée dans ses biens, tyrannisée dans les personnes dont elle a le plus droit d'être fière.

Maintenant, au contraire, libre et indépendante comme elle l'est depuis un siècle, réduite par la privation d'un superflu que la divine miséricorde lui a enlevé, à l'heureuse nécessité de l'ordre économique le plus sévère, nous la voyons glorieuse et pure accomplir sa mission sur la terre avec un dévouement, un esprit de sainteté, un éclat, qu'aucune tache sensible n'est encore venue ternir.

Soyez donc béni, ô mon Dieu, dans vos voies, vous qui frappez souvent pour guérir, vous qui conduisez parfois aux portes de la mort afin d'en retirer plus glorieux et plus fort par la force de votre bras; vous, enfin, qui relevez de la poussière les pauvres et les petits, pour les couronner d'une gloire dont l'éclat et la durée braveront les efforts de la passion et la durée des siècles!

J. O. LARRET, *Évêque d'Héresbon.*

Chronologie de la Bible.

RECHERCHES SUR LA CHRONOLOGIE

DES

EMPIRES DE NINIVE, DE BABYLONE ET D'ECBATANE,

EMBRASSANT LES 209 ANS QUI SE SONT ÉCOULÉS

DE L'AVÈNEMENT DE NABONASSAR A LA PRISE DE BABYLONE PAR CYRUS.

EXAMEN CRITIQUE DE TOUS LES PASSAGES DE LA BIBLE RELATIFS A CES TROIS
EMPIRES.

Cinquième Article ¹.

V. — Règne de *Nabopolassar*. — Détails donnés par les historiens profanes.
— Ruine de Ninive en 623. — Commencement du règne de Nabopolassar, son vainqueur. — Il régna 21 ans; de 623 à 604 avant J.-C.
— Son vrai nom est *Nabou-pala-atzer*.

Arrivons maintenant au règne de Nabopolassar.

L'Écriture ne nous dit rien nominativement du prédécesseur et père de *Nabou-cadr-atzer*; heureusement *Josèphe* nous a conservé un précieux fragment de *Bérose* qui nous donne quelques renseignements sur ce prince.

« *Nabopolassar*, père de *Nabuchodonosor*, dit-il, ayant appris la » défection du satrape qui était à la tête de l'Égypte, de la Cœlé- » Syrie et de la Phénicie, ne se sentit pas en état de supporter à » lui seul le fardeau des affaires, et transmettant à son fils, qui » était encore jeune, une part de sa puissance, il l'envoya contre » le rebelle. *Nabuchodonosor* le battit et fit rentrer dans le devoir » les provinces qu'il avait soulevées. Cependant il arriva que son » père *Nabopolassar* mourut de maladie à Babylone, après avoir » régné 21 ans, etc. ².

Le *Canon de Ptolémée* donne de même 21 ans de règne au prédécesseur de *Nabou-cadr-atzer*, qu'il appelle *Ναβοπολλασσαρος* et *Ναβοπαλασσαρος* (SYNCELLE).

¹ Voir le 4^e article au n° précédent, ci-dessus, p. 245.

² Voir *Ant. judaïq.*, l. x, c. xi, n. 1.

George le Syncelle s'exprime ainsi sur le compte de *Nabopolassar* :

« Alexandre *Polyhistor*, dit-il, nous apprend qu'il demanda et » obtint pour son fils *Nabuchodonosor* la main d'*Aroitis*, fille d'*Astyages*, satrape de la Médie. Ce *Nabopolassar*, mis à la tête de ses » troupes par *Sarac* (ou *Sardanapale*), roi des Chaldéens, s'en ser- » vit contre *Sarac* lui-même et contre la ville de Ninive. *Sarac* » épouvanté à l'approche du rebelle, mit le feu à son propre palais » et périt dans les flammes. *Nabopolassar*, père de *Nabuchodonosor*, s'empara de la sorte de l'empire des Chaldéens et de Baby- » lone ¹. »

Ici se présente un fait qu'il est important de discuter à fond.

Si *Alexandre Polyhistor* a dit vrai, le père de *Nabou-cadr-atzer* prend Ninive sur *Sarac*, qui, pour ne pas tomber entre les mains du vainqueur, met le feu à son palais et périt dans les flammes.

Voilà donc Ninive qui succombe devant *Nabopolassar*. D'un autre côté, *Hérodote* nous dit que *Cyaxare*, roi des Mèdes, prit Ninive et soumit l'Assyrie, à l'exception du pays de Babylone. Il ajoute que *Ninive* fut prise sous le règne de *Nitocris*, mère de *Labynite* ².

Enfin *Diodore* raconte ³ que le dernier roi d'Assyrie fut *Sardanapale*, qu'il éclata contre lui une rébellion des Mèdes, dont le chef était *Arbaces*, et des Babyloniens dont le chef était *Belesis*; que d'abord *Sardanapale* battit trois fois de suite les révoltés, mais qu'ayant été mis en déroute dans une quatrième bataille où commandait son beau-frère *Salumen*, il courut s'enfermer dans les murailles de Ninive; que se voyant sur le point d'être pris par ses ennemis, il se fit brûler dans son palais avec tous ses trésors. Alors *Arbaces* devint roi des Mèdes, *Ninive* fut détruite de fond en comble, et l'empire assyrien s'éteignit. *Justin* dit la même chose ⁴.

¹ Le Syncelle, *Chronographie*, p. 210, B.

² Voir Hérodote, l. 1, ch. 106 et 188.

³ *Biblioth. hist.*, l. II, c. 23 et suiv.

⁴ *Histor. epit.*, l. 1, c. 3.

Voilà donc en présence deux destructions de *Ninive* dans des circonstances identiques : de part et d'autre c'est un roi *Sardanapale* qui périt dans l'incendie de son palais allumé de ses propres mains, pour se soustraire à ses ennemis qui, de part et d'autre encore, sont les chefs des Babyloniens et des Mèdes; *Belesis* et *Arbaces* dans le récit de Diodore, *Astyages* et *Nabopolassar* dans celui d'Alexandre Polyhistor.

Nous commençons par déclarer que nous ne saurions admettre la répétition si précise des mêmes événemens pour la même ville et le même empire. Si d'ailleurs *Ninive* avait été détruite de fond en comble par *Belesis* et *Arbaces*, il était difficile qu'elle le fût de nouveau par *Nabopolassar* et *Astyages*; nous n'hésitons donc pas à le dire, il y a là confusion évidente des faits. Un seul et même événement, qui avait dû frapper les esprits à cause de sa grandeur terrible, aura été attribué à deux époques différentes. Voilà tout le secret de cette invraisemblable répétition du suicide de deux *Sardanapale*.

Efforçons-nous donc de tirer au clair l'histoire embrouillée de la ruine réelle de *Ninive*.

Voyons ce que nous dit Josèphe :

« Vers ce tems, il arriva que l'empire des Assyriens fut renversé par les Mèdes...; or, le roi des Babyloniens, nommé *Baladas*, ayant envoyé à *Ezéchiàs* des vieillards avec des présens, le pria de devenir son allié et son ami. »

Ἐν τούτῳ τῷ χρόνῳ συνέβη τὴν τῶν Ἀσσυρίων ἀρχὴν ὑπὸ Μήδων καταλυθῆναι... Ὁ δὲ τῶν Βαβυλωνίων βασιλεὺς, Βαλαδάσ' ὄνομα, πέμψας πρὸς τὸν Ἐζεκιάν πρέσβεις δῶρα κομίσαντας, σύμμαχόν τε αὐτὸν εἶναι παρεκάλει καὶ φίλον¹.

Ainsi donc Josèphe place la ruine de l'empire assyrien par les Mèdes, vers l'époque où *Mérodak-Baladan* envoya une ambassade à *Ezéchiàs*.

Nous montrerons que ce fait eut lieu en 713 ou 712. C'est donc à une époque voisine de 713, suivant *Josèphe*, que les Mèdes s'emparèrent de *Ninive*. Nous examinerons tout à l'heure cette date importante.

¹ *Ant. judaiq.*, l. x, c. 2, n. 2.

Le même historien *Josèphe* s'exprime ainsi :

« *Necho*, roi des Égyptiens, ayant rassemblé des troupes, se dirigea vers le fleuve d'Euphrate pour faire la guerre aux Mèdes » et aux Babyloniens qui avaient renversé l'empire des Assyriens. »

Νεχᾶὼ ὁ τῶν Αἰγυπτίων βασιλεὺς ἀγείρας στρατιὰν ἐπὶ τὸν Εὐφράτην ἔλασε ποταμὸν, Μήδους περιεμέσων καὶ τοὺς Βαβυλωνίους οἱ τὴν Ἀσσυρίαν κατέλυσαν ἀρχὴν¹

Donc le Pharaon *Necho*, qui fut battu en 607 par *Nabou-cadr-atzer* sur les bords de l'Euphrate, à *Carchémis*, se mit en campagne contre les Mèdes et les Babyloniens, qui avaient renversé l'empire assyrien. Cet événement est donc antérieur à 607.

Or, de 713 à 607, il y a 96 ans; il ne s'agit donc pas du même événement, et les deux révolutions subies par *Ninive* sont séparées l'une de l'autre par trois quarts de siècle environ.

« *Cyaxare*, nous dit *Hérodote*, prit *Ninive*, après avoir, pendant » 28 ans, guerroyé contre les Scythes qui l'avaient forcé de lever » le siège². »

Or, *Cyaxare* a régné de 635 à 595; ce n'est donc pas de lui qu'il s'agit dans la première révolution mentionnée par *Josèphe*.

Arbace, au contraire, a régné sur les Mèdes de 788 à 760, et il y a assez loin de 760 à 713 pour que nous hésitions à appliquer à la révolte d'*Arbace* le fait rapporté par *Josèphe*.

Cyaxare, au dire d'*Hérodote*, aurait pris *Ninive* plus tard que la 28^e année de son règne.

Cyaxare a régné de 635 à 595. La 28^e année de ce règne est donc en 603; mais *Josèphe*, en parlant de l'expédition de *Necho*, qui eut lieu en 607, nous dit qu'elle fut dirigée contre les Mèdes et les Babyloniens qui avaient renversé la puissance assyrienne; *Hérodote* s'est donc probablement trompé. Le récit d'*Alexandre Polyhistor* nous apprend d'ailleurs que *Nabopolassar*, satrape de Babylonie et père de *Nabou-cadr-atzer*, s'allia avec *Astyages*, roi des

¹ *Ant. judaiq.*, l. x, c. 5, n. 1.

² *Hérodote*, l. i, c. 106.

Mèdes (et ici nous trouvons encore une fois le nom générique *Astyages* substitué au vrai nom *Cyaxare* du roi des Mèdes), pour renverser *Sarac*, et que les rebelles alliés prirent *Ninive* ; il semble clair que la date de leur victoire est donnée par la 1^{re} année du règne de *Nabopolassar*. Dans le *canon* de Ptolémée, *Nabopolassar* ayant régné de 625 à 604, il en résulte que c'est réellement en 625, c'est-à-dire dans la 10^e année du règne de *Cyaxare* qu'eut lieu la révolution qui renversa *Sarac*, pour mettre *Nabopolassar* sur le trône de Babylone.

De tout ceci il semble enfin résulter que les 28 ans de domination des Scythes en Asie doivent être notablement réduits (à 8 par exemple), ou mieux répartis sur deux règnes, celui de *Cyaxare* et celui de son prédécesseur *Phraortès*. De 625 à 607, il y a 18 ans, et nous devons penser que *Necho* n'a pas eu la pensée de réprimer l'usurpation armée des Babyloniens et des Mèdes, mais bien de faire mieux qu'une protestation inutile et de marcher au-devant de l'orage qui devait bientôt fondre sur son empire.

Résumons : *Nabopolassar* et *Cyaxare* réunirent leurs forces pour renverser définitivement l'empire assyrien de *Ninive*, qui s'était relevé de ses ruines. En 625 ils accomplirent leur projet, et de simple satrape à la solde du roi des Chaldéens, *Nabopolassar* devint roi chaldéen de Babylone. Et maintenant est-ce le *Sarac* qui fut renversé en 625 ? est-ce le *Sardanapale* qui fut renversé par *Arbaces* et *Belesis*, qui se brûla dans son propre palais ? Il est difficile de le dire. Pour nous, nous croyons que c'est *Sarac*, précisément parce que la mort du *Sardanapale* de Diodore fut, à ce qu'il dit, suivie de la destruction complète de *Ninive*. Or, cette ville n'avait pas été rasée, il s'en faut, avant 625, puisqu'il fallait alors la réunion d'une armée rebelle et d'une nation ennemie tout entière pour venir à bout de la dynastie qui y régnait. Sa ruine de fond en comble, arrivée comme conséquence de la mort du roi *Sardanapale*, n'eut donc lieu qu'en 625, et *Alexandre Polyhistor* a dit vrai : son *Sarac* et le *Sardanapale* de Diodore, d'après *Ctésias*, ne sont probablement qu'un seul et même personnage qui occupait le trône de *Ninive*, lorsque ce trône fut abattu pour ne plus se relever.

Nabopolassar est donc monté par usurpation sur le trône en 625.

Au bout de 21 ans de règne, c'est-à-dire en 604, il est mort de maladie. Deux ans avant, il avait associé son fils *Nabou-cadr-atzer* à la puissance suprême.

Quelle est la véritable forme du nom de ce monarque? C'est ce que nous allons chercher. Elle semble tout à fait analogue à celle du nom de son fils *Nabou-cadr-atzer*. פלא signifie *mirabile*, *miraculum*, et *vir admirabilis*. Le nom écrit נבו פלא אצר signifierait *Nabou, miracle du feu*, ou *l'être admirable du feu*. L'orthographe à adopter définitivement nous paraît donc être *Nabou-pala-atzer*.

Passons au règne précédent :

VI.

Règne de *Sardanapale*. — Documens fournis par les auteurs profanes. — Il a régné 22 ans, de 647 à 625. — Ses divers noms. — Son vrai nom est *Khin-âl-adan*.

Le *canon* de Ptolémée place avant *Nabou-pala-atzer*, un roi nommé Κινιλαναδανος (*Kinilanadanos*)¹, Κινιλαδαλος (*Kiniladalos*), ou Κινιλανος (*Kiniladanos*)².

Suivant le *manuscrit* de Paris, dont nous avons pu vérifier la correction, grâce aux calculs d'éclipses de lune, le règne de ce personnage a duré 22 ans, c'est-à-dire de 647 à 625. La copie de *George le Syncelle* ne lui accorde à tort que 14 ans de règne.

Nous avons vu qu'un fragment d'*Alexandre Polyhistor*, conservé par le *Syncelle*, nous apprend que le dernier roi de *Ninive* se nommait *Sarac*; que *Nabopolassar*, satrape de Babylone, ayant fait alliance avec le roi des Mèdes, nommé à tort *Astyages* au lieu de *Cyaxare*, vint l'assiéger dans *Ninive* sa capitale, et que ce *Sarac* mit lui-même le feu à son palais et périt dans l'incendie.

Ce fut évidemment à partir de cette victoire sur *Sarac* que *Nabou-pala-atzer* devint roi de Babylone, nous l'avons déjà dit; donc cette victoire eut lieu en 625, donc aussi le *Sarac* d'*Alexandre*

¹ *Manuscrit* de Paris, 2399.

² Copie de *George le Syncelle*.

Polyhistor ne saurait être un autre personnage que le *Kilinadan*, ou *Kinilanadan* de Ptolémée.

Les auteurs de *l'art de vérifier les dates* se sont rangés à cette opinion, car ils placent, sous l'année 647, *Chinaladan*, nommé aussi *Sarac* et *Sardanapale*, fils de *Saosduchin*, qui fut battu par *Nabou-pala-atzer* et *Cyaxare*, roi des Mèdes, et qui se brûla dans son palais avec ses femmes et ses trésors en 625, comme l'avait fait le premier *Sardanapale*. Avec lui périt *Ninive*.

Quelle doit être la vraie forme du nom de ce roi? Quel est d'ailleurs son véritable nom? Est-ce *Sarac*, est-ce *Sardanapale*? est-ce *Kinilanadan*, ou *Kiniladan*, ou *Kiniladal*, ou *Chinaludan*? La question vaut bien la peine qu'on la discute; mais où trouver les élémens de discussion? Jusqu'ici ils nous manquent, mais nous devons espérer que les textes *cunéiformes*, extraits du sol de l'Assyrie, nous les fourniront bientôt; quoi qu'il en soit, Freret¹ pense que le nom *Sardanapale*, par cela même qu'il a été donné évidemment à plusieurs personnages, n'était qu'une *épithète* honorifique; puis le savant académicien ajoute que cette épithète signifiait *prince donné du ciel*², en langue assyrienne ou chaldéenne (p. 397). Il est vrai que quelques pages plus haut, voulant identifier l'*Assaradimus* du canon à un *Sardanapale*, en repoussant de toutes ses forces l'identification avec l'*Assarhaddon* de l'Écriture, il dit que le nom *Assarhaddon* ou *Assordan*, suivant la prononciation grecque, augmenté du mot chaldéen *pal*, *phal*, ou *phala*, qui signifie *grand*, *illustre*, forme tout justement le nom *Sardanapale* (en Chaldéen, 𐤐𐤏𐤍 signifie *miracle*, ou *homme admirable*, mais non pas *grand*, *illustre*). Freret oublie de nous dire à laquelle des deux formations il croit; il oublie plus malheureusement encore de décomposer ce nom en mots chaldéens qui puissent signifier *prince donné du ciel*, car j'ai fait de vains efforts pour retrouver ce sens si précis dans les élémens du nom en question; je retrouve bien

¹ *Mémoires de l'académie des Inscriptions et belles-lettres*, t. v, 1722-23 et 24.

² Les auteurs de *l'art de vérifier les dates* disent de même que *Sardanapale* signifie en chaldéen *Prince descendu du ciel*, et ils ajoutent: c'est moins un nom propre qu'une épithète honorable.

sar pour *prince*, mais voilà tout; le composant *Dan* ou *Adan*, *san* ou *asan*, me paraît un véritable nom; *pala* pour *phala* פֶּלָא une épithète signifiant *homme admirable*, laquelle peut très-bien comporter l'article א ou ך. La vraie forme orthographique du nom en question serait, dans ce cas, *Sar dan* ou *san*, et signifierait: le *roi Dan* ou *San*, *l'admirable*. Un fait passé inaperçu jusqu'ici paraît venir à l'appui de cette décomposition. *Sardanapale* est nommé par Eusèbe, par Jules Africain et par George le Syncelle, Θῶνος Κογκόλερος, par Suidas Κῶνος Κογκόλερος. *George le Syncelle* précise en disant: «*Thonos*, surnommé *Konkoleros*, *Sardanapale* des Grecs¹.» J'ignore à quelle source ces divers écrivains ont puisé ce renseignement, mais ils sont si bien d'accord pour s'en servir, que nous pouvons bien nous en servir aussi. Θῶνος était donc le nom de *Sardanapale*. De Θῶνος, prononcé à la grecque, et abstraction faite de la désinence obligée, à *Dan* ou *San*, que je regardais tout à l'heure comme le véritable nom chaldéen, il y a si près, qu'on me pardonnera de prendre acte de cette ressemblance pour appuyer l'explication que j'ai proposée un peu plus haut. Quant au surnom Κογκόλερος, j'avoue humblement que je n'en connais pas le sens. Ceci posé, nous ne pouvons admettre que le nom *Sardan-apala* soit une simple épithète honorifique, c'est un nom propre accoutré d'épithètes honorifiques; voilà, nous le pensons, la réalité. Quant au nom du roi dont nous nous occupons, nous n'avons plus à choisir qu'entre *Sarac* et *Kimlanodan*, ou *Kimladan*, ou *Kiniladal*; je suis assez porté à croire que le véritable nom est celui que nous a conservé le *canon de Ptolémée*, et que l'autre n'est qu'un surnom ou un titre; c'est ainsi que bien que le surnom *Balsutzer* du fils de *Nabou-cadr-atzer* ait prévalu parmi les Grecs sur le véritable nom *Eouil-meroduch*, c'est pourtant ce dernier nom, que le *canon de Ptolémée* nous a transmis; *Sarac* serait donc de la sorte un simple titre. Ce qui corrobore singulièrement cette opinion, c'est l'existence du mot chaldéen, pluriel סרקינ *Surukin*, *principes*, *præfecti*, dont le singulier est précisément notre nom *Sarac*, סרך.

¹ *Chronographie*, p. 168, B.

Maintenant que signifie le nom qui nous est transmis par le *canon de Ptolémée*, il est assez difficile de le dire, et par conséquent de revenir à la véritable forme orthographique de ce nom. Nous avons trouvé trois variantes : *Kinilanadan*, *Kinilodan* et *Kiniladal* ; dans deux variantes sur trois le nom se termine par *dan*, c'est donc cette terminaison que nous devons adopter de préférence ; nous avons ainsi la forme *Kiniladan* qui nous paraît avoir une physionomie sémitique plus vraisemblable que la forme *Kinilanadan*. Avec cette forme nous pouvons retrouver dans notre nom les mots חן אל אֲדָן , *grâce, faveur sur Adan*, ou encore חן אל אֲדָן , *prières sur Adan* ; nous ne proposons ces deux explications qu'avec une extrême réserve et sans y attacher plus d'importance qu'elles ne le méritent. Quoi qu'il en soit nous adoptons pour le nom qu'a porté le roi détrôné et remplacé par le satrape *Nabou-pal-atzer*, la forme définitive *Khin-âl-adan*. Disons en passant que la présence du nom *Adan* dans le surnom composé que nous avons essayé d'analyser semblerait donner gain de cause à *Alexandre Polyhistor*, qui appelle *Sardanapale* le roi de Ninive renversé par *Nabou-pala-atzer*.

Khin-âl-adan était roi de Ninive ; *Nabou-pala-atzer* était satrape de Babylone et général des armées de *Khin-âl-adan* ; donc, avant 625 la puissance ninivite, si elle avait été jadis abaissée, était devenue assez grande pour absorber la puissance babylonienne. Nous constaterons un peu plus haut que les deux capitales, *Ninive* et *Babylone*, se disputèrent pendant de longues années une prédominance qu'elles s'arrachèrent tour à tour en payant chaque révolution et chaque victoire d'un peu plus d'affaiblissement et en préparant ainsi l'asservissement et la chute de celle des deux puissances jalouses qui parvint à ruiner l'autre ; mais n'anticipons pas.

VII.

ÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE CHALDÉEN A NINIVE.

Règne de *Saosdouchin* — Date précieuse pour la chronologie égyptienne. — *Saosdouchin* règne 20 ans de 667 à 647 avant J.-C. — Coordination des faits racontés dans le *livre de Judith*. — Synchronisme remarquable qui en prouve la véracité. — Le vrai nom du roi chaldéen est *Saos-dou-khin*.

A partir de *Khin-âl-adan* et en remontant dans la suite des tems nous allons trouver établi dans *Ninive* l'*empire chaldéen* dont nous avons vu jusqu'ici le siège à Babylone, les deux États n'en font plus qu'un, et le roi de *Ninive* place à Babylone un satrape qui obéit à ses ordres.

Avant de passer au règne du prédécesseur de *Khin-âl-adan*, nous devons constater une date précieuse de plus pour la chronologie égyptienne.

Nous lisons dans les *Rois*¹ : « De son tems (de Josias) le pharaon » *Nechao*, roi d'Egypte, monta contre le roi d'Assour, vers le fleuve » Euphrate; le roi *Josias* alla au-devant de lui, mais quand il le » vit, il le tua à *Maqueddo*. *Joachas*, fils de Josias, âgé de 23 ans, » remplaça sur le trône son père, mais il ne régna que 3 mois à » Jérusalem². »

Vers. 33. « Le pharaon *Nechao* le fit lier à Ribla, dans le pays » de *Hemath*, afin qu'il ne régnât plus à Jérusalem.

Vers. 34. « Le pharaon *Nechao* établit pour roi *Eliakim*, fils de

¹ II, *Rois*, XXIII, 29.

² *Josèphe*, liv. x, ch. 5, n. 2, dit que *Joachas* régna 3 mois et 10 jours; plus loin il dit également que *Joachim* a régné 3 mois et 10 jours. Cette coïncidence si parfaite de durée est, avouons-le, très-peu vraisemblable; que chacun des deux rois captifs, l'un des Assyriens, l'autre des Égyptiens, ait régné environ 3 mois, c'est possible; mais que tous les deux aient eu non-seulement le même sort mais aient été à point nommé, au bout de 3 mois et 10 jours, chargés de fers, ceci me semble peu vraisemblable. *Josèphe*, qui confond sans grand scrupule les hommes et les dates, a commis évidemment ici une confusion de ce genre.

» Josias à la place de *Josias*, son père, et changea son nom en celui
 » de *Joakim* et il prit *Joachas* qui fut emmené en Égypte où il
 » mourut ¹.»

Les *Paralipomènes* racontent les mêmes faits. De cela nous devons conclure que, sous *Joakim*, le royaume de Juda ne fit que changer de dominateur; jusqu'alors les rois de Jérusalem étaient renversés et changés à plaisir par les Pharaons. L'année 610 vit poindre un orage que le *Pharaon* voulut en vain détourner; *Josias* périt en cherchant à se soustraire au joug égyptien; mais après trois ans de lutte, en 607, *Necho* fut battu par *Nabou-cadratzer*, et les Juifs changèrent de maître bon gré malgré.

Récapitulons les dates : Le règne de *Joakim* a commencé en 610 : les trois mois de règne de *Joachas* sont également placés en 610, ainsi que la mort de *Josias* tué à Magueddo par une flèche égyptienne. Donc, en 610, le pharaon *Necho* était tout-puissant en Syrie.

Revenons au prédécesseur de *Khin-ûl-adan*.

Le *Canon de Ptolémée* nomme ce prince Σαοσδουχιος (*Saoudouchinos*)², Σαοσδουχιος (*Saoudouchios*), et Σαοσ Δουχιος (*Saos Douchios*). (GEORGE LE SYNCELLE).

Suivant le *manuscrit de Paris*, qui, je ne saurais trop le répéter, est le plus correct, ce règne a duré 20 ans, c'est-à-dire de 667 à 647, et ce sont là des chiffres que nous adoptons. Suivant la liste reproduite par le *Syncelle*, ce règne n'aurait duré que 9 ans. C'est là une des mille erreurs du chronographe.

Ici se présente un fait que l'Écriture ne précise pas suffisamment, quant au nom du monarque assyrien qu'il concerne; il s'agit de la défaite et de la captivité du roi de Juda *Manassès*.

Nous lisons dans les *Paralipomènes* ³ :

« C'est pourquoi Dieu emmène sur eux les princes de l'armée du

¹ Chap. xxv et xxvi.

² *Manuscrit de Paris*.

³ Liv. II, chap. 23, 11.

» roi des Assyriens, qui prirent *Manassés*, lui mirent les fers aux
» pieds et aux mains, et l'emmenèrent à *Babylone*. »

Or, *Manassé*¹ ayant régné 55 ans, à partir de l'âge de 12 ans, son successeur *Amon*, deux ans seulement entre *Manassé* et *Josias* tué à Magueddo en 610², et enfin *Josias*, ayant régné 31 ans³, il s'ensuit que le règne de *Manassé* a occupé les années placées entre les dates extrêmes, 643 et 698. C'est donc entre ces limites qu'il faut chercher le roi d'Assyrie, auteur de la défaite de *Manassé*.

Le même chapitre des *Paralipomènes* (versets 12 et 13) nous apprend que le roi captif invoqua *Jehovah* dans sa détresse, que sa prière fut exaucée et qu'il lui fut permis de revenir à Jérusalem.

A en juger par la teneur du chapitre en question, ce serait vers le milieu de son règne que *Manassé* aurait subi sa défaite et sa captivité.

Dans le livre II des *Rois*, tous les détails de ce fait manquent absolument; il est dit seulement au verset 17 du chapitre XXI que les faits et gestes de *Manassé* sont écrits dans le *livre des faits du tems des rois de Juda*. Malheureusement ce livre précieux, mentionné si fréquemment dans les saintes Écritures, n'est pas parvenu jusqu'à nous.

*Josèphe*⁴ raconte les mêmes faits, mais sans fixer l'époque de son règne à laquelle il fut fait prisonnier par les Assyriens. Si c'est vers le milieu de son règne que cela est arrivé, c'est vers l'année 674 qu'il faut classer cet événement. Or, en 671, *Saosdoukhin* n'était pas encore sur le trône qu'occupait son père *Asarhaddon*; nous verrons plus loin que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* placent en 673 la captivité de *Manassé*.

Pendant tout son règne, *Saosdoukhin* a été roi d'Assyrie, c'est-à-dire qu'il a été à la fois souverain de Ninive et de Babylone. C'est là aussi l'avis des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qui

¹ *Ibid.*, v. 1.

² *Ibid.*, v. 21.

³ *Ibid.*, xxxiv, 1.

⁴ *Antiq. Judaïq.*, l. x, ch. 3, n. 2.

ajoutent que *Saosdoukhin* n'est autre que le *Nabuchodonosor* du livre de *Judith*; qu'il eut guerre avec *Phraortes*, et que l'année qui précéda sa mort il fut battu et assiégé dans Ninive par *Cyaxare*.

Maintenant que nous avons fixé les limites des règnes de chacun des monarques de la dynastie mède, nous pouvons vérifier si les déductions de l'*Art de vérifier les dates* sont appuyées sur quelque base solide.

Hérodote dit que *Phraortes*, roi des Mèdes, périt après un règne de 22 ans, dans une expédition contre Ninive. Il ajoute qu'alors les Assyriens, c'est-à-dire les *Ninivites*, étaient isolés, abandonnés de tous leurs alliés, mais néanmoins encore puissants et florissants. (Liv. 1, ch. 102.) *Cyaxare*, fils de *Phraortes*, succéda à son père, et s'empessa de le venger en déclarant la guerre au roi de Ninive. Il était occupé au siège de cette ville lorsque les *Scythes* firent irruption dans son empire (ch. 103). *Cyaxare* réussit à s'affranchir de cette suprématie des barbares. Une fois libre, il reprit le siège de Ninive et se rendit maître de cette ville. Toute l'Assyrie lui fut bientôt soumise, à l'exception de la Babylonie. Il mourut après un règne de 40 ans, dans lesquels sont compris les 28 ans que dura la domination des *Scythes* (ch. 106).

Examinons ces dates : *Phraortes* mourut en 635 ; c'était donc à *Khin-âl-adan* qu'il avait affaire. Lorsque *Cyaxare* monta sur le trône des Mèdes, en 635, *Saosdoukin* était mort depuis deux ans, *Cyaxare* n'a donc pu assiéger *Saosdoukin* dans Ninive, ainsi que le prétendent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. Ce n'est, par conséquent, qu'au roi *Khin-âl-adan* que *Cyaxare* fit la guerre. *Cyaxare*, brûlant du désir de venger la mort de son père, dut rentrer en campagne aussitôt qu'il eut pris les rênes de l'Etat. Dès 634 il pouvait être occupé au siège de Ninive. Les *Scythes* vinrent détourner sa colère en l'attirant sur eux-mêmes, pendant 8 ans, et non pendant 28 ans, comme l'a fait dire quelque copiste maladroit à Hérodote ; il guerroya contre eux avant de réussir à les refouler hors de ses Etats, ce qui eut lieu en 626. Aussitôt libre, il reprit la guerre contre *Khin-âl-adan*. Pour assurer le succès de ses armes, il sut acheter la défection du satrape de Babylone *Nabou-*

pala-atzer, en lui promettant un trône : avec cette alliance Cyaxare vint facilement à bout de Ninive. *Khin-âl-adan* ne pouvait ignorer le sort que lui réservait le vainqueur ; il n'y avait plus pour lui de défense possible ; il aima mieux périr dans l'incendie de son palais, en anéantissant les richesses que convoitaient le roi des Mèdes et le perfide satrape de Babylone, que de tomber entre les mains de ses ennemis. Cette alliance de *Cyaxare* et de *Nabou-pala-atzer* explique d'ailleurs très-simplement l'assertion d'Hérodote qui nous dit qu'à la Babylone près, toute l'Assyrie tomba au pouvoir du roi des Mèdes ; Ninive périt avec *Khin-âl-adan* en 625.

Voyons maintenant si, au milieu de tous ces faits qui paraissent convenablement classés entre eux, il est possible de coordonner les faits qui sont consignés dans le *Livre de Judith*. Faisons observer toutefois que les commentateurs chrétiens ne sont pas unanimes pour accorder à ce livre la confiance entière que l'on doit à l'Écriture sainte. *Freret* soutient que, puisque l'autorité de ce livre est controversée et qu'on l'a souvent considéré comme un ouvrage purement allégorique, on ne peut s'en servir pour établir aucun fait historique. Voyons si ce jugement sévère doit rigoureusement être appliqué au livre en question.

Voici ce que nous lisons dans le *Livre de Judith* (ch. 1) :

« V. 1. *Arphaxad*, roi des Mèdes, avait soumis plusieurs nations à son empire, et lui-même éleva une ville très-puissante, qu'il appela *Ecbatane*. »

« V. 5. Or, en la 5^e année de son règne, *Nabuchodonosor*, roi des Assyriens, qui régna dans *Ninive*, la grande ville, combattit contre *Arphaxad* et le vainquit. »

Après sa victoire sur *Arphaxad*, *Nabou-cadr-atzer* somma tous les peuples ses voisins de se soumettre à sa loi ; tous repoussent le joug qu'on veut leur imposer, et se liguent contre le roi d'Assyrie.

« Ch. II, v. 1. Dans la 13^e année du roi *Nabuchodonosor*, le 22^e jour du 1^{er} mois, en la maison de *Nabuchodonosor*, roi des Assyriens, il fut dit qu'il se défendrait. »

Ce fut alors que la conduite de la guerre fut confiée à *Holo-*

pherne, qui vint périr sous les murailles de Béthulie, des mains de l'héroïque *Judith*.

Examinons tous ces passages :

L'*Arphaxad* du livre de *Judith* n'est autre que le *Phraortes* d'Hérodote, cela a été établi bien avant nous, et nous n'avons pu que reproduire l'argumentation à l'aide de laquelle cette identification a été constatée. Or, *Phraortes* est mort en 635. Le *Nabuchodonosor*, qui l'a vaincu et qui l'a fait périr, était dans la 12^e année de son règne; c'est *Khin-âl-adan* qui a vaincu *Phraortes*. *Khin-âl-adan* est monté sur le trône en 647. De 647 à 635, il y a tout justement les 12 ans dont parle le *Livre de Judith*. Encore une coïncidence qui ne peut être un simple effet du hasard. Hâtons-nous de conclure de là que les faits historiques consignés dans le *Livre de Judith* sont tout aussi dignes de foi que ceux que nous tirons des autres livres de l'Écriture. Concluons, en outre, que le *Khin-âl-adan* du canon de *Ptolémée* a porté également le nom de *Nabou-cadr-atzer*, et que c'est par erreur que l'*Art de vérifier les dates* identifie le *Nabuchodonosor* du livre de *Judith* avec le *Saos-dou-khin* du canon de *Ptolémée*.

Il ne nous reste plus qu'à rechercher la véritable forme du nom de *Saosdoukhin*, nous avons consigné les trois variantes :

Σαοσδουχινος (Saosdouchinos),

Σαοσδουχιος (Saosdouchios),

Σαοσ Δουχιος (Saos Douchios).

La dernière de ces variantes prouve que le nom se compose de deux parties, dont la première est sans doute le nom propre et la seconde un surnom. S'il en est ainsi, ce surnom dont la forme probable est Δουχιω pourrait se lire פִּרְיָו, et signifier : *splendeur de la grâce, de la beauté*, pour le *resplendissant de beauté*. Le mot פִּרְיָו jouerait ici un rôle tout à fait analogue à celui que joue le mot arabe *zou* si fréquemment employé dans la formation des surnoms, tels par exemple que celui de *zou'l-ïemineyn*, l'*ambidextre*, qui fut donné à un célèbre visir de la cour abasside de *Baghdad*.

Quant au nom *Saos*, comporte-t-il une terminaison grecque? cela est fort douteux vu l'état concret du nom dans deux variantes sur trois. Notre savant confrère et ami, M. *Félix Lajard*, a, dans son

intéressant *mémoire sur le culte du Cyprès*, tiré un grand parti d'un fait de l'histoire d'*Anouschavan*, fils d'*Ara II* et petit-fils d'*Ara-le-beau*, roi d'Arménie, vaincu par *Sémiramis*, suivant le récit du syrien *Mar-abbas-Gadina*, conservé par *Moyse de Khorène*. « Ce » prince fut, dit-il, surnommé *Sos* qui en arménien signifie *cyprès*, » parce qu'il avait été sacré au pied des cyprès jadis plantés par *Armenag*, fils de *Haïk*, chef de la première dynastie des rois d'Arménie, à *Arnavir*, l'antique capitale de l'Arménie. »

Le nom *Saos-dou-khin* signifierait ainsi le *gracieux cyprès* et nous adoptons pleinement cette explication.

Nous conserverons donc au nom entier la forme *Saos-dou-khin*. Le règne de ce prince reste vide, et nous ne connaissons aucun événement important à y rapporter; passons donc au règne de son prédécesseur.

F. DE SAULCY,
De l'Institut.



 Polémique catholique.

MOÏSE RÉVÉLATEUR,

OU

 EXPOSITION APOLOGÉTIQUE DE LA THÉOLOGIE
 DU PENTATEUQUE ¹.

M. E. Quinet. — Son appel aux catholiques. — Comment ils y répondent. — Attaques du rationalisme allemand contre l'Évangile. — M. Chassay. — Le rationalisme allemand et l'Ancien Testament. — M. l'abbé André. — Objet et importance de son ouvrage. — Moïse. — Sa vie. — Ses écrits. — Caractère de sa Théodicée.

Il y a quelques années, M. E. Quinet interpellait violemment les catholiques. A l'entendre, ils ne paraissaient plus sur le champ de bataille; — la solitude se faisait autour de l'arche de Dieu; — les bras qui devaient la défendre, la laissaient tomber, sans résistance aucune, entre les mains des infidèles. « Les défenseurs de » la foi, disait-il, abandonnant le lieu du péril, imaginent de » triompher subitement de quelques fantômes sans vie, en même » tems qu'ils *désertent* le sanctuaire où l'ennemi fait irruption². » Il montrait alors à ses lecteurs les nombreuses phalanges du Rationalisme allemand s'avancant, les rangs serrés, vers le temple de Dieu, — provoquant les catholiques, les armes à la main, — arrachant tranquillement, une à une, toutes les pierres de l'édifice, — jetant tour à tour dans le gouffre qu'ils creusaient, la *Genèse*, les *Psaumes*, les *Prophètes*, l'*Évangile*, le corps entier des *Écritures*. Il y avait, dans cette mise en scène, quelque chose de saisissant et

¹ Par M. l'abbé Charles-Marin André, professeur de rhétorique au petit séminaire de Villiers-le-Sec, diocèse de Bayeux. — Paris, chez Lecoffre; prix: 2 fr. 50.

² M. Quinet, *Vie de Jésus*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, p. 335, 1842.

de dramatique. Ajoutons que ces démolisseurs étonnaient M. Quinet par leurs proportions gigantesques. Les ruines qu'ils amoncelaient affligeaient son âme, et le silence des catholiques le précipitait dans les angoisses du doute. Pour lui, simple laïc, que pouvait-il faire, « sinon de les presser de répliquer enfin à tous ces savans hommes ¹ ? » Aussi se proposait-il bien de ne pas cesser « de ramener les défenseurs de la foi au cercle brûlant que la science traçait autour d'eux ². »

M. Ed. Quinet doit aujourd'hui s'applaudir de cet appel : on lui a répondu. Voilà que les catholiques s'élancent, sans crainte, sur le terrain *brûlant* qu'on leur traçait. Là, ils se posent en présence de leurs adversaires, ils les contemplant et trouvent leurs proportions moins effrayantes qu'on ne les avait faites; ils sondent leur armure et elle ne leur présente pas cette forte trempe qui devait la rendre impénétrable. Reportant alors leurs regards sur le passé de l'Eglise catholique, ils se mettent à dérouler la longue suite de ses travaux. On l'accusait de croupir dans l'inaction; ils montrent que sa vie a toujours été militante, que jamais elle n'a déposé les armes, que son front est chargé de couronnes; on se plaignait des ténèbres qu'elle laisse répandre, et ils prouvent aux auteurs de ces plaintes qu'elle a sans cesse lutté contre l'erreur, que la lumière ne leur a jamais manqué, mais qu'ils la repoussent.

Que M. Quinet et ses admirateurs ouvrent le *Christ et l'Évangile* de M. Chassay, la belle *introduction* placée en tête du premier volume leur apprendra, si vraiment ils l'ignorent, combien vastes ont été en France, en Angleterre, en Allemagne, les développemens de l'apologétique chrétienne. Et cependant M. l'abbé Chassay ne prend son point de départ que dans le 17^e siècle ³.

¹ *Ibid.*, p. 336. « Que pouvez-vous attendre de nous, sinon que nous consentions à suspendre notre jugement, aussi long-tems que vous suspendrez votre réponse? »

² *Ibid.*

³ Les *Annales* ont rendu compte du *Christ et de l'Évangile*. Voir t. xv (3^e série), p. 341, — t. xvi, p. 268, — t. xviii, p. 147, — t. xix, p. 165. Voir aussi l'*Université catholique*, t. iii (2^e série), p. 126, — t. iv, p. 258.

Ce n'est pas tout. On semble demander des réponses aux objections du jour, mais des réponses fortes, substantielles, accablantes. On a raison de les vouloir avec ce caractère. Elles seront faites, car les travailleurs sont à l'œuvre. Ni les formules sèches, arides, obscures, avec lesquelles on les condamne à vivre, ni l'ébranlement du sol de la patrie, ne jetteront dans leur cœur le découragement ou l'effroi. Ils ont foi en l'avenir, foi en la Providence qui tient entre ses mains l'esprit des peuples.—Et ne craignez rien : « La controverse ne se changera pas en élégie ¹. On » ne s'attachera pas à maudire les docteurs du Rationalisme allemand ; on fera mieux : on les contredira avec une patience égale » à celle dont ils ne se sont pas départis ². »

Voyez ce qui se passe déjà. Il y a quelques années, un cri de triomphe, parti des rangs du rationalisme, accueillait l'apparition du volumineux ouvrage du docteur Strauss. *La Vie de Jésus!* c'était le dernier mot de la science allemande ! c'était le coup de grâce donné au Christianisme et à son auteur. Pendant cinquante ans, l'exégèse avait creusé le tombeau ; Strauss y faisait descendre le Christ avec son Evangile ; sur le couvercle de ce tombeau il apposait un sceau qu'aucune puissance ne devait briser. Nos rationalistes français se joignaient à ceux de l'Allemagne pour le proclamer. Que reste-t-il maintenant de tous ces efforts ? Le Christ est au ciel ; son Evangile devient, plus que jamais peut-être, la règle que doivent embrasser les individus et les sociétés, s'ils veulent ne pas descendre dans la tombe. Les rationalistes croyaient avoir déchiré toutes ses pages ; M. Chassay leur prouve avec une science et une logique désespérantes pour l'erreur, que ces pages sont intactes, et qu'on se brise quand on veut les attaquer ³.

II.

Un jeune membre du clergé, M. l'abbé André, entreprend un

¹ M. Quinet, *ibid.*

² « Il ne suffit pas de maudire (les exégèses allemands), il faut les contredire avec une patience égale à celle dont ils ne se sont pas départis. » M. Quinet, *Des Jésuites*, p. 305.

³ Voir *Le Christ et l'Evangile*, t. 1, II, III. — Voir aussi Tholuck : *Essai*

travail semblable sur les livres de Moïse. Voulez-vous comprendre son importance et sa nécessité? Ecoutez M. Quinet : « Est-il vrai, demande-t-il, que le *Pentateuque* est l'œuvre, non » de Moïse, mais de la tradition des Lévites? Que la plus grande » partie de l'ancien et du nouveau Testament est apocryphe? » Cela est-il vrai? Voilà la question qui est aujourd'hui *flagrante* » et dont vous ne parlez pas. »

Comme on le voit, c'est toujours l'enseignement de Dieu qui se trouve mis en doute ou foulé aux pieds. M. l'abbé André se propose de le relever, comme M. l'abbé Chassay l'a fait pour l'*Evangile*; son intention est de répondre à la question *flagrante* que pose le Rationalisme.

Il y a quelque chose de grand dans le plan que M. André s'est tracé. Nous montrer Moïse remplissant tout à la fois le triple rôle de révélateur, de législateur et d'historien; citer à son tribunal les hypothèses rationalistes de nos jours, les erreurs dogmatiques et morales qui nous pressent, c'est là une vaste conception. Tous les esprits sérieux qui ont conservé le goût des fortes études, tous les hommes qui s'intéressent au triomphe de la vérité, applaudiront aux efforts de M. l'abbé André. Ils feront plus : ils les secondent. Aujourd'hui, il y aurait crime à laisser isolés les hommes d'intelligence et de cœur qui se dévouent au culte de la science. Que deviendrait la société, si les éternels principes sur lesquels elle s'appuie allaient s'effacer? Nous ne savons que trop quels abîmes s'ouvrent sous ses pas, quand on réussit à les obscurcir, même un instant.

C'est un de ces principes, et le plus grand de tous, que M. l'abbé André s'attache à entourer de cet éclat et de ce respect qu'il ne doit jamais perdre. « La société, nous dit-il, a vu, à la » clarté d'un orage, que la cause de Dieu est aussi la sienne, et » que défendre l'un c'est défendre l'autre. Les plus implacables » ennemis de l'ordre social ont déclaré, dans d'inexprimables

sur la crédibilité de l'histoire évangélique, édit. de Valroger. La préface de cet ouvrage doit fixer l'attention.

» blasphèmes, que , pour détruire cet édifice abhorré , il fallait
 » commencer par la pierre angulaire qui est Dieu ; que tant que
 » l'idée de cet être régnerait sur l'intelligence humaine , il n'y
 » aurait pas de bonheur possible pour l'homme ¹. »

Nous croyons , nous , avec un philosophe du 18^e siècle , que vivre au sein d'une société sans Dieu , ce serait descendre dans un enfer. Il faut donc défendre le Dieu de nos pères, le Dieu qui établit la société sur ce principe immuable : « Tu ne désireras » pas d'avoir injustement le bien des autres. » Le Dieu , auteur du *Décatalogue*, ce n'est pas le *Dieu-Nature*, le *Dieu-Humanité*, le *Dieu-Philosophique* de l'imagination et du mensonge, — c'est le *Dieu de Moïse*.

Moïse ! Voilà une de ces figures rayonnantes de l'antiquité , qui traversent les siècles, sans jamais rien perdre de leur éclat. On éprouve, en la contemplant, je ne sais quel ravissement. Que de destinées reposent sur la tête de cet enfant qu'il faut, au jour de sa naissance, abandonner aux flots du Nil !... Mais Dieu veille sur lui : il sera sauvé. Il grandira sous les yeux et dans la science de son ennemi ; pour éviter son glaive, il prendra , quand il aura atteint l'âge d'homme , la route de l'exil ; — il passera des années dans le désert, — gardant des troupeaux... Puis, un jour Dieu lui apparaît ; il lui commande d'aller délivrer son peuple. — Le pâtre du désert part donc pour la cour de Pharaon. A sa voix , les prodiges se multiplient ; les fers des Hébreux se brisent ; la mer Rouge ouvre ses eaux, et le peuple de Dieu entre dans le désert. Le voilà qui marche, sous la conduite de Moïse, vers la terre de Chanaan , — triomphant partout des ennemis qu'il rencontre , — recevant chaque jour la manne du Ciel, — se désaltérant aux sources d'eau

¹ M. l'abbé André, *Moïse révélateur*, p. x. — Le méchant a toujours eu peur de Dieu ; son regard l'a toujours glacé d'effroi, il faut s'y soustraire. Mais pour le chasser du ciel, il n'a d'autres argumens à faire valoir que ceux de l'Épicurien : — « *Imposuistis cervicibus nostris sempiternum* » dominum, quem dies et noctes timeremus. Quis enim non timeat omnia providentem, et cogitantem, et animadvertentem, et omnia ad se pertinere putantem, curiosum, plenum negotii Deum ? » Cic. *De natura Deorum*, l. 1. c. 20, édit Nisard.

vive qui jaillissent d'un rocher ;— et cependant murmurant contre Dieu, contre son libérateur, — élevant, pour l'adorer, un veau d'or. Quel courage ne fallût-il pas déployer pour gouverner¹, pour dompter et civiliser ces six cent mille rebelles, à la tête dure, au cœur incirconcis, au palais toujours épris des oignons et des viandes de l'Égypte ! Que d'amertumes à dévorer afin de l'enfanter à l'état de peuple libre ! On se révolte contre lui, — on le persécute, — souvent on le maudit, et quand vient une grande calamité, — quand la foudre et les éclairs embrasent le Sinaï, — quand les cœurs sont saisis d'effroi, on tombe à ses pieds : en lui reposent sans cesse toutes les espérances. Moïse monte donc alors vers l'Éternel ; il est *reconnu par Dieu face à face* ; il reçoit de ses mains le *Décataloge*. Il usera le reste de sa vie à incarner cette loi dans le cœur des descendans de Jacob. — Mais, un jour, il a laissé le doute pénétrer dans son esprit, — doute coupable qui doit être expié. Il verra donc de ses yeux le pays promis à Abraham : à Isaac, à Jacob, à leur postérité ; mais il n'y entrera pas. Il meurt, en effet, « dans la terre de *Moab*, par le commandement du Seigneur². » Tel est l'homme. Ses écrits ne sont pas moins extraordinaires que sa vie.

Ces livres composés, il y a plus de 3,000 ans³, sous la tente du désert, ont toujours eu une étrange destinée. On les voit entre les mains de toutes les générations, — objet d'amour ou de haine, — accueillis avec enthousiasme ou soulevant d'avengles clameurs, « soit pour l'approfondir, soit pour le combattre, soit pour le commenter, soit pour le défendre, le génie, dit M. André, a toujours » fixé son attention sur Moïse⁴. »

¹ V. Herder, *Histoire de la poésie des Hébreux*, p. 362, trad. de madame la baronne de Carlowitz.

² Mortuus est ibi Moyses, servus Domini, in terrâ Moab, jubente Domino. *Dentéronome*, xxxiv, 5.

³ « Le Pentateuque fut le premier livre écrit (en caractères alphabétiques), il a été le premier livre imprimé, il sera le dernier livre lu. Il descendit autrefois du ciel aux éclats du tonnerre ; il y remontera de même au dernier jour. » M. André. *Moïse révélateur*, p. 10.

⁴ *Ibid.*, p. 9.

C'est que le *Pentateuque* présente un caractère particulier. Regardez les livres sacrés des autres peuples : ils sont faits pour une race, souvent même pour une époque ; mais le livre de Moïse est « le livre de Dieu, de la nature, de l'humanité ¹. »—L'humanité ! elle marche et se développe dans le tems et dans l'espace : — chacun de ses pas, chacun de ses campemens se trouve marqué par des découvertes scientifiques : ainsi s'étend la sphère de sa puissance. Mais ces découvertes, Moïse les avait prophétisées. Son livre précède toujours le génie dans le domaine de la science.

Il a même à révéler à l'humanité quelques-uns de ces secrets profondément cachés qu'elle ne pourrait jamais découvrir : — l'origine et le problème de la destinée de l'homme, — la raison de cette lutte incessante dont il est le théâtre, — de cette terrible propension qui l'emporte vers le mal, — de ces sueurs qu'il lui faut répandre, s'il veut rendre le sol fécond ; — en un mot, de toutes ces ruines intellectuelles et morales dont le triste spectacle frappe sans cesse le regard de l'observateur attentif. Au-dessus de toutes ces notions brille encore la grande notion de Dieu. Partout une théologie sublime tracée par la main d'un homme, en caractères ineffaçables, mais descendue du ciel, mais écrite sous l'inspiration du souffle divin.

Car c'est Dieu lui-même qui nous fait connaître sa nature ². Toutefois, n'allez pas chercher dans le *Pentateuque* une exposition *didactique* de la théologie hébraïque. Ce ne sont pas de froids raisonnemens que Moïse nous présente. Comme il s'adresse à un peuple qui partage ses croyances, il ne s'arrête pas à prouver l'existence de Dieu ; il n'enferme pas ses argumens dans la forme syllogistique. Cependant il parlera pour tous les âges, pour toutes les générations. Il y aura dans son langage et dans son procédé une clarté, une force, qui saisiront et frapperont toutes les intelligences les plus faibles comme les plus développées... Il nous fait

¹ M. l'abbé André, *ibid.*, p. 10.

² « La définition de Dieu dans le *Pentateuque*, n'est point de Moïse : elle est de Dieu même. Était-ce pour faire entendre que la pensée humaine n'aurait pu trouver, par elle seule, la traduction exacte de ce nom ineffable...? » M. l'abbé André, *ubi sup.*, p. 27.

donc assister aux conseils, aux paroles, aux actes de Dieu; il nous place tour à tour en présence du spectacle et des merveilles de la création, au milieu de l'Éden, devant le premier fratricide, sous les murs de Sodome et de Gomorrhe, près du buisson ardent, au pied du Sinaï, etc., etc. Partout la grande voix de Dieu se fait entendre; partout il nous apparaît comme le créateur, comme le législateur du monde physique et *moral*. Son éternité, sa toute-puissance, son immensité, sa souveraine intelligence, son unité, sa sainteté, sa justice, sa bonté, sa providence, sa nature et ses attributs nous sont révélés, sont saisis et esquissés avec une touche sûre et hardie¹. Les passages du *Pentateuque* qui peuvent nous faire connaître Dieu, M. l'abbé André a eu l'ingénieuse idée de les fondre, dans un dialogue vif et animé. Dieu, Abraham, Moïse, le peuple hébreu, tels sont les personnages de ce dialogue. Nous avons ainsi « une étude et comme la psychologie de l'Être divin » faite par lui-même². » On sent que le Dieu vivant est là; mais c'est le Dieu de Moïse et non pas celui des philosophes.

Au reste, M. l'abbé André met toutes les pièces sous les yeux de ses lecteurs. Ceux-ci y trouveront le texte même de tout ce que les religions de l'antiquité ont pensé de Dieu; il divise donc son livre en autant de parties où il montre successivement :

- Le dieu des *philosophes anciens*,
- Le dieu des *philosophes modernes*,
- Le dieu des *Védas*,
- Le dieu de *Manou*,
- Le dieu de *Zoroastre*,
- Le dieu des *Kings*,
- Le dieu du *Tao-te-king*.

Il montre que ce qu'il y a de vrai dans ces notions de Dieu est dû à la tradition, et qu'au-dessus de toutes ces notions s'élève seul brillant, pur, historique et certain, le DIEU de Moïse.

L'abbé HÉBERT-DUPERRON.

¹ Voir aussi : *Erreurs sur la Théodicée de la Genèse*, dans les *Ann. de Philos. chrét.*, t. XVII (3^e série), p. 85.

² M. André, *ibid.*, p. 40.

Ethnographie ancienne

RÉFUTATION

DE L'OPINION ÉMISE PAR M. JOMARD,

QUE LES PEUPLES DE L'AMÉRIQUE N'ONT JAMAIS EU AUCUN RAPPORT
AVEC CEUX DE L'ASIE.

Importance des études géographiques pour le commerce. — M. Jomard renouvelle l'idée païenne des peuples antochions. — Il semble ignorer les preuves du contraire qui abondent de toutes parts. — Résumé des preuves que l'Amérique a été connue des peuples de l'Asie. — Preuves que les chevaux et les bœufs à grandes cornes y ont existé.

Dans le *discours* prononcé le 19 janvier dernier, au sein de la *Société de géographie*, M. Jomard a montré, avec toute vérité, que la géographie des pays étrangers était inconnue en France; il eût pu ajouter que nos prétendus hommes d'état ignoraient même celle de la Haute-Asie, et citer un ex-premier ministre, demandant à un armateur de Bordeaux où était le *port de mer* de Lahore !!! Il eût pu citer cette ridicule occupation des Iles Marquises destinées sans doute à lutter avec le port franc, si riche et si florissant, de Singapour vers Malacca.

Les fruits de cette ignorance, si générale en France, sont sensibles : tandis que le commerce des Anglais, des États-Unis, des Portugais, sait obtenir sa part des trésors immenses des Indes et de l'Indo-Chine, nos négociants envoient à peine quelques navires dans ces florissantes contrées, où les voies leur sont ouvertes cependant, par nos intrépides et saints missionnaires. A la fin de 1848, sur cent navires de commerce de peuples divers à Canton, on n'en comptait pas un seul de français!!! Et cependant, peu d'années s'étaient écoulées depuis qu'une ambassade fastueuse avait été envoyée par nous, dans ces populeux pays où tant de familles, malheureuses en Angleterre, savent trouver une existence brillante, existence aussi utile à elles-mêmes qu'à leur remuante patrie.

La vaccine et la paix ont, depuis trente ans, multiplié partout les prolétaires; la terre manque, en Europe, aux bras les plus robustes. Il est tenu, s'ils ne veulent périr, que les gouvernemens divers, éclairés enfin par leurs fautes, tournent leurs regards vers l'Asie et l'Afrique, continents immenses, où tant de riches établissemens peuvent encore se faire, en ce jour.

Ces vastes contrées, aussi bien que l'Amérique, ont été à peine explorées par les Européens. Ce n'est que depuis bien peu d'années, qu'au *Yucatan*, et à *Guatemala*, on a découvert d'antiques monumens, fondés sans doute, en premier lieu, par les Phéniciens et les intrépides Carthaginois.

Ce qu'ont su faire ces anciens peuples, ce que font les Anglais chaque jour, ce qu'effectuaient les Espagnols à Mexico et à Lima, et les Hollandais à Batavia, la France, avec son budget immense, ne pourrait-elle l'entreprendre?

C'est surtout en appelant l'attention des hommes d'état sur cette déplorable ignorance de la géographie étrangère en France, que le *discours* publié par M. Jomard peut être utile, et doit être répandu, parmi un public trop distrait.

Mais, quand il retombe dans ses fausses idées, sur la prétendue antiquité indéfinie de l'homme sur la terre, idées consignées par lui dans le grand *Ouvrage sur l'Égypte*, et combattues par nous, comme par le célèbre M. Cuvier, qui a prouvé que l'homme n'existe sur la terre actuelle, que depuis 6 à 7,000 ans, tout au plus¹.

Quand au sujet des anciens monumens de l'Amérique, il dit (page 8), « que tout y révèle l'indice et presque la preuve, que le » prétendu nouveau monde est aussi vieux que l'ancien, pour ne » pas dire même plus vieux encore, avec le docteur Lund. »

Quand il affirme « que sa population est indigène, et réellement » autochtone. »

Quand il dit : « Qu'arrivée sur divers points, à une civilisation

¹ Voir ce travail de M. Cuvier dans notre t. v, p. 46, ayant pour titre : *Les déluges d'Ogygès et de Deucalion sont-ils des événemens réels et particuliers ou des traditions altérées du déluge universel?*

» différente, suivant le sol ou le climat qu'elle habitait, il n'y a
 » nulle nécessité de faire *débarquer* en Amérique, des colonies
 » d'Afrique ou d'Asie. »

Quand il assure : « Que les pyramides mexicaines, et les momies
 » récemment trouvées à Durango, comme autrefois au Pérou et
 » dans la nouvelle Grenade, ne prouvent aucunement *des rapports*
 » avec l'Asie et l'Afrique. »

Quand il prétend « que dans les institutions et les arts, les peu-
 » ples se rencontrent, lorsqu'ils sont parvenus à un même degré
 » de civilisation, et que ce n'était qu'une vue superficielle qui avait
 » expliqué, par une colonisation orientale, l'existence de certains
 » ouvrages, de l'ancien art américain ; » M. Jomard, fidèle à ses
 anciennes théories, nous explique pourquoi nos opuscules sur l'*A-*
*mérique connue des Indiens, mille ans avant Colomb*¹, ont été à
 peine mentionnés dans le *Journal de la Société de géographie*,
 société qu'il préside en ce moment, et qu'il influence depuis long-
 tems.

Nous avons demandé un rapport verbal, et ce rapport a été fait
 de telle manière qu'on ne l'a pas inséré dans ce journal. On crai-
 gnait, sans doute, qu'il ne fût réfuté par nous ; il est plus facile de
 nier que de discuter, et fort commode d'étouffer les écrits qui
 peuvent déplaire.

M. de *Castelnau*, chargé de ce rapport, n'est qu'un naturaliste
 courageux, et qui, moins confiant dans ses lumières, venait autre-
 fois nous consulter avant son départ pour le Pérou. Mais M. Jo-
 mard a été d'abord ingénieur géographe, et à lui, moins qu'à
 tout autre, il ne convient pas de nier un voyage, mentionné, avec
 tous ses détails, par les Chinois, et dont les mesures géométriques
 peuvent se vérifier sur nos globes terrestres les plus exacts.

Dans ce voyage, on compte 20,000 lys, entre le point de dé-
 part, au nord-est de la *Chine*, et un vaste pays oriental, qui ne peut

¹ Voir les deux articles : l'*Amérique désignée par pays de Fou-sang* ; et
nouvelles preuves de ce fait, avec une gravure représentant un homme du
 pays de *Fou-sang*, et la figure du *Bouddha* mexicain, dans nos *An-*
nales, t. ix, p. 101, et t. xv, p. 439 et 449 (2^e série) ; et aussi tirés à
 part, chez Benjamin Duprat, n^o 7, cloître Saint-Benoît, à Paris.

être que l'*Amérique* du Nord ; or, à la même date, on estimait à 15,000 lys la distance entre *Sy-ngan-fou*, capitale de la Chine à cette époque, et les limites de la *Perse* ; et on comptait également 15,000 lys entre cette ville et la pointe sud du *Kamtchatka*, d'où partaient les navires construits par les Indiens ; et sur les globes les plus exacts, une même ouverture de compas, mesure, en effet, à partir de *Sy-ngan-fou*, ces deux distances égales.

Les anciens Chinois avaient donc des moyens exacts de mesurer même de très-vastes distances par terre ; et quand, du *Kamtchatka*, ils comptent 20,000 lys, au pays de *Fou-sang*, où les vents du nord-ouest poussaient les navires construits à cet effet par les Bouddhistes du Caboul, navires revenus ensuite en Chine, il est évident qu'ils parlent de l'*Amérique* du nord et de la *Californie*, où l'or qu'on y découvre en ce jour abondait, dit cette relation, et où l'on n'a pénétré, du côté de l'Europe, qu'en dernier lieu ¹.

M. *Jomard*, moins que tout autre académicien, devait donc nier cette précieuse relation du *Fou-sang*. En ajoutant aux 15,000 lys obtenus par une ouverture de compas le tiers de cette ouverture, il obtenait 20,000 lys, et cette distance ou cette nouvelle ouverture du compas, portée à l'est ou plutôt au sud-est, sur un globe terrestre, à partir de la pointe sud du *Kamtchatka*, l'amenait au port excellent et si célèbre en ce moment, de *San-Francisco* !

Par les mesures géométriques seules, cette relation du *Fou-sang*, expliquée récemment par nous, était donc démontrée ; mais nous citions encore des *monuments bouddhiques* en Amérique, et M. *Jomard*, qui a étudié si longtems le bel ouvrage de M. de Waldeck, et qui a connu cet ouvrage avant nous, aurait dû y remarquer les figures du dieu *Bouddha*, dieu toujours représenté assis, avec les jambes croisées, figures qui se voient, dans des niches carrées, à *Uxmal*, et se rappeler, en y trouvant aussi de curieuses pyramides, les pyramides bouddhiques, dessinées par le major Symes, dans son *Voyage au Pégu et à Ava*, et celle de *Suku* dans l'île de Java.

¹ Voir, pour ces détails, l'article cite ci-dessus, t. ix, p. 105, et t. xv, p. 442, et les Opuscules cités chez Duprat.

Il existe sans doute des rapports nombreux entre l'Égypte des Pharaons et son dieu *Phthah*, et entre l'Inde bouddhiste et son dieu *Bouddha*; mais les monuments du *Yucatan* doivent être dus aux Indiens plus modernes, et nullement aux anciens Égyptiens, et c'est, en effet, ce que dit la relation du *Fou-sang*, publiée de nouveau et commentée par nous.

La *Société de géographie* nous avait entendu sur tous ces points : elle pouvait, elle devait analyser notre travail entièrement neuf, et même sans lui donner son approbation, avertir ainsi le monde savant. Elle a mieux aimé étouffer nos communications, et, après cela, elle s'étonne, par l'organe de son président, de se voir si peu secondée en France !

Une société savante doit, avant tout, être équitable, et c'est parce que les mêmes faits y ont lieu, que la *Société asiatique*, en ce jour, est aussi tombée, à Paris, dans un état déplorable.

Bien qu'ayant été l'un de ses premiers fondateurs, on n'a pas voulu y mentionner nos idées quant à l'*origine indienne* des monuments et des langues de l'Amérique; et, sans le recueil si utile et si indépendant de M. Bonnetty, nous eussions dû chercher à Londres ou à Berlin une publicité qu'on nous refuse à Paris !

Nous nous bornons à signaler ces faits, qui nous affligent et que l'Europe savante appréciera; et, pour compléter nos opuscules sur le *Fou-sang*, pays où la relation bouddhique cite des *bœufs à grandes cornes* et des *chevaux*, animaux non retrouvés par les Espagnols en Amérique, nous renverrons à M. de Humboldt¹, citant d'énormes cornes de bœuf, trouvées dans des monuments des anciens Mexicains, et à M. de Blainville², qui possède, au Jardin des Plantes, des *dents de chevaux*, trouvées avec des ossemens d'ours, dans d'anciennes grottes américaines.

Le cheval et les bœufs aux cornes énormes ont donc existé aussi, en Amérique : et quelque épidémie ou d'autres causes les avaient fait disparaître, quand les Espagnols, guidés par l'immortel Colomb, y arrivèrent, venant de l'Occident.

¹ *Tableaux de la nature*, t. 1, p. 15.

² Dans sa *Monographie du cheval*.

M. F. Cuvier ¹ cite d'ailleurs au Paraguay et chez les Patagons, des chevaux de Tartarie et de Sibérie, aux poils frisés et autres que ceux des Espagnols, et c'est de Sibérie qu'on parlait pour le *Fou-sang*.

Mais, outre l'art phénicien et indien de teindre en pourpre avec des caracals ou des *murex*, et l'art de la pêche des perles, retrouvé également, vers Panama, en Amérique au pays de *Guaxaca* et de *Chacahua*, il y eut aussi un autre art, purement indien, qui démontre encore l'arrivée des bouddhistes du Caboul en Amérique, nommée par eux pays de l'Orient extrême, c'est-à-dire, en chinois, pays de *Fou-扶 sang 桑*.

Cet art est celui de la *cochenille du nopal*, art retrouvé également à *Guaxaca*, et qui fait la richesse de ce pays central de l'Amérique.

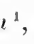
En 1795, à Madras dans les Indes, le major Anderson a montré, dans un *mémoire* spécial, que la *cochenille*, aussi bien que le *Nopal*, où elle vit, se trouvait dans l'Inde, et vers le pays de Lahore et du Caboul, et il a pensé que, de là, elle avait dû être importée en Amérique, et au pays de *Honduras* du Mexique : mais il n'a pas montré comment.

Or, la relation du *Fou-sang* attribue précisément à ces Indiens du *Ky-Pin* ou du *Caboulistan*, la civilisation de l'Amérique, qui a dû précéder le culte féroce et sanguinaire des Tartares du Mexique.

Ces Indiens bouddhistes et pacifiques s'occupèrent essentiellement du commerce et des arts utiles. Ayant su, dans leur pays, utiliser le précieux insecte de la laque, aussi bien que celui du nopal, et trouvant le nopal au Mexique, ils ont dû aussi y porter l'insecte qui y vit, ou, s'il y existait, s'en servir, pour en tirer la cochenille, art purement indien et asiatique.

Les noms seuls de *Guaxara*, de *Chacahua*, de *Zachita*, de *Zucapa* retrouvés au pays de *Honduras*, et au *Guatemala*, démontrent la présence de ces Bouddhistes en ces contrées, puisque *Xaca*

¹ *Mammifères figurés et peints*, t. III.

et *Chakia* ou 乘 翠 *Chy*- *Kia*¹, sont des noms asiatiques et bien connus, du célèbre dieu *Fo*, ou *Bouddha* indien, dieu, *figuré assis, les jambes croisées*, et qui, dessiné, sans le reconnaître, par le peintre envoyé par feu lord Kingsborough, M. de Waldeck, a été signalé par nous, en premier lieu, à Uxmal, au Yucatan.

Nous en avons fait le calque ; nous l'avons montré à M. Burnouf, sans lui dire d'où ce calque était tiré ; et il n'hésitait pas à y reconnaître le *Bouddha aux jambes croisées et assis* des monuments de Java et du Pégu, et de l'ancien Caboulistan, centre du Bouddhisme.

M. *Jomard* aurait dû expliquer comment, en Amérique, on avait inventé cette figure sacrée, identique à celle de l'Inde, et comment les langues antiques du Mexique et du Pérou offraient de nombreux mots indiens et malais. Les *Lamas* des Tartares bouddhistes sont leurs médecins, et, en mexicain, le dictionnaire précieux du jésuite Molina, traduit *Medicus*, par le mot *Tlama* ou *Llama*, qui rappelle les *Ulamus*, ou hommes doctes des Arabes.

De tels rapports que nous pourrions multiplier, car nous avons comparé aussi la langue *quichua* du Pérou au *Malais* des îles Célèbes, de tels rapports, disons-nous, équivalent à des médailles ; mais, au lieu d'en peser la valeur incontestable, il est plus commode de feindre de les ignorer, et de dire, du haut de son fauteuil de président, que *ce n'était qu'une vue superficielle, qui avait expliqué par une colonisation orientale l'existence de certains ouvrages de l'art américain!*

Paris, 17 mai 1849.

Ch^{er} DE PARAVEY,

du corps du génie, ancien inspecteur de l'École polytechnique, ancien fondateur de la Société asiatique.

¹ Le caractère *Chy* signifie *relâcher, renvoyer, pardonner*, et le caractère *Kia*, *s'asseoir les jambes croisées*, exactement comme est assis le personnage trouvé à Uxmal, par M. Waldeck, comme on peut le voir dans la gravure que nous en avons donnée, t. xv, p. 449, et dans les opuscules tirés à part.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

ITALIE. GAËTE. *Actes de S. S. Pie IX. — Bref aux vicaires catholiques de la Hollande.*

Sous la date du 5 mai, les journaux publient un *bref*, daté du 20 février, adressé aux vicaires apostoliques de Hollande, en réponse à la lettre par laquelle ce petit troupeau, si pauvre lui-même, faisait parvenir au Saint-Père son offrande du *denier de saint Pierre*. Le pontife les exhorte à prier pour ce petit nombre d'aveugles qui veulent détruire la société, et ajoute : « Parce que nous avons du Seigneur Jésus la promesse qu'il » sera avec son Eglise jusqu'à la consommation des siècles, et que dans » aucun tems les portes de l'enfer ne prévaudront contre elle, il nous est » tout à fait impossible de douter que Dieu, commandant enfin aux » vents et à la nue, il ne se fasse quelque jour un grand calme, et que cette » tempête ne paraisse avoir été soulevée pour la plus grande gloire de » son nom et pour orner l'Eglise par de nouveaux et plus éclatans » triomphes. »

— Autre *Bref* sur le même sujet adressé à Mgr l'archevêque de Paris. Le Saint-Pontife s'y exprime ainsi : « Bien qu'il nous en coûte infiniment de permettre que quelqu'un s'impose pour nous, même les plus » légers sacrifices..., cependant notre cœur a été profondément touché » du vif et religieux empressement avec lequel, par votre impulsion, et » la suite de leurs curés, des dames respectables et une jeunesse d'élite » se sont mis à recueillir pour nous l'argent des riches et l'obole des » pauvres. »

PARIS. — *Nouvelles de l'expédition française en Italie.* Après le débarquement des troupes à Civita-Vecchia, fait au milieu des acclamations du peuple, le général Oudinot devait penser qu'à Rome le même accueil lui serait fait. Il se met donc en marche pour cette ville; mais arrivé devant les murs, on le reçoit d'abord avec des paroles amies, et quand les soldats sont sous les remparts et même dans les rues de la ville, ils sont accueillis par la fusillade de la part de cette bande d'étrangers qui sont à la solde de toutes les révolutions. Voici, au reste, le rapport du général en chef :

« Au quartier général de Palo, le 4 mai 1849.

» Monsieur le ministre,

» Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer, je me suis mis en

route pour Rome le 28 avril dernier. Deux puissans motifs m'avaient engagé à prendre cette détermination.

» 1^o Civita-Vecchia est un point sans action sur les Etats romains. L'accueil amical qui avait été fait à nos troupes resterait en quelque sorte comprimé dans les murs de la ville; et, en y prolongeant notre séjour, je m'exposais à voir la question romaine vidée sans que la France obtînt dans cette grande question la part qui lui revient.

» 2^o D'après les renseignemens recueillis aux sources les plus sûres, j'avais l'espoir d'entrer dans Rome sans employer la force.

» Les choses se sont passées tout autrement, monsieur le ministre; nos troupes, arrivées le 30 devant les murs de Rome, ont été reçues par la mitraille; et j'ai dû, après avoir fait une forte reconnaissance sur la ville, en l'absence d'un matériel nécessaire pour faire un siège en règle, ne pas exposer inutilement nos braves soldats contre des adversaires retranchés derrière d'épaisses murailles.

» Je viens d'établir mon quartier général à Palo. Les avant-postes sont plus rapprochés de Rome.

» La troisième brigade débarque en ce moment à Civita-Vecchia; nous allons reprendre l'offensive, et, sous très-peu de jours, soyez-en certain, les anarchistes qui répandent la terreur dans Rome seront énergiquement châtiés.

» On ne peut reprocher à nos soldats qu'un excès de bravoure. Toutefois j'ai la ferme résolution de ne pas compromettre leur ardeur dans une guerre de barricades.

» N'ayez donc aucune inquiétude sur le résultat définitif.

» Monsignor Valentini, que le Pape désignait comme gouverneur de Civita-Vecchia, m'est arrivé porteur d'une lettre du Pape et d'une autre du cardinal Antonelli. Je n'ai pas caché à ce prélat la réserve que je m'étais imposée, combien il était utile, combien il était essentiel, dans l'intérêt du Saint-Père, qu'on me laissât juge de ce qui était possible. Monsignor Valentini a paru apprécier les considérations que je lui ai développées, et il repart *aujourd'hui pour Gaète*.

» J'ai écrit à M. de Rayneval en l'engageant à faire tous ses efforts à Gaète pour maintenir ma liberté d'action. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'on se fait à Gaète la plus *grande illusion sur les dispositions des populations*.

» Je ne prétends pas dire que ces dispositions soient favorables à l'ordre de choses actuel qui n'est que le despotisme à l'ombre du drapeau rouge, exercé par une faction composée des anarchistes de tous les pays: mais

les sympathies pour l'ancien gouvernement sont loin d'être ardentes comme on le suppose.

» On aime Pie IX, mais on redoute très-généralement le *gouvernement clérical*.

» Les troupes napolitaines, commandées par le roi en personne, sont entrées dans les Etats romains ; on les dit destinées à occuper la province de Velletri. Les Autrichiens sont encore à Massa, du moins on l'assure. La ville d'Ancône a été déclarée en état de siège par les triumvirs de Rome ; ces messieurs lèvent des impôts sur la population pour la solde de 60,000 soldats ; mais la vérité est qu'ils n'en ont pas plus de 20,000, parmi lesquels 6 ou 8,000 tout au plus, tant Gênois que Lombards, peuvent être considérés comme des soldats aguerris.

» Je suis, etc.

Le général OUDINOT DE REGGIO.

» P. S. Le Père Ventura, effrayé de la situation de Rome, vient de quitter cette ville ; en passant à Palo, il a demandé à me voir de la part des triumvirs. MM. Mazzini, Armellini et Saffi l'avaient chargé de me dire que la journée du 30 ne pouvait être qu'un *malentendu* ; qu'il était peut-être encore possible de concilier les choses si je consentais à faire une nouvelle déclaration établissant d'une manière nette et précise que la France n'imposerait aucun gouvernement aux Etats romains.

» J'ai répondu au Père Ventura que je croyais avoir suffisamment fait connaître la pensée de mon gouvernement, pensée toute libérale ; qu'après ce qui avait eu lieu, j'avais, à coup sûr, le droit de me montrer sévère ; que j'en usais si peu que j'étais prêt encore à entrer à Rome en ami, comme intermédiaire entre l'anarchie et le despotisme qui menacent les populations.

» J'ai ajouté qu'en agissant ainsi je croyais agir dans le véritable intérêt du peuple romain. »

Cette lettre est doublement fâcheuse, non-seulement parce qu'elle marque l'imprévoyance avec laquelle on a exposé nos soldats, mais encore parce qu'elle prouve que le général Oudinot ne sait ni pour qui, ni pour quoi il va se battre. Le renvoi du gouverneur envoyé par le Pape découragera tous ceux qui étaient dévoués à l'ancien gouvernement ; la conversation avec le P. Ventura est un commencement d'influence donnée au pire parti qui a fait le plus de mal à cette malheureuse ville ; ce n'est pas avec des apostats que l'on rétablira les affaires de l'Eglise.

— *Départ de l'armée française par l'Assemblée nationale*. En apprenant l'échec de nos soldats, des Français, qui siègent à la chambre,

n'ont su que formuler la proposition suivante : « L'Assemblée invite le » gouvernement à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour » que l'expédition ne soit pas plus long-tems détournée de son but. »— Cette proposition est adoptée par 248 suffrages contre 241.

Lettre approbative du président de la République au général Oudinot.
Après ce vote, nous devons mentionner la lettre suivante de Louis-Napoléon :

« Elysée-National, 8 mai 1849.

« Mon cher général,

» La nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitans de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une mission bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement ; nos soldats ont été reçus en ennemis ; notre honneur militaire est engagé ; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance.

» Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »



Numéro 114. — Juin 1849.

Littérature Catholique.

SPICILÈGE LITURGIQUE,

OU

RECUEIL D'HYMNES, PROSES, SÉQUENCES

ET AUTRES FRAGMENTS DE LITTÉRATURE SACRÉE

APPARTENANT AUX ANCIENNES LITURGIES ET EN USAGE DANS L'ÉGLISE

AVANT LA XVI^e SIÈCLE.

Cinquième Article ¹.

Continuation de ces articles. — Comparaison d'une prose de saint Bonaventure déjà citée, avec une autre d'Adam de Saint-Victor. — Prose de cet auteur en l'honneur de la Sainte-Croix. — Aveu remarquable du docteur protestant Adalbert Daniel au sujet du culte de la Croix. — Autre prose d'un auteur inconnu. — Prose pour la fête de Pâques, d'Adam de Saint-Victor. — Autre prose sur la Résurrection. — Prose d'Abailard sur l'Annonciation de la Sainte-Vierge.

Nous continuons la revue liturgique dont la cessation avait été annoncée par erreur en tête de notre quatrième et dernier article. Les morceaux que nous donnons aujourd'hui nous paraissent assez remarquables par eux-mêmes et d'une intelligence assez facile pour n'avoir besoin d'aucun commentaire. Toutefois on nous permettra d'y joindre quelques observations afin d'en bien fixer le sens et d'en faire apprécier les beautés à ceux de nos lecteurs qui conserveraient quelques préjugés ou qui ne seraient pas encore familiarisés avec ce genre de poésie. La saine littérature commence à reprendre faveur; mais il est encore nécessaire de mettre sous les yeux du public des preuves de la supériorité de cette littérature, sur la littérature bâtarde introduite au siècle dernier dans l'Église.

¹ Voir le 4^e article au n° 102 (juin 1848), t. xvii, p. 405. C'est par suite d'un malentendu que cet article a été donné comme le dernier.

La première prose que nous donnons célèbre le mystère de la sainte croix. C'est une des plus belles compositions d'Adam de Saint-Victor. On pourrait la comparer avec la prose de saint Bonaventure, sur le même sujet, déjà citée dans un de nos précédens articles¹. Ce rapprochement de deux morceaux qui n'ont rien de commun, si ce n'est le rythme ainsi que la foi et la piété de leurs auteurs, serait très-propre à montrer la fécondité des sources que la liturgie catholique ouvre à la poésie sacrée. L'œuvre de saint Bonaventure, tout empreinte du génie du *Docteur Séraphique*, peut être considérée comme une fervente méditation au pied de la croix. Le grand théologien mystique se borne à regarder la croix au point de vue de la vie intérieure : — *La croix est le remède unique de toutes les douleurs; la croix est la porte du paradis, le salut des âmes, la vie des bienheureux, le miroir de la vertu, l'honneur et la consolation des prédestinés*, etc.². Mais bientôt, fixant ses yeux sur Jésus crucifié, il se perd dans la contemplation de ses souffrances; il énumère toutes ses douleurs et semble se réfugier dans chacune de ses plaies. Ce tableau est d'une admirable simplicité; il mérite de figurer à certains égards à côté des plus touchantes strophes du *Stabat*. C'est un morceau achevé qu'on ne saurait lire, sans partager le sentiment d'émotion et de douleur qui pénètre si profondément l'âme du poète sacré :

« Quand le roi de l'immensité fut traîné et attaché à la croix, ses disciples s'enfuirent. On perça ses mains et ses pieds; on abreuva de vinaigre le souverain Dominateur des siècles.

» Ses yeux très-saints s'obscurcirent sur la croix et son visage pâlit. Son corps dépouillé ne conserva nulle grâce; toute sa beauté disparut.

» Pour les péchés des hommes, sa chair fut déchirée par la flagellation; ses membres furent disjoints par la violence des tourmens : il fut couvert de plaies.

¹ T. xv, p. 330 de la 3^e série (34^e de la collection).

² *Crux in omnibus pressuris
Et in gravibus et duris
Est totum remedium...
Crux est porta paradisi...
Crux est salus animarum...*

*Crux est mundi medicina...
Crux est speculum virtutis...
Crux est vita beatorum
Et Thesaurus perfectorum,
Et decor et gaudium.*

» Au milieu d'affreux supplices, il versa des pleurs sur la croix et il exhala son âme... Soupirons et pleurons, gémissons du fond du cœur sur la mort de ce fils unique¹. »

Enfin, par un dernier transport qui rappelle encore plus vivement certains versets du *Stabat mater*, le saint auteur s'élançe entre les bras du sauveur mourant et lui demande pour unique grâce de partager ses souffrances et de s'unir à lui sur la croix par un étroit embrassement.

La prose d'Adam de Saint-Victor a une toute autre couleur. Il y a entre ces deux morceaux la différence d'une lamentation à un chant de triomphe. L'hymne de saint Bonaventure remplit l'âme des plus tendres sentimens de douleur et de compassion; dans celle qu'on va lire il n'est question que de louanges, de gloire, de trophées. Après avoir invité tous les serviteurs de la croix à célébrer les victoires de la croix, le poète soulève le voile des divines écritures et nous présente les principaux symboles prophétiques de l'arbre du calvaire. Il rappelle ensuite quelques-uns des triomphes de la croix dans les tems modernes et termine par le vœu de participer à son dernier triomphe sur tous ses ennemis, au jour du grand jugement, au jour de la colère, *Dies iræ*.

Nous laissons au lecteur le soin d'apprécier avec quelle verve et quelle heureuse fécondité Adam de Saint-Victor a rempli ce canevas.

On remarquera à la 5^e strophe une allusion mystique à la figure mathématique de la croix, qui a été signalée dès la plus haute antiquité et que certains de nos philosophes voudraient nous donner comme une découverte de leur génie; découverte du reste tout

¹ Quam deductus est immensus.

Et in cruce tunc suspensus;

Fugerunt discipuli;

Manus, pedes perforerunt

Et aceto potaverunt

Summum regem sæculi.

Cujus oculi beati

In cruce sunt obscurati

Et vultus expalluit.

Suo corpori tunc nudo

Non remansit pulchritudo;

Decor omnis aufugit.

Propter hominum peccata,

Sua caro Cruciatâ

Fuit inter verbera;

Membra sua sunt distenta,

Propter aspera tormenta

Et illata vulnera.

Inter magnos cruciatus

Est in cruce lacrymatus

Et emisit spiritum.

Suspiremus et fleamus;

Toto corde doleamus

Super Unigenitum.

aussi nouvelle et tout aussi originale que la plupart de leurs systèmes, lesquels se réduisent, comme on sait, à de misérables plagats des anciens tems.

Prose en l'honneur de la Sainte Croix.

Laudes crucis attollamus,
Nos qui crucis exultamus
Speciali gloriâ;
Nam in cruce triumphamus;
Hostem ferum superamus

Vitali victoriâ.

Dulce melos tangat cœlos,
Dulce lignum dulci dignum
Credimus melodiâ.
Voci vita non discordet,
Quum vox vitam non remordet
Dulcis est symphonia.

Servi crucis cruce[m] laudent
Per quam cruce[m] sibi gaudent
Vitæ dari munera :
Dicant omnes et dicant singuli :
Ave, salus totius sæculi,
Arbor salutifera.

O quam felix et præclara
Fuit hoc salutis ara
Rubens agni sanguine,
Agni sine maculâ
Qui mundavit sæcula
Ab antiquo crimine!

Hæc est scala peccatorum ¹,
Per quam Christus rex cœlorum
Ad se traxit omnia ;
Forma cujus hæc ostendit
Quo terrarum comprehendit
Quatuor confinia ².

Non sunt nova sacramenta,
Nec recenter est inventa
Crucis hoc religio :

Chantons les louanges de la croix,
Nous, que transporte la gloire
Non pareille de la croix ! [phons
Car, c'est dans la croix que nous triom-
Et que nous remportons sur notre fé-
roce ennemi

Une victoire immortelle. [qu'aux cieus
Que nos doux accords s'élèvent jus-
Le doux bois de la croix est digne
D'une douce mélodie.
Que notre vie soit d'accord avec nos voix.
Lorsque la voix n'accuse point la vie
Il y a douce et complète harmonie.

Louez la croix, serviteurs de la croix,
La croix par qui vous sont élargis
Les précieux dons de la vie.
Que tous et chacun répètent :
Salut, arbre sauveur
Du monde entier.

O qu'il fut bienheureux et vénérable
Cet autel de salut,
Rougi du sang de l'agneau,
De l'agneau sans tache
Qui lava les siècles
De l'antique iniquité!

C'est là l'échelle des pécheurs ¹,
Par laquelle le Christ roi des cieus
Attire à soi toutes choses ; [croix
Ainsi que l'indique la forme de cette
Qui embrasse et comprend
Les quatre parties du monde ².

Il n'y a ni nouveau mystère,
Ni nouvelle invention,
Dans ce culte de la croix.

¹ Allusion à l'échelle de Jacob. — *Gen. xxviii, 12.*

² La figure de la croix produite par l'intersection de deux lignes droites

Ista dulces aquas fecit¹,
Per hanc silex aquas jecit
Moysi officio².

Nulla salus est in domo
Nisi cruce munit homo
Superliminaria :
Neque sensit gladium,
Nec amisit filium
Quisquis egit talia³.

Ligna legens in Sarepta,
Spem salutis est adeptus
Pauper muliercula :
Sine lignis fidei
Nec lecythus olei
Valet, nec farinula⁴.

Roma naves universas
In profundum vidit mersas
Unâ cum Maxentio :
Fusi Thraces, cæsi Persæ,
Sed et partis dux adversæ
Victus ab Hæraclio⁵.

Ista suos fortiores
Semper facit et victores ;

C'est elle qui rendit les eaux douces¹,
Elle, qui fit jaillir l'eau du rocher
Par le ministère de Moïse².

Nul salut pour la maison, [croix
Si le maître ne marque point d'une
Le haut de la porte.
Le glaive ne se fit point sentir,
Le fils ne fut point enlevé,
Là où cette prescription fut observée³.

La pauvre femme de Sarepta
Trouva l'espoir du salut
Dans le bois qu'elle avait ramassé ;
Sans le bois de la foi,
Ne servent de rien, ni la fiole d'huile,
Ni la pincée de farine⁴.

Rome vit une flotte entière
Engloutie dans les ondes
Ensemble avec Maxence, [en pièces,
Les Thraces en fuite, les Perses taillés
Et le chef de l'armée ennemie
Vaincu par Héraclius⁵.

La croix rend ses serviteurs [queurs
Toujours plus forts et toujours vain-

se coupant à angles droits, s'étend à l'infini et comprend, sous la forme la plus simple, dans ses quatre divisions, l'universalité des choses. Voilà pourquoi, disent les docteurs, le Christ a voulu mourir, les pieds et les bras étendus sur la croix, afin d'attirer tout à soi, dans un embrassement universel, et de nous montrer qu'il mourait pour délivrer tout le monde. *Note* d'Adalbert Daniel. On trouvera ces paroles plus sensées et plus chrétiennes que les idées cabalistiques attachées par nos libres penseurs à la figure de la croix.

¹ *Exod.*, xv, 23. Voir *iv Reg.*, II, 19.

² *Ibid.*, xvii, 5.

³ *Ibid.*, xii, 24.

⁴ *iii Reg.*, xvii, 40.

⁵ Il serait superflu de rappeler ici les deux célèbres victoires dont il est question dans ce verset : la première remportée par Constantin sur Maxence, près le pont Milvius ; la seconde par Héraclius sur Chosroës, roi des Perses ; on n'ignore point que c'est pour consacrer le souvenir de ces deux triomphes de la croix qu'a été établie la fête de *l'exaltation de la sainte croix*. Voir Godescard, *Vie des saints*, 14 sept.

Morbos sanat et languores,
 Reprimit dæmonia,
 Dat captivis libertatem,
 Vitæ confert novitatem,
 Ad antiquam dignitatem
 Crux reduxit omnia.

O crux, lignum triumphale!
 Vera salus mundi, vale!
 Inter ligna nullum tale
 Fronde, flore, germine :
 Medicina christiana,
 Salva sanos, regros sana ;
 Quod non valet vis humana
 Fit in tuo nomine.

Assistentes crucis laudi,
 Consecrator crucis, audi,
 Atque servos tuæ crucis,
 Post hanc vitam, veræ lucis
 Transfer ad palatia :
 Quos tormento vis servire
 Fac tormenta non sentire,
 Sed quum dies erit iræ,
 Confer nobis et largire
 Sempiterna gaudia.

Elle guérit les maladies et les langueurs,
 Réprime les démons,
 Donne aux captifs la liberté,
 Confère la nouveauté de vie ;
 La croix relève toutes choses
 A leur antique dignité.

O croix, bois triomphal !
 Vrai salut du monde, salut !
 Nul bois ne t'est comparable
 Par le feuillage, la fleur ou le fruit :
 Remède des chrétiens,
 Sauve les sains, guéris les malades ;
 Ce qui surpasse la puissance humaine
 S'opère en ton nom. [ges.

Entends ceux qui chantent les louan-
 Les adorateurs de ta croix,
 Divin consacré de la croix,
 Et, après cette vie, transporte
 Les serviteurs de la croix
 Dans les palais de la vraie lumière.
 Délivre des supplices éternels [supplice,
 Ceux qui vénèrent l'instrument de ton
 Et lorsque le jour de colère sera venu,
 Daigne nous concéder
 Les joies éternelles.

On lira avec intérêt, croyons-nous, le commentaire dont Adalbert Daniel accompagne ce morceau dans son *Thesaurus hymnologicus*. « Cette prose, dit le docteur protestant, qui célèbre avec une » merveilleuse douceur les louanges de la sainte croix, était autre- » fois chantée en divers diocèses d'Allemagne, particulièrement » aux fêtes de l'*Invention* et de l'*exaltation* de la croix. *Ludecus* » qui l'a recueillie dans sa collection de chants religieux, a soin » d'avertir les fidèles de ne point rapporter à la croix elle-même ce » qui ne doit être attribué qu'à la personne du Christ. Mais, » ajoute Daniel Adalbert, cet avertissement ne peut s'adresser qu'à » des hommes en qui toute étincelle de sens poétique, ou plutôt

¹ Autre auteur protestant d'un recueil d'hymnes intitulé : *Vesperale et Matutinale, etc.*, 1589. Ce livre est souvent cité avec éloge par Dan. Adalbert.

» toute lumière de bon sens serait éteinte. L'ancienne Eglise ne
 » connut jamais de tels scrupules. Nous n'en citons qu'un seul té-
 » moignage, celui de saint Augustin, qui, méprisant les vaines pré-
 » cautions de Ludécus, parle ainsi de la croix : — « La croix du Christ
 » est la cause de toute notre béatitude ; c'est elle qui nous a guéris
 » de notre aveuglement, qui nous a fait passer des ténèbres à la
 » lumière, qui a rapproché de Dieu ceux qui en étaient éloignés ;
 » c'est elle qui d'étrangers et de voyageurs fait de véritables citoyens ;
 » elle met fin à toutes les discordes, elle est le fondement de la paix
 » et la source abondante de tous les dons. » — Oh ! combien l'ancienne
 » église embrassant la croix avec cette simple et naïve piété, diffère
 » sur ce point de nos auteurs modernes qui ne voient dans la croix
 » qu'un objet de dégoût ! »

Le même Adalbert croit devoir remarquer en outre que *Luther et ceux qui ont suivi ses traces n'ont jamais fait de la croix le sujet d'une impie dérision ou d'un coupable mépris*².

De tels sentimens de la part d'un protestant ne nous semblent nullement à dédaigner. Ils partent d'une âme trop profondément religieuse, trop vivement affectée des formes arides et nues auxquelles la réforme a réduit le culte chrétien.

Nous n'avons pas à nous étendre davantage là-dessus. Revenons à notre sujet et, à côté de la prose si mystérieuse, d'un ton si élevé d'Adam de Saint-Victor, plaçons une hymne d'un genre bien différent. Celle-ci, remarquable par sa simplicité, respire à chaque vers cette onction et cette ferveur qu'on ne trouve guère que dans les chants sacrés d'ancienne facture. L'auteur nous est demeuré inconnu, et c'est là peut-être un mérite de plus pour cette gra-

¹ Hæc prosa quæ mirum est quam suaviter sanctæ crucis laudes canat... Hoc quidem præceptum (Ludeci) pertinet tantum ad homines, in quibus vel scintillulam sensûs poetici, ne dicam sanæ mentis frustra quæras. Certè vetus Ecclesia tales inutiles scrupulos sibi non novit... Quæ quidem in re Ecclesia vetus, quæ simplicè atque infucata pietate crucem amplectebatur, uiro modo à nostratibus distat... *Thesaurus hymnolog.*, t. II, p. 79.

² Lutherum et omnes qui ejus vestigia secuti sunt, crucem nunquam impie derisisse neque perversè contempsisse... *ib.*, p. 80.

cieuse composition, et comme un nouveau trait de ressemblance avec ces chefs-d'œuvre de sculpture que la main d'un artiste ignoré attachait aux murs de nos antiques églises.

Autre prose en l'honneur de la Sainte-Croix.

Si quis binas
Columbinas
Alas dabit animæ,
Ut in alman
Crucis palman
Evolet citissimè ?

In quâ Jesus
Totus læsus
Orbis desiderium,
Et immensus
Est suspensus
Factus improperium.

O cor, scande ;
Jesu, pande
Caritalis viscera,
Et profundè
Me reconde
Intrâ sacra vulnera.

In supernâ
Mè cavernâ
Colloca maceriæ ;
Hic viventi,
Quiescenti,
Finis est miseriæ.

O mi Deus,
Amor meus !
Tu ne pro me pateris ?
Proque indigno,
Crucis ligno,
Jesu mi, suffigeris ?

Pro latrone,
Jesu bone !

Qui donnera
A mon âme
Deux ailes de colombe
Pour s'envoler rapidement
Sur les rameaux sacrés
De la croix ?

Où Jésus
Couvert de plaies,
Jésus le désir du monde,
Le roi de l'espace
Est suspendu,
Devenu un objet d'ignominie.

O mon cœur, élève-toi ;
Jésus, dilatez
Les entrailles de votre amour,
Et profondément
Cachez-moi
Dans vos sacrées blessures.

Placez-moi
Dans le creux élevé
Du mur mystique :
Celui qui sait y vivre
Et se reposer
Y trouve la fin de toute misère.

O mon Dieu !
Mon amour !
Est-ce vous qui souffrez pour moi ?
Pour un indigne,
O mon Jésus !
Vous êtes cloué au bois de la croix ?

Pour un larron,
Bon Jésus !

Tu in crucem tolleris!
 Pro peccatis
 Meis, gratis,
 Vita mea, moreris!

Vous êtes mis en croix!
 Pour mes péchés,
 Gratuitement,
 Vous mourez, ô ma vie!

Non sum tanti,
 Jesu quanti
 Amor tuus aestimat;
 Heu! cur ego
 Vitam dego
 Si cor te non redamat?

Je ne vauz point,
 O Jésus! le prix
 Que votre amour m'estime.
 Hélas! pourquoi
 Vivrais-je,
 Si mon cœur ne vous aime à son tour?

Benedictus
 Sit invictus
 Amor vincens omnia,
 Amor fortis
 Tela mortis
 Reputans ut somnia!

Béni soit
 L'amour invincible
 Qui triomphe de tout,
 L'amour fort
 Qui méprise comme un rêve
 Les traits de la mort!

Iste fecit
 Et refecit
 Amor, Jesu, perditum;
 O insignis,
 Amor, ignis,
 Cor accende frigidum!

C'est cet amour qui a créé
 Et régénéré,
 O Jésus, l'homme perdu;
 O amour,
 Feu dévorant,
 Embrasez mon cœur glacé?

O fac verè
 Cor ardere,
 Fac me te diligere;
 Da conjungi,
 Da defungi
 Tecum, Jesu et vivere?
 Amen.

Oh! faites vraiment
 Brûler mon cœur;
 Faites que je vous aime;
 Accordez-moi d'être uni à vous;
 Accordez-moi de mourir,
 Jésus, et de vivre avec vous!

Amen.

Après les douleurs de la croix les joies de la résurrection. Unissons-nous à l'Église qui ne saurait séparer la mort de son divin époux, de son triomphe sur la Mort et sur l'Enfer. Nous reproduisons ici deux hymnes pour la fête de Pâques qui ont entre elles des rapports frappans et semblent venir se placer naturellement l'une à la suite de l'autre. Dans la première, Adam de Saint-Victor s'adresse à la nature inanimée. *Tous les éléments, le feu, l'air, l'eau, la terre,* sont tour à tour invités à célébrer la résurrection du Sau-

veur. L'auteur profite, en vrai poète, du spectacle que présente cette époque de l'année où la création tout entière semble revenir à la vie. La seconde composition s'élève plus haut. Dès le premier vers nous sommes transportés hors du monde matériel. Les *Princes des cieux*, les *ministres ailés du roi suprême*, sont convoqués à la pompe triomphale de *Jésus, roi de l'immortelle gloire*. La victoire du Christ sur les puissances infernales est décrite avec un enthousiasme, un feu, qui suffiraient pour mettre ce morceau au nombre des belles productions de la muse lyrique.

« A la vue de ces transports des intelligences célestes, l'homme » demeurerait-il insensible? Refuserait-il de venir à son tour reconnaître son roi?... Et toi, pécheur, pourquoi différer de t'approcher du nouveau triomphateur qui n'est mort et ne ressuscite » que pour briser tes chaînes?... » Au moyen de ce mouvement, le poète s'empare de l'âme coupable et l'amène pleine de remords et d'amour aux pieds du Dieu libérateur. Il ne lui reste plus qu'à se perdre en chants joyeux, en cris de victoire que toute la nature semble répéter avec lui.

Ainsi, comme nous le disions quelques lignes plus haut, ces deux hymnes semblent former les deux chants d'un poème où l'universalité des êtres créés, depuis le plus humble jusqu'au plus haut degré, est convoquée à chanter la gloire de l'Homme-Dieu vainqueur de la mort et du péché.

Prose en l'honneur de Jésus ressuscité ⁴.

Mundi renovatio
Nova parit gaudia,
Resurgentí Domino
Conresurgunt omnia :
Elementa serviunt
Et auctoris sentiunt
Quanta sint solemnía.
Ignis volat mobilis,
Et aer volubilis,
Fluit aqua labilis,
Terra manet stabilis,

Le renouvellement du monde
Enfante de nouvelles joies ;
Avec le Seigneur ressuscité
Toutes choses ressuscitent :
Les élémens reconnaissent son empire
Et ne demeurent pas insensibles
A la solennité de leur auteur.
Le feu vole insaisissable,
L'air roule plus subtil,
L'eau coule plus limpide,
La terre demeure inébranlable,

⁴ Comparez cette prose avec l'hymne sur le même sujet donnée dans notre 2^e article, t. xv, p. 333 (3^e série, 34^e vol. de la collect.).

Alta petunt levia,
Centrum tenent gravia,
Renovantur omnia¹.

Cœlum fit serenius,
Et mare tranquillius,
Spirat aura levius,
Vallis nostra floruit.
Revirescunt arida,
Recalescunt frigida
Post quæ ver intepuit.

Gelu mortis solvitur,
Princeps mundi tollitur
Et ejus destruitur
In nobis imperium,
Dum tenere voluit
In quo nihil habuit,
Jus amisit proprium.

Vita mortem superat,
Homo jam recuperat,
Quod prius amiserat,
Paradisi gaudium :
Viam præbet facilem,
Cherubim versatilem,
Ut Deus promiserat,
Amovendo gladium.

[teurs,
Les corps légers montent dans les hau-
Les graves descendent au centre,
Tout est renouvelé.

Le ciel devient plus serein,
La mer plus tranquille,
Le vent soupire plus léger ;
Notre vallée a fleuri,
Ce qui était aride reverdit,
Ce qui était froid se réchauffe
A la tiède haleine du printemps.

La glace de la mort est rompue ;
Cette reine du monde est détronée
Et son empire sur nous
Est anéanti ;
Le jour où elle voulut retenir [voir.
Celui sur qui elle n'avait aucun pou-

Elle perdit ses propres droits.

La vie triomphe de la mort ;
L'homme recouvre enfin
Les joies du paradis
Qu'il avait dès longtems perdues :
Le chérubin lui livre un facile passage,
En retirant, selon la promesse de Dieu,
Son glaive tournoyant.

Autre prose pour la fête de Pâques.

Io triomphe ! io !
Cœlorum principes !
Supremi regis, io
Ministri ailés !
Portas recludite,
Vectes attollite,
Intrabit inclitæ
Jesus rex gloriæ.

Triomphe ! Triomphe !
Princes des cieux !
Du souverain roi,
Ministres ailés !
Ouvrez vos portes,
Levez les barrières,
Laissez entrer Jésus
Roi de l'immortelle gloire !

¹ Le poète, en décrivant ici la renaissance de la nature aux premiers jours du printemps, n'aurait-il pas voulu rappeler aussi le renouvellement de toutes choses après la résurrection générale, dont la résurrection du Christ est le gage le plus certain et le type le plus parfait ?

Is bello nuper pulchro
 Vietus occubuit;
 Nunc victor è sepulcro
 Cum palmâ prodiit;
 Devicit tartara,
 Speluncas dæmonis;
 Prostravit agmina
 Inferni principis!

Dudum mors dominata
 Per mundi clymata,
 Jacet, jacet prostrata
 Nunc in cabrariâ;
 Dùm Jesum spiculo
 Infesta vulnerat,
 Hoc semet jaculo
 Incauta funerat.

O dies triumphalis
 Quâ mors emoritur!
 O beate mortalis
 Cui vita oritur!
 Verè lætissima
 Cæli miracula!
 Verè gratissima
 Terræ spectacula!

Adeste nunc, frequentes
 Telluris incolæ!
 Adeste, castæ mentes,
 Simulque plaudite!
 Dolores leniit
 Jesus post funera,
 Mœrores abstulit
 Et cordis vulnera.

Quid ergò, quid, peccator,
 Differs accedere?
 Expectat en Salvator,
 Vult te resurgere
 A morte criminum?
 O! surgas oeciùs,
 Ad mortis Dominum
 Curre velociùs.

Ne time quondam læsum
 Per fœda crimina,

Naguère, dans un noble combat,
 Il est tombé vaincu; [beau,
 Maintenant vainqueur, il sort du tom-
 La palme à la main.
 Il a brisé les enfers,
 Cavernes des démons:
 Il a terrassé les légions
 Des puissances infernales!

La mort long-tems souveraine
 Des régions terrestres,
 Est étendue, étendue renversée
 Sur le calvaire.
 En blessant Jésus
 De son funeste aiguillon,
 L'imprudente s'est percée
 De ses propres traits.

O jour triomphal
 Où la mort expire!
 O heureux le mortel
 Pour qui commence la vie!
 Qu'ils sont joyeux
 Les miracles du ciel!
 Qu'ils sont consolans
 Les spectacles de la terre!

Venez maintenant, en foule,
 Habitans de la terre,
 Venez, âmes chastes,
 Et applaudissez ensemble!
 Après sa mort, Jésus
 A calmé les douleurs,
 Enlevé les chagrins
 Et les blessures des cœurs.

Pourquoi donc, pourquoi, pécheur,
 Différer d'approcher?
 Vois, le Sauveur t'attend;
 Il veut te ressusciter
 De la mort des vices;
 Oh! lève-toi promptement,
 Hâte-toi d'accourir
 Vers le maître de la mort.

Ne crains pas le Dieu jadis offensé
 Par tes crimes honteux;

Accede tantùm Jesum ;
 I cum fiducia !
 Intendas animi
 Nervos fortissimè ;
 Applaudè principi
 Festivo carmine.

Vivat, io triumphè !
 Jesus rex gloriæ !
 Vivat, io triumphè !
 Princeps victoriæ !
 Sit illi gloria,
 Virtus, imperium !
 Collaudent omnia
 Nunc orbis Dominum !

Amen.

Approche seulement de Jésus,
 Marche avec confiance !
 Recueille courageusement
 Toutes les forces de ton âme ;
 Et bénis ton prince
 Avec des chants de fête !

Triomphe ! vive à jamais !
 Jésus, le roi de gloire !
 Triomphe ! vive à jamais !
 Le roi de la victoire !
 A lui, l'honneur,
 La puissance, l'empire !
 Que toute créature
 Loue maintenant le maître du monde !

Amen.

Joignons à la commémoration des plus grands mystères de l'Homme-Dieu un souvenir de sa très-sainte mère. La fête de l'Annonciation célébrée aux approches des solennités pascuales nous en fait un devoir. L'Église ne sépare jamais Marie de son divin fils. Elle semble vouloir exprimer dans son culte cette parole de l'ange que la bouche des fidèles ne cesse de répéter et qui est plus particulièrement rappelée par la liturgie catholique au jour de l'Annonciation : *Dominus tecum, le Seigneur est avec vous et vous êtes toujours avec lui.*

La prose suivante en l'honneur de l'Annonciation de la Sainte Vierge a été composée par Abailard ; elle se trouve dans tous les missels romains français ¹.

Prose pour l'Annonciation de la Sainte-Vierge.

Mittit ad Virginem
 Non quemvis Angelum :
 Sed Fortitudinem ²
 Suum Archangelum
 Amator hominis.

Dans son amour pour l'homme,
 Dieu va députer à la Vierge, non un
 Ange ordinaire, mais l'Archange ap-
 pelé Force de Dieu ².

¹ La traduction de cet hymne a été empruntée au précieux recueil liturgique publié par D. Guéranger, sous le titre d'Année liturgique. Voyez l'Avent, p. 142.

² On sait que le nom de Gabriel signifie *fortitudo Dei, force de Dieu*

Fortem expediat
Pro nobis nunciūm,
Naturæ faciat
Ut præjudiciūm
In partu Virginis.

Naturam superet
Natus Rex gloriæ :
Regnet et imperet,
Et zina scoriæ
Tollat de medio.

Superbientium
Teret fastigia :
Colla sublimium
Calcet vi propriâ
Potens in prælio.

Foras ejiciat
Mundanum principem :
Secumque faciat
Matrem participem
Patris imperii.

Exi qui mitteris
Tona dissere :
Hæc veteris
Revela litteræ,
Velamen cii.
Virtute nunciâ :
Accede, nunciâ.
Dic : Ave, cerni
Dic : plena grâtiâ :
Dic : tecum Dominus
Et dic : ne timeas.

Virgo suscipias
Dei depositum,
In quo perficias
Casta propositum
Et votum teneas.

Audit et suscipit
Puella nunciūm :
Credet et concipit
Et parit Filium,
Sed admirabilem.
Consiliarium

Qu'il se hâte d'envoyer pour nous le vaillant messenger; que la nature soit vaincue par l'Enfantement d'une Vierge.

Que le Roi de gloire, dans sa Nais- sance, triomphe de la chair; qu'il rè- gne et commande; qu'il enlève des cœurs le levain et la rouille du péché.

Qu'il foule aux pieds le faste des fronts superbes; qu'il marche dans sa force sur les têtes altières, le Dieu puis- sant dans les combats.

Qu'il chasse dehors le prince du monde, qu'il partage avec sa Mère le commandement qu'il exerce avec le Père.

Pars, Ange, annonce ces biens; et par ton puissant message, lève le voile de la lettre antique.

Approche d'elle et parle : dis-lui en face : *Je vous salue*. Dis-lui : *ô pleine de grâce*. Dis : *le Seigneur est avec vous*. Dis encore : *ne craignez point*.

Recevez, ô Vierge! le dépôt de Dieu; par lui vous consommerez votre chaste dessein, et votre vœu demeurera intact.

La Vierge entend et accepte le message; elle croit et conçoit, et en- fante un Fils, un Fils admirable.

Le Conseiller de la race humaine,

Humani generis :
Deum et hominem
Et Patrem posteris :
In pace stabitem.

Cujus stabilitas
Nos reddat stabiles
Ne nos labilitas
Humana labiles
Secum præcipitet.

Sed dator veniæ
Concessa venia
Per Matrem gratiæ
Obtenta gratia,
In nobis habitet.

Qui nobis tribuat
Peccati veniam :
Reatus deleat,
Donet et patriam
In arce siderum. Amen.

le Dieu-Homme, le Père du siècle futur, l'immuable Pacificateur.

Veuille ce Dieu immuable assurer notre stabilité, de peur que l'humaine faiblesse n'entraîne dans l'abîme nos pas indécis.

Mais que l'auteur du pardon, qui est le Pardon lui-même, que la Grâce obtenue par la Mère de grâce, daigne habiter en nous.

Qu'il nous octroie la remise de nos péchés; qu'il efface nos méfaits; qu'il nous donne une patrie dans la cité du ciel. Amen.

A. COMBEGUILLE.



Chronologie de la Bible.

RECHERCHES SUR LA CHRONOLOGIE

DES

EMPIRES DE NINIVE, DE BABYLONE ET D'ECBATANE,

EMBRASSANT LES 209 ANS QUI SE SONT ÉCOULÉS

DE L'AVÈNEMENT DE NABONASSAR A LA PRISE DE BABYLONE PAR CYRUS.

EXAMEN CRITIQUE DE TOUS LES PASSAGES DE LA BIBLE RELATIFS A CES TROIS
EMPIRES.

Sixième Article¹.

VIII. Règne d'*Assaradon*. — Interrègne de 8 ans de 680 à 688. — Ses causes. — Renseignemens fournis par l'Écriture sur *Assaradon* et par *Josèphe*. — Il est le même que l'*Asidin* de Babylone. — Sa vraie prononciation est *Asar-hadon*.

Le prédécesseur de *Saos-dou-khin* porte dans le *Canon de Ptolémée* le nom Ἀσαριδίνος (*Asaridinos*) (ms. de Paris, 2399) ou Ἰσαρινδίνος (*Isarindinos*), (copie conservée par *GEORGE Le Syncelle*); dans toutes les copies le nombre de ses années de règne est de 13. *Saos-dou-khin* étant monté sur le trône en 667 : c'est en 680 qu'*Asaridin* ou *Isarindin* a pris la couronne. Son avènement avait été précédé d'un interrègne de 8 ans pendant lesquels le trône de Babylone resta vacant. Cet interrègne a donc commencé en 688 et n'a fini qu'en 680. Nous allons chercher à nous rendre compte des causes qui ont pu amener un interrègne aussi long.

Mais d'abord commençons par rassembler, pour les discuter un à un, tous les passages de l'Écriture qui concernent directement le roi de Ninive *Asarhaddon*, fils de *Sennakherib*, et ceux que les commentateurs ont essayé de lui rattacher, en supposant que ce monarque avait été désigné par les historiens sacrés sous plusieurs noms entièrement différens.

Nous lisons dans les *Rois*, (liv. iv, ch. xix,) : v. 36 « *Sennakherib*, roi des Assyriens, s'en retourna et établit sa demeure à
• Ninive.

¹ Voir le 5^e article au n^o précédent, ci-dessus, p. 370.

V. 37. « Et lorsqu'il adorait *Nesroch*, son dieu, ses deux fils, » *Adranelech* et *Saraser* le frappèrent du glaive et s'enfuirent » dans le pays d'*Arménie*, et *Asarhaddon*, son fils, régna à sa » place. »

Les versets 37 et 38 du chapitre xxxvii d'*Isaïe* répètent à peu près mot pour mot ce que contiennent les deux versets précédents, seulement au lieu de « dans le pays d'*Arménie* » nous lisons : « dans » le pays d'*Ararat*. »

Le chapitre xxxii du livre n° des *Paralipomènes* (v. 21) dit seulement de *Sennakherib* : « Et il retourna honteusement en son » royaume, et lorsqu'il fut entré dans le temple de son Dieu, ses » enfans, qui étaient sortis de lui, le frappèrent du glaive. »

Enfin nous lisons dans *Tobie* (ch. 1, v. 24) que *Sennakherib* fut tué par ses fils 45 jours après son retour à Ninive : « Après 45 » jours les fils du roi tuèrent leur père. »

Ajoutons à ces passages un verset d'*Esdras* dont nous nous occuperons un peu plus tard. Et voilà tout ce qui, dans l'Écriture, touche de près ou de loin le roi *Asarhaddon*. Ce prince était fils de *Sennakherib*; ses deux frères, *Adranelech* et *Sarazer*, assassinèrent leur père dans le temple de *Nesroch* le 45^e jour après son entrée à *Ninive*, au retour de l'expédition fatale dans laquelle il avait perdu presque toute son armée. Les meurtriers furent alors obligés de chercher un refuge en *Arménie* dans le pays d'*Ararat*, et la couronne resta à *Asarhaddon*. Hors de ces faits l'Écriture ne nous donne pas un seul renseignement précis sur le règne d'*Asarhaddon*.

Remarquons en passant que l'expédition de *Sennakherib* eut lieu dans la 14^e année du règne d'*Ezéchias*, ainsi que nous le constaterons amplement un peu plus loin. Cette 14^e année tombe en 713; c'est donc en 713 ou 712 que *Sennakherib* fut assassiné par ses deux fils *Adranelech* et *Saraser* et qu'*Asarhaddon*, frère de ceux-ci, monta sur le trône.

Comme il s'agit d'établir l'identité du roi de *Ninive*, *Asarhaddon*, avec le roi de *Babylone*, *Asaridin* ou *Isaridin*, il importe de bien fixer les dates. Celui-ci a régné à *Babylone* de 680 à 667. *Asarhaddon* a dû commencer à régner à *Ninive* en 713; or, de 713 à

Personne, nous le croyons, ne sera tenté de reconnaître dans une semblable série de règnes et d'interrègnes le moindre indice d'une successibilité légitime. Il est au contraire de toute évidence qu'un pays qui a présenté de pareils changemens de gouvernement, en si grand nombre et en si peu d'années, a été un pays à l'état permanent de révolution pendant une trentaine d'années; que le roi de Ninive *Assarhaddon* ait profité d'une crise anarchique qui durait depuis 8 années pour s'emparer de la Babylonie, rien n'est plus naturel et plus vraisemblable; il ne fallait pour réussir dans une semblable entreprise que de l'adresse et de l'énergie. Il n'était pas nécessaire pour cela d'être un grand conquérant, comme le suppose à tort Fréret, qui ne veut pas admettre qu'il y ait identité de personne entre l'*Assarhaddon* de l'Écriture et l'*Assaradin* du canon de Ptolémée. Du reste l'argumentation à l'aide de laquelle Fréret conteste cette identification est fort peu persuasive : on va en juger.

De ce que *Mérodach Baladan*, roi de Babylone, envoya, dit-il, une ambassade à *Ezéchias* après la retraite de *Sennakherib*, ou même durant son expédition, on doit conclure que le roi de Babylone était indépendant du roi de Ninive.

Qui songe à le nier? Il est bien certain que depuis l'usurpation de *Nabonassar* les deux royaumes de Ninive et de Babylone vivaient côte à côte mais sans dépendance l'un de l'autre, et très-probablement en état permanent sinon d'hostilité, du moins de méfiance et d'inimitié mutuelle. Les souverains de Ninive en effet devaient se considérer comme les héritiers légitimes de la puissance assyrienne; pour eux les rois de Babylone, héritiers de la puissance usurpée par *Nabonassar*, ne pouvaient être que des usurpateurs et des rebelles qui avaient lésé leurs droits. Il est donc tout naturel qu'au moment où une révolution venait de faire périr le souverain Ninivite sous le poignard de ses propres fils, *Mérodach Baladan*, roi de Babylone, proposât au roi de Juda une alliance offensive et défensive en lui offrant son amitié; car c'était le moyen le plus simple de se créer un auxiliaire qu'il croyait puissant contre un ennemi détesté, qu'une affreuse révolution venait d'affaiblir et d'ébranler. Sans doute le roi de Babylone était indépendant du roi de Ninive;

mais en quoi cela prouve-t-il qu'*Assarhaddon*, roi de Ninive, ne sût pas profiter à son tour des révolutions qui assaillirent coup sur coup la Babylonie pendant 30 années, pour en effectuer la conquête? Je ne saurais le deviner. *Mérodach Baladan* eut le premier l'idée de s'emparer de Ninive où régnait *Assarhaddon*, et ce fut au contraire *Assarhaddon* qui réussit à s'emparer de Babylone lorsque celle-ci eut été tirillée et fatiguée par des secousses successives; il n'y a rien là que de très-vraisemblable. D'ailleurs pour qu'en 625 *Nabou-pal-atzer* devint roi de Babylone, de Satrape qu'il était à la solde du roi de Ninive *Khin-âl-adan*, il fallait bien que Ninive fût redevenue maîtresse de Babylone postérieurement à *Mérodach Baladan*, roi indépendant de Babylone; qui donc reprit Babylone, si ce n'est *Assarhaddon*?

Fréret ajoute que si le R. P. de *Tournemine* fait un conquérant d'*Assarhaddon*, c'est à tort, car, à partir de la mort de *Sennakherib*, il n'est plus fait mention de Ninive dans l'histoire des Juifs, d'où il faut conclure que c'était une puissance éteinte; ce qui le prouve d'ailleurs, suivant lui, c'est que les historiens profanes montrent que Ninive n'était plus en état de s'opposer aux Mèdes ni aux Babyloniens. Ceci n'est pas juste, car Fréret oublie la défaite sanglante d'*Arphaxad* constatée par le livre de *Judith* aussi bien que par *Hérodote*, qui s'est borné à modifier le nom du roi des Mèdes en l'appelant *Phraortes* et qui a eu bien soin de constater en termes explicites que la *Ninive* ruinée, isolée et abandonnée de ses anciens alliés, était pourtant encore la capitale d'un état puissant et redoutable. Cela est si vrai que les Mèdes seuls ne purent rien contre elle, et qu'ils ne réussirent à renverser le colosse ninivite qu'en escomptant la trahison du satrape de Babylone. Cette trahison d'ailleurs implique forcément, ainsi que nous venons de le dire tout à l'heure, une conquête antérieure de Babylone par un roi assyrien de Ninive. Ce roi, c'est *Assarhaddon* que les astronomes chaldéens de Babylone ont inscrit au canon de leurs Rois, en ne lui attribuant pour règne que les années pendant lesquelles il est resté maître de leur ville après en avoir opéré la conquête. On voit qu'il n'est pas difficile de combattre les raisonnemens de Fréret sur ce point; mais le savant académicien tenait à faire de l'*Assarhaddon*

de l'Écriture un *Sardanapale*, fils d'*Anakyndarox*, dont l'armée d'Alexandre vit le tombeau en Cilicie près d'Anchiale peu de jours avant la bataille d'Issus. Après le meurtre de *Sennakherib*, suivant Fréret, la guerre civile éclata; les deux frères, meurtriers de leur père, furent expulsés de Ninive et la couronne fut placée sur la tête de leur jeune frère *Assarhaddon*; puis le parti opposé l'emportant à son tour, *Assarhaddon* s'en alla en exil, où il mourut dans un âge très-avancé. Ici encore, Fréret oublie de nous expliquer pourquoi les partisans d'*Adramelech* et de *Saraser*, lorsqu'ils furent parvenus à renverser la faction d'*Assarhaddon*, ne songèrent pas à rappeler de leur exil les deux princes pour lesquels ils avaient combattu, et pourquoi ils imaginèrent de mettre sur le trône un *Ninus II*, dont on ne peut préciser l'origine. Tout ceci est appuyé sur un fragment de l'historien *Castor* conservé par le *Syncelle*. et dans lequel il est question d'un *Sardanapale* prédécesseur de ce *Ninus II*, que Fréret désire identifier avec *Assarhaddon*. Disons-le nettement, toute cette théorie qui n'a pas trouvé grâce devant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ne doit pas plus nous toucher, et il n'est pas possible de révoquer en doute la réalité de la conquête de Babylone opérée en 680 par *Assarhaddon*, fils de *Sennakherib*; de telle sorte que cet *Assarhaddon*, qui ne régna que 13 ans à Babylone (de 680 à 667), doit être considéré comme ayant occupé longtemps avant le trône de Ninive, et cela depuis la mort de son père *Sennakherib*, assassiné par ses deux fils aînés *Adramelech* et *Saraser*.

C'est ici le lieu de revenir sur l'expédition guerrière dans laquelle le roi de Juda *Manassé*, fut fait prisonnier. Rappelons-nous la teneur du verset 11 du chapitre xxxiii du livre II des Paralipomènes; il y est dit que « les généraux de l'armée du roi » d'Assyrie se saisirent de la personne de *Manassé*, et qu'après » l'avoir chargé de fers, ils l'emmenèrent à Babylone. »

C'est une armée du roi d'Assyrie, c'est-à-dire de Ninive, qui entre en campagne; c'est à Babylone que le captif est conduit par les vainqueurs; donc Babylone était alors au pouvoir du roi d'Assyrie; cela est logique. *Babylone* est tombée sous la domination assyrienne en 680; c'est donc postérieurement à cette époque que la captivité de *Manassé* a eu lieu. Nous avons pour date de cet

événement, choisi le milieu du règne de ce prince, ce qui nous donne 671 ; mais cette date n'est sûrement pas exacte ; elle ne le serait que par un pur hasard, puisqu'elle n'est déterminée qu'au hasard. D'ailleurs les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, je ne sais sur quelle autorité, placent en 673 la captivité de *Manassé*. Je suppose qu'ils n'ont dû faire que ce que j'ai fait moi-même, c'est-à-dire qu'ils ont pris à tâtons une date fixe vers l'époque probable où le fait s'est accompli.

Passons à l'examen de deux passages importans de l'Écriture, passages dans lesquels certains commentateurs ont cherché des faits relatifs au règne d'*Assarhaddon*. Le premier et le plus important est le chapitre xx d'*Isaïe* ; en voici la traduction :

« 1. Dans l'année de l'arrivée de *Tartan* à *Aschdod*, lorsque *Sargoun*, roi d'Assour, l'envoya, qu'il assiégea *Aschdod* et la conquit.

» 2. En ce tems, *Jéhovah* parla par l'intermédiaire d'*Isaïe*, fils d'*Amos*, savoir : Va, détache le cilice de dessus tes reins et déchausse de ton pied la sandale. » Il fit ainsi, alla nu et déchaussé.

» 3. *Jéhovah* dit : Comme mon serviteur *Isaïe* va nu et déchaussé trois ans, signe et pronostic pour l'Égypte et l'Éthiopie.

» 4. Ainsi le roi d'Assour emmènera les captifs de l'Égypte et les exilés de l'Éthiopie, jeunes gens et vieillards, nus et déchaussés, les reins découverts, honte pour l'Égypte !

» 5. On se désespère, l'on a honte de l'Éthiopie, en qui l'on s'est confié, et de l'Égypte dont on s'est vanté.

» 6. Les habitans de cette plage diront en ce jour : voilà ce qu'est devenu l'objet de notre confiance, où nous nous sommes réfugiés pour avoir du secours pour nous sauver devant le roi d'Assour. Comment échapperons-nous nous-mêmes ? »

Quelle est cette année de la prise d'*Aschdod*, par *Tartan*, général du roi d'Assyrie ? Qui est ce *Sargoun*, roi d'Assyrie, qui ne se trouve mentionné que là ? Voilà une double question qui a vivement préoccupé les commentateurs, et qui court le risque de rester long-tems sans solution définitive. Nous nous bornerons pour notre compte à réunir tous les renseignemens possibles sur ce point, mais nous nous garderons bien de trancher la difficulté.

Remarquons d'abord que le général en chef de l'armée de *Sar-*

goun est nommé *Tartan* תרתן. Or, dans les *Rois*¹, nous lisons : « Le roi d'Assour (c'est Sennakherib, ainsi que le constate le verset 13) envoya de Lachis, *Tartan*, le chef des eunuques, le chef des Sakes, vers le roi *Ezéchias* à Jérusalem, avec une puissante armée, etc. » Ceci eut lieu vers 713.

Donc *Tartan* était général en chef de l'armée de *Sennakherib*, comme il était général en chef de l'armée de *Sargoun*. On ne peut conclure de cela qu'une seule chose, c'est que *Sargoun* et *Sennakherib* ont vécu à des époques très-rapprochées, si ce sont deux personnages différens. Je dis cela, parce que les uns ont vu dans *Sargoun*, *Salmanasar*, d'autres *Sennakherib*, d'autres *Asarhaddon*, d'autres enfin, comme *Gesenius*, un prince distinct, prédécesseur de *Sennakherib*.

Examinons ces différens systèmes : *Sargoun* reçoit le titre de roi d'Assour, donc il était souverain *ninivite*. L'époque de la conquête d'*Aschdod* ou *Azot* n'est pas malheureusement fixée par d'autres passages de l'Écriture, car si nous lisons dans *Amos* (ch. 1, v. 1) : « Paroles d'Amos, qui fut un des pasteurs de *Thécué*, et qui eut des visions contre Israël, au tems d'*Ozias*, roi de Juda, et de *Jéroboam*, fils de *Joas*, roi d'Israël, 2 années avant le tremblement de terre. »

Et plus loin, verset 8 : « J'exterminerai l'habitant d'*Azot* et le prince d'Ascalon; j'appesantirai ma main sur *Accaron*; » rien ne peut nous garantir que cette prophétie sur *Aschdod* concerne précisément la prise de cette ville, consommée par *Tartan*, général du roi *Sargoun*.

Nous trouvons en effet dans *Sophonie* (ch. 1, v. 4) : « Parole de *Jéhovah* à *Sophonie*, fils de *Chusi*, fils de *Godolias*, fils d'*Amarias*, fils d'*Ezéchias*, aux jours de *Josias*, fils d'*Amou*, roi de Juda. »

Puis au chapitre 2, v. 4 : « Car *Gaza* sera détruite, et *Ascalon* va devenir déserte, *Azot* sera emmenée captive en plein jour, et *Accaron* sera déracinée. »

Voyons quelles sont les dates de ces deux prophéties : *Ozias* a

¹ Liv. II, ch. XVIII, v. 17.

régné sur Juda de 810 à 758; *Jéroboam* a régné sur Israël de 825 à 784. C'est donc dans l'intervalle de 810 à 784 commun aux deux règnes qu'*Amos* a prophétisé; la date de la prophétie n'est pas même précisée par les mots : *Deux ans avant le tremblement de terre*; car si *Zacharie* (ch. xiv, v. 5) parle de ce tremblement de terre arrivé sous le règne d'*Ozias*, il n'en fixe nullement l'année. Je ne puis donc deviner sur quelle autorité une *note* que je trouve dans la *Bible de Sacy* (éd. de 1759) marque que ce tremblement de terre arriva dans la 23^e année du règne d'*Ozias*. Tout ce que nous pouvons affirmer c'est qu'*Amos* a prophétisé entre 810 à 784.

Passons à *Sophonie*, il a prophétisé sous *Josias*, fils d'*Amon*, lequel a régné de 641 à 610. Il y a donc eu au moins 143 ans entre les deux prophéties d'*Amos* et de *Sophonie*, et il est assez difficile de croire que la ruine d'*Aschdod* annoncée par les deux prophètes, constitue un seul et même événement; c'est par conséquent avec raison que j'avais tout à l'heure qu'il n'était pas possible de déduire de leur narration de la prise d'*Aschdod* une date même approximative pour l'expédition de *Sargoun*.

Isaïe a prophétisé sous *Osias*, *Joatham*, *Achaz* et *Ézéchias*, et ces quatre rois ont occupé le trône de Juda de 810 à 698; nous ne pouvons donc absolument rien déduire de là pour fixer l'époque de *Sargoun*, et nous ne sommes en droit d'avancer qu'une chose, c'est que la prophétie contenue dans le chap. xx d'*Isaïe*, est antérieure à 713, année dans laquelle *Tartan* vint de la part de *Sennakherib* sommer *Ézéchias* de se rendre.

Le verset 3 nous apprend que par l'ordre de *Jéhovah*, *Isaïe* parut 3 ans, nu et déchaussé, pour annoncer la défaite des Égyptiens et des Éthiopiens; c'est en 713 que *Sennakherib* marcha contre *Tharaka* leur roi. C'est en 713 que *Turtan* fut chargé de reprocher à *Ézéchias* la confiance qu'il avait mise dans l'appui de *Tharaka* et de lui annoncer qu'il en serait puni; ce serait donc au moins 3 ans avant, c'est-à-dire en 716, qu'*Isaïe* aurait prophétisé. Dès-lors *Sargoun* était roi d'Assyrie en 716. Cette date, je me hâte de le dire, n'a rien de précis. Le seul point constaté, ce me semble, c'est que *Sargoun* ne peut être confondu avec *Asarhaddon*, qui n'a

régné que depuis le meurtre de *Sennakherib*, son père, c'est-à-dire depuis 712.

S'il est possible de démontrer ainsi qu'il faut distinguer *Sargoun* d'*Asarhaddon*, il ne l'est plus de faire voir de même, que *Sargoun* n'est ni *Sennakherib* ni *Salmanassar*. C'est là un point qui restera toujours contestable et contesté.

Je dois dire ici que j'ai souvent pensé que le *Sargoun* d'Isaïe pourrait bien être l'*Arkéan* du *Canon de Ptolémée*; mais *Arkéan* a régné 5 ans, de 709 à 704, et ces dates ne peuvent s'accorder avec celle de 716 que nous venons de déterminer tout-à-l'heure. D'ailleurs *Arkéan* était roi de Babylone, et non roi d'*Assour*, et il n'y a aucune apparence qu'un roi babylonien, compris entre *Mérodach Baladan* et *Assarhaddon*, soit jamais parvenu à conquérir l'empire ninivite. Nous avons montré qu'il y avait au contraire tout lieu de croire que depuis *Mérodach Baladan*, la puissance babylonienne avait été constamment en décroissant, de révolution en révolution, jusqu'au jour où elle fut assez exténuée pour qu'*Assarhaddon* pût lui porter le dernier coup et absorber la Babylone dans le vaste empire assyrien.

Quant à identifier *Sargoun* avec *Salmanassar*, ou avec *Sennakherib*¹, cela paraît bien difficile. Ces trois noms sont parfaitement différens, et il n'y a aucune bonne raison d'en appliquer deux quelconques à un seul et même prince. Nous nous rangeons donc, faute de mieux, à l'opinion de *Gesenius*, et nous croyons qu'en réalité *Sargoun* fut un roi d'Assyrie, distinct de *Salmanassar* et de *Sennakherib*, dont le règne doit être intercalé entre ceux de ces deux monarques.

Sennakherib était fils de *Salmanassar*, nous le savons de science certaine; peut-être *Sargoun* fut-il le fils aîné et le premier successeur de *Salmanassar*; alors il n'eut qu'un règne de courte durée, et lorsque *Sennakherib* monta sur le trône, il put laisser aux mains de *Tartan* l'autorité militaire que son frère aîné lui avait conférée. Nous admettrons donc, parmi les rois d'Assyrie, *Sargoun* qui occupait le trône vers 716.

¹ Cette dernière opinion est celle des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*.

Gesenius s'exprime ainsi sur le nom de ce roi : « En persan » on écrit... *chef de la beauté*; à la seconde syllabe on peut aussi » comparer le sanscrit कौश, *vertu, force, sagesse* ¹. » Puis il ajoute encore cette autre explication : AZER, *feu, seigneur, roi*; de là *roi du feu*, c'est-à-dire *honorant le feu*. » J'aime mieux me contenter de l'orthographe déjà consacrée *Sar-goun*, que d'accepter ou d'appuyer l'une ou l'autre de ces explications qui sont loin de me satisfaire.

Il nous reste encore une question du même genre à examiner : c'est celle qui concerne le personnage nommé *Asnapar* ou *Asnafar*. Nous lisons dans *Esdras* (liv. 1, ch. iv), que les ennemis de Juda et de Benjamin ayant appris que les Juifs, au retour de la captivité, rebâtissaient le temple, réclamèrent le droit de participer à cette reconstruction.

« 2. Et s'approchant de Zorobabel, et des princes des vieillards » ils leur dirent : Bâtittons ensemble, parce que, comme vous. » nous cherchons votre Dieu, à qui nous avons immolé des » victimes depuis les jours d'*Asar-haddon*, qui nous a con- » dnits ici. »

Zorobabel et le peuple s'y refusèrent; alors les réclamaux firent tous leurs efforts pour entraver l'édification du temple; ces dissensions durèrent jusqu'au règne d'*Artakchachta* (Artaxercès Longue-Main). A cette époque, une supplique fut adressée au Roi des rois pour obtenir qu'il forçât les Juifs de renoncer à reconstruire Jérusalem. Cette supplique était écrite au nom des peuples transportés jadis dans le pays, et dont l'énumération remplit le verset 9. Le verset 10 est ainsi conçu :

« Et les autres nations que le grand et glorieux *Asnaphar* a » transportées, et à qui il a donné d'habiter en paix ² les villes de » Samarie, et toutes les contrées au delà du fleuve. »

¹ Bohlen. *Observat. mss.*

² Le sens de l'expression וְכַעֲבֹתָ traduit par *in pace*, nous paraît laisser beaucoup à désirer. Les rabbins ne sont pas d'accord eux-mêmes sur ce mot, Cahen le lit *comme*, כַּעֲבֹתָ, כֵּן, *ainsi, comme il suit*. Que devient alors le ה final, indice presque assuré de la présence d'un substantif féminin ? Cahen ajoute : « D'autres prennent aussi ce mot pour un nom de peuple :

Dans le texte primitif nous lisons אֲסַנְפָּר רַבָּא וַיְקִירָא ce qui signifie, *Asnaphar grand et honoré*. Ces titres sont-ils assez pompeux pour désigner un roi d'Assyrie, en parlant à celui qui se trouvait sur leur trône. Nous nous permettrons de n'en rien croire.

D'ailleurs, au verset 2, quand on parle d'*Asarhaddon*, on a le soin de le qualifier de *roi d'Assyrie*. L'absence de ce titre, quand il s'agit d'*Asnaphar* ou *Asanaphar*, suffit, je crois, pour prouver que ce personnage n'a été que le chef de l'émigration passée en Israël, par ordre de *Salmanassar*. Cahen a jugé la question dans ce sens, car il se borne à dire : « אֲסַנְפָּר *Asnapar*, nom d'un sa- » trape.¹ »

Ainsi tombent d'elles-mêmes, devant l'hypothèse la plus simple et la plus naturelle, toutes les suppositions qui avaient été faites sur le compte d'*Asnaphar*. Ce n'est pas *Salmanassar*, comme l'ont pensé quelques commentateurs, ni *Assarhaddon*, comme l'avancent les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*.

Fréret, en proposant le premier ce rapprochement de personnages, en avait conclu que tous les noms des souverains assyriens étaient différents pour les Chaldéens et pour les Persans. Que les noms subissent des modifications de prononciation en passant d'un idiome dans un autre, il n'y a rien de plus naturel; mais qu'ils puissent être changés de cette façon que אֲסַנְפָּר devienne אֲסַנְפָּרָא, nous aurons toujours beaucoup de peine à le croire.

Quant à la forme régulière du nom d'*Asar-hadoun*, elle nous est fournie par l'Écriture; nous n'avons donc pas à nous en écarter, et nous écrirons dorénavant *Asar-hadoun*, sans nous préoccuper de la signification de ce nom; nous nous bornerons à faire observer que אֲסַנְפָּרָא signifie *le jugement*, et peut-être *le juge*, le *justicier*.

» nous proposons tout simplement de lire וְכַעֲנַת « et selon la concession » qui leur fut faite des localités à habiter. »

¹ Note au verset 10 du ch. iv d'Esdras.

IX. Règne de Mésisi-mérodeckh de 692 à 688 avant J.-C. — Ireghê-bal. de 693 à 692, — d'Aparanadis pendant 6 ans, de 699 à 692, — de Bélithon pendant 3 ans, de 702 à 699. — Interrègne de 2 ans. — Règne d'Arkéan, 5 ans, de 709 à 704.

A partir d'*Asar-hadoun* et jusqu'à *Mérodach-baladan*, nous n'avons d'autres renseignemens sur l'empire de Babylone que ceux qui nous sont fournis par le *Canon de Ptolémée*. Heureusement ces renseignemens sont tout à fait dignes de confiance, et nous pouvons les inscrire sans scrupule à notre tableau chronologique.

Avant *Asar-hadoun*, il y eut à Babylone un interrègne de 8 ans, au bout desquels eut lieu l'asservissement de cette ville. Cet interrègne a donc duré de 680 à 688.

Il avait suivi le règne d'un prince qui occupa le trône pendant 4 années, et que le *Canon* appelle *Μεσισιμοσδάκος*, *Mesimosdakos*¹. La fin de ce nom contient évidemment le nom divin *Mérodach*; mais que signifie la 1^{re} partie? nous l'ignorons. Contentons-nous de rappeler qu'en égyptien *Mec-éci* signifierait *filz d'Isis*. Ce prince était-il fils d'une mère égyptienne? Était-il lui-même Égyptien? Voilà des questions qu'il ne faut pas tenter de résoudre. Quoi qu'il en soit, nous écrivons *Mésisi-merodakh*, et nous placerons son règne entre les années 692 et 688.

Avant lui le trône de Babylone fut occupé pendant un an (693-692), par un prince nommé par le *Canon* *Ρηγέβελος*, *Regebelos* (ms. de Paris), ou *Ιριγέβαλος*, *Ιρηγέβαλος* et *Ιρηγίβαλλος* (*George le Syncelle*), du radical *רגב* *quievit*, vient la forme *רגבה*, *quietum reddidit, collocavit*. Il est donc possible que la vraie forme de ce nom soit *בעל (ו)רגבה*, *Baal lui a donné le repos*. Nous l'écrivons *Ireghê-bal*.

Il a été précédé sur le trône par un prince nommé *Ἀπαράναδιος* (*Aparanadios*) (ms. de Paris), *Ἀπαράναδιος*, et *Ἀπαράναδιτος* (*George le Syncelle*), qui a régné 6 ans, de 699 à 693. Je renonce à chercher une explication de ce nom à *physionomie arienne*, que j'écrirai *Aparanadis*.

¹ Manuscrit de Paris et copie de George le Syncelle.

Le prédécesseur d'*Aparanadis* a régné 3 ans, de 702 à 699. Il est nommé Βίλιβος (*Bilibos*) (ms. de Paris), Βίλιθος, Βίλιθος ou Βίλληλος (George le Syncelle). Comme il est fort possible que ce nom ait eu la forme בַּעַל אִתּוֹ, *Baal est avec lui*, nous l'écrivons *Bél-ithou*. Cette prononciation de la particule אִתּוֹ nous est donnée par le premier vers punique du *Pœnulus* de Plaute (*It-alònim* ou *Alonouth*, etc.).

Avant *Bél-ithou*, le trône de Babylone est resté vacant pendant 2 années, de 704 à 702. Cet interrègne avait immédiatement suivi le règne d'un prince nommé Ἀρκεανὸς (*Arkeanos*) (ms. de Paris et George le Syncelle), qui occupa 5 ans le trône, c'est-à-dire de 709 à 704. Nous écrivons son nom *Arkean*, sans chercher à l'expliquer.

F. DE SAULCY,
de l'Institut.

Histoire.

LE GRAND SAINT-BERNARD

ANCIEN ET MODERNE.

Neuvième Article¹.

XII. Evénemens divers survenus au Saint-Bernard pendant la durée de toutes ces luttes.

A tous ces faits qui constituent à proprement parler la vie intérieure du Saint-Bernard, nous devons ajouter maintenant le récit des événemens extérieurs, ayant trait à l'hospice ou aux membres de l'Institut.

Parmi ces événemens nous mentionnerons en premier lieu les passages effectués dans la montagne par certains hommes historiques postérieurs à la fondation de l'établissement.

Ainsi l'empereur Henri IV, dans le voyage dont nous avons déjà parlé, y avait couru les dangers signalés, comme il suit, par l'historien du Valais.

« Dans les longues querelles entre le sacerdoce et l'empire, Ermanfroi, évêque de Sion, épousa assez chaudement le parti d'Henri IV, excommunié par le pape Grégoire VII. Cet empereur, menacé d'être déposé s'il ne se fait pas absoudre des anathèmes de Rome, voulait se rendre en Italie (1076) ; presque tous les passages étaient gardés par ses ennemis, excepté les Alpes pœnines, dont la maison de Savoie était déjà maîtresse. Soit par ses largesses, soit par l'influence d'Ermanfroi, Henri parvint à obtenir, à Vevey, d'Adélaïde de Suze, veuve du comte Oddon et tutrice de son fils, un libre passage par le Saint-Bernard. L'hiver était des plus rigoureux ; il y avait mille dangers

¹ Voir le 8^e article au n^o précédent, ci-dessus p. 345.

» à courir, mais le tems pressait : il devait se hâter. Achetant au
 » poids de l'or les services de plusieurs habitans des montagnes, ils
 » lui frayèrent un chemin moins périlleux. Le prince était parvenu.
 » non sans peine, à gagner le sommet ; mais là les difficultés parais-
 » saient insurmontables : la descente était si rapide et le chemin si
 » glissant, qu'il n'y avait presque pas moyen de poser le pied. Les
 » hommes se traînèrent sur les mains et un faux pas les roulait
 » au fond du ravin. La reine et les femmes de sa suite descendi-
 » rent couchées sur des traîneaux faits avec des peaux de bœufs.
 » La plupart des chevaux périrent ; parmi ceux qui restaient ou
 » attacha aux uns les quatre jambes pour les faire glisser ainsi
 » sur la neige ; on lia les autres sur des machines construites à la
 » hâte et traînées à bras d'hommes, mais presque tous furent hors
 » de service. Enfin Henri avait mis le pied sur le sol d'Italie ¹. »

En 1146, le prévôt Uldric reçut au Saint-Bernard le pape Eugène III, qui s'y arrêta et sut apprécier l'utilité de l'établissement et lui accorda les avantages dont nous avons parlé.

Les troubles politiques et religieux qui signalèrent le règne de Frédéric Barberousse ajoutèrent une importance nouvelle à l'hospice, au point de vue politique, comme nous l'avons également constaté ². Puis vinrent les guerres d'indépendance du Valais, pendant lesquelles la possession de cette clef du passage fixa nécessairement l'attention sérieuse des partis.

Dans leurs attaques à main armée contre les libertés valaisannes, les ducs de Zœringen ne firent pas, il est vrai, du Saint-Bernard, ni de l'Entremont, le théâtre de leurs odieux combats ; mais quand un pays se soulève tout entier pour son indépendance, il est facile de comprendre tout l'intérêt qu'excite la possession d'une position comme celle de la montagne ³.

¹ *Hist. du Valais*, par M. Bocard, p. 45, d'après l'*Hist. de Grégoire VII*, par Voigt, t. II, p. 481.

² L'empereur Frédéric était alors en guerre avec Alexandre III, dont Humbert, comte de Maurienne, avait embrassé le parti. En conséquence, il ravageait alors la vallée d'Aoste et la Savoie, et cherchait à tout prix à se concilier l'affection des religieux du Saint-Bernard.

³ La dernière moitié du 12^e siècle et le commencement du 13^e furent

Or, à ce moment, tout le Valais était en feu.

Plus tard la présence des princes de Savoie à l'hospice, leur passage dans la montagne, ainsi que les voyages de plusieurs personnages illustres de ces tems, appelèrent de nouveau l'intérêt sur l'établissement, et plût à Dieu que cet intérêt eût toujours été pur !

Ainsi le comte Amédée IV y passait, vers 1241, avec son frère Pierre qui abandonnait la prévôté du chapitre d'Aoste pour embrasser la carrière des armes.

En 1306 le pape Clément V fit le même voyage, exécuté quatre ans après par l'empereur Henri VII. Le jubilé de 1343, qui entraîna plus de cent mille pèlerins à Rome, produisit aussi une énorme affluence dans la montagne.

En 1536, Calvin la passa, pour se rendre à Aoste, où il dogmatisa, où il fit quelques prosélytes, et laissa le nom de *rue du Mal-Conseil*¹ à la portion de la ville habitée alors par les victimes de la séduction opérée par le novateur.

signalés dans le Valais par la lutte acharnée du peuple contre la domination des ducs de Zœringen, chargés de l'avouerie des évêchés de Sion, de Lausanne et de Genève, au nom de l'empire. « Pour » la première fois depuis les Romains, dit le chanoine Boccard, les » Valaisans furent obligés de recourir aux armes pour la défense de » leurs libertés. » — *Hist. du Val.*, p. 50. — Et comme au tems des Romains, s'ils furent quelquefois vaincus, « ils se battirent, ajoute le » même auteur, comme on se bat pour la liberté. » — (*Loco cit.*, p. 52). — Enfin plus heureux qu'au tems de l'ancienne Rome, les Valaisans mirent leurs ennemis « dans une déroute complète, et l'étendard de » l'humanité affranchie, une croix commémorative fut placée sur le » lieu même où la victoire fut remportée. » — (*Loco cit.*)

Cette bataille livrée à Ulrichen dans le courant de 1211 fut, pour le Valais, l'origine d'une liberté politique défendue par le fer au *Pré des larmes et des soupirs*, en 1318, et plus tard encore en bien d'autres lieux; d'une liberté que l'intelligente administration des évêques établit d'une manière forte et durable; que la rivalité des seigneurs avec l'Eglise augmenta; qui succomba un instant au commencement de ce siècle, lorsqu'après avoir vengé le Bas-Valais de longs jours d'oppression qui pesaient sur lui, la révolution française, vaincue elle-même par la gloire, eut courbé la tête sous le joug despotique.

¹ Ce nom subsiste encore aujourd'hui.

A plusieurs reprises également la montagne fut le théâtre d'attaques armées plus ou moins violentes. Ainsi, en 1476, les Haut-Valaisans y mirent en déroute une armée de Lombards et de Savoisiens envoyés par Yolande de Bourbon, régente de Savoie, au secours de Charles-le-Téméraire, qu'elle voulait aider à reconquérir le Bas-Valais et le pays de Vaud.

La mêlée fut si sanglante qu'on se vit obligé de construire un nouveau charnier pour recueillir la grande quantité de cadavres qui couvraient alors le champ de bataille.

Au 16^e siècle les Haut-Valaisans y réparurent de nouveau en armes et occasionnèrent à l'hospice des dépenses tellement considérables que Charles-Quint s'en plaignit à l'évêque de Sion et à la diète du Valais.

Dans le siècle suivant, les Français parurent dans la vallée, et donnèrent l'occasion au prévôt Perjod d'exercer l'acte éclatant de charité que rapporte un historien de l'hospice. « Sa candeur, son air majestueux et vénérable, son éloquence pathétique, dit le chanoine Gaillard, enchainèrent la fureur des armées françaises et les adoucèrent, sauvèrent les droits de l'humanité, et la ville d'Aoste des maux dont elle était menacée¹. »

Parmi les prévôts, plusieurs furent personnellement l'objet de distinctions et marques d'honneur assez importantes. Ils remplirent également des missions du plus grand intérêt.

Ainsi Guillaume-Rodolphe de Pisi, en 1363, fut choisi comme arbitre par Amédée V, dans les discussions de ce prince avec Guichard Tavelli, évêque de Sion. Une grande partie des autres prévôts des mêmes tems intervinrent également dans de semblables actes, comme arbitres, pacificateurs ou témoins. Le comte Amédée VIII appelait Hugues d'Arci, *son ami et son conseiller*².

En 1431, Jean d'Arci assista aux conférences qu'eut Amédée VIII avec le prince d'Orange et l'évêque de Sion. En 1438, il termina le différent entre le même duc, les Bernois et les Valaisans, et finit par être exécuteur testamentaire d'Amédée, à la cour duquel il conserva constamment un grand crédit.

¹ *Le Grand S.-Bern.*, etc., p. 35.

² *Lettre de protection de 1398.*

Ce même prévôt fut l'un des électeurs de ce prince comme anti-pape, en récompense de quoi il fut fait cardinal en 1444. Il avait été créé précédemment archevêque de Tarentaise, en 1438. à la suite de l'accord avec les Bernois et les Valaisans. En qualité de cardinal, on le vit assister à l'élection simulée de Nicolas V. en 1449.

Jean de Grolée, son successeur, l'accompagna lorsqu'il vint avec le cardinal d'Arles, porter au duc Amédée le décret d'élection du concile de Bâle, en 1439. Le même Jean de Grolée fut également désigné par Amédée, devenu l'anti-pape Félix V. pour se rendre, aussi avec le cardinal d'Arles, à l'Assemblée tenue à Lyon, pour la cessation du schisme, après la mort d'Eugène IV, en 1447.

Son influence, du reste, fut aussi grande que celle de son prédécesseur à la cour de Savoie qu'il ne quittait presque jamais.

En 1532, Jean Orioli de la Forêt, fut invité par Charles-Quint à son sacre, et s'y rendit en effet.

Parmi les autres prévôts revêtus de dignités supérieures, ou illustrés par leurs talents et leurs vertus, nous citerons encore Aymon de Sêchel, nommé administrateur de Saint-Pons et archevêque de Tarentaise, en 1397. Il portait également le titre de patriarche de Jérusalem, « qu'il mérita, dit Chrétien de Loges, dans sa croisade contre les Turcs, pour la défense des Arméniens ¹. »

Jean Orioli de la Forêt, dont nous venons de parler, finit aussi par être évêque de Nice.

Pendant ce tems divers événemens relatifs aux établissemens matériels de l'hospice avaient mérité d'appeler l'attention sérieuse des religieux et les largesses de la charité publique.

Ainsi, en 1555, sous le prévôt Benoît de la Forêt, qui fit, à cette occasion, éclater son avarice de la manière la plus odieuse ². l'incendie détruisit les bâtimens du monastère ³.

¹ En 1371. — *Ess. hist. sur le S.-Bern.*, p. 205.

² Dans un moment où les aliénations de fonds étaient nécessaires pour réparer un semblable désastre, « ce prévôt eut l'inhumanité de vendre » à beaux deniers comptants, au cellérier de la maison, quelques livres » de fromage dont on avait besoin pour nourrir les pauvres gens qui » passaient la montagne. » — *Notes de M. Rion*, p. 96.

³ Cet incendie eut lieu le 29 septembre.

En 1678, sous l'excellent prévôt Antoine Norat, l'église fut de nouveau reconstruite. Enfin en 1786 le prévôt Luder fit élever le bâtiment supplémentaire dont on sentait depuis long-tems la nécessité. Ce bâtiment « porte le nom d'*Hôtel-de-Saint-Louis*, en mémoire de la protection et des bienfaits des rois de France ¹. »

Tels sont, en résumé, les faits les plus saillans de l'histoire extérieure de l'hospice dont la véritable gloire est et doit être exprimée, en effet, de la manière la plus parfaite, par cette parole de nos divines écritures : *Gloria filie regis ab intus* ².

En effet, à part les actes de conciliation et de paix qui conviennent toujours aux hommes de l'Église et du cloître, nous voyons dans ces rapports de religieux avec les affaires de la politique et des cours la source d'abus et de dangers auxquels on succombe nécessairement quand on s'y expose de gaieté de cœur ou par ambition, auxquels il est si difficile d'échapper, alors même qu'on les affronte par devoir.

Ce que nous avons dit précédemment ne l'a du reste que trop prouvé, pour le Saint-Bernard. Ce que nous devons ajouter bientôt renferme également des leçons de semblable nature.

Car, il faut bien se le persuader et le mettre en pratique, à moins d'une nécessité utilement palpable pour l'Église, nous qui voulons travailler pour elle, nous ne devons jamais perdre un instant de vue cette recommandation expresse de l'apôtre : « Si vous voulez être agréable au divin maître que vous servez, ne vous mêlez jamais dans les affaires du siècle ³ ! »

J.-O. LUQUET,
Évêque d'Hesebon.

¹ *Ess. hist. sur le S.-Bern.*, p. 124.

² *Ps.* XLIV, 14.

³ *Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus, ut ei placeat cui se probavit.* II, Tim., II, 4.

 Polémique philosophique.

DU PAGANISME EN PHILOSOPHIE

ET

 DE SON INFLUENCE SUR LA THÉOLOGIE.

 Quatrième Article ¹.

Nécessité d'étudier l'idée philosophique qui est la base de tous les systèmes. — Ce qu'elle est. — Erreurs de la philosophie catholique qui pose et invoque la psychologie comme méthode. — Cette méthode se trouve dans toutes les philosophies catholiques.

« Soumises à la loi commune de l'humanité, dit M. Barchou » de Penhoën, les grandes époques de la philosophie n'ont qu'un » tems; ces grands mouvemens de l'intelligence humaine vien- » nent toucher un but qu'ils ne sauraient dépasser. Dès lors se » manifeste un mouvement en sens inverse de ceux que nous in- » diquons, je veux dire un mouvement de décadence et de décom- » position. Dans les royaumes de l'intelligence tout s'affaisse, se » décolore, s'amointrit; quelques instans encore les formes exté- » rieures de la pensée peuvent se montrer les mêmes, mais la vie » les a pourtant abandonnées; la pensée se traîne encore pénible- » ment dans les voies déjà fréquentées; elle ne s'envole plus vers » de nouveaux cieux, sur les ailes ardentes de l'inspiration ². » Mais, ajoute l'auteur, si les *formes* périssent, le *fond* est toujours le même. C'est un arbre qui perd ses feuilles à des époques périodiques, mais qui reste toujours le même dans la continuité de son développement. Chaque feuille est un système, chaque printems, une grande époque, un moment solennel de développement; l'arbre est l'*idée philosophique*. Si donc, au lieu de s'occupe des

¹ Voir le 3^e art. au n^o 110 ci-dessus, p. 85.

² *Histoire de la philos. allemande*, par Barchou de Penhoën, t. 1, p. 31.

formes, ou des divers systèmes, on s'attachait au *fond* ou à une *idée*, savez-vous ce qui aurait lieu ? « De la sorte, on aurait vraiment l'histoire de tel ou tel mouvement philosophique, non plus seulement l'histoire de tels ou tels systèmes, qui n'en sont qu'autant d'épisodes. Puis, si ce n'était plus seulement telle ou telle *idée*, dont l'historien suivrait ainsi la marche, si c'était l'*idée philosophique* en elle-même, on pourrait voir dans son germe, en même tems que dans sa succession, dans sa simultanéité, en même tems que dans sa continuité, *tout le développement philosophique de l'humanité* ¹. »

Oui, il faut bien le reconnaître, au-dessus des formes passagères de tel ou tel système, au-dessus même des divers mouvemens ou phases de développemens (l'Inde, la Grèce, l'Europe moderne), il y a l'*idée philosophique*, toujours une, toujours la même. L'*idée philosophique*, ou le travail de l'homme, a commencé presque aussitôt que l'*idée religieuse* ou le travail de Dieu. L'arbre de mort fut bientôt planté à côté de l'arbre de vie : il se développe parallèlement. C'est sous son ombre que le premier révélateur de l'*idée philosophique* enseigna à l'homme : *vous serez comme des dieux* ; c'est sous son ombre que les peuples du paganisme restèrent assis pendant un si long tems ; c'est sous son ombre enfin que la *philosophie* est venue de nos jours se rasseoir et voudrait attirer l'*idée religieuse*, afin de l'étouffer. Nous essayons de faire l'histoire de son *développement*.

L'homme qui, pour arriver à la vérité, se place au point de vue de Dieu, doit nécessairement admettre pour méthode et pour unique méthode, l'*illumination*, la *contemplation*, l'*intuition*, la *lumière directe*. Ce n'est pas encore là, il est vrai, de la *philosophie*, c'est, selon M. Cousin, de la *révélation*, « révélation qui commence avec la vie dans l'individu comme dans l'espèce, lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde ², » qui dé-

¹ *Ibid.*, p. 47.

² *Fragments philos.*, t. 1, p. 78. — Les *Annales* ont souvent signalé cette fausse application faite par le rationalisme de cette parole de saint Jean ; il suffira de faire remarquer que cette lumière, dont parle saint Jean, est le *Verbe fait chair*, et non la *raison*.

bute par la foi, par les hymnes, par la poésie, par l'enthousiasme qu'on appelle autrement religion. « Voilà l'origine des » cultes, des prophéties, des pontificats⁴. » C'est alors que la raison impersonnelle, l'*Iulée*, l'*absolu* ont fait leur apparition dans notre âme, ou pour parler le langage sacramental, *que le Verbe s'est fait chair*. c'est-à-dire que la *substance même de Dieu* est devenue la *substance propre*, le *substratum* de notre âme, de notre raison, et que notre âme, notre raison n'est plus qu'un phénomène, un nom, une forme, une partie, une limite de la *substance divine* ; ou, si vous aimez mieux, une *lumière indirecte*, un *rayon réfléchi du soleil des intelligences*. Mais alors on aboutit trop ouvertement au *panthéisme psychologique*, et il est encore une foule d'âmes qui auraient des scrupules d'admettre un système trop cru, une doctrine trop évidemment panthéiste, elles veulent quelque chose de mitigé, d'adouci, de voilé qui n'offusque pas trop vivement une raison novice, une conscience non encore cuirassée.

Il faut donc alors quitter le *plein soleil* pour se contenter d'un de ses rayons, laisser la lumière *directe* pour la lumière *réfléchie*, la *révélation* pour l'*idée philosophique*, et tomber du sein de Dieu dans l'intelligence humaine. Nous ne cesserons en effet de le répéter, en dehors de la méthode catholique de la *tradition*, l'homme ne peut se placer qu'à trois points de vue pour obtenir la vérité ; au point de vue de Dieu, ou du monde, ou de l'humanité, électionnellement parlant de l'infini, du fini, et du rapport de l'infini avec le fini ; trois points de vue qui nous fournissent, dans l'ordre subjectif ou théorie de la connaissance, les trois systèmes de l'*illuminationisme*, du *sensualisme* et du *psychologisme*, autrement appelé *rationalisme* ; et qui, dans l'ordre objectif ou théorie des êtres, viennent se résoudre en dernière analyse dans la grande dualité de l'esprit et de la matière, de l'infini et du fini, du nécessaire et du contingent, mais se manifestent ordinairement suivant que l'un de ses éléments prédomine ou qu'ils sont unis ensemble, par les trois systèmes de *panthéisme*, d'*athéisme* et de *dualisme*. Mais pour l'un comme pour l'autre de ces deux ordres le point de départ comme

⁴ *Introd. à l'hist. de la philos.*, 6^e leçon, passim.

le terme définitif est toujours la *substance une, absolue, illimitée*.

L'étude de la psychologie, pour un chrétien, est une étude triste et pénible. C'est dans l'intelligence humaine, dans la psychologie, que nos ennemis les plus acharnés ont placé le point d'appui pour diriger toutes leurs attaques contre Dieu, la religion, la morale, la société, le monde entier, et par un contre-coup inévitable contre l'homme lui-même. C'est dans l'intelligence humaine, dans la psychologie, que le troupeau nombreux et bénin de la plèbe philosophique se laisse habiller de pied en cap pour essayer les joutes de l'intelligence. C'est dans l'intelligence humaine enfin, dans la psychologie, qu'un trop grand nombre de nos *imprudens amis*, déposant leurs fortes et puissantes armes, se laissent entraîner pour soutenir corps à corps, sur un terrain ennemi, une lutte nécessairement inégale.

Pour moi, je ne suis point partisan de l'homéopathie ; je ne crois point que le poison se guérisse par le poison, ni par conséquent que le psychologisme puisse être vaincu par la psychologie. J'ai souvent admiré avec quel art le chef de l'éclectisme moderne, un coutelas d'une main et la pâtée de l'autre, nous appelait à lui, en nous criant : Petits, petits, petits...; et comment plusieurs de nous, innocens poulets, se laissaient prendre à l'amorce. Qu'il a dû rire de nous en lui-même, en voyant notre naïveté et qu'il a dû se croire enfin assuré, même avant *trois cents ans*, d'une victoire définitive !

On demande quelquefois . Ne peut-on pas commencer l'étude de la philosophie par la psychologie ? A cela je répons : La psychologie peut être envisagée comme *science* et comme *méthode*.

Envisagée comme science la psychologie nous apprend à connaître notre âme, ses facultés, sa nature, ses rapports divers avec les autres êtres, ses devoirs et ses destinées. Cette science presque toujours altérée dans le paganisme par les erreurs panthéistiques ou matérialistes, n'a point été négligée par les philosophes chrétiens ; elle occupe, en philosophie, une place très-importante qu'il faut cependant bien se garder d'exagérer. Maintenant, de savoir si l'on peut commencer un cours de philosophie par cette science ou par celle que l'on appelle aujourd'hui *Théodicée*. c'est là une

question assez peu importante en soi. Nous n'en dirons rien pour le moment, parce que nous aurons occasion d'y revenir. Nous pensons néanmoins que si la philosophie s'occupe de Dieu, de l'homme et de la nature, pour traiter scientifiquement ces grandes vérités livrées à nos études par la tradition et l'éducation, nous ne voyons pas pourquoi nous ne commencerions pas par la science qui doit être la première par son objet, la science de Dieu. Il est bon que l'homme, même dans l'ordre scientifique, se mette à sa place qui est et ne peut être que la seconde. Nous verrons bientôt pourquoi l'homme est enfin venu à bout de se mettre à la première. Du reste, pour un amateur qui voudrait contenter un goût particulier, nous ne voyons pas de raison sérieuse pour l'empêcher de commencer par la *psychologie*.

Mais, doit-on commencer par la psychologie? est-ce une *nécessité*? Ici la question change immensément. Ce n'est plus de la psychologie comme *science*, mais de la psychologie comme *méthode* qu'il s'agit. Or, nous n'hésitons pas à le dire; non, nous ne le devons pas. Au point de vue éclectique, et nous dirons bientôt pourquoi, nous comprenons cette nécessité; mais pour un chrétien, si ce n'est pas là une erreur, c'est la plus grave illusion. Je sais bien que la plupart de mes estimables confrères, entre autres les auteurs des *Manuels de Soissons*, de *Pontlevoy*, de *Saint-Vincent de Senlis*, de la *maison Poilou*, etc., etc., ont adopté cette marche et reconnu cette nécessité, mais je crois, en vérité, qu'ils n'ont vu que l'appât, entendu que la voix mielleuse, mais point du tout aperçu le coutelas.

Voyons donc les raisons ou plutôt les prétextes que l'on apporte pour soutenir cette méthode toute païenne. Chacun des auteurs apporte la sienne, M. l'abbé *Barbe* nous semble résumer celles de tous les autres ¹. Examinons-les toutes, le plus brièvement possible :

1° « L'homme, dit-on, a d'abord le sentiment de sa propre existence, avant d'avoir une connaissance explicite de la divinité ². » — Qu'est-ce que cela fait, mon Dieu? Avant d'avoir une connais-

¹ *Cours élémentaire de philosophie*, chez Jacques Lecoffre, p. 20-26.

² *Ibid.*, 20.

sance explicite de la divinité, le petit enfant a bien aussi le sentiment de la nourriture qu'il prend, de l'air qu'il respire, du froid ou du chaud qu'il ressent, des soins touchants qu'il reçoit, de la parole qu'il entend, etc., etc... Faut-il donc, avant de lui expliquer l'existence de Dieu, faire autant de traités sur tout cela, et commencer par la *galactologie*? Il s'agit de savoir ce que l'enfant a senti tout d'abord. Le savons-nous bien? Le savez-vous vous-même? Est-ce d'un point de départ aussi vague que ce sentiment et aussi incertain que sa priorité, que nous allons faire dépendre la division, et par là même la tendance, et jusqu'à la nature d'une science comme la philosophie? Quant à la connaissance explicite de Dieu, est-il bien vrai qu'elle soit postérieure à la connaissance explicite de nous-mêmes, sommes-nous bien sûrs de nous être connus *explicitement*, d'avoir eu la connaissance *explicite* de notre âme avant celle de Dieu? Au reste, s'il faut tenir compte de la priorité, avant d'apprendre explicitement ce que c'est que Dieu et notre âme, nous avons appris le langage, et par là l'exercice légitime de nos pensées. Or, la science raisonnée du langage et de l'exercice légitime de nos pensées, c'est la *logique*; c'est donc par la logique qu'il faudrait commencer pour suivre l'ordre le plus naturel.

2° « L'objet de la psychologie, qui est nous-même, est d'un accès plus facile à notre intelligence que l'être infiniment parfait ¹. » — Si vous parlez d'une connaissance populaire, traditionnelle, c'est assurément bien faux. Croyez-vous donc qu'une intelligence du peuple, instruite seulement par l'éducation vulgaire, connaisse mieux son âme, sa nature et ses facultés, qu'elle ne connaît Dieu lui-même et sa providence? Qu'elle lui soit, pour me servir de vos expressions, d'un accès plus facile, que l'être bon et miséricordieux auquel elle adresse chaque jour sa prière? c'est une erreur. Interrogez un homme du peuple, et je ne crains pas d'affirmer qu'il ne vous parle mieux, ou du moins aussi bien, sur Dieu que sur l'être mystérieux qui est lui-même. Et quant aux philosophes, sont-ils bien plus d'accord sur l'âme et ses facultés que sur Dieu et ses attributs? Y a-t-il donc moins d'erreurs en psychologie

¹ *Ibid.*, 20.

qu'en théodicée ou en théologie? Aujourd'hui, après tant d'études, d'observations et de raisonnemens vous n'êtes pas même d'accord sur la division et le nombre des facultés de l'âme. L'observation de nous-mêmes est une opération très-délicate, « labour in-
» grat, dit M. de Bonald, qui n'est autre chose que frapper sur le
» marteau; qui est prendre en nous-mêmes le point d'appui sur
» lequel nous voulons nous enlever, et qui nous met dans la posi-
» tion d'un homme qui voudrait se peser lui-même sans balance
» et sans contre-poids ¹; » ou, pour me servir d'une expression du
comte de Maistre, « comme la tenaille qui voudrait se pincer elle-
» même. »

3° « C'est, ajoute-t-on, la connaissance des êtres créés, et en parti-
» culier celle de nous-mêmes, qui nous donne les démonstrations
» les plus frappantes de l'existence de Dieu ². » — A ce compte, il
faudrait commencer la philosophie par un bon traité d'histoire
naturelle, de physiologie, d'astronomie *en particulier*, car les con-
naissances tirées de ces sciences nous donnent *les démonstrations*
les plus frappantes de l'existence de Dieu. Pourquoi alors ne pas
faire un bon traité d'histoire universelle pour avoir l'argument
de l'accord des peuples sur l'existence de Dieu, un bon traité de
morale pour avoir la preuve par la différence du bien et du mal,
un bon traité de métaphysique pour avoir la preuve, par l'idée,
d'un être infini, d'un être nécessaire, puisque ce sont là les preu-
ves que l'on emploie ordinairement? Pourquoi pas traiter toutes
les questions sans exception, *de omni re scibili et de quibusdam*
aliis, avant d'entrer en philosophie?

4° Ici nous entrons dans une nouvelle série de raisons, ainsi :
Nécessité de décrire brièvement les opérations de l'âme avant de
commencer la logique ³. — Et moi, je dis : Nécessité de décrire
brièvement la culture du froment, sa récolte, sa mouture, l'em-
ploi de la farine et la cuisson de la pâte, avant de manger. Néces-
sité de décrire brièvement la découverte des lunettes, la fusion du
verre, ses divers usages, les lois de l'optique, le mécanisme de

¹ *Recherches philos.*, t. 1, p. 65-66.

² *Cours élément. de philos.*, par M. l'abbé Barbe, p. 20.

³ *Ibid.*, p. 26.

l'œil, etc., avant de commencer l'étude de l'astronomie... La logique n'est qu'un instrument, instrument qui peut servir aussi bien à la théologie, à la jurisprudence qu'à la philosophie. Si, pour me servir d'un instrument, j'ai besoin d'en faire l'historique et d'en définir toutes les parties, il n'y a plus moyen d'avancer. La science est une véritable Babel. Comment? est-ce que toutes les sciences n'ont pas des mots techniques qu'on se contente de définir quand ils se présentent, ou d'expliquer dans les prolégomènes? Si pour expliquer ces mots, il fallait exposer une science tout entière, cette science, à son tour, en aurait besoin d'une autre qui la précédât, et ainsi à l'infini. C'est vouloir s'abuser et abuser les autres. Je le répète, la Logique est une science instrumentale, c'est la science de la démonstration; mais je sais ce que c'est qu'une démonstration quand je connais les raisonnemens qui la composent; je connais le raisonnement quand je connais les jugemens qui entrent dans sa composition, et je connais le jugement quand je sais que c'est l'union de deux idées. L'idée me conduit donc à la connaissance du jugement, le jugement à celle du raisonnement, et le raisonnement à celle de la démonstration. Je n'ai donc besoin que de connaître l'idée; mais ai-je besoin pour cela d'une psychologie tout entière? Quand vous m'avez dit qu'une idée était une notion, une connaissance, la perception d'une vérité; j'en sais assez pour le présent. Et quand il serait encore nécessaire d'expliquer quelques termes, je ne vois pas qu'il soit besoin de faire un étalage immense et de composer une science tout entière exprès pour cela. Quand, après tout, il faudrait une demi-page d'observations et de définitions pour éclaircir quelques mots, ce serait suffisant. Et, soyez-en sûrs, on fera bien mieux une logique sans psychologie, qu'une psychologie sans logique.

5^e Raison décisive..... *C'est que le fait de l'existence de la pensée n'a jamais été contesté par personne, ce qui donne à la philosophie un point de départ hors de toute contestation*¹. — Pas très-sûr. Le *Saniassi*, qui se prétend absorbé dans *Brahma*, et le sceptique qui se vante de douter de tout, conteste aussi bien le phéno-

¹ *Ibid.*, p. 27.

même de la pensée que le phénomène de l'univers. Raison décisive ! Mais même d'après vous, du moment que vous aurez trouvé quelqu'un qui contestera l'existence du fait de la pensée, c'en sera fait, cette raison cessera d'être décisive. Véritables jeux d'enfants que tout cela. Non, non, ce ne peut pas être là la véritable raison qui vous a décidé. La véritable raison je vais vous la dire, vous l'insinuez vous-mêmes et plusieurs autres l'avouent ingénument.

6° C'est que la philosophie a pour but principal l'étude de l'homme¹ ; ou, comme le dit la philosophie de Senlis et plusieurs autres : *L'âme est l'objet de la philosophie comme la philosophie est l'étude de l'âme* ². — Voilà la vraie raison, toutes les autres, c'est évident, n'ont été inventées que pour venir en aide à celle-ci, elles ne sont guère que ses suivantes et ses dames d'honneur ; c'est-à-dire que nous avons été vaincus par l'Éclectisme, éblouis par la philosophie cousinique, entraînés à la remorque par la doctrine qui réduit toute la philosophie à l'étude de l'homme, qui subordonne toute science à la science de l'homme, et qui fait de la *théodicée* un *appendice de la psychologie*, comme elle fait de Dieu une *production de l'humanité*.

Je sais bien que telle n'est pas la pensée de nos estimables confrères ; mais pourquoi favoriser une méthode funeste en l'imitant, en la prônant à ses élèves comme la seule méthode naturelle ? Pourquoi avoir l'air de tremper dans cette grande conjuration contre la vérité ? Pour eux ce besoin de commencer par la psychologie n'est qu'une illusion qu'ils se font, mais pour l'éclectisme, c'est une rigoureuse, une inflexible nécessité. Pour lui, en effet, l'âme humaine est le principe, non-seulement régulateur mais générateur, le *sinus maternus* de la vérité. Écoutons l'école éclectique, non pas celle qui voudrait tuer brutalement, et tout d'un coup, la foi chrétienne, mais celle qui est la plus respectueuse à son égard, qui voudrait seulement l'étouffer tout doucement en lui disant : *Ave rabbi.....* elle vous dira pourquoi il faut nécessairement commencer par la psychologie, et certes, cette raison vaut mieux que

¹ *Ibid.*, p. 26.

² *Philosophie de Senlis*. — Tiré des cahiers donnés aux élèves.

toutes les autres. « Entre les œuvres de Dieu, je dois m'attacher » *d'abord et surtout*, pour le bien connaître, à celle où il a mis le » *plus de lui-même*, en laquelle il a *déposé une parcelle de ses perceptions infinies*... Connaissant l'homme, je pourrai dès lors espérer » de comprendre *quelque chose* de Dieu ; il faudra, pour cela, que » je tente d'élever à l'infinitude ce que j'aurai trouvé en moi de » borné ¹. » C'est-à-dire que la psychologie n'est qu'un *panthéisme voilé*, mais qui n'en fait pas moins de l'âme humaine une *particularisation* de la raison divine. Ce n'est plus par l'illumination, il est vrai, que nous atteindrons ce terme, mais par la lumière réfléchie de la conscience. La Raison ne sera plus un *dieu abstrait, un roi solitaire, relégué par-delà la création sur le trône désert d'une éternité silencieuse, et d'une existence absolue qui ressemble au néant même de l'existence* ; mais ce sera le *dieu de la conscience*. La Raison ne sera plus, *sans doute*, le *dieu absolu dans sa majestueuse indivisibilité* ; mais ce sera sa *manifestation en esprit et en vérité*. La Raison ne sera plus l'*Etre des êtres* ; mais ce sera le *Dieu du genre humain* ; ce sera toujours le *Verbe fait chair, homme à la fois et Dieu tout ensemble* ². L'intelligence humaine ne sera plus ainsi le buisson ardent où Dieu se manifeste face à face, le Sinaï où il respandit dans tout son éclat, mais ce sera le sanctuaire, le saint des saints où il reste caché derrière le voile. Il n'y aura plus la révélation directe, immédiate de l'illumination, mais il y aura la lumière réfléchie de la philosophie, et vous verrez que cette philosophie n'en est pas moins pour cela une *révélation*. C'est ce que nous prouverons dans le prochain article.

L'abbé GONZAGUE,

Professeur de philosophie.

¹ *Manuel de philos. à l'usage des collèges*, par MM. A. Jacques, S. Simon, E. Saisset, Introd., 9.

² *Fragmens philos.* ; préface, XLIII.

Polémique catholique.

EXAMEN CRITIQUE

D'UNE ATTAQUE DIRIGÉE PAR LE P. CHASTEL, JÉSUITE.
CONTRE LA PHILOSOPHIE TRADITIONNELLE.

But et position des *Annales* dans leur polémique philosophique. — Bonne foi en publiant les réfutations de leurs adversaires. — Un nouvel opposant à la philosophie traditionnelle, le P. Chastel, jésuite. — Sa méthode; il refuse de citer les propres paroles de ses adversaires. — Correspondance à ce sujet. — Historique de ces articles. — Tendances du *Correspondant*.

Article premier.

Quand nous avons entrepris de faire la critique des principes aristotéliens, platoniciens et cartésiens, qui forment la base de la philosophie actuelle, nous n'avons pas prétendu ne poser que des principes à l'abri de toute erreur, et par conséquent de toute attaque: nous n'avons pas espéré surtout que les professeurs de philosophie, qui ont blanchi dans leur chaire, enseignant à toute notre génération l'art sublime de *penser* et de *raisonner juste*, approuveraient toutes nos paroles, céderaient sans combattre, et avoueraient innocemment que eux, qui ont appris aux autres à raisonner, n'ont fait que *raisonner à faux*. Non, certes, nous connaissons assez la nature humaine, et celle toute spéciale des professeurs de philosophie, pour savoir qu'ils ne céderaient pas sans combat. Au contraire, si quelque chose nous a étonnés, c'est que les professeurs de la vieille méthode, de la méthode mixte, ne se soient pas défendus avec plus de vigueur, et nous avons dû en conclure que les derniers tems de la philosophie sont arrivés; ces tems où en était la religion païenne quand ses *augures*, comme le dit Cicéron, *ne pouvaient plus se regarder sans rire*.

Pour nous, loyaux adversaires, par respect pour la vérité et pour nos lecteurs, nous avons publié tout ce que MM. les abbés *Noget, Maret, Espitalier, D. Gardereau*, ont cru devoir reprendre

ou réfuter dans nos articles. Les pièces ont été mises sous les yeux de nos lecteurs qui ont pu juger de l'attaque et de la défense.

Aussi, quand nous avons su qu'un membre honorable d'un corps illustre, un ancien professeur de philosophie, le P. Chastel, jésuite, devait critiquer *notre méthode et nos tendances*, nous nous en sommes réjouis. Nous croyions trouver un adversaire qui, loyalement, citerait nos paroles, ferait observer ce qu'il peut y avoir de vrai, ou d'exagéré ou de faux ; nous nous préparions à entrer en un sérieux et amical examen avec lui de toutes nos pensées et de toutes nos expressions, pour, ensemble, aider à débrouiller ce chaos que l'on appelle la *philosophie*, et au milieu duquel le Christianisme et la Société sont menacés de disparaître.

Malheureusement, notre attente a été trompée. Le P. *Chastel* évite toute discussion précise; il choisit des phrases ou des lambeaux de phrases, dans les *Annales*, dans les écrits de M. *Bautain*, de Mgr *Affre*, de Mgr l'évêque de *Montauban*, de M. *Nicolas*; il amalgame tout cela ensemble, met toutes ces paroles sous les mêmes guillemets, et sans citation, sans précision, sans moyen aucun pour ses adversaires de savoir ce qu'il leur attribue, il attaque toute la *philosophie traditionnelle* au profit de la *philosophie rationaliste*. Comme les paroles des *Annales* sont celles qui sont citées avec le plus de précision, et qu'il n'y a pas pour elles possibilité de se dissimuler l'attaque, nous crûmes devoir nous adresser à la loyauté du P. Chastel lui-même, et nous lui écrivîmes la lettre suivante :

Paris, le 11 avril 1849.

Mon Révérend Père,

Je viens de lire avec beaucoup d'attention, dans le *Correspondant*, votre premier article sur *les rationalistes et les traditionnels*. Je suis bien aise de voir cette importante question examinée par un homme de votre science et de votre mérite; j'en fais mon profit et je compte faire part à mes lecteurs de vos réflexions et de mes remarques. Mais il y a une chose qui me peine, c'est de voir que vous citez plusieurs de *mes paroles* mêlées avec celles d'autres écrivains dont je suis loiu de partager les opinions, et que vous n'indiquez pas où sont prises ces paroles. — Certes, je me verrai avec plaisir réfuté et corrigé, mais je demande au moins que l'on ne confonde pas mon opinion avec celle des autres et que l'on indique où se trouvent les paroles que l'on blâme en moi.

Ceci me paraît juste, et il me serait pénible de commencer la discussion par formuler une plainte qui pourrait porter sur la *loyauté*. Je promets moi-même de bien me conformer à ce que je vous demande, et la discussion pourra alors être vraiment utile.

Je suis avec une parfaite considération, etc.,

BONNETTY.

Le P. Chastel nous répondit par la lettre suivante :

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 11, dans laquelle, avec des éloges que je ne puis recevoir, vous m'adressez un reproche que je ne crois pas mériter. Non, Monsieur, le fait que vous incriminez ne blesse en rien la *loyauté*, et je suis convaincu que le *public* y verra toute autre chose que ce que vous avez cru y voir. J'attaque les doctrines; je n'attaque pas les personnes, je les respecte, surtout quand il s'agit de catholiques. Pour les doctrines que je signale, chacun *est libre* de les laisser à *d'autres* comme leur appartenant, ou de les prendre *pour soi* et de les *défendre comme siennes*. Mais en tout cas les noms propres n'y font rien. Il faut même que tout ce qui est personnel soit écarté de ce débat, et que la discussion porte uniquement sur le fond des doctrines. Agir autrement, serait peu honorable et nuirait à la cause que l'on défend.

Je suis avec une parfaite considération, etc.,

Jeu'di 12 avril.

CHASTEL.

Nous l'avouons, cette lettre fut loin de nous satisfaire, cependant comme nous étions bien aise de cette controverse, même dans les termes où on la posait, nous commençâmes l'examen du travail du P. Chastel; mais à mesure que nous avançons, en voyant combien nos pensées étaient dénaturées et nos phrases tronquées; avant de nous plaindre en public de cette façon d'agir, nous voulûmes faire une dernière tentative et nous écrivîmes encore au P. Chastel la lettre suivante :

Paris, le 21 avril 1849.

Mon Révérend Père,

Reconnaissant complètement le droit que vous avez de donner à votre polémique la forme qui vous paraît la plus convenable, j'avais renoncé à vous adresser une nouvelle lettre. Mais à mesure que je prépare la réponse que je fais à votre article, il me semble que je dois encore, dans l'intérêt de la cause que nous défendons tous les deux, vous adresser les observations suivantes.

Autant que vous, je pense que la polémique ne doit pas être *personnelle* et ne porter que sur *les doctrines*. Mais ne voilà-t-il pas que par la forme que vous donnez à votre travail, elle va devenir *toute personnelle*. Vous citez quelques-unes de mes phrases, puis, *sous les mêmes guillemets et immédiatement*, vous en citez d'autres où vous faites des changemens essentiels... Croyez-vous qu'il vous suffira de dire que si ce ne sont pas *toutes mes paroles*, je puis ne pas *m'y reconnaître*? Ne suis-je pas en droit de dire que ce sont des *phrases tronquées*, que vous ne citez pas les passages afin d'avoir la faculté de *dénaturer les textes*? Et puis quand vous attribuez aux catholiques de dire : La *philosophie n'est rien et ne sera jamais rien*, est-ce que vous n'êtes pas obligé de citer le catholique que vous accusez ainsi? Ou bien ne dira-t-on pas que dans l'intérêt de la *philosophie*, vous *catomniez* les écrivains catholiques?

Voilà, mon Révérend Père, ce que je dirai, et ce sont ces sortes d'accusations ou d'allégations que je ne voudrais pas porter *en public* contre un prêtre, un défenseur de la religion. — Si donc vous aviez consenti à citer les auteurs que vous critiquez, alors toutes ces accusations seraient restées à l'écart, ou en serait venu tout droit à la question, et il me semble que la polémique aurait été plus *loyale* et plus *chrétienne*.

Ce sont ces réflexions que je me permets encore de vous soumettre; quoique vous en pensiez et y répondiez, je n'en serai pas moins satisfait d'avoir pu traiter ces importantes questions avec vous, et vous prie de me croire toujours, etc.,

BONNETTY.

P. S. Dans tous les cas je me réserve le droit de dire les efforts que j'ai faits pour éviter ce genre de polémique.

Cette lettre est restée sans réponse; le deuxième article a paru; les paroles des *Annales* y sont citées en propres termes, de manière à ne pouvoir se méprendre, que c'est bien d'elles qu'il s'agit, mais en même tems elles sont ou mêlées aux paroles d'autres auteurs, ou bien *arbitrairement tronquées et dénaturées*; il ne nous reste donc qu'à rendre le public juge de ce procédé et de la justice de nos réclamations. Nous ne disons ici qu'une chose, c'est que même dans ces termes, nous acceptons encore le débat avec plaisir; les chrétiens, nos frères, vont voir ce que c'est que cette *philosophie dite catholique*, que les hommes qui passent pour les plus savans, hommes tous honorables et dévoués, ont appris à cette portion choisie de la génération actuelle, qui leur a été confiée; on va voir par un illustre exemple, ce qu'on peut attendre des *cours de sa-*

gesse, que les pères et les mères chrétiens envoient à grands frais faire apprendre à leurs enfans. Les faits sont assez clairs, les conséquences assez pratiques, le mal assez réel, pour que sa seule exposition suffise pour savoir quels sont ceux qui ont enseigné et qui enseignent encore les funestes principes dont nous voyons les tristes applications. Faisons d'abord l'historique de la publication de ces articles; ceci a son importance, car cela prouve le discrédit où est déjà tombée cette pauvre *philosophie mixte*, moitié païenne, moitié chrétienne, que quelques prêtres s'obstinent à soutenir.

Le premier article du P. Chastel parut d'abord il y a 6 mois, dans le numéro du 29 décembre 1848, de la *Voix de la Vérité* de M. l'abbé Migne; mais le courageux éditeur des Pères base de l'enseignement traditionnel de la religion et de la vraie philosophie, après l'avoir lu, ne voulut pas en continuer la publication. Alors on s'adressa aux différens journaux religieux de Paris; ceux-ci ayant refusé de donner publicité à ces principes, le P. Chastel l'envoya au *Correspondant*. Le *Correspondant* qui a déjà avancé que *nos connaissances ne sont que des souvenirs*¹, qui a établi *ex professo* que la raison humaine EST un «écoulement de la substance « de Dieu même², » qui a refusé de faire connaître notre réponse à M. l'abbé Maret, après nous avoir demandé d'insérer ses attaques³, était le seul journal qui pût publier les principes que nous allons exposer. Il paraît que le beau idéal du *Correspondant* en philosophie et en religion, comme en *littérature*, serait cette époque du bon *Rollin*, où l'*Université* faisait des vers et de la prose à la façon d'Homère, d'Ovide, etc., et donnait le *Selecte à profanis* pour modèle de *morale* à la jeunesse chrétienne, où la Sorbonne était le *concile permanent de la chrétienté*, et où la philosophie, s'enorgueillissait de *Descartes* et de *Malebranche*, qu'on prenait pour les *demi-dieux de la pensée moderne*⁴. Son directeur qui défend avec tant de sagesse et de courage les envahissemens du *Gio-*

¹ Voir les citations dans nos *Annales*, t. XI, p. 145 (3^e série).

² Voir *ibid.*, p. 328.

³ Voir *ibid.*, t. XIII, p. 221.

⁴ Voir l'éloge de l'enseignement des auteurs païens dans les classes, dans le t. XVI, p. 788 de ce recueil.

bertisme, dans l'Église, en Italie, dans la *Revue politique*, ne s'aperçoit pas qu'il l'encourage, le propage et le divinise dans la philosophie de M. l'abbé Maret et du P. Chastel.

C'est ce que nous allons essayer de montrer aussi clair que le jour dans l'exposition que nous allons faire des principes du P. Chastel.

2. Exposition sommaire et textuelle des principes du P. Chastel. — Ils sont les mêmes que ceux des rationalistes purs.

Ce que nous aimons dans le P. Chastel, c'est qu'au moins il pose quelques principes nets et clairs, et qui ne laissent aucun doute dans l'esprit. Voici ces principes :

Dès l'abord, il blâme l'écrivain qui a dit : « Nous soutenons que » la raison de l'homme n'a pu *inventer Dieu et ses perfections*¹. » Ainsi il approuve la proposition contraire : « *la raison humaine a pu inventer Dieu et ses perfections*. Cela est dit sans gêne, sans exclamation, et comme une de ces propositions dont un enfant peut comprendre la vérité. C'est, au reste, tout ce que prétendent les rationalistes; puis le P. Chastel pose ces autres principes :

« L'homme a pu *penser sans paroles*; il connaît quelque chose » *avant toute instruction*; pour être enseigné il *faut déjà savoir* » *quelque chose* (p. 37).

» Le sourd-muet *distingue le vrai du faux, le juste de l'injuste,* » *le bien du mal*; il peut même s'élever au vague pressentiment » d'un être supérieur (p. 39).

» Il n'est pas besoin d'une révélation pour connaître la *volonté de* » *Dieu* sur la morale, ni pour *savoir* ce qui est bien et ce qui est » mal en vertu de la loi naturelle. Cette loi primordiale, *gravée* » dans le cœur de *chacun de nous*, est promulguée par la *voix de* » *la raison et de la conscience* (p. 117).

» *Antérieurement* à la prescription et à la volonté divine, il y a » bien et mal moral, il y a *obligation morale* (p. 119); car, si Dieu » ordonne ou défend, il faut qu'il y ait en nous une *raison anté-* » *rieure* d'accepter sa volonté et de la suivre (*ibid.*). Il y a toujours » *obligation morale, devoir réel*, quand même on ferait *abstraction* » de *Dieu (sic)* et de la religion (*ibid.*) Il y aurait quelque obliga-

¹ *Correspondant*, n° du 8 avril 1849, t. XXIV, p. 31.

» tion naturelle, quand même on accorderait, ce qui ne se peut, » qu'il n'y a point de divinité, ou en faisant abstraction, pour un » moment, de son existence (ibid.). »

Ainsi pour trouver Dieu et ses perfections, pour trouver la parole, et les idées qu'elle exprime, pour trouver ce qu'il doit faire, c'est-à-dire pour trouver ce qu'il doit croire et ce qu'il doit pratiquer, l'homme n'a pas besoin de la révélation extérieure et positive, et il se donnera une religion complète, sans Dieu, sans l'Église et sans le Christ; c'est la conséquence directe de ces prémisses; et c'est un professeur de philosophie catholique, c'est un prêtre chargé spécialement de conserver et de prêcher la révélation extérieure de Dieu qui vient enseigner de semblables principes? Jamais les rationalistes les plus avancés ont-ils demandé d'autres droits pour la raison humaine? et peut-on se plaindre, après cela, que la génération actuelle méprise l'Église, ou au moins la regarde comme inutile et veuille la mettre à l'écart. Si une religion, c'est-à-dire si un dogme et une morale peuvent se trouver sans Dieu, sans Christ, sans Église, sans pape, sans évêques, sans prêtres, les générations actuelles ne font-elles pas bien de les repousser des sociétés civiles, de leur ôter toute participation au gouvernement, et de les mettre à l'écart en attendant de les supprimer. Or, c'est là que mènent vos principes, mon révérend père, et ce sont eux qui ont fait les diplomates, et les peuples actuels; celui de Rome, en particulier, qui a écrit en tête de sa constitution le premier principe de votre philosophie : *Dieu et le peuple*, exactement comme vous dites vous-même : *Dieu et la raison humaine*, en faisant abstraction de toute tradition extérieure, ce qui veut dire du médiateur lui-même.

Mais, nous dira-t-on, comment est-il possible que le P. Chastel ait soutenu des propositions semblables? Comment est-il possible qu'un prêtre, un religieux n'ait pas vu où menaient de semblables principes, comment a-t-il pu être assez ignorant en histoire pour ne pas savoir que ce sont ces mêmes principes qui, appliqués en ces derniers tems, ont entraîné la perte de la foi, la dissolution de l'Église parmi les chrétiens, enfin tout cet effrayant chaos de croyances et d'aveuglemens qui constituent les penseurs et les croyans de notre triste époque?

Notre réponse va bien étonner nos lecteurs.

Le P. Chastel a vu, connu et constaté ces conséquences; elles sautent aux yeux, et tout homme sensé ne peut s'empêcher de les reconnaître. Ceci n'est point une plaisanterie ni une conclusion tirée par force de ses principes: nous avons ses propres aveux; le coupable avoue... mais il ne se repent pas; *habemus confitentem, sed non pœnitentem, reum.*

Soyez témoin de la logique des professeurs *choisis* de nos meilleurs cours de philosophie.

Contre les principes *si certains* que je viens d'émettre, et pour lesquels je jette le blâme à tant d'auteurs catholiques, « Il s'élève une *objection formidable*... C'est que tous les peuples de l'antiquité, à mesure qu'ils ont perdu davantage les traces de l'enseignement divin (extérieur¹), sont tombés dans les erreurs les plus grossières sur Dieu et le culte qui lui est dû, sur la nature de l'homme et la règle morale de ses actions... L'esprit humain dans les tems modernes (c'est-à-dire éclairés des vives lumières de la dernière révélation du Christ) ne s'est point montré plus capable, lorsqu'il a voulu repousser l'enseignement divin (la tradition extérieure) pour ne suivre que ses lumières superbes... Si le flambeau de l'Église (lisez: l'enseignement extérieur) s'était éteint pour nous, nous retournerions à la barbarie... On prétend que la raison aujourd'hui virile... peut marcher seule (c'est vous qui le dites) et se passer de la religion... Elle n'a eu pour résultat que le panthéisme, le socialisme et le scepticisme pratique.

» Nous ne voulons pas parler des chefs divers du socialisme et de leurs doctrines sauvages... mais parler des sages et de leurs livres longuement étudiés, de leurs affirmations calmes et enviées de tout l'attrait de la science... »

Voici, d'après le P. Chastel, ce que nous devons à ces sages et à la raison:

« Les preuves de l'existence de Dieu infirmées; une seule substance dans le monde; un dieu non distinct de l'univers, se trans-

¹ Nous n'avons pas besoin de prévenir que les mots entre parenthèse sont des observations que nous avons ajoutées au texte de l'auteur.

» formant sans fin, dont tous les êtres et nous-mêmes ne sommes
 » que les évolutions successives; une création, non de rien, mais
 » de la substance divine; création nécessaire, fatale, incessante....
 » la raison de l'homme impersonnelle à l'homme, et pure éma-
 » nation de la raison absolue...; les fondemens de la morale ébranlés
 » ou déplacés (ce ne sont positivement que ceux que vous établis-
 » sez : l'essence des choses, les rapports des êtres, etc.)...

» Telles sont les erreurs dangereuses, fondamentales, dont cha-
 » cune est enseignée par quelques-uns des penseurs actuels, avec
 » l'ascendant et le prestige de la science et de l'habileté que tout le
 » monde leur reconnaît... Et nous ne savons en vérité où les sages
 » modernes seraient capables d'aller, si la religion n'était là pour
 » leur servir de garde-fou (sic), et le bon sens public, nourri par
 » elle, pour les empêcher de se trop déshonorer (sic). »

Enfin il finit par cette sentence définitive :

« Sur la puissance de la raison, malgré la théorie, voilà la réalité;
 » malgré la logique, voilà l'histoire. » (*Ibid.*, p. 122, 123, 124).

Il semble que l'immense importance de cette terrible épreuve, la certitude et l'universalité du fait, devraient faire douter de la certitude et de la rectitude de la théorie; car, on le voit, il ne s'agit de rien moins que du bouleversement des rapports entre Dieu et l'homme, il ne s'agit de rien moins que du sort présent et futur des créatures de Dieu, il ne s'agit de rien moins que d'une révolte contre Dieu lui-même, et ce résultat est constaté, avoué, promulgué. Pour nous, nous ne voulons que ce résultat même, pour nous prouver que la théorie qu'il a énoncée est fautive, fautive de tous points; quand même, logiquement, nous ne pourrions pas voir en quoi, et pour quoi elle est fautive.... Eh bien! non, le R. P. Chastel, un chrétien, un prêtre, malgré la réalité, malgré l'histoire, malgré les monstrueuses conséquences qu'il voit déduire de sa théorie, conclut en soutenant que cette théorie logique, inventée, forgée, par on ne sait qui, soutenue par quelques hommes respectables, il est vrai, par leur mérite, mais d'une autorité nulle en fait de dogme et de morale, doit être conservée, et il jette le blâme et même la dérision contre ceux qui conseillent de la changer.

Voici ses paroles :

« Mais ce qui est vraiment nouveau, c'est de voir d'honnêtes catholiques ayant bien mérité d'ailleurs du catholicisme, se donner la mission périlleuse de changer la marche, la méthode et le système de la polémique chrétienne, et entreprendre avec le plus d'humilité qu'ils peuvent, de faire entrer le clergé dans une voie nouvelle, en modifiant l'*enseignement* dans toutes les écoles catholiques. Car, hélas ! un système tout païen n'est encore que trop répandu dans nos maisons d'éducation. Il faut chasser ces Héliodores du temple. Il s'agit de faire rentrer la philosophie dans sa seule et unique voie : là est le salut de la société. Depuis 300 ans, l'enseignement est dévoyé, et même les bases de la philosophie sont fausses depuis Aristote (p. 31). »

Ces reproches, bien que le P. Chastel ne le dise pas, sont dirigés contre nous, et formés de phrases prises, çà et là, tronquées pour la plupart, mais représentant une opinion que nous adoptons. Pour nous excuser de vouloir modifier l'*enseignement*, nous pourrions nous borner aux *faits, à la réalité historique*, constatés par le P. Chastel. Mais comme il s'agit ici de la base même de la religion et de la société, comme il s'agit de montrer tout le danger d'un semblable enseignement donné, au nom de la religion, par des prêtres et des docteurs en qui les familles doivent naturellement avoir confiance, nous croyons nécessaire de montrer en détail non pas seulement le danger mais la fausseté, le vide, le néant de ces fameuses théories que le P. Chastel, à la suite des rationalistes purs, appelle *logiques et naturelles*, et que nous prouverons nous, aussi clair que le jour, *illogiques, anti-rationnelles, anti-chrétiennes*. Ce sera le sujet d'un deuxième article dans le prochain cahier.

A. B.

 Direction catholique.

ALLOCUTION DE SA S. S. PIE IX

 OFFRANT LE TABLEAU DE TOUTES LES PHASES DE LA
 RÉVOLUTION ROMAINE¹.

Un des plus grands travers, et un des plus grands dangers de la société actuelle, c'est que chacun prétend réformer, refaire, reconstruire de fond en comble la société; il n'y a pas de simple étudiant, d'avocat, de docteur, de journaliste, qui n'ait sa société toute recréée dans son cerveau. Un malheur plus grand encore, c'est que cette maladie a gagné un assez grand nombre de catholiques, et a même donné ses fièvres à un certain nombre de prêtres plus ou moins connus. Tous se mettent au-dessus de toute autorité, de toute hiérarchie et bouleversent la société et l'Eglise, en sûreté de conscience; on dirait, à voir agir le père Ventura, par exemple, et ses adeptes, que Dieu ne gouverne plus le monde, ou qu'il les a établis ses prophètes et ses messies directs et immédiats, chargés de *régir l'Eglise de Dieu, regere ecclesiam Dei*, comme dit saint Paul.

Le but direct et visible de leurs efforts et de leurs paroles, est de mettre le Christ réel, historique, avec son Eglise, sa hiérarchie, son vicaire, hors de la *société civile et temporelle*. Ils font exactement ce que fait à la lettre tout professeur de philosophie qui commence par consigner à la porte le *Christ* et le *médiateur*, y laissant entrer seulement un Dieu dépouillé et séparé de son *Verbe*, Dieu avec lequel ils pourront toujours s'entendre : voilà ce que font en commun quelques prêtres et quelques catholiques aveugles qui prêtent leur secours aux ennemis déclarés du Christ. Que Dieu leur pardonne en faisant tomber le bandeau qui couvre leurs yeux!

Mais que ceux qui croient encore que le Christ protège en père son Eglise, veuillent bien écouter la voix de celui qui est établi humainement et divinement le gardien de sa révélation et de son

¹ Prononcée à Gaëte le 20 avril dernier.

Eglise, qu'ils écoutent ses paroles, et quand elles seront en opposition avec les paroles de ces quelques prêtres et laïques, qu'ils veuillent bien s'arrêter un instant et nous dire qui il faut croire, qui il faut suivre, du père *Ventura* et imitateurs, ou de *Pie IX*, le successeur de Pierre, le vicairé du Christ.

1. Triste état de l'Italie.—Ses causes et ses remèdes.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Personne assurément n'ignore au milieu de quelles tempêtes et de quelles effroyables perturbations sont jetés, à la profonde douleur de Notre âme, Nos États pontificaux et l'Italie presque tout entière. Et plaise au ciel que les hommes, instruits un jour par ces lamentables bouleversemens, comprennent que rien ne peut leur être plus pernicieux que d'abandonner le sentier de la vérité, de la justice, de l'honneur et de la Religion, d'écouter les détestables conseils des impies, et de se laisser tromper et enlacer par leurs insidieuses et perfides erreurs ! Tout l'univers sait et atteste combien grande a été la sollicitude de Notre cœur paternel et de Notre amour pour procurer aux peuples de Notre domaine pontifical le bien solide et véritable, la paix et la prospérité ; et quel a été ensuite le prix de tant d'indulgence et de tendresse de Notre part.

En condamnant par ces paroles les perfides artisans de tant de malheurs, loin de nous de vouloir en attribuer aucunement la faute à la plus grande partie de la population. Toutefois, Nous sommes forcé de déplorer que plusieurs parmi le peuple aient été abusés au point d'avoir fermé l'oreille à Nos avis et à Nos exhortations, et d'avoir écouté les fallacieuses doctrines de ces maîtres qui, s'écartant du *droit chemin* et marchant dans les *voies ténébreuses*¹, tendaient uniquement à séduire par de fausses et magnifiques promesses, les esprits et les cœurs inexpérimentés, et à les jeter dans l'erreur et le mensonge.

2. Bonté du pontife. — Ingratitude des amnistiés politiques. — Tactique des agitateurs pour révolutionner Rome.

Chacun sait parfaitement par quels concerts de louanges a été célébrée partout cette mémorable et si large amnistie accordée par Nous pour la paix, la sécurité et le bonheur des familles ; et personne n'ignore que *plusieurs de ceux à qui s'appliquait ce pardon*, non-seulement n'ont en rien changé d'esprit, ainsi que nous l'espérons, mais au contraire, multipliant de jour en jour leurs trames et leurs complots, ont tout

¹ *Prov.*, II, 15.

lenté, tout osé pour renverser de fond en comble, comme ils le méditaient depuis longtemps, *la souveraineté temporelle du Pontife romain*, et pour faire en même temps à notre très-sainte Religion *la guerre la plus acharnée*.

Afin d'atteindre plus facilement ce but, ils se sont surtout empressés d'abord de convoquer les multitudes, de les enflammer et de les agiter par de grandes et fréquentes manifestations qu'ils s'étudiaient à réitérer et à augmenter sans cesse, en prenant pour prétexte les Actes mêmes que Nous octroyions (A). Aussi, les concessions que dès l'origine de Notre Pontificat, nous avions librement et volontairement accordées, non-seulement ne purent produire les fruits que Nous avions désirés, mais même ne purent jeter aucune racine, puisque ces habiles artisans de fraude n'en usèrent que pour exciter de nouvelles agitations. C'est pourquoi, vénérables Frères, Nous nous sommes proposés, dans cette Assemblée, de rappeler brièvement les faits et les remettre rapidement en votre mémoire, afin que tous les hommes de bonne volonté puissent voir avec évidence ce que veulent les ennemis de Dieu et du genre humain, ce qu'ils souhaitent, et ce qui est le but fixe et permanent de leur ambition.

5. Les agitations des rues.

Notre singulière affection envers Nos sujets, Nous faisait regretter vivement ces fréquentes agitations populaires, si contraires à l'ordre, à la

(A) La *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} août dernier fait la même remarque sur la tactique du parti révolutionnaire. « Les dissidens cherchèrent un point » d'appui sur la multitude et créèrent les *demonstrazioni in piazza*. Il fallut, disaient-ils, exercer à la fois une pression sur le gouvernement et hausser le diapason de l'opinion publique. L'allanguissement séculaire d'une race oisive nécessitait l'emploi de stimulans énergiques, si l'on voulait la lancer contre l'Autriche et lui donner la passion de l'indépendance nationale. Enfin ils s'appuyaient, mais à tort, sur l'exemple de l'Angleterre; car si les *meetings* monstres et les processions publiques sont déjà considérés comme dangereux au sein de cette société anglo-saxonne si vigoureusement organisée, si instinctivement dévouée à l'ordre, à bien plus forte raison était-il imprudent de les favoriser chez des populations aux allures extrêmes et capables de passer d'une torpeur complète à des écarts dont il est impossible de mesurer la portée. Pour arracher leurs libertés à des pouvoirs débiles, bien qu'entourés de formes despotiques, le droit de pétition suffisait aux Italiens sans qu'ils eussent besoin d'y ajouter celui de réunion, périlleux même chez des nations rompues aux mœurs politiques. »

tranquillité publique, à la paix et au repos des familles; et nous ne pouvions supporter ces fréquentes souscriptions pécuniaires qui étaient demandées, sous des prétextes différens, au grand détriment de tous les citoyens. C'est pourquoi, au mois d'avril 1847, Nous avons, par un *édit* de Notre Cardinal secrétaire d'État, averti tous nos sujets de *s'abstenir de ces réunions populaires et de ces souscriptions*, les engageant à tourner enfin leur attention et leurs efforts vers leurs propres affaires, à placer toute leur confiance en Nous, à se persuader que nos soins et Notre sollicitude paternelle étaient uniquement consacrés au bien public, comme nous l'avions déjà montré par de nombreux et irrécusables témoignages.

4. Conjuraction factice pour arriver à l'établissement forcé de la garde nationale.

Mais ces salutaires avis qui tendaient à calmer les mouvemens populaires, à faire rentrer le peuple dans l'ordre et la tranquillité, contraiaient les désirs et les desseins de quelques hommes pervers. Aussi à peine les infatigables auteurs de ces agitations qui déjà s'étaient opposés à un autre *édit* publié d'après Nos ordres par le même Cardinal pour la *bonne éducation du peuple*, connurent-ils Nos *avertissemens*, qu'ils ne cessèrent de faire entendre de violentes clameurs, d'exciter avec plus d'ardeur les multitudes imprévoyantes et de les entraîner par de trompeuses insinuations à ne pas rentrer dans ce calme objet de tous nos vœux, comme si ce conseil cachait le pernicieux dessein d'endormir les peuples, et de leur faire accepter plus facilement dans la suite le joug d'une dure servitude. Dès lors un grand nombre d'écrits pleins d'outrages, d'insultes amères et de menaces Nous furent adressés; Nous les avons ensevelis dans un éternel silence et livrés aux flammes. Or, pour que ces hommes ennemis pussent faire croire aux faux dangers dont ils menaçaient le peuple, ils ne craignirent pas d'accréditer le bruit forgé par eux d'une *conjuraction mensongère*; ils jetèrent la crainte dans le peuple, et, par le plus odieux mensonge, ils proclamèrent que cette conjuration avait pour objet d'ensanglanter la ville de Rome par la guerre civile, le meurtre et le carnage, d'anéantir les institutions nouvelles, et de faire revivre la forme ancienne du gouvernement. Mais sous le faux prétexte de cette conjuration, ces factieux n'avaient d'autre but que de provoquer et d'exciter indignement le mépris, l'envie, la fureur contre des personnages illustres par leur vertu, leur religion, et revêtus des dignités ecclésiastiques. Vous savez qu'au milieu de cette effervescence l'institution de la *garde civique* fut proposée et réalisée avec tant de précipitation, qu'il ne fut pas possible de lui donner une forme et une discipline régulières (B).

(B) Il s'agit de la conspiration factice inventée par les révolutionnaires le 15

Lorsqu'ensuite Nous avons pensé qu'il serait utile pour l'accroissement de la prospérité de l'administration publique, d'établir une *Consulte d'État* (C), ces implacables adversaires saisirent aussitôt cette occasion de frapper de nouveaux coups contre le gouvernement, de dénaturer et d'anéantir cette institution qui pouvait être d'une grande utilité pour les intérêts publics. Et comme déjà ils avaient impunément répandu cette opinion que l'Institution de la *Consulte* changeait le caractère et la nature du gouvernement pontifical, et que Notre autorité était soumise aux décisions des Consultants; le jour même de l'inauguration de cette Consulte, Nous n'avons pas manqué d'avertir sérieusement, par de sévères paroles, certains hommes qui accompagnaient les membres de l'assemblée, et de leur déclarer clairement et ouvertement le but véritable de cette institution. Mais les perturbateurs ne cessaient aucunement de solliciter par des appels plus ardents la portion abusée de la multitude, et pour augmenter plus aisément le nombre de leurs adeptes, ils publiaient, tant dans Nos États pontificaux qu'auprès des Nations étrangères, avec la plus insigne et la plus audacieuse impudence, que *Nous donnions un plein assentiment à leurs desseins et à leurs opinions* (D).

Vous vous souveniez, vénérables Frères, par quelles paroles, dans No-

juillet 1847, où, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement du pape, ils prétendirent que le *parti rétrograde* devait, le 17, égorger les citoyens réunis sur la place du peuple. Au moyen de bruits et de calomnies, de placards et d'annonces habilement semés et affichés, on fit croire à ce complot, et l'on enleva violemment la formation de la garde nationale.

(C) Cette *Consulte d'État*, créée par un *motu proprio* du 15 octobre 1847, fut réunie le 13 septembre suivant. Voici les paroles du Saint Père qui irritèrent le plus le parti des exaltés : « Celui-là se tromperait grandement qui verrait » dans la *Consulte d'État* la réalisation de ses propres utopies et le germe d'une » institution incompatible avec la souveraineté pontificale. » — Ce fut le 24 du même mois que fut installée la *municipalité romaine*. Le prince Corsini, un des trois candidats désignés par le conseil municipal, fut nommé sénateur de Rome.

(D) Il est profondément à déplorer que plusieurs prêtres et des laïques distingués se soient faits les fauteurs et les propagateurs de ces bruits. *L'Ere nouvelle* était le journal officiel de ce parti hautement blâmé et renié ici par le Saint-Père. Nous sommes heureux de n'avoir jamais contribué à répandre ces bruits si déplorables et si nuisibles à la cause de la religion en Italie et dans le reste du monde.

tre *allocution consistoriale* prononcée le 4 octobre 1847, en Votre présence, nous avons eu soin d'avertir sérieusement tous les peuples, et de les exhorter à se garder avec la plus grande vigilance de la perfidie de ces pervers. Cependant ces misérables fauteurs de troubles, pour alimenter et exciter incessamment les craintes et l'agitation, épouvantaient, au mois de janvier de l'année dernière, les esprits sans défiance par de vains bruits de *guerre extérieure*, et ils répandaient dans le public que cette guerre serait appuyée et soutenue par des conspirations intérieures et par la malveillante inertie des gouvernans. Afin de tranquilliser les esprits et de repousser les odieuses embûches des traitres, Nous nous hâtâmes sans retard, le 10 février de cette même année, de déclarer *ces rumeurs entièrement fausses et absurdes*, et Nous le fîmes en des termes qui sont connus de tout le monde. Et dans ce même tems nous annoncions d'avance, à Nos bien-aimés sujets, ce qui arrivera maintenant avec l'aide de Dieu, à savoir que d'innombrables enfans accourraient pour défendre la demeure du Père commun de tous les fidèles, c'est-à-dire l'État de l'Église, si les liens étroits de la reconnaissance qui devaient unir intimement entr'eux les princes et les peuples de l'Italie, venaient à se rompre, et si les peuples avaient le malheur de mépriser la sagesse des princes et la sainteté de leurs droits, et cessaient de les protéger et de les défendre de toutes leurs forces.

5. Suite des pressions démagogiques. — Expulsion des jésuites.

Que si les paroles que Nous venons de rappeler, apportèrent pour un court espace de tems la tranquillité à tous ceux dont la volonté était opposée aux perturbations, elles ne purent rien cependant auprès de ces ennemis irréconciliables de l'Église et de la société humaine, qui excitèrent de nouveaux troubles et de nouveaux tumultes. Redoublant en effet les calomnies qui avaient été propagées par eux et par leurs semblables contre des *Religieux dévoués* au divin ministère et ayant bien mérité de l'Église, ils soufflèrent et allumèrent contre eux la violence des colères populaires. Et vous n'ignorez pas, vénérables Frères, que Nos paroles adressées au peuple le 10 mars, ont été impuissantes, malgré tous nos efforts, pour arracher à l'exil et à la dispersion cette religieuse famille.

Sur ces entrefaites, les révolutions politiques que tout le monde connaît, étant arrivées en Italie et en Europe, Nous élevâmes de nouveau Notre voix apostolique le 30 mars de cette année, et Nous primes soin d'exhorter plus vivement que jamais tous les peuples à respecter la *liberté de l'Église catholique*, à défendre l'ordre dans la société civile, à protéger tous les droits, à suivre les préceptes de Notre très-sainte re-

ligion, et surtout à exercer envers tous la charité chrétienne, puisque s'ils négligeaient d'agir ainsi, ils devaient être assurés que Dieu montrerait qu'il est le maître des peuples.

Chacun de vous sait ensuite comment la forme du *gouvernement constitutionnel* fut importée en Italie, et comment le *Statut* (E) accordé le 14 mars de l'an dernier par Nous à Nos sujets, fut mis au jour. Comme les adversaires implacables du repos et de l'ordre public n'avaient rien tant à cœur que de tenter les derniers efforts contre le gouvernement pontifical, d'agiter le peuple par des mouvemens et par des soupçons continuels, ils ne cessaient soit par des écrits, soit dans les Cercles et les associations, et par toute autre sorte d'entreprises, de calomnier le gouvernement et de le flétrir du reproche d'inertie, de dol et de fraude, quoique ce même gouvernement s'appliquât de tous ses soins et de tout son pouvoir à mettre en activité le plus promptement possible ce Statut si désiré. Et ici Nous voulons faire savoir à tout l'univers qu'en ce même tems, ces hommes persévérant dans leurs desseins de bouleverser l'État pontifical et toute l'Italie, Nous ont proposé la proclamation non plus seulement de la *Constitution*, mais de la *République*, comme l'unique refuge et l'unique ressource de salut pour Nous et pour l'État de l'Église. Elle nous est encore présente cette heure de la nuit; Nous les avons encore devant les yeux *ces hommes* qui, malheureusement trompés par les artisans de mensonge, osaient bien prendre leur parti et nous presser de proclamer la *République* (F). Cela seul, indépendamment d'autres

(E) Voici quelles étaient les principales dispositions de ce statut : « Cette constitution fait du sacré Collège le sénat indispensable du Souverain-Pontife, et elle attribue le vote des lois dont l'initiative appartient aux ministres et aussi aux conseils délibérants, le haut-conseil et le conseil des députés, le premier composé de membres à vie nommés par le Pape, l'autre formé par élections; — Elle donne l'administration communale et provinciale aux citoyens; elle décrète l'indépendance de l'ordre judiciaire, fait de la garde civique une institution de l'État, reconnaît la liberté personnelle, l'inviolabilité du droit de propriété et la propriété littéraire, garantit la dette publique, met les impôts à la charge de tous, abolit la censure préventive actuelle, administrative ou politique. Le Pape s'y réserve à tout jamais une somme de 600,000 écus et 15,000 écus de rentes, pour son entretien, celui du sacré Collège, le corps diplomatique, etc. »

(F) Le Saint Père ne dit pas le nom de ceux qui venaient lui faire cette proposition, mais le P. Ventura semble s'être désigné lui-même dans les paroles suivantes d'une lettre récemment publiée. « Quant au pape, j'ai soutenu, il est

preuves innombrables et si graves, démontre évidemment que les demandes d'institutions nouvelles et le progrès si hautement proclamé par les hommes de cette espèce, tendent uniquement à exciter des troubles perpétuels, à détruire totalement partout les principes de la justice, de la vertu, de l'honneur et de la religion ; à établir, à propager et à assurer au loin, au grand dommage et à la ruine de toute société humaine, la domination de cet horrible et lamentable système, radicalement contraire à la raison et au droit naturel, et qu'on appelle le *Socialisme* ou le *Communisme*.

6. Aveuglement des prétendus amis de la papauté. — On veut forcer le pape à déclarer la guerre à l'Autriche. — Résistance du pape.

Mais bien que cette noire conspiration ou plutôt cette série non interrompue de conspirations fût claire et manifeste, cependant, par la permission de Dieu, elle demeura inconnue à beaucoup de ceux à qui la tranquillité publique devait pour tant de causes. être principalement chère. Et bien que les infatigables fauteurs d'anarchie donnassent lieu aux plus graves soupçons, il ne manqua pas de certains hommes de bonne volonté qui leur *tendirent une main amie*, espérant sans doute qu'ils pourraient les ramener dans le chemin de la modération et de la justice.

Cependant, un cri de guerre éclata tout à coup dans l'Italie entière : une partie de Nos sujets s'en émut et courut aux armes, et voulut, malgré Notre volonté, *passer les frontières de l'État pontifical*. Vous savez, vénérables Frères, comment remplissant nos devoirs de Souverain-Pontife et de Prince, Nous avons résisté aux injustes désirs de ceux qui prétendaient Nous entraîner à faire cette guerre, et qui demandaient que Nous envoyassions au combat, c'est-à-dire à une mort certaine, une jeunesse inexpérimentée, recrutée tout d'un coup, sans aucune habitude de l'art militaire, sans discipline et privée de chefs capables et de subsides de guerre. Et on nous demandait cela, à Nous qui, élevé malgré Notre indignité, et par un impénétrable dessein de la Providence, au faite de la dignité apostolique, à Nous qui tenant la place de N. S. J.-C.

« vrai, à une certaine époque, comme moyen de résoudre la question, la *République* avec la présidence du pape, *pro tempore*, etc. » Dans le reste de sa lettre le religieux demagogue rétracte cette opinion et veut éloigner de toute *participation même indirecte du gouvernement temporel de l'État*, le souverain Pontife. Le moine apostat ne fait pas attention que c'est chasser de l'État le seul *mediateur* entre Dieu et le peuple, le CHRIST, représente sur cette terre par son vicaire. Honte à lui et à ceux qui l'imitent dans cette œuvre impie.

sur cette terre, avons reçu de Dieu, auteur de la paix et ami de la charité, la mission d'embrasser dans l'égalité tendresse de Notre paternel amour tous les peuples, toutes les nations, toutes les races, de pourvoir de toutes nos forces au salut de tous, et de ne jamais appeler les hommes au carnage et à la mort ! Que si chaque prince ne peut jamais entreprendre la guerre sans de légitimes motifs, qui donc sera assez privé de jugement et de raison pour ne pas voir évidemment que l'univers catholique exige du Pontife romain, à bien meilleur titre, une bien plus éclatante justice et des causes bien plus graves, lorsqu'il voit ce Pontife lui-même déclarer la guerre ? C'est pourquoi, dans Notre allocution prononcée en Votre présence le 29 avril de l'an passé ¹, Nous avons déclaré publiquement que Nous étions complètement étranger à cette guerre. Et dans ce même tems, Nous avons répudié et rejeté le rôle qui Nous était insidieusement offert, tant de vive voix que par écrit, et qui était aussi injurieux à Notre personne que pernicieux à l'Italie, à savoir de *présider au gouvernement de la République italienne*. C'est ainsi que nous avons pris soin, par une singulière miséricorde de Dieu, d'accomplir la charge que Dieu lui-même nous a imposée, de parler, d'avertir et d'exhorter ; et nous avons la confiance qu'on ne pourra pas nous adresser comme un reproche la parole d'Isaïe : « Malheur à moi, parce que je me suis tû ! » Pût à Dieu qu'à nos discours, à nos avertissemens, à nos exhortations paternelles, tous Nos fils eussent prêté l'oreille !

(La suite au numéro prochain.)

¹ Inséré dans notre tome xvii, p. 519.



Compte-Rendu.

A NOS ABONNÉS.

1. De l'état présent de la polémique catholique.

Dans notre dernier *compte-rendu* nous avons fait connaître l'état de la presse catholique, et nous avons signalé la triste voie dans laquelle était engagée l'*Ère nouvelle*. Depuis lors Monseigneur l'évêque de Montauban dans une *lettre* spéciale, publiée dans l'*Université catholique*¹ et reproduite dans plusieurs journaux religieux, a censuré avec sa gravité épiscopale différens points de la doctrine du Journal de M. l'abbé Maret. Le professeur de Sorbonne ne s'est point rendu à ces conseils amis comme on devait s'y attendre. Il a répondu à tous ces reproches par des distinctions et des subtilisations plus ou moins justes et intelligibles, et finalement est allé se réfugier derrière un théologien scholastique, dans lequel il a trouvé cet axiome que *la souveraineté vient naturellement de Dieu au peuple*. On lui a fait voir qu'il tronquait la pensée de l'auteur; mais ce qu'il n'a pas vu, c'est que *Suarès* n'a aucun droit de décider une semblable question; c'est que la proposition en elle-même est fautive de tout point. Non, il n'est aucun être, pas plus *roi* que *peuple*, à qui Dieu délègue directement et sans intermédiaire la puissance; c'est le *droit divin* pur et simple que M. l'abbé Maret fait passer des rois au peuple, apothéose impie dans l'un et l'autre cas. Cette *délégation directe* est une révolte contre le Christ, à qui *tout pouvoir a été donné dans le ciel et sur la terre*²; aucune puissance n'est établie en dehors et au-dessus des règles de croyance et de conduite qu'il a données aux hommes; voilà ce que l'on nie en ce moment. Contre son intention, M. Maret, comme tant d'autres philosophes, théologiens et publicistes, met le *Christ hors de la société*, hors la loi, comme on l'a mis *hors de la philosophie*, en en excluant toute tradition.

¹ N° de décembre dernier, dans le tome xxvi, p. 524.

² *Data est mihi omnis potestas in caelo et in terra.* Matth., xxviii, 18.

Quoi qu'il en soit, malgré la confiance de ses rédacteurs, *l'Ère nouvelle* abandonnée du public, sourd aux cris réitérés de secours, fut vendue inopinément le 1^{er} avril à M. le *marquis de Larochejaquelein*; celui-ci, après y avoir fait pendant un mois une espèce de *royalisme républicain*, a vendu *l'Ère nouvelle* à M. Émile de Girardin qui l'a engouffrée dans *la Presse*; en sorte que ces honnêtes personnes qui avaient pris des abonnemens à *l'Ère nouvelle* pour avoir la pensée d'abord du P. Lacordaire, puis de M. l'abbé Maret, ont été obligées de subir les opinions d'abord de M. de Larochejaquelein, puis les élucubrations semi-proudhonniennes de *la Presse*. Comme elles ont dû être amusées!

Mais celui qui dans la presse s'est posé comme l'antagoniste du Père commun des fidèles, c'est le trop léné P. VENTURA. Ce bougneux théatin, depuis le commencement de la révolution italienne, s'est imaginé avoir reçu mission de Dieu de remplacer le Christ ou au moins son Vicaire, dans la direction à donner au gouvernement de l'Eglise; dans un *discours* sur les *morts de Vienne*, c'est-à-dire sur les assassins du général Latour et de bien d'autres, il a posé la thèse absolue que c'est le pape qui *a fait tout le mal de l'Italie*; dans une *lettre* récemment publiée il avance hardiment que ce qui a éteint à Rome l'esprit de foi, ce qui y a établi le *protestantisme*, c'est-à-dire *la foi sans les œuvres*, ce qui en un mot « y a perdu à jamais le fruit des 20 années de travaux, à lui, P. Ventura, c'est la *politique de Gaëte*¹; « le pape est » cet évêque, qui fait mitrailler ses diocésains, ce prince qui tue » son peuple, ce pasteur qui fait égorger ses brebis, ce père qui » fait égorger ses enfans. » — Il est vrai que par une distinction plus d'une fois mise en usage, il assure que ce n'est pas *le pape* qui agit, que le pape est *prisonnier*, et que ce sont ses conseillers qui sont coupables de tout. Autre distinction, c'est qu'il s'agit du *prince temporel* et non du *chef spirituel*, qu'il regarde toujours comme le *docteur infallible de la foi et des mœurs*; en sorte que ce docteur infallible est un aveugle qui, conduit par des aveugles, mènerait tout le monde dans l'abîme, si le P. Ventura n'avait pas les yeux ouverts. Voilà la thèse établie par un religieux et par un prêtre!

¹ Voir la *Foix de la vérité* du 1^{er} juillet.

Cependant lui-même il se rend le témoignage formel que « ja-
» mais il n'a rendu de plus grands services à l'Eglise et au vicaire
» de Jésus-Christ. » Et voilà l'homme qui prétend diriger l'Eglise!

Il faut convenir qu'il y a dans cette conduite une apostasie plus pro-
fonde, et il faut le dire, plus lâche que celle de M. l'abbé de La-
mennais. Quand celui-ci s'est séparé du pape, alors le pontife était
sur son trône, et rien ne faisait prévoir qu'il serait obligé de quit-
ter sa ville; mais le P. Ventura choisit le moment où Pie IX est
exilé, où une bande de *mercenaires* et de *socialistes* se sont empa-
rés de son autorité; il choisit ce moment pour attaquer le pape et
indiquer à ses ennemis les reproches qu'ils doivent lui faire; il y
a là quelque chose de lâche et de traître qui déshonore à jamais un
homme. Avant de faire un seul reproche au pape, il fallait prou-
ver qu'il n'a pas fait tout ce que l'on pouvait prudemment faire
pour son peuple; il fallait prouver que le peuple n'était pas sous
la pression de quelques pervers; car si ce sont des pervers qui rè-
gnent à Rome, c'est justice à leur égard, c'est bonté envers leurs
opprimés, que de chasser ces pervers par la force.

Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins vrai que le P. Ventura,
prenant la place du vicaire du Christ, prétend diriger l'Eglise et
le gouvernement; il se croit sans doute *inspiré de Dieu*, plus et
plutôt que le Pape. Que s'il refuse le rôle d'*inspiré*, pour prendre
celui de *politique*, de *rationaliste*, de *enseur*, alors nous lui rap-
pellerons qu'il a changé sept à huit fois d'opinion politique, par-
courant tous les degrés, depuis celui d'absolutiste jusqu'à celui de
républicain démocrate, et que l'on ne saurait avoir confiance en
une girouette qui change à tout vent.

Malheureusement nous avons en France une petite école timide
mais obstinée, retenue par la réprobation des évêques et par les
attaques des écrivains fidèles, et surtout par le peu de sympathie
des esprits, laquelle ne demanderait pas mieux que d'implanter les
idées du P. Ventura, de Gioberti et des utopistes italiens. Cette
école annonce des publications nouvelles, nous les attendons; nous
ne manquerons pas de les surveiller et d'en faire part à nos lec-
teurs. Car, il faut bien qu'on le sache, tout prêtre qui se sépare de
son chef perd droit à notre respect, et rentre pour nous dans ce
cercle d'*idéalistes* et d'*utopistes*, dont les énonciations solitaires

commencent à nous ennuier sincèrement, et que nous sommes en droit de traiter de haut en bas : car, qu'ont-ils de plus que nous, et de quel droit veulent-ils nous imposer leurs idées? Les *Annales* ont, les premières, signalé ces utopistes, et elles ne failliront pas à les suivre dans leurs égaremens.

2. Coup d'œil sur les travaux insérés dans ce volume.

Le principal travail, celui, on peut le dire, qui fait le plus d'honneur aux *Annales* et met ce recueil en tête des apologistes catholiques, c'est le beau mémoire de M. de Sauley *sur les rois de Babylone, de Ninive et d'Ecbatane*. Jamais, on en conviendra, ce sujet n'avait été traité avec cette profondeur et cette clarté; rien n'échappe à l'œil de l'habile linguiste et orientaliste; et c'est avec une sagacité admirable que, le *canon chronologique de Ptolémée* en main, il y ramène toutes les narrations et même toutes les fables. Jamais les textes de Josèphe et des autres auteurs n'avaient été aussi judicieusement analysés et comparés; jamais surtout on n'avait mieux fait ressortir l'incomparable certitude du témoignage et des textes de l'Écriture sainte. Aucun de nos professeurs d'Écriture sainte ne peut désormais ignorer ou passer sous silence ces documens nouveaux. On aura surtout distingué les nouvelles lumières répandues sur la date du *retour de la captivité*, sur le *songe* qu'expliqua Daniel, sur le *Baltazar*, qu'il faut maintenant identifier à *Eouil-Mérodack*, sur *Nabuchodonosor* et le *tems de sa folie*, que bien des professeurs, sur la seule autorité de Josèphe, faisaient durer sept ans. Enfin il faut savoir gré à M. de Sauley d'avoir apporté un nouveau document à l'appui de l'autorité de ce *Livre de Judith*, que les protestans et les rationalistes rejettent et d'avoir fourni une explication plus détaillée et plus savante de quelques *versets de Jérémie*. Tout cela même montre que les attaques contre la Bible, qui paraissaient si convaincantes dans le siècle dernier, n'étaient que le fruit de l'ignorance, et que les arguties que soulèvent en ce moment les mythologues allemands et français ne prouvent que leur défaut de science.

Nous avons entre les mains la fin de ce *Mémoire*, qui fera encore trois ou quatre articles, et que nous insérerons sans interruption. Mais quand il sera fini, nous ne serons pas pour cela

privé de la précieuse collaboration de M. de Sauley ; il nous a promis formellement de nous communiquer plusieurs travaux, et entre autres les premiers résultats obtenus dans le *déchiiffrement des inscriptions ninivites*. Car nous pouvons l'annoncer avec bonheur à nos abonnés, ces inscriptions commencent à être dominées par la science ; M. de Sauley est parvenu à y pénétrer ; sur le seuil d'une des portes du palais de Korsabad, il a lu : *Sar Schamnar* ; or, *Sar* est du pur chaldéen et signifie *roi*, et *Schamnar*, c'est *Samarie*. Les inscriptions ninivites seraient donc écrites en chaldéen, il ne s'agirait que de déterminer la *valeur des signes en lettres chaldéennes* ; et comme le chaldéen est une langue parfaitement connue, on pourrait lire de suite les 30,000 pieds d'inscriptions que nous ont conservées intacts les murs de ce Versailles oriental. Quelle mine féconde et quel témoignage nouveau à l'appui des faits bibliques !

Après M. de Sauley, nous devons mentionner le lumineux travail de M. Nève, sur le *déluge indien*. Ce travail, qui résume tous ceux des orientalistes modernes, et en particulier ceux de M. Burnouf, nous prouve que plus on pénètre dans les écritures, histoires, traditions et fables des anciens, et plus on y trouve des preuves qu'il n'y a eu au commencement qu'une croyance, qu'une histoire, qu'un peuple ; et que c'est de cette histoire, de ce peuple, que sont sorties toutes les traditions, altérées chez les nations, pures chez le peuple juif, et ainsi se trouve vérifié le nom de *peuple choisi* donné à ce peuple par nos écritures. Il reste encore dans l'Inde à connaître une grande partie des *Védas* ; mais peu à peu la science européenne les étudie et les édite ; et c'est là que l'on trouvera encore de précieuses traditions.

M. de Paravey a continué à défendre cette filiation et cette unité des peuples contre cet excellent M. Jomard, qui se tient accroché à ses vieilles utopies de son jeune âge, alors que les encyclopédistes assuraient que l'homme avait poussé comme un champignon sur la terre, et qu'il y avait autant de races d'hommes que de *centres de civilisation*, selon le mot consacré ; tout cela tombe et meurt devant les recherches et les découvertes modernes.

M. l'abbé Moigno et M. l'abbé Plaisant viennent corroborer ce

preuves précieuses, en nous apprenant, l'un qu'on a retrouvé au centre de l'Afrique des *Nègres* ayant la même *configuration frontale* que les races sémitiques; l'autre en recueillant au milieu de la *Birmanie* les restes d'un culte tout biblique, s'appliquant au seul Dieu véritable, *Iova*.

M. l'abbé *Hébert-Duperron* a continué sa bonne collaboration dans sa *Critique des socialistes*, et en nous montrant comment *les auteurs païens* avaient, dès l'apparition du christianisme, *connu et accepté les faits évangéliques*.

M. l'abbé *Chassay* nous a donné une excellente *Notice sur le D. Klee*, auteur du *Manuel de l'Histoire des dogmes chrétiens*, un des meilleurs ouvrages qui aient été publiés dans ces derniers tems.

M. l'abbé *Bertrand* et M. *Combequille*, l'un, en nous faisant connaître un *Missel du 15^e siècle*, l'autre, en nous initiant aux beautés littéraires de la *liturgie et des hymnes* de notre Eglise, ont fait voir que les arts, comme les sciences, ont toujours été au service de notre foi.

Mgr *Luquet* a continué à nous développer la monographie de ce *grand Saint-Bernard*, où se sont passés de si graves événements. Le prochain article sera consacré en entier à nous parler du passage de Napoléon et de l'armée française par cette terrible montagne, en avril 1800. On y verra réunis plusieurs détails nouveaux, ignorés jusqu'à ce jour de tous les historiens.

Enfin M. l'abbé *Gonzague* a continué l'important *examen* qu'il a commencé des *principes philosophiques* qui ont *passé des livres et des philosophes païens dans les livres et l'enseignement des écoles chrétiennes*. Il s'est attaché surtout, dans ce dernier article, à prouver qu'en acceptant la *psychologie*, c'est-à-dire l'étude de soi comme *méthode* et comme *base*, on renverse l'ordre établi de Dieu, on met la créature à la place du Créateur, on est forcément amené à se séparer de la *tradition extérieure*, c'est-à-dire du *Verbe*, de la *parole de Dieu*, du *Christ*, du *Médiateur*. Il n'y a pas de milieu, c'est par un oubli de tous les principes logiques que les philosophes chrétiens des derniers siècles ont essayé de masquer cette grave erreur; c'est à la signaler, à l'attaquer et à la faire disparaître, que doivent travailler ceux qui veulent efficacement ramener l'ordre dans les intelligences et dans la société.

C'est aussi pour cela que nous-même nous avons continué à faire toucher au doigt les *paralogismes* et les *tautologies* manifestes qui forment la base du système de M. l'abbé Gioberti, ce grand agitateur de l'Italie, à qui la Sardaigne doit la chute de son malheureux Charles-Albert, et à qui l'Eglise devrait sa chute et sa mort, si ses fausses idées sur Dieu, sur le Christ, sur l'Eglise, sur le Pape, sur la vérité entière, pouvaient prévaloir tout à fait. Prévaudront-elles jusqu'à un certain point? Nous n'osons affirmer le contraire, ou plutôt cela est probable, avec l'aide du P. Ventura et de tous ces honnêtes gens et ces professeurs de philosophie qui, sans le vouloir et étourdimement, répandent les mêmes erreurs.

Mais aussi, c'est un devoir pour nous et pour tous les catholiques, de protester contre ces séduisantes et détestables doctrines, et nous ne faillirons pas à cette tâche.

3. De quelques-uns des travaux qui doivent entrer dans le prochain volume.

C'est pour cela que nous continuerons à examiner les principes de ces écrivains. Nous suivrons pas à pas le P. Chastel, et nous espérons montrer à lui-même qu'il admet des principes rationalistes, d'où découlent forcément les conséquences rationalistes contre lesquelles il s'élève; nous lui prouverons en outre qu'il se sépare des pères les plus judicieux de son honorable société, et que ce n'est point pour leur enseigner de semblables principes que les pères de famille chrétiens lui ont confié leurs enfans.

Quant à M. l'abbé Gioberti, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs la *théorie* toute neuve qu'il nous donne de l'Eglise; on verra qu'elle est la négation même de notre Eglise, cette épouse que le Christ s'est achetée, chaste et immaculée, au prix de son propre sang, comme dit l'Ecriture¹. L'Eglise de M. l'abbé Gioberti est cette femme vagabonde et folâtre qu'on appelle l'humanité; c'est l'église des Lamennais, des panthéistes, l'église des Ventura, qui n'a besoin ni de prêtres, ni d'évêques, ni de pape pour se di-

¹ Quam acquisivit sanguine suo. Act. xx. 28.

riger dans ses voies, dans ses rapports, dans ses droits ou dans ses devoirs sociaux.

Nous avons aussi entre les mains un autre article de M. l'abbé *Gonzague*; dans cet article, il examine l'origine de la *méthode psychologique*, et, au grand étonnement, nous devrions dire à la honte des honnêtes faiseurs de philosophie catholique, cette origine est dans la *philosophie panthéiste* de l'Inde, où l'esprit *indien* a conservé la tradition et comme une contrefaçon du Chaos antique, contrefaçon qui, passant par les philosophes païens de la Grèce, s'est infiltrée par une fente d'abord insensible dans nos écoles catholiques, mais qui menace en ce moment de tout engloutir. Le fait est palpable, évident, il suffit de le signaler pour arrêter et tarir ce ruisseau impur qui corrompt les eaux vives de la tradition chrétienne, et nous croyons que les prêtres français sont prédestinés à cette grande rénovation.

Nous annonçons encore avec plaisir que M. l'abbé *Hébert-Duperron* va reprendre ses articles sur les *Traditions étrusques*. On sait que c'est de ce peuple que les Romains, qui sont nos pères en tant de choses, ont emprunté leur religion et leurs cérémonies. Ce sera une curieuse étude que de connaître cette religion antique d'un peuple qui se vantait d'avoir conservé l'*esprit de divination*, et qui aussi avait conservé bien des traditions précieuses.

Nous avons aussi entre les mains plusieurs articles de M. l'abbé *Chassay*, ce jeune auteur dont le zèle infatigable s'est signalé cette année par la publication du 2^e volume du *Christ et Evangile*, de la *pureté du cœur*, et tout récemment par le *Manuel de la femme chrétienne*.

Enfin nous pouvons annoncer comme une bonne fortune pour les *Annales* la publication d'un travail fort important, publié tout récemment, à Londres, par M. *Akerman*. M. *Akerman* est un des plus habiles numismates de cette époque. Or il a pensé qu'il serait utile de recueillir toutes les *médailles qui ont rapport aux faits consignés dans les Evangiles et dans les Actes des Apôtres*, et d'en former un opuscule particulier, sous le titre de : *Numismatique des Evangiles et des Actes des Apôtres*. C'est cet ouvrage que nous avons fait traduire, et dont nous avons fait graver les *médailles*,

au nombre de 79. Tout ce travail est achevé, et le premier article paraîtra dans le prochain cahier. Nos lecteurs penseront avec nous que c'est au moment où l'on dispute à notre Christ son existence historique, qu'il convenait de recueillir les argumens authentiques et contemporains de cette existence, afin que les partisans et les propagateurs imprudens de l'*idée* trouvent toujours le *fait* pour réfutation de leurs théories.

Malgré la diminution de nos abonnés, nous n'avons pas hésité à faire la dépense si considérable de la gravure de ces médailles, parce que nous l'avons jugée utile à la défense de notre foi.

Nous espérons que nos abonnés nous sauront gré de nos efforts et consentiront à faire un peu de propagande pour soutenir et encourager notre recueil. Est-ce qu'ils auraient moins de zèle que les socialistes et les communistes qui trouvent partout des prôneurs et des soutiens, et propagent leurs idées destructives avec une persévérance et un zèle qui doivent faire un peu honte à notre paresse? Nous espérons que non. Pour nous, nous ne cesserons de travailler à raffermir les bases historiques de notre croyance et de l'existence réelle de notre Christ JESUS. «Car il n'y » a point d'autre nom donné sous le ciel aux hommes par lequel » nous puissions être sauvés¹. »

Le directeur propriétaire,

A. BONNETTY.

De la société asiatique de Paris.

¹ Nec enim aliud nomen est sub cælo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri. Act. iv, 12.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES. DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

(Voir à la page 5 la Table des articles.)

- A.**
 Abailard. Prose pour l'Annonciation de la Vierge. 417
 Adam de Saint-Victor. Prose sur la croix. 408. Hymne pour la fête de Pâques. 414
 André (M. l'abbé). Analyse de son livre : Moïse révélateur. 386
Annales de la Propagation de la Foi. Extrait du n° 118 ; 82. — Du n° 119 ; 83. — Du n° 120 ; 163. — Du n° 121 ; 243
 Annonciation. Hymne pour cette solennité. 417
 Assaradon. Son règne. 420
- B.**
 Babylone. Voir Sauley.
 Balthasar de la Bible est l'Evilmoradack des historiens. 134
 Barbe (M. l'abbé). Défauts de sa méthode philosophique. 444
 Bargès (M. l'abbé). Réfutation des attaques qu'il a dirigées contre le *Catholicum lexicon*, publié par M. l'abbé Migne. 61
 Bernard (le mont Saint-). Notice sur cette montagne, et les événements qui s'y sont passés ; voyez Luquet.
 Bertrand (M. l'abbé). Notice sur un missel du 15^e siècle, imprimé en caractères gothiques. 490
 Bhâgavata. Analyse des passages où le déluge indien est décrit. 276
 Bonaventure (S.). Hymnes sur la Croix. 406. 407
 Bonnetty (M.). Examen impartial du *Catholicum Lexicon* hébraïque et chaldéen, publié par M. l'abbé Migne, et des critiques dont il a été l'objet. 61. — Examen critique du système philosophique de M. l'abbé Gioberti (3^e art.) sur l'idée. 131. (4^e art.) Sur la parole. 307. Dictionnaire de diplomatique, etc. Jésuites. 207. Fin de la lettre J. 287. — Réponse à quelques objections rationalistes faites contre l'encyclique sur l'immaculée Conception de la Vierge. 290. 293. Examen critique d'une attaque dirigée par le P. Chastel, jésuite, contre la philosophie traditionnelle. (1^{er} art.) 450. — Compte rendu aux abon. 469.
- Burnouf (M. Eug.). Dissert. sur l'origine de la tradition du déluge dans l'Inde. 273. Que cette tradition n'est pas d'origine indienne. 329
- C.**
 Cabet (M.). Description de son Icarie. 37. Déconfiture de cette république communiste. 42
 Carians miosos, Birmans ayant conservé des traditions bibliques. 320
Catholicum Lexicon hebraicum caldaicum. Analyse de cet ouvrage et réfutation des attaques dont il a été l'objet. 61
 Cérémonies chinoises. Histoire de ce débat et pièces à l'appui. 211. Ce qui est défendu et permis. 214
 Cha-kia, ou dieu Fo, son nom en chinois. 400
 Chassay (M. l'abbé). Notice sur la vie de Henri Klée. 109. Examen de son livre : le Christ et l'Évangile. 165
 Chastel (le P.). Examen critique de l'attaque qu'il a dirigée contre les traditions (1^{er} art.). 450. Sa lettre. 452
 Chou-king. Traduction littérale en anglais, par M. Medurst. 49
 Cicéron. Précieux passage sur Cyrus. 21
 Combeguille (M.). Spicilege liturgique ou recueil d'hymnes mis en usage dans l'Eglise avant le 16^e siècle (5^e art.). 405
 Concile (le) de Jérusalem. 296
 Confucius, sa philosophie. Il a été expressément entendu à Rome que l'on peut soutenir qu'il y a en ses livres des choses qui se rapprochent des dogmes chrétiens. 216
 Croix. Hymnes et proses en son honneur. 406. 408. 412
 Cyrus. Son origine ; sa mort. 13, 21
- D.**
 Daniel. Sur le roi Balthasar. Voir ce nom.
 Déluge (du) indien (1^{er} art.). Ses analogies avec celui de Moïse. 265. Ouvrages sanscrits contenant ce récit. 270. Analyse de ce récit d'après le *Mahâbhârata*. 270. Extraits du *Bhâgavata*. 276 (2^e art.). Recherches sur

- l'origine de cette tradition. 325. Elle a été primitivement étrangère à l'Inde. 333. Elle est venue probablement dans l'Inde par les Perses et les Chaldéens, 341. Voir *Mahâbhârata*.
- Drach (M.). Défense du Catholicisme Lexicon et de la grammaire chaldaique qu'il a publiés, contre les attaques de M. l'abbé Bargès. 61. 70. 76
- Duverdier (M. l'abbé). Analyse de son dictionnaire et de sa gram. hébraïques sans points voyelles. 74
- E.**
- Ebatane. Voir Sauley.
- Evilmerodach; son règne; 183, est le Balthazar de la Bible. 186
- F.**
- Fénelon, sur ses principes panthéistes. 103
- Froberville (M. de) découvre des nœuds à structure de tête de race sémitique. 317
- G.**
- Gesenius. Analyse de son Lexicon *hebraïcon*, traduit en latin, par M. Drach. 61. De sa grammaire hébraïque. 73
- Gioherli (M. l'abbé). Examen critique de son système philosophique (3^e art.) Erreurs et tautologie sur l'idée, 151. Ledru-Rollin ne fait qu'appliquer ses principes. 160. (4^e art.) Du rôle de la parole. 207
- Gères (Jos. de). Sur l'importance de la tradition du déluge. 260
- Gonzague (M. l'abbé) Du paganisme en philosophie et de son influence en théologie (3^e art.). 85. (4^e art.). 110
- H.**
- Hébert Duperron (M. l'abbé). Du despotisme de l'Etat dans les systèmes socialistes et communistes (3^e art.). 32 Preuves des premiers faits évangéliques, tirées des auteurs païens. 165. Analyse du livre de M. l'abbé André; Moïse révélateur. 386
- Huré (M.). Annonce d'une nouvelle édition du *Dictionnaire universel de philologie sacrée*. 77
- I.**
- I. Abréviations des monumens et des manuscrits commençant par cette lettre. 288
- Icarie. Constitution de cette république Fantastique. 37. Sa déconfiture, par un des associés. 42
- Immaculée Conception de la sainte Vierge. Encyclique de S. S. Pie IX sur cette question. 290. Réponse à quelques objections rationalistes et protestantes. 293
- Indienne (philosophie). Comment elle a envahi nos écoles. 89. 93
- Iova. Nom de dieu conservé chez les Birmans. 320
- J.**
- Jérémie. Rectification et explication de quelques versets. 180
- Jérusalem (Premier concile de). 296
- Jésuites. Leur établissement et leur extension parmi les idolâtres et parmi les catholiques. 211. Leur enseignement et leur philosophie. 221. Leur persécution et suppression. 225
- Jésuitesses. Leur ordre. 229
- Jésus-Christ, témoignage qui lui est rendu par Joseph. 173
- Jomard (M.). Réfutation de son opinion sur l'absence de rapports entre l'Amérique ancienne et l'Asie. 394
- Joseph, témoignage qu'il rend à Jésus. 173
- Judith (livre de). Nouvelle preuve de son authenticité. 383
- Juridiction ecclésiastique. 233. 287
- K.**
- Klée (Henri). Notice sur sa vie. 109
- L.**
- Lacordaire (le R. P.). Caractère historique des faits évangéliques. 165
- Ledru-Rollin (M.). Discours à un banquet reproduisant toutes les idées philosophiques de M. l'abbé Gioherli. 160
- Litanies chantées le Samedi-Saint. 203
- Louis-Napoléon. Lettre approbative de l'expédition de Rome. 404
- Luquet (Mgr). Notice sur le grand Saint-Bernard, ancien et moderne (6^e art.).
- Largesses des fidèles. 53. (7^e art.). 96. formes et abus. 139 et 302. (8^e art.).
- Perte des blens, conquête de la liberté. 345 (9^e art.). Evénemens divers. 434
- M.**
- Mahâbhârata. Grand poème indien; source de la tradition du déluge dans l'Inde. 270. Traduction du passage où le fait est raconté. 280
- Malebranche pose les bases du panthéisme. 102
- Martin (le P. jésuite). Son exposition des cérémonies chinoises. 212
- Matsya-Pourana*, ou du poisson. Ce que dit ce livre du déluge. 274

- Mèdes. Liste des différents rois. 122
 Mégasthènes. Sur Nabuchodonosor. 262
 Migne (M. l'abbé). Défense du *catolicum Lexicon*, qu'il a publié. 61
 Missel du 13^e siècle. Notice. 190
 Mohil (M.). Tableau du progrès des études orientales, pendant les années 1846 et 1847 (fin). 46
 Moigno (M. l'abbé). Sur la découverte de nègres ayant la structure de la tête de la race sémitique. 317
 Morale. Fausse méthode enseignée par les jésuites et par les professeurs de l'Université. 223
 Moralès (le P.), dominicain. Son exposition des cérémonies chinoises. 211
 Moyen âge voit poindre les idées panthéistiques indiennes. 100
- N.**
- Nabopolassar; son règne. 370
 Nabuchodonosor; son règne, sa folie. 245
 Nègres africains ayant les traits et la structure de la race sémitique. 317
 Nériglissor; son règne. 177
 Nève (M.). De l'origine de la tradition du déluge (1^{er} art.) 265. (2^e art.) 325 (Voir Saucy.) 372
 Noël, prose de la messe de l'aurore. 201
- P.**
- Paganisme (Du) en philosophie et de son influence en théologie (3^e art.) 85 (4^e art.) 440.
 Pâques. Hymnes. 414, 415
 Paravey (M. le Ch. de). Réfutation de l'opinion de M. Jomard, que les peuples de l'Amérique n'ont jamais eu aucun rapport avec ceux de l'Asie.
 Pauthier (M.). Traduction de l'épisode du déluge extrait du Mahâbhârata. 280
 Sur la doctrine de Confucius. 152.
 Philegon. Témoignage sur les ténèbres qui couvrirent le monde à la mort de Jésus. 167
 Pie IX. Protestation contre la création d'une junta de gouvernement. 79.
 Excommunication contre ceux qui ont participé à la convocation de l'Assemblée nationale romaine. *Ib.*
 Protestation contre tous les actes du gouvernement révolutionnaire de Rome. 162. *Id.* contre la confiscation des biens ecclésiastiques. 163.
 Bref aux archevêques de Toscane contre les excès de la presse. 237.
 Demande d'intervention adressée à l'Autriche, à la France, à l'Espagne
- et à Naples. 238. Note adressée au corps diplomatique contre la vente des chefs-d'œuvre de Rome. 243.
 Encyclique sur l'immaculée conception de la sainte Vierge. 390. Bref aux vicaires apostoliques de la Hollande. 401. Bref à Mgr l'archevêque de Paris. 401. Allocution prononcée le 20 avril sur les affaires d'Italie. 460
 Plaisant (M. l'abbé), sur les traditions conservées chez les Birmans. 326
 Ptolémée. Valeur du canon chronologique qu'il nous a conservé. 9
- R.**
- Race humaine; unité. *Voyez* Nègres.
 Ranke (le prof.). De l'action des jésuites en Allemagne. 221
 Rome. Expédition de l'armée française pour sa délivrance. 401
- S.**
- Saosdouchin; son règne. 379
 Sardanapale; son règne. 375
 Sargoun; quel est ce prince? 427
 Saucy (M. Fréd. de) de l'Institut. Recherches sur la chronologie des empires de Ninive, de Babylone et d'Écbatane, embrassant les 209 ans qui se sont écoulés de l'avènement de Nabonassar à la prise de Babylone par Cyrus. Examen critique de tous les passages de l'Écriture sainte relatifs à ces trois empires (1^{er} art. p. 7. (2^e art.) 122. (3^e art.) 177. (4^e art.) 245. (5^e art.) 370. (6^e art.) 420
 Scot Erigène admet le panthéisme indien. 100
 Semeur (Le). Réponse aux objections qu'il fait contre l'immaculée conception de la sainte Vierge. 293
 Senlis. Défaut de la méthode philosophique enseignée dans ce collège. 448
 Sennakerib; son règne. 420
- T.**
- Tempestini (M.). Examen de sa traduction de la grammaire hébraïque de Gésenius. 73. De son Dictionnaire hébreu-français de la langue sainte. 78
 Thallus témoigne sur les ténèbres qui couvrirent le monde à la mort de Jésus. 167
 Théologie. Comment elle est imprégnée de paganisme (3^e art.) 85 (4^e art.) 440
- V.**
- Visitation de la Vierge. Prose ancienne. 204





